

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

**Le jeudi 19 septembre 2019
à 17 h**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 12 septembre 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 19 septembre 2019, à 17 h, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 19 septembre 2019

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 19 septembre 2019 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 5 septembre 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 7.01, 20.17 à 20.36 et 30.03 à 30.05.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 51.01 pour lequel aucun document ne sera livré et des articles 20.26 et 20.27 qui seront livrés dès que possible.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 19 septembre 2019**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 août 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

07 – Dépôt

07.01 Service du greffe

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2020

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195895001

Autoriser un transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 \$, taxes incluses, pour les dépenses contingentes, afin de compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2^e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.02 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805003

Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.03 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1194565010

Approuver l'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne, situé au 305, boulevard des Anciens Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2022, pour un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.04 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1197896004

Autoriser un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs pour la période 2019-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

20.05 Service de l'habitation - 1198207003

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social « Le relais des jeunes familles au 8575, Pie IX », dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-
d'agglomération : abri

20.06 Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale - 1190744002

Autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020 / Approuver les conditions de versement de ce soutien conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant / Autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui en assurera la répartition et le suivi

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à
la pauvreté

20.07 Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale - 1194970015

Accorder un soutien financier de 975 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.08 Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -
Institutionnelles - 1198057006

Exercer l'option de la seconde prolongation et autoriser une dépense maximale additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.09 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs -
1196733001

Autoriser la deuxième option de prolongation des 3 contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc, pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0012) / Autoriser une première option de prolongation d'un contrat d'exclusivité au soumissionnaire retenu pour le secteur Est : Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, jusqu'au 30 novembre 2020 (CG17 0536)

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
premiers répondants

20.10 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438016

Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 568 850,31 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17699 (1 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.11 Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1196263001

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour la réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.12 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1191029004

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection de la dalle du magasin du garage des Carrières et travaux connexes - Dépense totale de 764 583,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15491 (5 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.16 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1186037007

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal, pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de 21 ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 \$

Compétence : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri
d'agglomération :

20.17 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1196634001

Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à West Safety Services Canada inc. (CG18 0600), majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses

Compétence : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants
d'agglomération :

20.18 Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922014

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.)

Compétence : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants
d'agglomération :

20.19 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1190206002

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Ltée pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.20 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1195942002

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$, au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$, au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.21 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197100004

Conclure 6 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 19-17706 (1 à 2 soum. par lot)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.22 Service des technologies de l'information - 1197655009

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17728 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.27 Service du greffe

Accorder un contrat pour le service de tri et de mise en marché de matières recyclables de l'agglomération de Montréal

20.28 Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1197360004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, pour une période de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées avec les firmes Cargill Sel - Sécurité routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$), et Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) - Montant total estimé des ententes 24 948 067,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17656 (3 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.29 Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1197231029

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures avec les firmes FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) - Appel d'offres public 19-17692 (4 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.32 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197343001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10316 (3 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.33 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme -
1197713003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trente-six mois, avec Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soum., 3 conformes), Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soum., 2 conformes), et Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soum., 1 conforme) pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.34 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.35 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1198244004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 723 855,24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC inc. (1 592 824,56 \$), Groupe ABS inc. (1 303 976,20 \$), WSP Canada inc. (978 293,42 \$) et Solmatech inc. (599 609,57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558,99 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques, dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles - Appel d'offres public 19-17508 (6 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.36 Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1195304001

Accorder un contrat à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soum.)

Compétence Cour municipale
d'agglomération :

30 – Administration et finances

30.01 Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1194184002

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Compétence Cour municipale
d'agglomération :

30.02 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195892001

Autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs, selon la réorganisation 2019 et applicable à l'édifice Louis-Charland (0410). Ces montants serviront au remboursement des travaux d'amélioration locative à la société Brennan Duke, ainsi qu'aux travaux d'aménagements, réaménagements et optimisation des espaces administratifs

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.03 Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1197211001

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

42 – Adoption de règlements

42.01 Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1197404001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.02 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1198168004

Adoption - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

42.03 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité - 1194368007

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

50 – Ressources humaines

50.01 Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1197485001

Approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle Lettre d'entente vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.02 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1195326002

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un an, à compter du 1^{er} avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

51 – Nomination / Désignation

51.01 Service du greffe

Nominations aux commissions permanentes

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 22 août 2019
17 h**

**Séance tenue le jeudi 22 août 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pausé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Jeff Shamie à titre de représentant de la mairesse de la ville de Westmount, Mme Christine Gosselin, Mme Maja Vodanovic

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Beny Masella, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Herbert Brownstein

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement en l'honneur de madame Teresa Dellar, décédée le 20 août dernier à l'âge de 58 ans. Mme Dellar était la cofondatrice de la maison de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'île, qui est la première maison de soins palliatifs à être construite sur l'île de Montréal.

La présidente d'assemblée dépose un nouveau plan de banquettes de la salle du conseil, et souhaite la bienvenue à Mme Christine Gosselin, qui remplace Mme Émilie Thuillier au sein du conseil d'agglomération.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	M. Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pourquoi Projet Montréal refuse de confier à l'OCPM la consultation publique sur la réforme du stationnement à Outremont / En 2017, dans l'arrondissement de MHM, une demande de consultation publique initiée par les citoyens a été référée à l'OCPM par MM. Ménard et Coderre; pourquoi cela ne peut-il pas s'appliquer pour la consultation publique dans Outremont ?

M. Bruce Walker

M. Sylvain Ouellet

Offre ses félicitations concernant le projet de biométhanisation à voir le jour à Montréal-Est / Est-ce que le Service de l'eau a trouvé des solutions aux défis techniques quant au procédé d'ozonation des eaux usées / Est-ce que ce défi technique entraîne aussi un défi budgétaire pour la réalisation du projet ?

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 12. Elle remercie les 2 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacés pour poser leurs questions et faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 12.

CG19 0335

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.01, et en y retirant l'article 51.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0336

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juin 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juin 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 août 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} juin au 31 juillet 2019.

CG19 0337

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la gestion de la forêt urbaine

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la gestion de la forêt urbaine, et le conseil en prend acte.

04.04 1193430005

CG19 0338

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'Inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887), et le conseil en prend acte.

04.05 1193430004

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

CG19 0339

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Discussion publique relative au Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport et les recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Discussion publique relative au Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 », et le conseil en prend acte.

06.01

CG19 0340

AJOUT - Dépôt d'une lettre de la mairesse, Mme Valérie Plante, relative à la désignation d'un membre au conseil d'agglomération de Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose une lettre de la mairesse, Mme Valérie Plante, relative à la désignation d'un membre au conseil d'agglomération de Montréal, soit la nomination de Mme Christine Gosselin en remplacement de Mme Émilie Thuillier, et le conseil en prend acte.

07.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0341

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020 - Dépense totale de 212 800 \$, taxes non applicable, contingences de 26 650 \$, incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE 19 1129 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'OBNL Resto Plateau, pour une période de 12 mois, pour la distribution de nourriture aux détenus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 150 \$ taxes non applicables, conformément à l'offre de service de cet organisme en date du 18 février 2019 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 650 \$, taxes non applicables, à titre de budget des contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1192610002

CG19 0342

Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé à Coforce inc. (CG15 0601 et CG18 0404), pour le service d'entretien ménager des bâtiments pour le lot 1, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2018 - Dépense totale de 189 584,05 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1130 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 189 584,05 \$, taxes incluses, omise dans le dossier de la première prolongation du contrat octroyé à la firme Coforce inc. pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot 1 (CG18 0404) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1184512002

CG19 0343

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Docu-Dépôt inc. (CG13 0265) pour la fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 168 371,12 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant du contrat de 869 313 \$ à 1 037 684,12 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1131 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 168 371,12 \$, taxes incluses, pour les services d'entreposage de documents semi-actifs du Service du greffe, pour une période de 12 mois se terminant le 21 novembre 2020, dans le cadre du contrat octroyé à Docu-Dépôt inc. (CE13 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 869 313 \$ à 1 037 684,12 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1194145001

CG19 0344

Exercer la deuxième année d'option de prolongation du contrat accordé aux firmes Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. (CG18 0403) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant ceux du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, pour une dépense totale de 1 507 246,63 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 303 975,99 \$ à 3 811 222,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1132 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième année d'option de prolongation des contrats accordés aux firmes Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. (CG18 0403) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant ceux du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2019, majorant ainsi le montant total des contrats de 2 303 975,99 \$, taxes incluses à 3 811 222,62 \$, taxes incluses ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Coforce inc. (lots 5-7-9-10)	1 013 101,13 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc. (lots 2-8)	494 145,50 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197157003

CG19 0345

Accorder un contrat à la Société en commandite transport de valeurs Garda, pour des services de transport de valeurs - Dépense totale de 1 335 273,05 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17559 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1133 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Société en commandite transport de valeurs Garda, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services de transport de valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une dépense totale de 1 335 273,05 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17559 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 545 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1192631001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0346

Exercer la deuxième année de prolongation des contrats accordés aux firmes Service d'entretien Alphanet inc., Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) et Coforce inc. (CG18 0404) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} novembre 2019, pour une dépense totale de 1 341 973,81 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1134 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la deuxième option d'une année de prolongation, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2019, et autoriser une dépense additionnelle de 1 341 973,81 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés (CG15 0601 et CG16 0126) aux firmes Service d'entretien Alphanet inc., Coforce inc. et Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc. (lot 2-5-7)	341 895,24 \$
Coforce inc. (lots 1-3-4-6-8)	865 365,64 \$
Axia services inc. (lot 9)	134 712,93 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197157002

CG19 0347

Accorder un contrat à Transport Lacombe inc. pour la fourniture de services de déménagement, pour une période de seize (16) mois - Dépense totale 291 065,25 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17425 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1136 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Transport Lacombe inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de seize (16) mois, le contrat pour le déménagement des équipements industriels des ateliers de la Direction de l'eau potable, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 253 100,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17425);
- 2- d'autoriser une dépense de 37 965,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198378001

CG19 0348

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Attaches Châteauguay inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Montant estimé de l'entente est de 1 253 861,70 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17534 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1139 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville ;
- 2- d'accorder à Attaches Châteauguay inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17534 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'autoriser une dépense de 208 976,95 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194922012

CG19 0349

Accorder deux contrats aux firmes suivantes pour l'exécution de travaux d'installation de dispositifs anti-refoulement et compteurs d'eau dans six usines d'eau potable : Contrat 1 (articles 3 et 5) à Le Groupe Centco inc. pour une somme maximale de 962 340,75 \$, taxes incluses - Contrat 2 (articles 1, 2, 4 et 6) à Plomberie Noël Fredette inc. pour une somme maximale de 2 588 297,08 \$, taxes incluses - Dépense totale de 4 640 765,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10305 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1141 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et de compteurs d'eau dans les usines Dorval et Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 340,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10305 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 192 468,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 4- d'accorder à Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de DAR et de compteurs d'eau dans les usines Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Lachine et Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 297,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10305 ;
- 5- d'autoriser une dépense de 517 659,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 6- d'autoriser une dépense de 230 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 7- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1196935001

CG19 0350

Conclure une entente-cadre de service professionnels avec Rousseau Lefebvre inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme maximale de 3 170 435,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17284 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1143 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des mandats en architecture de paysage dans le cadre de la réalisation des projets d'aménagement de la Ville ;
- 2- d'accorder à Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 3 170 435,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17284 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1194162001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0351

Autoriser la prolongation du contrat de location de huit bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable, pour une durée de six mois, soit du 1^{er} juin au 30 novembre 2019 - Dépense totale de 56 843,64 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1158 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Williams Scotsman du Canada inc. huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1^{er} juin 2019, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, d'une superficie totale de 5 760 pieds carrés, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 56 843,64 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1194565007

CG19 0352

Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2028 - Dépense totale est de 63 354 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1159 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2028, les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est, pour un loyer total de 63 354 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1195941005

CG19 0353

Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal le lot 1 850 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, à l'est de l'avenue De Lorimier, du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 34 942,21 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1160 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2028, le lot 1 850 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est, pour un loyer total de 34 942,21\$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1195941006

CG19 0354

Accorder au Club de Golf Elm Ridge inc. un délai supplémentaire de 8 mois, soit jusqu'au 10 juin 2019, pour réaliser son obligation d'effectuer les travaux, sur un emplacement situé à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève / Autoriser le versement du montant retenu de 98 000 \$ au Club de Golf Elm Ridge inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1161 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au Club de golf Elm Ridge inc. un délai supplémentaire de 8 mois, soit jusqu'au 10 juin 2019, sans pénalité, pour réaliser son obligation d'effectuer les travaux de restauration des sols sur les lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 144 958,1 mètres carrés, situé à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le tout, selon l'acte intervenu devant Me Caroline Boileau, notaire, sous le numéro 3 645 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 428 525 ;
- 2- d'autoriser le versement du montant retenu de 98 000 \$ au Club de Golf Elm Ridge inc, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1194501002

CG19 0355

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 533 340 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1163 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 533 340 \$, à la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont, pour la réalisation de son projet de logement social situé au 5601, rue Bélanger est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198370005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0356

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 934 294 \$ pour la réalisation d'un projet de logement social « Hapopex - boul. Industriel » de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1164 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 3 934 294 \$, à l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension, pour la réalisation du projet de logement social « Hapopex - boul. Industriel », situé à l'intersection du boulevard Industriel et de l'avenue Hébert, dans l'arrondissement de Montréal-Nord ;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.16 1198440001

CG19 0357

Exercer la première option de prolongation pour une période d'un an de l'entente-cadre conclue avec la firme Signel Services inc. pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium (CG17 0430) - Montant estimé pour la période de prolongation : 405 901,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1196 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 28 septembre 2019 au 27 septembre 2020, de l'entente-cadre conclue avec la firme Signel Services inc. (CG17 0430) pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium, selon les termes et les conditions de l'appel d'offres public 17-16076;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1195296001

CG19 0358

Conclure avec Informatique Pro-Contact inc. et 3686035 Canada inc. (Images et Technologies), 2 ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs en lame UCS (lot 1) et stockage de masse (lot 2) - Appel d'offres public 19-17596 (2 soum.) - Informatique Pro-Contact inc.: 1 722 953,26 \$ (lot 1) - 3686035 Canada inc.: 1 387 041,15 \$ (lot 2), tous, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1203 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter de la date de leur émission, pour la fourniture des serveurs en lame UCS (lot 1) et d'équipements de stockage de masse (lot 2);
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires pour chacun des lots, ces derniers ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17596 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Description</u>	<u>Montants</u>
Informatique Pro-Contact inc.	Lot 1: Serveurs en lame UCS	1 722 953,26 \$
3686035 Canada inc. (Images et Technologies)	Lot 2: Stockage de masse	1 387 041,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198410001

CG19 0359

Autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 \$, taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3 % des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 787 417,16 \$ à 10 801 716,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1204 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 \$, taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 787 417,16 \$ à 10 801 716,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1195035003

CG19 0360

Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte-charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 183 471,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17693 (1 soum.) / Autoriser une dépense totale de 201 818,50 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1199 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Ascenseurs Innovatec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 183 471,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17693;
- 2 - d'autoriser une dépense de 18 347,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1193438014

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0361

Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une somme maximale de 1 833 362,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17660 - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1205 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux;
- 2 - d'accorder à Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 833 362,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17660 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1190206003

CG19 0362

Autoriser une dépense additionnelle de 180 215,67 \$, incluant les taxes, contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2 % pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CG19 0083), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 \$ à 1 363 212,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1208 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 180 215, 67 \$, incluant les taxes, contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2 % pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CG19 0083), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 \$ à 1 363 212,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1198113004

CG19 0363

Accorder un contrat de gré à gré d'une durée de 3 ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP, pour une somme maximale de 305 233,69 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1211 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de 3 ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP utilisés pour le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 305 233,69 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date 5 juin 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1197092001

CG19 0364

Autoriser la prolongation du contrat accordé à la firme FinLogik inc., fournisseur unique (CG14 0254), pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, pour une somme maximale de 1 506 003,49 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 586 350,30 \$ à 3 092 353,79 \$, taxes incluses / Approuver un projet de prolongation du contrat modifiant la convention de services à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1210 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la prolongation du contrat accordé à la firme Finlogik inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, pour une somme maximale de 1 506 003,49 \$, taxes incluses (CG14 0254), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 586 350,30 \$ à 3 092 353,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de prolongation du contrat de support et de maintenance (VDMSUP-002) entre la Ville de Montréal et la firme Finlogik inc modifiant la convention de services pour les clauses d'augmentation annuelle du contrat de 4 % à l'IPC canadien;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1191629001

CG19 0365

Autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 727 748,97 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100 \$, au net, à compter de 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1209 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 \$ à 48 727 748,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100 \$, au net, à compter de 2020;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1191073002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0366

Accorder un contrat à Cimota inc. pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 797 476,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP19024-172689-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1216 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à Cimota inc. pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 476,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19024-172689-C;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1193438010

CG19 0367

Autoriser un virement budgétaire de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes, et autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice sis au 1500, rue des Carrières (0105), dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CG18 0678), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 \$ à 1 554 422,92 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1222 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser un transfert de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice du 1500, des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CG18 0678), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 \$ à 1 554 422,92 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1191029001

CG19 0368

Accorder un contrat à Construction Arcade pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre sur l'avenue Lincoln, à l'angle de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 622 440,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10307 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1220 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre dans l'avenue Lincoln à l'angle de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 478 800,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10307;
- 2- d'autoriser une dépense de 71 820 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 71 820 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1197909003

CG19 0369

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du poste de quartier 39 situé au 6100, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 812 367,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14149 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1218 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection de la toiture et de remplacement des unités de ventilation du poste de quartier n°39, situé au 6100, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 672 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14149;
- 2- d'autoriser une dépense de 88 300,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 135 394,56 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1198304009

CG19 0370

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc., d'une durée de vingt-quatre mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériels et locaux ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17642 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1223 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17642;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1194804001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0371

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 \$ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no 1, ainsi qu'à l'Addenda no 2 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2018 / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG17 0491 et CG18 0052), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 \$ à 3 062 722,35 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1226 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2018 prévus au contrat de vérification externe accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491 et CG18 0052), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 \$ à 3 062 722,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 3 entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1190029005

CG19 0372

Approuver l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville - ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1230 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1197231065

CG19 0373

Approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville de Montréal un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 mètres carrés, situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 728 700 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1231 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 mètres carrés, situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 728 700 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1184962006

CG19 0374

Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., pour une période additionnelle de 7 ans et 14 jours, soit du 18 juillet 2019 au 31 juillet 2026, un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église à Montréal, à des fins de poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 547 966,07 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1233 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'une troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., pour une période de 7 ans et 14 jours, à compter du 18 juillet 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 7448 pieds carrés situé au 1625, rue de l'Église à Montréal, pour les besoins du poste de quartier (PDQ) 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 547 966,07 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de la troisième convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1194565002

CG19 0375

Accorder un soutien financier non récurrent de 275 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1239 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 275 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1197290001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0376

Accorder un soutien total de 460 000 \$ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 \$ pour la tenue de l'événement Marathon international Oasis de Montréal en 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1240 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien total de 460 000 \$ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 \$ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 425 000 \$, pour l'année 2019, pour la tenue de l'édition 2019 du Marathon international Oasis de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1194141006

CG19 0377

Autoriser une dépense maximale de 450 000 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données, situé au 2^e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1236 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 450 000 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données, situé au 2^e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1198410002

CG19 0378

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962-0101 Québec inc. un bâtiment vacant, situé aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, constitué des lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 057 mètres carrés, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 800 000 \$ / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour 2019 et pour les années suivantes au montant de 99 531,53 \$, net de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1305 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962-0101 Québec inc. un bâtiment vacant sis aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, constitué des lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 057 mètres carrés, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 800 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2020 et suivantes au montant de 99 531,53 \$, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1184962011

CG19 0379

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1303 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1180549001

CG19 0380

Approuver le projet de onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Tour du Trianon, bureau 318, d'une superficie approximative de 1 530 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, pour un loyer total de 33 423,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1307 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., un local portant le numéro 318 d'une superficie approximative de 1 530 pieds carrés, dans la Tour du Trianon à la Place Versailles, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 33 423,23 \$, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail.

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1198042006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0381

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour des travaux d'aménagement des secteurs Iberville Nord et de la Plaine Est du parc Frédéric-Back - Dépense totale nette, après ristourne, de 8 511 164,64 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 17-6992 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1291 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale nette, après ristourne, de 8 511 164,64 \$, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses, pour des travaux d'aménagement des secteurs Iberville Nord et de la Plaine Est du parc Frédéric-Back;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 236 667,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-6992;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1196638001

CG19 0382

Accorder un contrat à taux horaire à Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois, débutant le 24 septembre 2019, à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Dépense totale estimée de 5 100 585,65 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 19-17385 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1279 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois, plus deux années d'option, pour une somme maximale de 4 841 546,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17385;
- 2- d'autoriser une dépense de 259 039,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1193980002

CG19 0383

Approuver l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021, d'un montant total de 750 000 \$, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 580 000 \$ réparti entre 2019 et 2021 équivalent au montant de la subvention attendue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1302 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021, d'un montant total de 750 000 \$, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 580 000 \$ réparti entre 2019 et 2021 selon les informations financières inscrites au dossier, équivalent à 96,66 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1197956001

CG19 0384

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1292 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 145 766,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15431;
- 2- d'autoriser une dépense de 229 153,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1197737005

CG19 0385

Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) du complexe Espace pour la vie, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 567 676,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17673 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1281 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Informatique Pro-Contact inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) du complexe Espace pour la vie, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 567 676,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17673;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1191073003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0386

Accorder un soutien financier de 2 373 158 \$ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres, située au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser l'affectation de 2 373 158 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1308 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une aide financière de 2 373 158 \$ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres située au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'autoriser l'affectation de 2 373 158 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;

4 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et la convention donnant instruction au notaire de procéder aux versements de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1198441001

CG19 0387

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois avec Zone technologie électronique inc. pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette - Appel d'offres public 19-17478 (4 soum) - Dépense totale estimée de l'entente est de 4 455 241,73 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1285 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette;
- 3- d'accorder à Zone technologie électronique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale estimée à 3 712 701,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17478 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser une dépense de 742 540,29 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1194922010

CG19 0388

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 167 037 504,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres 5914 (1 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 \$, taxes au net, pour couvrir les années 2022 à 2027

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1290 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 167 037 504,39 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO) par biométhanisation, dans la Ville de Montréal-Est;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire SUEZ Canada Waste Services inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission après négociation, soit pour une somme maximale de 162 921 793,88 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5914. Le montant total du contrat à accorder pour la période de service de construction-conception est de 128 453 416 \$, taxes et contingences incluses, et le montant total maximal du contrat à accorder pour la période de service d'exploitation et d'entretien, est de 34 468 377,88 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement au budget de fonctionnement de 16 310 843,03 \$, taxes au net, pour la période de service d'exploitation et d'entretien de 60 mois;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1190749001

CG19 0389

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SST Consultant inc. pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 5 096 335,86 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17558 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1299 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, SST Consultant inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 633 032,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17558;
- 3- d'autoriser une dépense de 463 303,26 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1198375001

CG19 0390**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, avec les conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19-17652 (4 soum.) - Sommes maximales estimées pour chacun des lots: Lot 1 : 1 515 945,38 \$, Lot 2 : 1 565 959,50 \$, Lot 3 : 1 043 973 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1300 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure 3 ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'infrastructures et de plateformes hybrides;
- 3- d'accorder à Conseiller en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les lots 1 et 2, et seule firme soumissionnaire pour le lot 3, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17652;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Plateformes DevOps et infonuagique hybride	1 515 945,38 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Écosystème de plateformes Oracle et infonuagique hybride	1 565 959,50 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 3 - Écosystème de plateformes IBM	1 043 973,00 \$

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1195942003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 et 20.52 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0391**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets Industriels (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 1 185 294,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17579 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1301 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle CIMA+ s.e.n.c, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis de contrôleurs de chantier pour le lot 4 afin d'assurer le suivi de divers projets à la Division des projets industriels de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 1 030 691,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579;
- 3 - d'autoriser un montant total de 154 603,66 \$, taxes incuses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1198304008

CG19 0392

Autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettant d'accorder un contrat de gré à gré au delà de la limite de 101 000 \$ et d'une valeur maximale de 365 000 \$, taxes incluses, pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle / Accorder un contrat à JMV Environnement inc. pour une somme maximale de 365 000 \$, taxes incluses - 4 demandes de prix effectuées (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1316 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettant d'accorder un contrat de gré à gré au-delà de la limite de 101 000 \$ et d'une valeur maximale de 365 000 \$, taxes incluses, pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle;
- 2- d'accorder à JMV Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de gré à gré pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1197075001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0393

Renouveler l'adhésion au processus de certification du Mouvement VÉLOSYPATHIQUE mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 août 2019 par sa résolution CE19 1252 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;
- 2- d'autoriser Mme Valérie Gagnon, directrice à la Direction de la mobilité, à déposer une demande de renouvellement de la certification pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1198429001

CG19 0394

Ratifier l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) nommé « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) » pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE permettant l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police, pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2020 - Montant estimé de la dépense est de 246 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 juillet 2019 par sa résolution CE19 1175 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de ratifier l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) intitulé « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) », et ce, conformément aux dispositions de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- 2- de ratifier une dépense estimée à 246 000 \$, taxes non applicables, pour une période de 5 ans (du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2020), pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle « Foss Corp-Rate » afin de permettre l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1181081014

CG19 0395

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 août 2019 par sa résolution CE19 1325 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1194368007

CG19 0396

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔTS DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Avis de motion sont donnés par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération des projets de règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » et « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) » lesquels sont déposés avec le dossier décisionnel.

41.01 1197404001

CG19 0397

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1198168004

CG19 0398

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2015) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1194368007

CG19 0399

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 par sa résolution CG19 0326 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 par sa résolution CG19 0326 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1039 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1190025002

Règlement RCG 09-023-11

Article 51.01

Nominations aux commissions permanentes du conseil

Retiré – voir article 3.01

La présidente d'assemblée prend la parole, et souhaite à madame Nathalie Pelletier, agente de bureau principale au Service du Greffe, une belle et longue retraite, après 32 années de bons et loyaux services.

À 17 h 24, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
Présidente d'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
19 SEPTEMBRE 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AOÛT 2019 AU 31 AOÛT 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
PLOMBERIE NOËL FREDETTE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1190652004	ACCORDER UN CONTRAT À PLOMBERIE NOËL FREDETTE INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AUX ENTRÉES DE ONZE (11) BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 268 593,11 \$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15476 (2 SOUM.)	CE19 1142	2019-08-01	268 932,00 \$
CONSTRUCTION ARCADE	50,1% AGGLO 49,9% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1191029003	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME CONSTRUCTION ARCADE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENCASTREMENT D'UN VÉRIN AU GARAGE SAINT-MICHEL - DÉPENSE TOTALE DE 247 219,10 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 5951 - 5 SOUMISSIONNAIRES - CONTRAT 15235.	CE19 1217	2019-08-09	247 219,10 \$
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1193438013	ACCORDER DEUX CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DE TRENTE-SIX MOIS À LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. AU MONTANT DE 366 137,89 \$ TAXES INCLUSES POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE (LOT 1) ET À NEIGEXPERT LTÉE. AU MONTANT DE 430 983,87 \$ TAXES INCLUSES POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LOT 2) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17680 (5 SOUMISSIONNAIRES). AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 384 444,78 \$ TAXES INCLUSES POUR LE LOT 1 ET UNE DÉPENSE TOTALE DE 452 533,06 \$ TAXES INCLUSES POUR LE LOT 2 .	CE19 1138	2019-08-01	366 138,00 \$
NEIGEXPERT LTÉE.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1193438013	ACCORDER DEUX CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DE TRENTE-SIX MOIS À LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. AU MONTANT DE 366 137,89 \$ TAXES INCLUSES POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE (LOT 1) ET À NEIGEXPERT LTÉE. AU MONTANT DE 430 983,87 \$ TAXES INCLUSES POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LOT 2) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17680 (5 SOUMISSIONNAIRES). AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 384 444,78 \$ TAXES INCLUSES POUR LE LOT 1 ET UNE DÉPENSE TOTALE DE 452 533,06 \$ TAXES INCLUSES POUR LE LOT 2 .	CE19 1138	2019-08-01	430 984,00 \$
R.C.M. MODULAIRE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES	1194565004	PROLONGER LE CONTRAT DE LOCATION DE DEUX BÂTIMENTS MODULAIRES AVEC LA FIRME R.C.M. MODULAIRE INC. SITUÉS SUR LE SITE DE L'USINE ATWATER AU 999, RUE DUPUIS, POUR LA DIRECTION DE L'EAU POTABLE, POUR UNE DURÉE DE SIX MOIS, SOIT DU 1ER JUIN AU 30 NOVEMBRE 2019. DÉPENSE TOTALE DE 14 141,93 \$, TAXES INCLUSES. BÂTIMENT 1138	CE19 1155	2019-08-01	14 142,00 \$
WILLIAMS SCOTSMAN DU CANADA INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES	1194565005	PROLONGER LE CONTRAT DE LOCATION DE DEUX BÂTIMENTS MODULAIRES AVEC LA FIRME WILLIAMS SCOTSMAN DU CANADA INC. SITUÉS AU 3705, RUE SAINT-PATRICK, POUR LA DIRECTION DE L'EAU POTABLE, POUR UNE DURÉE DE DIX-HUIT MOIS, SOIT DU 1ER JUIN 2019 AU 30 NOVEMBRE 2020. DÉPENSE TOTALE DE 27 938,93 \$, TAXES INCLUSES. BÂTIMENT 1140	CE19 1156	2019-08-01	27 939,00 \$
WILLIAMS SCOTSMAN DU CANADA INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES	1194565006	PROLONGER LE CONTRAT DE LOCATION DE CINQ BÂTIMENTS MODULAIRES AVEC LA FIRME WILLIAMS SCOTSMAN DU CANADA INC. SITUÉS SUR LE SITE DE L'USINE ATWATER AU 999, RUE DUPUIS, POUR LA DIRECTION DE L'EAU POTABLE, POUR UNE DURÉE DE SIX MOIS, SOIT DU 1ER JUIN AU 30 NOVEMBRE 2019. DÉPENSE TOTALE DE 25 869,38 \$, TAXES INCLUSES. BÂTIMENT 1137	CE19 1157	2019-08-01	25 870,00 \$
PLACEMENT POTENTIEL INC.	23,97% AGGLO 76,03% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - OPTIMISATION_SÉCURITÉ ET PROPRIÉTÉ	1197157006	ACCORDER DES CONTRATS AUX FIRMES PLACEMENT POTENTIEL INC. ET SERVICE D'ENTRETIEN ALPHANET INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER DE DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE PÉRIODE DE 13 MOIS - DÉPENSE TOTALE DE 563 600,65 \$ TAXES INCLUSES (SOUMISSION : 536 762,52 \$ (TAXES INCLUSES) + CONTINGENCES : 26 838,13 \$ (5 % DE LA SOUMISSION CALCULÉ APRÈS TAXES)) APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 19-17361, 5 SOUMISSIONNAIRES	CE19 1280	2019-08-16	328 386,00 \$
SERVICE D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	23,97% AGGLO 76,03% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - OPTIMISATION SÉCURITÉ ET PROPRIÉTÉ	1197157006	ACCORDER DES CONTRATS AUX FIRMES PLACEMENT POTENTIEL INC. ET SERVICE D'ENTRETIEN ALPHANET INC. POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER DE DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE PÉRIODE DE 13 MOIS - DÉPENSE TOTALE DE 563 600,65 \$ TAXES INCLUSES (SOUMISSION : 536 762,52 \$ (TAXES INCLUSES) + CONTINGENCES : 26 838,13 \$ (5 % DE LA SOUMISSION CALCULÉ APRÈS TAXES)) APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 19-17361, 5 SOUMISSIONNAIRES	CE19 1280	2019-08-16	208 376,00 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LE GROUPE LML LTÉE	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1197689001	ACCORDER UN CONTRAT À LE GROUPE LML LTÉE, POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CINQ STATIONS D'ALERTE AUX USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE- DÉPENSE TOTALE DE 376 201,12 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT, CONTINGENCES ET INCIDENCES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 10306 - 2 SOUMISSIONNAIRES	CE19 1294	2019-08-16	376 201,12 \$
COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1198009001	ACCORDER UN CONTRAT DE CONSTRUCTION À COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, POUR LA RÉFÉCTION COMPLÈTE DE LA TOITURE ET DES LUCARNES DE L'ÉCOLE DE RANG DU PARC AGRICOLE DU BOIS-DE-LA-ROCHE, 295 CHEMIN DE SENNEVILLE À SENNEVILLE (QC) - DÉPENSE TOTALE DE 179 028,72 \$ (CONTRAT DE 125 265,26 \$ + CONTINGENCES DE 25 053,05 \$ + INCIDENCES DE 28 710,41 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC (#5992) - DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES.	CE19 1221	2019-08-09	179 028,72 \$
CONSTRUCTION ARCADE	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1198452001	ACCORDER UN CONTRAT À CONSTRUCTION ARCADE POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ACCÈS DANS LE SECTEUR DES DÉCANTEURS ACTIFLO ET DE LA PLATEFORME DE L'HYDRAPOL À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE PIERREFONDS. DÉPENSE TOTALE DE 280 681,31 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT, CONTINGENCES ET INCIDENCES) – APPEL D'OFFRES PUBLIC 10289 – (3 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 1293	2019-08-16	280 681,31 \$

NOMBRE DE
CONTRATS :

12

TOTAL : 2 753 897,25 \$

04.02

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
19 SEPTEMBRE 2019**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 31 AOÛT 2019**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AOÛT 2019 AU 31 AOÛT 2019**

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
FONDATION EMERGENCE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191643003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 \$ SUR 2 ANS, A QUATRE DIFFÉRENTS ORGANISMES DONT 110 000 \$ POUR L'ANNÉE 2019 ET 110 000 \$ POUR L'ANNÉE 2020, SOIT 60 000 \$ À FONDATION EMERGENCE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « POUR QUE VIEILLIR SOIT GAI : ASSURER DES MILIEUX AÎNÉS INCLUSIFS ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES LGBT », 40 000 \$ À FORUM DES CITOYENS AÎNÉS DE MONTRÉAL POUR « APPRENTISSAGE AUX COMMUNICATIONS INFORMATISÉES : SERVICES ET ÉCHANGES (ACISE) », 70 000 \$ À SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE POUR « HABITATIONS PARTAGÉES » AINSI QUE 50 000 \$ À LES YMCA DU QUÉBEC POUR « AÎNÉS EN ACTION - GRAND MONTRÉAL », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2022) - VOLET AÎNÉS / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1309	2019-08-16	60 000,00 \$
FORUM DES CITOYENS AÎNÉS DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191643003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 \$ SUR 2 ANS, A QUATRE DIFFÉRENTS ORGANISMES DONT 110 000 \$ POUR L'ANNÉE 2019 ET 110 000 \$ POUR L'ANNÉE 2020, SOIT 60 000 \$ À FONDATION EMERGENCE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « POUR QUE VIEILLIR SOIT GAI : ASSURER DES MILIEUX AÎNÉS INCLUSIFS ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES LGBT », 40 000 \$ À FORUM DES CITOYENS AÎNÉS DE MONTRÉAL POUR « APPRENTISSAGE AUX COMMUNICATIONS INFORMATISÉES : SERVICES ET ÉCHANGES (ACISE) », 70 000 \$ À SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE POUR « HABITATIONS PARTAGÉES » AINSI QUE 50 000 \$ À LES YMCA DU QUÉBEC POUR « AÎNÉS EN ACTION - GRAND MONTRÉAL », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2022) - VOLET AÎNÉS / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1309	2019-08-16	40 000,00 \$
LES YMCA DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191643003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 \$ SUR 2 ANS, A QUATRE DIFFÉRENTS ORGANISMES DONT 110 000 \$ POUR L'ANNÉE 2019 ET 110 000 \$ POUR L'ANNÉE 2020, SOIT 60 000 \$ À FONDATION EMERGENCE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « POUR QUE VIEILLIR SOIT GAI : ASSURER DES MILIEUX AÎNÉS INCLUSIFS ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES LGBT », 40 000 \$ À FORUM DES CITOYENS AÎNÉS DE MONTRÉAL POUR « APPRENTISSAGE AUX COMMUNICATIONS INFORMATISÉES : SERVICES ET ÉCHANGES (ACISE) », 70 000 \$ À SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE POUR « HABITATIONS PARTAGÉES » AINSI QUE 50 000 \$ À LES YMCA DU QUÉBEC POUR « AÎNÉS EN ACTION - GRAND MONTRÉAL », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2022) - VOLET AÎNÉS / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1309	2019-08-16	50 000,00 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191643003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 220 000 \$ SUR 2 ANS, A QUATRE DIFFÉRENTS ORGANISMES DONT 110 000 \$ POUR L'ANNÉE 2019 ET 110 000 \$ POUR L'ANNÉE 2020, SOIT 60 000 \$ À FONDATION ÉMERGENCE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « POUR QUE VIEILLIR SOIT GAI : ASSURER DES MILIEUX AÎNÉS INCLUSIFS ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES LGBT », 40 000 \$ À FORUM DES CITOYENS AÎNÉS DE MONTRÉAL POUR « APPRENTISSAGE AUX COMMUNICATIONS INFORMATISÉES : SERVICES ET ÉCHANGES (ACISE) », 70 000 \$ À SERVICE D'AIDE ET DE LIAISON POUR IMMIGRANTS LA MAISONNÉE POUR « HABITATIONS PARTAGÉES » AINSI QUE 50 000 \$ À LES YMCA DU QUÉBEC POUR « AÎNÉS EN ACTION - GRAND MONTRÉAL », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2022) - VOLET AÎNÉS / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1309	2019-08-16	70 000,00 \$
CORPORATION L'ESPOIR	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191643004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 40 000 \$, POUR 2019 ET 2020, SOIT 20 000 \$ À CORPORATION L'ESPOIR AFIN DE RÉALISER LE PROJET « ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES MULTIHANDICAPÉES EN CAMP DE JOUR » ET 20 000 \$ À L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ POUR « SOUTIEN À LA FAMILLE - ACCUEIL DES PARENTS VENANT DE RECEVOIR UN NOUVEAU DIAGNOSTIC » DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1345	2019-08-28	20 000,00 \$
L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191643004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 40 000 \$, POUR 2019 ET 2020, SOIT 20 000 \$ À CORPORATION L'ESPOIR AFIN DE RÉALISER LE PROJET « ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES MULTIHANDICAPÉES EN CAMP DE JOUR » ET 20 000 \$ À L'ÉTOILE DE PACHO - RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENT D'ENFANT HANDICAPÉ POUR « SOUTIEN À LA FAMILLE - ACCUEIL DES PARENTS VENANT DE RECEVOIR UN NOUVEAU DIAGNOSTIC » DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1345	2019-08-28	20 000,00 \$
CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191643005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 160 000 \$, À TROIS DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019, SOIT 75 000 \$ AU CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI) POUR LE PROJET « LES DIGIGIRLZ: LES JEUNES FEMMES DU NUMÉRIQUE QUI CODENT », 60 000 \$ À CYBERCAP POUR LE PROJET « TRANSITION — INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE DE JEUNES DÉCROCHEURS PAR LE MULTIMÉDIA » ET 25 000 \$ À POUR 3 POINTS POUR LE PROJET « DE COACH SPORTIF À COACH DE VIE », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET JEUNESSE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1172	2019-08-01	75 000,00 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CYBERCAP	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191643005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 160 000 \$, À TROIS DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019, SOIT 75 000 \$ AU CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI) POUR LE PROJET « LES DIGIGIRLZ: LES JEUNES FEMMES DU NUMÉRIQUE QUI CODENT », 60 000 \$ À CYBERCAP POUR LE PROJET « TRANSITION — INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE DE JEUNES DÉCROCHEURS PAR LE MULTIMÉDIA » ET 25 000 \$ À POUR 3 POINTS POUR LE PROJET « DE COACH SPORTIF À COACH DE VIE », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET JEUNESSE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1172	2019-08-01	60 000,00 \$
POUR 3 POINTS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191643005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 160 000 \$, À TROIS DIFFÉRENTS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2019, SOIT 75 000 \$ AU CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI) POUR LE PROJET « LES DIGIGIRLZ: LES JEUNES FEMMES DU NUMÉRIQUE QUI CODENT », 60 000 \$ À CYBERCAP POUR LE PROJET « TRANSITION — INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE DE JEUNES DÉCROCHEURS PAR LE MULTIMÉDIA » ET 25 000 \$ À POUR 3 POINTS POUR LE PROJET « DE COACH SPORTIF À COACH DE VIE », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET JEUNESSE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1172	2019-08-01	25 000,00 \$
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL (SODECM)	100% AGGLO	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	1191654003	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 40 000 \$ AU CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL (CEUM) INCORPORÉ SOUS SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL (SODECM), POUR SOUTENIR UN PROJET D'EXPÉRIMENTATION UTILISANT UNE APPROCHE PARTICIPATIVE ET INTERSECTORIELLE DE CONCEPTION D'UNE RUE COMMERCIALE, CONVIVIALE ET SÉCURITAIRE – APPROUVER LA CONVENTION À CETTE FIN	CE19 1341	2019-08-30	40 000,00 \$
TABLE DE QUARTIER LAC ST-LOUIS/DORVAL (TQS)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1193381001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 16 380 \$ À TABLE DE QUARTIER LAC ST-LOUIS/DORVAL (TQS) AFIN DE RÉALISER LE PROJET CRÉONS ENSEMBLE DES ALTERNATIVES ALIMENTAIRES DANS LE SUD DE L'OUEST-DE-L'ÎLE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2019 AU 31 MARS 2020, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1310	2019-08-16	16 380,00 \$
CORPORATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS ET DU MUSÉE MARGUERITE-BOURGEOYS	100% AGGLO	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE L'URBANISME	1193501001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 75 000 \$ À LA CORPORATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS ET DU MUSÉE MARGUERITE-BOURGEOYS AFIN DE RÉALISER UNE ÉTUDE DE POTENTIEL ET UN INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU MUSÉE MARGUERITE-BOURGEOYS, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1343	2019-08-28	75 000,00 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MMODE LA GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA MODE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1193931004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 50 000 \$, TAXES INCLUSES, À MMODE LA GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA MODE POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DE DEUX MISSIONS D'ENTREPRISES DE MODE DE LA RELEVÉ À LA FOIRE MAGIC À LAS VEGAS DU 5 AU 7 FÉVRIER 2020 ET AU SALON COTERIE À NEW YORK DU 11 AU 13 FÉVRIER 2020 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1248	2019-08-09	50 000,00 \$
CENTRE INTERLIGNE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194005002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 62 500 \$ À CENTRE INTERLIGNE INC., AUPARAVANT GAI ÉCOUTE, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LA RÉALISATION DU PROJET « SERVICE D'AIDE, D'ÉCOUTE ET DE RENSEIGNEMENTS LA NUIT », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1171	2019-08-01	62 500,00 \$
JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1196352001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MONTANT MAXIMUM DE 150 000 \$ À LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL EN 2019-2021 POUR SOUTENIR SES ACTIVITÉS ET PROPULSER SON VOLET ENTREPRENEURIAT, FINANCÉ PAR LE BUDGET DE LA DIRECTION DE L'ENTREPRENEURIAT DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1249	2019-08-09	150 000,00 \$
ACADÉMOS CYBERMENTORAT	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1196352002	AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENT DE 70 000 \$ À ACADÉMOS CYBERMENTORAT POUR L'ORGANISATION DES 22E ET 23E ÉDITIONS DU DÉFI OSARENTREPRENDRE, VOLET SCOLAIRE POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL, POUR LA PÉRIODE DE 2019 À 2021 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1312	2019-08-16	70 000,00 \$
PME MTL CENTRE-EST	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1196352003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 15 000 \$ À PME MTL CENTRE-EST POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DE LA 4E ÉDITION DE COLLÉGIAL EN AFFAIRES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1313	2019-08-16	15 000,00 \$
C.I.T.I.E.S.	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1197896003	AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, NON RÉCURRENT, D'UN MONTANT DE 15 000 \$ À L'ORGANISME C.I.T.I.E.S. POUR L'ORGANISATION D'UNE MISSION D'ÉTUDE À SÉOUL SUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1167	2019-08-01	15 000,00 \$
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1198006001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 12 000 \$ À L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE ET L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES POUR MOBILISER DES COLLABORATIONS CONJOINTES EN RECHERCHE INITIÉES LORS DE L'ÉDITION VILLE DE SÉRI MONTRÉAL 2019 DANS LE CADRE DU CONCOURS «DE L'IDÉE À L'INNOVATION : TRANSFORMER MONTRÉAL PAR LA RECHERCHE»	CE19 1340	2019-08-28	6 000,00 \$
INSTITUTION ROYAL POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES (UNIVERSITÉ MCGILL)	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1198006001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 12 000 \$ À L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE ET L'INSTITUTION ROYALE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES POUR MOBILISER DES COLLABORATIONS CONJOINTES EN RECHERCHE INITIÉES LORS DE L'ÉDITION VILLE DE SÉRI MONTRÉAL 2019 DANS LE CADRE DU CONCOURS «DE L'IDÉE À L'INNOVATION : TRANSFORMER MONTRÉAL PAR LA RECHERCHE»	CE19 1340	2019-08-28	6 000,00 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
PROJET ECOSPHERE	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1198038002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE À GROUPE ECOSPHERE POUR LE PROJET : FOIRE ECOSPHERE - ENVIRONNEMENT ET ÉCOHABITATION 2019 (8E ÉDITION) - 5 000 \$ / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1247	2019-08-09	5 000,00 \$
ALI ET LES PRINCES DE LA RUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198263002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 215 000 \$, À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, SOIT 50 000 \$ À ALI ET LES PRINCES DE LA RUE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « LA RELEVÉ MONTRÉALISE », 20 000 \$ À ÉVÈNEMENT HOODSTOCK POUR « S.T.ARTS (SOUTIEN TECHNOLOGIQUE ET LES ARTS) », 50 000 \$ À RÉSEAU CITOYEN DE SOLIDARITÉ ICIÉLA POUR « MONTRÉAL À NOTRE IMAGE: RENCONTRER - CONNAÎTRE - CRÉER DES LIENS ENSEMBLE! », 50 000 \$ À RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE POUR « JEUX DE LA RUE », 25 000 \$ À TAZ, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE POUR « ROULE ET GRIMPE AU TAZ », ET 20 000 \$ À LA TOHU, CITÉ DES ARTS DU CIRQUE POUR LE PROJET « FALLA 2019 - VOLET EMPLOYABILITÉ », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET INSERTION SOCIALE DES JEUNES ISSUS DE LA DIVERSITÉ / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1244	2019-08-09	50 000,00 \$
ÉVÈNEMENT HOODSTOCK	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198263002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 215 000 \$, À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, SOIT 50 000 \$ À ALI ET LES PRINCES DE LA RUE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « LA RELEVÉ MONTRÉALISE », 20 000 \$ À ÉVÈNEMENT HOODSTOCK POUR « S.T.ARTS (SOUTIEN TECHNOLOGIQUE ET LES ARTS) », 50 000 \$ À RÉSEAU CITOYEN DE SOLIDARITÉ ICIÉLA POUR « MONTRÉAL À NOTRE IMAGE: RENCONTRER - CONNAÎTRE - CRÉER DES LIENS ENSEMBLE! », 50 000 \$ À RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE POUR « JEUX DE LA RUE », 25 000 \$ À TAZ, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE POUR « ROULE ET GRIMPE AU TAZ », ET 20 000 \$ À LA TOHU, CITÉ DES ARTS DU CIRQUE POUR LE PROJET « FALLA 2019 - VOLET EMPLOYABILITÉ », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET INSERTION SOCIALE DES JEUNES ISSUS DE LA DIVERSITÉ / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1244	2019-08-09	20 000,00 \$
RÉSEAU CITOYEN DE SOLIDARITÉ ICIÉLA	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198263002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 215 000 \$, À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, SOIT 50 000 \$ À ALI ET LES PRINCES DE LA RUE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « LA RELEVÉ MONTRÉALISE », 20 000 \$ À ÉVÈNEMENT HOODSTOCK POUR « S.T.ARTS (SOUTIEN TECHNOLOGIQUE ET LES ARTS) », 50 000 \$ À RÉSEAU CITOYEN DE SOLIDARITÉ ICIÉLA POUR « MONTRÉAL À NOTRE IMAGE: RENCONTRER - CONNAÎTRE - CRÉER DES LIENS ENSEMBLE! », 50 000 \$ À RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE POUR « JEUX DE LA RUE », 25 000 \$ À TAZ, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE POUR « ROULE ET GRIMPE AU TAZ », ET 20 000 \$ À LA TOHU, CITÉ DES ARTS DU CIRQUE POUR LE PROJET « FALLA 2019 - VOLET EMPLOYABILITÉ », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET INSERTION SOCIALE DES JEUNES ISSUS DE LA DIVERSITÉ / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1244	2019-08-09	50 000,00 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198263002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 215 000 \$, À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, SOIT 50 000 \$ À ALI ET LES PRINCES DE LA RUE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « LA RELÈVE MONTRÉALAISE », 20 000 \$ À ÉVÈNEMENT HOODSTOCK POUR « S.T.ARTS (SOUTIEN TECHNOLOGIQUE ET LES ARTS) », 50 000 \$ À RÉSEAU CITOYEN DE SOLIDARITÉ ICIÉLA POUR « MONTRÉAL À NOTRE IMAGE: RENCONTRER - CONNAÎTRE - CRÉER DES LIENS ENSEMBLE! », 50 000 \$ À RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE POUR « JEUX DE LA RUE », 25 000 \$ À TAZ, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE POUR « ROULE ET GRIMPE AU TAZ », ET 20 000 \$ À LA TOHU, CITÉ DES ARTS DU CIRQUE POUR LE PROJET « FALLA 2019 - VOLET EMPLOYABILITÉ », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET INSERTION SOCIALE DES JEUNES ISSUS DE LA DIVERSITÉ / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1244	2019-08-09	50 000,00 \$
TAZ, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198263002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 215 000 \$, À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, SOIT 50 000 \$ À ALI ET LES PRINCES DE LA RUE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « LA RELÈVE MONTRÉALAISE », 20 000 \$ À ÉVÈNEMENT HOODSTOCK POUR « S.T.ARTS (SOUTIEN TECHNOLOGIQUE ET LES ARTS) », 50 000 \$ À RÉSEAU CITOYEN DE SOLIDARITÉ ICIÉLA POUR « MONTRÉAL À NOTRE IMAGE: RENCONTRER - CONNAÎTRE - CRÉER DES LIENS ENSEMBLE! », 50 000 \$ À RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE POUR « JEUX DE LA RUE », 25 000 \$ À TAZ, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE POUR « ROULE ET GRIMPE AU TAZ », ET 20 000 \$ À LA TOHU, CITÉ DES ARTS DU CIRQUE POUR LE PROJET « FALLA 2019 - VOLET EMPLOYABILITÉ », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET INSERTION SOCIALE DES JEUNES ISSUS DE LA DIVERSITÉ / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1244	2019-08-09	25 000,00 \$
TOHU, CITÉ DES ARTS DU CIRQUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1198263002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 215 000 \$, À SIX DIFFÉRENTS ORGANISMES, POUR L'ANNÉE 2019, SOIT 50 000 \$ À ALI ET LES PRINCES DE LA RUE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « LA RELÈVE MONTRÉALAISE », 20 000 \$ À ÉVÈNEMENT HOODSTOCK POUR « S.T.ARTS (SOUTIEN TECHNOLOGIQUE ET LES ARTS) », 50 000 \$ À RÉSEAU CITOYEN DE SOLIDARITÉ ICIÉLA POUR « MONTRÉAL À NOTRE IMAGE: RENCONTRER - CONNAÎTRE - CRÉER DES LIENS ENSEMBLE! », 50 000 \$ À RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE POUR « JEUX DE LA RUE », 25 000 \$ À TAZ, CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE POUR « ROULE ET GRIMPE AU TAZ », ET 20 000 \$ À LA TOHU, CITÉ DES ARTS DU CIRQUE POUR LE PROJET « FALLA 2019 - VOLET EMPLOYABILITÉ », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VOLET INSERTION SOCIALE DES JEUNES ISSUS DE LA DIVERSITÉ / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1244	2019-08-09	20 000,00 \$
CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTREAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À SIX (6) ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 167 400 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/APPROUVER LES SIX (6) PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1311	2019-08-16	25 000,00 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ASSOCIATION CLIMATABLE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À SIX (6) ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 167 400 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/APPROUVER LES SIX (6) PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1311	2019-08-16	3 000,00 \$
UPSTARTED	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À SIX (6) ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 167 400 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/APPROUVER LES SIX (6) PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1311	2019-08-16	20 400,00 \$
CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À SIX (6) ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 167 400 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/APPROUVER LES SIX (6) PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1311	2019-08-16	50 000,00 \$
MONTRÉAL INVIVO	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À SIX (6) ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 167 400 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/APPROUVER LES SIX (6) PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1311	2019-08-16	44 000,00 \$
CJE MONTRÉAL CENTRE-VILLE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1198298003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT À SIX (6) ORGANISMES REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 167 400 \$, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, SUITE À L'APPEL À PROJETS ACCÉLÉRER L'ENTREPRENEURIAT/APPROUVER LES SIX (6) PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1311	2019-08-16	25 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS :

33

TOTAL : 1 313 280,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
19 SEPTEMBRE 2019**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} AU 31 AOUT 2019
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1363602	13 AOÛT 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement facture - Entente de services révisée: ENAP - Ville de Montréal 18-19_33325_028	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 000,00 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1365405	23 AOÛT 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement facture - Poste canada - Services des affaires juridiques	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 724,44 \$	
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1365814	27 AOÛT 2019	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	avocats dossiers police #fact 3527-3526-3505	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 034,13 \$	
FRATERNITE DES POLICIERS ET POLICIERES DE MONTREAL INC.	178	29 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Afaires juridiques règlement SPVM	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 470,36 \$	
FRATERNITE DES POLICIERS ET POLICIERES DE MONTREAL INC.	2914	29 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Afaires juridiques règlement SPVM	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 122,81 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode16	09 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 16 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 967,92 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode17	21 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires -Huissiers de justice -Période 17- Hainault Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 555,09 \$	
LOUISE PHILIBERT	lp19053011	23 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires frais sténographe	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 913,40 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode16	09 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 16 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 509,21 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode17	21 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires Huissiers de justice période 17 Paquette et Associés	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 172,24 \$	
RENEE DUPRAS	201919	28 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires frais sténographe	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 589,10 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9693667463	05 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	30 361,29 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9694399906	05 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 20-07-2019 @ 26-07-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 460,86 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9694416429	05 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	40 245,16 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9695014484	14 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	39 217,31 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9695028411	09 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 27-07-2019 @ 02-08-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 967,42 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9695580359	21 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 03-08-2019 @ 09-08-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 166,61 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9695589219	21 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	28 592,60 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9696174512	23 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 10-08-2019 @ 16-08-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 935,99 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9696176023	23 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires frais envoi postal	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	37 470,33 \$	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode16	09 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 16 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 080,11 \$	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode17	21 AOÛT 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires -Huissiers de justices-Période 17 -2019 Valade et Ass.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 565,31 \$	
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1358125	24 AOÛT 2019	HUARD, FRANCOIS	REAPP SPVM - CONSTAT INFRACTION THERMIQUE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	44 645,93 \$	1224919
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1363909	14 AOÛT 2019	JOLY, LINDA	REAPP SPVM -EMBOUT BUCCAL ET EMBOUT BUCCAL ANTIREFLUX FIXE	Bilan	Sécurité et santé	2 302,38 \$	
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1365515	26 AOÛT 2019	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - EMBOUT BUCCAL	Bilan	Sécurité et santé	2 997,39 \$	
EMBALLAGE CODERRE	1363911	15 AOÛT 2019	JOLY, LINDA	RÉAPP SPVM - SAC PAPIER FORMAT 12-1/2 X 6 X 27	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 269,00 \$	
GAETANTGP INC.	1363913	14 AOÛT 2019	JOLY, LINDA	RÉAPP SPVM - (F624-44CV) COUVERTURE POUR LE CALEPIN DE NOTES	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 093,45 \$	
GROUPE TRIUM INC.	1363967	14 AOÛT 2019	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - HOUSSE EXTERIEUR DEVANT AVEC POCHE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	11 713,97 \$	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1363914	14 AOÛT 2019	JOLY, LINDA	RÉAPP SPVM - CARTE DE VISITE, BILLET D'ABSENCE, ÉTIQUETTES RÉPARATION...	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	10 837,86 \$	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1363914	20 AOÛT 2019	JOLY, LINDA	RÉAPP SPVM - CARTE DE VISITE, BILLET D'ABSENCE, ÉTIQUETTES RÉPARATION...	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 388,98 \$	
PRODUITS CHIMIQUES ACP INC.	1363926	14 AOÛT 2019	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - TROUSSE PRELEVEMENTS SANGUINS	Bilan	Sécurité et santé	3 434,14 \$	
SUPREMEX INC.	1363923	14 AOÛT 2019	JOLY, LINDA	REAPP SPVM - COURRIER INTERIEUR,ENVELOPPE DE SERVICE,ENVELOPPE STANDARD	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	6 476,70 \$	
PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES	1365727	27 AOÛT 2019	DONNELLY, KEVIN	Service - Organisation de festivals et spectacles -Protection des places publiques - Dispositif anti véhicule bélier 2019 Pour QDS /Location Fardier**	Culture	Autres - Activités récréatives	63 519,25 \$	
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	49036	09 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/frais huissiers justice	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 427,78 \$	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	fa00126262	27 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques- analyse de divers dossiers	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 939,69 \$	
IGUANE TECHNOLOGIES INC.	20191	27 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais analyses dossier; 18-004129	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 236,28 \$	
JACQUES FOURNIER	20190801	28 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques expertise psychologique dossier; 18-002429	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 674,56 \$	
LEMAY CO INC.	f19070099	28 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiqued frais expert en urbanisme dossier;19-000399	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 837,32 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MADINATOU DIALLO	50032156615173	30 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 17-002289	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 237,14 \$	
PFD NOTAIRES S.E.N.C.R.L.	19d108600631	27 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais notaire dossier; 19-001245	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 624,69 \$	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmo ntreal20196e	23 AOÛT 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 139,05 \$	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmo ntreal20199e	23 AOÛT 2019	RONDOU, JEAN- FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	19 769,10 \$	
SERVITECH INC.	6607219001	28 AOÛT 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais évaluateur agré dossier; 18-000263	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 393,22 \$	
ANDREANNE O'BOMSAWIN	1363635	13 AOÛT 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Spécialiste des médias sociaux- Promotion des contenus web sur les réseaux sociaux et suivi des indicateurs de performance numérique.- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 716,58 \$	
CONSEIL QUEBECOIS DU COMMERCE DE DETAIL	1364671	20 AOÛT 2019	DOUCET, VERONIQUE	Contrat gré à gré OBNL - Organisation d'un parcours particulier dans le cadre du TAG- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	29 220,27 \$	
CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTREAL	1363860	14 AOÛT 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels -Portrait des atouts en lien avec les milieux de vie de l'Est- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 131,33 \$	
CREDO PRODUCTIONS INC.	1365961	28 AOÛT 2019	CHIASSON, JOSEE	Consultation visant à produire une charte de projet concerté afin d'encadrer la démarche de réalisation du plan directeur du Marché Jean Talon sur le territoire de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 480,36 \$	
DALCORF STRATEGIE INC.	1363863	14 AOÛT 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels -Réaliser une étude de préaisabilité pour un éventuel pôle de formation et d'innovation dans l'Est de Montréal. Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 677,30 \$	
GROUPE ALTUS	1363211	08 AOÛT 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels -Fournir une mise à jour de l'étude de provenance de clientèle pour la SDC Petite-Italie-Marché- Jean-Talon.- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 955,45 \$	
JBC MEDIA INC.	1365126	22 AOÛT 2019	DOUCET, VERONIQUE	JBC Média - Montréal économique - SDÉ - Service - Agence de publicité, promotion	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	17 837,38 \$	
MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE	1365997	28 AOÛT 2019	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels- Mandat alloué à MQQ pour mettre sur pied un réseau de performance pour les alumni dans le cadre du volet post-parcours du Parcours Innovation. Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 498,75 \$	
PRISCILLA ANANIAN	1363588	12 AOÛT 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels -Accompagnement en expertise et un regard critique sur les contenus développés dans le cadre des travaux d'élaboration d'une vision pour l'Est de Montréal- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROJECT FOR PUBLIC SPACES, INC.	1364492	19 AOÛT 2019	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Facture #IPMC0027 -Project for public spaces - Katia Habra et Charles-André Major - Frais - Inscription pour colloque, conférence, séminaire et congrès- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 049,26 \$	
REED MIDEM	1364746	20 AOÛT 2019	CHIASSON, JOSEE	Participation de la Ville de Montréal au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) qui se tiendra, en France, du 10 au 13 mars 2020- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	34 379,21 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1363219	08 AOÛT 2019	DOUCET, VERONIQUE	Achat d'une imprimante pour remplacement d'une imprimante de dépannage désuète à côté du bureau de la direction- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 012,62 \$	
STUDIO EL TORO INC.	1365946	28 AOÛT 2019	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels- Mandat alloué pour la création d'une vidéo en motion design présentant le Parcours Innovation PME Montréal d'environ 60 secondes et de trois vidéos teasers pour les réseaux sociaux de 15 secondes- Service du dévelop	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 118,20 \$	
UNIVERSITE DE MONTREAL	1363368	20 AOÛT 2019	CHIASSON, JOSEE	Conseiller en protection du patrimoine - Marché Bonsecours	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	24 640,00 \$	
VOYAGEZ FUTE	1363585	12 AOÛT 2019	CHIASSON, JOSEE	OBNL- Services professionnels -Établir un diagnostic et préparer un plan d'action de mobilité durable pour le secteur industriel longeant le canal Lachine- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	41 416,08 \$	
ZA COMMUNICATION D'INFLUENCE INC.	1363361	09 AOÛT 2019	CHIASSON, JOSEE	Élaboration d'une stratégie pour l'élaboration de branding pour le corridor d'innovation industrielle	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	56 142,07 \$	
9357-8359 QUEBEC INC.	1187796003190816	16 AOÛT 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-034) Dossier AF-010, versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	29 196,00 \$	
PME MTL CENTRE-EST	1185175003190812	12 AOÛT 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Centre-Est vers. 2 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 2 de 3 pour 2019 Contribution	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	220 300,00 \$	
PME MTL CENTRE-OUEST	1185175003190812	12 AOÛT 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Centre-Ouest vers. 2 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 2 de 3 pour 2019 Contribution	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	196 040,00 \$	
PME MTL CENTRE-VILLE	1185175003190812	12 AOÛT 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Centre-Ville vers. 2 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 2 de 3 pour 2019 Contribution	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	319 900,00 \$	
PME MTL EST-DE-L'ILE	1185175003190812	12 AOÛT 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Est de l'Île vers. 2 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 2 de 3 pour 2019 Contribution	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	124 200,00 \$	
PME MTL GRAND SUD- OUEST	1185175003190812	12 AOÛT 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Grand Sud-Ouest vers. 2 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 2 de 3 pour 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	163 600,00 \$	
PME MTL WEST-ISLAND	1185175003190812	12 AOÛT 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1185175003 PME MTL Ouest de l'Île vers. 2 de 9 pour la période 2019-2021 vers. 2 de 3 pour 2019 Cont. fin.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	147 300,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
THAYALAKANTHAN ARUMUGAM	1187796003190823	23 AOÛT 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-046, versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	89 134,00 \$	
VOYAGEZ FUTE	1183455002190808	08 AOÛT 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1183455002, Centre de gestion des déplacements centre-ville (Voyagez Futé), 2e vers. de 2, 2/2 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	50 000,00 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1364272	22 AOÛT 2019	CADRIN, ISABELLE	Service cellulaire - PSE	Direction générale	Protection de l'environnement	155,54 \$	1137408
STEPHANIE VAILLANCOURT	1362234	02 AOÛT 2019	BACHMAN, PEGGY	2019 - Contrat de service technique pour la poursuite du projet de dépistage de la punaise marbrée sur l'île de Montréal.	Direction générale	Protection de l'environnement	3 000,00 \$	
ENTRE PARENTS DE MONTREAL-NORD INC.	1362153	01 AOÛT 2019	LINDOR, MARIE-CLAUDINE	DA 608413: Addenda - Projets ; 0-5 ans- Modification et création d'un bon de commande	Diversité et inclusion sociale	Développement social	7 914,00 \$	
MISSIONS EXEKO	1353743	14 AOÛT 2019	BASTIEN, NADIA	2194970001-DB194970001 Accorder un contrat de services professionnels à Missions Exeko pour des consultations sur des besoins en développement social dans les arrondissements - volet 2,	Diversité et inclusion sociale	Développement social	13 400,00 \$	
GAZTEK INC	1363268	09 AOÛT 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Détecteur Ultra BW O2, CH4, CO, H2S et CO2 -# HU X1W1M1H1B1-Y-N voir soumission # 3811	Environnement	Protection de l'environnement	6 011,59 \$	
LES SERVICES BAC-LAVE INC.	1364002	15 AOÛT 2019	MOISE, CARL	Nettoyage de 15 000 bacs Montréalais	Environnement	Matériaux secs - traitement	39 212,83 \$	
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1363126	08 AOÛT 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2019 - Ajout d'heure pour le tamisage au CESM des sacs de sable en provenance des territoires touchés par inondations.	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	15 748,12 \$	
MEGS INC.	1319436	29 AOÛT 2019	LAROCHE, LAURENT	Commande ouverte 2019 - fourniture gaz laboratoire Des Baillets	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	8 399,00 \$	
MOBILIERS ERGO PLUS INC.	1364800	20 AOÛT 2019	BUDKA, ARNAUD	Varidesk Corner Cube 36	Environnement	Protection de l'environnement	3 322,86 \$	
PACWILL ENVIRONMENTAL	1365838	27 AOÛT 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Location d'échantillonneur pour RSQA	Environnement	Protection de l'environnement	7 269,33 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1364272	16 AOÛT 2019	CADRIN, ISABELLE	Service cellulaire - PSE	Environnement	Protection de l'environnement	1 604,38 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1364272	16 AOÛT 2019	CADRIN, ISABELLE	Service cellulaire - PSE	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	142,36 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1364272	16 AOÛT 2019	CADRIN, ISABELLE	Service cellulaire - PSE	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	779,43 \$	1137408
SETI MEDIA INC.	1365221	22 AOÛT 2019	GODEFROY, FABRICE	Hébergement juillet 2018 à juillet 2019	Environnement	Protection de l'environnement	4 800,00 \$	
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1364082	15 AOÛT 2019	GODEFROY, FABRICE	Service - Transport de livraison	Environnement	Protection de l'environnement	5 410,00 \$	
SNC-LAVALIN INC	1363876	14 AOÛT 2019	BLAIN, ERIC	Étude d'impact sur les déplacements pour le centre de traitement de Montréal-Est	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	16 231,57 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SNC-LAVALIN INC	1363877	14 AOÛT 2019	BLAIN, ERIC	Services professionnels pour l'étude d'impact sur les déplacements pour le centre de traitement par compostage à l'arrondissement St-Laurent	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	20 890,48 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1364960	21 AOÛT 2019	BOULET, SUZANNE	Enveloppes prépayées XPRESSPOST	Environnement	Protection de l'environnement	1 880,49 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1364960	21 AOÛT 2019	BOULET, SUZANNE	Enveloppes prépayées XPRESSPOST	Environnement	Réseaux d'égout	3 761,01 \$	
SOLINOV INC.	1364764	20 AOÛT 2019	BUDKA, ARNAUD	Réalisation de la déclaration GES du projet de collecte et de traitement des matières organique de l'agglomération de Montréal	Environnement	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	10 509,25 \$	
SOLUTIONS NOTARIUS INC	1363583	12 AOÛT 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Abonnement ConsignO Cloud - Plan Entreprise Lot de 500 projets	Environnement	Protection de l'environnement	4 199,50 \$	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1319195	23 AOÛT 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Premier versement des honoraires pour des service de coaching	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	4 724,44 \$	
TEKRAN INSTRUMENT CORPORATION	1363644	13 AOÛT 2019	ARBIC, DENISE	Achat nouveau analyseur de mercure.	Environnement	Protection de l'environnement	44 033,84 \$	
TRANSPORBEC	1363973	14 AOÛT 2019	BUDKA, ARNAUD	Transport et collecte Éco Lasalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 \$	
TRANSPORBEC	1364292	16 AOÛT 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Transport des rejets de tamisage des sacs de sable inondation 2019	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	39 842,76 \$	
IMPRESSION MULTI-SOURCES	1365936	28 AOÛT 2019	COTE, BERNARD	Impression de dépliants « Visite de votre propriété », 20 000 français, 10 000 anglais (Multi-Sources) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	2 126,00 \$	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1364995	21 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	0039, 01-399720, Travaux correctifs. Kit de départ, boîtier de contrôle et 1 station manuelle. Support de fusible, poulie de coin, tuyauterie d'accouplement, etc,	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 619,44 \$	
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1364978	21 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	0213, 77-406396, Relampage du sous-sol. Remplacer 14 ballasts et 71 tubes fluorescents et 1 led dans le corridor. 2 visites requises.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 655,85 \$	
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1365977	28 AOÛT 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels en ingénierie mécanique et électrique dans le cadre du projet de la relocalisation des effectifs de l'Hotel de Ville de Montréal vers l'Édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	5 373,34 \$	
BOUTY INC	1365941	28 AOÛT 2019	CAPPELLI, JEAN	Fabrication et livraison de chaises prévues pour l'aménagement d'une salle multifonction de l'Hotel de Ville dans le cadre de la relocalisation de ses effectifs vers l'édifice Lucien-Saulnier (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 813,44 \$	1013950
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1363907	14 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	0191 - 01-397334 - FAIRE LE RELAMPAGE DE LA MAISON DES JEUNES	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 379,88 \$	
COFORCE INC.	1362102	01 AOÛT 2019	LALONDE, SOPHIE	8608, 01-400753, Fabrication et installation de bancs vestiaire pompier	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 851,60 \$	
COFORCE INC.	1365012	21 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	3330, 77-400070, Changer plusieurs tuiles et réparer le mur du corridor	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 413,47 \$	
COFORCE INC.	1365020	21 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	3070, 77-400086, Fabriquer un mur et remplacer plusieurs tuiles de plancher.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 068,06 \$	
COFORCE INC.	1366264	29 AOÛT 2019	ROUILLARD, JOHANNE	8608, 01-404415, Enlever et installer air climatisé avec nouveau plexis glass	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 964,58 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COFORCE INC.	1366266	29 AOÛT 2019	ROUILLARD, JOHANNE	0151, 01-401225, Remplacer les tuiles de plancher et ajouter un puit de lumières.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 300,20 \$	
COFORCE INC.	1366268	29 AOÛT 2019	ROUILLARD, JOHANNE	0151, 01-399764, Réparer et peindre les murs en blanc. Ajout de 3 murs.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 868,05 \$	
ENLOBE CORP.	1366386	30 AOÛT 2019	CAPPELLI, JEAN	Surveillance en résidence des travaux de la réfection complète de la toiture et des lucarnes de l'école de rang (3785) - Incidences 15418	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 892,46 \$	
ERNEST HOTTE INC.	1363547	12 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	Travaux sur toiture pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 262,93 \$	
ERNEST HOTTE INC.	1364989	21 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	0213, 01-399117, Montant forfaitaire pour inspection de la toiture et rédaction d'un rapport	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 176,13 \$	
GESTION PFB	1361921	01 AOÛT 2019	LALONDE, SOPHIE	0104, 01-392269, Fournir main-d'œuvre et matériaux pour installer divers articles de plomberie et de quincaillerie	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 048,55 \$	
GHD CONSULTANTS LTEE	1364513	19 AOÛT 2019	LAMBERT, ERLEND	Contrôle de qualité des matériaux ainsi que la surveillance environnementale des sols contaminés dans le cadre du projet d'encastrement d'un vérin au garage St-Michel (0626) - Incidences 15235	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	4 976,43 \$	
GROUPE SANYVAN INC.	1361925	01 AOÛT 2019	LALONDE, SOPHIE	3491, 77-404217, Vidange de fosse septique	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 096,08 \$	
HONEYWELL LTEE	1365010	21 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	0025, 01-402752, Enlever les conduits de ventilation au 200 rue Bellechasse.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 199,51 \$	
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	1362679	06 AOÛT 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels d'ergonomie spécifiques aux postes informatiques, dans le cadre du projet de relocalisation des effectifs de l'Hôtel de Ville de Montréal vers l'édifice Lucien-Saulnier - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	6 399,25 \$	
LES SERVICES EXP INC.	1365980	28 AOÛT 2019	BOUVRETTE, JEAN	Services professionnels en environnement et en géotechnique à la caserne 39 (0421)	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	23 901,03 \$	
NEDERMAN CANADA LIMITED	1362110	01 AOÛT 2019	LALONDE, SOPHIE	3228, 01-395360, Réparation du système Nederman	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 771,25 \$	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	1357360	22 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	Services professionnels en architecture et en génie du bâtiment	Gestion et planification immobilière	Activités policières	13 913,31 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1361926	01 AOÛT 2019	LALONDE, SOPHIE	3334, 77-401138, Pomper le puisard de pompe sanitaire. Vérifier l'état de pompes. Faire le scellement du couvercle du puisard de pompe sanitaire	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 851,15 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1362052	01 AOÛT 2019	LALONDE, SOPHIE	0213, 01-401352, Divers travaux de plomberie, ficher, débloquer de la tuyauterie, installer ligne d'eau. Colmater fuite sur ligne d'alimentation.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 153,97 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1364533	19 AOÛT 2019	BOUVRETTE, JEAN	Inspection de la plomberie dans le plafond du garage de la caserne 46(3115) - Incidences 15315	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 078,75 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1365002	21 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	0190, 77-406160, Fournir et remplacer deux pompes little Giant ainsi que les 4 flottes de contrôle. Refaire le branchement de la tuyauterie de 3 " en cuivre.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 644,44 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1365417	23 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	3491, 77-411494, Déboucher la cuve de l'atelier, lavabo sdb et cuisine du rdc. Pomper le puisard.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 253,83 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1366260	29 AOÛT 2019	ROUILLARD, JOHANNE	0062, 01-399504, Fournir et remplacer un chauffe eau au gaz au sous sol. Raccorder l'alimentation en eau et en gaz ainsi que la cheminée à l'emplacement existant.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 818,95 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RENOVATION R.A.M. INC	1364269	16 AOÛT 2019	BOUVRETTE, JEAN	Divers travaux sécuritaires, relatif au projet de rénovation et d'agrandissement d'un immeuble administratif au 10351 Sherbrooke Est (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	19 559,17 \$	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1364999	21 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	0300, 01-400785, Nettoyage du système de ventilation de la caserne 16	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 152,26 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1342770	30 AOÛT 2019	BOUVRETTE, JEAN	Relocalisation de sept (7) colonnettes de la place Versailles au 10351 Sherbrooke Est, connexes aux travaux d'aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	23 097,25 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1365007	21 AOÛT 2019	SOULIERES, MICHEL	3015, 77-403852, Remplacer un luminaire existant et installation d'un gradateur	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 204,19 \$	
AIGLON INDIGO	1362318	02 AOÛT 2019	BEDARD, DANIEL	ajout de deux lignes au dernier bon de commande. Ce n'est pas un nouveau BC c'est un ajustement.	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	4 114,19 \$	
CELSIUS COMMUNICATIONS INC.	1362669	06 AOÛT 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Services d'animation pour un projet de consultation citoyenne dans le parc-nature de l'île-de-la-Visitation_19-6430	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	19 275,70 \$	
FALCON ENVIRONMENTAL SERVICES INC.	1363549	12 AOÛT 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	FAUCON ÉDUC- (Services environnement Faucon Enr.) - 3 animations-spectacles d'envol d'oiseaux de proie - Durée de 4 heures chacun - Le 21 juillet à BDL, le 14 juillet PAP, le 7 juillet 2019 à VIS. - SGPVMRS - Section Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 221,80 \$	
KINADAPT	1364996	21 AOÛT 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	KINADAPT-Aventure Écotourisme Qc- Soumission:20190731-Fournisseur: 34913 Service- Atelier d'interprétation- Balade en traîneau à chiens- Dimanche 23 février 2020 - Dépôt de 50% maintenant pour la réservation-SGPVMR - Section entretien Est.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 244,11 \$	
LBB CONSULTANTS INC.	1365705	27 AOÛT 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Étude de faisabilité pour l'implantation d'une offre de service d'activités équestres dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans les limites du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et du parc agricole du Bois-de-la-Roche_18-1975	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	32 546,12 \$	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1357222	28 AOÛT 2019	GIRARD, ISABELLE	Impression de 60 000 cartes pour le Mont-Royal	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	9 489,61 \$	
PELMOREX CANADA INC.	1366446	30 AOÛT 2019	DETOLLE, JEAN-PHILIPPE	Mandat « Météo média et The Weather Network », dans le cadre de la campagne estivale de promotion 2019 des parcs-nature	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	15 748,12 \$	
PEPINIERE VERT FORET	1362319	02 AOÛT 2019	BEDARD, DANIEL	achat de différents végétaux	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	2 145,67 \$	
TOHU	1363145	08 AOÛT 2019	GIRARD, ISABELLE	Services professionnels pour la conception, l'organisation et la réalisation d'un projet de mobilité et de transport actif au parc Frédéric-Back_19-1054	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	20 997,50 \$	
BOIS PUBLIC	20190822	22 AOÛT 2019	DEMONT, GHYSLAINE	CE 19-0657 - 1198144001 - Transformation de billots de frênes	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	25 000,00 \$	
PEPINIERE ROUGEMONT ENR	1362134	01 AOÛT 2019	BLAIS, ETIENNE	GRÉ À GRÉ - IN304902 DRM: 003049-TC-01. PLANTATION D'ARBRES PROJET ST-ANDRÉ AUTÔMNE 2019. DEMANDEUR: FERNANDO RIVERA TR: CG18 0189.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	8 078,79 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9020-7572 QUEBEC INC.	1363824	14 AOÛT 2019	BLAIS, JOSEE	9020-7572 Québec. Soumission 030719. Pour la fabrication d'étuis à pistolet 15 degrés 4 trous pour le SPVM.	Police	Activités policières	3 412,10 \$	
ALEXANDRE SIMARD	1362502	05 AOÛT 2019	DUROCHER, ANDRE	Facture SPVM0004 - Maintenance site intranet du 30 avril au 1er août 2019	Police	Activités policières	5 960,00 \$	
ALTEL INC	1365146	22 AOÛT 2019	FARIAS, DANIEL	Altel. Soumission A0705208062019. Déplacement d'un lecteur de carte pour local 4.206 (voute) et ajout d'un lecteur de carte 4.106 au QG du SPVM.	Police	Activités policières	3 906,90 \$	
ALTEL INC	1366236	29 AOÛT 2019	CHARRON, DIANE	#Soumission20190814-001_REV 2 Fournir et installer un lecteur de cartes de carte sur la porte RBC-05 au 10351 rue Sherbrooke Est, Montréal	Police	Activités policières	3 486,65 \$	
ALTEL INC	1366248	29 AOÛT 2019	CHARRON, DIANE	#Soumission 20190822-001 Fournir et installer un lecteur de clavier sur la porte principale avant du PDQ 46	Police	Activités policières	4 464,50 \$	
AV-TECH INC.	1365134	22 AOÛT 2019	FARIAS, DANIEL	Av-Tech. Soumission 106668-041. Fabrication d'un pigeonnier sur mesure au PDQ 15 au 1625 rue de l'Église.	Police	Activités policières	3 002,64 \$	
BOO! DESIGN INC.	1365793	27 AOÛT 2019	SOUNPHOLPHAKDY, SAMAKI ERIC	Brochure PARTAGEZ LA ROUTE	Police	Activités policières	5 440,97 \$	
CELLEBRITE USA CORP.	1364994	21 AOÛT 2019	BOURQUE, MICHEL	Frais pour accès aux données d'un cellulaire	Police	Activités policières	2 720,31 \$	
CENTRE CALIXA-LAVALLÉE	1362985	07 AOÛT 2019	BEAUCHESNE, JULIE	Service de traiteur pour journée formation PDQ 39 / 110 Déjeuners et dîners	Police	Activités policières	2 837,70 \$	
COMPUGEN INC.	1362678	06 AOÛT 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	Nouveaux bureaux - Crimes technologiques	Police	Activités policières	3 023,63 \$	
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	1362064	01 AOÛT 2019	DUROCHER, ANDRE	Facture 50356 et 50323 - Casquettes Flik roses et Casquettes SPVM marine	Police	Activités policières	4 400,39 \$	
DATA CARTE CONCEPTS INC	1365979	28 AOÛT 2019	BERNIER, MARTIN	Data Carte Concept. Soumission. Pour l'achat de cartes d'accès SPVM pour imprimer les cartes avec photo des employés du SPVM. Séquence 63000 - 63499, famille 204.	Police	Activités policières	2 113,40 \$	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1365406	23 AOÛT 2019	LANDRY, ROBERT	Électronique Raybel. Soumission pour des caméras de surveillance pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	2 831,51 \$	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1366210	29 AOÛT 2019	LANDRY, ROBERT	Item 4000-D ultra lock Cordless tool et item #L28899 band it fast clamp 37X3/4 SS (boîte de 25)	Police	Activités policières	6 216,26 \$	
GENETEC INC.	1365915	28 AOÛT 2019	LANDRY, ROBERT	Genetec. Formation SC-OTC-001 et SC-ETC001. Formation centre de sécurité pour l'équipe de Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	15 821,61 \$	
GREGOIRE SPORT INC.	1362207	02 AOÛT 2019	COUTURE, DIANE	Fourniture de vêtements pour policiers motards	Police	Activités policières	3 180,98 \$	
LABORATOIRE MAT	1361955	01 AOÛT 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	Soumission 105251	Police	Activités policières	4 849,48 \$	
LAPOINTE SPORTS	1364981	22 AOÛT 2019	ROY, SOPHIE	Lapointe Sports inc. Soumission pour achat de gré à gré. Pour achat de 2 motamarine Sea Doo Fish Pro 155 (2019) blanc et Remorque Move II pour le Module nautique du SPVM.	Police	Activités policières	2 330,72 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LAPOINTE SPORTS	1364981	21 AOÛT 2019	ROY, SOPHIE	Lapointe Sports inc. Soumission pour achat de gré à gré. Pour achat de 2 motomarine Sea Doo Fish Pro 155 (2019) blanc et Remorque Move II pour le Module nautique du SPVM.	Police	Activités policières	31 702,03 \$	
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1363867	14 AOÛT 2019	VERREAULT, PAUL	Location Véhicules pour l'unité ACCEF Juillet 2019	Police	Activités policières	6 667,36 \$	
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1363897	14 AOÛT 2019	BOURQUE, MICHEL	Location Véhicules de l'unité EILP juillet 2019	Police	Activités policières	8 420,33 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1362442	05 AOÛT 2019	LANDRY, ROBERT	Norbec Communication. Soumission 2019-07-31-001 pour achat de DVD-R 16X commercial/duplication pré-gravé pour Robert Landry du Module technologie du 5000 Iberville.	Police	Activités policières	11 601,11 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1365292	22 AOÛT 2019	LANDRY, ROBERT	Norbec Communication. Soumission SPVM. Pour achat de disques durs pour Robert Landry du Module technologie du 5000 Iberville.	Police	Activités policières	4 617,35 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1365309	22 AOÛT 2019	CHARRON, DIANE	Norbec Communication. Soumission SPVM. Pour achat de caméra pour le PDQ 45 pour Robert Landry du Module technologie du 5000 Iberville.	Police	Activités policières	4 755,92 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1366276	29 AOÛT 2019	LANDRY, ROBERT	Norbec Communication. Soumission SPVM. Pour l'achat de câbles HDMI de plus de 100m pour Robert Landry du Module des ressources technologiques du SPVM du 5000 Iberville.	Police	Activités policières	3 148,58 \$	
PIECES D'AUTO DORVAL	1365224	22 AOÛT 2019	LANDRY, ROBERT	Pièces d'Auto Dorval. Soumission 003-445172. Pour l'achat d'une machine à pression pour le Parc auto du SPVM à la demande de Robert Landry.	Police	Activités policières	2 063,53 \$	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1364061	15 AOÛT 2019	FARIAS, DANIEL	Rampart International. Soumission Q-04488. Pour l'achat d'outils pour réparer les armes à feu pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	2 195,98 \$	
RESTO PLATEAU	1362661	06 AOÛT 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	Service aux cours - 775 Gosford	Police	Activités policières	3 236,85 \$	
RESTO PLATEAU	1363392	09 AOÛT 2019	DURAND, MATHIEU	Repas Détention Sud-Ouest	Police	Activités policières	4 158,45 \$	
RESTO PLATEAU	1363524	12 AOÛT 2019	DURAND, MATHIEU	Repas Détention Ouest	Police	Activités policières	2 724,90 \$	
RESTO PLATEAU	1363771	13 AOÛT 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	Repas Service aux Cours Juillet 2019	Police	Activités policières	3 942,05 \$	
SANS CRAVATE	1365642	26 AOÛT 2019	ROY, SOPHIE	Vidéo Tireur actif OPTION 2 Voir précisions en PJ soumission # 306 datée du 06/17/2019 Versions françaises et anglaises incluses	Police	Activités policières	5 879,30 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1365698	27 AOÛT 2019	BERNIER, MARTIN	Service d'entretien Alphanet. Facture 15317. Facture de plus de 1000\$ pour service déjà rendu pour entretien ménager du 30 juin au 3 août 2019 du Pavillon 09 Boscoville situé au 10950 Boul. Perras pour formation du SPVM.	Police	Activités policières	3 412,09 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1362005	01 AOÛT 2019	BERNIER, MARTIN	Sharp. Soumission pour le SPVM pour un photocopieur Sharp MX4071 pour le 1441 St-Urbain (QG). Personne contacte sur place : Liliane Dagenais préposée au soutien administratif.	Police	Activités policières	4 307,64 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1365172	22 AOÛT 2019	FARIAS, DANIEL	Sharp. Soumission pour le SPVM pour un photocopieur Sharp MX4071 pour les RH au 4e du 1441 St-Urbain (QG). Personne contacte sur place : Laureline Tremblay technicienne en RH.	Police	Activités policières	4 307,64 \$	
(S.P.C.A) SOCIETE POUR LA PREVENTION DE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX	1366474	30 AOÛT 2019	BARABE, BRIGITTE	Paiement facture pour pension et frais vétérinaire	Police	Activités policières	6 883,24 \$	
ULINE CANADA CORP	1361979	01 AOÛT 2019	FARIAS, DANIEL	Uline Canada. Soumission 5946629. Pour l'achat de cendriers et poubelles Rubbermaid pour Mélissa Boisclair secrétaire au 10351 Sherbrooke E.	Police	Activités policières	3 862,23 \$	
CLUB VOYAGES AFFAIRES	502108726	24 AOÛT 2019	DAGENAIS, LILIANE	Dépl. Alexandre Limoge-armurerie Las Vegas 01-2019	Police	Activités policières	2 316,13 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	pcvirtuelle20190612	14 AOÛT 2019	CODERRE, GENEVIEVE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 000,00 \$	
ACSIQ, ASS. DES CHEFS DE SERVICE D'INCENDIE DU QUEBEC	1365641	26 AOÛT 2019	LACHANCE, BRUNO	Frais - Adhésion et cotisation pour les membres de l'état-major du Service de sécurité incendie de Montréal, à l'ordre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ). - Sim	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 728,42 \$	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1361958	01 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00218 // ACHAT DE 30 SUPPORTS À EXTINCTEUR VB-8 ET 20 SUPPORTS VB-9 // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 159,17 \$	
ALPHAPLANTES	1361972	01 AOÛT 2019	BOUDREAU, CAROLINE	Location de 20 plantes pour l'année 2019 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 434,16 \$	
BOVIN & GAUVIN INC.	1364810	21 AOÛT 2019	GIRARD, SYLVIE	DM 241330 // CUIR // ACHATS DE BOTTE GLOBE SUPREME (GRANDEURS: 5.5M, 5.5W, 6W, 6M, 6.5M, 6.5W, 7M, 7W, 7.5M, 7.5W, 8M, 8W, 8.5M, 8.5W, 9W, 9.5W, 10W, 10.5W, 11W, 11.5W, 12W, 12.5W, 13W, 13.5W ET 14W)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	52 546,23 \$	1337210
BOVIN & GAUVIN INC.	1365390	23 AOÛT 2019	LEFEBVRE, FRANCOIS	Ateliers APRIA // Collecte de registre, extraction et analyse de données pour 64 appareils identifiés par le SIM. Voir Soumission#SC20000939.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 665,69 \$	
BOVIN & GAUVIN INC.	1365404	23 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	APRIA // Achat d'insert de mousse. Voir soumission # SC20000971.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 834,66 \$	
CANAFLEX INC.	1362459	05 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00233 // ACHAT DE 30 CLÉS (STORZ WRENCH BRACKET) MODÈLE: SWB-AWH 2.5Z // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 469,94 \$	
CDTEC CALIBRATION INC.	1363976	15 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	BCO 2019 // Réparation et entretien de station et détecteurs 4 gaz de marque BW	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$	
CENTRE APPAREIL MENAGER R.H. BEAULIEU (1981) INC.	1359396	27 AOÛT 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 Réparations et entretiens des cuisinières résidentielles du SIM pour l'année 2019	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 149,62 \$	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1319417	23 AOÛT 2019	GIRARD, SYLVIE	BCO 2019-Électricité//Paiement des factures pour divers réparations sur matérielles de communication du SIM.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1362996	08 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM227744 // Électricité et communication // Régulateur et module d'accueil GasAlertMax XT II	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 937,05 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONCEPT CONTROLS INC.	1362996	07 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM227744 // Électricité et communication // Régulateur et module d'accueil GasAlertMax XT II	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 798,74 \$	
DMS DIVISION DE C.I.T.I.	1322463	01 AOÛT 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 achat de rideaux ou toiles pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1362641	06 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00230 // ACHAT DE 10 ÉCHELLES 28 PIEDS 3 SECTIONS À COULISSE EN ALUMINIUM MARQUE: DUO SAFETY SOLID BEAM SERIES: 1225-A // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	14 698,25 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1362647	06 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00229 // ACHAT DE 10 ÉCHELLES À CROCHETS 14' EN ALUMINIUM MARQUE : DUO-SAFETY SERIES : 775 & A ROOF // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 456,73 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1362717	06 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00221 // ÉCHELLE PLIANTES 10 PIEDS ALCO-LITE (FL-10) // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 868,80 \$	
FONDATION DES POMPIERS DU QUEBEC POUR LES GRANDS BRULES	1363687	13 AOÛT 2019	DE VRIES, DANIEL	Facture - Article promotionnel - Cahier à colorier pour activités au FSC - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	8 056,49 \$	
GESTION MEMOTHEQUE	1363437	12 AOÛT 2019	LACHANCE, BRUNO	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon les factures # 2019-07A - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 754,43 \$	
GROUPE EDGENDA INC.	1366280	29 AOÛT 2019	PERRY, REMI	Facture - CF - Service conseil en gestion des savoirs - Mise en forme et programmation d'un examen en ligne - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 755,92 \$	
INNOTEX INC.	1319224	08 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de juillet 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 678,12 \$	C899907
INSTALLE-TECH	1362252	02 AOÛT 2019	GIRARD, SYLVIE	11 juillet 2019 - démonter 9 postes de travail du 8100 St-Michel et réassembler au 15 rue Stanton	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 149,62 \$	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319293	14 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de juillet 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 495,39 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319293	16 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de juillet 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 877,76 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319293	09 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de juillet 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 373,85 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319294	23 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois d'août 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 299,43 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319294	29 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois d'août 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 437,24 \$	C991690
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1362017	01 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-208772 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE GÉNÉRATRICE HONDA (DÉJÀ FOURNI 2 GÉNÉRATRICES 421-420)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 767,92 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1364961	21 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM-208773 // ACHAT DE 20 CHAINES AU CARBURE 36 et autres pièces de remplacement // Hydraulique	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 391,85 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1364961	23 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM-208773 // ACHAT DE 20 CHAINES AU CARBURE 36 et autres pièces de remplacement // Hydraulique	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	19,90 \$	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321142	20 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	Juillet // Paiement de la facture # 19858,198708,198706 et 198707 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI, caserne 17,72 et 05 // BT # 9384,9356, 9355, 9358, 9357,9354 et 9353.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 606,04 \$	1275193
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321145	20 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	Août // Paiement des factures # 198949,198948,199070, 198951, 198950 et 198952 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI et les casernes 5, 17 et 72 .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	195,01 \$	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321145	20 AOÛT 2019	LECOURS, SYLVAIN	Août // Paiement des factures # 198949,198948,199070, 198951, 198950 et 198952 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI et les casernes 5, 17 et 72 .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 095,35 \$	1275193
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1366242	29 AOÛT 2019	GIRARD, SYLVIE	Service de déménagement pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 679,81 \$	
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1364646	20 AOÛT 2019	MALETTO, ANNICK	FACTURE - FORMATION TECHNIQUES DE SÉCURITÉ CIVILE : PRISE EN CHARGE ET GESTION DE PERSONNES SINISTRÉES - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 944,90 \$	
LAURIN INC	1325944	24 AOÛT 2019	LIEBMANN, RICHARD	Achat de 6 conteneurs Roll-off ouvert spécial 20' x 7' x 102" de large // produit # 884603700. Selon soumission #78981.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 629,95 \$	
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR.	1365906	28 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM211333 // FORGE // Accessoire et pièce de remplacement pour outil	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 611,42 \$	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1366132	29 AOÛT 2019	GROULX, LOUISE	Location chariot élévateur télescopique - Formation continu dirigé Béton - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 359,29 \$	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1363873	14 AOÛT 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No 1032538 - Service professionnels PAE (1 T : taxable et 51 E : non taxable (regroupé)) - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 102,49 \$	1310883
MUSTANG SURVIVAL	1364645	20 AOÛT 2019	GROULX, LOUISE	Facture - Achat Habit MSD 624 - sur mesure et réparation RA-6980 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 298,40 \$	
MUSTANG SURVIVAL	1365633	26 AOÛT 2019	RENAUD, SYLVAIN	Achat - MSD 624 et Sous-vêtements MSL 600 - Équipes Nautique/Glace - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	18 616,02 \$	
RCI ENVIRONNEMENT	1362354	02 AOÛT 2019	GIRARD, SYLVIE	Conteneur de 40.00 VC. Service de levées supplémentaires pour le mois de mai au 6000, Henri-Julien	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 406,21 \$	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1363683	13 AOÛT 2019	DE VRIES, DANIEL	Services professionnels - Honoraires de coaching pour CS-EDP - # offre de service CO-1501 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	5 249,37 \$	
TENAQUIP LIMITED	1366059	28 AOÛT 2019	GIRARD, SYLVIE	Caserne 14. Achat de deux tables à pique-nique. Soumission 12499774-00	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 058,43 \$	
U. CAYOUILLE INC.	1362844	07 AOÛT 2019	GROULX, LOUISE	Commande de bois - Interventions - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 519,39 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
U. CAYOUCETTE INC.	1362967	07 AOÛT 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00227 // ACHAT DE 128 BIDONS DE 5 LITRES D'HUILE MOTEUR DIESEL HD 15405 DE MARQUE: PUREZONE PREMIUM // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 653,90 \$	
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1366465	30 AOÛT 2019	PERRY, REMI	PR - Achat de électrodes RCR Uni-Padz pour formation/démonstration - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 628,37 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2052858069	07 AOÛT 2019	CADIEUX, ISABELLE	Rogers -Juillet 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 399,87 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU35212	28 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPRO ARTICLES USINÉS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 896,10 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU38257	23 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 234,78 \$	
ACCESSOTRONIK INC	DEP26378	07 AOÛT 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Station de soudure - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 620,71 \$	
ACIER TAG / RIVE-NORD	DEU38089	13 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	DIFFÉRENTES LONGUEURS DE TUYAUX CARRÉS À COINS ARRONDIS EN ACIER INOX (1-1/2"x1-1/2"-1/4")	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 091,88 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP26495	22 AOÛT 2019	MARTEL, SIMON	BS - UPC - EPI ARC FLASH CAT. 4 CSA Z462 (42 CAL.CM2) AVEC VENTILATION POUR ELECTROS - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 566,59 \$	
AECOM CONSULTANTS INC	DEU38188	19 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	AVIS PROFESSIONNEL - ACCUMULATION D'EAU AU LET	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 648,37 \$	
AEROCHEM INC.	DEU38264	23 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	10 Chaudières de dégraisseur Solterp - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 270,04 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP26350	05 AOÛT 2019	LABERGE, ANNE- MARIE	BS - UDO - VALVE DE TRANSFERT 500 PPD CIT - P. MCCABE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 069,26 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP26473	21 AOÛT 2019	ACHETEUR SOA, MAXIMO	BS - UPC - RÉGULARISATION RÉPARATION TURBIDIMÈTRES - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 393,73 \$	
ANIXTER CANADA INC.	DEU38029	05 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	120 Connecteurs de capteur Lumberg - Système d'échantillonnage des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 179,54 \$	
ATELIER D'USINAGE JACA INC.	DEU38283	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 514,99 \$	
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP25808	28 AOÛT 2019	MARTEL, SIMON	BS - UDO - APPEL DE SERVICE D'URGENCE - REMISE À NEUF DE LA POMPE 101 - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 839,95 \$	
ATELIERS M. DRIVESHAFT INC.	DEU38331	28 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Soufflante Garner Denver - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 144,39 \$	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU38076	12 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Panneaux GE Quickpanel - Prélèvement des eaux usées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 102,63 \$	
BEP BESTOBELL LTD	DEU36449	22 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Débitmètre Fox - Ventilateur de l'Incinérateur 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 955,28 \$	
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU38209	21 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	2 Barils d'Odocontrol pour le Traitement des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 324,97 \$	
BRAULT ET MARTINEAU	DEP26448	16 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI- LUCIAN	BS - Réfrigérateurs pour nouveau bâtiment - M. Leblanc Jean - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 669,83 \$	
CHRYSALIS SCIENTIFIC TECHNOLOGIES INC.	DEU38299	28 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	SG19062-170285-B, GENERATEURS D'HYDROGÈNE POUR LES ANALYSEURS FID - PROJET 170285	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 684,70 \$	
CIM MAINTENANCE INC.	DEP25577	21 AOÛT 2019	BEAUDET, JEAN- FRANCOIS	BS - Révision du programme de maintenance préventive - CONTRAT GRÉ À GRÉ	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	36 724,63 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLOTURES SENTINELLE LTEE	DEP26479	21 AOÛT 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Installation clôture porte d'accès à la génératrice prise d'eau Lasalle - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 979,03 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU38114	20 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT 5 ROULEMENTS, 10 JOINTS D'ETANCHÉITE, 4 BOITIES ET 5 MANCHON DE SERRAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 866,85 \$	
COMPOSITES IDEAL INC.	DEU37761	14 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Réservoir 17 à réparer à la Coagulation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 470,54 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP26413	12 AOÛT 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour l'étalonnage des débitmètres d'eau - JG Poirier - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 860,47 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU37472	12 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Positionneurs et Actuateurs assemblés - Shutdown des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 429,48 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU37896	12 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	CI19044-178654-B, ACTIONNEURS ÉLECTRIQUES	Service de l'eau	Réseaux d'égout	71 269,50 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU38200	21 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Transmetteur Rosemount - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 431,17 \$	
CUMMINS CANADA ULC	DEU38303	27 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	RÉPARATION GÉNÉRATRICE HENRI-BOU/MARIEN PAR CUMMINS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 472,92 \$	
CUMMINS CANADA ULC	DEU38329	28 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	RÉPARATION GÉNÉRATRICE BORD DU LAC PAR CUMMINS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 752,69 \$	
DATAGLOBE CANADA INC.	DEP26481	21 AOÛT 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Entretien annuel des UPS 1 et 2 à l'usine de filtration Atwater pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 - JG Poirier	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 937,03 \$	
DEMENAGEMENT PERFORMANCE (PMI)	1362973	07 AOÛT 2019	MARSAN, ANDRE	Déménagement de 150 employés provenant de plusieurs emplacements vers le nouveau bâtiment administratif de l'usine Atwater (2620) au 999 Dupuis à Montréal - Incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 267,83 \$	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEP26477	21 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAIL LUCIAN	BS - UAT - Couplage pour conduite d'eau de service - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 500,67 \$	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEP26542	27 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAIL LUCIAN	BS - Magasin - Plomberie - 4 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 834,60 \$	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEP26542	29 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAIL LUCIAN	BS - Magasin - Plomberie - 4 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	300,61 \$	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU38037	05 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	60 Pinces à tuyau E.Myatt - Galeries souterraines	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 331,81 \$	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU38118	14 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	12 articles Victaulic - Magasin et 2 Ateliers Plomberie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 423,73 \$	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU38355	29 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT CLAPETS ANTI-RETOUR APCO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 520,76 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP26344	05 AOÛT 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UDB - Électricité - S. Annour - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 190,64 \$	
EBENISTERIE MADEIRA ARCHITECTURAL	DEP25956	28 AOÛT 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Service d'ébénisterie pour l'aménagement du magasin Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 776,03 \$	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEU38117	14 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Réservoir déplacé à la Coagulation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 497,15 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEU38237	22 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	SERVICES D'EXPERTS CONSEILS POUR LE PROJET D'OZONATION À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	83 080,00 \$	
EMCO CORPORATION	DEP26490	22 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - VANNES - PRODUITS VICTAULIC - S. GINGRAS - 1 SOUSSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 802,70 \$	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU38065	12 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Transmetteur de pression Endress & Hauser et 13 composantes - Dégazeur au Bloc C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	457,92 \$	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU38065	09 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Transmetteur de pression Endress & Hauser et 13 composantes - Dégazeur au Bloc C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 618,40 \$	
ENGLOBE CORP.	DEU37843	21 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE - PROJET 179545	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 093,45 \$	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP26434	14 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - R/P - Pièces pour réparer engrenage vanne 20" - 1 soumission - Isabelle Dupont	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 545,96 \$	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP26567	29 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - UDB - Engrenages pour accouplement des acteurs électriques des vannes isolation HP 9 et dérivation - P. Normandeu - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 118,13 \$	
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	DEU38042	06 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	BOTTES DE SÉCURITÉ - FACTURE N° IN0001655	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 336,77 \$	
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	1212908	29 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	AO SI17015-BF0000-ST, LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPERATEUR SUR DEMANDE - 24 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$	
ENVIROSERVICES INC	DEU38306	28 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	ESSAI DE DÉBIT ET MESURE DU DÉBIT DE REFOULEMENT - LET - PROJET 177861	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 152,24 \$	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU38040	06 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN DU COMPRESSEUR À VIS NO 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 192,82 \$	
ESRI CANADA LIMITED	DEU38102	13 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT ARCGIS DESKTOP DU 2019-08-01 AU 2020-07-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 867,69 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU37844	19 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	EVEREST AUTOMATION / USOC - DRÄGER-DÉTECTEUR D'OZONE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 446,21 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU38063	09 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Electrode et Porte Buse ABB - SEC (Surveillance des Emissions en Continu)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 046,50 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU38108	30 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	MISE À NIVEAU DU FTIR DE L'INCINÉRATEUR 3 - PROJET 170285	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	43 661,15 \$	
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEP26409	12 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - Magasin - Sachets Déshydratants pour Turbidimètre - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 046,35 \$	
FIBROBEC	DEU38082	12 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Boite ajoutée sur Dodge Ram Z369	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 097,18 \$	
FIRAS BAHLOUL	DEP26536	27 AOÛT 2019	DAOUST, YVON	BS - Service de planification entretien et soutien à l'exploitation - L. Bahsoun - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 084,04 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEP26480	21 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - Magasin - Réactifs - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 130,32 \$	
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEU38145	16 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION DE LA FUIITE D'EAU À LA SORTIE DE LA POMPE D'EAU DE PROCÉDÉE NO 6	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 535,47 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP25878	28 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI LUCIAN	BS - UDB - Électricité - D. Robert - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 196,84 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU38249	23 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Armoire en Inox Hammond - Intercepteur 25e Avenue/Perras	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 166,61 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
G.C.M. LTEE	1365650	26 AOÛT 2019	MARSAN, ANDRE	Exécution de divers travaux électriques au nouveau bâtiment administratif de l'usine Atwater (2620) - Incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 \$	
GEMITECH INC.	DEP26335	02 AOÛT 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO - REMPLACEMENT DU DISJONCTEUR PRINCIPAL - C. SAINTELMY - ENTENTE 1339753	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 021,61 \$	1339753
GEMITECH INC.	DEP26352	05 AOÛT 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPI - Travaux d'installation de section de caniveau de barres blindés - C. Saintelmy - 2 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 142,30 \$	
GESTION CONSEIL STC INC.	DEU38178	20 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	SG19063-BF0000-ST, DENEIGEMENT INTERCEPTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	35 826,99 \$	
GLT + INC	DEP26463	20 AOÛT 2019	BONIFAY, ROMAIN	SP - 18A04 SP09 - Service professionnels - Estimateurs en construction d'infrastructures urbaines	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	22 204,86 \$	
GOODFELLOW INC.	DEU38173	19 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	38 Poutres laminées pour stabiliser poids du GMP à la Station de Pompage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 750,72 \$	
GOULDS PUMPS CANADA INC.	DEP26435	14 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - UAT - Matériel pour la pompe U2 - 3 soumissions - JG Poirier	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 727,11 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU38075	12 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	5 Boitiers avec panneaux Hammond - Pompe Ebara GMP à démonter	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 710,73 \$	
GROUPE HEMISPHERES INC.	DEU38186	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	ÉTUDE ÉCOLOGIQUE PARC RIVE BOISÉE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	4 992,16 \$	
GROUPE L T I	DEP26223	23 AOÛT 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Analyse d'huile des groupes moto-pompe BP 1-2-3-5, d'eau de lavage et haute-pression (2-3-4-8) - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 346,47 \$	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP26489	21 AOÛT 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - VANNES - IODURE DE POTASSIUM - S. GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 055,65 \$	
HAZMASTERS INC.	DEU38049	07 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Trou d'homme avec mat XTirpa - Réseau des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	419,11 \$	
HAZMASTERS INC.	DEU38049	13 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Trou d'homme avec mat XTirpa - Réseau des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 947,53 \$	
HAZMASTERS INC.	DEU38346	30 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Articles de Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	152,23 \$	
HAZMASTERS INC.	DEU38346	28 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Articles de Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 973,05 \$	
HAZMASTERS INC.	DEU38372	30 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Ligne de vie auto-rétractable DBI Sala - Atelier de menuiserie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 308,11 \$	
HOLINGER SA	DEU38233	22 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	SERVICES D'EXPERTS CONSEILS POUR LE PROJET D'OZONATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 953,04 \$	
HOSEPOWER CANADA (TM)	DEU38270	23 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	2 Raccords et 60 Boyaux - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 276,41 \$	
HOULE H2O	DEP26382	07 AOÛT 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - VANNES - PERCER 2 MUELLER, RINÇAGE 20 PO PIERREFONDS / NANTERRE - I. DUPONT - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 635,21 \$	
HOULE H2O	DEP26441	15 AOÛT 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour la réparation de 2 sorties 8 po + vidange 6 po chambre SO-50-5-2-2 I. Dupont - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	18 923,99 \$	
HOULE H2O	DEP26442	15 AOÛT 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour la réparation de la conduite BA 1956 po chambre SO-50-5-6 - I. Dupont - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 916,10 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU38256	23 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT PIÈCES FABRIQUÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 199,49 \$	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU38281	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT BRIDE DE MONTAGE POUR FOCULATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 815,24 \$	
JAS FILTRATION INC.	DEU38095	13 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	ATE. PLOMB. EAUX - FILTRES UNITAIRES DUSTLOCK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 051,04 \$	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	DEU38071	09 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Outils pour Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 114,65 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU38285	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT AXES C/A ATTACHES EN C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 215,24 \$	
JOHN BROOKS COMPAGNIE LTEE	DEU38025	02 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Élément filtrant Hydac - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 354,87 \$	
J.R. NORMAND INC	DEP26578	30 AOÛT 2019	LARRIVEE, ALAIN	BS - Scie à chariot pour le nouveau bâtiment - M. Meziane - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	35 695,75 \$	
KIJE SIPI LTEE	DEU38104	13 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	SERVICE WMS D'APPROVISIONNEMENT DES DONNEES DES PRECIPITATIONS DE SOURCE RADAR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 \$	
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	DEP26570	29 AOÛT 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Abri extérieur industriel - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 514,50 \$	
LE GROUPE MASTER INC.	DEU38171	16 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	25 Contôleurs Johnson - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 755,92 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP26061	20 AOÛT 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Magasin - Vannes - Entente 1252579	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	148 340,63 \$	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU36617	01 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	P. JEAN - REMPLACEMENT ET BALANCEMENT DE L'ANNEAU D'USURE SUR L'IMPULSEUR GMP13	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 850,94 \$	
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	DEU37752	14 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	SOUPAPE DE SÉCURITÉ CONSOLIDATED	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 816,87 \$	
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	DEU38086	21 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	CAPTEUR À ONDES RADAR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 673,01 \$	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU36199	02 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	POSE DE CONNEXIONS POUR LES RÉSERVOIRS D'HYPOCHLORITE DE SODIUM - PROJET 132387	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 792,93 \$	
LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	DEP26562	28 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - Lave-bottes pour nouveau bâtiment - M. Meziane - 5 demandes - 4 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 467,45 \$	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	DEP25712	01 AOÛT 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Location d'une nacelle articulée	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 365,80 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU38057	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	ATE. ÉLECTR. - DÉMARREURS ALLEN BRADLEY (REMPLACEMENT DEU35489)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 927,15 \$	
MABAREX INC	DEP26419	13 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - Magasin - Lampes UV - Exclusivité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 721,95 \$	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	DEU38005	01 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Accumulateurs Hydac - Pompe au Bloc C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 882,26 \$	
MARMEN INC.	DEU38276	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT 3 IMPUSLEURS HAYWARD GORDON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 029,94 \$	
MEGS INC.	DEU38371	30 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	GAZ POUR LE S.E.C.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 423,42 \$	
MERSEN CANADA DN. LTEE	DEU38343	28 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	12 Porte Balais au Groupe Moto Pompes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 897,65 \$	
MESSER CANADA INC.	DEU38220	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT GANTS EASYFLEX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 692,93 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
METAL M-PACT INC.	DEP26538	27 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAIL LUCIAN	BS - UAT - Pièces pour la pompe W2 - JG Poirier - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 922,92 \$	
METAUX PROFUSION INC.	DEP26427	14 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAIL LUCIAN	BS - UAT - Matériel pour fermer trou local de la U5A - 1 soumission - JG Poirier	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 137,03 \$	
MINISTRE DES FINANCES	DEU38324	28 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Frais demande d'accréditation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 143,00 \$	
MISTRAS SERVICES INC.	DEU38010	01 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	ate. intercept. - assistance plongeur mistras pour mercredi le31 juillet 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 165,91 \$	
MOTION CANADA	DEU38164	16 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	3 Ensembles d'accouplements TB Woods - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 628,51 \$	
MOTION CANADA	DEU38363	29 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Joints Garlock et 12 Anneaux - Pompe à boues Decanteur 20	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 651,29 \$	
NAGM & ASSOCIATES INC.	DEU38279	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	SERVICE D'EXPERT CONSEIL POUR LE PROJET D'OZONATION À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 650,00 \$	
NETZSCH CANADA INC	DEU38079	12 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT POMPE À BOUES NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	48 446,48 \$	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEU38097	15 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	PIÈCES POUR OZONOMÈTRE 2000	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26,25 \$	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEU38097	13 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	PIÈCES POUR OZONOMÈTRE 2000	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 054,36 \$	
PILOT P.B. INC.	DEU38226	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	48 Articles d'outillage Sandvik - Atelier Usinage des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9,97 \$	
PILOT P.B. INC.	DEU38226	22 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	48 Articles d'outillage Sandvik - Atelier Usinage des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 510,63 \$	
PLANETE COURRIER INC.	DEP23802	21 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAIL LUCIAN	BCO2019 - Cueillette des échantillons d'eau des usines Atwater et Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 \$	
POMPACTION INC.	DEU38014	01 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	ATE. INTERCEPT. - RÉPARATION POMPE SAL/BOIS DE BOULOGNE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 538,96 \$	
PR'EAUTECH, LA SOLUTION AUX ODEURS INC.	DEU38087	23 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	ANALYSEUR DE NH3 ET CONSOMMABLE ANNUEL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 278,19 \$	
PRESTON PHIPPS INC	DEU38194	20 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	PURGEUR VAPEUR SELON SOUMISSION PRESTON PHIPP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 411,06 \$	
PRIMO INSTRUMENT INC.	DEP26325	01 AOÛT 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - HI POT AC POUR TEST DIÉLECTRIQUE (DISJONCTEUR SOUS-VIDE & MOTEURS) - M. LAJEUNESSE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	13 391,16 \$	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU38068	09 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	Produit chimique pour le Traitement de l'Eau - Opérations des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 919,35 \$	
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP22051	02 AOÛT 2019	BONIFAY, ROMAIN	Projet 56034 - Sous Projet 1158026034 - Projet Simon : 136816 Réparation pour déterminer des anomalies sur le système de protection de clôture INTREPID	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 302,59 \$	
RB GROUPE FERROVIAIRE INC.	DEU38185	19 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Tête de culasse Bombardier - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 002,64 \$	
REAL HUOT INC.	DEP26345	05 AOÛT 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - VANNES - MATÉRIEL POUR BY-PASS 84PO - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 005,78 \$	
SANIVAC	DEU37572	14 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	VIDANGE ROULOTTE SANITAIRE DE GE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 068,32 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC.	DEP26353	05 AOÛT 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UPI - Achat de sections de Barres Omnibus - A. Laouitri - 2 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 032,68 \$	
SCHNEIDER ELECTRIC SYSTEMS CANADA INC.	DEP26358	05 AOÛT 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Formation sur l'entretien du démarreur GMP-200700 avec Schneider Electric - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 001,07 \$	
S.C.I. MONTREAL INC.	DEU38170	16 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	13 Servomoteurs Belimo - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 108,70 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEP26469	21 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - UAT - Pompe de drain - JG Poirier - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 722,16 \$	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU38110	13 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	40 Rubans Terapack - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 777,34 \$	
SPRAYING SYSTEMS CO.	DEU38169	16 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	15 Buses Spraying Systems - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 487,04 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP26414	14 AOÛT 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Cabinet de rangement - 2 soumissions - D. Robert	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 415,95 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP26428	14 AOÛT 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Détecteurs de voltage 25KV (G. Gauvin-Forest) - Veste de sécurité small (M. Riopel) - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 855,44 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP26449	16 AOÛT 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Étiqueteuse portable et cartouches - Outil pour disjoncteurs Eaton - D. Robert - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 868,15 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU38130	15 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	200 Tests de détection eau et autres - Opération des Eaux et autres ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 240,13 \$	
SUEZ TREATMENT SOLUTIONS INC.	DEP26395	08 AOÛT 2019	VILLENEUVE, MYLENE	Incidences Contrat T3-902 Evaluation de l'état général du système d'ozone installé à l'usine Pierrefonds	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 480,90 \$	
SUPERCHUTE LTD	DEU38069	09 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Systèmes de bande de délimitation Superchute - Atelier Santé-Sécurité	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 669,32 \$	
TECHNO-CONTACT INC.	DEU38106	14 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	VIJEO DESIGNER TEAM LICENSE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 590,58 \$	
TENAQUIP LIMITED	DEP26401	09 AOÛT 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Divers cartouches d'impression Brady - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 262,39 \$	
TENAQUIP LIMITED	DEP26506	26 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAILUCIAN	BS - Magasin - Tapis - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 895,25 \$	
TENAQUIP LIMITED	DEU38260	23 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Fontaine d'eau potable - Prétraitement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 355,13 \$	
TEXEL MATERIAUX TECHNIQUES INC.	DEU38187	21 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	ROULEAUX DE TOILE GÉOTEXTILE TEXEL GTX TISSÉ SX90T	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 536,89 \$	
THERMETCO INC.	DEU38092	13 AOÛT 2019	VERREAULT, MICHEL	TRAITEMENT THERMIQUE SUR DEUX VOLETS (RÉF. DEU36207)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 041,48 \$	
THERMO-KINETICS CO. LTD.	DEU38247	23 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	ATE. INSTRUM. - THERMOCOUPLE MISE À JOUR INSTRUMENTATION DES GÉNÉRATRICES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 036,54 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25168	22 AOÛT 2019	VINCENT, SIMON	BS - R/R - Travaux correctifs sur la génératrice Poirier ALT-451 - Station Poirier - S. Annour	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 557,45 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26501	23 AOÛT 2019	DAOUST, YVON	BS - R/R - ENTRETIEN GÉNÉRATRICE ALT-101203 MCTAVISH - M. LAJEUNESSE - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 993,91 \$	1192350
TOTAL CANADA INC.	DEU37869	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	RÉAPPRO HUILE DIESEL RUBIA TOTAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 727,72 \$	
UNIVAR CANADA LTD.	DEU35694	29 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	SG19011-BF0000-B, HYDROXYDE DE SODIUM LIQUIDE 50%-12 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 374,88 \$	
USINAGE USI-MAX INC.	DEU38277	26 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT 14 REGARDS D'INSPECTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 008,99 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP26391	07 AOÛT 2019	LABERGE, ANNE- MARIE	BS - R/R - KOPKIT PULSAR - E. OUELLET - 1 SOUSSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 061,57 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP26400	08 AOÛT 2019	LABERGE, ANNE- MARIE	BS - Magasin - Instrumentation - Exclusif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 590,59 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP26422	14 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI- LUCIAN	BS - R/R - Contrôleur - 1 soumission - Eric Ouellet	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 156,91 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP26472	21 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI- LUCIAN	BS - Magasin - Électrodes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 079,70 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP26539	27 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI- LUCIAN	BS - Magasin - Électodes PH et Réactifs - Exclusivité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 503,94 \$	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1364985	21 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	Travaux d'entretien du fossé Glanlynn à l'entrée du parc Terra-Cotta - Travaux effectués de janvier à juin 2019	Service de l'eau	Réseaux d'égout	9 259,17 \$	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1365011	21 AOÛT 2019	MARSAN, ANDRE	Réparation bris d'aqueduc face au 347, avenue Duke-of- Kent. Travaux effectués en avril et mai 2019.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	13 594,03 \$	
VILLE MONT-ROYAL	1364992	21 AOÛT 2019	MARSAN, ANDRE	Exploitation des postes de chloration situé au 9, chemin Rockland et au 2300, chemin St-Clare à Ville Mont-Royal. Travaux effectuées au cours de l'année 2018.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	27 910,92 \$	
VL MOTION SYSTEMS INC.	DEP26402	09 AOÛT 2019	LABERGE, ANNE- MARIE	BS - UDB - Bluetooth kit pour actionneur Bernard - D. Robert - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 175,90 \$	
VWR INTERNATIONAL	DEP25748	19 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI- LUCIAN	BS - Magasin - Kit Réactif - Entente 1168383	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 939,65 \$	
VWR INTERNATIONAL	DEP26341	19 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI- LUCIAN	BS - Magasin - Réactifs de chlore - Entente 1168383	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 535,45 \$	
VWR INTERNATIONAL	DEP26518	26 AOÛT 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPI - Matériel de laboratoire - D. Plouffe - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 374,33 \$	
VWR INTERNATIONAL	DEU38177	19 AOÛT 2019	HALLE, BRUNO	MAGASIN - MEMBRANE FILTRANTE QUADRILLÉE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 073,80 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP26494	22 AOÛT 2019	SERBANESCU, MIHAI- LUCIAN	BS - VANNES - MÊCHES POUR B-101 - S. GINGRAS - 1 SOUSSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 577,97 \$	
ALTEL INC	1361978	01 AOÛT 2019	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - SSA Software Agreement - CCURE - Série 8-80105 - Période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020 - Conformément à la soumission A1201220170815	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 655,56 \$	
ANIXTER CANADA INC.	1365948	28 AOÛT 2019	MOCANU, GIANINA	Acquisition de supports muraux pour bornes WiFi dans le cadre du projet PTI 78010 Mise en place du WiFi à l'échelle de la Ville - Service des technologies de l'information _ CLÉ ET CATÉGORIE	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 376,69 \$	
BENTLEY SYSTEMS INC.	1364064	15 AOÛT 2019	MOCANU, GIANINA	68111.02 -Installation, configuration, tests et formation du module Bentley Fiber et Bentley Inside-Plant - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 606,90 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1364868	21 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	«70024-NCPC»_Achats 4 Licences TOAD data point, professional edition_COMPugen Inc._Réjean Gagné_20/08/2019 - Service des technologies de l'information - # dérogation R392763, R392764 et R392765	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	5 631,53 \$	
DYPLEX COMMUNICATIONS LTD.	1361946	01 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68008.04_1;acquisition d;accessoires pour téléphones cellulaires_Dyplex Communications _Martine Piché_30/07/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	7 302,51 \$	
ECCENTRIX	1363657	13 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	f70910.04_Formation de 4 participants sur les concepts fondamentaux de l;architecture et des composants de PostgreSQL_Eccentrix_Olivier Hébert_09/08/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 776,59 \$	
EVERBEST COMPUTER-OTTAWA	1364959	21 AOÛT 2019	GAGNE, REJEAN	Renouvellement maintenance - logiciel de caviardage - IKENA Spotlight - Période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020 - Quote prepare on july 12 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 716,04 \$	
LES BLUEBEAR (T.M.)	1361980	01 AOÛT 2019	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Licences Lace principale et secondaire - Période du 30 septembre 2019 au 30 septembre 2020 - Conformément à la soumission 2231	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 399,00 \$	
LYDIA SOKOLOFF CONSEIL INC.	1364604	19 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68420.03 - Consoles téléphoniques - Accordé un contrat gré à gré à Azurée Conseil (Lydia Sokoloff Conseil inc),pour un accompagnement pour la mise en ;uvre de la gestion du changement dans le programme 68420_Sébastien Beaulieu_2019/08/15 -	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	65 879,66 \$	
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1243878	13 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70015 - Nouvelle Technologie Tekno - Fournisseur unique - Relève des compteurs d'eau - Hébergement d;un 2e environnement dans le but de faire des tests - Martin Pagé - 2017-12-6 selon l'offre de service du 8 décembre 2017.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	13 938,67 \$	
NOVIPRO	1362117	01 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Activités d;accompagnement "Solutionde backup TSM et de formation des ressources pour la ville de Montréal"_NOVIPRO_Nathalie Lamarre_25/07/2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	21 302,49 \$	
OBJECTIF LUNE INC.	1365063	21 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70910.02_Acquisition d;une licence PlanetPress pour le réseau SPVM, incluant la première année de support logiciel_Objectif Lune Inc _Yacine Chahine_20/08/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	20 589,25 \$	
OKIOK DATA LTEE	1362471	05 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	R74850_réalisation d;autres tests de sécurité des systèmes et réseaux du SPVM_OKIOK_Sébastien Berteau_31/07/2019	Technologies de l'information	Activités policières	13 860,74 \$	
ORDIGRAPHE INC.	1363660	13 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70910.02_Acquisition de (05) Licences Quantum StorNext LAN Client Or (Windows ou Linux)_Yacine Chahine_2019/08/08 - Service des technologies de l'information - # de dérogation R391254	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 484,05 \$	
PAXYL INC.	1365963	28 AOÛT 2019	MOCANU, GIANINA	services professionnels en architecture d;affaires pour élaborer un plan d;évolution de la solution de centre dans le cadre de PTI 78032 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	38 628,51 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PREMIER CONTINUUM INC.	1363870	14 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	S60110_formation sur mesure dans le domaine de la continuité des affaires et de l'élève _Premier Continuum_Michel Arhab_30/07/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 564,19 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	1363019	07 AOÛT 2019	BERTEAU, SEBASTIEN	Projet 72080.03-LTE Acquisition des composants techno de l'environnement véhiculaire du Système de Gestion des Interventions d'urgence (SGI) pour la mise en production de la solution LTE par la firme Rogers_Sébastien Berteau_6/08/2019	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	4 745,43 \$	
SOLUTIONS PCD INC.	1363652	13 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68305.21_Acquisition de HPE Serviceguard dans le cadre du projet «68305.21 _ Mise à jour du RAO SPVM» via un gré à gré _Solutions PCD INC._ Sébastien Berteau_09/08/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Activités policières	17 778,41 \$	
SYMAS CORPORATION	1363864	14 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	60110.07_Acquisition d'un service technique de support en cas de panne logicielle de l'annuaire d'authentification d'entreprise OpenLDAP _ firme Symas _ mMichel Arhab_12/08/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 922,70 \$	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1336255	05 AOÛT 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70330 projet - Services professionnels pour réaliser des activités de validation et amélioration de l'approche d'anonymisation des données de mobilité - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	17 296,52 \$	
COMPILATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1362448	05 AOÛT 2019	FELTON, SYLVAIN	Services professionnels pour la réalisation de comptage par caméra à l'intersection Henri-Bourassa/Taché- Compilation data Traffic - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 144,89 \$	
COMPUGEN INC.	1363322	09 AOÛT 2019	AUMONT, ANNIK	Écran 27 pouces	Urbanisme et mobilité	Conseil et soutien aux instances politiques	3 772,78 \$	1163303
CORPORATION DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL	1362351	02 AOÛT 2019	GAGNON, LUC	Services professionnels relatifs à la réalisation et l'analyse d'un questionnaire en ligne au sujet des habitudes de mobilité des montréalais- Taux de possession d'automobiles- Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	20 510,00 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1363323	09 AOÛT 2019	GAGNON, LUC	Ordinateur et le matériel qui va avec.	Urbanisme et mobilité	Conseil et soutien aux instances politiques	11 709,91 \$	1164102
ECO-COMPTEUR INC.	1363832	14 AOÛT 2019	MORIN, ISABELLE	Installation de batteries neuve et faire des réparations du système- VDM-Maintenance Printemps 2019//REF: Mylène Rodrigue- Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 353,28 \$	
ECO-COMPTEUR INC.	1363845	14 AOÛT 2019	MORIN, ISABELLE	Achat nouveau compteur 4 boucles avec installation René-Lévêque//REF: Mylène Rodrigue- Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 839,93 \$	
ECO-COMPTEUR INC.	1363850	14 AOÛT 2019	MORIN, ISABELLE	Installation assistance- VDM-SF25871-Recouper les boucles Brébeuf//REF: Mylène Rodrigue - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	4 619,45 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 AOÛT 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ECO-COMPTEUR INC.	1363857	14 AOÛT 2019	MORIN, ISABELLE	Installation Assistance 2 boucles Berri -VDM-SF26488- Recouper boucles Berri//REF: Mylène Rodrigue- Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 199,50 \$	
ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.	1365462	23 AOÛT 2019	TREMBLAY, KATIE	Entreprise T.R.A.- Soumission S19-642 pour marquage Cavendish- Projet 1437 - Entreprise T.R.A.- Soumission S19-642 pour marquage Cavendish- Projet 1437	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 869,85 \$	
ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.	1365470	23 AOÛT 2019	TREMBLAY, KATIE	Entreprise T.R.A.- Soumission S19-603 pour marquage permanent 2019 - Projet 1741- Armand Bombardier Sas No.1 - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 863,55 \$	
JBM MARQUAGE ROUTIER INC	1363487	12 AOÛT 2019	SAINTE MARIE, PIERRE	Services professionnels -Projets pour Côte-Saint-Antoine et Marciil- Marquage de la chaussée à la peinture MMAX Vert ç Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 790,06 \$	
JBM MARQUAGE ROUTIER INC	1365366	23 AOÛT 2019	TREMBLAY, KATIE	JM Marquage routier- Marquage de chaussée- Louvain et Saint-Hubert SAS-Louvain et Christophe-Colomb ouest SAS- Projet 1905 -Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	17 952,86 \$	
LES REVETEMENTS SCELL-TECH INC.	1361907	23 AOÛT 2019	TREMBLAY, KATIE	Marquage permanent à l'époxy et peinture longue durée au 1914 Lacombe- Marquage permansent Sas vélo- Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 637,83 \$	
TECHNI-LIGNES PLUS	1365370	23 AOÛT 2019	TREMBLAY, KATIE	Service - Travaux de marquage lien cyclable 1519- Stephens/ Rolland - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 914,49 \$	
TETRA TECH QI INC.	1362097	01 AOÛT 2019	SAINTE MARIE, PIERRE	Surveillance de travaux civil dans le cadre de la soumission 214735 - Ref : François Hubert	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	22 735,04 \$	
UNION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS (UITP)	1362608	06 AOÛT 2019	GAGNON, LUC	Facture #19110774 çFrais de cotisation - Membership 2019 ç UITP ç Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	6 992,00 \$	
VOYAGEZ FUTE	1362389	05 AOÛT 2019	GAGNON, LUC	Services professionnels- Recensement bonnes pratiques des employeurs-habitudes quotidienne de mobilité durable- Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	16 420,04 \$	
Total =							5 434 359,40 \$	

Calendrier 2020

Article 7.01

<p style="text-align: center;">Janvier</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>1 1 2 3 4 5</p> <p>2 6 7 8 9 10 11 12</p> <p>3 13 14 15 16 17 18 19</p> <p>4 20 21 22 23 24 25 26</p> <p>5 27 28 29 30 31</p>	<p style="text-align: center;">Février</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>5 1 2</p> <p>6 3 4 5 6 7 8 9</p> <p>7 10 11 12 13 14 15 16</p> <p>8 17 18 19 20 21 22 23</p> <p>9 24 25 26 27 28 29</p>	<p style="text-align: center;">Mars</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>9 1</p> <p>10 2 3 4 5 6 7 8</p> <p>11 9 10 11 12 13 14 15</p> <p>12 16 17 18 19 20 21 22</p> <p>13 23 24 25 26 27 28 29</p> <p>14 30 31</p>
<p style="text-align: center;">Avril</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>14 1 2 3 4 5</p> <p>15 6 7 8 9 10 11 12</p> <p>16 13 14 15 16 17 18 19</p> <p>17 20 21 22 23 24 25 26</p> <p>18 27 28 29 30</p>	<p style="text-align: center;">Mai</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>18 1 2 3</p> <p>19 4 5 6 7 8 9 10</p> <p>20 11 12 13 14 15 16 17</p> <p>21 18 19 20 21 22 23 24</p> <p>22 25 26 27 28 29 30 31</p>	<p style="text-align: center;">Juin</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>23 1 2 3 4 5 6 7</p> <p>24 8 9 10 11 12 13 14</p> <p>25 15 16 17 18 19 20 21</p> <p>26 22 23 24 25 26 27 28</p> <p>27 29 30</p>
<p style="text-align: center;">Juillet</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>27 1 2 3 4 5</p> <p>28 6 7 8 9 10 11 12</p> <p>29 13 14 15 16 17 18 19</p> <p>30 20 21 22 23 24 25 26</p> <p>31 27 28 29 30 31</p>	<p style="text-align: center;">Août</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>31 1 2</p> <p>32 3 4 5 6 7 8 9</p> <p>33 10 11 12 13 14 15 16</p> <p>34 17 18 19 20 21 22 23</p> <p>35 24 25 26 27 28 29 30</p> <p>36 31</p>	<p style="text-align: center;">Septembre</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>36 1 2 3 4 5 6</p> <p>37 7 8 9 10 11 12 13</p> <p>38 14 15 16 17 18 19 20</p> <p>39 21 22 23 24 25 26 27</p> <p>40 28 29 30</p>
<p style="text-align: center;">Octobre</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>40 1 2 3 4</p> <p>41 5 6 7 8 9 10 11</p> <p>42 12 13 14 15 16 17 18</p> <p>43 19 20 21 22 23 24 25</p> <p>44 26 27 28 29 30 31</p>	<p style="text-align: center;">Novembre</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>44 1</p> <p>45 2 3 4 5 6 7 8</p> <p>46 9 10 11 12 13 14 15</p> <p>47 16 17 18 19 20 21 22</p> <p>48 23 24 25 26 27 28 29</p> <p>49 30</p>	<p style="text-align: center;">Décembre</p> <p style="text-align: center;">Lu Ma Me Je Ve Sa Di</p> <p>49 1 2 3 4 5 6</p> <p>50 7 8 9 10 11 12 13</p> <p>51 14 15 16 17 18 19 20</p> <p>52 21 22 23 24 25 26 27</p> <p>1 28 29 30 31</p>

- Conseil municipal – **lundi 13 h et mardi si nécessaire**
- Conseil d'agglomération – **jeudi 17 h**
- Relâche du comité exécutif
- Jours Fériés



(1)

Dossier # : 1195895001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une issue à la Station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1;
2. d'autoriser une majoration au montant de 60 079,07 \$, taxes incluses les contingences du contrat initial;
3. d'accorder à St-Denis Thompson (CG18 0424) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-13 13:34

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1195895001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) occupe le site patrimonial du 100 avenue Vincent d'Indy qui sert principalement de réservoir d'eau potable et de station de pompage. Les responsables du site ont constaté le mauvais état du muret périmétrique qui présente un enjeu au niveau de la sécurité publique. La maçonnerie du muret montre des signes de détérioration à plusieurs endroits et une partie du muret a été étayée temporairement. Cette infrastructure au caractère historique est composée d'un assemblage complexe non habituel avec des composantes de différentes époques. Ceci rend plus ardues la bonne planification et la conception de plans et devis par les professionnels.

Le 29 août 2018, un contrat de travaux de réfection du muret périmétrique et un ajout d'une 2^e issue à la station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1, d'une valeur de 2 883 795,13 \$ taxes et contingences incluses, a été octroyé à la firme St-Denis inc.

Les travaux prévus au contrat de réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2^e issue à la station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1, consistaient principalement à :

- La restauration du muret périmétrique au réservoir Vincent d'Indy (phase 1 muret, ouest et nord);
- L'ajout d'une 2e issue;
- Ajout de caméras de sécurité.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission pour faire face aux imprévus de chantier est de 20 % et les incidences de 10 %. À ce jour, les contingences disponibles pour finaliser les travaux résultant de conditions de chantier ainsi que des omissions sont insuffisantes.

Au présent contrat, les travaux qui s'ajoutent et qui n'étaient pas prévisibles pour

l'entrepreneur sont :

Travaux additionnels non inclus au travail initial:

- Les travaux d'excavation et muret de soutènement temporaire (raison : excavation en pente demandée aux plans et devis par les professionnels est impossible à réaliser aux sections F1 à F11.5 du muret. Par conséquent un mur berlinois est requis.);
- Les travaux de maçonnerie des colonnes existantes du côté de la rue Mont-Royal (raison : les travaux au contrat forfaitaire prévoyaient le rejointoiement des colonnes, toutefois, il fut observé un défaut de conception des colonnes au niveau de sa composition et des ancrages. Afin de bien compléter le travail, la reconstruction complète des colonnes est requise. Ceci permettra d'éviter que les joints se brisent à nouveau et assure la longévité de l'installation.);
- La pause d'adhésif époxydique pour les goujons (raison : les travaux au contrat forfaitaire prévoyaient de l'ancrage des pierres de couronnement. Afin d'améliorer la solidité des ancrages des pierres de couronnement (colonnes et murets), il est requis d'ancrer les goujons en acier inoxydable dans un adhésif époxydique à la base de la tige, réaliser le calfeutrage au périmètre des goujons (tel que prévu) et ajouter un mastic pour asseoir la pierre de couronnement sur les goujons. Puisque certaines pierres de couronnement se fractionnent en 2 morceaux lorsque les travaux faits, il est requis de recoller les morceaux à l'aide d'un mortier et ajouter 2 goujons en acier inoxydable pour solidifier l'ensemble.);
- Les travaux des grilles de fer forgé (raison : Inspection visuelle réalisé par les professionnels lors de la conception. En exécution, suite au nettoyage, il fut observé que des travaux supplémentaires de décapage de la peinture traité en présence de plomb, de soudures et réparations extras sont requis.);
- Les travaux des pierres (raison: plusieurs pierres endommagées dont il était prévu de ragréer à l'aide d'un flipot ou mortier de réparation et nettoyer se sont brisé à l'enlèvement, sont donc irrécupérable et doivent être remplacées par de nouvelles pierres.);
- Les travaux supplémentaires de crépis sur les fondations (raison : la quantité planifiée au plan insuffisante.);
- L'annulation des travaux de drainage et ajout d'une membrane Delta (raison : les travaux au contrat prévoyaient l'installation d'un drain agricole n'est plus requis. Celui-ci remplacé par une membrane Delta sous les sections de murets et colonnes sous le niveau existant du sol, incluant l'ajout d'une membrane géotextile, gravier et pierre de rivière. Ce changement représente moins de risque pour les arbres en lien avec les travaux engendrés, donc moins dommageable et protège tout autant les fondations du mur de maçonnerie des eaux de pluies.);
- La révision technique d'ancrage au roc du nouvel escalier d'issue (raison : le niveau du roc n'est pas au même niveau que prévu au plan et devis, un changement du type d'ancrage est requis et va assurer la bonne solidité.);
- L'ajout de béton de remodelage (raison : Les travaux au bordereau prévoyait une quantité de 100 m3 de remblai sous les semelles (section 'F')). Ce remblais ne convient plus et doit être remplacé par du béton de remodelage pour niveler le sol);
- Les autres imprévues à venir (raison : manque d'études approfondies en avant-projet, installation patrimoniale et site complexe font place à plusieurs imprévus en lien avec la conception et les plans et devis).

Il s'agit de services additionnels qui ne sont pas couvert par le contrat initial et qui sont accessoires:

Travaux dont les quantité sont prévues au bordereau et dont la quantité est insuffisante:

- La révision de la quantité du roc prévue au bordereau de soumissions (raison : les travaux au bordereau prévoyait une quantité de roc à excaver de 40m³. Cette quantité insuffisante requiert un excédentaire d'environ 100m³, facturé selon le prix unitaire prévu au bordereau.);

L'augmentation des travaux réalisés à ce jour est de 30 %. L'avancement des dépenses contingentes a atteint les 90 %. Il y a également des demandes de changement en cours qui sont requises pour poursuivre le chantier et permettre sa finalisation. La majoration du contrat à l'entrepreneur avec l'augmentation du montant des contingences permettra de terminer le chantier et d'atteindre les objectifs du projet.

La majoration au montant de 232 541,57 \$, taxes incluses, du budget des contingences associée au contrat à l'entrepreneur permettra de terminer le chantier dans sa totalité. Le contrat total de l'entrepreneur s'élèverait à 3 116 336,70 \$, incluant les taxes et les contingences. La provenance d'une partie du montant de la majoration provient d'un transfert des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et s'élève à 172 462,50 \$, taxes incluses. L'autre partie provient d'une augmentation des contingences au contrat initial et s'élève à 60 079,07 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0424 - 23 août 2018 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2^e issue à la station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1, située au 100, avenue Vincent d'Indy, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 3 172 174,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5829 (4 soum.)

- CG13 0320 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) aux firmes Réal Paul architecte et BBA inc. pour réaliser des travaux de protection et de mise aux normes des bâtiments de production et distribution d'eau potable (complexe de l'usine Atwater, station de pompage et réservoir Vincent D'Indy et station de pompage Lambert-Closse) pour une somme maximale de 915 787,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13966 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. et le transfert d'un montant des incidences aux contingences initiales du contrat pour terminer les travaux requis pour la réfection du muret périmétrique et l'ajout d'une 2^e issue à la station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Lors de l'étape de la conception du projet de réfection du muret périmétrique et de l'ajout d'une 2^e issue à la station de pompage Vincent d'Indy - Phase 1, des expertises ont été effectuées par l'équipe de professionnels pour vérifier l'état de la maçonnerie et de ses fondations, la détection des services enfouis, la caractérisation des sols et étude géotechnique ainsi que la coordination des permis de coupe d'arbres auprès du Ministère. Toutefois, ces expertises étaient incomplètes et ont engendrés des ajouts au contrat dû aux conditions de chantier et des erreurs et omissions aux plans et devis qui n'étaient pas prévisible pour l'entrepreneur.

Les expertises en maçonnerie et domaines connexes réalisées avec les contingences du projet ont permis de revoir l'évaluation des travaux requis et émettre des directives de changement pour compléter les travaux. Cette démarche a occasionné le report du début des travaux pour le printemps 2019, après la saison hivernale.

Après l'évaluation des travaux requis, des directives de changement ont été produites qui incluent notamment les travaux suivants :

- Expertise - arpenteur (positionnement des sections de muret F1-F15);
- Expertise - puits exploratoire (niveau du roc);
- Expertise - expertise de la maçonnerie, portée des travaux;
- Expertise - ouverture exploratoire des colonnes;
- Expertise - arpenteur (niveau du roc / fondation des sections de muret F1-F15 et l'ajout d'une 2e issue);
- Travaux d'excavation et muret de soutènement temporaire (mur berlinois requis et pente d'excavation);
- Travaux de maçonnerie des colonnes, côté rue Vincent d'Indy et Mont-Royal;
- Ajout d'adhésif époxydique pour les goujons (amélioration de l'ancrage des pierres de couronnement);
- Remplacer le produit de nettoyage de la brique;
- Raccordement du drain agricole rue Mont-Royal;
- Ajustement de la proportion de travaux des grilles de fer forgé;
- Ajustement de la proportion des travaux des pierres;
- Réparation de mur de maçonnerie;
- Travaux supplémentaires de crépis sur les fondations;
- Crédit - Annulation des travaux de drainage et ajout d'une membrane Delta;
- Révision technique d'ancrage au roc de la nouvelle escalier d'issue;
- Révision de la quantité du roc prévue au bordereau de soumissions;
- Ajout de béton de remodelage.

Afin de permettre de terminer le chantier dans sa totalité, une majoration du contrat à l'entrepreneur du montant de 232 541,57 \$ taxes incluses est requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant total du contrat initial de St-Denis Thompson en le portant de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes et contingences incluses, soit une augmentation de 232 541,57 \$, taxes incluses des dépenses contingentes. Ce montant permettra de finaliser les travaux.

Le partage de cette majoration se définit comme suit:

Dans un premier temps, le présent sommaire recommande d'autoriser un transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes du contrat. (voir pièce jointe 2).

Dans un deuxième temps, le présent sommaire recommande de majorer en second lieu au montant de 60 079,07 \$, taxes incluses les contingences du contrat. (Voir pièce jointe 2).

Le montant de contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur est de 480 632,51 \$ taxes incluses, ce qui représente 20 % de la valeur du contrat.

L'augmentation des contingences de 232 541,57 \$, taxes incluses (172 462,50 \$ + 60 079,07 \$), cumulée aux contingences du contrat initial de 480 632, 51 \$ totalisent un montant de 713 174,08 \$, ce qui représente 29,7% de la valeur du contrat.

Le coût des travaux est prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux ne sont pas complétés, les travaux seront laissés en suspend laissant ainsi le site en chantier incomplet de même que pour l'ajout d'une 2^e issue, ce qui constitue une non-conformité au niveau des accès concernant la sécurité sur le site de la station de pompage Vincent d'Indy.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Relativement au présent dossier d'augmentation du contrat, aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14568 - Mandat : 17096-2-002

Augmentation du contrat construction au CG:	septembre 2019
Réalisation des travaux :	septembre 2019 - janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Faical BOUZID, Service de l'eau
André MARSAN, Service de l'eau
Joel BUCKNELL, Service de l'eau

Lecture :

André MARSAN, 23 juillet 2019
Faical BOUZID, 23 juillet 2019
Joel BUCKNELL, 23 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité
publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-24

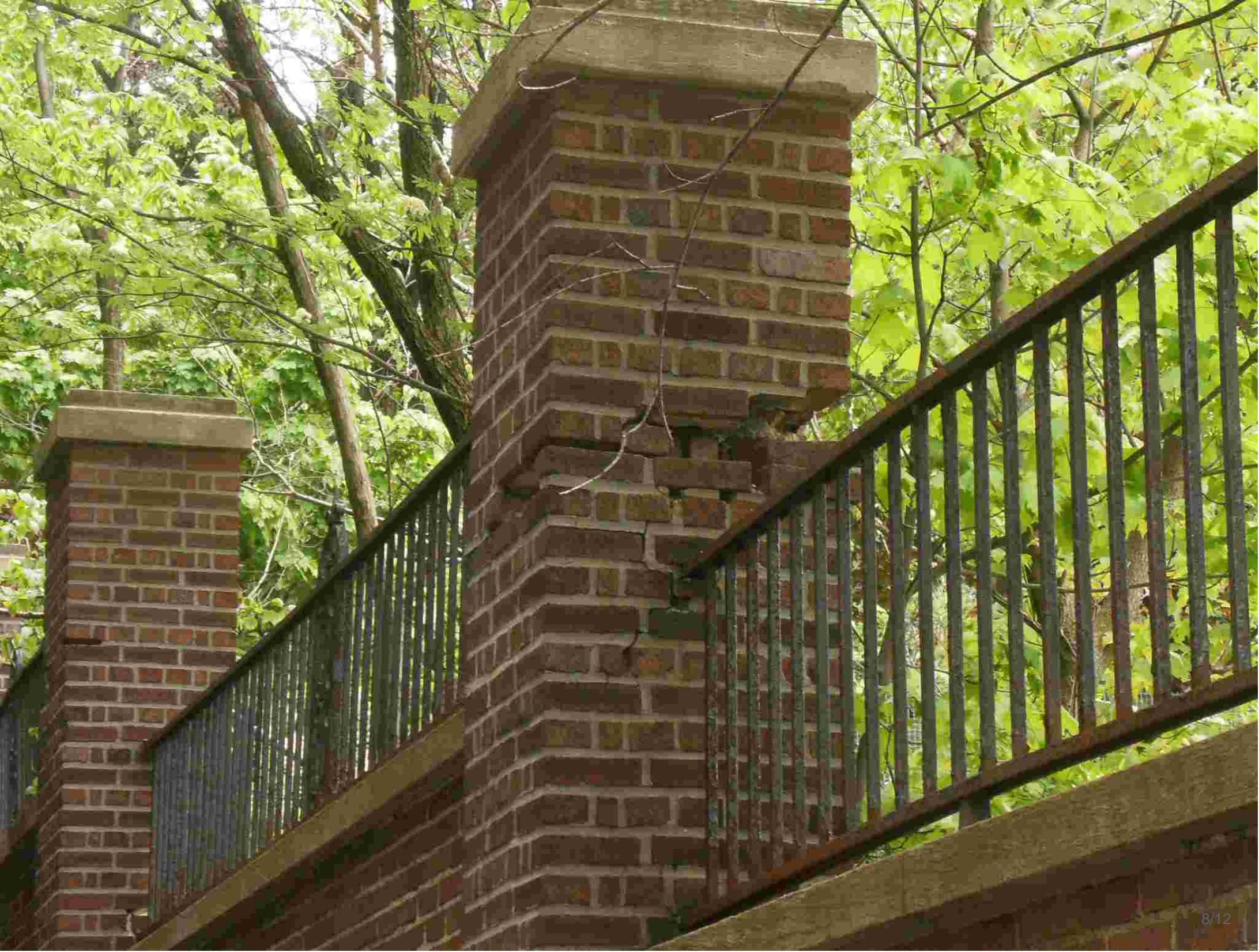


Tableau des coûts du projet

Projet :	Réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy (phase 1)	Mandat :	17096-2-002		
Ouvrage	9849 100 Avenue Vincent d'Indy	Contrat :	14568		
Date :	11-juil-18	Appel d'offres :	5829		
Étape :	Octroi de contrat				
		Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	Réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy		2 090 161,00		
	Sous-total :	100,0%	2 090 161,00	104 508,05	208 493,56
	Contingences de construction	20,0%	418 032,20	20 901,61	41 698,70
	Total - Contrat :		2 508 193,20	125 409,66	250 192,27
Incidences :					
	Total - Incidences :	10,0%	250 819,32	12 540,97	25 019,23
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		2 759 012,52	137 950,63	275 211,50
	Tps 100,00%			137 950,63	137 950,63
	Tvq 50,0%			137 605,75	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		2 759 012,52	137 605,75	2 896 618,27

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 80 % en 2018 et 20% en 2019.

Tableau des coûts du projet

Projet :	Réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy (phase 1)				Mandat :	17096-2-002
Ouvrage	9849 100 Avenue Vincent d'Indy				Contrat :	14568
Date :	08-août-18				Appel d'offres :	5829
Étape :	Majoration de contrat					
		Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total	
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$			
	Réfection du mur périmétrique et ajout d'une 2e issue à la station de pompage Vincent d'Indy (ph:	100,0%	2 090 161,00			
	Sous-total :		2 090 161,00	104 508,05	208 493,56	2 403 162,61
Contingences	Contingences de construction prévue au contrat	20,0%	418 032,20	20 901,61	41 698,70	480 632,51
	Transfère d'incidence au contigence (addition)	7,2%	150 000,00	7 500,00	14 962,50	172 462,50
	Dépense additionnelle	2,5%	52 254,03	2 612,70	5 212,34	60 079,07
	Total - Contrat :		2 710 447,23	135 522,36	270 367,11	3 116 336,70
Incidences :	Incidence prévue au contrat	10,0%	250 819,32	12540,966	25019,22717	288 379,51
	Transfère d'incidence au contigence (soustraction)		-150 000,00	(7 500,00)	(14 962,50)	(172 462,50)
	Total - Incidences :		100 819,32	5 040,97	10 056,73	115 917,01
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		2 811 266,55	140 563,33	280 423,84	3 232 253,71
	Tps	100,00%		140 563,33		140 563,33
	Tvq	50,0%			140 211,92	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		2 811 266,55		140 211,92	2 951 478,47

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire + transfère d'incidences aux contingences + dépense additionnelle
 Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 95% en 2019 et à 5% en 2020.

Dossier # : 1195895001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Objet : Autoriser un transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Le montant de l'augmentation représente 29.7% de la valeur initiale du contrat.

Le service représente que les travaux additionnels n'étaient pas inclus au mandat initial (sous réserve de ceux à prix unitaires), étaient imprévisibles, et sont nécessaires à la réalisation du projet.

À la lumière de ces informations et des faits propres à ce dossier, nous sommes d'avis que ces modifications peuvent être considérées comme étant accessoires au contrat principal au sens de l'article 573.3.0.4 de la LCV.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire
Tél : 514-872-8323

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-09

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

Dossier # : 1195895001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Objet :

Autoriser un transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 60 079,07 \$, taxes incluses, aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG18 0424), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 883 795,13 \$ à 3 116 336,70 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1195895001 - Station pompage Vincent d'Indy-2.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-12

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1190805003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau inc. et Marchand Houle et associés inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 441 543,07 \$ (contrat: 4 731 776,58 \$ + contingences: 709 766,49 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec la firme Archipel architecture, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253. Montant estimé de l'entente pour le lot 3 : 4 731 776,58 \$ (taxes incluses);

2 - d'autoriser un montant total de 709 766,49 \$, à titre de budget de contingences (taxes incluses);

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH **Le** 2019-08-16 14:39
BOUCHARD

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190805003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau inc. et Marchand Houle et associés inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 441 543,07 \$ (contrat: 4 731 776,58 \$ + contingences: 709 766,49 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1 800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisirs et communautaires, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actifs des bâtiments.

Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actifs et de développement. Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion et de la planification des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.

Certaines propriétés de la Ville ont été rénovées au fil du temps, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre divers projets afin de faire la mise aux normes, ainsi que la mise à niveau et d'effectuer une réfection importante des composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

L'appel d'offres public (#19-17253) pour huit (8) lots de services professionnels en architecture et ingénierie, publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et dans le journal Le Devoir le 18 avril 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 43 jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 30 mai 2019.

Six (6) addenda ont été émis :

Addenda 1 30-04-2019 Modification de la durée du contrat;

Addenda 2 03-05-2019 Modification de l'un des mandats du lot #2;

Addenda 3 07-05-2019 Réponses à trois questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 4 14-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 5 21-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 6 23-05-2019 Réponses à deux questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme aux critères d'évaluation et des pourcentages de la grille pré-approuvée par le Comité exécutif à la séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE 12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- Les relevés et les études préliminaires;
- L'estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
- Les plans et devis;
- Les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- Les documents d'appel d'offres;
- La surveillance des travaux;
- Les suivis durant la période de garantie.

La liste prévisionnelle de projets incluse au devis à titre indicatif n'incluait qu'une envergure de coût des travaux. Cette liste représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec l'un ou l'autre des projets ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autre d'envergure comparable appartient à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués en début de mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Plus particulièrement, les lots 1 à 8 portent sur la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets selon les secteurs suivants :

Lot 1 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - GDD 1190805005;

Lot 2 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - Aucun soumissionnaire conforme;

Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - Présent dossier;

Lot 4 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - GDD 1190805004;

Lots 5 et 6 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV) - Aucun soumissionnaire conforme;

Lots 7 et 8 : Bâtiments industriels - Aucun soumissionnaire conforme;

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels sont à taux horaire.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Lors de l'appel d'offres, il y a eu onze preneurs de cahier des charges, dont sept firmes d'architecture et quatre firmes d'ingénierie. Sur ce nombre trois ont remis des soumissions (27,3%). Une seule firme a retourné le formulaire sur l'explication de son désistement et mentionne que son carnet de commande est déjà rempli pour les années à venir.

Les trois preneurs de cahier des charges ayant remis des soumissions pour le lot 3 (projets du SIM) sont :

Groupe Marchand architecture et design inc.

Archipel Architecture

Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

Pour ce lot, il y a eu trois offres de service soumises et elles ont toutes été jugées conformes. Groupe Marchand architecture et design inc. et Les Architectes Labonté Marcil ont obtenu des pointages supérieurs à 70 %. Archipel architecture a obtenu le meilleur pointage final pour ce lot.

Soumissions conformes	Pointage intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Lot 3						
Archipel Architecture	85.7 %	0.29	3 545 857,74 \$	1 185 918,84 \$	709 766,49 \$	5 441 543,07 \$
Groupe Marchand architecture et design inc.	75.3 %	0.26	3 666 348,04 \$	1 106 757,98 \$	715 965,90 \$	5 489 071,92 \$
Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	77.3 %	0.19	5 542 103,71 \$	1 096 550,50 \$	995 798,13 \$	7 634 452,34 \$

Estimation SGPI	2 795 760,84 \$	1 167 210,26 \$	594 445,67 \$	4 557 416,77 \$
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (\$) (Adjudicataire - estimation)				884 126,31 \$
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (%) ((Adjudicataire - estimation)/estimation) x 100				19,40 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (\$) (2e meilleure note finale- estimation)				47 528,85 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (%) ((2e meilleure note finale- estimation)/estimation) x 100				0,87 %

Une allocation pour des services additionnels a été ajoutée à chaque soumission. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination ou l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus. La somme demandée à ces fins pour le lot 3 est de 709 766,49\$ incluant les taxes, correspondant à 15% du montant du contrat.

En 2018, le Service la Performance Organisationnelle a refait les documents d'appel d'offre. En 2019, le devis technique a été complètement revu. Le but de cette refonte était de diminuer les imprévus au chantier.

L'estimation par le SGPI des pourcentages par discipline a été réalisé sur la base des derniers contrats octroyés en 2018. À ce moment, l'ancien devis était toujours applicable. L'écart entre l'estimation et les prix du soumissionnaire conforme s'explique donc par les raisons suivantes :

- Les conditions actuelles du marché font que plusieurs firmes ont un carnet de commandes déjà saturé;
- Dans le devis soumis lors de cet appel d'offres, les exigences pour les services de base sont plus élevées que dans les contrats précédemment octroyés, notamment:
 - la présence des professionnels au chantier a été établie à un minimum d'une visite par semaine par discipline pour les chantiers allant jusqu'à 1 600 000,00 \$ et à deux visites par semaine pour les chantiers de 1 600 000,00 \$ à 20 000 000,00 \$. Dans les devis précédents, cette exigence n'était pas quantifiée;
 - la phase de planification est très détaillée et son importance est accrue afin de diminuer les risques d'imprévus;
 - des réunions techniques sont exigées pour aux étapes de validation des données et selon l'évolution des dépôts des dossiers (esquisses, préliminaires, 50%, 90% et 100%) et des rencontre périodiques avec les partie prenantes aux projets, afin de s'assurer que tous les besoins sont pris en compte et de minimiser le risque d'imprévus lors du chantier.
- Les livrables exigibles sont beaucoup plus exhaustifs que dans les devis précédents. Ils sont décrits avec précision et détaillés à chacune des phases des projets;

- Le rôle du coordonnateur est mieux défini et sa responsabilité est accrue.

Le bordereau se découpe en trois parties :

- Services de base (taux en pourcentage par discipline);
- Services additionnels (taux horaire);
- Dépenses admissibles (de type administratif).

L'écart entre l'estimation du SGPI et l'adjudicataire est plus marqué pour les services de base avec une moyenne de 26,8 %, tandis que pour les services additionnels, l'écart est de seulement 1,6 %. Le SGPI a réalisé l'estimation basée sur la moyenne des taux des deux derniers contrats de services professionnels octroyés en 2018. Ces contrats ont été octroyés sur la base d'un devis différent.

Les membres du comité de sélection tenu le 17 juin 2019 recommandent de retenir l'offre d'Archipel architecture pour le lot 3.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et les villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) a effectué un estimé préalable de la dépense du lot 3 s'élevant à 4 557 416,77\$ taxes et contingences incluses, sur 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie. C'est-à-dire qu'après quatre ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat, selon les besoins et l'état d'avancement des projets. Il s'agit d'une option sans frais additionnels.

L'estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes des clients.

Dans l'ensemble, les pourcentages et les taux horaires soumis sont plus élevés que l'estimation réalisée par le SGPI.

La présente entente permet au SGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et augmente l'efficacité globale de réalisation de ceux-ci, et ce tout en assurant une stabilité des taux pour une période de cinq ans.

Archipel architecture détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir en pièce jointe).

SDK et associés inc. détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir en pièce jointe).

Bouthillette Parizeau inc. détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir en pièce jointe).

Marchand Houle et associés inc détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets du SGPI. Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification du plan triennal d'immobilisation (PTI). Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Cette entente-cadre est limitée aux projets réalisés par le SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat viseront une certification LEED conformément à la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet d'augmenter les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patricia TEULLET-FEBRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 895-4787
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-26

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité
publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-08-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
En remplacement de
madame Sophie Lalonde,
Directrice
(du 14 au 16 août 2019)

Approuvé le : 2019-08-15

Le 14 mai 2019

ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.
A/S MONSIEUR PIERRE DELISLE
24, AV DU MONT-ROYAL O
BUR. 804
MONTRÉAL (QC) H2T 2S2

No de décision : 2019-DAMP-0342
N° de client : 3000794873

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **13 mai 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Le 18 mai 2017

SDK ET ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR STÉPHANE BLAIS
1751, RUE RICHARDSON, BUREAU 2120
MONTRÉAL (QC) H3K 1G6

N° de décision : 2017-CPSM-1031247

N° de client : 3000165954

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- SDK & ASSOCIATES INC.
- SDK
- SDK ET ASSOCIÉS
- SDK & ASSOCIATES

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SDK ET ASSOCIÉS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

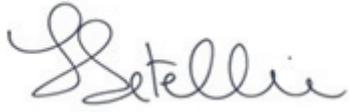
Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Letellier', with a stylized, cursive script.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 17 mars 2017

BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.
A/S MONSIEUR CLAUDE DÉCARY
9825, RUE VERVILLE
MONTRÉAL (QC) H3L 3E1

N° de décision : 2017-CPSM-1017351

N° de client : 3000144184

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

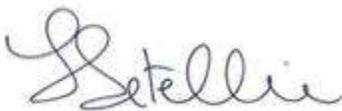
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BOUTHILLETTE PARIZEAU, BPA et BPA, DIVISION DE BOUTHILLETTE PARIZEAU INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 8 novembre 2017

MARCHAND HOULE & ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR DANIEL HOULE
165, RUE SAINT-VIATEUR E, BUR.200
MONTRÉAL (QC) H2T 1B4

N° de décision : 2017-CPSM-1059633

N° de client : 3000182837

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MARCHAND HOULE & ASSOCIÉS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **24 avril 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1190805003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet :

Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau inc. et Marchand Houle et associés inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 441 543,07 \$ (contrat: 4 731 776,58 \$ + contingences: 709 766,49 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention Lot 3.pdf](#) [SEAO](#) [Liste des commandes.pdf](#) [Tableau Résultats Lot 3.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia TEULLET-FEBRES
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1032

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-14

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Archipel Architecture	\$ 4 731 776,58	<input checked="" type="checkbox"/>	3
Groupe Marchand architecture & design inc.	\$ 4 773 106,01	<input type="checkbox"/>	
Architectes Labonté Marcil	\$ 6 638 654,20	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Parmi les firmes s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposé de proposition pour le lot 3, on retrouve trois firmes d'ingénierie ayant déposé à titre de sous-traitant. Au moment de l'intervention, un (1) avis de désistement était reçu à cause de carnet de commandes complet.

Préparé par : Le - -

19-17253 - services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise aux normes de bâtiments - Lot 3

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>approche proposée</i>	<i>capacité de production et échéancier</i>	<i>expérience de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	15%	30%	20%	10%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Archipel Architecture	4,00	13,00	25,67	16,67	8,67	17,67	85,7	4 731 776,58 \$	0,29	1	Heure	0 h 00
Groupe Marchand architecture & design inc.	4,00	11,00	24,00	11,67	7,67	17,00	75,3	4 773 106,01 \$	0,26	2	Lieu	255 Crémazie Est bureau 400
Architectes Labonté Marcil	4,00	12,33	21,00	14,67	9,00	16,33	77,3	6 638 654,20 \$	0,19	3		
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Patricia Teullet-Febres											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17253

Numéro de référence : 1260112

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise au normes de bâtiments

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Archipel Architecture 24 Mont-Royal ouest bureau 804 Montréal, QC, H2T 2S2 http://www.archipel-architecture.ca	Madame Mathilde Petibon Téléphone : 514 286-7557 Télécopieur :	Commande : (1586549) 2019-04-30 10 h 08 Transmission : 2019-04-30 10 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	Commande : (1581806) 2019-04-18 15 h 33 Transmission : 2019-04-18 15 h 33	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DMA architectes s.e.n.c.r.l. 204-655 rue Desnoyers Montréal, QC, H4C 3E1 http://www.dmaarchitectes.com	Madame Carine Lobo Téléphone : 514 288-4251 Télécopieur :	Commande : (1582841) 2019-04-23 12 h 08 Transmission : 2019-04-23 12 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	Commande : (1590526) 2019-05-07 11 h 47 Transmission : 2019-05-07 11 h 47	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest	Monsieur Francois Lemay Téléphone : 514 904-2878	Commande : (1588134) 2019-05-02 10 h 07	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement

Montréal, QC, H2Z 1B1
<http://www.gmad.ca>

Télécopieur :

Transmission :
 2019-05-02 10 h 07

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Groupe Régis Côté inc
 682, rue William
 Montréal, QC, H3C 1N9
<http://www.regiscote.com>

[Madame Stéphanie Cote](#)
 Téléphone : 514 871-8595
 Télécopieur : 514 871-2279

Commande : (1582875)
 2019-04-23 12 h 57
Transmission :
 2019-04-23 12 h 59

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 12 h 57 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 12 h 57 - Messagerie
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Héloïse Thibodeau Architecte Inc.
 395, avenue Beaumont
 Montréal, QC, H3N 1T5

[Madame Eve de Grosbois](#)
 Téléphone : 514 334-0831
 Télécopieur : 514 334-2475

Commande : (1582929)
 2019-04-23 13 h 36
Transmission :
 2019-04-23 13 h 36

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Services EXP Inc
 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
 Bureau 800-B
 Montréal, QC, H3A 3C8

[Madame Ginette Laplante](#)
 Téléphone : 819 478-8191
 Télécopieur : 819 478-2994

Commande : (1581854)
 2019-04-18 16 h 06
Transmission :
 2019-04-18 16 h 06

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Martin Roy et Associés.
 1601, Chemin d'Oka
 Deux-Montagnes, QC, J7R 1N1

[Madame Réjeanne Duchaine](#)
 Téléphone : 450 623-0340
 Télécopieur : 450 623-9302

Commande : (1591860)
 2019-05-09 10 h 47
Transmission :
 2019-05-09 10 h 47

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TLÀ Architectes inc.
 2372, boul. St-Martin est ,2e étage

[Monsieur Benoît Lalonde](#)
 Téléphone : 450 629-9992
 Télécopieur : 450 629-9994

Commande : (1587021)
 2019-04-30 16 h 37

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement

Laval, QC, H7E 5A4
<http://www.tla-architectes.com>

Transmission :
 2019-04-30 16 h 37

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)
 1135, boulevard Lebourgneuf
 Québec
 Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com>

[Madame Martine Gagnon](#)
 Téléphone : 418 623-2254
 Télécopieur : 418 624-1857

Commande : (1582661)
 2019-04-23 10 h 30
Transmission :
 2019-04-23 10 h 30

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

**Dossier # : 1194565010**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne, situé au 305, boulevard des Anciens-Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022, pour un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses (4105-01)

Il est recommandé :

1. Exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er décembre 2017, des espaces sur le toit de l'édifice situé au 305, boulevard des Anciens Combattants et utilisé pour les besoins de radiocommunication de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 219 455,54 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-08 11:44

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194565010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne, situé au 305, boulevard des Anciens-Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022, pour un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses (4105-01)

CONTENU

CONTEXTE

Pour des besoins opérationnels de radiocommunication, la Ville loue plusieurs sites d'antennes localisés sur son territoire. Parmi ces sites, la Ville occupe, depuis le 1er décembre 2007, un espace sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne situé au 305, boulevard des Anciens Combattants où des équipements de radiocommunication y ont été installés pour les besoins de la Ville. Ce site permet d'opérer efficacement le système de radiocommunication unique sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour tous les services de sécurité publique, dont le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service des incendies de Montréal (SIM).

Le bail, qui a été négocié de gré à gré, est échu depuis le 30 novembre 2017. Le bail initial contient deux options de renouvellement de cinq ans chacune, aux mêmes termes et conditions à l'exception du loyer qui doit être établi au taux du marché. Le Service des technologies de l'information (STI) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de renouveler le bail.

La Ville n'a pas été en mesure de conclure une entente avant la fin du terme, car le 1er avril 2016, le gouvernement du Canada a cédé l'Hôpital Saint-Anne en faveur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal (CIUSSS ODIM). Le SGPI a sollicité le CIUSSS ODIM à plusieurs reprises depuis 2017 pour renouveler le bail, mais celui-ci n'a pas été pas en mesure d'assigner une ressource à cet effet avant le printemps 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0200 - le 1 mai 2014 - Approuver l'amendement de bail pour une durée de cinq ans, soit du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2017- Dépense totale de 214 902,07\$, taxes

incluses.

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM).

CG08 0136 - 3 avril 2008 - Approuver l'amendement de bail pour une durée de cinq ans - 1er décembre 2007 au 30 novembre 2012. Dépense totale 146 085,04 \$, taxes incluses.

CM05 0408 - 8 juin 2005 - Approuver le bail pour une durée de cinq ans - 1er juillet 2005 au 30 juin 2010. Dépense totale 147 113,50 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'exercer la 2e option de renouvellement prévue au bail par lequel la Ville loue, du CIUSSS OI DM, des espaces sur le toit de l'immeuble situé au 305, boulevard des Anciens Combattants, pour les besoins de radiocommunication de la Ville. Le terme de l'amendement est de 5 ans, soit du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022.

JUSTIFICATION

Le bail est échu depuis le 30 novembre 2017 et il est nécessaire de le renouveler. La localisation géographique de l'antenne répond aux besoins opérationnels de radiocommunication de la Ville.

Le loyer de base convenu est représentatif du marché de location pour les sites d'antennes, qui se situe en moyenne entre 25 000 \$ et 35 000 \$ annuellement, selon le type et le nombre d'installations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer se résume comme suit :

	Loyer annuel précédent (2017)	Loyer annuel proposé pour le terme du renouvellement	Loyer total pour le terme de 5 ans
Loyer de base	30 177,16 \$	31 082,48 \$	
Énergie	7 086,24 \$	7 092,00 \$	
Loyer brut total	37 263,40 \$	38 174,48 \$	
TPS		1 908,72 \$	
TVQ		3 807,90 \$	
Loyer total incluant les taxes		43 891,11 \$	219 455,54 \$
Ristourne TPS		(1 908,72 \$)	
Ristourne TVQ		(1 903,95 \$)	
Loyer net		40 078,43 \$	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

La base budgétaire du SGPI, pour les années 2017 à 2022, sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

Le loyer et l'énergie seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 219 455,54 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le STI à relocaliser les antennes sur un autre immeuble en location.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Demis NUNES, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Tél :

Le : 2019-07-30

514 872-8726

Télécop. : 514 280-3597

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations
en remplacement de Francine Fortin, directrice
des transactions immobilières, le 2 août 2019.

Tél : 514 872-8726

Approuvé le : 2019-08-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-08-07

Aspects financiers

	Loyer actuel	Loyer annuel pour le renouvellement du terme
Loyer de base \$/pi²	30 177,16 \$	31 082,48 \$
Énergie \$/pi²	7 086,24 \$	7 092,00 \$
Taxes foncières \$/pi²	inclus	inclus
Loyer au pi²		
Loyer annuel avant taxes	37 263,40 \$	38 174,48 \$

Loyer pour la période du:	01/12/2017 au 31/12/2017 (1 mois)	01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	01/01/2019 au 31/12/2019 (12 mois)	01/01/2020 au 31/12/2020 (12 mois)	01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)	01/01/2022 au 30/11/2023 (11 mois)	
Loyer total avant taxes	3 181,21 \$	38 174,48 \$	38 174,48 \$	38 174,48 \$	38 174,48 \$	34 993,27 \$	190 872,40 \$
TPS	159,06 \$	1 908,72 \$	1 908,72 \$	1 908,72 \$	1 908,72 \$	1 749,66 \$	9 543,62 \$
TVQ	317,33 \$	3 807,90 \$	3 807,90 \$	3 807,90 \$	3 807,90 \$	3 490,58 \$	19 039,52 \$
Total	3 657,59 \$	43 891,11 \$	43 891,11 \$	43 891,11 \$	43 891,11 \$	40 233,52 \$	= 219 455,54 \$
Ristourne de TPS	159,06 \$	1 908,72 \$	1 908,72 \$	1 908,72 \$	1 908,72 \$	1 749,66 \$	9 543,62 \$
Ristourne TVQ (50%)	158,66 \$	1 903,95 \$	1 903,95 \$	1 903,95 \$	1 903,95 \$	1 745,29 \$	9 519,76 \$
Loyer net	3 339,87 \$	40 078,43 \$	40 078,43 \$	40 078,43 \$	40 078,43 \$	36 738,56 \$	200 392,16 \$

**AMENDEMENT DE BAIL
(TÉLÉCOMMUNICATIONS)**

ENTRE

CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL, dont l'adresse principale est au 160, ave. Stillview, Pointe-Claire, Québec, H9R 2Y2, agissant aux présentes et représentée par Mme Lynne McVey, présidente directrice générale dûment autorisée tel qu'elle le déclare

Ci-après appelée le « **Locateur** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, RLRQ, c. C-11.4., ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, ici agissant et représentée par Monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À L'AMENDEMENT DE BAIL QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA a signé avec la **VILLE DE MONTRÉAL** un permis le 8 juin 2005, pour un terme de cinq (5) ans, commençant le 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2010, relatif à des espaces à l'Hôpital Sainte-Anne (ci-après appelé le « Bail ») ;

ATTENDU QUE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA a signé avec la **VILLE DE MONTRÉAL** un amendement de bail le 3 avril 2008, pour un terme de cinq (5) ans, commençant le 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2012 ;

ATTENDU QUE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA a signé avec la **VILLE DE MONTRÉAL** un deuxième (2^e) amendement de bail le 28 mai 2014, pour un terme de cinq (5) ans, commençant le 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2016 **LE GOUVERNEMENT DU CANADA** a cédé en faveur du **CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL** l'Hôpital Sainte-Anne. Aux termes de l'entente de cession, le **CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL** s'est vu céder tous les droits, titres et intérêts dans toutes les conventions existantes et a accepté d'être lié par celles-ci ;

ATTENDU QUE le **Locataire** a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au **Locateur** ;

ATTENDU QUE le **Locataire** désire exercer la deuxième (2^e) et dernière option de renouvellement prévue à la page 2 du deuxième (2^e) amendement de bail, laquelle vise une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2022, selon les mêmes conditions, sous réserve des dispositions ci-après stipulées :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1.0 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.



2.0 DURÉE

Le présent bail est renouvelé pour une durée de cinq (5) ans commençant le 1^{er} décembre 2017 et se terminant le 30 novembre 2022.

3.0 LOYER

- 3.1 Pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2022 le Locataire doit payer au Locateur un loyer annuel de (31 082,48\$) en monnaie légale du Canada payable en un versement. à chaque date d'anniversaire du bail

Le paiement du loyer sera effectué par le Locataire sur réception d'une facture, à l'ordre de :

CIUSSS OUEST-DE-L'ILE DE MONTRÉAL
a/s Comptes recevables
6875, boul. LaSalle
Montréal QC H4H1R3

- 3.2 À partir de la deuxième année du renouvellement de bail et à chaque date d'anniversaire du bail, le loyer qui prévaudra correspondra au loyer qui était exigible pour l'année venant de se terminer indexé selon l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation du troisième mois précédant la date d'anniversaire du bail tel que publié par « Statistique Canada », pour la région de Montréal, par rapport au même mois de l'année précédente. Cependant, en aucun temps le loyer ajusté ne pourra être inférieur au loyer de la période précédente.

4.0 ÉLECTRICITÉ

- 4.1 Pendant la durée du bail, le Locataire devra verser mensuellement au Locateur un montant de cinq cent quatre-vingt-onze dollars (591\$) à titre de consommation électrique estimée.

À chaque date d'anniversaire du bail, le montant de consommation électrique sera indexé selon l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation du troisième mois précédant la date d'anniversaire du bail tel que publié par « Statistique Canada », pour la région de Montréal, par rapport au même mois de l'année précédente.

5.0 SOUS-LOCATION ET MODIFICATION

Toute modification aux installations pouvant affecter l'espace occupé ou la superficie d'antenne (y compris l'ajout d'installations) et toute sous-location ou cession doit être autorisée par le locateur et sera assujettie à un ajustement tarifaire le cas échéant.

Toutefois, une sous-location ou cession ne pourra pas être refusée par le Locateur s'il s'agit d'une sous-location ou cession en faveur d'une personne ou autre entité qui contrôle directement ou indirectement le Locataire, qui est contrôlé par le Locataire ou qui est sous contrôle commun avec lui.

Le Locataire, malgré la cession ou la sous-location, demeure toujours solidairement responsable du bail envers le Locateur.

6.0 CONDITIONS SPÉCIALES

- 6.1 Le Locataire doit en tout temps tenir le Locateur indemne et à couvert de toute réclamation, demande, frais et dommages-intérêts et de toute action, poursuite ou toute autre procédure intentée, formulée ou exigée par qui que ce soit et de quelque façon que ce soit, et ayant pour fondement ou cause l'exécution des présentes ou toute action prise, ou toute chose faite ou maintenue dans l'application de celle-ci, ou l'exercice de quelque manière que ce soit des droits prévus aux présentes, y compris la violation ou la non-exécution des obligations du Locataire, sauf dans la mesure où la réclamation, demande ou poursuite résulte de la grossière négligence ou de la faute lourde du Locateur ou de l'un de ses employés, mandataires ou préposés agissant dans l'exercice de ses fonctions ou de son emploi.

- 6.2 Le Locataire s'engage à indemniser le Locateur contre toute amende, dommage ou frais qui pourrait lui être imputé par suite d'un manquement à une loi ou un règlement en relation avec la construction ou l'exploitation des Installations.

- 6.3 Le Locataire s'engage à prendre le fait et cause du Locateur et l'indemniser dans toute action, poursuite, revendication, réclamation de quelque nature qu'elle soit, par quiconque, découlant ou résultant de la construction ou de l'exploitation des Installations ainsi qu'à procéder à la radiation de toute hypothèque légale ayant pu être publiée contre le Site à la suite de travaux ou d'ouvrages effectués à la demande ou pour le compte du Locataire. Dans un tel cas, le Locateur s'engage à collaborer avec le Locataire.
- 6.4 Le Locataire est assujéti aux normes mises en place par Santé Canada et renforcées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC). Comme condition de licence d'opération, le Locataire doit respecter les normes relatives à la santé, incluant le code de sécurité 6 et tout autre règlement de Santé Canada encadrant les installations de télécommunications sans-fil visant à protéger le grand public. Le locataire s'engage à suivre les décisions finales rendues par les instances gouvernementales compétentes ayant juridiction sur les opérations du Locataire dans la gestion des installations sans-fil de télécommunications.
- 6.5 Advenant que le processus de construction et d'installation des Installations devienne compliqué au point où le Locataire ne trouve pas les moyens nécessaires à la mise en place des Installations sans perturber les résidents du Locateur au seul jugement de ce dernier, le Locateur pourra, sur avis écrit d'au moins soixante (60) jours au Locataire, résilier le présent bail sans que le Locateur ne soit responsable d'aucun dommage ou ne doive payer quelque pénalité ou indemnité au Locataire.

7.0 AVIS

Le Locataire modifie son domicile :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

8.0 RATIFICATION

Outre les modifications constatées par la présente convention, les parties confirment toutes les autres clauses et conditions du bail, lesquelles demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer entre elles sans novation ni dérogation.



EN FOI DE QUOI, les parties ont signé les présentes en double exemplaire, à Montréal, province de Québec, à la date mentionnée comme suit :

SIGNATURES

ACCEPTÉ PAR LE LOCATEUR :

Signé à Montréal le 31^e jour de mai 2019.

Par : Lynne McVey
Lynne McVey, inf. M.Sc
Présidente-directrice générale

ACCEPTÉ PAR LE LOCATAIRE :

Signé à Montréal le _____^e jour de _____ 2019.

Par : _____
Yves Saindon,
Greffier

Dossier # : 1194565010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Exercer la deuxième et dernière option de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, des espaces sur le toit de l'Hôpital Sainte-Anne, situé au 305, boulevard des Anciens-Combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour des équipements de radiocommunication de la Ville, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022, pour un loyer total de 219 455,54 \$, taxes incluses (4105-01)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194565010 - 305 boul. Anciens Combattants.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-01

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1197896004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 \$ à l'organisme 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 en 2019-2022/ Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 et le développement des ateliers collaboratifs sur la période 2019-2022;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-13 10:27

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197896004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 \$ à l'organisme 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 en 2019-2022/ Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2010, l'organisme à but non lucratif 7 À NOUS a pour mission d'assurer le développement du Bâtiment 7 (B7), situé au 1900 rue Le Ber, et d'y réaliser un pôle de services de proximité regroupant des activités communautaires, culturelles et commerciales en réponse aux besoins du quartier Pointe-Saint-Charles. Le développement du B7 est le fruit d'une mobilisation collective s'échelonnant sur plus de 10 ans, menant à la cession d'un bâti de 90 000 pi2 à développer par la communauté.

En 2017-2018, le premier 20 000 pi2 du bâtiment a été rénové avec un soutien important de la Ville de Montréal :

- par l'Arrondissement: divers soutiens au pré-démarrage et des remboursements de frais de permis
- par le Service du développement économique: 850 000 \$ de travaux dans le cadre du PR@M Économie sociale
- par le Service de la Culture: 500 000 \$ de travaux dans le cadre des ateliers créatifs

La première portion réhabilitée du site a été inaugurée en mai 2018, et abrite aujourd'hui une quinzaine de groupes occupants:

- 8 organisations d'économie sociale sont locataires d'une partie des espaces, notamment: épicerie coopérative, fonderie d'art, salle d'arcade pour les adolescents, micro-brasserie, ateliers d'artistes, atelier multi-usage et espace de travail partagé pour les organismes culturels;
- 7 collectifs informels sont utilisateurs des équipements du 7 À NOUS: atelier vélo, mécanique, bois, sérigraphie, céramique, impression numérique, chambre noire.

Ces deux ensembles forment le Pôle des pratiques.

Le 27 mai 2019, 7 À NOUS a présenté une demande de soutien d'un montant de 200 000 \$

pour la période 2019-2022, au titre du plan d'action en innovation sociale Tisser Montréal. Celui-ci prévoit de soutenir financièrement la consolidation des projets territoriaux d'innovation sociale. Suite à l'analyse du dossier, le présent sommaire décisionnel propose d'accorder une contribution non récurrente de 200 000 \$ à l'organisme 7 À NOUS afin de consolider et développer les activités du pôle des pratiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0916 - 23 mai 2018 - Approuver le Plan d'action en Innovation sociale 2018-2022
CG18 0245 - 26 avril 2018 - Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

CE18 0491 - 28 mars 2018 - Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville.

CM 17 0995 - 21 août 2017 contribution financière non récurrente de 215 000 \$ pour le projet immobilier Bâtiment 7, complément à la subvention PRAM

DA175238038 - 6 juillet 2017 - Subvention PR@M-Économie sociale de 642 000 \$ pour des travaux réalisés sur un bâtiment affecté à des activités d'économie sociale

CM17 0731 - 13 juin 2017 - Soutien financier de 500 000 \$ à l'Organisme 7 à nous, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes

CA17 22 0193 - 6 juin 2017 Octroi d'un soutien financier non récurrent à l'OSBL 7 À NOUS au montant de 14 752,60 \$ pour la compensation de frais de permis de transformation émis pour le Bâtiment 7.

CA17 22 0061 - 14 mars 2017 - Soutien financier non récurrent à l'OSBL 7 À NOUS au montant de 8 793 \$ pour la compensation des frais de permis de transformation

CA16 22 0278 - 5 juillet 2016 - Contributions financières non récurrentes au montant total de 44 100 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

CA16 22 0341 - 6 septembre 2016 - Contribution financière non récurrente de 24 000 \$ à l'OSBL 7 À NOUS pour sa phase de démarrage

CA16 22 0062 - 2 février 2016 - Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 12 600 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

DESCRIPTION

Après un an d'activités, le B7 entre dans sa deuxième phase de développement, avec deux enjeux majeurs :

1. poursuivre le développement des espaces : identification des services pertinents pour les populations, financement des travaux et nouveaux développements immobiliers,
2. assurer le succès des premiers espaces développés, ainsi que la bonne articulation entre les organisations présentes sur le site et le milieu, en termes de modèle économique, d'inclusion et de gouvernance.

C'est sur ce second enjeu que l'organisme 7 À NOUS axe la présente demande de soutien :

son objectif global est de structurer le modèle économique du pôle des pratiques pour aider à renforcer chacun des groupes occupants tout en développant l'appropriation citoyenne du projet par une augmentation de la fréquentation et de l'implication.

Cela passe trois axes de travail :

- **consolider le pôle des pratiques** : le pôle vise l'autonomie financière d'ici trois ans, et souhaite accélérer l'atteinte du seuil de rentabilité par un travail de structuration des fonctions support offertes par 7 À NOUS. Le soutien financier de la Ville de Montréal permettrait de recruter une ressource pour renforcer les fonctions suivantes : diffusion, programmation, structuration financière, transfert des connaissances, gestion du bénévolat...

- **propulser le modèle des ateliers collaboratifs** : les ateliers visent un modèle hybride de gestion des espaces, mêlant utilisation professionnelle et ateliers ouverts au public selon diverses formules (formations génératrices de revenus, ateliers libres pour les citoyens...). Le soutien de la Ville de Montréal permettrait de consolider l'utilisation professionnelle des espaces, renforcer la présence citoyenne et développer des partenariats commerciaux.

- **faire rayonner les apprentissages en cours**, à travers un appui au transfert de connaissances et la mise en valeur des apprentissages réalisés par le 7 À NOUS.

Le budget du projet est de 563 941 \$ et la Ville de Montréal est sollicitée à hauteur de 200 000 \$, de 2019 à 2022.

La participation de la Ville correspond à 35.46% du budget, dont les sources budgétaires sont les suivantes:

Revenus autonomes	345 941, 00\$	61.34%
Subvention Ville de Montréal	200 000, 00\$	35.46%
Subvention Concordia	18 000, 00\$	3.19%
TOTAL	563 941, 00\$	100 %

JUSTIFICATION

7 À NOUS est un OBNL fortement ancré dans son territoire, suite à une mobilisation locale de plus de 12 ans. Le projet du Bâtiment 7 est aujourd'hui unique à Montréal par la variété des services proposés, l'hybridation des modèles économiques envisagés et la gouvernance mise en place.

Par son modèle d'économie sociale, la nature des projets qu'il accompagne et sa méthode d'accompagnement, 7 À NOUS répond aux objectifs du Plan d'action en innovation sociale, et notamment son action soutien aux Zones d'innovation sociale.

Son approche d'innovation sociale apparaît :

- dans l'implication des habitants et des organisations locales dans l'identification des besoins et la définition des solutions;
- dans le fait d'apporter des services essentiels manquants au quartier;
- dans la gouvernance démocratique des projets;
- dans une démarche entrepreneuriale axée sur l'expérimentation : articulation entre participation citoyenne et activité professionnelle.

Malgré un soutien fort des partenaires lors du premier développement du site et malgré le succès de l'ouverture du lieu, 7 À NOUS est encore dans une phase précoce de son développement et nécessite de consolider son modèle pour assurer la viabilité financière des espaces déjà développés.

Le soutien de la Ville viendrait aider au renforcement de ce modèle économique, en

travaillant sur ce qui en fait l'originalité : la diversité des utilisateurs du lieu et l'équilibre entre les activités génératrices de revenus et les activités ouvertes aux habitants de Pointe-Saint-Charles.

Ce soutien est complémentaire aux interventions ayant déjà eu lieu à la Ville, que ce soit en arrondissement, à travers le PR@M ÉS, le service de la Culture ou PME MTL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 200 000 \$.

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2019	2020	2021	2022	TOTAL
60 000, 00 \$	70 000, 00 \$	50 000, 00 \$	20 000,00 \$	200 000,00 \$

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M\$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans les principes du développement durable en ce qu'il participe à atteindre les objectifs suivants :

- l'amélioration de la qualité de vie par la mixité des fonctions urbaines,
- une croissance économique durable par l'innovation et la promotion de l'économie locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville de Montréal pour le projet du B7 permet :

- la pérennisation des activités actuelles à travers:
 - augmentation de la participation active des citoyens, ce qui génère des externalités positives pour le développement : augmentation des temps d'ouverture du B7, limitation de certains coûts;
 - augmentation du chiffre d'affaires des organisations et activités, avec le défi de renforcer l'hybridation des ressources sans casser la gouvernance participative et l'inclusion;
- la formalisation d'apprentissages qui pourront bénéficier à des collectifs et des projets au-delà de la seule organisation et de son territoire d'origine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet s'étend de 2019 à 2022, avec le calendrier prévisionnel suivant:

- septembre 2019 - décembre 2019 : mise en place des outils de communications internes

nécessaires au projet et développement des partenariats;

- janvier 2020 - été 2020 : développement et test de la programmation des ateliers collaboratifs, programme d'apprentissage et de transmission des savoirs;
- 2021 : poursuite de la programmation et des apprentissages et développement d'un programme international d'innovations sociales
- janvier-mars 2022 : bilan et reddition de compte finale

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE, Le Sud-Ouest
Chantal BEAULIEU, Le Sud-Ouest
Emmanuelle HÉBERT, Service de la culture

Lecture :

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE, 23 juillet 2019
Chantal BEAULIEU, 23 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile VERGIER
Commissaire au développement économique,
Innovation sociale

Tél : 514 868 7675
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-19

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872 2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET

Directrice

Tél :

514 872-3116

Approuvé le :

2019-08-08



- DEMANDE DE FINANCEMENT PLURIANNUEL -

LE BÂTIMENT 7

Zone d'innovation sociale

Présentée dans le cadre du Plan d'action en innovation sociale de la Ville de Montréal

7 À NOUS

Lundi le 27 mai 2019

UN PROJET EXEMPLAIRE EN TERMES D'INNOVATION SOCIALE

Milieu exemplaire en termes d'innovations sociales tous azimuts, le Bâtiment 7 est une propriété collective de 90 000 pi² marquée par sa longue histoire de mobilisation populaire, une vision de fabrique d'autonomie collective avec ses 15 projets par et pour la communauté... au sein de sa seule phase 1. Occupé autant par des installations dédiées à la production que par des services de proximité, porté par une mission de mixité réelle et d'accessibilité, organisé selon des principes démocratiques et horizontaux, le Bâtiment 7 est appelé à devenir un réel moteur économique, social et politique dans un quartier défavorisé - un développement par et pour les gens qui y habitent - un écosystème en soi qui rayonne déjà dans son quartier, mais aussi bien au-delà.

Le 7 À NOUS, à travers le projet du Bâtiment 7, est l'organisme qui incarne parfaitement ce qu'on entend par l'innovation sociale telle que décrite par le Plan d'action en innovation sociale *Tisser Montréal* :

Les innovations sociales sont ancrées dans un territoire, un espace géographique propre. Plusieurs collectifs innovent (...) afin d'occuper l'espace de manière à assurer un développement durable, une cohésion sociale et une qualité de vie pour l'ensemble des citoyens. Il s'agit là de soutenir ces processus développant de nouvelles formes d'utilisation des terrains et des bâtiments, mais aussi de nouvelles formes de gouvernance de ces espaces.

D'une part, il combine de façon assez surprenante ancrage communautaire, innovations multiples à son actif¹, ainsi qu'un incroyable dynamisme, un an à peine après son ouverture. D'autre part, il est marqué par un écosystème en train de mettre en place des principes de gouvernance partagée et de démocratie horizontale. Pour toutes ces raisons, ainsi que par son histoire et sa structure atypiques, il porte une vision unique au Québec, véritable terreau d'innovation et de changement social : **un projet à être résolument soutenu par la Ville de Montréal.**

La présente demande de financement vise à permettre la consolidation de la phase 1, et à propulser le Pôle des Pratiques et ses 7 ateliers collaboratifs vers leur plein potentiel de développement économique local. Et avec l'apport du Service de Développement économique de la Ville de Montréal et du Chantier d'apprentissages qui sera mis en place, cette démarche est appelée non pas à rayonner seulement à Pointe-Saint-Charles - mais sur l'ensemble du développement de l'innovation sociale à Montréal et au-delà.

¹ Obtention d'un bâtiment par le biais d'une lutte communautaire de 14 ans, [Projet pilote d'obligations communautaires du TIESS](#); Réalisation d'une part du chantier de façon autonome; [Développement de 15 projets directement issus du milieu](#); [Projet pilote de Ruelle bleue-verte](#), etc.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Le 7 À NOUS est l'OBNL en charge du redéveloppement du Bâtiment 7. Ses principaux champs d'action sont :

- ★ Assurer le travail de développement d'un ancien bâtiment ferroviaire en un projet inédit;
- ★ Mettre sur pied les conditions d'autogestion du Bâtiment 7;
- ★ Mobiliser la communauté de Pointe-Saint-Charles;
- ★ Porter le projet des ATELIERS COLLABORATIFS, soit des équipements collectifs autogérés par ses utilisateurs-trices responsables, ouverts sur le quartier.

Vision

Le Collectif 7 à Nous s'est réapproprié ce bâtiment industriel patrimonial, fragment de l'histoire populaire de Pointe-Saint-Charles, afin de le convertir en une fabrique d'autonomie collective, un lieu de rassemblement alternatif accessible et bouillonnant de projets en tous genres. Enraciné dans le milieu qui l'a fait naître, ouvert sur le monde, le Bâtiment 7 aspire à devenir un moteur de transformation culturelle, sociale, politique, économique et environnementale à l'échelle de la ville et au-delà.

Mission

- ★ Autogérer une propriété collective enracinée dans l'histoire populaire de Pointe-Saint-Charles.
- ★ Réaliser un pôle de services et d'activités artistiques, culturelles, sociales et politiques en réponse aux besoins et désirs exprimés de longue date par la population du quartier.
- ★ Garantir l'accessibilité du lieu à tous et toutes, avec un parti pris affirmé pour les personnes marginalisées et appauvries.
- ★ Créer un écosystème d'expérimentation et d'apprentissage pour promouvoir l'autonomie, l'interdépendance, la complémentarité et le partage de ressources.
- ★ Pratiquer un mode de gestion démocratique horizontal et inclusif.
- ★ Être solidaires et engagé.e.s envers d'autres luttes pour la justice sociale et la réappropriation collective de nos quartiers, de nos villes et de notre vivre ensemble.

Phases de réalisation

1. Phase 1 : Pôle des Pratiques - depuis le 7 mai 2018 - 20 000 pi2

Pratiques collaboratives, activités culturelles et services de proximité :

- ★ Les Sans-taverne, brasserie artisanale coop de travail
- ★ Le Détour de Pointe-Saint-Charles, épicerie autogérée de quartier
- ★ Press Start, coop-arcade 14-21 ans
- ★ École d'art de Pointe-Saint-Charles
- ★ Coop la Coulée, atelier de sculpture de métal
- ★ Le SAS, atelier textile et d'arts vivants
- ★ Tiger Lotus Coop, centre de santé alternative

- ★ Espace de travail partagé dédié à des organismes culturels : Abjad Howse, KABANE77, le Bureau de l'engagement communautaire de Concordia et le 7 À NOUS
 - ★ 7 ateliers collaboratifs : mécanique auto, vélo, bois, impression numérique, sérigraphie, céramique, chambre noire
 - ★ 2 salles dédiées aux locations et activités socioculturelles et communautaires : la salle polyvalente et le grand atelier
2. **Phase 2 : Pôle Famille et Santé - 2020 - 22 000 pi²**
CPE les Enfants de l'avenir, projet potentiel de maison de naissance, centre de santé alternative multidisciplinaire et accessible.
 3. **Phase 3 : Pôle alimentaire - 2022 - 20 000 pi²**
Sécurité alimentaire et agriculture urbaine : serres, marché, fermette
 4. **Phase 4 : En cours de définition - 28 000 pi²**

La petite et grande histoire du Bâtiment 7

Le redéveloppement des Terrains du CN et la cession du Bâtiment 7 à la communauté ont été l'objet de mobilisations du quartier depuis 2003, notamment marquées par la désormais célèbre lutte contre le projet de Casino et de Centre des foires internationales en 2005-2006.

À plusieurs égards, il s'agit d'une histoire exemplaire, où une communauté s'est saisie, en amont, d'un des plus importants dossiers de redéveloppement urbain de Montréal, a su lutter contre les développements projetés, s'est organisée pour proposer des pistes de développement alternatives et a, entre autres, visé stratégiquement le don d'un bâtiment pour pouvoir répondre par elle-même à ses besoins. Après plusieurs années d'attentes et de démarches, le 7 À NOUS, par ses seules forces citoyennes, a réussi à convertir une première phase du Bâtiment 7 en un projet par et pour la communauté, un redéveloppement qui a nécessité plusieurs millions de dollars d'investissements.

Principaux jalons de cette histoire

- ★ 2003 – 2004 : Opération populaire d'aménagement et 1er drapeau citoyen sur les terrains du CN.
- ★ 2005 – 2006 : Vente des terrains du CN au Groupe Mach pour 1\$; Lutte populaire contre le projet de Centre de foires internationales et du déménagement du Casino de Montréal; Victoire!
- ★ 2007 – 2008 : 2^e Opération populaire d'aménagement et propositions citoyennes pour le redéveloppement des Terrains du CN.
- ★ 2008 – 2010 : Consultations publiques de l'OCPM.
- ★ 2009 – 2012 : Formation du Collectif 7 À NOUS ; Mobilisations pour la cession du Bâtiment 7.
- ★ 2012 : Signature de l'Accord de Développement des Terrains du CN entre le Groupe Mach et la Ville de Montréal qui consacre, entre autres, la cession du Bâtiment au 7 À NOUS, plus la réhabilitation du site et le don d'un million de dollars pour sa conversion.
- ★ 2012 – 2017 : Attente pour la cession, négociations, développement de projet et beaucoup, beaucoup de résilience...
- ★ 28 avril 2017 : Cession officielle du Bâtiment 7 à la communauté.
- ★ 2017 : Rénovation du bâtiment et développement des projets du Pôle des Pratiques.
- ★ 7 mai 2018 : Ouverture officielle du Pôle des Pratiques.

PRÉSENTATION DES ENJEUX

Après une année d'existence, voici ce qui marche bien au 7 À NOUS :

- ★ Plus d'une centaine de membres actifs soutiennent le travail de l'une ou l'autre des composantes de son champ d'action (programmation, finances, mobilisation, intégration, accueil, entretien, projets extérieurs, etc.).
- ★ Ses principaux champs d'action ont pu obtenir des financements spécifiques, alors que la viabilisation du Pôle des Pratiques via ses revenus autonomes va bon train. En termes de finances, voici les principales réalisations selon le grand cercle d'appartenance :
 - ★ **Grand cercle Pôle des Pratiques**
 - Le paiement de toutes les dépenses fixes et variables liées au Pôle des pratiques (via des revenus autonomes provenant de locations et d'utilisation des ateliers et des salles événementielles de l'ordre de 222k\$ en 2019 et de 292k\$ prévus en 2020);
 - Le travail d'entretien du Bâtiment (via des subventions salariales d'Emploi-Québec).
 - ★ **Grand cercle Démocratie :**
 - Le fonctionnement démocratique et l'implantation d'une structure d'intégration à l'intention de ses membres actifs (via le fonds en Innovation sociale du MEI);
 - La mise en place de plateformes collaboratives virtuelles pour faciliter le travail en équipe ainsi que pour faciliter la transparence et le partage d'informations (via le fonds en Innovation sociale du MEI);
 - La mise sur pied d'un système de résolution de conflits bâti sur le principe des cercles restaurateurs (via le Fonds Accès Justice);
 - La mobilisation des communautés marginalisées et/ou appauvries du quartier (via un pool de fondations soutenu par la Fondation Béati);
 - ★ **Grand cercle Développement et Viabilité**
 - Le travail de développement et de structuration financière de l'organisme (via un pool de fondations soutenu par la Fondation Béati);
 - Le développement de certains projets de santé publique tels le Pôle alimentaire et l'intégration à un parcours vert et comestible dans le sud du quartier (via le programme Quartier 21 et un financement de la DRSP);
 - Le paiement des charges relatives aux sections vides telles les taxes foncières et assurances (via un pool de fondations soutenu par la Fondation Béati).
- ★ Une démarche vers l'adoption d'un plan d'action qui encadre les priorités des trois grands cercles, et qui en détermine les transversalités, a été menée de façon complètement horizontale.

Que reste-il en termes d'enjeux à résoudre ? En fait, il en reste trois :

1. **Consolider le Pôle des Pratiques** : Le Pôle des Pratiques vise, à terme, à être 100% autonome au niveau financier, par ses revenus de location, ses revenus d'utilisation de ses ateliers, et par des locations événementielles. Si nous sommes convaincus qu'en trois ans, on pourra approcher l'autofinancement du Pôle des Pratiques, les premières années exigent une délicatesse spécifique aux projets en démarrage – et particulièrement à ceux qui prennent des formes aussi uniques que celles du Bâtiment 7 – afin d'assurer une augmentation constante de son chiffre d'affaires.

En termes de renforcement, différents postes ont encore besoin d'être soutenus - comme l'accueil, l'entretien, la programmation, la diffusion - par l'élaboration d'un système de mutualisation des fonctions support. Finalement, puisque la proportion des revenus autonomes entre chacun des groupes est déterminée de façon horizontale, et que chacun des groupes occupants sont essentiellement portés par des énergies citoyennes et souvent bénévoles, il y a un enjeu qui se pose au niveau de la littératie financière des groupes (réalisation de budgets prévisionnels, lecture des États financiers, etc.) afin de relever le défi de la viabilité.

2. **Propulser le modèle des ateliers collaboratifs** : Au sein du Pôle des Pratiques, sept ateliers collaboratifs ont été mis sur pied, dans une formule prévue pour faire un pied-de-nez aux modèles privatifs communément répandus, dans le but de faciliter l'accès à des équipements productifs ou artistiques. Cette formule a été pensée pour réunir autant des professionnel-les que des citoyen-nes, basée sur une formule basée sur l'association d'utilisateur-trices responsables et d'utilisateur-trices ponctuel-les, sans apport de ressources salariées pour en coordonner le fonctionnement. Or, huit mois après l'ouverture, si les utilisateurs-trices responsables sont présent-es, il manque tout un pan de développement pour assurer l'appropriation des ateliers par le plus grand nombre, intégrer les dizaines de personnes qui souhaitent s'impliquer de manière significative dans leur fonctionnement et propulser le potentiel de développement économique local porté par ces ateliers productifs.
3. **Faire rayonner les apprentissages en cours** : Le 7 À NOUS est, depuis un an, littéralement bombardé de demandes de visites, conférences, partage d'expérience. Nos ressources sont limitées, notre capacité de réponse aussi, mais le besoin criant pour des exemples réussis d'innovation sociale de cette ampleur est néanmoins manifeste. En participant au programme de Zones d'innovations sociales, le 7 À NOUS bénéficiera du Chantier d'apprentissages mis en place et pourra travailler ainsi à la documentation et au rayonnement de ses expériences.

DESCRIPTION DU PROJET

La phase 1 du Bâtiment 7 est constitué de 15 groupes occupants qui forment le Pôle des pratiques : services de proximité et espaces culturels locatifs animés par des organismes qui ont amené au projet leur force d'organisation et leur équipement, ainsi que de plusieurs ateliers collaboratifs équipés par le 7 À NOUS et animés par les membres actifs du B7.

Le projet déposé se décline en trois aspects, liés aux trois enjeux précédemment nommés.

Volet 1 : La consolidation du Pôle des Pratiques

Entamée il y a tout juste un an, la viabilité financière du Pôle des Pratiques à travers des revenus autonomes est en marche, mais doit être soutenue pour consolider et pérenniser les groupes locataires existants, qui sont tous des OBNL, des coopératives ou des collectifs autogérés en démarrage. Un soutien au développement économique et à la programmation permettrait au Pôle de Pratiques d'augmenter substantiellement son chiffre d'affaires au terme des trois années du programme de Zone d'innovation sociale, tout en permettant une hausse graduelle mais néanmoins consistante des revenus de location et de cotisation (4,5% par année sur 4 ans).

Notons qu'une aide au Pôle des Pratiques en amont équivaut à soutenir 15 projets en aval, et permettra la mise en place des conditions de leur pérennisation, grâce à une série d'actions spécifiques, comme par exemple :

- Un transfert de connaissances via la création d'un guide fonctionnement du B7 pour augmenter les heures d'ouverture.
- La mise en place d'une structure de bénévolat à l'échelle du Pôle des Pratiques pour renforcer l'accueil et les plages d'ouverture des ateliers au public.
- La mise en place d'un programme de formation collective sur les prévisionnels et sur la compréhension des résultats financiers.
- L'élaboration du processus collectif de partage de la cible de revenus de loyers (exercice de péréquation).
- La mise en place d'une programmation socioculturelle et d'une structure d'organisation collective en ce sens.
- Le renforcement de la diffusion des activités du Pôle des Pratiques (via des outils virtuels de partage interne, la mise en place du Cercle de diffusion, l'embauche d'une stagiaire avec le support de Concordia), en vue d'un plus grand rayonnement des activités.

Volet 2 : Le développement des ateliers collaboratifs

La raison d'être des Ateliers collaboratifs est d'offrir des lieux de création et de production abordables et pérennes, ainsi que des équipements spécialisés autrement inaccessibles pour artistes et artisans émergents, ainsi que pour la population en général. Les ateliers ont été aménagés et équipés par le 7 À NOUS et ces équipements sont la propriété collective de l'OBNL. Ils présentent

ainsi un caractère distinctif que ce que l'on retrouve dans l'écosystème montréalais des ateliers d'artistes et d'artisans.

En effet, loin de reproduire la forme établie des ateliers d'artistes privés, ils innove profondément au niveau de leur forme et de leur formule. Convaincus que la création/production/réparation et le parti-pris collectif du Bâtiment 7 peuvent aller de pair, l'angle choisi est d'offrir des ateliers collaboratifs, flexibles et multi-usages, ouverts sur la communauté par le biais d'une programmation cohérente et solide et d'équipements collectifs de qualité. Ce faisant, les ateliers collaboratifs maximisent leur capacité d'accueil au pied carré et peuvent ainsi répondre à plus de besoins, accueillir un plus grand nombre d'artistes et d'artisans, sans y sacrifier les besoins du grand public, décuplant par le fait même les possibilités en termes d'innovation sociale.

Ateliers	Niveau	Superficie / pi ²
Vélo	Tout l'équipement nécessaire pour la mécanique vélo. L'espace est aménagé avec 3 supports à vélo et plusieurs outils d'atelier. Il peut accueillir un petit groupe de 5 à 6 personnes pour un atelier de formation ou 3 personnes qui travaillent sur leurs vélos en même temps.	410
Mécanique	Unique en son genre à Montréal : on y trouve les outils nécessaires pour réparer voiture, motocyclette, tondeuse, triporteur, bref tout ce qui a un moteur. L'espace est aménagé avec 2 établis, 2 ponts élévateur (<i>lifts</i>), des machines à pneus et plusieurs autres outils d'atelier. Cet espace peut accueillir 3 à 4 utilisateurs à la fois.	891
Bois	Toutes les machines et outils de base pour réaliser les projets de bricolage du quotidien ainsi que des projets artisanaux et artistiques. L'atelier peut accueillir confortablement 3 à 4 utilisateurs à la fois.	1232
Sérigraphie	Tous les équipements nécessaires pour réaliser des projets de sérigraphie sur tissu ou sur papier : soies, encre, table d'exposition, surfaces de travail, de séchage et de lavage des soies. Cet espace peut accueillir confortablement un petit groupe de 5 à 6 personnes pour un atelier de formation ou 3 personnes qui travaillent sur leurs projets personnels.	226
Céramique	Table de façonnage, deux tours, un four et des étagères de rangement. L'atelier peut accueillir confortablement un petit groupe de 5 à 6 personnes pour un cours ou 3 personnes qui travaillent sur leurs projets personnels	236
Impression numérique	L'espace est aménagé avec des imprimantes permettant d'imprimer différents formats, d'un grand plan de travail pour découpes et de postes informatiques sur lesquels on peut se familiariser avec les logiciels de traitement et de création d'images. Cet atelier peut accueillir 3 à 4 utilisateurs travaillant en simultanée.	455
Chambre noire	Équipements de base pour développer des photographies argentiques : agrandisseurs, bacs à chimies, séchoirs. Cet espace est notamment utilisé par les utilisateurs de l'atelier	112

	sérigraphie pour procéder à l'émulsion des soies. La chambre noire peut accueillir confortablement 2 utilisateurs à la fois.	
Total		3552

Tout ceci représente les bases du projet. Toutefois, nous sommes toujours à l'aube de son potentiel réel. Imaginons une seule minute ce que pourraient générer de tels ateliers en termes de développement économique local, soit en termes de production, de création, de formation, de réparation et de rayonnement. Une structure réellement collaborative doit encore être mise sur pied, soit un fonctionnement au sein duquel professionnel-les et citoyen-nes du quartier travaillent conjointement pour ouvrir des espaces de travail et partager connaissances et équipements productifs avec la communauté, avec les ressources nécessaires pour ce faire, et où des opportunités de développement économique peuvent être saisies, comme des partenariats commerciaux et des programmes de résidence.

Axes de développement des ateliers collaboratifs :

★ Consolidation de l'utilisation professionnelle :

- Maintien de 4 jours/semaine dédiés à l'utilisation professionnelle pour des activités génératrices de revenus;
- Renforcement de certaines équipes (impression numérique, bois);

★ Renforcement de la présence citoyenne :

- Mise sur pied d'un vaste programme de formation 2 jours/semaine, à l'intention de toute la communauté, visant à l'établissement d'un bassin de personnes formées, à même de s'impliquer par la suite dans les ateliers et de "redonner" à la communauté, en devenant membre actif à part entière du B7;
- Mise en branle d'1 jour/semaine d'ateliers libres où des praticien-nes du métier encadrent les usagers et usagères à l'utilisation des équipements;
- Mise en place d'une structure de bénévolat à l'échelle des ateliers. Exemple : 3 heures par mois de formation données par des professionnel-les du métier donnent droit à toute une foule d'avantages (rabais à l'épicerie, au café-brasserie, aux ateliers; utilisation gratuite de certains équipements);

★ Développement de partenariats commerciaux :

- Dans les ateliers où l'utilisation professionnelle est difficile à cause de la nature des installations (exemple : atelier d'ébénisterie), nouer des partenariats avec le CJE du Sud-ouest et l'arrondissement le Sud-ouest pour la construction de différents mobiliers urbains dans le cadre d'un projet de formation dédié aux jeunes;
- Mise en branle d'un café réparation 1 fois/mois en collaboration avec le projet Jeunesse Press-Start et revente des produits réparés dans le Magasin du Bâtiment 7;
- Élaboration de projets de création/production croisés : création d'enseignes en métal pour le Bâtiment 7 et d'autres organismes, production de t-shirts sérigraphiés pour différentes campagnes sociales, impression de matériel promotionnel pour des projets émergents montréalais, montage d'une flotte de vélos-cargo pour la livraison à vélo des organismes en sécurité alimentaire, etc.

★ Mise en place de collaborations universitaires :

- Mise en place d'un programme de résidence en art communautaire financé par l'Université Concordia (en cours).
- Création d'une résidence de recherche nationale et internationale sur les zones d'innovation sociale (École d'innovation sociale Élisabeth-Bruyère, [CRIT](#) de l'université de Barcelone, [Center for Social Innovation](#) de l'université Stanford) en partenariat avec le CRITS (Centre de recherches sur les innovations et les transformations sociales) de l'université Saint-Paul.

Une refonte du modèle des ateliers en vue de leur viabilisation et leur pérennisation est actuellement en cours, animé par le développement de ces axes. Le lancement de la nouvelle formule est prévu à l'automne 2019. Une charge de projets rémunérée pour développer ces axes de développement semble d'ores et déjà nécessaire pour aider au démarrage du nouveau modèle.

Volet 3 : La participation au Chantier d'apprentissages

Le projet déposé prend en compte une participation active au Chantier d'apprentissages appelé à être mis en place par le Service de Développement économique de la Ville de Montréal. Par ce biais, l'ensemble des démarches d'innovations sociales qui touchent au développement économique local du projet seront approfondies, documentées, et réfléchies de façon telle qu'elles puissent être diffusées et partagées à l'échelle de la métropole - et au-delà.

L'APPROCHE D'INNOVATION SOCIALE

Initiative collective et implication de la communauté

Le volet 1 vise l'autonomie financière du Pôle des Pratiques, à terme, en offrant un soutien financier sur 3 ans pour aider au développement des 15 projets occupants (épicerie, café-brasserie, arcade jeunesse, école d'art, fonderie d'art, etc.), tous fondés sur des modèles d'économie sociale et profondément intégrés à la communauté, en visant à des hausses progressives de leurs revenus autonomes (4,5% par année sur 4 ans).

Le volet 2 présente la plus forte composante liée à la participation/implication de la communauté :

- Développement du nouveau concept par les forces vives du Bâtiment 7;
- Présentation du concept lors d'une Assemblée publique;
- Mobilisation d'un imposant bassin de bénévoles et de participant-es via une campagne majeure de sensibilisation;
- Utilisation publique des ateliers, production, réparation et création.

Le volet 3 permettra, à terme, de mieux diffuser les contenus propres à l'expérience de développement économique du Bâtiment 7, de faire de l'éducation populaire et du rayonnement de connaissances, dans une perspective de partage des savoirs, d'appropriation et de répliquabilité.

Balises d'évaluation

Volet 1 : Consolidation du Pôle des Pratiques

- Maintien sur les lieux des projets occupants;
- Augmentation progressive des revenus autonomes (loyers, cotisations, locations événementielles) de l'ordre de 4,5% par année sur 4 ans;
- Augmentation de la participation bénévole;
- Fonctionnalisation de l'accueil;
- Mise sur pied du cercle diffusion;
- Mise en place d'une programmation socio-culturelle soutenue;
- Autonomisation financière au terme de 3 ans.

Volet 2 : Ateliers collaboratifs

- Augmentation de la fréquentation des ateliers / semaine;
- Augmentation du nombre de bénévoles qui participent à l'animation des ateliers / mois;
- Augmentation du nombre et de la diversité des créations / réparations / productions réalisées / semaine;
- Augmentation du nombre de collaborations externes mises sur pied / année;
- Augmentation du bassin de membres actifs;
- Autonomisation financière au terme de 3 ans.

Volet 3 : Participation au Chantier d'apprentissages

- Participation à un Chantier d'apprentissages par 2 mois
- Création d'un outil de diffusion

GOVERNANCE

Le 7 À NOUS pratique un mode de gestion démocratique horizontal et inclusif. Il s'est inspiré pour ce faire d'expériences jaillies de l'essor des "organisations vivantes", aussi nommées gouvernance partagée, self-management des organisations opales, holacratie ou autogestion d'inspiration sociocratique. La logique de ces nouvelles organisations repose sur une structure décentralisée et souple dans laquelle de petites équipes (cercles) prennent en charge leur propre gouvernance et leurs interactions avec d'autres parties de l'organisation.

Pour participer à un cercle, une personne doit devenir membre active, et pour ce faire, passer par un processus d'intégration (formation de 3 heures sur le fonctionnement organisationnel du Bâtiment 7) ET être intégrée dans un cercle par un processus de marrainage/parrainage. À l'heure actuelle, l'écosystème compte environ 100 membres actifs. Sa structure est pensée pour potentiellement fonctionner à 10 fois plus, sans perdre en décentralisation, en horizontalité ou en efficacité.

Dans ce type de structure, le CA formel est remplacé par un cercle de coordination. Dans la structure du 7 À NOUS, celui-ci rassemble 3 personnes par grand cercle, toutes nommées de par la confiance que leur porte le reste de leurs pairs. Le cercle de coordination assume entre autres les responsabilités légales d'un CA.

L'ensemble des membres actifs composent le cercle général, lequel se prononce sur les questions qui touchent l'ensemble de l'écosystème. Une fois l'an, le cercle général se convertit en assemblée générale.

Vous trouverez en pièce jointe au dossier l'organigramme qui témoigne de cette structure particulière.

ANCRAGE ET PARTENAIRES

L'organisme 7 À NOUS est né d'une mobilisation citoyenne initiée par les organismes communautaires de Pointe-Saint-Charles, et l'ensemble du projet du Bâtiment 7 se pose en complémentarité avec l'action des organismes et des initiatives existantes du quartier.

Initiatives passées

- ★ **2003-2012** : Mobilisations pour les Terrains du CN² :
 - **2009** : Naissance du « comité 7 À NOUS »³;
 - **2009-2012** : Mobilisations partagées avec les autres acteurs du quartier;
- ★ **2012-2017** : Développement du projet du Bâtiment 7 :
 - De multiples assemblées publiques de quartier (une dizaine) et des présentations à la Table Action-Gardien (au moins une par année);
 - **2012** : Développement d'un projet de CPE en partenariat avec le CPE les Enfants de l'Avenir de Pointe-Saint-Charles;
 - **2013** : Formation d'un Comité « Pôle alimentaire »⁴;
 - **2016** : Dépôt d'une offre locative à la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles pour le projet de Maison de naissance;
 - **2017** : Intégration de Press-Start au sein de la phase 1 (initiative de l'organisme Maison St-Columba House)

Initiatives présentes et futures

- ★ **Poursuite du développement du projet de Pôle alimentaire** : la prochaine étape est de pousser encore plus loin l'idée d'un pôle alimentaire de quartier, regroupant l'ensemble des infrastructures et initiatives alimentaires de Pointe-Saint-Charles;
- ★ **Accueil d'activités quartier à tarif nul ou préférentiel** :
 - Bibliothèque Saint-Charles (heures du conte, point de chute de livres, etc.);
 - Assemblées publiques (CPAS, Comité de lutte en santé, etc.);
- ★ **À venir** :
 - Développement de partenariats structurants pour favoriser la participation des populations appauvries/marginalisées du quartier : OMHM, organismes communautaires, écoles primaires);
 - Préparation et dépôt de la demande pour devenir membre régulier de la Table de concertation Action-Gardien;
 - Développement de partenariats structurants autour des ateliers collaboratifs du Bâtiment 7 (LSCO, YMCA, Carrefour d'éducation populaire, CJE Sud-Ouest, etc.)

² Les mobilisations sont menées par plusieurs types d'acteurs : Table de concertation communautaire Action-Gardien et ses organismes membres ; RÉSO ; Pointe libertaire et Centre social autogéré; groupes citoyens; etc.

³ Les membres fondateurs sont : Table de concertation communautaire locale Action-Gardien, le Club populaire des consommateurs, le Centre social autogéré, le RÉSO, Quartier Éphémère, l'architecte Mark Poddubiuk, des citoyen-nes).

⁴ Groupes fondateurs du Comité Pôle alimentaire : Action-Gardien, Club populaire des consommateurs, Partageons l'Espoir, 7 À NOUS.

ÉCHÉANCIER

Date	Tâches		
	Volet 1 Pôle des pratiques	Volet 2 Ateliers collaboratifs	Volet 3 Chantier d'apprentissage
Juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des acquis au Pôle des Pratiques. - Formation aux prévisionnels ouverte à tous les groupes occupants. 	Présentation du nouveau modèle des ateliers collaboratifs aux membres actifs du B7 et début de son opérationnalisation	
Été 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Embauche d'une stagiaire aux communications - Mise en place du cercle Diffusion - Période test du système de communication interne. 	Période test - recherche de partenariats quartier (YMCA, Carrefour d'Éducation populaire, LCSO, CJE Sud-Ouest, Arrondissement, etc.)	
Septembre 2019		Lancement public du nouveau modèle des ateliers	Démarrage du Chantier des apprentissages.
Septembre - Décembre 2019	- Appropriation du système de communication interne par l'ensemble de l'écosystème.	- Rodage des ateliers, développement des partenariats	

	- Formation sur la lecture des états financiers ouverte à tous les groupes occupants.	- Mise en place d'une programmation annuelle ouverte au quartier	
Septembre 2019 - Avril 2020	Développement d'un programme de résidence en arts communautaires en collaboration avec le Bureau d'engagement communautaire de l'université Concordia.		
Décembre 2019 - Juin 2020	Développement de la programmation socioculturelle du Pôle des Pratiques.		
Janvier 2020	Mise en œuvre d'un projet d'enseigne extérieure pour le B7 en collaboration avec les organismes quartier.		Poursuite du chantier des apprentissages
Mai 2020	2 ans du B7 : - Mise à contribution de tous les ateliers du Pôle des pratiques pour souligner l'événement en collaboration avec les partenaires du quartier.		
Printemps 2020	Processus collectif vers l'atteinte de la nouvelle cible financière + exercice de péréquation entre tous les groupes occupants	Recherche en vue d'un programme d'apprentissage et de transmission des savoirs à l'échelle du quartier, par et pour sa population.	
Été 2020		Mise en place du programme d'apprentissage et de transmission des savoirs.	

Septembre 2020	Reprise de la programmation annuelle	Intégration du programme d'apprentissage à l'offre des ateliers collaboratifs	
Hiver 2020		Développement d'un incubateur d'innovation sociale, programme de résidence internationale pour chercheurs et bâtisseurs de possibles, en collaboration avec le CRITS de l'université Saint-Paul.	
Janvier 2021		Mise sur pied d'un programme de camps de jour animés par des jeunes du quartier	
Mai 2021	3 ans du B7 : - Célébration de la pérennisation du projet		
Juillet-Août 2021		Camps de jour du B7	
Septembre 2021		Reprise de la programmation annuelle	Conclusion du chantier des apprentissages
Décembre 2021	Un pôle des pratiques devenu réellement fabrique d'autonomie collective !		Rayonnement et diffusion des acquis

PÔLE DES PRATIQUES - 2019

BUDGET

PRÉVISIONS

Description

REVENUS AUTONOMES PÔLE DES PRATIQUES

Revenus autonomes	112 465	116 123	117 354
TOTAL REVENUS AUTONOMES PÔLE DES PRATIQUES	112 465	116 123	117 354

REVENU SUBVENTION PÔLE DES PRATIQUES

Subvention Zone d'innovation sociale	60 000	70 000	70 000
Subvention Résidence en art communautaire Coi	6 000	6 000	6 000
TOTAL SUBVENTION PÔLE DES PRATIQUES	66 000	76 000	76 000

REVENUS TOTAUX	178 465	192 123	193 354
-----------------------	----------------	----------------	----------------

COÛTS PÔLE DES PRATIQUES

Coordonnateur(trice) pôle des pratiques	33 779	33 779	33 779
Responsable administration + événementiel	42 224	42 224	42 224
Responsable soutien technique	26 239	37 584	37 584
Chargée de projets - Ateliers	33 779	33 779	33 779
Entretien et réparation	22 960	23 993	25 073
Publicité et télécommunications	3 260	3 298	3 337
Frais de fonctionnement	16 224	17 466	17 578
TOTAL COÛTS PÔLE DES PRATIQUES	178 465	192 123	193 353

COÛTS TOTAUX	178 465	192 123	193 353
---------------------	----------------	----------------	----------------

Bénéfice net	0	0	0
---------------------	----------	----------	----------

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **7 À NOUS**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est le 1900, rue Le Ber, bureau 201, Montréal, Québec, H3K 2A4, agissant et représentée par Judith Cayer, Coordinatrice Développement et Viabilité, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 82330 5842 RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1217992474 TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est le développeur d'un concept inédit, accessible, pérenne et précepteur d'un nouveau genre d'organisation avec le Bâtiment 7, un pôle regroupant des organismes communautaires, culturels et artistiques, des entreprises d'économie sociale, des associations citoyennes ainsi que des services et commerces de proximité, en réponse aux divers besoins et aspirations de la population du quartier Pointe-Saint-Charles » ;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Directrice de l'Entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 31 mars de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1^{er} janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard les cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard les cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019 :

une somme maximale de soixante mille dollars (60 000 \$) dans les trente jours suivant la signature de la présente convention par les deux parties;

5.2.2 Pour l'année 2020 :

une somme maximale de soixante dix mille dollars (70 000 \$) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte et d'un bilan financier de l'année 2019 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2021 :

une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 \$) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte et d'un bilan financier de l'année 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.4 Pour l'année 2022 :

une somme maximale de vingt mille dollars (20 000 \$) dans les trente (30) jours de la remise de la reddition de compte et du bilan financier finaux à la satisfaction du Responsable;

5.2.5 Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.
- 6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
 - 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également

remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard **le 31 mars 2022**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat

de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1900, rue Le Ber, bureau 201, Montréal, Québec, H3K 2A4, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Coordonnatrice du Pôle des Pratiques. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 rue de la Gauchetière Ouest, 28 étage, Montréal, QC, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves SAINDON

Le **1^{er}** jour de **août** 20**19**

7 À NOUS

Par : J. Cayer.
Judith Cayer, Coordonnatrice Développement
et Viabilité

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2019 (Résolution CG.....).

ANNEXE 1

PROJET

PROJET – en pièce jointe

- Demande de contribution financière de l'organisme

CALENDRIER

REDDITION DE COMPTE

Pour l'année 2019

- Un bilan annuel conformément à la demande du responsable, faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 31 mars 2020;

Pour l'année 2020

- Un bilan annuel faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 31 mars 2021;

Pour l'année 2021

- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2021) –au plus tard le 15 février 2022

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Volet 1 : Consolidation du Pôle des Pratiques

- Maintien sur les lieux des projets occupants;
- Augmentation progressive des revenus autonomes (loyers, cotisations, locations événementielles) de l'ordre de 4,5% par année sur 4 ans;
- Augmentation de la participation bénévole au pôle des pratiques, de 10 à 50 personnes non membres qui viennent participer à des shifts au terme de 3 ans;
- Fonctionnalisation de l'accueil :
 - augmentation de la présence bénévole pour combler les 63h d'ouverture/semaine;
 - instauration d'un système comptable lié aux ateliers;
 - production d'un cahier de procédures;
- Mise sur pied du cercle diffusion : intégration de 5 nouveaux membres actifs, tenue de réunions mensuelles, réalisation d'un plan de communications, révision complète du site web.
- Mise en place d'une programmation socio-culturelle soutenue : consolidation d'une programmation autour de 15 évènements / mois.
- Autonomisation financière au terme de 3 ans.

Volet 2 : Ateliers collaboratifs

- Augmentation de la fréquentation des ateliers / semaine : de 10 à 50 utilisateurs/trices ponctuelles/semaine;
- Augmentation du nombre de bénévoles qui participent à l'animation des ateliers / mois : de 2 à 21 au terme de 3 ans (3 bénévoles stables/atelier);
- Augmentation du nombre et de la diversité des créations / réparations / productions réalisées/semaine : de 5 à 25/semaine pour l'ensemble des ateliers, tous types de clientèle confondue (professionnels, amateurs, etc.)
- Augmentation du nombre de collaborations externes mises sur pied / année : de 2 à 5/ partenariats avec d'autres institutions par année;
- Augmentation du bassin de membres actifs : de 100 à 200 au terme de 3 ans;
- Autonomisation financière au terme de 3 ans.

Indicateurs qualitatifs :

- Satisfaction des bénévoles et des membres actifs impliqués dans le projet;
- Implication et satisfaction des groupes occupants dans le processus de révision à la hausse des loyers et de littéracie financière;
- Rayonnement de l'expérience du Pôle des pratiques via des conférences, relais médias, visites.

La méthodologie de suivi des indicateurs sera élaborée en cours de projet.

CHANTIER D'APPRENTISSAGES

L'organisme s'engage en outre à participer aux travaux du Chantier d'apprentissages mis en place par la Ville de Montréal.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1197896004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 \$ à l'organisme 7 À NOUS pour la consolidation du pôle des pratiques de Bâtiment 7 en 2019-2022/ Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1197896004 - 7 A NOUS.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-26

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 872-5676
Division : Service des finances, Direction du conseil et soutien financier



(1)

Dossier # : 1198207003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social Le relais des jeunes familles - 8575 Pie IX dans l'arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

Il est recommandé d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social Le relais des jeunes familles - 8575 Pie IX dans l'arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 13:53

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198207003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social Le relais des jeunes familles - 8575 Pie IX dans l'arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le cadre de financement

Le programme AccèsLogis est un programme québécois, à financement partagé, de développement de projets d'habitation sociale et communautaire. Depuis 2018, grâce à une Entente de transfert des pouvoirs et des budgets de la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal dispose du pouvoir d'adapter ce programme en fonction des réalités montréalaises, ce qui a permis de créer le programme AccèsLogis Montréal.

Les subventions offertes par le programme AccèsLogis Montréal sont financées par la Société d'habitation du Québec (SHQ), par des transferts budgétaires effectués dans le cadre de l'Entente de 2018. Les subventions de la SHQ représentent environ 50 % des coûts maximaux admissibles (CMA) reconnus par le programme. La contribution dite «du milieu», provenant de la Ville, représente environ 15 % des CMA. Cette contribution de la Ville lui est remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les CMA correspondent à des montants de réalisation maximaux fixés par unité résidentielle. Ces maximums varient selon la nature du projet, le volet et la typologie retenus.

Le règlement 02-102, adopté par les conseils de la Ville et de l'Agglomération pour encadrer la gestion du programme, prévoit qu'une subvention dite additionnelle puisse être accordée

par le Service de l'habitation à des projets qui ne peuvent être viabilisés par les subventions de base. Le règlement prévoit également qu'une subvention dite exceptionnelle puisse être accordée par le Conseil d'agglomération lorsque des projets ne peuvent être viabilisés par les subventions de base et additionnelle.

Le projet

Dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal, l'organisme Le relais des jeunes familles a soumis un projet de construction neuve qui permettra la réalisation de 41 logements. Le projet comprend :

- 29 logements destinés à des familles ayant des revenus faibles ou modestes et dont la typologie est : 3 studios, 5 x 1 chambre à coucher, 6 x 2 chambres à coucher, 14 x 3 chambres à coucher, 1 x 4 chambres à coucher (volet I du programme AccèsLogis)
- 12 logements de 2 chambres à coucher, destinés à de jeunes mères avec enfants (volet III du programme AccèsLogis).

Les travaux requis pour le projet dépassent les sommes prévues par le programme. Une subvention exceptionnelle (au sens du règlement 02-102), d'un montant de 2 096 371 \$, devra être consentie pour viabiliser le projet. C'est l'objet du présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1075 - 26 juin 2019 - Édicter deux ordonnances visant à déterminer les projets auxquels s'applique le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Québec) (02-102) et les projets auxquels s'applique le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

CG19 0095 - 28 février 2019 - Adopter le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (RCG 19-006)* afin d'introduire des dispositions permettant aux projets d'obtenir une subvention patrimoniale, de modifier la liste des projets admissibles à une subvention additionnelle ou à une subvention exceptionnelle, de modifier les loyers médians reconnus et de revoir le Guide de réalisation des projets ainsi que des modifications de cohérence pour clarifier l'application de ce règlement avant et après l'entrée en vigueur du Règlement RCG 17-036

CE18 1110 - 18 avril 2018 - Ordonnance no 4 pour la création d'une nouvelle catégorie de coûts maximaux admissibles (Catégorie Zone centrale - Haute densité), des loyers afférents, et la majoration des coûts maximaux admissibles pour les projets de volet 1, 2 et 3.

CG18 0182 - 29 mars 2018 (118 0640001) - Approbation du projet d'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole.

CG17 0572 - 14 décembre 2017 (1170634001). Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)* . Adoption du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement abordable* .

DESCRIPTION

Le coût de la construction de l'immeuble s'élève à 8 056 206 \$. À ce montant s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études, diverses dépenses connexes et les taxes applicables. Le coût total de réalisation est de 12 275 497 \$. Malgré les subventions de base et additionnelles prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis Montréal, il demeure un manque à gagner.

La subvention exceptionnelle de 2 096 371 \$ sera ajoutée au montage financier du projet et permettra d'en assurer la viabilité.

JUSTIFICATION

- Le projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et communautaires; il répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale;
- Le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal en octobre 2018 ;
- La Ville attend l'approbation de la subvention exceptionnelle par le Conseil d'agglomération afin d'émettre un engagement définitif et ainsi permettre le démarrage des travaux ;
- L'arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension est favorable à la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

La subvention exceptionnelle de 2 096 371 \$ sera assumée par l'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente-cadre Réflexe Montréal reconnaissant le statut particulier de la métropole (CG18 0182).

Cette dépense figure au budget de fonctionnement du Service de l'habitation. Elle concerne le logement social qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Le versement de cette subvention se fera en 2020 en fonction de l'avancement des travaux selon les modalités du Règlement 02-102.

La subvention exceptionnelle de 2 096 371 \$ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis Montréal, notamment pour générer des loyers équivalant à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Le montant de cette subvention pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 50 190 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera certifié Novoclimat.

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si son montage financier n'est pas complété, le projet n'obtiendra pas l'engagement définitif de la Ville et devra être abandonné. Ceci représenterait une perte significative dans un arrondissement qui comptait, selon les données du recensement de Statistique Canada de 2016, près de 14 105 ménages locataires à faible revenu consacrant une part excessive (plus de 30%) de leur revenu aux frais de loyer. Ceci représente près du tiers des ménages locataires de cet arrondissement.

L'organisme Relais jeunes familles vient en aide à des jeunes femmes monoparentales afin qu'elles puissent poursuivre leurs études et acquérir une plus grande autonomie. Après un séjour de trois ans dans les autres projets de l'organisme, les jeunes mères pourront être logées dans le nouvel immeuble, qui offrira une deuxième étape pour leur insertion sociale, scolaire et professionnelle. La concrétisation de ce projet viendra assurer la continuité de ces services sur une plus longue période.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation par la Ville et par la SHQ au préalable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l'entrepreneur : septembre 2019

Début des travaux : octobre 2019

Occupation des bâtiments : mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Une opération de communication est recommandée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-30

Nabil ABBAS
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-872-1585
Télécop. :

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-08-22

Dossier # : 1198207003

Unité administrative responsable : Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile

Objet : Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 096 371 \$, pour la réalisation du projet de logement social Le relais des jeunes familles - 8575 Pie IX dans l'arrondissement de Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension dans le cadre du programme AccèsLogis Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1198207003 Habitation.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1190744002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020 / Approuver les conditions de versement de ce soutien conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant / Autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui en assurera la répartition et le suivi

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020;
2. d'approuver les conditions de versement de ce soutien, conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui assurera la répartition, le suivi et l'affectation de ce montant aux besoins de l'agglomération liés à la législation du cannabis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-09 14:35

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1190744002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020 / Approuver les conditions de versement de ce soutien conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant / Autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui en assurera la répartition et le suivi

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 17 octobre 2018, la consommation de cannabis fumé à des fins non thérapeutiques est légale partout au pays. La Ville s'est préparée à la légalisation du cannabis à des fins non thérapeutiques depuis l'été 2017, notamment par la mise en place d'un comité d'experts composé de représentants de la santé publique, des milieux communautaires et universitaires ainsi que de services municipaux. Elle a de plus mandaté la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de réaliser une évaluation des coûts municipaux supplémentaires afférents à la légalisation du cannabis. Cet exercice a été fait alors que le cadre légal de la légalisation n'était pas connu. À ce moment, la Ville estimait que ce changement législatif pourrait lui coûter entre 800 000 \$ et 1 M \$ pour l'implantation (coûts ponctuels) et entre 4,7 et 9,3 M\$ annuellement.

Depuis, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a reçu, par décret ministériel en août 2018, une somme de 2,6 M\$ (exercice financier 2018-2019) pour sa participation à la mise en œuvre des activités du comité Actions concertées pour contrer les économies souterraines – cannabis (ACCES Cannabis).

Au printemps 2019, le gouvernement du Québec a versé une aide financière afin de compenser les municipalités à la suite de la légalisation du cannabis et des impacts vécus par ces dernières. La somme reçue, pour l'agglomération de Montréal, est de 4 830 039 \$ et couvre les exercices financiers 2019 et 2020.

Cette aide est non récurrente et doit être appliquée aux dépenses ayant trait à la législation du cannabis. Cette aide financière servira, notamment, à assurer la formation du personnel, à modifier l'affichage dans tous les parcs et bâtiments municipaux, à soutenir des activités de prévention auprès des jeunes Montréalais et à embaucher du personnel au regard des

activités supplémentaires requises suite à la légalisation du cannabis. La lettre du ministère confirmant le versement de ce montant précise que toute partie de cette somme qui ne serait pas utilisée à ces fins, avant le 31 décembre 2020, devra être retournée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) au plus tard le 31 mars 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 2084 du 12 décembre 2018

Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de 1 303 600 \$ et du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) de 11 300 \$ ainsi que le budget de revenus du SPVM de 1 314 900 \$, afin de permettre la création d'une équipe au programme ACCES Cannabis au SPVM / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 26 postes policiers et de deux postes temporaires civils pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018.

DESCRIPTION

Ce montant de 4 830 039 \$ consiste en une aide financière pour répondre aux besoins de l'agglomération liés à la légalisation du cannabis pour les années financières 2019 et 2020. Parmi les dépenses, on peut penser, par exemple et sans limitation, à celles requises pour l'affichage dans les lieux publics, la mise à jour des règlements municipaux ou la formation des employés municipaux.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal, de concert avec l'Union des municipalités du Québec, a soutenu auprès du gouvernement du Québec l'importance que les municipalités soient compensées pour les dépenses engendrées par cette nouvelle législation. Cette aide financière répond à cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention du MAMH sera consacrée à répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.

Le revenu supplémentaire de 4 830 039 \$ sera versé à la Ville par le MAMH. La lettre de confirmation du versement de cette somme est disponible en pièce jointe et précise que les sommes reçues sont calculées au prorata de la population et seront réparties comme suit :

Année financière 2019		Année financière 2020	
Population 2018	2 025 127	Population 2019	1 999 883
Taux applicable	x 1,199797967	Taux applicable	x 1,200218038
Subvention 2019	2 429 743 \$	Subvention 2020	2 400 296 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Comme mentionné précédemment, toute partie de cette somme qui ne serait pas utilisée à ces fins, avant le 31 décembre 2020, devra être retournée au MAMH au plus tard le 31 mars 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre : Présentation au comité exécutif
Septembre : Présentation au conseil municipal
Septembre : Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean J THERRIEN, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salwa MAJOUJI
Conseillère en planification

Tél : 514 872-7953
Télécop. : 514 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-07

Amélie DUBÉ
Chef de section - planification et évaluation

Tél : 514-872-3956
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité et de
l'inclusion sociale

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2019-08-09

Québec, le 25 mars 2019

Monsieur Yves Saindon
Greffier
Agglomération de Montréal (AG660)
275, rue Notre-Dame Est, bur. R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Objet : Aide financière pour répondre aux besoins de l'agglomération liés à la
légalisation du cannabis**

Monsieur le Greffier,

Un montant de 4 830 039 \$ sera déposé le 29 mars 2019 dans le compte de votre municipalité par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ce paiement consiste en une aide financière visant à répondre à vos besoins liés à la légalisation du cannabis pour les années financières 2019 et 2020. Les sommes sont réparties comme suit :

<u>Année financière 2019</u>		<u>Année financière 2020</u>	
Population 2018	2 025 127	Population 2019	1 999 883
Taux applicable	x <u>1.199797967</u>	Taux applicable	x <u>1.200218038</u>
Subvention 2019	2 429 743	Subvention 2020	2 400 296

Cette aide financière est non récurrente et elle devra être appliquée aux dépenses en lien avec la légalisation du cannabis. Par ailleurs, toute partie de cette somme qui ne serait pas utilisée à ces fins, avant le 31 décembre 2020, devra être retournée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 mars 2021.

Si vous désirez de plus amples informations au sujet de ce versement, veuillez communiquer avec la Direction des programmes fiscaux au 418 691-2033.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marc-André Leblanc
Directeur des programmes fiscaux

Direction des programmes fiscaux
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone: 418 691-2033 Télécopieur: 418 646-6941
programmes.fiscaux@mamot.gouv.qc.ca

Rapport

Analyse des impacts financiers de la
législation du cannabis non thérapeutique sur
les services de la Ville de Montréal

Présenté à :

Ville de Montréal

Janvier 2018





Le 16 janvier 2018

Madame Peggy Bachman
Directrice

**Bureau des relations gouvernementales et municipales
Ville de Montréal**

275, rue Notre-Dame Est, 3^e étage (3,108)
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
rcgt.com

Objet : Rapport – Analyse des impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur les services de la Ville de Montréal

Madame,

Nous avons le plaisir de vous soumettre notre rapport relatif à l'objet ci-dessus. Nous espérons que nos constats vis-à-vis de la situation actuelle, nos recommandations et les pistes de solution vous aideront à atteindre vos objectifs.

Nous tenons à souligner l'excellente collaboration et la grande transparence de toutes les personnes rencontrées au cours de la réalisation du mandat.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous demeurons à votre disposition pour toute assistance supplémentaire ou pour vous accompagner dans la poursuite de vos objectifs.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec Pierre Fortin au 514 954-4639.

En espérant avoir l'occasion de partager vos défis, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations les plus distinguées.

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L.
Pierre Fortin, CPA, CA
Associé – Conseil en management

Table des matières

Sommaire exécutif	3
Objectifs de la démarche et approche méthodologique	6
Sommaire des résultats du balisage préliminaire	9
Ville de Denver : analyse des impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur les opérations	13
Démarche de collecte d'informations sur les impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique auprès des services municipaux de la Ville de Montréal	22
Analyse des impacts financiers sur les services concernés	26
Analyse des impacts financiers spécifiques au SPVM	43
Principaux constats, analyses de sensibilité et scénarios considérés	55

Sommaire exécutif

Objectifs de la démarche de Raymond Chabot Grant Thornton

1. Baliser certaines villes qui ont vécu la légalisation du cannabis non thérapeutique sur leur territoire afin d'en connaître les impacts sur leurs opérations;
2. Établir un portrait juste des services et opérations de la Ville de Montréal influencés par la légalisation du cannabis non thérapeutique;
3. Évaluer les scénarios d'impacts financiers de la légalisation de cette substance selon les informations disponibles à ce jour.

Balisage de villes où le cannabis non thérapeutique a été légalisé et approfondissement des impacts sur la Ville de Denver

- Trois villes américaines ainsi que Montevideo en Uruguay ont été balisées afin d'identifier différents modèles de légalisation de même que leurs impacts au niveau des opérations municipales;
- Soumise au modèle de légalisation « libéralisé encadré » du Colorado, la Ville de Denver a été retenue pour une analyse plus approfondie des impacts de la légalisation sur ses différents services;
- Bien que le cadre législatif de Denver soit comparable à celui de la Ville de Montréal en termes de paliers gouvernementaux (municipal, provincial / étatique et fédéral) et répartition de compétences, certaines limites doivent être prises en considération en comparant les impacts qu'aura la légalisation du cannabis non thérapeutique sur les services de Montréal à ceux avérés sur la Ville de Denver :
 - Compétences, rôles et responsabilités de Denver différents de ceux des municipalités québécoises, notamment en termes de santé publique;
 - Le cannabis non thérapeutique demeure à ce jour illégal dans les états limitrophes du Colorado;
 - Le modèle de légalisation adopté par le Colorado est considérablement plus « libéralisé » que le cadre réglementaire envisagé par le gouvernement du Québec dans lequel la distribution et la vente du cannabis seraient assurées par une société d'État non commerciale.

Faits saillants des impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur la Ville de Denver

- En novembre 2013, soit quelques semaines avant l'entrée en vigueur de la loi légalisant le cannabis non thérapeutique au Colorado en janvier 2014, les résidents de Denver ont voté en faveur de l'imposition d'une taxe municipale spéciale de 3,5 % sur le cannabis non thérapeutique vendu au détail sur le territoire de leur ville. En incluant la même taxe que celle déjà imposée au cannabis à usage médical (7,65 %) et celle imposée par l'État du Colorado (10 %), le niveau de taxation total imposé sur la vente de cannabis non thérapeutique sur le territoire de Denver s'élevait à 21,15 % en 2017;

Sommaire exécutif (suite)

- Les revenus fiscaux générés par la taxe municipale spéciale et ceux provenant de la portion de la taxe d'État qui lui sont redistribués ont permis à la Ville de Denver d'amasser un peu plus de 14 M\$ US en revenus de taxation de la vente de cannabis sur son territoire au cours des deux dernières années, alors que ce montant devrait s'élever à plus de 21 M\$ US en 2018;
 - Il est à noter qu'au Colorado, la production et la vente de cannabis non thérapeutique sont assurées par des entreprises privées;
- Ces revenus fiscaux et ceux provenant de l'octroi de permis et licences servent à financer les mesures mises en place par les différents services municipaux de Denver pour faire face aux impacts de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur leurs opérations respectives. Ces mesures touchent notamment l'élaboration et l'application de la réglementation de l'industrie du cannabis ainsi que divers programmes de santé publique liés à sa consommation (éducation et sensibilisation);
- En plus des opérations directement liées à l'industrie du cannabis, comme celles du *Police Department* et du *City Attorney's Office* qui verront leur budget respectif bonifié de près de 1,3 M\$ en 2018 et une dizaine de postes chacun subventionnés par les revenus du cannabis, ceux-ci servent également à financer des opérations et infrastructures sous la responsabilité de la Ville.

Identification des impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur les opérations des services municipaux de la Ville de Montréal

- Deux types d'impacts ont été identifiés et estimés par les services municipaux de la Ville de Montréal concernés par la légalisation du cannabis non thérapeutique : les impacts ponctuels (en prévision de la mise en application de la loi) et les impacts récurrents (évalués sur une base annuelle);
- Les services suivants ont associé des impacts financiers à la légalisation du cannabis variant en importance :
 - Les services de police (SPVM), de sécurité incendie (SIM), des ressources humaines, des communications, du développement économique et de la mise en valeur du territoire, volet urbanisme;
 - Les autres services consultés et analysés ont présenté des impacts financiers négligeables ou nuls.

Sommaire des impacts financiers totaux

- L'analyse des divers scénarios possibles de coûts à considérer pour les services de police (SPVM) et de sécurité incendie (SIM) et celle des impacts financiers envisagés pour les autres services concernés nous permettent d'estimer que les impacts financiers ponctuels de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur les opérations de la Ville de Montréal pourraient varier de **875 000 \$ à un peu plus de 1 M\$** et les impacts financiers récurrents pourraient varier entre **4,8 M\$ et 9,3 M\$ par année**.

Sommaire exécutif (suite)

Impacts financiers spécifiques aux opérations du SPVM et du SIM

- Avec des investissements initiaux totalisant 443 000 \$ et des dépenses récurrentes de 7,3 M\$ par année, les impacts financiers de la légalisation du cannabis liés aux opérations de lutte à la contrebande de cannabis que devra mettre en place le SPVM représentent près de 45 % des impacts ponctuels et 90 % des impacts récurrents totaux auxquels devra faire face la Ville de Montréal;
- Avec la mise en place des mesures de lutte à la contrebande du cannabis, le SPVM estime devoir embaucher 35 nouvelles ressources de même que 7 agents additionnels au sein de son équipe de soutien au démantèlement des installations (qui compte actuellement 12 ressources), pour un ajout total de 42 ressources;
- Une analyse de sensibilité basée sur une comparaison avec la Ville de Denver nous permet d'estimer que le nombre de ressources additionnelles requises au sein du SPVM pour faire face aux impacts ponctuels et récurrents de la légalisation du cannabis sur ses opérations pourrait varier de 21 à 42 employés. En fonction de cette analyse, nous estimons une fourchette révisée des impacts ponctuels spécifiques au SPVM allant de 303 000 \$ à 443 000 \$ et des impacts récurrents de 3,7 à 7,3 M\$;
- Une analyse de sensibilité liée à l'autorisation potentielle de la culture du cannabis à domicile a aussi été réalisée pour les impacts financiers identifiés par le SIM. Celle-ci ferait varier les besoins en effectifs de 2 à 12 ressources supplémentaires, les impacts ponctuels de 77 000 \$ à 109 000 \$ et les impacts récurrents de 650 000 \$ à 1,6 M\$ par année;
- Au total pour ces deux principaux services et en fonction du scénario envisagé, les besoins en effectifs additionnels pour faire face à la légalisation du cannabis non thérapeutique devraient varier entre **23 et 54 nouvelles ressources supplémentaires**.

Impacts n'ayant pu être identifiés

- Il est important de noter que ces estimations ne tiennent pas compte d'autres mesures potentielles que pourraient avoir à mettre en place des services de la Ville de Montréal pour faire face aux impacts éventuels qui n'ont pu être identifiés au moment de réaliser cette analyse. En plus des possibles changements qui pourraient être apportés au projet de loi actuel en vue de son adoption, le cadre réglementaire sera aussi appelé à s'adapter, autant à l'évolution de la nouvelle industrie légale qui sera ainsi créée qu'aux habitudes de consommation des citoyens. De plus, la répartition de certaines compétences liées à la légalisation du cannabis entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, notamment en termes de communication, de prévention de la santé, d'affaires juridiques et de développement économique, reste encore à définir. Ces ajustements pourraient ainsi générer des impacts additionnels n'ayant pu être anticipés et dont les coûts n'ont pu être évalués a priori.



Objectifs de la démarche et approche méthodologique

Objectifs de la démarche de RCGT

Comptant jouer un rôle actif dans les consultations en cours et dans la détermination des impacts pour les villes et municipalités, la Ville de Montréal a mandaté Raymond Chabot Grant Thornton afin d'évaluer les impacts financiers de la future légalisation du cannabis non thérapeutique sur ses services et opérations.

Plus spécifiquement, les objectifs de la démarche sont :

1. **Baliser certaines villes** qui ont vécu la légalisation du cannabis sur leur territoire afin d'en connaître les impacts sur leurs opérations;
2. Établir un portrait juste des **services et opérations** de la Ville de Montréal **influencés par la légalisation du cannabis non thérapeutique**;
3. Évaluer les **scénarios d'impacts financiers** de la mise en œuvre éventuelle de cette loi selon les informations disponibles à ce jour.

1

BALISAGE DE VILLES OÙ LE CANNABIS NON THÉRAPEUTIQUE A ÉTÉ LÉGALISÉ

- Identification de villes situées dans des juridictions ayant légalisé le cannabis non thérapeutique :
 - Denver, CO;
 - Portland, OR;
 - Seattle, WA;
 - Montevideo, Uruguay;
- Balisage préliminaire :
 - Collecte d'informations sur les modèles de légalisation du cannabis non thérapeutique dans l'État du Colorado et en Uruguay;
- Analyse approfondie :
 - Identification et analyse des impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur les opérations de la Ville de Denver.

2

COLLECTE D'INFORMATIONS AUPRÈS DES SERVICES ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

- Impacts potentiels sur les rôles et la mission des services face à la légalisation du cannabis non thérapeutique;
- Impacts ponctuels et mesures à mettre en place en lien avec le cadre législatif à venir;
- Impacts récurrents (annuels) sur les fonctions opérationnelles (tâches et activités) des différents services et arrondissements après la légalisation du cannabis;
- Estimation des ressources humaines et matérielles supplémentaires nécessaires pour faire face aux impacts.

3

VALIDATION DES IMPACTS ET ANALYSES COMPARATIVES

- Prise de contact avec les représentants des services et arrondissements ayant estimé les impacts ponctuels et récurrents;
- Compréhension de la logique d'élaboration des mesures ponctuelles et d'estimation des impacts récurrents;
- Approfondissement et validation des impacts et comparaison avec la principale ville balisée lorsque pertinent (Denver, CO).

4

ÉVALUATION FINANCIÈRE DES IMPACTS SUR LES SERVICES

- Évaluation des coûts supplémentaires pour chaque service municipal concerné,
 - cette évaluation financière étant principalement basée sur les ressources humaines et matérielles additionnelles qui seront nécessaires à chacun des services municipaux pour faire face aux impacts prévus de la légalisation du cannabis non thérapeutique.



Sommaire des résultats du balisage préliminaire

- Justification du choix des législations et villes balisées
- 2 modèles de légalisation « opposés » : le Colorado et l'Uruguay

Justification du choix des législations et villes balisées

IDENTIFICATION DES VILLES DE JURIDICTIONS AYANT LÉGALISÉ LE CANNABIS NON THÉRAPEUTIQUE COMME CIBLES DE BALISAGE

- La première phase du balisage consistait à identifier des villes de taille et/ou d'importance comparables à Montréal au sein des six États américains ayant légalisé le cannabis non thérapeutique (Colorado, Oregon, Washington, Californie, Massachusetts et Alaska) et respectant les critères suivants :
 - Un cadre législatif étatique formel a été établi;
 - La production et la distribution du cannabis sont autorisées et légiférées sur leur territoire;
 - Des informations secondaires pertinentes sur les impacts de la légalisation sur leurs opérations sont publiques;
- Les villes de Denver, CO, Portland, OR, et Seattle, WA, ont donc été identifiées.

BALISAGE PRÉLIMINAIRE DE DEUX MODÈLES DE LÉGALISATION : LE COLORADO ET L'URUGUAY

- Les modèles de légalisation du cannabis non thérapeutique étant relativement similaires pour les trois États américains où sont localisées ces villes, seul celui du Colorado a été considéré pour une analyse préliminaire. Il s'agit du modèle le plus détaillé et souvent utilisé comme exemple de légalisation;
- Dans le cadre de cette deuxième phase du balisage, le modèle du Colorado, décrit comme un marché « libéralisé encadré », a été comparé à celui de l'Uruguay, dont la distribution « centralisée » est assurée par les pharmacies depuis juillet 2017;
- Les résultats comparatifs de ce balisage préliminaire sont présentés aux pages 7 et 8.

ANALYSE APPROFONDIE DES IMPACTS FINANCIERS SUR LA VILLE DE DENVER

- La Ville de Denver a enfin été choisie pour la dernière phase du balisage, qui consistait à identifier et analyser de façon plus approfondie les impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur ses opérations. En plus des critères de sélection énumérés ci-haut, ce choix repose aussi sur les raisons suivantes :
 - Les informations secondaires rendues publiques par Denver sont pertinentes, détaillées et abondantes;
 - Bien que comportant certaines différences, notamment en termes de santé publique, le cadre législatif de la Ville de Denver se compare à celui de Montréal en termes de paliers gouvernementaux (municipal, provincial / étatique et fédéral) et répartition de compétences;
 - Les informations portant sur les impacts de la légalisation du cannabis en Uruguay sont généralement consolidées au niveau national, rendant l'analyse de ceux-ci pour la Ville de Montevideo plus complexe;
 - Les personnes-ressources contactées au sein de l'appareil municipal de Denver ont fait preuve d'un niveau élevé de collaboration et de disponibilité pour la collecte d'informations primaires et les nombreuses requêtes et demandes de précisions subséquentes;
- Les résultats de cette analyse approfondie sont présentés dans la section suivante.

2 modèles de légalisation « opposés »

INFORMATIONS BALISÉES	COLORADO	URUGUAY
Modèle de distribution	<p>Marché « libéralisé encadré » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vente et consommation de cannabis non thérapeutique légales depuis janvier 2014; • Enjeux liés à la vente de cannabis par des employés d'État (illégal au niveau fédéral); • Permis de production, contrôle qualité et vente octroyés aux entreprises privées; • Production, vente au détail et culture personnelle interdites dans plus de la moitié des juridictions du Colorado (« <i>Opt out</i> »). 	<p>« Distribution partiellement centralisée »</p> <p>3 voies d'accès légales (mutuellement exclusives) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoculture à domicile (maximum de 6 plans); • Production-distribution par des coopératives d'usagers (maximum de 45 membres et 99 plans); • Vente en pharmacie (depuis juillet 2017).
Principes fondateurs de la légalisation	<p>3 principes</p> <p>Éviter que la marijuana ne tombe entre les mains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des enfants; • des criminels; • des autres États. 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé publique (réduction des risques et perception adéquate des risques d'utilisation); • Sécurité publique (choix du marché légal par les utilisateurs et accès à un produit sécuritaire); • Coexistence citoyenne (lutte contre les activités illégales et criminelles); • Droits et responsabilités.
Entité de supervision	<p>Colorado Department of Revenue, Marijuana Enforcement Division</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission : « <i>Promote public safety and reduce public harm by regulating the Colorado commercial marijuana industry</i> » 	<p>Institut de régulation et de contrôle du cannabis (IRCCA – Entité publique non étatique)</p>
Production et contrôle qualité	<ul style="list-style-type: none"> • 2 permis : un de l'État et un de la municipalité où est située l'entreprise; • Système informatique (centralisé) qui enregistre chaque plant (provenance et acquéreur) et employé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offres auprès des entreprises privées pour l'obtention de licences de production et de vente aux pharmacies : <ul style="list-style-type: none"> ○ 22 offres reçues, 11 entreprises qualifiées, 2 licences accordées; • Contrôle qualité dans les laboratoires autorisés par l'IRCCA.

2 modèles de légalisation « opposés » (suite)

INFORMATIONS BALISÉES	COLORADO	URUGUAY
Distribution et vente au détail	<p>2 permis : un de l'État et un de la municipalité où est située l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux liés à la juridiction fédérale des banques, qui refusent de transiger avec l'industrie; • Denver impose une distance minimum de 305 m (1 000 pieds) des écoles pour l'emplacement des commerces de détail. 	<p>Vente en pharmacie (depuis juillet 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certaines pharmacies refusent de vendre du cannabis; • Enjeux liés aux comptes bancaires des pharmacies au sein de banques faisant affaire aux États-Unis.
Consommation	<p>Autonomie des municipalités pour établir les dispositions légales à cet égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Denver est sur le point de mettre en place le <i>Neighborhood-Supported Cannabis Consumption Pilot Program</i> permettant la consommation de cannabis dans certains commerces (bars, restaurants, cafés, studios de yoga). 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdite : <ul style="list-style-type: none"> ○ dans les lieux publics; ○ dans le cadre d'activités professionnelles; ○ avant la conduite d'un véhicule (tolérance zéro); • Inscription dans un registre des utilisateurs et obtention d'une licence; • Réservée aux citoyens et résidents uruguayens.
Dépistage de la conduite avec facultés affaiblies	Les policiers ayant reçu une formation adéquate peuvent administrer une série de tests comportementaux et exiger une prise de sang.	Dispositifs de contrôle non intrusifs : tests de dépistage par la collecte de la salive.
Répartition des revenus (fiscaux et de licences) générés par l'industrie	Les revenus provenant de l'industrie légalisée du cannabis au Colorado permettent aux municipalités l'ayant autorisé sur leur territoire de financer autant leurs opérations liées au cannabis que l'ensemble de leurs opérations habituelles et infrastructures « normales » (<i>voir le détail pour Denver à la section suivante</i>).	10 % à 13 % des recettes (plus le prix des licences payées par les deux entreprises productrices) servent à financer des centres de soins pour toxicomanes et des programmes de prévention contre la consommation de stupéfiants.

Sources : La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, « Les actes du Forum d'experts sur l'encadrement du cannabis au Québec », forum tenu à Montréal les 19 et 20 juin 2017; Société de criminologie du Québec, « Légalisation du cannabis au Canada – Tout ce que vous devez savoir sur cet enjeu », février 2017; *The Denver Post*, « *Denver issues final social marijuana use rules, dropping waiver and ventilation plan requirements* », 30 juin 2017.



Ville de Denver : analyse des impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur les opérations

- Limites de l'analyse
- Données comparatives des villes de Montréal et Denver
- Taxation du cannabis non thérapeutique sur le territoire de Denver
- Revenus de taxation générés
- Attribution des revenus du cannabis
- Répartition des employés financés par les revenus du cannabis
- Analyse de la charge de travail d'inspection des établissements de cannabis

Limites de l'analyse des impacts financiers de la légalisation du cannabis sur les opérations de Denver

Les principaux impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique sur les opérations de la Ville de Denver sont présentés dans cette section. Il est toutefois important de tenir compte des éléments ci-dessous en comparant ceux-ci aux impacts potentiels que pourrait avoir le cadre réglementaire québécois de la légalisation du cannabis sur les propres opérations de la Ville de Montréal présentés plus loin.

- La Ville de Denver possède certaines compétences et s'acquitte de rôles et responsabilités qui diffèrent à certains égards de ceux de la Ville de Montréal et des autres municipalités québécoises, notamment en ce qui a trait à la santé publique. Ses responsabilités face à la légalisation du cannabis sur son territoire en sont donc influencées différemment;
- Suite à l'entrée en vigueur de la légalisation du cannabis non thérapeutique dans l'État du Colorado, la Ville de Denver a établi une phase de transition de deux ans au cours de laquelle seules les entreprises détenant un permis de production et/ou de vente de cannabis à usage médical pouvaient obtenir un permis de production et/ou de vente de cannabis non thérapeutique. Les impacts financiers liés à la légalisation du cannabis non thérapeutique sur les opérations de la Ville ont donc été plus « simples » à évaluer et contrôler;
- Le cannabis non thérapeutique demeurant à ce jour illégal dans les états limitrophes du Colorado (Wyoming, Nebraska, Kansas, Oklahoma, Nouveau-Mexique et Utah), les autorités policières au sein de l'État sont donc responsables de lutter contre le trafic et la contrebande de cannabis produit légalement au Colorado et exporté vers les États voisins;
- Bien que fortement contrôlé et encadré, le modèle de légalisation adopté par le Colorado est considérablement plus « libéralisé » que lorsque la production, le contrôle qualité, la distribution et la vente au détail est sous la responsabilité d'une société d'État.



Données comparatives des villes de Denver et Montréal

- Le tableau comparatif ci-dessous présente certaines statistiques sur les populations et ressources municipales respectives des villes de Montréal et Denver;
- La comparaison de la plupart de ces données quantitatives nous permet de constater que Montréal est proportionnellement deux fois plus « grande » en taille que Denver;
- En plus des limites à considérer présentées à la page précédente, cette différence de taille entre ces deux villes devra être prise en compte lors de la comparaison des impacts financiers potentiels de la légalisation du cannabis sur les opérations de la Ville de Montréal à ceux de la Ville de Denver.

STATISTIQUES COMPARATIVES	CITY AND COUNTY OF DENVER	VILLE DE MONTRÉAL
Population (2016)	693 000	1 705 000
Région métropolitaine	2 815 000	4 100 000
Revenu médian des ménages (2015)	58 000 \$ US	42 500 \$
Taux de pauvreté des ménages	16 %	36 %
Nombre total d'employés	12 000	28 700
Forces policières	2 380 (+ 600 civils)	4 600 (+ 1 700 civils)
Pompiers	1 000 (+ 40 civils)	2 400 (+ 400 civils)

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016; City-Data.com, Ville de Montréal, « La pauvreté à Montréal » (http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90427808&_dad=portal&_schema=PORTAL), et City and County of Denver, *Mayor's Proposed 2018 Budget*, September draft.

Niveaux de taxation du cannabis non thérapeutique vendu sur le territoire de Denver

Le tableau suivant présente les différents niveaux de taxation imposés à la vente de cannabis sur le territoire de Denver :

- Le « premier » niveau de taxation du cannabis non thérapeutique est le même que celui du cannabis médical, soit un total de 7,65 %;
- En novembre 2013, les résidents de Denver ont voté en faveur de l'imposition d'une taxe municipale spéciale additionnelle de 3,5 % sur le cannabis non thérapeutique qui serait vendu au détail sur le territoire de Denver;
- À cette taxe municipale spéciale s'ajoute une taxe supplémentaire de 10 % imposée par l'État du Colorado sur la vente de cannabis non thérapeutique vendu à l'intérieur des frontières de l'État;
- Le niveau de taxation total imposé au cannabis non thérapeutique vendu sur le territoire de Denver s'élève donc à 21,15 %.

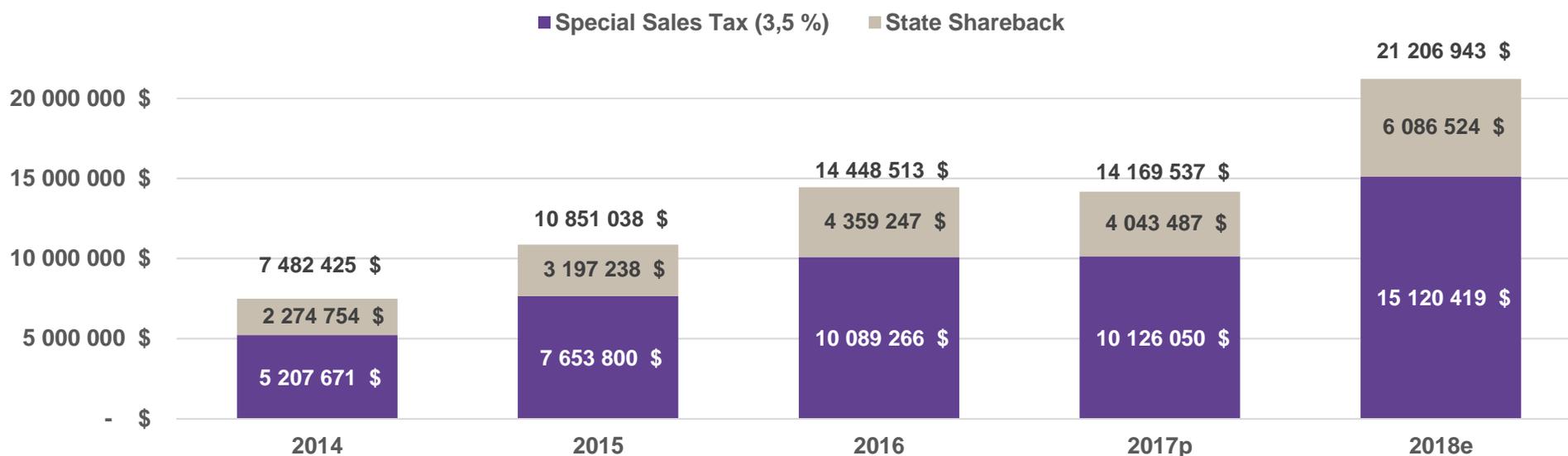
TAXES	TAUX
Cannabis médical	
<i>Denver Standard Sales Tax</i>	3,65 %
<i>State Standard Sales Tax</i>	2,90 %
<i>RTD Sales Tax</i>	1,00 %
<i>SCFD Sales Tax</i>	0,10 %
Taxe de vente totale sur le cannabis médical	7,65 %
Cannabis non thérapeutique	
Taxe sur le cannabis médical (voir ci-dessus)	7,65 %
<u>Denver Special Sales Tax</u>	<u>3,50 %</u>
<i>State Special Sales Tax</i>	10,00 %
Taxe de vente totale sur le cannabis non thérapeutique	21,15 %

Source : City of Denver, « *The Denver Collaborative Approach: Leading the Way in Municipal Marijuana Management* », 2017.

Revenus générés par la taxation du cannabis non thérapeutique vendu sur territoire de Denver

- En plus des revenus fiscaux directement générés par la taxe municipale spéciale de 3,5 % imposée par la Ville de Denver, celle-ci reçoit aussi une portion des revenus générés par la taxe supplémentaire de 10 % qu'impose l'État du Colorado et qui est redistribuée aux municipalités de l'État autorisant et taxant la vente de cannabis sur leur territoire («*State Shareback*») :
 - Représentant près de 40 % des ventes totales de cannabis dans l'État du Colorado, la Ville de Denver reçoit donc la plus grande part de cette redistribution des revenus générés par la taxe supplémentaire imposée par l'État;
- Après avoir atteint un peu plus de 14 M\$ US au cours des deux dernières années, Denver prévoit récolter plus de 21 M\$ US en 2018 via la taxation de la vente de cannabis non thérapeutique sur son territoire.

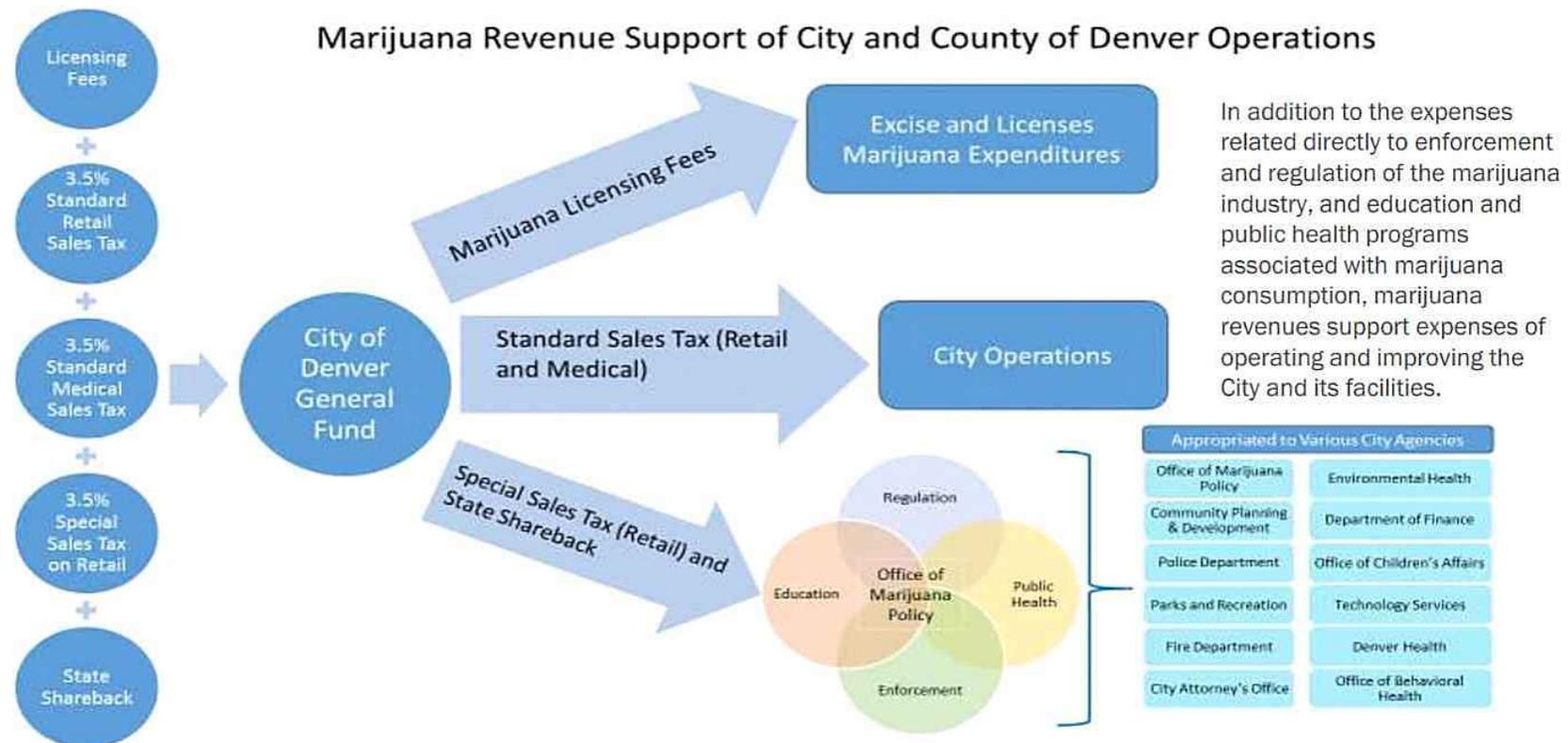
Évolution des revenus générés par la taxation de la vente de cannabis non thérapeutique à Denver (2014 à 2018) (en \$ US)



Sources : City of Denver, «*The Denver Collaborative Approach: Leading the Way in Municipal Marijuana Management*», 2017 et City and County of Denver, *Mayor's Proposed 2018 Budget, September draft*.

Attribution des revenus liés au cannabis non thérapeutique aux opérations et infrastructures de Denver

- Le schéma ci-dessous présente la répartition des différents revenus liés à la vente de cannabis non thérapeutique sur le territoire de Denver aux divers postes de dépenses liés aux opérations de la Ville;
- Tous les revenus provenant de la taxe municipale spéciale, de l'octroi de permis et licences et du *State Shareback* sont versés dans le fonds général de la Ville de Denver, qui sert ensuite à financer non seulement les opérations liées au cannabis, mais aussi l'ensemble des opérations et infrastructures sous la responsabilité de la Ville;
- La taxe spéciale municipale permet notamment de financer l'élaboration et l'application de la réglementation de l'industrie du cannabis ainsi que divers programmes de santé publique liés à sa consommation (éducation et sensibilisation).

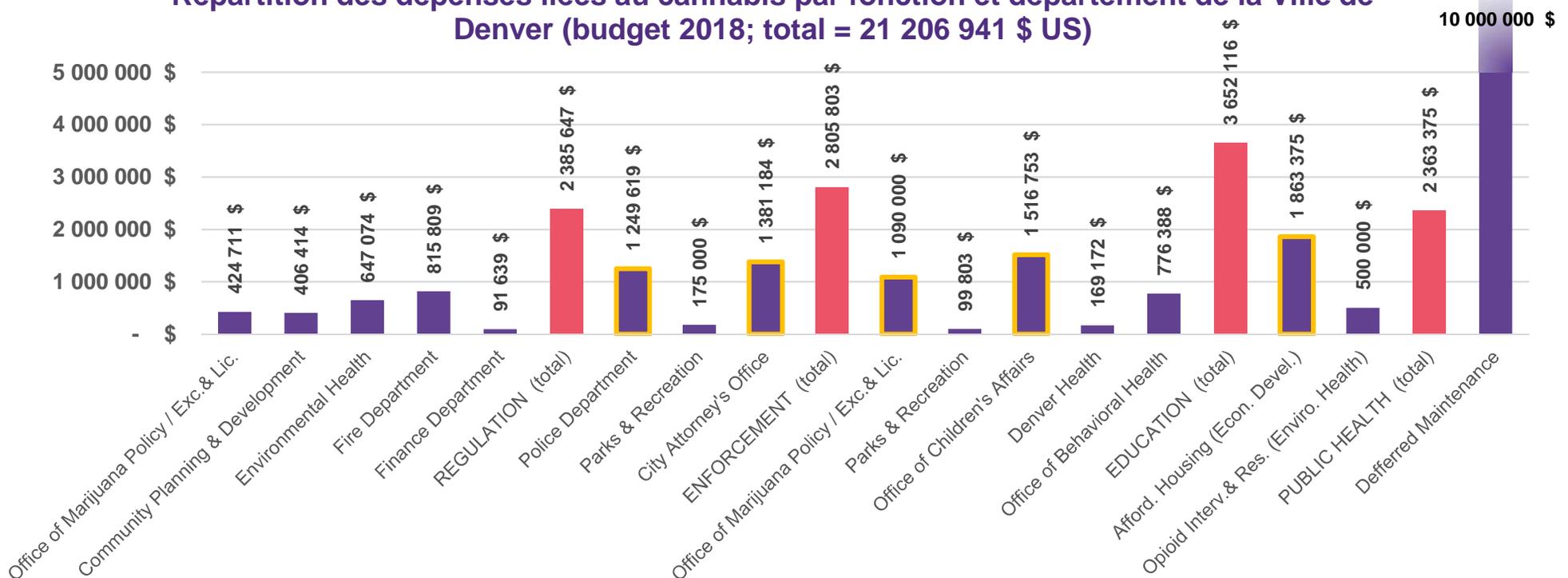


Source : Stephanie Adams, Director of the Budget and Management Office, « *Budgeting Marijuana Tax Revenues* », *Marijuana Symposium*, 28 octobre 2016.

Distribution des revenus liés au cannabis non thérapeutique aux différents services municipaux de Denver

- Les revenus totaux générés par la taxe municipale spéciale de Denver et sa portion du *State Shareback* s'élèveront à 21,2 M\$ en 2018, soit environ 1 % du budget d'opération total de 2 G\$. Près de la moitié de ces revenus du cannabis, soit 10 M\$ US, servira à financer de l'entretien différé des infrastructures municipales;
- Le reste des 11,2 M\$ sera réparti entre les différents départements, la plupart étant responsables des principales fonctions de la Ville en lien avec la vente et la consommation de cannabis sur son territoire :
 - Le *Police Department*, le *City Attorney's Office*, l'*Office of Marijuana Policy*, l'*Office of Children's Affairs* et l'*Affordable Housing* se verront octroyer chacun plus de 1 M\$ de budget additionnel grâce aux revenus municipaux générés par la vente de cannabis non thérapeutique sur son territoire, tel que mis en évidence dans le graphique ci-dessous.

Répartition des dépenses liées au cannabis par fonction et département de la Ville de Denver (budget 2018; total = 21 206 941 \$ US)

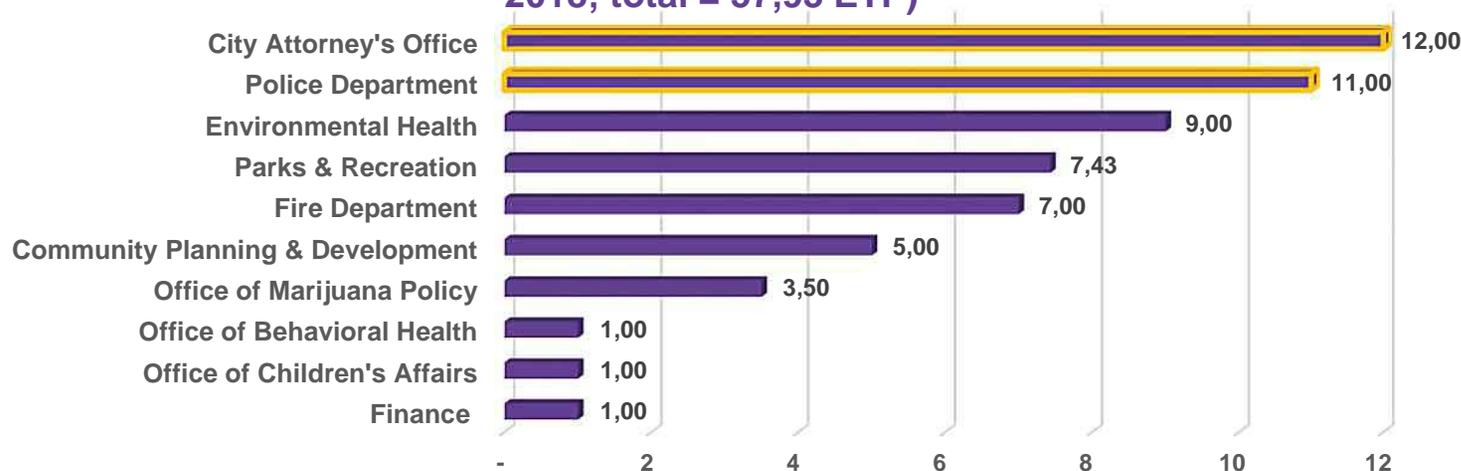


Source : City and County of Denver, *Mayor's Proposed 2018 Budget, September draft.*

Répartition des postes financés par les revenus de taxation du cannabis sur le territoire de Denver

- Près d'une soixantaine de postes (ETC) distribués dans une dizaine de départements de la Ville de Denver sont financés directement par les revenus de taxation du cannabis non thérapeutique sur son territoire;
- Denver ayant adopté la pratique de ne pas affecter d'employés, dans la mesure du possible, uniquement à des tâches et fonctions spécifiques à la gestion du cannabis sur son territoire, la plupart de ces postes ainsi créés et financés par ces revenus exécutent aussi des tâches reliées à d'autres fonctions. Ainsi, de nombreux postes financés via d'autres fonds que ceux provenant de la taxation du cannabis peuvent aussi remplir des fonctions en lien avec la gestion de cette industrie (réglementation, application, éducation et santé publique);
- Parmi ces 58 postes, une douzaine d'ETC (19 %) sont des ressources financées au sein du *City Attorney's Office* et 11 font partie des forces policières (16 %) de la Ville, tel que mis en évidence dans le graphique ci-dessous.

Répartition des employés municipaux financés par les revenus de taxation du cannabis par département de la Ville de Denver (budget 2018; total = 57,93 ETP)



Source : City and County of Denver, *Mayor's Proposed 2018 Budget, September draft.*

Analyse de la charge de travail d'inspection en fonction du nombre de permis de cannabis non thérapeutique par catégorie d'établissement (septembre 2017)

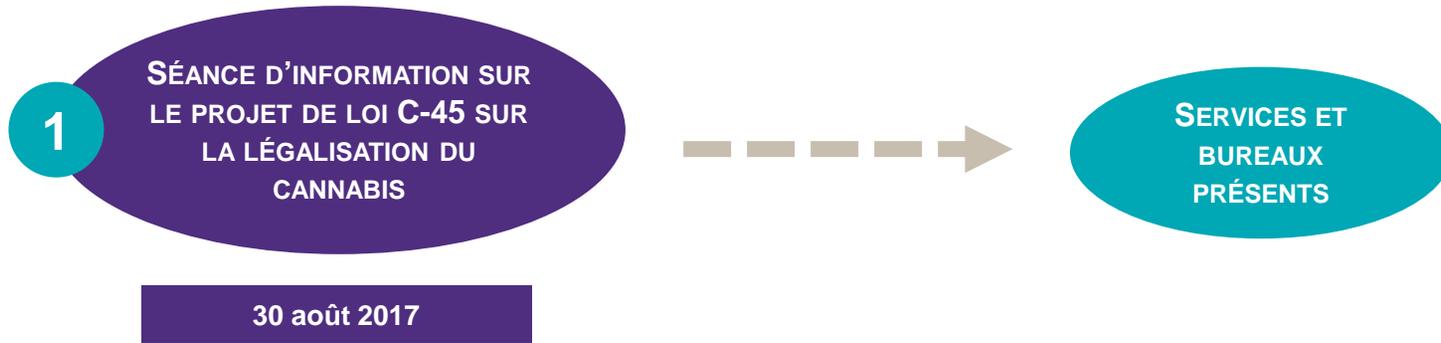
- Le tableau suivant présente une analyse de la charge de travail que représentent les inspections réalisées à la Ville de Denver en lien avec l'octroi de permis d'exploitation d'un établissement de production, contrôle ou vente de cannabis sur leur territoire ainsi qu'avec la conformité de ces établissements avec la réglementation qu'ils sont tenus de respecter :
 - Il s'agit d'un nombre d'heures-personnes minimal par inspection. Celles-ci incluent le temps consacré à la « ré-inspection », aux déplacements, la convocation, les litiges et le traitement administratif;
 - Le nombre d'heures d'inspection des établissements ayant un permis d'exploitation du cannabis par inspecteur est de 705 heures par année, soit environ la moitié de leurs heures productives annuelles, le reste de leur temps étant affecté à d'autres tâches sans lien avec le cannabis;
 - Aux inspections annuelles d'octroi de permis et de conformité réglementaire prévues peuvent s'ajouter un certain nombre d'inspections « diverses » et d'enquêtes liées à des plaintes et références impliquant que du temps d'inspection additionnel soit requis d'un inspecteur. Ces heures-personnes d'inspections « diverses » ne sont pas comptabilisées ici;
- Le temps d'inspection additionnel lié aux établissements de cannabis représente un total de quatre inspecteurs à temps complet, si ceux-ci étaient affectés uniquement à l'inspection de ce type d'établissement. Toutefois, comme les inspecteurs allouent la moitié de leurs heures à l'inspection de ce type d'établissement, le nombre d'inspecteurs affectés à ces inspections est en réalité deux fois plus grand, soit huit.

TYPE DE PERMIS	NOMBRE DE PERMIS ACTIFS	INSPECTIONS DE « LICENSING »			INSPECTIONS DE « COMPLIANCE »			HEURES-PERSONNES TOTALES
		FRÉQUENCE ANNUELLE	HEURES-PERSONNES / INSPECTION	HEURES-PERSONNES / ANNÉE	FRÉQUENCE ANNUELLE	HEURES-PERSONNES / INSPECTION	HEURES-PERSONNES / ANNÉE	
<i>Retail Cultivation Facility</i>	221	2	2	884				884
<i>Retail Test Facility</i>	6	2	2	24				24
<i>Retail Store</i>	164	2	2	656	2	2	656	1 312
<i>Retail MIP (marijuana infused products)</i>	79	2	2	316	2	2	316	632
Total	470			1 880			972	2 852
Nombre annuel d'heures d'inspection d'établissements de cannabis par inspecteur :				705			705	705
Inspecteurs requis (ETC) :				2,67			1,38	4,05

Sources : City and County of Denver, *Active Marijuana Licenses & Locations*, 28 septembre 2017 (<http://www.denvergov.org/content/denvergov/en/denver-marijuana-information/statistics/licensing-and-locations.html>) et « *Marijuana Workload Analysis* », document fourni par le Department of Excise & Licenses de la City and County of Denver (octobre 2017).



Démarche de collecte d'informations sur les impacts financiers de la légalisation du cannabis non thérapeutique auprès des services municipaux de la Ville de Montréal



1. Mise en contexte et prochaines étapes législatives;
2. Présentation du projet de loi C-45 et des répercussions possibles sur les opérations municipales;
3. Position de la Direction de la santé publique sur le projet de loi;
4. Présentation des résultats du balisage préliminaire (modèles de légalisation du Colorado et de l'Uruguay);

5. Présentation du formulaire d'identification et d'estimation des impacts de la légalisation sur les opérations des services municipaux concernés.

Les services municipaux suivants ont été initialement identifiés par la Ville de Montréal en raison des impacts potentiels que pourrait avoir la légalisation du cannabis sur leurs opérations :

- Service des ressources humaines;
- Service des finances;
- Service de police;
- Service de sécurité incendie;
- Service des affaires juridiques;
- Service du développement économique;
- Service de la mise en valeur du territoire;
- Service des communications;
- Service de la concertation avec les arrondissements;
- Service de la diversité sociale et des sports;
- Service de l'environnement;
- Bureau des relations internationales;
- Bureau de la résilience;
- Bureau des relations gouvernementales et municipales.



Formulaire d'identification et d'estimation des impacts rempli par les services municipaux

INDICATION GÉNÉRALE :

Répondre aux questions du formulaire en basant votre analyse sur un modèle de distribution de type « libre marché encadré » (Colorado) pouvant potentiellement être adopté par le gouvernement du Québec et sur votre compréhension actuelle de celui-ci.

A – MISSION

Quelle est la mission (formelle et/ou informelle) de votre service / arrondissement?

Comment la légalisation du cannabis non thérapeutique sur le territoire de Montréal influencera cette mission?

B – IMPACTS PONCTUELS

Quelles mesures (ou stratégies, mécanismes, processus, etc.) devrez-vous mettre en place en prévision de la mise en application de la loi légalisant le cannabis non thérapeutique au Canada et du cadre réglementaire établi par le gouvernement du Québec en juillet 2018?

- Description de la mesure;
- Estimation de l'effort impliqué par la mise en place de la mesure (heures-personnes, ressources matérielles, budget total).

C – IMPACTS RÉCURRENTS : FONCTIONS OPÉRATIONNELLES ACTUELLES

Quelles fonctions opérationnelles actuelles de votre service / arrondissement seront influencées de façon récurrente par la légalisation du cannabis (*i.e.* dans la continuité des opérations après juillet 2018)?

- L'effort annuel actuel affecté à la réalisation de cette fonction opérationnelle (heures-personnes, ressources matérielles, budget annuel actuel);
- Description de l'impact de la légalisation du cannabis sur la fonction opérationnelle actuelle;
- Estimation de l'effort annuel supplémentaire requis pour la réalisation de cette fonction suite à la légalisation du cannabis (heures-personnes, ressources matérielles, budget total additionnel).

D – IMPACTS RÉCURRENTS : NOUVELLES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES

Quelles nouvelles fonctions opérationnelles devront être réalisées par votre service / arrondissement de façon récurrente pour faire face aux impacts de la légalisation du cannabis?

- Description de la nouvelle fonction opérationnelle;
- Estimation de l'effort annuel requis pour la réalisation de cette nouvelle fonction liée à la légalisation du cannabis (heures-personnes, ressources matérielles, budget total).

E – AUTRES ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS

Quels sont les autres enjeux auxquels votre service / arrondissement devra faire face en raison de la légalisation du cannabis et dont l'impact quantitatif ne peut être estimé?

Services municipaux ayant identifié et estimé des impacts financiers de la légalisation sur leurs opérations

- Le formulaire d'identification et d'estimation des impacts de la légalisation du cannabis a été envoyé à tous les services et bureaux ayant été initialement identifiés par la Ville comme étant concernés et dont les représentants étaient présents à la séance d'information du 30 août 2017;
- Le tableau suivant présente les services et bureaux ayant rempli le formulaire et le niveau d'impact identifié :

SERVICE / BUREAU / ARRONDISSEMENT	NIVEAU D'IMPACTS FINANCIERS
SPVM	Élevé
Service de sécurité incendie	Élevé
Service des ressources humaines	Modéré
Service des communications	Modéré
Service du développement économique	Modéré
Service de la mise en valeur du territoire – Urbanisme	Faible
Service de la mise en valeur du territoire – Habitation	Négligeable
Bureau des relations internationales	Nul
Service de l'environnement	Nul
Service de la culture	Nul
Direction des affaires civiles	Négligeable
Arrondissement Ville-Marie	Négligeable
Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Négligeable
Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Négligeable



Analyse des impacts financiers sur les services concernés

- Service de sécurité incendie (SIM)
- Service des ressources humaines
- Service des communications
- Service du développement économique
- Service de mise en valeur du territoire – Urbanisme
- Sommaire des impacts financiers

Service de sécurité incendie – Centre de services

IMPACTS PONCTUELS

1. Développement d'une expertise en prévention au sein du Centre de services

Coûts ponctuels

Description :

- Pour faire face aux impacts de la légalisation du cannabis sur ses opérations, le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) recommande d'abord l'ajout de deux nouveaux agents techniques au sein de son centre de services;
- En plus des rôles et responsabilités actuels d'un agent technique, ceux relatifs au cannabis légalisé incluraient notamment :
 - la mise en place d'un protocole d'inspection des établissements autorisés à produire et distribuer du cannabis non thérapeutique sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
 - la surveillance de l'application des lois et réglementations municipales et provinciales en matière de production et distribution de cannabis en effectuant des inspections périodiques afin de s'assurer de la conformité des établissements autorisés à celles-ci;
 - l'analyse en continu des impacts de la légalisation sur les opérations et interventions du SIM liées à la production, distribution et consommation de cannabis (légal ou illégal) afin que celui-ci puisse adapter ses pratiques et protocoles aux changements éventuels dans la réglementation, les habitudes de consommation des usagers et les techniques de production;
 - l'analyse des interventions du SIM impliquant des matières dangereuses utilisées pour la production du cannabis en soutien aux opérations de démantèlement des installations illégales de contrebande.

▪ Total : **6 406 \$**

Hypothèses :

- Les hypothèses sur les investissements initiaux (ponctuels) requis pour équiper ces deux nouveaux agents techniques sont basées sur les coûts opérationnels actuels du SIM et présentées dans le tableau ci-dessous :

Investissements initiaux

Équipements	Unités	Coût unitaire	Total
Postes de travail	2	1 103 \$	2 206 \$
Équipements informatiques	2	1 050 \$	2 100 \$
Équipements de surveillance	1	2 100 \$	2 100 \$
TOTAL			6 406 \$

Source : Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

Service de sécurité incendie – Centre de services (suite)

IMPACTS RÉCURRENTS

1. Application de l'expertise en prévention du Centre de services

Coûts/année

Description :

- L'ajout de deux agents techniques proposé par le SIM implique des coûts récurrents liés au salaire et aux avantages sociaux qui leur seront versés de même qu'à l'achat et à l'utilisation d'un véhicule léger (partagé entre les deux agents).

Hypothèses :

- Les hypothèses portant sur la masse salariale annuelle (ressources humaines) ainsi que sur le financement, l'entretien, l'essence, les assurances et l'immatriculation du véhicule léger requis pour les opérations des deux agents sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

- Coûts en ressources humaines : 189 400 \$
- Coûts en ressources matérielles : 10 079 \$
- Total : **199 479 \$**

Masse salariale annuelle

Employés	Unités	Salaire annuel *	Total
Agents techniques	2	94 700 \$	189 400 \$

Ressources physiques récurrentes

Équipement	Unités	Coût unitaire	Total
Véhicule léger (financement, entretien, essence et autres frais)	1	10 079 \$	10 079 \$

* Selon les conventions collectives en vigueur
Source : Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

Service de sécurité incendie – Centre de services (suite)

IMPACTS RÉCURRENTS

2. Augmentation des interventions des premiers répondants du Centre de services

Coûts/année

Description :

- Le SIM envisage un scénario de hausse du nombre d'appels logés auprès des premiers répondants;
- Le SIM estime qu'il devra faire face à une augmentation de 2 % du nombre annuel d'appels logés auprès des premiers répondants une fois la légalisation du cannabis entrée en vigueur.

Hypothèses :

- Basée sur le nombre annuel actuel d'appels aux premiers répondants, une hausse de 2 % des appels représente environ 1 870 appels supplémentaires;
- La durée moyenne d'un appel aux premiers répondants est de 20 minutes;
- Pour cette durée :
 - le coût en ressources humaines est de 130 \$/appel;
 - le coût en ressources matérielles est de 110 \$/appel.

- Coûts en ressources humaines : 243 100 \$
- Coûts en ressources matérielles : 205 700 \$
- Total : **448 800 \$**

Source : Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

Service de sécurité incendie – Autres impacts

IMPACTS PONCTUELS

1. Formation du personnel afin de reconnaître les risques liés à la consommation du cannabis

Coûts ponctuels

Description :

- Production des documents de formation en fonction des risques inhérents au métier de pompier et production d'une vidéo de formation d'une quinzaine de minutes;
- Diffusion de la formation.

Hypothèses :

- Le coût estimé du développement et production de la formation est basé sur des coûts historiques de formations similaires;
- Les heures de formation des employés feront partie des heures normales de travail, à moins que la sensibilisation soit jugée prioritaire, et un délai pour suivre la formation est imposé. Dans ce cas, du temps supplémentaire est à prévoir;
- Les coûts des services professionnels pour :
 - la rédaction du contenu technique sont de 1 500 \$/minute;
 - la production vidéo sont de 1 000 \$/minute.

- Rédaction : 22 500 \$
- Production : 15 000 \$
- Total : **37 500 \$**

2. Formation des cadres afin d'assurer une supervision efficace sur les mesures à prendre pour supporter les employés (diligence raisonnable)

Coûts ponctuels

Description :

- Former les cadres pour assurer l'encadrement à des fins de sensibilisation et d'encadrement auprès des employés;
- Cette formation est considérée comme étant importante et prioritaire puisque les emplois du SIM appliqueront une tolérance zéro. Cette formation risque donc d'être donnée en surtemps.

Hypothèses :

- L'ensemble des cadres du SIM est composé de 80 cadres d'état-major et de 30 cadres administratifs;
- Taux horaire moyen des cadres d'état-major est de 59,02 \$/heure;
- Taux horaire moyen des cadres administratifs est de 46,74 \$/heure;
- La formation d'une durée estimée de quatre heures.

- Heures de formation cadres d'état-major : 18 886 \$
- Heures de formation cadres administratifs : 5 609 \$
- Total : **24 495 \$**

Service de sécurité incendie – Autres impacts (suite)

IMPACTS PONCTUELS

3. Développement d'un encadrement administratif afin d'assurer le maintien des services professionnels

Coûts ponctuels

Description :

- Adapter les directives actuelles en tenant compte des impacts du cannabis. La tolérance zéro (pompiers) devrait être appliquée au SIM et possiblement un encadrement pour des facultés affaiblies (civils);
- L'adaptation sera effectuée en fonction des orientations du comité qui étudie les impacts du cannabis sur les employés;
- Cette mesure obligerait à mettre en place des moyens de contrôle afin d'identifier les employés qui pourraient consommer du cannabis avant d'aller au travail et pendant le travail.

Hypothèses :

- Le développement et l'analyse des impacts nécessiteront environ 150 heures-personnes;
- Taux horaire moyen considéré de 55 \$/heure.

▪ Total : **8 250 \$**

Source : Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

SIM : Sommaire des impacts ponctuels et récurrents

MESURES À METTRE EN PLACE	IMPACTS FINANCIERS ESTIMÉS		AJOUTS D'EFFECTIFS
	PONCTUELS	RÉCURRENTS	
Centre de services : développement d'une expertise en prévention	6 406 \$	199 479 \$	2 agents techniques
Centre de services : augmentation des interventions des premiers répondants		448 800 \$	
Formation du personnel afin de reconnaître les risques reliés à la consommation du cannabis	37 500 \$		
Formation des cadres afin d'assurer une supervision efficace sur les mesures à prendre pour supporter les employés (diligence raisonnable)	24 495 \$		
Développement d'un encadrement administratif afin d'assurer le maintien des services professionnels	8 250 \$		
Total	76 651 \$	648 279 \$	2 employés

Service des ressources humaines

IMPACTS PONCTUELS

1. Création d'un comité de travail

Coûts ponctuels

Description :

- Mise sur pied d'un comité de travail multidisciplinaire de 9 spécialistes RH pour évaluer les enjeux, élaborer un plan d'action et effectuer des recommandations à la directrice du service :
 - Les spécialistes devront se documenter sur le sujet en lisant les publications, la législation, la jurisprudence, etc.;
 - Certains spécialistes suivront des formations spécifiques pour être à l'affût des dernières informations sur le sujet dans leur domaine respectif. Ils devront rédiger des plans d'action, des procédures, des outils, des présentations, des plans de communication, etc.;
 - Ils devront par la suite faire des présentations aux différents niveaux hiérarchiques et aux divers comités.

- Heures du comité de travail : 72 320 \$
- Formation : 5 400 \$
- Total : **77 720 \$**

Hypothèses :

- La présence des spécialistes aux différentes rencontres et formations équivaut à 324 heures-personnes;
- L'étude, la préparation des documents et les présentations équivalent à 260 heures-personnes;
- Le coût unitaire par personne pour la formation externe est estimé à 600 \$;
- Taux horaire moyen considéré de 80 \$/heure.

2. Directive des facultés affaiblies et autres outils

Coûts ponctuels

Description :

- La révision et la rédaction de la directive des facultés affaiblies devront être modifiées afin de traiter de l'affaiblissement des facultés de toute origine : alcool, médicaments, cannabis ou toute autre substance.

Hypothèses :

- Le nombre d'heures-personnes estimé pour l'adaptation de la directive est d'environ 675 heures;
- Taux horaire moyen considéré de 80 \$/heure.

- Total : **54 000 \$**

Source : Service des ressources humaines de la Ville de Montréal.

Service des ressources humaines (suite)

IMPACTS PONCTUELS

3. Évaluation des fonctions critiques

Coûts ponctuels

Description :

- Il faudra répertorier les fonctions critiques en regard de la consommation de cannabis au travail. L'analyse des fonctions est un moyen de constater les risques liés à chaque poste et la façon dont l'exercice des fonctions en question pourrait être touché par un affaiblissement éventuel des facultés;
- Il n'est pas encore déterminé si cette évaluation sera effectuée à l'interne ou à l'externe.

Hypothèses :

- Le Service des ressources humaines estime le coût de cette évaluation à 25 600 \$;
- Cette estimation est basée sur les coûts d'évaluations similaires réalisées antérieurement par ce service.

▪ Total : **25 600 \$**

4. Formation des gestionnaires et employés RH

Coûts ponctuels

Description :

- Une formation spécifique sera à développer et requise pour les gestionnaires et les employés des ressources humaines pour le volet gestion, notamment sur la façon d'intervenir, etc. Les sujets abordés sont relatifs à la gestion des mesures disciplinaires/administratives, la gestion des dossiers d'invalidité, les obligations d'accommodement et la directive et les procédures de la Ville;
- Cette formation sera aussi donnée aux cadres et gestionnaires RH des arrondissements.

Hypothèses :

- Le développement du contenu de la formation est estimé à un coût de 7 800 \$;
- Coût de livraison de la formation de 1 400 \$ par groupe;
- 138 groupes suivront la formation.

▪ Total : **201 000 \$**

Source : Service des ressources humaines de la Ville de Montréal.

Service des ressources humaines (suite)

IMPACTS RÉCURRENTS	
1. Rôle-conseil Description : <ul style="list-style-type: none"> Le département prévoit que les employés RH auront des questionnements additionnels de leur clientèle concernant ce sujet. Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> 320 heures-personnes supplémentaires par année; Taux horaire moyen considéré de 80 \$/heure. 	Coûts/année <ul style="list-style-type: none"> Total : 25 600 \$
2. Comité de vigie Description : <ul style="list-style-type: none"> Ce comité permettrait d'assurer une vigie des développements légaux ou médico-légaux en matière de consommation de cannabis. Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> 4 rencontres de 5 heures par année; 9 ressources spécialisées impliquées; Taux horaire moyen considéré de 80 \$/heure. 	Coûts/année <ul style="list-style-type: none"> Total : 14 400 \$
3. Mise à jour de la directive des facultés affaiblies et autres outils Description : <ul style="list-style-type: none"> Il sera nécessaire de réviser la directive chaque année. Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> 10 heures-personnes par année; Taux horaire moyen considéré de 80 \$/heure. 	Coûts/année <ul style="list-style-type: none"> Total : 800 \$

Source : Service des ressources humaines de la Ville de Montréal.

Service des ressources humaines (suite)

IMPACTS RÉCURRENTS

4. Bureau de santé

Coûts/année

Description :

- Le département prévoit une augmentation du nombre d'évaluations médicales requises ainsi que du nombre de tests de dépistage requis.
- Ces tests sont effectués par un service externe.

Hypothèses :

- Le nombre d'évaluations médicales additionnelles est estimé à 100;
- Le nombre de tests de dépistage additionnels est estimé à 10.

- Évaluations médicales additionnelles : 37 500 \$
- Tests de dépistage additionnels : 2 500 \$
- Total : **40 000 \$**

Source : Service des ressources humaines de la Ville de Montréal.

Service des ressources humaines – Sommaire des impacts ponctuels et récurrents

MESURES À METTRE EN PLACE	IMPACTS FINANCIERS ESTIMÉS	
	PONCTUELS	RÉCURRENTS
Création d'un comité de travail	77 720 \$	
Directive des facultés affaiblies et autres outils	54 000 \$	
Évaluation des fonctions critiques	25 600 \$	
Formation des gestionnaires et employés RH	201 000 \$	
Rôle-conseil		25 600 \$
Comité de vigie		14 400 \$
Mise à jour de la directive des facultés affaiblies et autres outils		800 \$
Bureau de santé		40 000 \$
Total	358 320 \$	80 800 \$

Service des communications

IMPACTS RÉCURRENTS

1. Campagne d'information et de prévention auprès de la population

Coûts/année

Description :

- Une campagne annuelle d'information sur les enjeux locaux et de prévention auprès des citoyens sera mise en place dans une perspective de réduction des méfaits et devra être diffusée chaque année.

Hypothèse :

- L'estimation des coûts de conception, de production et de placement média liés à cette campagne annuelle est basée sur ceux de campagnes antérieures réalisées par la Ville (ex. : déchets domestiques).

- Total : **200 000 \$**

2. Campagne d'information et de prévention auprès des employés de la Ville

Coûts/année

Description :

- Le Service des communications prévoit aussi la création et la diffusion d'une campagne d'information auprès des employés de la Ville de Montréal afin de faire connaître la nouvelle directive en matière de consommation de cannabis;
- Pour le volet prévention, des éléments d'information spécifiques devront être communiqués, tels que ceux portant sur les effets du cannabis, les répercussions de l'affaiblissement des facultés, les moyens de reconnaître les signes et symptômes ainsi que sur les façons d'intervenir;
- Cette campagne de sensibilisation interne sera développée et diffusée en collaboration avec le Service des ressources humaines de la Ville et couvrira tant les employés des services municipaux centraux que ceux de l'ensemble des arrondissements.

Hypothèse :

- L'estimation des coûts de conception, de production et de diffusion de cette campagne annuelle (ex. : création d'affiches et de capsules Web) est basée sur ceux de campagnes de sensibilisation internes antérieures réalisées par la Ville (ex. : cybersécurité).

- Total : **75 000 \$**

Source : Service des communications de la Ville de Montréal.

Service du développement économique

IMPACTS PONCTUELS

1. Politique d'encadrement des permis de production (et de distribution)

Coûts ponctuels

Description :

- Établir une politique officielle encadrant le nombre de permis distribués sur le territoire de l'agglomération, l'emplacement des centres de production et des succursales de la Société québécoise du cannabis;
- Il est à noter que les établissements de production devront préalablement obtenir un permis auprès de Santé Canada.

Hypothèses :

- Ce processus requiert deux employés à temps plein pendant quatre mois (1 120 heures-personnes);
- Taux horaire moyen de 55 \$/heure.

▪ Total : **61 538 \$**

2. Politique d'accompagnement des entrepreneurs

Coûts ponctuels

Description :

- Établir un plan d'action et des programmes d'accompagnement et de financement des entrepreneurs de la nouvelle industrie légale liée au cannabis non thérapeutique (volet production).

Hypothèses :

- L'élaboration de la politique exigera une personne à temps plein pendant six mois (840 heures-personnes).
- Taux horaire moyen de 55 \$/heure.

▪ Total : **46 154 \$**

Source : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

Service du développement économique

IMPACTS RÉCURRENTS

1. Fonction « plan de commerce »

Coûts/année

Description :

- « Le Plan de commerce est un plan d'orientation, de gestion de la fonction commerciale, de valorisation et de stimulation du développement du commerce montréalais incluant le commerce de proximité. »*;
- Faisant partie des fonctions actuelles du département, il est estimé que la légalisation du cannabis fera augmenter la charge de travail liée à cette fonction de 16 %.

Hypothèses :

- Heures supplémentaires de 300 heures-personnes;
- Taux horaire moyen de 55 \$/heure.

▪ Total : **16 484 \$**

2. Fonction « développement du territoire »

Coûts/année

Description :

- Faisant partie des fonctions actuelles du département, il est estimé que la légalisation du cannabis fera augmenter la charge de travail liée à cette fonction de 8 %.

Hypothèses :

- Heures supplémentaires de 455 heures-personnes;
- Taux horaire moyen de 55 \$/heure.

▪ Total : **25 000 \$**

3. Étude d'impact et d'achalandage

Coûts/année

Description :

- Cette étude, réalisée sur une période de cinq ans, mesure l'impact et l'achalandage de l'implantation d'un détaillant de cannabis sur une rue commerçante.

Hypothèses :

- Temps en ressources humaines de 140 heures-personnes/année;
- Taux horaire moyen de 55 \$/heure.

▪ Total : **7 692 \$**

Sources : Service du développement économique de la Ville de Montréal et site Web de la Ville de Montréal, description du Plan de commerce (http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9497,120637594&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Service de mise en valeur du territoire – Urbanisme

IMPACTS PONCTUELS

1. Approche réglementaire en matière de contrôle des usages liés au cannabis	Coûts ponctuels
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de l'encadrement réglementaire harmonisé pour tous les arrondissements. <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Temps en ressources humaines : 20 heures du chef de division, 100 heures du chargé de projet et 80 heures d'un conseiller en aménagement; Taux horaire de 84,15 \$/heure pour le chef de division, 75,77 \$/heure pour le chargé de projet et 61,26 \$/heure pour le conseiller en aménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> Total : 14 161 \$
2. Mécanisme de mise en œuvre ou vérification de la conformité des règlements des arrondissements au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement	Coûts ponctuels
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Selon l'approche réglementaire déterminée, il faudra établir un mécanisme au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement. <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Temps en ressources humaines : 10 heures du chef de division, 50 heures du chargé de projet et 90 heures d'un conseiller en aménagement; Taux horaire de 84,15 \$/heure pour le chef de division, 75,77 \$/heure pour le chargé de projet et 61,26 \$/heure pour le conseiller en aménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> Total : 10 143 \$
3. Approche-conseil auprès des arrondissements dans la mise en application de la réglementation	Coûts ponctuels
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un plan d'action et des programmes d'accompagnement et de financement des entrepreneurs de ce secteur devront être élaborés. <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Temps en ressources humaines : 5 heures du chef de division, 10 heures du chargé de projet et 55 heures d'un conseiller en aménagement; Taux horaire de 84,15 \$/heure pour le chef de division, 75,77 \$/heure pour le chargé de projet et 61,26 \$/heure pour le conseiller en aménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> Total : 4 548 \$

Sommaire des impacts financiers

Mise en garde

- La présente évaluation identifie les scénarios d'impacts les plus prévisibles. D'autres impacts indirects pourraient être constatés suite à l'entrée en vigueur du modèle de légalisation.

SERVICES MUNICIPAUX	IMPACTS FINANCIERS ESTIMÉS		AJOUTS D'EFFECTIFS
	PONCTUELS	RÉCURRENTS	
Service de sécurité incendie	76 651 \$	648 279 \$	2 agents techniques
Service des ressources humaines	358 320 \$	80 800 \$	
Service des communications		275 000 \$	
Service du développement économique	107 692 \$	49 176 \$	
Service de mise en valeur du territoire – Urbanisme	28 852 \$		
Total	571 515 \$	1 053 255 \$	2 employés



Analyse des impacts financiers spécifiques au SPVM

- Lutte à la contrebande du cannabis
- Soutien au démantèlement des installations de culture illégales
- Autres impacts ponctuels et récurrents

Lutte à la contrebande du cannabis

Logique criminelle justifiant le financement de la lutte à la contrebande de cannabis

- Le Service de police de la Ville de Montréal préconise la mise en place de mesures et d'initiatives permettant de lutter contre la contrebande de cannabis sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal. Plusieurs raisons expliquent la recommandation du SPVM de renforcer ses efforts de lutte au crime organisé en lien avec la production et la distribution illégale de cannabis :
 - Le cannabis demeurant illégal dans la plupart des États américains, celui-ci continuera d'être produit en sol québécois avant d'être exporté au sud de la frontière, comme il l'est à l'heure actuelle via des réseaux de distribution bien implantés;
 - Les profits de la vente illégale de cannabis par les groupes criminels leur permettent de financer d'autres activités criminelles, comme la vente d'autres drogues, le trafic d'armes ou encore la prostitution;
 - L'un des objectifs derrière la légalisation du cannabis au Canada et dans les provinces étant justement d'enrayer la vente de cette substance par le crime organisé, des mesures de répression spécifiques devront donc être mises en place afin de déstabiliser les groupes criminels en faisant la contrebande. La légalisation du cannabis forcera le crime organisé à utiliser d'autres moyens pour continuer de bénéficier de ce marché noir lucratif, requérant ainsi des méthodes d'enquête plus poussées pour parvenir à les contrer;
 - Un exemple de méthodes criminelles pourrait être l'utilisation de prête-noms pour l'obtention d'un permis de production auprès de Santé Canada par une organisation du crime organisé afin de produire et distribuer illégalement du cannabis « sous le couvert du système légal », cette méthode ayant d'ailleurs été observée pour la production de cannabis médical.
- En plus de réduire le champ d'action des organisations criminelles en matière de vente de cannabis sur le marché illicite, les efforts et mesures que propose de mettre en place le SPVM permettront du même coup de contrer l'évasion fiscale provenant de la vente illégale et non déclarée de cannabis.

Financement distinct du mandat de lutte à la contrebande du SPVM

- Dans le cadre de ses opérations actuelles, le SPVM contribue déjà à la lutte à la contrebande et l'évasion fiscale liées à la production et la distribution d'autres substances contrôlées, notamment l'alcool et les produits du tabac. Ces actions sont principalement réalisées par des équipes spécialisées au sein du SPVM faisant partie des programmes nationaux suivants :
 - Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES);
 - Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF).

Lutte à la contrebande du cannabis (suite)

Financement distinct du mandat de lutte à la contrebande du SPVM (suite)

- Ces deux programmes et les ressources du SPVM faisant partie des équipes correspondantes sont coordonnés par le ministère de la Sécurité publique et entièrement financés par le ministère des Finances du Québec.
- À l'instar du mandat du SPVM en matière de lutte à la contrebande d'alcool et de tabac, celui des ressources policières qui seront affectées à la lutte à la contrebande et l'évasion fiscale spécifique à la production et la vente illégale de cannabis devrait faire l'objet d'une entente entre le SPVM, le ministère de la Sécurité publique et le ministère du Revenu du Québec.
- Bien que les estimations des coûts de mise en place et d'opération des ressources affectées à la lutte à la contrebande du cannabis soient basées sur un mandat de nature similaire à ceux octroyés au SPVM dans le cadre des programmes ACCEF et ACCES, il est important de noter que ceux-ci pourraient varier en fonction de la nature du mandat qui serait octroyé au SPVM.

Efforts de lutte à la contrebande

- Le SPVM estime que les efforts de lutte à la contrebande de cannabis nécessiteront l'ajout d'environ 35 nouvelles ressources, dont deux à trois civils, et ce, à plusieurs échelons hiérarchiques. Parmi les rôles et responsabilités de ces ressources, mentionnons :
 - S'attaquer aux organisations criminelles structurées et aux facilitateurs qui effectuent la production et le trafic de la marijuana à plus grande échelle en utilisant des techniques d'enquête avancées (surveillance physique, infiltration, écoute électronique, entrées subreptices, etc.);
 - Cibler les producteurs de cannabis non autorisés par la loi, les lieux de production intérieure de marijuana et les trafiquants locaux;
 - Effectuer de la surveillance permettant d'obtenir les faits et preuves nécessaires aux différentes autorisations judiciaires;
 - Traiter les nombreuses facettes reliées à l'application de la loi, telles que la vente illégale par des établissements non autorisés, la vente aux mineurs, la vérification des produits afin de s'assurer qu'ils proviennent d'un producteur autorisé, l'inspection de résidences soupçonnées de cultiver du cannabis ou l'application de toute réglementation éventuelle sur l'encadrement de la légalisation de la marijuana.

Lutte à la contrebande du cannabis (suite)

Limites des estimations des coûts reliés à la lutte à la contrebande du cannabis

- En date de livraison de ce rapport, le projet de loi n° 157 (Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière) n'a pas encore été adopté par le gouvernement du Québec. Il demeure donc difficile de prévoir avec certitude toutes les balises législatives au sein desquelles les corps policiers québécois et montréalais seront appelés à intervenir. Ainsi, les besoins budgétaires en ressources humaines et physiques requises par le SPVM pourront varier en fonction des lois (fédérale et provinciale) qui encadreront la légalisation du cannabis non thérapeutique en juillet 2018 et, par le fait même, la contrebande et les activités criminelles liées à cette substance. Le nombre de nouvelles ressources nécessaires aux efforts de lutte à la contrebande estimé à 35 pourrait donc être appelé à changer, de même que les coûts reliés à leur rémunération et à l'achat de biens et services servant à leurs opérations. L'étude présente des scénarios fondés sur les informations connues à ce jour.
- La page suivante présente l'estimation des coûts reliés à la mise en place (ponctuels) et l'opérationnalisation (récurrents) des mesures de lutte à la contrebande du cannabis qui seraient entreprises par ces 35 nouvelles ressources.

Lutte à la contrebande du cannabis (suite)

IMPACTS PONCTUELS

1. Achat d'équipements nécessaires à la lutte à la contrebande du cannabis

Coûts ponctuels

Description :

- En plus d'être formées aux diverses techniques de lutte à la contrebande et à l'évasion fiscale, ces 35 nouvelles ressources devront être équipées autant en postes de travail et équipements informatiques qu'en équipements de surveillance.

Hypothèses :

- Les hypothèses sur les investissements initiaux (ponctuels) requis sont basées sur les budgets d'opération des équipes du SPVM faisant partie des programmes d'Actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES) et d'Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF);
- L'achat initial d'équipements et de matériel représente des dépenses totales estimées à 135 000 \$.

- Total : **135 000 \$**

IMPACTS RÉCURRENTS

1. Opérationnalisation des mesures de lutte à la contrebande du cannabis

Coûts/année

Description :

- Les coûts récurrents engendrés par les mesures de lutte à la contrebande du cannabis qui seront mises en place par le SPVM concernent principalement la masse salariale additionnelle liée aux 35 nouvelles ressources, leurs allocations vestimentaires, les frais de transport et communication, l'entretien des véhicules de même que l'achat de biens non durables.

Hypothèses* :

- Nous considérons un salaire annuel moyen de 125 000 \$ pour chacune des nouvelles ressources*;
- Un taux horaire moyen de 80 \$ est utilisé pour estimer les coûts liés au surtemps prévu (13 000 heures);
- Le montant de l'allocation vestimentaire est estimé à 2 500 \$ par année;
- Les frais de transport et communication, l'entretien des véhicules et l'achat de biens non durables sont estimés à 435 000 \$ par année.

- Ressources humaines : 5 495 000 \$
- Biens et services : 435 000 \$
- Total : **5 930 000 \$**

* Selon les conventions collectives en vigueur

Source : SPVM, Service des enquêtes nationales de répression du crime organisé et analyses RCGT.

Soutien au démantèlement des installations

IMPACTS PONCTUELS

2. Ajout de ressources à l'équipe de soutien au démantèlement des installations

Coûts ponctuels

Description :

- Dans la mesure où un mandat de lutte à la contrebande du cannabis et à l'évasion fiscale liée à la production et la vente de cannabis est accordé au SPVM par le ministère de la Sécurité publique, des ressources humaines et physiques devront être ajoutées au sein de l'équipe actuelle de soutien au démantèlement des installations afin de pallier la charge de travail additionnelle qui découlera des opérations de lutte à la contrebande du cannabis;
- Le SPVM recommande ainsi l'ajout d'au moins 7 ressources additionnelles à l'équipe existante de soutien au démantèlement des installations comptant actuellement 12 ressources, ce qui ferait passer son effectif total à 19 ressources;
- Des investissements initiaux (ponctuels) seront nécessaires afin d'équiper ces nouvelles ressources en véhicules, fournitures de bureau et équipements de démantèlement.

Hypothèses :

- Les hypothèses sur les investissements initiaux requis pour l'ajout de sept ressources à l'équipe de soutien au démantèlement des installations sont basées sur les opérations de l'équipe de soutien au démantèlement actuelle;
- L'achat initial de véhicules équipés, fournitures de bureau et équipements de démantèlement représente des dépenses totales estimées à 145 000 \$.

- Total : **145 000 \$**

Rôle de l'équipe de soutien au démantèlement des installations

- Les membres de cette équipe soutiennent les équipes d'enquête du SPVM (spécialisées ou non), d'autres corps policiers comme la Sûreté du Québec et les premiers intervenants liés au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dans leurs opérations de saisie (drogues, argent, armes, équipements, etc.) et de démantèlement d'installations illégales;
- Dans le cas du démantèlement d'installations de culture et contrebande de cannabis sur le territoire montréalais, les tâches de cette équipe comprennent la chaîne de possession, le transport, l'entreposage et destruction des drogues et autres preuves saisies, le démantèlement et la destruction des installations illégales (souvent des laboratoires clandestins intérieurs), de même que le suivi avec les intervenants de la cour dans le cas de poursuites criminelles et pénales;
- En plus des aspects légaux, le soutien qu'apporte cette équipe aux enquêteurs se fait dans une perspective de gestion des risques liés à la santé et sécurité de ceux-ci en matière de démantèlement et manipulation d'installations et d'équipement de culture de cannabis pouvant s'avérer dangereux (électrocution, contamination et exposition à des produits chimiques et fongicides, charges lourdes, pièges, etc.).

Source : SPVM, Division du crime organisé, module antigang et analyses RCGT.

Soutien au démantèlement des installations (suite)

IMPACTS RÉCURRENTS

2. Opérations des ressources additionnelles de l'équipe de soutien au démantèlement des installations

Coûts/année

Description :

- Le rôle des sept ressources additionnelles au sein de l'équipe de soutien au démantèlement des installations sera essentiellement le même que celui des autres membres de l'équipe actuelle, tel que mentionné à la page précédente;
- Selon les informations transmises par le SPVM, cette équipe procède actuellement au démantèlement de 6 à 8 installations de culture et contrebande de cannabis en moyenne par semaine. De l'avis des experts, la légalisation du cannabis ne devrait pas entraîner une diminution du nombre d'installations de culture illégale et de contrebande de cannabis, sans pour autant entraîner une augmentation de celles-ci. Les efforts de lutte à la contrebande du cannabis du SPVM devraient donc mener à la découverte et au démantèlement d'un nombre plus élevé de ces installations, nécessitant ainsi l'ajout des sept ressources proposées par le SPVM, de même que des capacités d'entreposage et de traitement du cannabis saisi supplémentaires;
- Les coûts récurrents des opérations liées aux sept ressources additionnelles de l'équipe actuelle de soutien au démantèlement des installations comprennent principalement la masse salariale additionnelle liée aux nouvelles ressources, le surtemps prévu (opérations et unités de soutien), les allocations vestimentaires, l'utilisation des véhicules, l'achat d'équipements de sécurité et diverses autres dépenses récurrentes.

Hypothèses :

- Les hypothèses sur les coûts récurrents liés aux opérations de ces sept ressources sont basées sur les opérations de l'équipe de soutien au démantèlement actuelle;
- Nous considérons un salaire annuel moyen de 125 000 \$ pour chacune des nouvelles ressources*;
- Un taux horaire moyen de 80 \$ est utilisé pour estimer les coûts liés au surtemps prévu;
- Le montant de l'allocation vestimentaire est estimé à 2 500 \$ par année.

- Ressources humaines : 990 000 \$
- Biens et services : 180 000 \$
- Total : **1 170 000 \$**

*Selon les conventions collectives en vigueur

Source : SPVM, Division du crime organisé, module antigang et analyses RCGT.

SPVM – Autres impacts

IMPACTS PONCTUELS

1. Balisage des appareils de détection de l'intoxication au cannabis utilisés par le SPVM

Coûts ponctuels

Description :

- Dans la mesure où le gouvernement fédéral ou provincial n'impose pas un dispositif ou un fournisseur d'appareils de détection de l'intoxication au cannabis, le balisage permettra au SPVM d'identifier les outils les plus performants à un coût raisonnable.

Hypothèses :

- 100 heures de recherche documentaire requises;
- Taux horaire moyen considéré de 50 \$/h.

- Total : **5 000 \$**

2. Outils de prévention et d'information

Coûts ponctuels

Description :

- Création et distribution par l'unité de prévention d'outils permettant d'expliquer les effets du cannabis, les conséquences de son utilisation, les ressources disponibles et les lois régissant son utilisation.

Hypothèses :

- 250 heures de conception requises;
- Taux horaire moyen considéré de 50 \$/h;
- Honoraires professionnels estimés pour l'aide à la conception = 12 500 \$.

- Main-d'œuvre : 12 500 \$
- Honoraires professionnels : 12 500 \$
- Total : **25 000 \$**

3. Achat des appareils de détection du THC (tests par échantillons de salive sur la route)

Coûts ponctuels

Description :

- Ces appareils permettent de détecter la conduite avec facultés affaiblies sous l'influence du cannabis sur place, au même titre que la détection de l'influence de l'alcool.

Hypothèses :

- Comme pour les éthylomètres, le SPVM prévoit l'achat de 100 appareils;
- Le coût unitaire estimé des appareils de détection du THC est le même que celui des éthylomètres, soit environ 800 \$.

- Total : **80 000 \$**

Source : Service de police de la Ville de Montréal.

SPVM – Autres impacts (suite)

IMPACTS PONCTUELS	
4. Achat des appareils de tests avancés pour mesurer le taux de THC dans le sang des conducteurs appréhendés	Coûts ponctuels
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette pratique est déjà en place pour la détection de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Les tests provenant du terrain sont vérifiés par des analyses permettant de mesurer de façon précise le taux d'alcoolémie dans le sang réalisées dans les centres opérationnels. <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat de quatre appareils, soit un appareil par centre opérationnel; ▪ Le coût unitaire estimé des appareils de tests sanguins de taux de THC est le même que celui des appareils de tests sanguins de détection d'alcool, soit 12 000 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Total : 48 000 \$
5. Formation des patrouilleurs à l'utilisation des dispositifs de détection de la conduite affaiblie par le cannabis	Coûts ponctuels
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception d'une formation à partir de recherches diverses et création de capsules Web. <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Estimation des coûts de conception basée sur l'élaboration de la formation sur l'utilisation du pistolet à impulsion. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Total : 5 000 \$

Source : Service de police de la Ville de Montréal.

SPVM – Autres impacts (suite)

IMPACTS RÉCURRENTS	
1. Recherche sur les impacts de la légalisation sur la santé et sécurité publique	Coûts/année
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le SPVM propose de documenter les impacts possibles de la légalisation sur la santé publique, la sécurité publique, les méthodes de travail des policiers et les adaptations du milieu criminel; Ce travail pourrait être fait par un chercheur dans la section de recherche et planification stratégique du SPVM; Un partenariat avec une université est une seconde option pour effectuer cette recherche en remettant une forme de subvention de recherche. <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> La recherche serait d'une durée de trois ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Total : 150 000 \$
2. Entretien et calibrage annuel des appareils de détection du THC (tests par échantillons de salive sur la route)	Coûts/année
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comme pour les éthylomètres, une inspection annuelle complète des appareils de détection du THC est requise; Entretien et calibrage réguliers des appareils et remplacement des pièces et systèmes défectueux; À cet entretien s'ajoute l'achat de trousse d'analyse salivaire, qui doivent être remplacées à chaque analyse pour des raisons d'hygiène. Le coût de ces trousse est cependant inconnu pour l'instant et peut varier en fonction du nombre d'approvisionnements dans l'année. <p>Hypothèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> Considérant que le coût unitaire d'inspection annuelle d'un éthylomètre est de 325 \$, un budget total annuel de 10 000 \$ est alloué par le SPVM pour l'inspection d'une portion des éthylomètres qu'il utilise. Nous faisons l'hypothèse que ce budget sera le même pour l'entretien annuel des 100 appareils de détection du THC. 	<ul style="list-style-type: none"> Total : 10 000 \$

Source : Service de police de la Ville de Montréal.

SPVM – Autres impacts (suite)

IMPACTS RÉCURRENTS

5. Entretien et calibrage annuel des appareils de tests sanguins pour mesurer le taux de THC dans le sang des conducteurs appréhendés

Coûts/année

Description :

- Comme pour les appareils de détection sanguine de l'alcool dans le sang, une inspection annuelle complète des appareils de détection sanguine du THC est aussi requise;
- Entretien et calibrage réguliers des appareils et remplacement des pièces et systèmes défectueux;
- À cet entretien s'ajoute l'achat de trousse d'analyse sanguine, qui doivent être remplacés à chaque analyse pour des raisons d'hygiène. Le coût de ces trousse est cependant inconnu pour l'instant et peut varier en fonction du nombre d'approvisionnements dans l'année.

- Total : **10 000 \$**

Hypothèse :

- Un budget total annuel de 10 000 \$ est alloué par le SPVM pour l'inspection des sept appareils de détection sanguine de l'alcool qu'il utilise. Nous faisons l'hypothèse que ce budget sera le même pour l'entretien annuel des quatre appareils de détection du THC.

6. Module d'agents évaluateurs en facultés affaiblies par le cannabis

Coûts/année

Description :

- Une équipe de 11 policiers (1 sergent et 10 agents) sera mise en place et ceux-ci seront dédiés exclusivement à la détection et à l'évaluation des cas de facultés affaiblies par le cannabis. Formés en tant que témoins experts, ces agents auront une formation plus approfondie afin de pouvoir procéder à une série de tests permettant de valider les résultats obtenus par les évaluations des tests de salive ou des tests sanguins;
- Un à deux agents seront en service en tout temps dans chacune des quatre régions de la Ville, et ce, pour les trois quarts de travail;
- Il s'agit d'agents existants qui seront mutés à ces postes suite à un processus de sélection. Les coûts reliés à la formation de ces agents évaluateurs sont couverts par la Ville de Montréal.
 - Le coût annuel de la formation pour un agent évaluateur est d'environ 8 000 \$, ce qui n'inclut pas les coûts associés à la perte de prestations de service.

- Total : **0 \$**

Source : Service de police de la Ville de Montréal

SPVM : Sommaire des impacts ponctuels et récurrents

MESURES À METTRE EN PLACE	IMPACTS FINANCIERS ESTIMÉS		AJOUTS D'EFFECTIFS
	PONCTUELS	RÉCURRENTS	
Mesures de lutte à la contrebande du cannabis	135 000 \$	5 930 000 \$	35 ressources
Ajout de ressources à l'équipe de soutien au démantèlement des installations	145 000 \$	1 170 000 \$	7 agents
Balisage des appareils de détection de l'intoxication au cannabis utilisés par le SPVM	5 000 \$		
Outils de prévention et d'information	25 000 \$		
Achat des appareils de détection du THC (tests par échantillons de salive sur la route)	80 000 \$		
Achat des appareils de tests sanguins pour mesurer le taux de THC dans le sang des conducteurs appréhendés	48 000 \$		
Formation des patrouilleurs à l'utilisation des dispositifs de détection de la conduite affaiblie par le cannabis	5 000 \$		
Recherche sur les impacts de la légalisation sur la santé et sécurité publique		150 000 \$	
Entretien et calibrage annuel des appareils de détection du THC (tests par échantillons de salive sur la route)		10 000 \$	
Entretien et calibrage annuel des appareils de tests sanguins pour mesurer le taux de THC dans le sang des conducteurs appréhendés		10 000 \$	
Module d'agents évaluateurs en facultés affaiblies par le cannabis	0 \$	0 \$	
Total	443 000 \$	7 270 000 \$	42 employés



Principaux constats, analyses de sensibilité et scénarios considérés

- Service de sécurité incendie (SIM)
- Autres services concernés
- Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
- Sommaire de l'analyse de sensibilité

Sommaire des impacts financiers incluant le SPVM

SERVICES MUNICIPAUX	IMPACTS FINANCIERS ESTIMÉS		AJOUTS D'EFFECTIFS
	PONCTUELS	RÉCURRENTS	
Service de sécurité incendie	76 651 \$	648 279 \$	2 agents techniques
Service des ressources humaines	358 320 \$	80 800 \$	
Service des communications		275 000 \$	
Service du développement économique	107 692 \$	49 176 \$	
Service de mise en valeur du territoire – Urbanisme	28 852 \$		
Sous-total autres services	571 515 \$	1 053 255 \$	2 employés
Mesures de lutte à la contrebande du cannabis	135 000 \$	5 930 000 \$	35 ressources
Ajout de ressources à l'équipe de soutien au démantèlement des installations	145 000 \$	1 170 000 \$	7 agents
Autres impacts – Total	163 000 \$	170 000 \$	
Sous-total SPVM	443 000 \$	7 270 000 \$	42 employés
Total	1 014 515 \$	8 323 255 \$	44 employés

Impacts n'ayant pu être identifiés

- Il est important de noter que ces estimations ne tiennent pas compte d'autres mesures potentielles que pourraient avoir à mettre en place certains services de la Ville de Montréal pour faire face aux impacts éventuels qui n'ont pu être identifiés au moment de réaliser cette analyse. En plus des possibles changements qui pourraient être apportés au projet de loi actuel en vue de son adoption, le cadre réglementaire sera aussi appelé à s'adapter autant à l'évolution de la nouvelle industrie légale qui sera ainsi créée qu'aux habitudes de consommation des citoyens. De plus, la répartition de certaines compétences liées à la légalisation du cannabis entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, notamment en termes de communication et de prévention de la santé, d'affaires juridiques et de développement économique, reste encore à définir. Ces ajustements pourraient ainsi générer des impacts additionnels n'ayant pu être anticipés et dont les coûts n'ont pu être évalués a priori.

SIM : Constats et sensibilité des impacts

Principaux constats

- Tel que présenté aux pages 23 à 28 de la section précédente et en se basant sur le projet de loi encadrant la légalisation du cannabis au Québec, la majeure partie des impacts financiers de la légalisation du cannabis sur les opérations du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal proviennent de l'augmentation des interventions des premiers répondants, impliquant des dépenses récurrentes de près de 450 000 \$ par année;
- Selon les données fournies par le *Denver Fire Department*, l'équipe affectée aux inspections et à la prévention des incendies dans les établissements commerciaux de l'industrie du cannabis, le *Marijuana Inspection Group in Fire Prevention*, comprend 7 ressources : 1 lieutenant, 1 superviseur des opérations, 4 techniciens et 1 *fire protection engineer*. Considérant que la production et la distribution du cannabis sur le territoire de Denver sont assurées par un nombre élevé d'établissements (470 permis étaient actifs en septembre 2017), ce groupe assure principalement les inspections et la prévention auprès de ces établissements. Cette équipe est aussi responsable des inspections en milieu résidentiel lorsqu'un risque lié aux installations de culture à des fins personnelles lui est signalé.

Analyse de sensibilité liée à l'autorisation potentielle de la culture du cannabis à domicile

- En date du dépôt du présent rapport, le projet de loi 157 (Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière) interdit la culture du cannabis à des fins personnelles, alors que celle-ci serait autorisée de façon encadrée par le gouvernement fédéral, en vertu du projet de loi C-45 (Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois). Dans le cas où le gouvernement du Québec modifierait le chapitre III de la Loi et autoriserait la culture du cannabis à des fins personnelles en milieu résidentiel, le Service de sécurité incendie (SIM) devrait établir un protocole d'inspection et de prévention en lien avec les modalités de la future réglementation. Les inspecteurs du SIM devront ainsi assurer l'application du règlement et effectuer des inspections (périodiques ou spontanées) afin de veiller à la conformité des cultivateurs individuels et de leurs installations;
- Afin d'analyser la sensibilité des impacts financiers ponctuels et récurrents de la légalisation du cannabis sur les opérations du SIM, nous utilisons la différence de coûts entre le projet de loi déposé en novembre 2017 interdisant la culture du cannabis à des fins personnelles (en milieu résidentiel) et celui potentiellement modifié que pourrait adopter le gouvernement du Québec en s'alignant sur le gouvernement fédéral, qui autorise la culture à domicile;

SIM : Constats et sensibilité des impacts (suite)

Analyse de sensibilité liée à l'autorisation potentielle de la culture du cannabis à domicile (suite)

- Pour ce faire, nous considérons, d'une part, les impacts estimés selon le projet de loi actuel et dont la somme est présentée à la page 28 et, d'autre part, ces mêmes impacts auxquels nous ajoutons ceux liés à la mise en place d'une équipe spécialisée en prévention formée de 12 nouvelles ressources au sein du Centre de services du SIM, au lieu des deux ajouts déjà prévus, advenant une révision du cadre réglementaire autorisant la culture à domicile. Les impacts réels qu'aura la légalisation du cannabis sur les habitudes de consommation et les pratiques des producteurs (légaux et illégaux) de même que les risques d'incendie afférents sont difficiles à prévoir. Il en va donc de même des impacts de la nouvelle loi sur les opérations du SIM. Le SIM estime que l'ajout de ces 12 ressources lui permettrait ainsi de faire face à un maximum de risques prévisibles liés autant à la culture commerciale et résidentielle du cannabis qu'à sa production illégale et à la consommation dangereuse de cette substance;
- Les tableaux suivants présentent les impacts financiers ponctuels et récurrents correspondant à la mise en place d'une expertise en prévention opérée par les 12 nouvelles ressources.

IMPACTS PONCTUELS

Mise en place d'une équipe spécialisée en prévention au sein du Centre de services

Coûts ponctuels

Description :

- Les dépenses ponctuelles qui seraient engagées pour la mise en place d'une équipe de prévention, c'est-à-dire les investissements initiaux requis pour outiller l'équipe d'inspecteurs, comprennent principalement les coûts reliés à l'achat de postes de travail, d'équipements informatiques et d'équipements de surveillance.

Hypothèses :

- Les hypothèses sur les investissements initiaux (ponctuels) requis pour le développement de l'expertise en prévention sont présentées à titre indicatif dans le tableau ci-dessous :

■ Total (à titre indicatif) :
38 436 \$

Investissements initiaux

Équipements	Unités	Coût unitaire	Total
Postes de travail	12	1 103 \$	13 236 \$
Équipements informatiques	8	1 050 \$	8 400 \$
Équipements de surveillance	8	2 100 \$	16 800 \$
TOTAL			38 436 \$

Source : Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

SIM : Constats et sensibilité des impacts (suite)

Analyse de sensibilité liée à l'autorisation potentielle de la culture du cannabis à domicile (suite)

IMPACTS RÉCURRENTS	
Opérations de l'équipe de prévention du Centre de services	Coûts/année
<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> La répartition de l'équipe de prévention proposée par le SIM est présentée dans le tableau ci-dessous. Tel que mentionné plus tôt, celle-ci serait responsable de l'élaboration d'un protocole d'inspection et de prévention en lien avec la loi adoptée et d'assurer l'application du règlement en effectuant des inspections de conformité des installations des cultivateurs commerciaux et individuels; <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> En plus des dépenses récurrentes en ressources humaines présentées dans le tableau ci-dessous, le SIM prévoit des coûts récurrents en ressources matérielles sur sept véhicules légers pour l'entretien, le financement, le remplacement de pièces, etc.; Les dépenses relatives à la masse salariale de la nouvelle équipe de 12 ressources que devrait former le SIM advenant un changement dans la réglementation québécoise sont détaillées dans le tableau ci-dessous : 	<ul style="list-style-type: none"> Coûts en ressources humaines : 1 112 700 \$ Coûts en ressources matérielles : 70 553 \$ Total (à titre indicatif) : 1 183 253 \$

Masse salariale annuelle (à titre indicatif)

Employés	Unités	Salaire annuel	Total
Chef de section	1	122 400 \$	122 400 \$
Ingénieur	1	131 300 \$	131 300 \$
Agents techniques	2	94 700 \$	189 400 \$
Agents de prévention	8	83 700 \$	669 600 \$
TOTAL	12		1 112 700 \$

- Le tableau de la page suivante présente les résultats de l'analyse de sensibilité. Il s'agit d'une estimation des limites « inférieure » et « supérieure » des impacts financiers de la légalisation du cannabis sur les opérations du SIM, celles-ci étant principalement influencées par l'ajout d'employés spécialisés en prévention et inspection.

Source : Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

SIM : Constats et sensibilité des impacts (suite)

Analyse de sensibilité liée à l'autorisation potentielle de la culture du cannabis à domicile (suite)

MESURES À METTRE EN PLACE	IMPACTS FINANCIERS SELON LE PROJET DE LOI ACTUEL (CULTURE À DOMICILE INTERDITE)			IMPACTS FINANCIERS RÉVISÉS SELON UNE LOI AUTORISANT LA CULTURE À DOMICILE		
	PONCTUELS	RÉCURRENTS	AJOUT D'EFFECTIFS	PONCTUELS	RÉCURRENTS	AJOUT D'EFFECTIFS
Centre de services : développement d'une expertise en prévention	6 406 \$	199 479 \$	2 agents techniques	38 436 \$	1 183 253 \$	12 ressources
Autres impacts (inchangés) – total	70 245 \$	448 800 \$		70 245 \$	448 800 \$	
Total	76 651 \$	648 279 \$	2 employés	108 681 \$	1 632 053 \$	12 employés

Autres services concernés : Principaux constats

Service des ressources humaines

- Les impacts de la légalisation du cannabis sur le Service des ressources humaines se manifestent principalement en nombre d'heures-personnes supplémentaires pour la formation d'employés du service actuels et la création de comités qui seront responsables d'établir les nouvelles directives en matière de consommation de cannabis par les employés de la Ville. Puisque certaines ressources existantes seront dédiées spécifiquement aux mesures qui seront mises en place, leurs tâches actuelles devront être effectuées par d'autres employés du service;
- Il restera à déterminer si la formation que devront suivre les 400 employés du Service des ressources humaines fera partie intégrante de leur plan de formation annuel ou si celle-ci devra être suivie sous forme de temps supplémentaire;
- En termes de ressources à temps complet, l'ensemble des impacts ponctuels représente 3 900 heures additionnelles, soit 2,1 ETC (à 1 850 heures/année), alors que les impacts récurrents se chiffrent à 2 510 heures additionnelles, ce qui représente 1,4 ETC.

Service des communications

- Le budget estimé pour la campagne de communication externe, évalué à 200 000 \$ par année, pourrait varier en fonction de la volonté de la Ville de Montréal de diffuser ses messages à un public plus ciblé. En mettant l'accent sur une large diffusion, plusieurs plateformes médiatiques pourraient devoir être utilisées, faisant ainsi augmenter les coûts liés au placement média. De plus, l'ampleur des coûts qui devront être assurés par le Service des communications de la Ville dépendra notamment de la nature de la campagne de sensibilisation qui sera réalisée par le gouvernement du Québec.

Service du développement économique

- En termes de ressources à temps complet, la légalisation du cannabis impliquera une charge de travail additionnelle estimée à 0,5 ETC. Le taux d'occupation des employés de ce service avoisinant les 100 %, une réorganisation des tâches actuelles ou l'embauche d'une nouvelle ressource devra être envisagée.

Mise en valeur du territoire – Urbanisme

- Le Service de l'urbanisme de la Ville estime que la légalisation du cannabis aura des impacts ponctuels de l'ordre de 30 000 \$ sur ses opérations. Il restera à déterminer si l'ajout des mesures identifiées pourra être pris en charge dans le cadre des tâches actuelles du service.

SPVM : Constats et analyse de sensibilité

Principaux constats

- Avec des investissements initiaux totalisant 443 000 \$ et des dépenses récurrentes de 7,2 M\$ par année, les impacts financiers de la légalisation du cannabis liés aux opérations supplémentaires que devra mettre en place le SPVM représentent près de 45 % des impacts ponctuels et 90 % des impacts récurrents totaux auxquels devra faire face la Ville de Montréal;
- Avec la mise en place des mesures de lutte à la contrebande du cannabis, le SPVM estime devoir embaucher 35 nouvelles ressources de même que 7 agents additionnels au sein de son équipe de soutien au démantèlement des installations (qui compte actuellement 12 ressources), pour un ajout total de 42 ressources;
- En considérant la force policière actuelle de la Ville de Montréal, soit environ 4 600 agents et 1 700 civils, l'ajout de ces 42 ressources représente moins de 1 % des employés du SPVM. En comparaison du *Denver Police Department*, qui compte approximativement 2 380 policiers et 600 civils, la force policière de Montréal en termes de population est moins élevée que celle de Denver. On compte actuellement 2,70 policiers pour mille habitants à Montréal, alors que ce ratio est de 3,43 policiers à Denver. Cet écart de ratio de policiers per capita entre Montréal et Denver, ou toute autre ville de taille comparable, doit être considéré en regard de multiples facteurs allant au-delà de leur gestion respective des activités liées au cannabis. L'ajout des nouvelles embauches prévues par le SPVM pour faire face aux impacts de la légalisation du cannabis ferait passer ce ratio à 2,72 policiers pour mille habitants à Montréal.

Analyse de sensibilité

- Les données fournies par la Ville de Denver démontrent que 11 ressources à temps plein du *Denver Police Department* sont financées directement par les revenus de taxation liés à la vente de cannabis sur son territoire. Il y a donc lieu d'estimer qu'au moins l'équivalent de ce nombre d'effectifs est affecté essentiellement à des opérations en lien avec le contrôle et la lutte à la contrebande du cannabis. En considérant que la force policière de la Ville de Montréal est environ deux fois plus grande que celle de Denver, nous estimons que le nombre d'effectifs affectés à ce type d'opérations et d'interventions devrait s'établir aux environs de 20 à 25 ressources, soit approximativement la moitié des 42 ressources proposées par le SPVM;
- En fonction de ces hypothèses, nous estimons que le nombre de ressources additionnelles requises au sein du SPVM pour faire face aux impacts ponctuels et récurrents de la légalisation du cannabis sur ses opérations pourrait varier de 21 à 42 employés.

SPVM : Constats et analyse de sensibilité (suite)

Analyse de sensibilité (suite)

- Afin de simplifier le calcul des impacts ponctuels et récurrents liés à la mise en place des mesures de lutte à la contrebande du cannabis et des agents additionnels affectés au soutien de ces mesures dans le démantèlement des installations de culture tenant compte des synergies possibles, nous retenons 50 % des coûts reliés aux impacts évalués par le SPVM sur ces deux mesures et présentés à la section précédente (pages 40 à 45). Les coûts reliés aux autres impacts évalués par le SPVM demeurent inchangés;
- Les résultats de ces calculs d'impacts révisés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

MESURES À METTRE EN PLACE	IMPACTS FINANCIERS RÉVISÉS			IMPACTS FINANCIERS INITIAUX		
	PONCTUELS	RÉCURRENTS	AJOUT D'EFFECTIFS	PONCTUELS	RÉCURRENTS	AJOUT D'EFFECTIFS
Mesures de lutte à la contrebande du cannabis	67 500 \$	2 965 000 \$	17 ressources	135 000 \$	5 930 000 \$	35 ressources
Ajout de ressources à l'équipe de soutien au démantèlement des installations	72 500 \$	585 000 \$	4 agents	145 000 \$	1 170 000 \$	7 agents
Autres impacts (inchangés) – total	163 000 \$	170 000 \$		163 000 \$	170 000 \$	
Total	303 000 \$	3 720 000 \$	21 employés	443 000 \$	7 270 000 \$	42 employés

Sommaire de l'analyse de sensibilité et scénarios considérés

- L'analyse de sensibilité réalisée dans la présente section nous permet d'établir une estimation de l'amplitude des impacts financiers ponctuels et récurrents qu'aura la légalisation du cannabis sur les différents services de la Ville de Montréal concernés. Cette sensibilité est essentiellement basée sur la variation du nombre d'effectifs additionnels qui devront être ajoutés au sein des équipes du SIM et du SPVM;
- Certains impacts ponctuels ou récurrents spécifiques à différentes mesures identifiées par les autres services concernés auraient aussi pu faire l'objet d'une analyse de sensibilité. Toutefois, nous considérons que l'ampleur des variations issues de cette analyse aurait été marginale en comparaison de celles que nous avons présentées aux pages précédentes;
- Telles que présentées dans le tableau ci-dessous, nos analyses nous permettent donc d'estimer l'impact ponctuel total (incluant le SPVM) à un coût pouvant varier entre 875 000 \$ et 1 M\$, tandis que l'impact récurrent devrait représenter un coût total évalué entre 4,7 et 9,3 M\$ par année. Nous estimons que le nombre de ressources supplémentaires requis variera entre 23 et 54 employés.

SERVICES MUNICIPAUX	IMPACTS FINANCIERS « MINIMUMS »			IMPACTS FINANCIERS « MAXIMUMS »		
	PONCTUELS	RÉCURRENTS	AJOUT D'EFFECTIFS	PONCTUELS	RÉCURRENTS	AJOUT D'EFFECTIFS
Service de sécurité incendie	76 651 \$	648 279 \$	2 agents techniques	108 681 \$	1 632 053 \$	12 employés
Service des ressources humaines	358 320 \$	80 800 \$		358 320 \$	80 800 \$	
Service des communications		275 000 \$			275 000 \$	
Service du développement économique	107 692 \$	49 176 \$		107 692 \$	49 176 \$	
Service de mise en valeur du territoire – Urbanisme	28 852 \$			28 852 \$		
Sous-total autres services	571 515 \$	1 053 255 \$	2 employés	603 545 \$	2 037 029 \$	12 employés
SPVM	303 000 \$	3 720 000 \$	21 employés	443 000 \$	7 270 000 \$	42 employés
Total	874 515 \$	4 773 255 \$	23 employés	1 046 545 \$	9 307 029 \$	54 employés



Dossier # : 1190744002

Unité administrative responsable : Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet : Autoriser la réception d'une contribution financière de 4 830 039 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins de l'agglomération de Montréal liés à la légalisation du cannabis, pour les années 2019 et 2020 / Approuver les conditions de versement de ce soutien conformément à la lettre du MAMH en date du 25 mars 2019 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant / Autoriser le virement de ce montant vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale qui en assurera la répartition et le suivi

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1190744002 Cannabis.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-09

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1194970015

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 18:52

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1194970015

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal joue un rôle de premier plan en matière de prévention en sécurité urbaine, notamment par la gestion de différents programmes municipaux. En 2015, la Ville, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP), créait le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), un organisme à but non lucratif qui intervient à l'échelle québécoise et montréalaise pour prévenir les phénomènes de radicalisation menant à la violence et accompagner les personnes touchées par cette réalité.

Depuis la création du CPRMV, le Ville constate que le phénomène de la radicalisation a grandement évolué, de même que le nombre et la diversité des acteurs qui œuvrent dans ce domaine. Parallèlement, le Centre a connu un développement rapide. Cependant, les enjeux financiers de l'organisme, les nombreux domaines d'intervention et un manque de concertation avec le milieu ont amené les bailleurs de fonds à se questionner sur l'efficacité opérationnelle et la complémentarité des actions. C'est dans ce contexte que la Ville, en collaboration avec le MSP, a entrepris en 2018 un important processus d'évaluation comportant trois volets: 1) une consultation externe ciblée, 2) un audit de gouvernance et de gestion financière 3) un portrait de l'écosystème de la prévention de la radicalisation à Montréal et au Québec.

Cette évaluation a permis d'identifier plusieurs correctifs dont la nécessité de réviser le

mandat du Centre en tenant compte de l'offre de service actuelle, des acteurs impliqués dans le domaine, du territoire d'intervention et des champs d'action de la Ville. Entre mars et juin 2019, l'organisme, en collaboration avec les bailleurs de fonds, a entrepris des travaux devant mener à la révision et au positionnement du Centre et à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion financière. De plus, à la suite d'un appui de la Ville de Montréal, il a entrepris des démarches avec le RAPS-SHERPA, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal (CCOMTL) et les différents corps policiers concernés (Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada) dans le but de développer et de mettre en œuvre des ententes de collaboration. Une aide de 225 000 \$ a été octroyée par la Ville pendant cette période de transition pour éviter les bris de service et la perte de l'expertise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0120 du 28 mars 2019

Autoriser une dépense additionnelle de 225 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de transition de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019 et approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CG18 0115), majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$

CG18 0115 du 22 février 2018

Accorder un soutien financier de 1,3 M\$, au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, dont 400 000 \$ pour les actions réalisées en 2017 et 900 000 \$ provenant du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports pour la réalisation de son plan d'action annuel 2018

CG17 0416 du 28 septembre 2017

Accorder un soutien financier de 500 000 \$, pour l'année 2017, au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

CG15 0771 du 17 décembre 2015

Accorder un soutien financier de 1 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports

CM15 0979 du 17 août 2015

Accorder une avance de fonds de 200 000 \$, sur la contribution prévue de 1 million \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

DESCRIPTION

Afin de jouer pleinement son rôle sur le continuum de services montréalais à travers une approche communautaire distinctive, en complémentarité et en collaboration avec les acteurs impliqués dans le domaine, le Centre a entrepris des travaux de révision et de repositionnement en 2019.

Plus spécifiquement, trois grandes orientations ont été traitées en priorité :

1. Une mission simplifiée et recentrée vers l'action communautaire

Il existe au Québec tout un écosystème récent relativement à la prévention de la radicalisation. Le mandat du CPRMV a donc été repositionné et élagué de façon à en tenir compte et à concentrer ses forces sur les éléments essentiels et distinctifs du Centre. À cet effet, son rôle s'inscrit dorénavant dans une approche communautaire complémentaire de l'approche institutionnelle. En ce sens, il sera en soutien aux acteurs locaux et terrain (milieu scolaire, organismes communautaires, etc.) et sera une porte d'entrée non institutionnelle qui représentera une valeur ajoutée à l'approche du milieu de la santé.

2. La mise en place de partenariats avec le réseau de la santé et universitaire

Le CPRMV a amorcé en juin dernier des travaux avec le réseau de la santé et de l'Institut universitaire SHERPA, plus particulièrement avec l'Équipe de Recherche et Action sur les Polarisation Sociales (RAPS-SHERPA). Dans le but de formaliser et de rendre opérationnelles ces collaborations, une lettre d'entente a été signée entre le CCOMTL, le RAPS-SHERPA et le CPRMV. Les parties y déclarent entreprendre une collaboration renouvelée et soutenue qui se traduira par la signature de protocoles d'entente formels sur la consolidation d'un continuum de services clair et fonctionnel au bénéfice du citoyen. L'échéancier visé est la fin décembre.

Partenariat avec le SPVM et les corps policiers de la Sûreté du Québec (SQ) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Un protocole d'entente est déjà signé entre les trois corps policiers concernés par la radicalisation (SPVM, SQ et GRC) et le CPRMV. Des pourparlers avec le SPVM ont confirmé sa volonté de collaborer avec le Centre. Le MSP confirme qu'il en va de même pour les deux autres corps policiers. Des rencontres sont à prévoir au cours de l'année 2019 entre les différentes parties pour concrétiser ces partenariats.

3. Modifications à la gouvernance

La réflexion autour de la composition du nouveau conseil d'administration est en cours. Le profil des membres sera orienté vers une expertise liée, entre autres, à la philanthropie, aux finances et à l'intervention en milieu de radicalisation. Plusieurs mécanismes de contrôle de gestion ont été revus et mis en place et d'autres sont actuellement en traitement. Le modèle de gouvernance au sein de l'équipe de gestion a également été révisé afin d'assurer une structure organisationnelle simple incluant un nouvel organigramme.

Le projet d'entente vise à accorder un soutien financier de 975 000 \$ au CPRMV, soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020. Ces montants sont nécessaires à la poursuite des activités de l'organisme à l'implantation efficace des changements requis, planifiés et attendus par la Ville, puis à la réalisation des plans d'action annuels 2019 et 2020.

La contribution financière pour l'année 2020 est, par ailleurs, conditionnelle à la signature d'une entente avec le RAPS-SHERPA et le CCOMTL ainsi qu'au dépôt d'un nouveau plan d'action intégrant notamment les activités du Centre, les liens avec les corps policiers et une stratégie de diversification du financement.

Les activités soutenues par la Ville devront, par ailleurs, être réalisées sur le territoire de l'agglomération, en concordance avec les champs de compétence municipale.

Le plan a été élaboré dans le contexte de la révision du mandat et du positionnement du CPRMV. En ce sens, il s'agit d'un plan d'action en évolution pour le dernier trimestre de l'année 2019 et pour l'année 2020. Il permet de bien cerner les actions à réaliser et les cibles visées, et sera appelé à se renouveler, se transformer et se bonifier au besoin, après la mise en place d'un conseil d'administration et d'une direction générale permanents qui guideront les destinées du CPRMV dès leur désignation au cours de l'automne 2019.

Le plan se décline sous le signe de la transition et comporte cinq axes et quatre grandes priorités:

Axes:

1. L'Administration, la gestion et la gouvernance;
2. Le développement stratégique et scientifique;
3. Les communications et les partenariats;
4. L'engagement communautaire;
5. L'éducation et le développement de compétences

Priorités

1. La mise en place d'une structure organisationnelle;
2. L'implantation des éléments de gouvernance et de gestion;
3. Le renforcement de la coopération et du partenariat et le partage d'expertise avec les intervenants des agences gouvernementales, de sécurité et de santé;
4. La consolidation de la coopération avec l'ensemble des acteurs communautaires et institutionnels.

JUSTIFICATION

La pertinence du CPRMV s'impose toujours dans le paysage montréalais et québécois de la prévention de la radicalisation menant à la violence. La Ville et ses partenaires reconnaissent notamment l'importance de maintenir une diversité de portes d'entrée pour mieux desservir la population et réduire les possibilités de perdre une clientèle à risque de se radicaliser. L'amélioration d'aspects relatifs à l'efficacité ainsi qu'à la révision de son mandat est nécessaire afin de lui permettre de continuer à jouer un rôle clé dans ce domaine. Le soutien financier accordé lui permettra de finaliser les travaux entourant la révision et le repositionnement de son mandat et de déployer pleinement ses activités à l'intérieur d'une approche communautaire qui lui est distinctive, tout en tenant compte de l'offre de service actuelle et en collaboration avec les acteurs impliqués dans l'écosystème de la prévention de la radicalisation au Québec et à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 975 000 \$, est prévu au Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des années 2017 à 2019 se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé				Soutien recommandé	
	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence	-	500 000 \$	1 300 000 \$	225 000 \$	375 000 \$	600 000 \$

Le soutien financier que la Ville a versé à cet organisme au cours des dernières années est disponible en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permettra :

- d'informer, de former et d'outiller les praticiens et les intervenants à mieux reconnaître les signes de radicalisation et à intervenir auprès des personnes à risque de se radicaliser;
- d'assurer des services directs aux personnes à risque de se radicaliser et à leur entourage;
- de favoriser l'intégration sociale des personnes touchées par la radicalisation menant à la violence;
- de prévenir des problèmes sociaux, de dynamiser la communauté et de favoriser la cohabitation harmonieuse pour la population montréalaise;
- de développer une expertise et des services complémentaires aux partenaires qui œuvrent dans ce domaine, tel que le réseau de la santé et des services sociaux.

L'absence de cette contribution financière obligerait l'organisme à suspendre ses activités, ce qui occasionnerait la perte de son expertise et aurait des impacts significatifs sur la clientèle desservie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2019 Présentation au conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Simonetta BARTH, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agente de recherche

Tél : 514-868-5579
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-11

Agathe LALANDE
Cheffe de division - Lutte contre la pauvreté
et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle CADRIN
Directrice générale adjointe

Tél : 514.872.2498
Approuvé le : 2019-08-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Josée MEILLEUR
Cheffe de division - relations interculturelles
et lutte contre les discriminations

Tél : 514 872-3979
Approuvé le : 2019-08-22

Contributions financières versées depuis 2016

Date du jour

2019-07-08

NOM_FOURNISSEUR	CENTRE DE PREVENTION DE LA RADICALISATION MENANT A LA VIOLENCE
-----------------	--

REP_MONTANT	NUMERO_RESOLUTION	REP_EXERCICE_FINANCIER			
		2016	2017	2018	Total
Service ou arrondissement					
Diversité sociale et des sports	CG15 0771	700 000,00 \$	100 000,00 \$		800 000,00 \$
	CG17 0416		500 000,00 \$		500 000,00 \$
	CG18 0115			1 050 000,00 \$	1 050 000,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		700 000,00 \$	600 000,00 \$	1 050 000,00 \$	2 350 000,00 \$
Total		700 000,00 \$	600 000,00 \$	1 050 000,00 \$	2 350 000,00 \$

Dossier # : 1194970015

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Objet :	Accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, la Convention de contribution financière jointe à la présente intervention.

FICHIERS JOINTS



[2019-08-13 Convention visée.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guyline VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-14

Guyline VAILLANCOURT
avocate
Tél : 514-872-6875
Division : Droit contractuel

**CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 119 4970 015**



ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3060, Montréal, Québec, H1T 3X3, agissant et représentée par M. Jacques Savard, directeur général par intérim, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente Convention de contribution financière (ci-après la « **Convention** ») comme une « **Partie** » ou les « **Parties** »

ATTENDU QUE l'Organisme a pour objectif la prévention des phénomènes de radicalisation menant à la violence, ainsi que l'accompagnement des personnes touchées par cette réalité;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville croit qu'un soutien doit être offert aux individus radicalisés ou en voie de se radicaliser, à l'entourage de ces individus et aux différents intervenants de leur communauté;

ATTENDU QUE la Ville croit que des mesures de prévention sont nécessaires pour prévenir la problématique de la radicalisation menant à la violence;

ATTENDU QUE la Ville croit qu'une mobilisation collective face à l'intolérance, à l'injustice et à la discrimination est un atout pour aider à résoudre des problèmes sociaux, à dynamiser la communauté et à favoriser la cohésion sociale;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE la Ville a déjà versé une contribution financière de 225 000 \$ pour l'année 2019 en vertu d'un Addenda modifiant la Convention du 22 février 2018 (CG19 0120);

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** le plan d'action 2019-2020 de l'organisme ;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1, tel Projet devant être réalisé sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou finaux, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Johanne Derome, directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

La contribution de la Ville ne doit en aucun cas servir à appuyer des activités ou des actions à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et

de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention;

4.9 Comité de suivi

4.9.1 former un comité de suivi composé de deux représentants de la Ville mandatés par le Représentant et de deux représentants de l'Organisme, dont son directeur général. Le cas échéant, un représentant du Ministère de la sécurité publique pourra également en faire partie ;

4.9.2 former le comité de suivi dès la signature de la présente Convention;

4.9.3 effectuer un suivi régulier de la Convention et des actions de l'Organisme par l'entremise d'au moins trois rencontres annuelles du comité de suivi qui devront avoir lieu aux dates suivantes :

- a) une première rencontre dans les trente (30) jours du dépôt des états financiers et du Rapport annuel;
- b) une deuxième rencontre au courant du mois de septembre de chaque année à la suite du dépôt de la Reddition de compte;
- c) une troisième rencontre au courant du mois de décembre en prévision de l'année à venir.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE** dollars (975 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

Pour l'année 2020, le soutien financier de la Ville d'un montant maximal de six cent mille dollars (600 000 \$) est conditionnel à la signature par l'Organisme d'une entente avec le Centre de Recherche et Action sur les Polarisation sociales

(RAPS-SHERPA) et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal (CCOMTL), de même que le dépôt d'un nouveau plan d'action intégrant notamment les activités de l'Organisme, les liens avec les corps policiers et une stratégie de diversification du financement.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019 :

5.2.1.1 une somme maximale de **TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE** dollars (**325 000 \$**) à la signature de la Convention, sous réserve de la remise d'une Reddition de compte mi-étape pour les activités 2019, à la satisfaction du Responsable;

5.2.1.2 une somme maximale de **CINQUANTE MILLE** dollars (50 000 \$) au plus tard le 31 janvier 2020, sous réserve de la remise d'une Reddition de compte pour l'année 2019, à la satisfaction du Responsable;

5.2.2 Pour l'année 2020 et sous réserve des conditions mentionnées au point 5.1:

5.2.2.1 une somme maximale de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**250 000 \$**) au plus le 31 mars 2020;

5.2.2.2 une somme maximale de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**250 000 \$**) au plus tard le 30 juin 2020, à la suite de l'approbation par la Ville du Rapport annuel et des états financiers vérifiés pour l'année 2019 et sous réserve de la remise d'une Reddition de compte mi-étape pour les activités 2020, à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.3 une somme maximale de **CENT MILLE** dollars (**100 000 \$**) au plus tard le 31 janvier 2021, sous réserve de la remise d'une Reddition de compte pour l'année 2020, à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous

réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **31 décembre 2020**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-dessus, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
 - 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de

communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3060, Montréal, Québec, H1T 3X3, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général par intérim. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2019

**CENTRE DE PRÉVENTION DE LA
RADICALISATION MENANT À LA
VIOLENCE**

Par : _____
Jacques Savard, directeur général par intérim

Cette Convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2019 (Résolution CG19).

Plan d'action du CPRMV pour 2019-2020

Mandat du CPRMV

« Prévenir la radicalisation menant à la violence et les comportements à caractère haineux par l'éducation, la mobilisation et l'accompagnement de la population de Montréal et du Québec dans une approche communautaire déployée afin d'agir en amont, orientée vers l'accessibilité pour tous, concertée avec les partenaires de tous les milieux et ancrée dans une expertise à la fois scientifique et pratique. »

1. CONTEXTE

Le plan d'action du CPRMV a été élaboré dans un contexte de révision du mandat et repositionnement du Centre. En ce sens, il s'agit d'un plan en évolution qui sera mis à jour après la mise en place d'un conseil d'administration et d'une direction générale permanents à l'automne 2019. De plus, un nouveau plan d'action tenant compte, entre autres, des partenariats et liens à développer avec les acteurs du réseau de la santé et des différents corps policiers, ainsi que d'une stratégie de diversification du financement, sera déposé pour l'année 2020.

2. GRANDES LIGNES DU PLAN D'ACTION 2019-2020

Le plan d'action se décline en cinq axes, comprenant notamment les actions suivantes :

Le volet administration, gestion et gouvernance

- Mettre en place la nouvelle structure organisationnelle;
- Revoir les politiques, procédures, protocoles et partenariats et s'assurer de leur conformité et de leur efficacité;
- Assurer le suivi des ententes avec les organismes externes et maintenir des relations harmonieuses;
- Implanter les éléments de gouvernance et de gestion identifiés;

Le développement stratégique et scientifique

- Évaluation des programmes du CPRMV;
- Développement des orientations des services de mentorat;
- Recherches orientées sur les besoins d'intervention et de formation du centre et des partenaires;

Les communications et partenariats

- Faire connaître les activités et les services du CPRMV;
- Assurer un échange d'expertise avec les intervenants des agences gouvernementales, de sécurité et de santé;
- Renforcer la coopération et le partenariat avec les acteurs communautaires et institutionnels;

L'engagement communautaire

- Répondre aux demandes de la population et des professionnels;
- Développement et consolidation de différents outils de sensibilisation et d'engagement des jeunes;
- Accompagnement communautaire des individus et des proches touchés par la radicalisation;

L'éducation et le développement des compétences

- Coordonner des activités de formation sur la radicalisation menant à la violence auprès des demandeurs des différents milieux;
- Créer des partenariats avec les ordres professionnels;
- Développer la formation en ligne.

3. SUIVI ET REDDITIONS DE COMPTES

Tel que prévu à la convention de contribution financière, un comité de suivi est mis en place pour permettre à la Ville de Montréal de suivre l'évolution du plan d'action en 2019-2020. De plus, un bilan mi-étape et annuel sera complété par l'organisme.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan;
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***;
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être

- fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
 - Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;
 - Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
 - Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance;
 - Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
 - Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
 - Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
 - Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville;
 - Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
 - S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1194970015

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet :

Accorder un soutien financier de 975 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), soit un montant de 375 000 \$ pour compléter le financement de l'année 2019 et un montant de 600 000 \$ pour financer l'année 2020 dans le but de compléter le repositionnement du Centre et de réaliser le plan d'action 2019 et 2020 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1194970015_CPRMV.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-13

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1198057006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la seconde prolongation, et autoriser une dépense maximale additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option de la seconde prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadre conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses:

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1 ère option de prolongation d'un an	2e option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design inc.	9 027 574,56 \$	4 513 787,28 \$	4 513 787,28 \$	18 055 149,12 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen inc.	535 314,17 \$	267 657,85 \$	267 657,85 \$	1 070 629,87 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen inc.	1 666 785,55 \$	833 392,78 \$	833 392,78 \$	3 333 571,11 \$
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen inc.	787 542,06 \$	393 771,03 \$	non-requis	1 181 313,09 \$

2 (D)	Tablette robuste	Compugen inc.	992 413,90 \$	496 206,95 \$	496 206.95 \$	1 984 827.80 \$
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen inc.	365 952,50 \$	182 976,25 \$	non-requis	548 928.75 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen inc.	3 445 147,42 \$	1 722 573,71 \$	non-requis	5 167 721.13 \$
3	Tablettes Android	Informatique Pro-Contact inc.	543 267,20 \$	271 633,60 \$	271 633.60 \$	1 086 534.40 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	2 037 617,42 \$	refus de prolonger	6 112 852.26 \$
5	Moniteurs	Compugen Inc.	1 277 291,77 \$	638 645,89 \$	638 645.89 \$	2 554 583.55 \$
		TOTAL	22 716 523,97 \$	11 358 262,76 \$	7 021 324,35 \$	41 096 111,08 \$

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 08:17

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198057006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la seconde prolongation, et autoriser une dépense maximale additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro -Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes de 34 074 786,73 \$ à 41 096 111,08 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) a mis en place le projet du Bureau de demain, qui englobe un ensemble de projets unifiés sous une même stratégie, afin d'optimiser la productivité avec les outils bureautiques. Le projet visé par le présent dossier est le suivant: "74562 - Remplacement poste de travail fin de vie" pour l'acquisition d'équipements bureautiques incluant des postes de travail Windows, des postes de travail semi-robustes et robustes Windows, des tablettes Android, des postes de travail Apple ainsi que des moniteurs.

Ce projet du Bureau de demain a pour objectif de doter la Ville d'outils de travail dans un souci d'efficacité, de performance, d'économie d'échelle et de meilleurs services aux citoyens. Il vise entre autres :

- À fournir aux employés un environnement de travail efficace, moderne et sécuritaire;
- À favoriser la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information;
- À optimiser les coûts (acquisition et soutien) et la performance des outils de travail.

Le projet de gestion de l'évolution bureautique, sujet du présent dossier, fait partie du projet "74561 - Équipements du bureau de demain" et vise à moderniser les composantes actuelles de l'environnement bureautique des employés ainsi qu'à accompagner ceux-ci pour leurs nouveaux besoins.

À cet effet, en juillet 2016, suite à l'appel d'offres public n° 16-15371, des contrats ont été octroyés aux firmes CPU Design inc., Compugen inc., Informatique Pro-Contact inc. et Coopérative de l'Université Laval pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, pour une durée de vingt-quatre (24) mois. Cet appel d'offres comportait la possibilité d'une prolongation pour un maximum de deux périodes supplémentaires de 12 mois chacune.

Les Villes de Québec et Lévis ont participé en 2016 à ce contrat, via une entente intermunicipale. La Ville de Québec s'est retirée, et la Ville de Lévis adhère toujours à cette entente.

Le présent dossier vise donc à exercer l'option de la seconde prolongation, et autoriser une dépense maximale additionnelle de 7 021 324,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (famille 2 et 5), Informatique Pro-Contact inc. (famille 3) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, majorant ainsi le montant total des ententes de 34 074 785,96 \$ à 41 096 110,31 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0597 - 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 11 358 261,99 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la première prolongation de contrat pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec CPU Design inc. (famille 1), Compugen inc. (familles 2 et 5), Informatique ProContact inc. (famille 3) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4) (CG16 0622), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019, majorant ainsi le montant total des ententes de 22 716 523,97 \$ à 34 074 785,96 \$, taxes incluses.

CG16 0622 - 24 novembre 2016 - Conclure avec CPU Design Inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen Inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact Inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 - (7 soumissionnaires)

CE16 1073 - 15 juin 2016 - Approuver un projet d'entente inter municipale entre les Villes de Montréal, de Québec et de Lévis concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition des ordinateurs de bureau, des portatifs, des semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés, pour une période de deux ans avec la possibilité de prolonger de deux périodes de 12 mois chacun.

DESCRIPTION

Actuellement, à la Ville de Montréal, il existe plusieurs grandes familles d'ordinateurs normalisés et soutenus par le Service des TI, soit:

- Des ordinateurs de bureau Windows et Apple;
- Des ordinateurs portatifs Windows et Apple;
- Des ordinateurs semi-robustes et robustes Windows;
- Des tablettes électroniques Android, Apple et Windows;
- Des moniteurs.

Afin de combler efficacement les besoins des applications existantes et répondre aux nouveaux projets de développement, le Service des TI souhaite continuer l'approvisionnement en équipements bureautiques normalisés par le biais d'une seconde prolongation d'une durée de douze (12) mois.

JUSTIFICATION

Les équipements visés par le présent dossier servent à combler les besoins du programme de désuétude en cours et à fournir un poste aux nouveaux employés de la Ville. Il est à noter que les produits des familles 2 (C), (E) et (F) furent évalués et jugés non requis pour la poursuite de ce dossier car les produits ne sont plus requis par nos services suite à une évolution technique. Aussi, le fournisseur pour la famille 4 (Coop. Université Laval), nous a fait part de son intention par écrit de ne pas reconduire la présente entente.

De plus, il a été entendu que lors de l'expiration de la présente prolongation, nous allons retourner en appel d'offres afin de régulariser l'approvisionnement de ces équipements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette seconde prolongation de contrat se chiffre à 7 021 324,35 \$ taxes incluses, et se répartit comme suit selon les familles :

Famille	Type d'équipement	Adjudicataire	Montant initial de l'entente de 2 ans	1re option de prolongation d'un an	2e option de prolongation d'un an	Nouveau total
1	Postes de travail Windows	CPU Design inc.	9 027 574,56 \$	4 513 787,28 \$	4 513 787,28 \$	18 055 149,12 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen inc.	535 314,17 \$	267 657,85 \$	267 657,85 \$	1 070 629,87 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen inc.	1 666 785,55 \$	833 392,78 \$	833 392,78 \$	3 333 571,11 \$
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen inc.	787 542,06 \$	393 771,03 \$	non requis	1 181 313,09 \$
2 (D)	Tablette robuste	Compugen inc.	992 413,90 \$	496 206,95 \$	496 206,95 \$	1 984 827,80 \$
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen inc.	365 952,50 \$	182 976,25 \$	non requis	548 928,75 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen inc.	3 445 147,42 \$	1 722 573,71 \$	non requis	5 167 721,13 \$
3	Tablettes Android	Informatique Pro-Contact inc.	543 267,20 \$	271 633,60 \$	271 633,60 \$	1 086 534,40 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	2 037 617,42 \$	refus de prolonger	6 112 852,26 \$
5	Moniteurs	Compugen inc.	1 277 291,77 \$	638 645,89 \$	638 645,89 \$	2 554 583,55 \$
		TOTAL	22 716 523,97 \$	11 358 262,76 \$	7 021 324,35 \$	41 096 111,08 \$

Les dépenses seront assumées à différents projets au PTI et au budget de fonctionnement

des unités de la Ville et des Arrondissements pour la durée du contrat et pourront donc engager des dépenses d'agglomération. Les achats effectués auprès des fournisseurs se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et des projets. Tous les besoins futurs d'acquisitions seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente-cadre. Les services corporatifs et les Arrondissements de la Ville de Montréal pourront faire appel à ces ententes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les équipements remplacés seront envoyés à l'OPEQ - Ordinateurs pour les écoles du Québec, qui a pour mission d'offrir des équipements informatiques performants gratuitement ou à faible coût aux écoles privées et publiques, centres de la petite enfance (CPE), organismes à but non lucratif (OBNL) et bibliothèques du Québec. Cet organisme sans but lucratif (OBNL) encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra à la Ville de renouveler son parc informatique et d'exploiter toutes les nouvelles fonctionnalités des applications déployées à l'échelle de la Ville ainsi que des nouvelles versions de logiciels offertes sur le marché. Ce contrat permettra également une meilleure efficacité des employés par un environnement de travail moderne et sécuritaire, tout en favorisant la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE - 4 septembre 2019;

- CM - 16 septembre 2019;
- CG - 19 septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bernard BOUCHER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl LESSARD
conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-868-8747
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Annie THERRIEN
Chef de division

Tél : 514-872-8938
Télécop. : 514-872-2036

Le : 2019-08-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-26

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

1

8 mai 2019

PAR COURRIEL

Monsieur Stephan Wener
VP ventes et support
CPU Design inc.,
4803, rue Molson
Montréal, Québec H1Y 0A2

Courriel: s.wener@cpu.qc.ca

Objet : Prolongation de contrat (2 ième année d'option)

Appel d'offres public n° 16-15371

Titre : Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15371. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 septembre 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15371.

Tel qu'indiqué à l'appel d'offres à la clause 9 de la section III des clauses administratives particulières, l'indexation des prix pour la période de prolongation sera assujétie au terme de cette clause.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca et bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 27 mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

STEPHAN WENER 
Nom en majuscules et signature

22-05-2019
Date

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5290

BB/bb

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

PAR COURRIEL

Le 8 mai 2019

Monsieur Paul Ricard / Marie-Josée Houde
Compugen inc.
7355, route Transcanadienne
Montréal, Québec, H4T 1T3

Courriel : pricard@compugen.com, marie-josée.houde@compugen.com

Objet : Prolongation de contrat (2 ième année d'option)

Appel d'offres public n° 16-15371

Titre : Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15371. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 septembre 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15371.

Tel qu'indiqué à l'appel d'offres à la clause 9 de la section III des clauses administratives particulières, l'indexation des prix pour la période de prolongation sera assujéti au terme de cette clause.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca et bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 27 mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :



Nom en majuscules et signature

14-05-2019

Date

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5290

BB/bb

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

1

8 mai 2019

PAR COURRIEL

Monsieur Ali Fajr
Directeur de compte
Informatique Pro-Contact inc.
3249 Jean- Béraud
Laval , Québec H7T 2L2

Courriel : ali.fajr@procontact.ca

Objet : Prolongation de contrat (2 ième année d'option)

Appel d'offres public n° 16-15371

Titre : Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15371. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 septembre 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15371.

Tel qu'indiqué à l'appel d'offres à la clause 9 de la section III des clauses administratives particulières, l'indexation des prix pour la période de prolongation sera assujétie au terme de cette clause.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca et bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 27 juin 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

ALI FAJR A. FAJR 23/07/2019
Nom en majuscules et signature Date

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature Date

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5290

BB/bb

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

8 mai 2019

PAR COURRIEL

Monsieur Yves Kogovsek
Directeur de compte
Coopérative de l'Université Laval
2305, rue de l'Université, local 100
Québec, Québec G1V 0B4

Courriel : yves.kogovsek@zone.coop

Objet : Prolongation de contrat (2 ième année d'option)

Appel d'offres public n° 16-15371

Titre : Fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques, des moniteurs et autres équipements

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°16-15371. Cette option est définie à la clause 5 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 septembre 2016 dans le cadre de l'appel d'offres 16-15371.

Tel qu'indiqué à l'appel d'offres à la clause 9 de la section III des clauses administratives particulières, l'indexation des prix pour la période de prolongation sera assujétie au terme de cette clause.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à bur_soumissions@ville.montreal.qc.ca et bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 27 mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Je refuse la prolongation :

YVES KOGOVSEK

Nom en majuscules et signature

27-05-2019

Date

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
Courriel : bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5290

BB/bb



(1)

Dossier # : 1196733001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	1. Autoriser la deuxième option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc, pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc. ; pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 - Appel d'offres 15-14809 2. Autoriser une première option de prolongation d'un contrat d'exclusivité au soumissionnaire retenu pour le secteur Est : Remorquage Météor inc. ; pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 - Appel d'offres 17-16051

Il est recommandé :

1. d'autoriser une **deuxième option de prolongation** des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 - Appel d'offres 15-14809.
2. d'autoriser une **première option de prolongation** du contrat d'exclusivité pour le secteur Est : Remorquage Météor in pour le remorquage et l'entreposage des véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 – Appel d'offres 17-16051.
3. d'imputer ces revenus et cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-08-19 19:43

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1196733001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	1. Autoriser la deuxième option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc, pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc. ; pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 - Appel d'offres 15-14809 2. Autoriser une première option de prolongation d'un contrat d'exclusivité au soumissionnaire retenu pour le secteur Est : Remorquage Météor inc. ; pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 - Appel d'offres 17-16051

CONTENU

CONTEXTE

Le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit sont sous la responsabilité du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Par le présent dossier décisionnel, le SPVM désire se prévaloir de la **deuxième option de prolongation** pour trois (3) contrats d'exclusivité des secteurs Nord, Sud et Ouest approuvés le 26 janvier 2017 par la résolution CG17 0012 et de la **première option de prolongation** pour le contrat d'exclusivité du secteur Est approuvé 30 novembre 2017 par la résolution CG17 0536.

Il est important de souligner que l'appel d'offres public 15-14809 divisait le territoire en quatre (4) secteurs, soit les secteurs Nord, Sud, Est et Ouest et qu'il a été lancé à l'automne 2015. Toutefois, puisque le soumissionnaire du secteur Est ne s'est pas qualifié à une étape du processus d'appel d'offres, cela a nécessité un nouvel appel d'offres public 17-16051 pour octroyer un contrat distinct pour le secteur Est, celui-ci fut autorisé le 30 novembre 2017 par la résolution CG17 0536.

Ces quatre (4) contrats d'exclusivité étaient prévus pour une période de vingt-quatre (24) mois avec l'option de deux (2) prolongations de douze (12) mois maximum. Une première

prolongation a été utilisée pour couvrir la période de 7 mai 2019 au 30 novembre 2019 (CG 19 0214) pour les secteurs Nord, Sud et Ouest.

La présente demande vise la prolongation des 4 contrats actuellement en vigueur afin qu'ils se terminent tous le 30 novembre 2020.

Les services de remorquage consistent principalement à enlever tout véhicule de délit et à le transporter à la fourrière de l'adjudicataire ou à l'endroit déterminé par l'officier responsable, ainsi qu'à effectuer tout remorquage requis par le Service de la sécurité publique. L'adjudicataire doit également enlever de la route les débris et les objets rattachés au véhicule, si nécessaire. Le service de fourrière consiste à conserver, entreposer et parfois déplacer des véhicules remorqués à la demande de la Ville.

Ainsi, en début d'année 2020, le SPVM prévoit lancer un nouvel appel d'offres public en fonction des besoins opérationnels pour l'ensemble du territoire.

Véhicule de délit : Un véhicule volé et retrouvé, un véhicule saisi ou abandonné à la suite d'un délit ou d'une arrestation pour facultés affaiblies ou un véhicule saisi par un agent de la paix en vertu du Code de la sécurité routière, de la Loi sur l'assurance automobile du Québec ou de toute loi applicable

Service de la sécurité publique : Divisions administratives de la Ville de Montréal regroupant le Service de police, le Service de la sécurité incendie et la Direction de la sécurité civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0214 - 16 mai 2019 - Autoriser la première option de prolongation des contrats d'exclusivité accordés à Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord, Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud et Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 - Appel d'offres 15-14809.

CG17 0536 - 30 novembre 2017 - Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Météor inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le secteur Est - Appel d'offres public 17-16051 (4 soumissionnaires).

CG17 0012 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat d'exclusivité à Remorquage Burstall Conrad inc., Remorquage Météor inc. et Remorquage Longueuil inc. pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour le territoire de l'île de Montréal, pour une période de vingt-quatre (24) mois - Appel d'offres 15-14809 (7 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer la **deuxième option de prolongation** pour les secteurs Ouest, Sud et Nord et la **première option de prolongation** pour le secteur Est des contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit pour secteurs correspondant respectivement aux territoires visés par chacun des centres opérationnels du SPVM.

Secteur Ouest : couvre le territoire des PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 13 et 26 (Remorquage Burstall Conrad inc.);

Secteur Sud : couvre le territoire des PDQ 12, 15, 16, 20, 21 et 22 (Remorquage Longueuil inc.);

Secteur Nord : couvre le territoire des PDQ 10, 27, 30, 31, 33, 35, 38, 44 (Remorquage Météor inc.);

Secteur Est : couvre le territoire des PDQ 23, 39, 42, 45, 46, 48 et 49 (Remorquage Météor inc.).

JUSTIFICATION

Ces contrats ont pour objet de mettre en place un service de remorquage exclusif pour chacun des secteurs définis dans le cahier des charges de l'appel d'offres permettant ainsi de libérer le réseau routier des véhicules de délit et de répondre à toute demande de remorquage formulée par le Service de la sécurité publique. De plus, ces contrats visent la fourniture d'un service de fourrière pour l'entreposage des véhicules remorqués. L'adjudicataire doit assurer la sécurité et l'entreposage de véhicules remorqués à la demande de la Ville.

Ces contrats visent également à permettre que les entreprises et leurs employés soient enquêtés ainsi qu'à établir une tarification applicable quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit et, enfin, à offrir un recours aux citoyens qui souhaitent porter plainte en regard du travail accompli.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contrats prévoient une tarification uniforme basée sur celle édictée au décret du ministère des Transports du Québec dans le cadre des opérations de remorquage effectuées sur les autoroutes de la province (excluant les frais relatifs au corridor de sécurité).

Les coûts des remorquages pour les cas de délit sont facturés par les adjudicataires des contrats directement aux propriétaires des véhicules remorqués. Cette tarification est majorée de 20,00 \$ afin de défrayer les coûts afférents à la gestion des contrats et au traitement des plaintes du public.

Les revenus ainsi générés, de l'ordre d'approximativement 90 000\$ annuellement, couvrent les coûts opérationnels et sont déjà prévus au budget du SPVM.

Une grille tarifaire, incluant des frais moindres, est par ailleurs prévue aux contrats lorsque le service de remorquage est réquisitionné par le SPVM pour ses propres activités et qu'il est, de ce fait, l'agent payeur. Le SPVM n'a toutefois aucune obligation récurrente envers les adjudicataires des contrats.

Le SPVM assurera la gestion de la performance des contrats et le traitement des plaintes du public.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation des contrats d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit permettra au SPVM de s'acquitter de ses obligations et d'entreprendre les démarches pour optimiser le prochain appel d'offres et ainsi mieux répondre aux besoins opérationnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation des instances, prolongation des contrats jusqu'au 30 novembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 2 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel AUGER
Cadre sur mandat, Section Inspection du Remorquage

Tél : 514 868-7652
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-26

Natalia SHUSTER
inspecteur-chef police

Tél : 514-280-3710
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2019-06-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2019-08-08

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 10 juin 2019

Monsieur Michael Burstall
Vice-Président
Remorquage Burstall Conrad Towing inc.
480, boul. Montréal-Toronto
Lachine (Québec) J8S 1B8

Courriel : mike@burstallconrad.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14809
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit – OUEST
Entente 1197902**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juin 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

MICHAEL BURSTALL
Nom en majuscules et signature

JUNE 12-2019
Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 10 juin 2019

Monsieur Normand Roy
Président
Service de Remorquage Longueuil inc.
3225, boul. Losch
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3V6

Courriel : normand@rlongueuil.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14809
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit – SUD
Entente 1197919**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 21 juin 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :


Normand Roy

Nom en majuscules et signature

19-06-2019

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 10 000,00 \$.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 10 juin 2019

Monsieur Serge Landry
Vice-Président
Remorquage Météor inc.
9405, boul. St-Michel
Montréal (Québec) H1Z 4G9

Courriel : s.landry@remorquagemeteor.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 15-14809
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit – NORD
Entente 1197917**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juin 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

SERGE LANDRY 
Nom en majuscules et signature

2019-06-12.
Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 10 juin 2019

Monsieur Serge Landry
Vice-Président
Remorquage Météor inc.
9405, boul. St-Michel
Montréal (Québec) H1Z 4G9

Courriel : s.landry@remorquagemeteor.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16051
Service de remorquage et d'entreposage pour les véhicules de délit pour le
secteur Est
Entente 1242206**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 30 novembre 2019 au 30 novembre 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 17 juin 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

SERGE LANDRY  12 juin 2019
Nom en majuscules et signature Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

Dossier # : 1196733001

Unité administrative responsable :

Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -

Objet :

1. Autoriser la deuxième option de prolongation des trois (3) contrats d'exclusivité aux soumissionnaires retenus, pour le secteur Ouest : Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord : Remorquage Météor inc, pour le secteur Sud : Remorquage Longueuil inc. ; pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 - Appel d'offres 15-14809 2. Autoriser une première option de prolongation d'un contrat d'exclusivité au soumissionnaire retenu pour le secteur Est : Remorquage Météor inc. ; pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2020 - Appel d'offres 17-16051

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1196733001 - 2e Prolongation contrats d'exclusivité.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-19

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192

Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1193438016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 541 762,20 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 568 850,31 \$, taxes incluses (contrat : 541 762,20 \$, contingences : 27 088,11 \$) - Appel d'offres public no 19-17699 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au montant de 541 762,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17699;
2. d'autoriser une dépense de 27 088,11 \$, à titre de budget de contingences, toutes taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 17:57

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 541 762,20 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 568 850,31 \$, taxes incluses (contrat : 541 762,20 \$, contingences : 27 088,11 \$) - Appel d'offres public no 19-17699 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Trois refroidisseurs (A, B et C) servent à refroidir l'eau de refroidissement des dix-sept groupes motopompes de la station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte (Station) utilisés pour élever en surface les eaux usées des intercepteurs nord et sud qui ceignent l'île de Montréal.

L'apport d'eau refroidie de façon continue et en quantités suffisantes vers les dix-sept groupes motopompes est essentiel au maintien de la capacité opérationnelle de la Station. La perte ou l'insuffisance d'eau refroidie mène à l'arrêt automatique des groupes motopompes.

Les refroidisseurs A et B furent remplacés en 2009 et 2016. Après plus de 40 ans de service et une série de bris répétitifs, le refroidisseur C a atteint sa durée de vie utile et doit aussi être remplacé. Contrairement aux deux autres qui utilisent la vapeur générée par l'incinération des boues comme source d'énergie, celui-ci sera alimenté à l'électricité. Considérant les besoins grandissants de vapeur pour le chauffage hivernal à la Station et les risques de panne des équipements générateurs de vapeur, ce nouveau refroidisseur à alimentation électrique viendra augmenter la fiabilité globale du système de refroidissement.

Un appel d'offres a été lancé le 17 juin 2019 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 juillet 2019. Conformément à

l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Compte tenu des imprévus possibles, un budget de 5% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences. La validité des soumissions était de cent quatre-vingt (180) jours. Deux (2) addenda ont été émis durant la période de l'appel d'offres:

- Addenda 1, en date du 25 juin, modifications au devis technique et réponses aux questions.
- Addenda 2, en date du 16 juillet - précisions apportées au devis technique, réponses aux questions et report de date.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0298 - 20 mai 2016 - accorder un contrat à Trane Canada ULC pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 826 897,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres 16-15177 (1 soumission)

CG09 0394 - 24 septembre 2009 - accorder à Trane Canada Co., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 439 520,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1627-AE

DESCRIPTION

Ce contrat inclut la conception, la fourniture, l'assemblage, les essais en usine, la livraison au site et le soutien technique lors de la mise en service d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge complet d'une capacité de 720 tonnes de réfrigération.

JUSTIFICATION

Trois (3) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et une (1) seule a déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné.

Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité, les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Dans le cas qui nous concerne, le prix soumis était supérieur à l'estimé. Il a donc été négocié avec le fournisseur, pour obtenir un escompte de 7,82 %. Le prix révisé est celui indiqué au tableau:

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total
Trane Canada ULC	541 762,20 \$	27 088,11 \$	568 850,31 \$
Dernière estimation réalisée	469 327,95 \$	23 466,40 \$	492 794,35 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			76 055,96 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			15,43 %

Veillez-vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et la soumission de Trane Canada ULC est défavorable de 15,43 %. Cet écart s'explique par le fait que l'estimé est basé sur le prix d'équipements similaires d'une génération antérieure. Ce refroidisseur à basse pression de nouvelle génération est plus écologique, il offre des potentiels de réchauffement du Globe (PRG) plus faibles ainsi que des potentiels de destruction de l'ozone (PDO) presque nuls. Le coût de cette nouvelle technologie a été sous-estimé.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. La firme Trane Canada ULC n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Les firmes n'étaient pas tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Trane Canada ULC n'a pas présenté une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées sont de 568 850,31 \$ taxes incluses incluant 27 088,11 \$ pour les contingences ou 519 436,16 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrêt des refroidisseurs à absorption crée des problèmes d'échauffement des groupes motopompes et entraîne des arrêts partiels ou complets de la station de pompage et donc des risques de surverses dans les cours d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 19 septembre 2019

Livraison: Janvier 2020

Mise en service: Juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes
(service eau)

Tél : 514 280-6642
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-08-22

Dossier # : 1193438016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 541 762,20 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 568 850,31 \$, taxes incluses (contrat : 541 762,20 \$, contingences : 27 088,11 \$) - Appel d'offres public no 19-17699 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17699 liste des commandes.pdf](#)[19-17699 pv.pdf](#)



[19-17699 Validation approvisionnement.pdf](#)[19-17699 TP après Négo.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

L'adjudication du contrat est recommandé à la firme cochée , conditionnellement au résultat concluant de l'analyse technique en cours par l'unité requérante.

Nom des firmes	Montant révisé (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	en entier
Trane Canada ULC	Montant soumis sur la soumission déposée: 587 752,20\$	541 762,20 \$	<input checked="" type="checkbox"/> en entier

Information additionnelle

La firme recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville, n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) et est admissible et conforme administrativement en date de vérification du 24 juillet 2019.

Compte tenu que le prix soumis par le seul soumissionnaire Trane Canada ULC représente un écart important comparativement au montant de la dépense estimé par le Service requérant, une négociation a eu lieu le 14 août 2019, afin d'obtenir une réduction du prix soumis,

Préparé par :

Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17699

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité	Oui
-------------------	-----

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Trane Canada ULC										
	1	Refroidisseur	1	Refroid. comp centrif.	1	Unité	1	458 000,00 \$	458 000,00 \$	526 585,50 \$
			2	Formation	1	Global	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			3	Formation	1	Global	1	2 400,00 \$	2 400,00 \$	2 759,40 \$
			4	Assistance	1	Global	1	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			5	Service technique	24	Heure	1	150,00 \$	3 600,00 \$	4 139,10 \$
Total (Trane Canada ULC)									471 200,00 \$	541 762,20 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17699

Numéro de référence : 1279761

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : 19-17699 Fourniture d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Carrier Enterprise Canada 1 655 rue Gougeon Montréal, QC, H4T2B4 http://www.carrier.com NEQ : 3368078823	Monsieur Frank Leporé Téléphone : 514 856-4833 Télécopieur :	Commande : (1609018) 2019-06-18 10 h 32 Transmission : 2019-06-18 10 h 32	3148261 - 19-17699_Addenda #1 2019-06-25 17 h 16 - Courriel 3157993 - 19-17699 addenda 2 Report de date 2019-07-17 7 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Le Groupe Master inc. 451, boul. Lebeau Montréal-Ouest, QC, H4N1S2 http://www.master.ca NEQ : 1169851384	Monsieur Jean-François Brault Téléphone : 514 787-1500 Télécopieur : 514 788-1773	Commande : (1608813) 2019-06-18 7 h 59 Transmission : 2019-06-18 7 h 59	3148261 - 19-17699_Addenda #1 2019-06-25 17 h 16 - Courriel 3157993 - 19-17699 addenda 2 Report de date 2019-07-17 7 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Trane Canada ULC 3535, boul. Pitfield Montréal, QC, H4S 1H3 NEQ : 1149533664	Monsieur Jonathan Lussier Téléphone : 514 337-3321 Télécopieur : 514 337-3880	Commande : (1609034) 2019-06-18 10 h 46 Transmission : 2019-06-18 10 h 46	3148261 - 19-17699_Addenda #1 2019-06-25 17 h 16 - Courriel 3157993 - 19-17699 addenda 2 Report de date 2019-07-17 7 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Ville de Montréal - Service de l'eau - Direction de l'épuration des eaux usées 12001, boulevard Maurice-Duplessis Montréal, QC, H1C 1V3 NEQ :	Monsieur Shooner Michel Téléphone : 514 280-6559 Télécopieur : 514 280-6779	Commande : (1608629) 2019-06-17 14 h 50 Transmission : 2019-06-17 14 h 50	Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1193438016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Objet :	Accorder un contrat à Trane Canada ULC, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur d'eau à compresseur centrifuge de 720 tonnes de réfrigération pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 541 762,20 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 568 850,31 \$, taxes incluses (contrat : 541 762,20 \$, contingences : 27 088,11 \$) - Appel d'offres public no 19-17699 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[InfoCompt DEEU 1193438016.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Anna CHKADOVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196263001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour le projet "Électricité et Automatisation pour chambres de régulation et de mesure", pour un montant de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, contingences, incidences et taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder à Gastier M.P., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de réalisation de travaux d'électricité et d'automatisation pour les chambres de régulation et de mesure, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10327;
2. d'autoriser une dépense de 262 353,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-19 10:36

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196263001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour le projet "Électricité et Automatisation pour chambres de régulation et de mesure", pour un montant de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, contingences, incidences et taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable en plus de permettre la facturation de l'eau consommée pour les villes liées. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.

Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

- en 2014, les secteurs Côte-Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
- en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
- en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et de Montréal-Ouest.

En 2018 la Ville a produit un appel d'offres (ouverture le 12 mars) couvrant les secteurs de Dollard-des-Ormeaux, Le Plateau-Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield. Les résultats à l'ouverture n'ont pas été concluants : une faible participation des soumissionnaires

(seulement 2) et des montants nettement plus élevés que ce qui avait été estimé (31%). L'appel d'offres a donc été annulé. La Ville a fait un second appel d'offres (ouverture le 8 mai) après avoir diminué l'ampleur du projet en retirant certains ouvrages pouvant être retardés, et en augmentant le temps alloué pour la réalisation. Les résultats ont été les mêmes, encore une fois, nous n'avons reçu que 2 soumissions (les 2 mêmes entrepreneurs), l'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire était cette fois-ci de 26 %. Suite à ce résultat, nous avons annulé ce second appel d'offres et l'avons découpé par secteurs, afin d'attirer plus d'entrepreneurs et ainsi obtenir de meilleurs prix.

Il fut donc décidé de revoir plus en profondeur l'appel d'offres pour attirer plus de soumissionnaires, notamment des entrepreneurs habitués à faire des travaux de moins grande envergure. Pour ce faire, la Ville a, dans un premier temps, procédé au pré-achat d'équipements demandant des délais de production plus importants. Ensuite, les mandats des contrats de travaux octroyés ont été divisés par discipline de travail. Dans le cas du mandat travaux civils / mécaniques, les travaux qui couvraient l'ensemble de l'île ont été découpés par secteur. Le présent dossier couvre les travaux d'électricité et de télémessure pour l'ensemble des secteurs dont les travaux de la discipline civil / mécanique ont été entamés au printemps 2019.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 14 juin 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu 155, rue Notre-Dame Est, Montréal le 18 juillet 2019, soit 5 semaines après le lancement.

Trois addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications :

Addenda no 1	2019-06-25	Report de date d'ouverture des soumissions
Addenda no 2	2019-07-03	-Clarification sur équipements -Devis technique particulier, points révisés. -Dessins remplacés -Précision concernant l'alimentation électrique de certains sites.
Addenda no 3	2019-07-10	Clarifications

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 16 octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0060 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement du Plateau-Mont-Royal", pour un montant de 1 102 748,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10285 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 433 572,68 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG19 0059 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux", pour un montant de 1 979 524,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10286 – 5 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG19 0122 - 28 mars 2019 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Saint-Léonard", pour un montant de 1 295 768,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10295 – 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 619 710,32 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

CG19 0180 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet

"Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 \$, contingences, incidences et taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction pour travaux d'électricité et de télémesure pour l'ensemble des secteurs dont les travaux de la discipline civil / mécanique ont été entamés au printemps 2019. Il s'agit des secteurs décrits dans la section Décisions antérieures. À terme, une fois que l'électricité et la télémesure sera intégrée à la mécanique des infrastructures mises en place, la régulation de la pression et la mesure de la distribution en temps réel seront mises en service et pourront être opérationnelles. Plus spécifiquement, l'électricité et la télémesure concernant ce dossier seront intégrés aux secteurs et dans les infrastructures suivants :

Secteurs	Application	Types de chambre
Beaconsfield	-Régulation de la pression -Mesure de la distribution	-2 chambres de régulation de pression -2 chambres de suivi de pression -2 chambres de mesure de débit
Saint-Léonard	-Régulation de la pression -Mesure de la distribution	-3 chambres de régulation de pression -3 chambres de suivi de pression -1 chambre de mesure de débit
Plateau Mont-Royal	-Régulation de la pression	-4 chambres de régulation de pression -1 chambre de suivi de pression
Dollard-des-Ormeaux	-Mesure de la distribution	-6 chambres de mesure de débit

Les villes et arrondissements touchés par les travaux ont été informés.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 174 902,37 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : achat supplémentaire d'équipement, demandes particulières d'Hydro-Québec, etc.).

Des frais incidents de 262 353,56 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais liés aux activités suivantes :

alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec;

JUSTIFICATION

Il y a eu neuf (9) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 44 % des preneurs de documents. Parmi les cinq (5) qui n'ont pas déposé d'offre, un (1) n'était pas spécialisé ni en télémesure, ni en électricité. Enfin, pour les quatre (4) derniers preneurs, ils n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièce jointe.

Lors de l'analyse de conformité, une erreur d'écriture a été relevée dans le bordereau du plus bas soumissionnaire, un article unitaire a été inscrit comme s'il était global.

Conformément aux articles 3.8.1.3.1 et 3.5.2.5 des "Instructions aux Soumissionnaires", le taux unitaire a été reconstitué à partir du total pour l'article. Les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes, L'analyse peut être consultée en pièce jointe.

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10 %)	Total
Gastier M.P.	1 749 023,73 \$	174 902,37 \$	1 923 926,10 \$
Le Groupe LML	1 848 712,92 \$	184 871,29 \$	2 033 584,21 \$
Deric Construction	2 006 509,21 \$	200 650,92 \$	2 207 160,13 \$
Filtrum	2 168 773,43 \$	216 877,34 \$	2 385 650,77 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	2 626 971,80 \$	262 697,18 \$	2 889 668,97 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 137 580,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			11,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			461 724,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			24,0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(965 742,87) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-33,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			109 658,11 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,7 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 33,4 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L'analyse des montants soumis n'a pas mis en évidence un site, l'écart étant présent sur l'ensemble des prix soumis.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour l'adjudicataire recommandé est échue depuis 12 janvier 2017, par contre il a présenté sa demande de renouvellement en respect des délais prescrits. On retrouve d'ailleurs Gastier MP dans le registre des entreprises autorisées de l'AMP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 2 186 279,66 \$ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 1 996 364,73 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les règlements d'emprunts :

- RCG 16-039 Optimisation des réseaux, pour un montant de 1 761 501,61 \$ taxes incluses

- RCG 16-041 Chambres de compteurs, pour un montant de 424 778,04 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 16 octobre 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. Les retours sur les investissements est serraient d'autant retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Compte tenu du faible impact des travaux, un courriel d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation (lorsque requis), en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019

Début des travaux : novembre 2019

Fin des travaux : août 2020

La majorité des travaux sera donc réalisée en 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 9 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien LACASSE
Chargé de projets

Tél : 514-872-4188

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-09

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514 872-3944

Télécop. : 514 872 8827

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023

Approuvé le : 2019-08-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2019-08-16

Le 31 août 2015

GASTIER M.P. INC.
A/S MONSIEUR **CLAUDE GANACHE**
10400, BOUL. DU GOLF
ANJOU (QC) H1J 2Y7

N° de décision : 2014-CPSM-0002 (**Décision modifiée**)
N° de client : 2700024470

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CHARLES BÉLANGER & FILS
- CONSTRUCTION GASTIER
- MDI
- MONTAGE D'ACIER INTERNATIONAL

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). GASTIER M.P. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 janvier 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone: 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 395-0337
Télécopieur 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'L. Letellier'.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 22 septembre 2016

GASTIER M.P. INC.
10400, BOUL DU GOLF
ANJOU QC H1J 2Y7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700024470
N° de demande : 1631160522
N° de confirmation de paiement : 000203720614

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : **mardi, 13 août 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GASTIER M.P. INC.

Adresse du siège social : 10400, BOUL DU GOLF, , ANJOU, QC, H1J 2Y7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700024470

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168999176

Autres noms d'affaires

- CHARLES BÉLANGER & FILS
- CONSTRUCTION GASTIER
- MDI
- MONTAGE D'ACIER INTERNATIONAL

[Nouvelle recherche](#)

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue dans les bureaux du Service du greffe, le **jeudi 18 juillet 2019 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique – Service du greffe
M. Simon Bélanger-Gagnon, agent de bureau principal – Service du greffe
M. Denis Delorme, agent de bureau – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 10327

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Électricité et automatisation pour chambres de régulation et de mesure - projet 2019 » sont ouvertes par l'agent de bureau principal du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
GASTIER M.P. INC. 7825, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1E 1N9 (Cautionnement de 10 % du montant de la soumission)	1 923 926,10 \$
LE GROUPE LML LTÉE 360, boulevard du Séminaire Nord, bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5L1 (Cautionnement de 10 % du montant de la soumission)	2 033 584,21 \$
DERIC CONSTRUCTION INC. 5145, rue Rideau Québec (Québec) G2E 5H5 (Cautionnement de 10 % du montant de la soumission)	2 207 160,13 \$
FILTRUM INC. 430, rue des Entrepreneurs Québec (Québec) G1M 1B3 (Cautionnement de 10 % du montant de la soumission)	2 385 650,77 \$

L'appel d'offres du Service de l'eau a été publié les 14 et 25 juin 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, à la directrice de la Direction des réseaux d'eau, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
D.R.E. 1



Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe



Simon Bélanger-Gagnon
Agent de bureau principal – Service du greffe

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	10327
Titre d'AO :	Électricité et automatisation pour chambresde régulation et de mesure - projet 2019
Date d'ouverture :	2019-07-18
Heure d'ouverture :	13h30

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Gastier M.P.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 923 926,10 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Le Groupe LML
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	2 033 584,21 \$
Dernière estimation :	1 483 653,50 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	29,7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	5,7%
Nombre de soumissions déposées :	4

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	Gastier M.P.	1 923 926,10 \$	Conforme	CONFORME	/ Prix unitaire reconstitué à partir du prix total sur un article / N'a pas joint copie de son autorisation , mais est inscrit au tableau de l'AMP. Suite à notre demande, Il nous a fournit son attestation AMF ainsi que l'accusé de réception de l'Autorité des marchés financiers confirmant sa demande de renouvellement
2	Le Groupe LML	2 033 584,21 \$	Conforme	CONFORME	
3	Deric Construction	2 207 160,13 \$	Conforme	CONFORME	
4	Filtrum	2 385 650,77 \$	Conforme	CONFORME	/ Autorisation expirée, n'a pas joint sa demande de renouvellement, mais est inscrit au registre de l'AMP
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Sébastien Lacasse	Date : 2019-08-07
Vérifiée par :	Jean-François Côté	Date : 2019-08-14



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10327

Numéro de référence : 1279771

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Électricité et Automatisation pour chambres de régulation et de mesure - projet 2019

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Automatisation D2E 494 du Brome Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A2T3 http://www.d2e.ca/	Monsieur David Fournier Téléphone : 418 476-1441 Télécopieur :	Commande : (1610476) 2019-06-21 8 h 52 Transmission : 2019-06-21 8 h 52	3147852 - Addenda No. 1 2019-06-25 9 h 59 - Courriel 3151771 - 1-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 08 - Courriel 3151774 - 2-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 56 - Courriel 3154936 - 10327 Addenda 3 2019-07-10 10 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.grouperideric.ca/	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	Commande : (1608568) 2019-06-17 13 h 56 Transmission : 2019-06-17 13 h 56	3147852 - Addenda No. 1 2019-06-25 9 h 59 - Courriel 3151771 - 1-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 08 - Courriel 3151774 - 2-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 16 h 18 - Messagerie 3154936 - 10327 Addenda 3 2019-07-10 10 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca/	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	Commande : (1615152) 2019-07-05 9 h 41 Transmission : 2019-07-05 10 h 52	3147852 - Addenda No. 1 2019-07-05 9 h 41 - Messagerie 3151771 - 1-A2-10327 Addenda 2 2019-07-05 9 h 41 - Messagerie 3151774 - 2-A2-10327 Addenda 2 2019-07-05 9 h 41 - Messagerie 3154936 - 10327 Addenda 3 2019-07-10 10 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<p>Gastier M.P. Inc. 7825, Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1E 1N9 http://www.gastier.com/</p>	<p>Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822</p>	<p>Commande : (1610167) 2019-06-20 12 h 53 Transmission : 2019-06-20 12 h 53</p>	<p>3147852 - Addenda No. 1 2019-06-25 9 h 59 - Courriel 3151771 - 1-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 08 - Courriel 3151774 - 2-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 56 - Courriel 3154936 - 10327 Addenda 3 2019-07-10 10 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com/</p>	<p>Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254</p>	<p>Commande : (1609379) 2019-06-19 7 h 55 Transmission : 2019-06-19 7 h 55</p>	<p>3147852 - Addenda No. 1 2019-06-25 9 h 59 - Courriel 3151771 - 1-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 08 - Courriel 3151774 - 2-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 56 - Courriel 3154936 - 10327 Addenda 3 2019-07-10 10 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 http://www.groupepml.ca/</p>	<p>Madame Nancy Ross Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509</p>	<p>Commande : (1609161) 2019-06-18 13 h 48 Transmission : 2019-06-18 13 h 48</p>	<p>3147852 - Addenda No. 1 2019-06-25 10 h - Télécopieur 3151771 - 1-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 09 - Télécopieur 3151774 - 2-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 16 h 20 - Messagerie 3154936 - 10327 Addenda 3 2019-07-10 10 h 51 - Télécopieur Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Les Services Électriques Blanchette Inc. 2451 boul Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7</p>	<p>Madame Nathalie Emond Téléphone : 450 442-1166 Télécopieur : 450 442-4206</p>	<p>Commande : (1609461) 2019-06-19 9 h 04 Transmission : 2019-06-19 9 h 07</p>	<p>3147852 - Addenda No. 1 2019-06-25 9 h 59 - Courriel 3151771 - 1-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 08 - Courriel 3151774 - 2-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 16 h 19 - Messagerie 3154936 - 10327 Addenda 3 2019-07-10 10 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p>Techniserv A.G. Inc. 3420 1ère Rue, Parc Industriel Gérard Leclerc Saint-Hubert, QC, J3Y8Y5 http://techniserv.ca/</p>	<p>Monsieur William Lortie Téléphone : 514 708-6527 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1609078) 2019-06-18 11 h 30 Transmission : 2019-06-18 11 h 30</p>	<p>3147852 - Addenda No. 1 2019-06-25 9 h 59 - Courriel 3151771 - 1-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 08 - Courriel 3151774 - 2-A2-10327 Addenda 2 2019-07-03 15 h 56 - Courriel</p>

Trane Canada ULC
3535, boul. Pitfield
Montréal, QC, H4S 1H3

[Monsieur Jonathan
Lussier](#)
Téléphone : 514 337-
3321
Télécopieur : 514 337-
3880

Commande : (1608430)
2019-06-17 10 h 59
Transmission :
2019-06-17 10 h 59

3154936 - 10327 Addenda 3
2019-07-10 10 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

3147852 - Addenda No. 1
2019-06-25 9 h 59 - Courriel
3151771 - 1-A2-10327 Addenda 2
2019-07-03 15 h 08 - Courriel
3151774 - 2-A2-10327 Addenda 2
2019-07-03 15 h 56 - Courriel
3154936 - 10327 Addenda 3
2019-07-10 10 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1196263001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau

Objet :

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour le projet "Électricité et Automatisation pour chambres de régulation et de mesure", pour un montant de 1 923 926,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10327 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 186 279,66 \$, contingences, incidences et taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Info_comptable_DRE_1196263001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-14

Luu Lan LE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0066
Division : Service des finances - Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier



(1)

Dossier # : 1191029004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour la réfection de la dalle du magasin du garage des Carrières et travaux connexes (0113) - Dépense totale de 764 583,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15491 - 5 soumissions.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la dalle du magasin des Carrières et travaux connexes, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 611 667,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15491;
2. d'autoriser une dépense de 91 750,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 61 166,70 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,10% par l'agglomération, pour un montant de 383 056,46 \$.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-23 09:42

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1191029004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour la réfection de la dalle du magasin du garage des Carrières et travaux connexes (0113) - Dépense totale de 764 583,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15491 - 5 soumissions.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet s'inscrit dans la continuité des investissements que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) entend réaliser pour maintenir ses installations en bon état de fonctionnement au meilleur coût possible. Le garage des Carrières (1350, rue des Carrières) est situé dans la cour des Carrières et abrite, entre autres, le magasin dont il est question dans ce dossier. Ce dernier dessert en pièces détachées le garage pour l'entretien et la réparation des véhicules lourds et légers. Ces activités relèvent du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).

Le bâtiment a été construit en 1956 et des investissements majeurs ont été réalisés entre les années 2014 - 2017 (aménagement des ateliers de menuiserie, remplacement des fenêtres, mise aux normes de la plomberie et de la distribution électrique) pour un montant totalisant environ 9 M\$.

Le plancher du magasin présente des dénivelés importants sur toute sa surface ce qui représente un danger pour les employés qui l'occupent. En effet, le magasin abrite également les bureaux des contremaîtres. Une étude géotechnique réalisée par le laboratoire GIE confirme l'instabilité des sols sous le plancher. La reconstruction de la nouvelle dalle se fera sur pieux, sur recommandation du laboratoire en accord avec l'ingénieur du projet. Un volume de sols contaminés est inclus aux documents d'appel d'offres aux fins de soumission. Ce volume sera ajusté au réel et payé au montant unitaire inscrit dans la soumission.

À noter que la plupart des planchers sur sol dans la cour des Carrières sont instables (ancienne carrière), ce qui n'est pas le cas des bâtiments, car les murs de fondation reposent sur des pieux.

Les plans et devis ont été réalisés par les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. avec lesquelles la Ville détient une entente-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal Le Devoir et dans le

système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 14 juin au 16 juillet 2019, date d'ouverture des soumissions, laissant 30 jours aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leur soumission. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt, soit à compter du 16 juillet 2019.

Un seul addenda a été émis le 4 juillet 2019 pour spécifier le type de revêtement de sol à l'époxy.

Les visites des lieux se sont déroulées du 25 juin au 5 juillet 2019 conformément au Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0615 - 22 novembre 2018

Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier, accorder à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17094 / Autoriser une dépense totale de 2 714 020,52 \$, taxes incluses, soit 2 265 478,90 \$, taxes incluses, pour les services professionnels, 226 547,89 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les contingences et 221 993,73 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences et imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des projets mis en oeuvre selon les projections 2018-2020.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat de construction pour réaliser principalement les travaux suivants :

- Déménager les étagères existantes du magasin vers le garage contigu;
- Démolir la dalle existante et la reconstruire sur pieux;
- Reconstruire les murs séparant le magasin proprement dit des bureaux adjacents;
- Modifier les conduits de ventilation pour maximiser les espaces d'entreposage;
- Travaux en électricité;
- Enlèvement des conduits isolés à l'amiante ne servant plus dans cet espace;
- Installer les nouvelles étagères.

À noter que l'aménagement du matériel sur les nouvelles étagères sera effectué par les employés eux-mêmes.

Un budget de contingences de 91 750,05 \$, soit 15 % du montant du contrat, est réservé aux travaux imprévus qui découleraient principalement de l'ajustement des quantités de sols contaminés pendant les travaux.

Le budget d'incidences de 61 166,70 \$, soit 10 % du montant du contrat, est principalement réservé à une firme spécialisée pour le contrôle qualité des matériaux et la gestion environnementale des sols contaminés à sortir du site.

JUSTIFICATION

Sur les quatorze (14) preneurs de cahier des charges, cinq entrepreneurs généraux, soit environ 36 % d'entre eux, ont déposé une soumission et toutes sont conformes. L'Association pour entrepreneurs en construction au Québec (ACQ) s'est procuré le cahier

des charges pour informer ses membres et les autres preneurs de cahier des charges n'ont pas déposé de soumission. Ce sont soit des sous-traitants, soit des entrepreneurs généraux dont le carnet de commandes ne permettait pas de respecter l'échéancier soumis.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (15 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Procova inc.	611 667,00 \$	91 750,05 \$	703 417,05 \$
Les Constructions A.G.L.P.	648 055,44 \$	97 208,32 \$	745 263,76 \$
Trempro Construction inc.	762 888,21 \$	114 433,23 \$	877 321,44 \$
Roland Grenier Construction Ltée	796 646,83 \$	119 497,02 \$	916 143,85 \$
Norgéreq Ltée	1 307 840,63 \$	196 176,09 \$	1 504 016,72 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (\$)	464 499,00 \$	69 674,85 \$	534 173,85 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			949 232,57 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			34,95 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			800 599,67 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			113,82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			169 243,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			31,68 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			41 846,71 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5,95 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes présente un écart relativement important de 31,68 % moins élevé que le plus bas soumissionnaire conforme. Selon l'analyse des professionnels, cet écart est principalement dû aux coûts d'excavation et de disposition des sols contaminés et de fondation sur pieux, spécialité dont le nombre d'entrepreneurs est limité dans un marché saturé (voir pièce jointe no. 4).

Bien que les professionnels aient réalisés un estimé détaillé du coût des travaux, il est difficile de prévoir l'évolution de ces derniers dans un marché volatile.

Néanmoins, l'écart entre les deux soumissions les plus basses est minime (5,95 %). On peut en déduire que dans l'ensemble, les soumissions reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres.

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences prévues au contrat (15 %).

L'analyse des soumissions a été réalisée par les professionnels du projet. La plus basse soumission est conforme et recommandée (voir pièce jointe no. 4).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme.

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA). Il n'a pas non plus à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat, bien que l'entreprise en détient une.

En outre, l'adjudicataire n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville et ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insuffisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat à octroyer, incluant les contingences et les taxes, est de 764 583,75 \$.

Le montant du budget des contingences est de 91 750,05 \$ (15 %), taxes incluses.

Le montant du budget des incidences est de 61 166,70 \$ (10 %), taxes incluses.

Le partage des dépenses entre la ville centre et l'agglomération est respectivement de 49,90 % et de 50,10 % (voir intervention des Finances).

Les travaux seront réalisés à 60 % en 2019 et complétés en 2020.

Le coût total des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme de protection des bâtiments industriels (no. 66460).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

Une firme spécialisée indépendante du contrat de l'entrepreneur assurera la gestion environnementale des sols contaminés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas réaliser ces travaux maintiendrait les employés dans des conditions de travail inconfortables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'est prévu aucune stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

No. de projet : IMM-PR18-0019 - No contrat : 15491

Octroi de contrat au CG : 19 Septembre 2019

Réalisation des travaux : Septembre 2019 à février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier RENAUD, Service du matériel roulant et des ateliers
Éric MURRAY, Service du matériel roulant et des ateliers
Sylvain BOULET, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Éric MURRAY, 16 août 2019
Olivier RENAUD, 16 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. : 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-08-15

514 872-8634

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
(en remplacement de Sophie Lalonde)

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-08-22

IMM-15491 Magasin garage des Carrières (0113)
Réfection de la dalle et travaux connexes



RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	IMM-15491
Titre d'AO :	Réfection de la dalle du magasin des Carrières et travaux connexes (0113)
Date d'ouverture :	16-juil-19
Heure d'ouverture :	13 h 30

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Procova inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	611 667,00 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Les Constructions A.G.L.P.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	648 055,44 \$
Dernière estimation :	464 499,00 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	32%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	6%
Nombre de soumissions déposées :	5

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	Procova inc.	703 417,05 \$	Conforme	CONFORME	
2	Les Constructions AGLP	745 263,76 \$	Conforme	CONFORME	
3	Trempro Construction inc.	877 321,44 \$	Conforme	CONFORME	
4	Roland Grenier Construction Ltée	916 143,85 \$	Conforme	CONFORME	
5	Norgéreq Ltée	1 504 016,72 \$	Conforme	CONFORME	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

--

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Belgacem Himeur	Date :	14-août-19
Vérifiée par :		Date :	



Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Le 21 août 2019

Belgacem Himeur
Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Garage des Carrières - Réfection de la dalle du magasin et travaux connexes
AO : IMM-15491 ; N/D : 18-538B

Objet : **Recommandation suite à l'ouverture des soumissions**

Monsieur,

Pour donner suite à l'ouverture des soumissions pour le projet en titre, veuillez trouver ci-joints, nos commentaires et recommandation sur les soumissions reçues par courriel.

Soumissions reçues (taxes incluses) :

1- Procova Inc.	611 667,00 \$
2- Les Constructions A.G.L.P.	648 055,44 \$
3- Trempro Construction Inc.	762 888,21 \$
4- Roland Grenier Construction Ltée	796 646,83 \$
5- Norgéreq	1 307 840,63 \$

Analyse :

Le coût soumis par le plus bas soumissionnaire est de 31,6% supérieur à l'estimation budgétaire du 31 mai 2019.

Estimation budgétaire : 404 000,00 \$ + taxes = 464 499,00 \$
Plus bas Soumissionnaire : 532 000,00 \$ + taxes = 611 667,00 \$

Si l'on retire le coût des items à prix unitaires ne figurant pas à l'estimation des professionnels, soit le sous-total 1 au montant de 515 060,00 \$, l'écart est réduit à 27,4 %.

Les coûts des chapitres 03 – Béton, 04 – Maçonnerie, 05 – Métaux, 08 – Portes et fenêtres, 09 – finitions, 10 – Produits spéciaux, 15 – Mécanique et 16 - Électricité sont conformes à l'estimation. Les coûts du chapitre 02 – Aménagement de l'emplacement sont 65,7% plus élevés à la soumission qu'à l'estimation. Cet écart est principalement dû aux coûts d'excavation et de disposition des sols contaminés et de fondations sur pieux, spécialité dont le nombre d'entrepreneurs est limité dans un marché saturé.

L'écart est accentué par le chapitre 00 – Charges administratives dont le montant des charges est 61,5% supérieur à l'estimation. Ce phénomène est typique d'un marché en surchauffe.

1/2



Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Il est convenu que l'analyse de conformité sera faite par vos services.

Recommandation :

Après analyse des coûts, nous avons trouvé la soumission la plus basse reçue conforme et nous vous recommandons de retenir les services **de Procova Inc. au montant de 611 667,00 \$**, toutes taxes incluses.

Espérant que le tout est à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES

Yannick Des Landes
Architecte associé

P.j. IMM-15487 – Tableau comparatif des soumissions
Analyse des soumissions – MLC associés

Projet: Garage des Carrières (0113) - Réfection de la dalle du magasin

Contrat : 15491

Appel d'offres IMM-15491

			TPS	TVQ	
Calcul du coût des travaux			5,0%	9,975%	Total
Contrat					
	%	\$			
Travaux forfaitaires	100,0%	532 000,00 \$	26 600,00 \$	53 067,00 \$	611 667,00 \$
Structure					
Civil					
Mécanique					
Électricité					
Architecture					
Sous-total	100,0%	532 000,00 \$	26 600,00 \$	53 067,00 \$	611 667,00 \$
Contingences	15,0%	79 800,00 \$	3 990,00 \$	7 960,05 \$	91 750,05 \$
Total - Contrat		611 800,00 \$	30 590,00 \$	61 027,05 \$	703 417,05 \$
Dépenses incidentes					
Générales	10,0%	53 200,00 \$	2 660,00 \$	5 306,70 \$	61 166,70 \$
Spécifiques					
Coût des travaux (montant à autoriser)		665 000,00 \$	33 250,00 \$	66 333,75 \$	764 583,75 \$

Calcul du coût des travaux après les ristournes					Total
Ristourne TPS	100,00%		33 250,00 \$		33 250,00 \$
Ristourne TVQ	50,00%			33 166,88 \$	33 166,88 \$
Coût des travaux (montant à emprunter)					698 166,88 \$



Des services à valeur ajoutée au

Liste des commandes

Numéro : IMM-15491

Numéro de référence : 1278169

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Garage des Carrières (0113) – Réfection de la dalle du magasin

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	Commande : (1608237) 2019-06-17 8 h 21 Transmission : 2019-06-17 8 h 21	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1608788) 2019-06-18 7 h 09 Transmission : 2019-06-18 7 h 33	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5 NEQ : 1162114673	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur :	Commande : (1612413) 2019-06-27 12 h 19 Transmission : 2019-06-27 12 h 19	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.grouperderic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	Commande : (1608568) 2019-06-17 13 h 56 Transmission : 2019-06-17 13 h 56	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> CONSTRUCTION FLUET INC. 2250, rue Girouard Ouest, suite 12 Saint-Hyacinthe, QC, J2S 3A8 NEQ : 1169370047	Monsieur Hart Jarod Téléphone : 514 402-5363 Télécopieur :	Commande : (1607693) 2019-06-14 8 h 15 Transmission : 2019-06-14 8 h 18	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction NCP 83 56ieme avenue Ouest Blainville, QC, J7C 1N2 NEQ : 1166963380	Monsieur Jean-Claude Ménard Téléphone : 514	Commande : (1616111) 2019-07-08 21 h 25 Transmission : 2019-07-08 21 h 59	3152403 - Addenda 1 2019-07-08 21 h 25 - Téléchargement

		378-1530 Télécopieur :		Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	D.G.A.V. Constructions inc. 2285 ave Francis-Hugues, suite 120 Laval, QC, H7S 1n5 http://www.dgavconstruction.com NEQ : 1171665558	Monsieur Dan Dumitru Téléphone : 514 778-6891 Télécopieur : 450 667-5947	Commande : (1608065) 2019-06-14 15 h 11 Transmission : 2019-06-14 16 h 10	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Le Groupe St-Lambert 9475, rue Meilleur, suite 401 Montréal, QC, H2N 2C5 NEQ : 1143585801	Monsieur Javier Fernandez Téléphone : 514 271-6363 Télécopieur : 514 271-0346	Commande : (1615192) 2019-07-05 10 h 17 Transmission : 2019-07-05 10 h 20	3152403 - Addenda 1 2019-07-05 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, QC, H4R 2E9 http://www.aglp.ca NEQ : 1164137912	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	Commande : (1607822) 2019-06-14 10 h 04 Transmission : 2019-06-14 10 h 04	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Naxo 1062 Rue Levis Terrebonne, QC, J6W 4L1 NEQ : 1166494014	Monsieur Patrice Lacelle Téléphone : 450 818-9714 Télécopieur : 450 818-9715	Commande : (1609447) 2019-06-19 8 h 55 Transmission : 2019-06-19 8 h 57	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Norgereq Ltée. 4073 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2L 4A7 http://www.norgereq.com NEQ : 1142550913	Monsieur Mustapha Bakali Téléphone : 514 596-0476 Télécopieur : 514 596-1045	Commande : (1608753) 2019-06-17 17 h 48 Transmission : 2019-06-17 20 h 34	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Norgereq Ltée. 4073 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2L 4A7 http://www.norgereq.com NEQ : 1142550913	Monsieur Mustapha Bakali Téléphone : 514 596-0476 Télécopieur : 514 596-1045	Commande : (1617762) 2019-07-11 14 h 14 Transmission : 2019-07-11 14 h 14	3152403 - Addenda 1 2019-07-11 14 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	Commande : (1608895) 2019-06-18 9 h 21 Transmission : 2019-06-18 9 h 31	3152403 - Addenda 1 2019-07-04 13 h 33 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>				

Roland Grenier Construction
9150 rue Claveau
Montréal-Est, QC, H1J 1Z4
NEQ : 1142915231

[Monsieur Cyrille
Tondu](#)
Téléphone : 514
252-1818
Télécopieur :

Commande : (1607722)
2019-06-14 8 h 44
Transmission :
2019-06-14 8 h 44

3152403 - Addenda 1
2019-07-04 13 h 33 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Trempro Construction Inc.
112 rue Industrielle #200
Delson, QC, J5B 1W4
<http://www.tremproconstruction.com> NEQ :
1165135550

[Monsieur Stephane
Tremblay](#)
Téléphone : 514
903-5460
Télécopieur :

Commande : (1611784)
2019-06-26 11 h 50
Transmission :
2019-06-26 13 h 02

3152403 - Addenda 1
2019-07-04 13 h 33 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1191029004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc., pour la réfection de la dalle du magasin du garage des Carrières et travaux connexes (0113) - Dépense totale de 764 583,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15491 - 5 soumissions.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1191029004- Garage Des Carrières-Réfection de la dalle.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1197574001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 19-17671 (2 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, comprenant les dépenses admissibles de 158 267,33 \$, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels pour la confection des documents d'appel d'offres, le suivi durant la période d'appel d'offres, ainsi que la surveillance pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2- d'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17671;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-18 11:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197574001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 19-17671 (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit s'adjoindre des services professionnels d'une équipe multidisciplinaire en ingénierie et en architecture, et ce, dans le but de préparer les documents d'appel d'offres et de faire la surveillance pour la construction des infrastructures nécessaires à l'utilisation sécuritaire de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater. La réalisation des travaux devrait débuter au premier trimestre de 2021.

En octobre 2011, un contrat de travaux pour l'ajout d'une filière de traitement de l'eau à l'ozone aux usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs (CJDB), réalisés dans le cadre des projets de mise aux normes des usines (MNU) de la DEP, a été octroyé. À la suite d'un arrêt des travaux en 2013 en raison de la découverte de conditions rendant l'opération dangereuse à l'usine Atwater, l'exécution du contrat a été suspendue en attendant de trouver des solutions viables.

Par la suite, des démarches de recherche de solutions ont été effectuées. Vu la complexité du circuit hydraulique, la Ville de Montréal (Ville) a engagé un expert de renommée internationale en ozonation qui nous a orienté vers une solution optimale qui requiert un investissement important pour résoudre la problématique.

Afin de poursuivre les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux de la solution optimale qui sont requis à l'opération sécuritaire de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater, la DEP doit maintenant s'adjoindre des professionnels pour réaliser la conception de la solution identifiée par l'expert et pour faire la surveillance des travaux.

Un appel d'offres public no 19-17671 a été publié dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 15 mai 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu au Service du greffe le 9 juillet 2019. La durée de la publication a été de cinquante-trois (53) jours. La validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 5 janvier 2020.

Cinq (5) addendas ont été émis pour les raisons suivantes :

Addenda 1 - 29 mai 2019 - Émission de documents de référence et réponse à dix (10) questions techniques et administratives;

Addenda 2 - 6 juin 2019 - Précision ajoutée au devis et réponse à dix (10) questions techniques et administratives;

Addenda 3 - 10 juin 2019 - Précision ajoutée au devis et réponse à quatre (4) questions techniques et administratives;

Addenda 4 - 12 juin 2019 - Report de date et réponse à trois (3) questions techniques et administratives;

Addenda 5 - 28 juin 2019 - Émission d'un document de référence supplémentaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0310 - Octroyer un contrat à la Coentreprise Degrémont-Allen pour la réalisation de travaux de mécanique de procédé reliés à l'installation d'un système d'ozonation aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 22 498 245,48 \$, taxes incluses - AO 9901 - Lot T1-902 - (3 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater.

Le présent contrat couvre principalement la prestation de services professionnels pour la confection des documents d'appel d'offres, le suivi durant la période d'appel d'offres, ainsi que la surveillance durant la réalisation des travaux.

Les principaux domaines d'expertise requis pour ce mandat sont :

- a) l'architecture;
- b) la mécanique de procédé;
- c) l'hydraulique;
- d) l'automatisation et le contrôle;
- e) la mécanique du bâtiment;
- f) la structure;
- g) le génie civil;
- h) toutes disciplines connexes requises pour réaliser les mandats confiés.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus au contrat est calculée selon les taux horaires présentés dans l'offre de services.

Un montant de 158 267,33 \$, taxes incluses, représentant 5 % de la valeur du contrat, a été ajouté au montant du contrat pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17671, à deux (2) enveloppes, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

De ce nombre, cinq (5) d'entre eux font partie des trois (3) soumissions reçues (en tant que cocontractants ingénieurs-architectes), et parmi les quatre (4) autres preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné :

- Un (1) preneur est de la Direction des travaux publics, du Service du développement et des opérations de la Ville;
- Trois (3) preneurs n'ont pas retourné l'avis de désistement.

Le comité de sélection, composé de trois (3) membres, a siégé le 1er août 2019. L'analyse des offres a permis de constater que deux (2) des trois (3) soumissionnaires (cocontractants ingénieurs-architectes) sont conformes et ont obtenu la note de passage de 70 %. Après l'établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé aux cocontractants ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes CIMA+ s.e.n.c et STGM Architectes s.e.n.c.r.l.

Le comité de sélection est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant :

Firmes soumissions conformes	Pointage intérimaire	Pointage final	Prix de base soumis (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Prix total (taxes incluses)
CIMA+ s.e.n.c / STGM s.e.n.c.r.l.	75,2	0,40	3 165 346,55 \$	158 267,33 \$	3 323 613,88 \$
WSP Canada Inc. / Viau Bastien Gosselin Architectes Inc.	73,2	0,37	3 313 438,37 \$	165 671,92 \$	3 479 110,29 \$
Dernière estimation réalisée			2 760 301,69 \$	138 015,08 \$	2 898 316,78 \$
Écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation (\$) <i>(Le plus bas soumissionnaire conforme – estimation)</i>					425 297,10 \$
Écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation (%) <i>((le plus bas soumissionnaire conforme – estimation) / estimation) x 100</i>					14,7%
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et le plus bas soumissionnaire conforme (\$) <i>(2^e meilleure note finale – le plus bas soumissionnaire conforme)</i>					155 496,41 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et le plus bas soumissionnaire conforme (%) <i>((2^e meilleure note finale – le plus bas soumissionnaire conforme) / le plus bas soumissionnaire conforme) x 100</i>					4,7%

Le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, CIMA+ s.e.n.c et STGM Architectes s.e.n.c.r.l., a présenté une offre avec un écart défavorable de 14,7% (425 297,10 \$) par rapport à l'estimation.

Les validations requises à l'effet que les soumissionnaires recommandés CIMA+ s.e.n.c et STGM Architectes s.e.n.c.r.l ne font pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, ces soumissionnaires ne sont pas inscrits sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Les soumissions recommandées sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP), en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015.

La firme CIMA+ s.e..n.c., détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Une copie de l'autorisation est jointe au présent dossier.

La firme STGM Architectes s.e.n.c.r.l. détient une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Une copie de l'autorisation est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 3 165 346,55 \$, ainsi qu'un montant de 158 267,33 \$, taxes incluses, pour des dépenses admissibles.

La dépense de 3 323 613,88 \$, taxes incluses, représente un coût net de 3 034 902,48 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production d'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « *Optimiser la gestion de l'eau* ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus du présent dossier, la filière de traitement à l'ozone de l'usine Atwater ne pourra pas être mise en opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier décisionnel : septembre 2019

Début du mandat : octobre 2019

Fin du contrat : octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Simona RADULESCU TOMESCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paule BIRON, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Faical BOUZID
c/s - Bureau Projets

Tél : 514 868-5144
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-07

Faical BOUZID
c/s - Bureau Projets

Tél : 514 868-5144
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-08-15

Le 17 octobre 2018

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, BOUL DU SOUVENIR, BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2018-CPSM-1057514
N° de client : 3000148732

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA PLUS
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
- CIMA-INFO
- COENTREPRISE CIMA +/GROUPE CARTIER
- COENTREPRISE CIMA+ / LE GROUPE IBI
- COENTREPRISE CIMA+/TECSULT
- COPAC ET ASSOCIÉS

Québec

Place de la Cité - tour Cominar
2640, boulevard Laurier - bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LE CONSORTIUM CIMA+/ROCHE-DELUC/ITRANS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

Le 10 février 2017

ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIÉS ARCHITECTES, S.E.N.C.R.L.
A/S MADAME DOMINIQUE ST-GELAIS
2980, BOUL SAINTE-ANNE
QUÉBEC (QC) G1E 3J3

N° de décision : 2017-CPSM-1009410

N° de client : 2700030230

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CODEX, CONSULTANTS EN CODES ET NORMES
- FIXION3D
- ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIÉS ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.
- ST-GELAIS MONTMINY + ASSOCIÉS ARCHITECTES
- STGM ARCHITECTES
- TOPO PLANIFICATION

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIÉS ARCHITECTES, S.E.N.C.R.L. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **6 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1197574001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 19-17671 (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17671 int. d'octroi.pdf](#)[19-17671 tableau.pdf](#)[19-17671 pv.pdf](#)



[SEAO Liste des commandes.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Simona RADULESCU TOMESCU
Agent d'approvisionnement niv.2
Tél : 514 872-5282

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-09

Lina PICHE
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
WSP Canada Inc.	3 313 438,37 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Cima + s.e.n.c.	3 165 346,55 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des six preneurs n'ayant pas déposé d'offres, une était une ville, deux sont sous-traitants des soumissionnaires et une s'est désistée mentionnant un manque d'information technique. Nous n'avons pas de réponse des deux restantes.

Préparé par : Le - -

19-17671 - Services professionnels pour la confection des documents d'appel d'offres pour construction d'un système de mitigation des variations de pression dans les bassins de contact d'ozone à l'usine d'eau potable Atwater

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Expérience et expertise des firmes dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	10%	15%	30%	30%	100%	\$		Rang	Date	1e août 2019
SNC Lavalin Inc.	2,83	6,00	6,67	10,50	23,00	19,33	68,3			Non conforme	Heure	9h00
WSP Canada Inc.	3,83	7,00	7,67	12,00	22,33	20,33	73,2	3 313 438,37 \$	0,37	2	Lieu	255 Crénazie Est, 4e étage
CIMA +s.e.n.c.	3,67	8,67	7,67	11,50	22,33	21,33	75,2	3 165 346,55 \$	0,40	1		
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											

Multiplicateur d'ajustement
10000



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis



[Recherche avancée](#)

[Fermer la session](#)

[English](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[Commandes](#)

[Panier](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

Liste des commandes

➤ **Résultats d'ouverture**

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 19-17671

Numéro de référence : 1267858

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels pour la confection des documents d'appel d'offres pour construction d'un système de mitigation des variations de pression dans des bassins de contact d'ozone à l'usine d'eau potable Atwater

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1595784) 2019-05-16 17 h 15	3135687 - 19-17671 Addenda 1 (devis) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel
		Transmission : 2019-05-16 17 h 15	3135688 - 19-17671 Addenda 1 (plan) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel
			3140044 - 19-17671 Addenda 2 2019-06-06 14 h 39 - Courriel

			3141403 - 19-17671 Addenda 3 (devis) 2019-06-10 15 h 49 - Courriel
			3141404 - 19-17671 Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 15 h 49 - Téléchargement
			3142674 - 19-17671 Addenda 4 Report de date 2019-06-12 15 h 20 - Courriel
			3150585 - 19-17671 Addenda 5 2019-06-28 14 h 55 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin. Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 514 281- 1632	Commande : (1595192) 2019-05-16 7 h 19 Transmission : 2019-05-16 7 h 19	3135687 - 19-17671 Addenda 1 (devis) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel
			3135688 - 19-17671 Addenda 1 (plan) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel
			3140044 - 19-17671 Addenda 2 2019-06-06 14 h 39 - Courriel
			3141403 - 19-17671 Addenda 3 (devis) 2019-06-10 15 h 49 - Courriel
			3141404 - 19-17671 Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 15 h 49 - Téléchargement
			3142674 - 19-17671 Addenda 4 Report de date 2019-06-12 15 h 20 - Courriel
			3150585 - 19-17671 Addenda 5 2019-06-28 14 h 55 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1595637) 2019-05-16 14 h 45 Transmission : 2019-05-16 14 h 45	3135687 - 19-17671 Addenda 1 (devis) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3135688 - 19-17671 Addenda 1 (plan) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3140044 - 19-17671 Addenda 2 2019-06-06 14 h 39 - Courriel 3141403 - 19-17671 Addenda 3 (devis) 2019-06-10 15 h 49 - Courriel 3141404 - 19-17671 Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 15 h 49 - Téléchargement 3142674 - 19-17671 Addenda 4 Report de date 2019-06-12 15 h 20 - Courriel 3150585 - 19-17671 Addenda 5 2019-06-28 14 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1170528856	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954- 0003 Télécopieur : 514 954- 0111	Commande : (1598015) 2019-05-23 9 h 12 Transmission : 2019-05-23 9 h 12	3135687 - 19-17671 Addenda 1 (devis) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3135688 - 19-17671 Addenda 1 (plan) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3140044 - 19-17671 Addenda 2 2019-06-06 14 h 39 - Courriel 3141403 - 19-17671 Addenda 3 (devis) 2019-06-10 15 h 49 - Courriel 3141404 - 19-17671

			Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 15 h 49 - Téléchargement 3142674 - 19-17671 Addenda 4 Report de date 2019-06-12 15 h 20 - Courriel 3150585 - 19-17671 Addenda 5 2019-06-28 14 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SDO - DTP - Division de l'estimation des contrats 801 Brennan, 7e Étage Montréal, QC, H3C 0G4 NEQ :	Madame Renu Mathew Téléphone : 514 872- 5629 Télécopieur : 514 872- 5629	Commande : (1600513) 2019-05-28 13 h 13 Transmission : 2019-05-28 13 h 13	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert- Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626- 2054 Télécopieur :	Commande : (1595332) 2019-05-16 9 h 30 Transmission : 2019-05-16 9 h 30	3135687 - 19-17671 Addenda 1 (devis) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3135688 - 19-17671 Addenda 1 (plan) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3140044 - 19-17671 Addenda 2 2019-06-06 14 h 39 - Courriel 3141403 - 19-17671 Addenda 3 (devis) 2019-06-10 15 h 49 - Courriel 3141404 - 19-17671 Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 15 h 49 - Téléchargement 3142674 - 19-17671 Addenda 4 Report de date 2019-06-12 15 h 20 - Courriel 3150585 - 19-17671 Addenda 5 2019-06-28 14 h 55 -

			Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
St-Gelais Montminy architectes 468, rue St-Jean, Bureau 300 Montréal, QC, H2Y2S1 http://www.stgm.net NEQ : 3360024775	Monsieur Guillaume Robin Téléphone : 418 626- 8224 Télécopieur :	Commande : (1606506) 2019-06-11 16 h 41 Transmission : 2019-06-11 16 h 41	3135687 - 19-17671 Addenda 1 (devis) 2019-06-11 16 h 41 - Téléchargement 3135688 - 19-17671 Addenda 1 (plan) 2019-06-11 16 h 41 - Téléchargement 3140044 - 19-17671 Addenda 2 2019-06-11 16 h 41 - Téléchargement 3141403 - 19-17671 Addenda 3 (devis) 2019-06-11 16 h 41 - Téléchargement 3141404 - 19-17671 Addenda 3 (bordereau) 2019-06-11 16 h 41 - Téléchargement 3142674 - 19-17671 Addenda 4 Report de date 2019-06-12 15 h 20 - Courriel 3150585 - 19-17671 Addenda 5 2019-06-28 14 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257- 0707 Télécopieur : 514 257- 2804	Commande : (1595457) 2019-05-16 11 h 20 Transmission : 2019-05-16 11 h 20	3135687 - 19-17671 Addenda 1 (devis) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3135688 - 19-17671 Addenda 1 (plan) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3140044 - 19-17671 Addenda 2 2019-06-06 14 h 39 - Courriel 3141403 - 19-17671 Addenda 3 (devis)

			2019-06-10 15 h 49 - Courriel
			3141404 - 19-17671 Addenda 3 (bordereau)
			2019-06-10 15 h 49 - Téléchargement
			3142674 - 19-17671 Addenda 4 Report de date
			2019-06-12 15 h 20 - Courriel
			3150585 - 19-17671 Addenda 5
			2019-06-28 14 h 55 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon. Téléphone : 418 623- 2254 Télécopieur : 418 624- 1857	Commande : (1595786) 2019-05-16 17 h 19 Transmission : 2019-05-16 17 h 19	3135687 - 19-17671 Addenda 1 (devis) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3135688 - 19-17671 Addenda 1 (plan) 2019-05-29 15 h 54 - Courriel 3140044 - 19-17671 Addenda 2 2019-06-06 14 h 39 - Courriel 3141403 - 19-17671 Addenda 3 (devis) 2019-06-10 15 h 49 - Courriel 3141404 - 19-17671 Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 15 h 49 - Téléchargement 3142674 - 19-17671 Addenda 4 Report de date 2019-06-12 15 h 20 - Courriel 3150585 - 19-17671 Addenda 5 2019-06-28 14 h 55 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

[Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.](#)

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#)

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#)

[Registre des entreprises non admissibles](#)

[Autorité des marchés publics](#)

[Autorité des marchés financiers](#)

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197574001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes CIMA+ s.e.n.c. et STGM Architectes s.e.n.c.r.l. pour des travaux visant à sécuriser l'opération de l'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater pour une somme maximale de 3 323 613,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 19-17671 (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1197574001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-14

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197666001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications portant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$. Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine.

Il est recommandé :

- d'approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications portant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$.

- d'autoriser le greffier et la mairesse à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-26 09:34

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197666001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	MCCQ 2018-2021 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications portant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$. Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine.

CONTENU

CONTEXTE

L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 a été approuvée par le conseil d'agglomération le 23 août 2018. Cette entente portait initialement sur une somme globale de 153 140 000 \$ répartie sur 4 axes d'intervention avec des projets et des programmes visant :

1. Le patrimoine (site patrimonial de Montréal et agglomération/sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay)
2. Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne
3. Le numérique
4. L'entrepreneuriat culturel (études seulement)

Dans sa lettre adressée à la Mairesse et datée du 21 mars 2019, la ministre de la Culture et des Communications (MCC) confirmait une aide financière supplémentaire de 860 000 \$, soit 500 000 \$ pour favoriser la présence des cultures autochtones dans l'espace public et 360 000 \$ pour réaliser des projets et des activités culturelles destinées aux personnes âgées. Conformément aux règles de l'Entente sur le développement culturel, selon lesquelles les partenaires financent les programmes/projets à 50-50, la Ville de Montréal s'engage à investir des montants équivalents pour les mêmes objets.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0430 – 23 août 2018 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG18 0235 – 26 avril 2018 – Approuver le projet de modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 \$ du Ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 \$ à 40 143 000 \$.

CG17 0315 – 24 août 2017 – Approuver le projet d'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre le ministre de la Culture et de Communications et la Ville de Montréal.

CG17 0316 – 24 août 2017 - Approuver les modifications à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, attestant que le ministère désengage du montant initialement annoncé à la Ville, une somme de 11,3 M\$ et qu'il réengage le même montant au Programme d'Aide aux immobilisations qu'il administre lui-même.

CG17 0264 – 15 juin 2017 - Approuver la Modification No.1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, à la suite de l'ajout d'une participation financière de 14 782 900 \$ provenant du Ministère, portant le montant total de l'entente de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$.

DESCRIPTION

Dans sa lettre du 21 mars 2019, la ministre annonce une aide financière complémentaire de 860 000 \$ à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021. Cette somme est accordée à la Ville de Montréal en vertu du programme *Aide aux initiatives de partenariat* du MCC.

Les engagements conjoints de la Ville et du MCC auront pour objectifs de:

- **Favoriser la présence des cultures et des arts autochtones dans l'espace publics**

Les projets réalisés grâce au soutien accordé aux cultures et aux artistes et artisans autochtones sont directement alignés avec la Stratégie de réconciliation avec les Peuples autochtones de la Ville de Montréal.

La réalisation des actions et projets sera coordonnée par le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales et aura pour objectif :

1. d'améliorer la visibilité de la présence autochtone en milieu urbain par l'art autochtone dans le design urbain;
2. d'améliorer la visibilité des langues, de l'histoire et des histoires des Premières Nations en milieu urbain via les supports audio et numérique;
3. d'améliorer les statistiques sur la population autochtone afin que les programmes ciblent mieux la population;
4. de promouvoir les langues autochtones : leur utilisation et leur apprentissage par les citoyens autochtones à Montréal;
5. de rejoindre les citoyens autochtones et promouvoir leur culture;
6. de soutenir les artistes autochtones et appuyer leur développement professionnel;
7. de mettre en valeur l'offre culturelle autochtone et promouvoir les artistes.

Investissements: 500 000 \$ MCC et 500 000 \$ Ville

- **Réaliser des projets et des activités culturelles destinées aux personnes âgées.**

En accord avec la Plan d'action municipal pour les personnes âgées 2018-2020, des actions et des projets seront réalisés afin de bonifier les activités culturelles qui sont destinées aux personnes âgées et de leur offrir des outils et des services adaptés en matière d'activités culturelles.

Les actions et les projets qui seront coordonnés par le Service de la culture contribueront à l'atteinte des objectifs suivants du plan d'action municipal:

1. Objectif 1 : Contribuer à faire de Montréal une ville universellement accessible pour les personnes âgées
2. Objectif 4: Mieux faire connaître la réalité des personnes âgées à la population
3. Objectif 5: Contribuer à ce que les personnes âgées demeurent actives dans la communauté
4. Objectif 6: Favoriser la participation citoyenne et l'engagement social chez les personnes âgées

Investissements: 360 000 \$ MCC et 360 000 \$ Ville

Correction de l'identification de la contribution de la Ville : Sous axe 1.1. Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal

Une correction au niveau de la provenance budgétaire de la contribution de la Ville pour le sous-axe 1.1. Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal est nécessaire.

Une contribution de la Ville de 2 513 032 \$ dont la provenance a été identifiée dans l'Entente comme provenant du programme triennal d'immobilisation (PTI) de la Ville est modifié afin d'associer sa provenance au budget de fonctionnement (BF). Cette correction est nécessaire car les projets archéologiques et les subventions octroyées dans le cadre du Règlement municipal 04-026 *Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques* sont planifiées dans le budget de fonctionnement de la Division du patrimoine. Cette modification est donc sans impact pour le budget de la Ville.

JUSTIFICATION

L'adoption d'une version modifiée de l'Entente 2018-2021 permettra de mettre en œuvre les activités de valorisation des cultures autochtones et les activités destinées aux âgées qui devraient débiter à l'automne 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau résumé des sommes respectives investies par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications. Les sommes indiquées en gras reflètent les modifications apportées à l'entente.

	MCC		Ville		Total
	Transfert	Dette	BF	PTI	
Axe 1 - Le patrimoine	1 245 000 \$	19 500 000 \$	1 245 000 \$	19 500 000 \$	41 490 000 \$
Correction Axe 1	- \$	- \$	2 513 032 \$	(2 513 032) \$	- \$
Axe 2 - Les quartiers culturels	9 540 000 \$	45 950 000 \$	18 540 000 \$	33 050 000 \$	107 080 000 \$
Ajout Axe 2 - Aînés	360 000 \$	- \$	360 000 \$	- \$	720 000 \$

Ajout Axe 2 - Autochtones	500 000 \$	- \$	500 000 \$	- \$	1 000 000 \$
Axe 3 - Le numérique	600 000 \$	1 550 000 \$	600 000 \$	1 550 000 \$	4 300 000 \$
Axe 4 - L'entrepreneuriat culturel	135 000 \$	- \$	135 000 \$	- \$	270 000 \$
Total	12 380 000 \$	67 000 000 \$	23 893 032 \$	51 586 968 \$	154 860 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels;
- la protection du patrimoine;
- l'innovation et le savoir;
- la promotion de l'économie locale;
- la compétitivité : tourisme culturel;
- le développement de l'art public.

De plus, la Ville de Montréal assume le leadership de l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le gouvernement du Québec est un partenaire de premier plan et de longue date. L'engagement financier des partenaires que sont la Ville et le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal est primordial pour l'avenir de la métropole culturelle. La culture, vecteur de développement pour Montréal, a des impacts significatifs tant au niveau de la qualité de vie des citoyens de la cohésion sociale que du développement économique. L'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil important qui contribue à l'essor de la culture à Montréal et permet à la Ville de se distinguer à l'échelle internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée en accord avec le Service des communications.

De plus, les projets réalisés dans le cadre de l'Entente doivent se conformer au protocole de visibilité établi entre la Ville et le MCC, tel que décrit dans le Guide d'application du protocole de visibilité pour les organismes subventionnés, les arrondissements et les services de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît FAUCHER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean J THERRIEN, Direction générale
Marie-Ève LACHAPELLE-BORDELEAU, Direction générale

Lecture :

Marie-Ève LACHAPELLE-BORDELEAU, 23 juillet 2019
Benoît FAUCHER, 23 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie ROSE
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514-868-5856
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-23

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Pour Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture, et ce, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) (Délégation de pouvoirs en pj)

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Pour Suzanne Laverdière, directrice du Service

de la culture, et ce, conformément à l'article 25
de l'annexe C de la Charte de la Ville de
Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) (Délégation
de pouvoirs en pj)

Tél : 514 872-1608

Approuvé le : 2019-07-25

Québec, le 21 mars 2019

Madame Valérie Plante
Mairesse
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 3.100 R
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la mairesse,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une aide financière de 860 000 \$ vous sera versée en complément du montant déjà annoncé le 5 juillet 2018, ce qui porte la contribution totale du ministère de la Culture et des Communications à 79 380 000 \$ pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat.

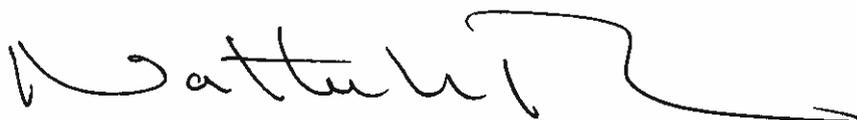
La participation financière supplémentaire du Ministère se décline comme suit :

- | | |
|---|------------|
| – Favoriser la présence des cultures et des arts autochtones dans l'espace public | 500 000 \$ |
| – Réaliser des projets et des activités culturels destinés aux personnes aînées | 360 000 \$ |

Madame Danielle Dubé, directrice générale de la métropole, communiquera sous peu avec vous pour préciser les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention, lesquelles seront détaillées dans une convention supplémentaire. Par ailleurs, si vous prévoyez faire une annonce publique, avant d'entamer des démarches en ce sens, je vous demande de communiquer avec la personne mentionnée précédemment.

Souhaitant que notre contribution vous aide à atteindre vos objectifs, je vous remercie de votre participation à l'essor de la culture et des communications au Québec et vous prie d'agréer, Madame la mairesse, mes salutations distinguées.

La ministre,



NATHALIE ROY

N/Réf. : 530017 et 530039

Projets en soutien aux cultures autochtones (Design, connaissance et langues)

Objectifs	Projets	Fournisseurs	2019	2020
Améliorer la visibilité de la présence autochtone en milieu urbain par l'art autochtone dans le design urbain	Aménagement de commémoration et mise en valeur de l'histoire autochtone (rue Peel, Fort Lorette, autres à venir)	Consultants en design : artistes autochtones	35 000 \$	6 500 \$
Améliorer la visibilité des langues, de l'histoire et des histoires des Premières Nations en milieu urbain via les supports audio et numérique	Ballado historique en FR, EN et langue autochtones	Centre culturel de Kahnawake + <i>Portrait sonore</i> (OBNL)	30 000 \$ (3 000 \$ / arrêt pour 10 arrêts) 30 000 \$ traduction en anglais et kanienke'ha	-
	Ballado en réalité augmentée	Montréal en histoire (OBNL)	90 000 \$ (45 000 \$ / arrêt x 2 arrêts)	-
Améliorer les statistiques sur la population autochtone : des programmes qui ciblent mieux la population	Étude sur la diversité de la population autochtone à Montréal	Consultant / OBNL autochtone	25 000 \$	-

Objectifs	Projets	Fournisseurs	2019	2020
Promotion des langues autochtones : leur utilisation et leur apprentissage par les citoyens autochtones à Montréal.	Traduction de documents significatifs en langues autochtones (Premières Nations et Inuit)	traduction x 11 langues (3 500 \$ / langue)	38 500 \$	-
	Appui en développement de compétences en enseignement des langues autochtones : développement de manuels pédagogique en enseignement langue seconde	Montréal Autochtone et Kiuna	100 000 \$	50 000 \$
Sous-total			348 500 \$	56 500 \$

Projets en soutien aux cultures autochtones (culture)

Objectif	Projet	2019	2020
Rejoindre les citoyens autochtones et promouvoir leur culture	La littérature et les langues autochtones dans les bibliothèques (2019-2020)	30 000 \$	-
	Les créateurs et la musique autochtones dans les bibliothèques (2020-2021)	-	30 000 \$
	Projets à définir découlant du Plan d'inclusion de l'autochtonie du <i>réseau Accès culture</i> (à développer en 2019)	-	20 000 \$
Soutenir les artistes autochtones et appuyer leur développement professionnel	Programme d'art mural (volet 4 - Artistes autochtones)	75 000 \$	75 000 \$
	Programme d'art public temporaire	100 000 \$	100 000 \$
Mettre en valeur de l'offre culturelle autochtone et promouvoir les artistes	Accueil et circulation d'artistes autochtones (<i>Projet du réseau Accès culture</i>)	90 000 \$	60 000 \$
	Résidences d'artistes autochtones (<i>Projet du réseau Accès culture</i>)	5 000 \$	10 000 \$
	Sous-total	300 000	295 000
	TOTAL	648 500	351 500
	Grand Total		1 000 000

Dossier # : 1197666001

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications portant le montant total de l'Entente de 153 140 000 \$ à 154 860 000 \$, soit une augmentation de 1 720 000 \$. Effectuer une correction de l'identification de la contribution de la Ville à l'axe 1 - Patrimoine.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme cet Avenant à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2019.

FICHIERS JOINTS



[Avenant visé 23-07-2019.pdf](#)[2. Annexe A et reddition 2018-2021 5 juillet 2019VF.pdf](#)



[3. Annexe B Entente 2018-2021 4 juillet 2019.xlsx](#)[4. Annexe C PlanFinanc.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renaud GOSSELIN
Avocat
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-24

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

AVENANT

À

L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2018-2021



ENTRE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par madame Laurence A. St-Denis, directrice générale de la métropole par intérim, dûment autorisée aux termes du Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (RLRQ, chapitre M-17.1, r.1);

(ci-après la « MINISTRE »),

ET LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son hôtel de ville à l'Édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1B5, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après la « VILLE »).

ATTENDU QUE les parties ont conclu, le 14 septembre 2018, une convention d'aide financière (ci-après la « Convention »);

ATTENDU QUE la MINISTRE a confirmé le 21 mars 2019 une majoration de l'aide financière initialement accordée dans la Convention pour favoriser la présence des cultures et des langues autochtones dans l'espace public et pour réaliser des projets et des activités culturels destinés aux personnes âgées;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier certains articles de la Convention;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier l'« Annexe A et reddition de comptes » de la Convention pour définir l'utilisation des sommes supplémentaires;

ATTENDU QUE l'annexe de la Convention erronément intitulée « Annexe A. Programmation de l'Entente 2018-2021 » aurait plutôt dû porter le titre « Annexe B. Programmation de l'Entente 2018-2021 » et qu'une rectification à cet effet est nécessaire;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier l'« Annexe B. Programmation de l'Entente 2018-2021 » de la Convention afin de la rendre fidèle à la nouvelle répartition budgétaire;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier l'Annexe C « Plan de financement de l'Entente 2018-2021 » de la Convention afin de la rendre fidèle à la nouvelle répartition budgétaire;

POUR CES MOTIFS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. MODIFICATION DE L'ARTICLE 2

L'article 2 de la Convention est remplacé par le suivant :

« 2. ENGAGEMENTS DE LA MINISTRE

- 2.1 Conformément à la lettre d'annonce du 21 mars 2019, et en considération des engagements de la VILLE, la MINISTRE s'engage à participer financièrement à la réalisation des programmes, projets et activités, pour un montant total n'excédant pas soixante-dix-neuf millions trois cent quatre-

vingt mille dollars (79 380 000 \$), le tout sous réserve de la *Loi sur l'Administration financière* (RLRQ, c. A-6.001) et de la *Loi sur l'Administration publique* (RLRQ, c. A-6.01).

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, c. A-6.001);

2.2 Le montant de la participation financière totale de la MINISTRE se répartit comme suit :

A. Enveloppe d'immobilisations en service de la dette :

2.2.1 Une somme de soixante-sept millions de dollars (67 000 000 \$) est versée à la VILLE à même les crédits en service de la dette selon les modalités de versement prévues à la clause 4 et incluant :

- a) Les frais de financement temporaire et les frais d'escompte et d'émission d'obligations pour le montant de la participation financière de la MINISTRE, mais auxquels s'ajoutent les frais et intérêts de financement à long terme, lesquels sont versés selon les modalités de versement prévues à la clause 4 ci-dessous;
- b) De cette somme, treize millions cinq cent mille dollars (13 500 000 \$) sont accordés pour le développement des collections des bibliothèques, soit quatre millions cinq cent mille dollars (4 500 000 \$) par année.

B. Enveloppe en crédits directs :

2.2.2 Une somme de douze millions trois cent quatre-vingt mille dollars (12 380 000 \$) est versée à la VILLE à même les crédits directs selon les modalités de versement prévues à la clause 4.

2018-2019 :

Quatre millions trois cent quatre-vingt mille dollars (4 380 000 \$)

2019-2020 :

Trois millions neuf cent cinquante mille dollars (3 950 000 \$)

2020-2021 :

Quatre millions cinquante mille dollars (4 050 000 \$)

Une partie de cette contribution, d'un montant de trois millions de dollars (3 000 000 \$), soit un million (1 000 000 \$) par année, sera puisée à même le Fonds du patrimoine culturel québécois. »

2. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1

L'article 3.1 de la Convention est remplacé par le suivant :

« 3.1 Participer à la réalisation des programmes, projets et activités en y affectant, pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, un montant de soixante-quinze millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (75 480 000 \$), lequel se répartit comme suit :

A. Enveloppe d'immobilisations en service de la dette : Cinquante et un millions cinq cent quatre-vingt-sept mille dollars (51 587 000 \$).

B. Enveloppe en crédits de fonctionnement : Vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-treize mille dollars (23 893 000 \$). »

3 MODIFICATION DE L'ANNEXE A

L'Annexe A de la Convention est remplacée par l'Annexe A jointe au présent avenant.

4 MODIFICATION DU TITRE D'UNE ANNEXE

Le titre de l'annexe de la Convention intitulée « Annexe A. Programmation de l'Entente 2018-2021 » est remplacé par « Annexe B. Programmation de l'Entente 2018-2021 ».

5 MODIFICATION DE L'ANNEXE B

L'Annexe B de la Convention est remplacée par l'Annexe B jointe au présent avenant.

6 MODIFICATION DE L'ANNEXE C

L'Annexe C de la Convention est remplacée par l'Annexe C jointe au présent avenant.

7 INTERPRÉTATION

Les autres dispositions de la Convention qui ne sont pas touchées par le présent avenant continuent d'avoir effet selon les termes de la Convention.

8 MISE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur lors de sa signature et il prendra fin à la date où les obligations de chacune des parties seront remplies.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en deux (2) exemplaires, à la date indiquée en regard de leur signature respective :

La MINISTRE

Laurence A. St-Denis
Directrice générale de la métropole par
intérim

Date

La VILLE

M^e Yves Saindon
Greffier

Date

Cet avenant a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ^e jour de 20__ (Résolution CG).

Entente de développement culturel - ANNEXE A et reddition de comptes

TRIENNALE

PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT

Objet de la présente version du document :

Élaboration du menu de l'entente

Demande d'aide financière (DAF)

Numéro de la DAF 1 : 530017

Numéro de la DAF 2 : 530039

Numéro de la DAF 3 :

Numéro de la DAF 4 :

Région administrative

06 Montréal

Entente conclue entre

le ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Et

Partenaires

Titre de la politique culturelle

Année d'adoption

Partenaire mandataire

Ville de Montréal version 5 juillet 2019

Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du

2017

Autres partenaires

Tourisme Montréal

numérique et de la diversité

Plan d'action en patrimoine

2017

Durée de l'entente et année(s) d'application

Durée : Triennale

An 1 d'application : 2018

An 2 d'application : 2019

An 3 d'application : 2020

Années financières du MCC

An 1 : 2018 – 2019

An 2 : 2019 – 2020

An 3 : 2020 – 2021

Vision

Les ententes de développement culturel sont l'occasion pour le Ministère et les municipalités locales et régionales d'arrimer leurs actions en culture et en communications sur les territoires en partenariat et en réciprocité, au profit des citoyennes et des citoyens, dans une perspective de développement durable.

Les principes directeurs

- ▶ Portent sur une lecture commune des enjeux et des défis territoriaux
- ▶ Favorisent des initiatives exclusives et complémentaires par rapport aux autres outils d'intervention
- ▶ Visent des actions structurantes, innovantes
- ▶ Permettent une modulation des façons de faire d'un territoire à l'autre
- ▶ S'inscrivent dans un processus de reddition de comptes et de gestion par résultats, modulés en fonction de réalités municipales

Les finalités

- ▶ Bénéficiaire prioritaire
Le citoyen, dans une perspective de développement des collectivités locales
- ▶ Partenaire prioritaire
Le monde municipal

Numéro	Enjeux	Orientations	Axes d'intervention
1	Vitalité culturelle des collectivités	La culture et les communications au bénéfice des citoyennes et des citoyens	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mécanismes d'animation culturelle 2. Échanges entre les acteurs culturels et les citoyens 3. Initiatives émergentes en culture 4. Activités de réseautage 5. Apport des nouvelles technologies 6. Promotion des produits culturels
2	La participation de la citoyenne et du citoyen au développement culturel des collectivités	La citoyenne et le citoyen acteurs de culture et de communications	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projets initiés par les milieux artistiques et culturels 2. Valorisation des pratiques amateurs 3. Engagement des jeunes comme acteurs en culture 4. Mécénat et partenariat privé 5. Action bénévole en arts, en culture et en communications
3	L'identité et l'appartenance	La citoyenne et le citoyen porteurs de culture et de communications	<ol style="list-style-type: none"> 1. Information culturelle locale et régionale 2. Réseau de pôles culturels locaux et régionaux 3. Liens entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire 4. Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel 5. Actions concertées pour le développement et la promotion de l'identité locale et régionale 6. Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire
4	Le dynamisme économique, social et démocratique	La culture et les communications dans la collectivité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Médiation culturelle 2. Développement du tourisme culturel 3. Économie sociale et entrepreneuriat collectif dans le domaine culturel 4. Recherche, développement et innovation

Exemples

Axe 2

Action bénévole en arts, en culture et en communications

Objectif

Mettre en place deux activités de valorisation de l'action bénévole par année, en arts, en culture et en communications, d'ici le (date-année)

Moyens

- ▶ Remise annuelle des prix de reconnaissance en arts, en culture et en communications
- ▶ Publication de portraits de bénévoles œuvrant en arts, en culture et en communications dans les journaux de quartier

Axe 3

Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel

Objectif

Tenir cinq activités par année touchant la conservation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel d'ici le (date-année)

Moyens

- ▶ Inventaire archéologique
- ▶ Étude de caractérisation du paysage
- ▶ Inventaire et évaluation du patrimoine bâti
- ▶ Réalisation et installation de panneaux d'interprétation
- ▶ Inventaire et enregistrement du patrimoine immatériel

Annexe A - Objectif 1

Libellé de l'objectif : Le patrimoine. Caractère irremplaçable du patrimoine culturel.

Section ou chapitre de la Politique culturelle : Plan d'action en patrimoine

Indicateur de résultats : Mise en œuvre de projets ayant pour but la préservation, la restauration et la mise en valeur des biens patrimoniaux et contribuer au développement de la connaissance des valeurs.

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Soutenir la restauration de biens classés et de biens avec statut juridique.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Patrimoine
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel	Extrants : Services
Moyen 2	Moyen d'action : Appuyer le développement et la diffusion des connaissances.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Patrimoine
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel	Extrants : Produits
Moyen 3	Moyen d'action : Assurer la protection, la mise en valeur et la pérennité des vestiges archéologiques.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Patrimoine
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Conservation, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel	Extrants : Services
Moyen 4	Moyen d'action : Assurer la préservation, la mise en valeur et le réaménagement de lieux publics distinctifs.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Patrimoine
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire	Extrants : Produits
Moyen 5	Moyen d'action : Favoriser la requalification d'immeubles, de sites ou d'ensembles identitaires d'intérêt patrimonial, en priorisant leur réutilisation pour une vocation culturelle.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Développement durable
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Développement d'initiatives émergentes	Extrants : Produits
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 1 (suite)

Libellé de l'objectif : Le patrimoine. Caractère irremplaçable du patrimoine culturel.

Moyen 8	Moyen d'action :														
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :		
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :				
Moyen 9	Moyen d'action :														
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :		
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :				
Moyen 10	Moyen d'action :														
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :		
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :				

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		6 915 000 \$		6 915 000 \$			6 915 000 \$		6 915 000 \$			6 915 000 \$		6 915 000 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		6 915 000 \$		6 915 000 \$			6 915 000 \$		6 915 000 \$			6 915 000 \$		6 915 000 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Annexe A - Objectif 2

Libellé de l'objectif : Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels.

Section ou chapitre de la Politique culturelle : 14.10 et 14.11, 14.12, 14.14, 14.6, 14.18

Indicateur de résultats : Consolider et développer des espaces culturels uniques et mettre en valeur les richesses patrimoniales, artistiques, architecturales et naturelles présentes dans les quartiers.

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Développer et consolider des infrastructures culturelles de qualité permettant d'accroître la fréquentation et l'appropriation citoyenne.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Bibliothèque et livre
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire	Extrants : Services
Moyen 2	Moyen d'action : Soutenir le déploiement de l'art public sur tout le territoire.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Arts visuels
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Amélioration du cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire	Extrants : Produits
Moyen 3	Moyen d'action : Favoriser la qualité architecturale et l'innovation en design.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu : Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique	Effet visé par la réalisation du projet : Stimulation de la croissance économique par la recherche-développement et l'innovation culturelle	Extrants : Produits
Moyen 4	Moyen d'action : Développer et mettre en valeur l'offre touristique des quartiers culturels.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Tourisme culturel
	Enjeu : Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement du tourisme culturel	Extrants : Produits
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 2 (suite)

Libellé de l'objectif : Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Poursuivre l'aménagement responsable des quartiers culturels.

Moyen 8	Moyen d'action :														
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :		
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :				
Moyen 9	Moyen d'action :														
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :		
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :				
Moyen 10	Moyen d'action :														
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :		
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :				

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		13 270 000 \$		13 270 000 \$			12 170 000 \$		12 170 000 \$			12 270 000 \$		12 270 000 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		13 270 000 \$		13 270 000 \$			12 170 000 \$		12 170 000 \$			12 270 000 \$		12 270 000 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Annexe A - Objectif 3

Libellé de l'objectif : Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Développer l'expérience citoyenne.

Section ou chapitre de la Politique culturelle : 14.10 et 14.18, 14.19, 14.22

Indicateur de résultats : Poser des actions en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux (artistes, organismes culturels, SDC et commerçants).

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Contribuer au renouvellement de l'expérience de la bibliothèque pour les citoyens.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Bibliothèque et livre
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Consolidation des pôles culturels locaux et régionaux	Extrants : Services
Moyen 2	Moyen d'action : Soutenir la consolidation du milieu muséal, sa diversité et sa complémentarité.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Institutions muséales
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Consolidation des pôles culturels locaux et régionaux	Extrants : Services
Moyen 3	Moyen d'action : Favoriser et reconnaître les passerelles entre le milieu culturel professionnel et celui du loisir culturel et stimuler les maillages inter arrondissements.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Culture-éducation
	Enjeu : L'accroissement de la participation citoyenne au développement culturel des collectivités	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des initiatives valorisant les pratiques amateurs	Extrants : Activités
Moyen 4	Moyen d'action : Soutenir le développement et la fidélisation des publics, notamment des jeunes, des familles et des aînés.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Culture-éducation
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Développement de la promotion des produits culturels	Extrants :
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 3 (suite)

Libellé de l'objectif : Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Développer l'expérience citoyenne.

Moyen 8	Moyen d'action :													
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :			
Moyen 9	Moyen d'action :													
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :			
Moyen 10	Moyen d'action :													
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :			

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		5 535 000 \$		4 235 000 \$			5 465 000 \$		4 165 000 \$			5 465 000 \$		4 165 000 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		5 535 000 \$		4 235 000 \$			5 465 000 \$		4 165 000 \$			5 465 000 \$		4 165 000 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Annexe A - Objectif 4

Libellé de l'objectif : Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion.

Section ou chapitre de la Politique culturelle : 14.10, 14.2, 14.21, 14.22

Indicateur de résultats : Poser des actions en concertation avec les arrondissements, leurs citoyens et les acteurs locaux (artistes, organismes culturels, SDC et commerçants).

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Favoriser l'inclusion et la diversité tant au sein des publics que des artistes professionnels.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Diversité culturelle
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des actions de concertation entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire	Extrants : Activités
Moyen 2	Moyen d'action : Favoriser par la médiation culturelle le croisement entre les pratiques citoyennes et le milieu artistique professionnel, dans l'optique de soutenir les rencontres interculturelles, la diversité des expressions et la mixité des pratiques.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Culture-éducation
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des échanges entre les acteurs culturels et les citoyens	Extrants : Activités
Moyen 3	Moyen d'action : Soutenir la démocratisation et l'accessibilité de la culture tout en favorisant la découverte de talents, la prise de risque et l'innovation.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Culture-éducation
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Développement d'initiatives émergentes	Extrants : Activités
Moyen 4	Moyen d'action : Appuyer des activités de valorisation de la langue française.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Langue Française
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des actions de concertation entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire	Extrants : Activités
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 4 (suite)

Libellé de l'objectif : Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Miser sur le pouvoir de la culture et des arts pour favoriser l'inclusion.

Moyen 8	Moyen d'action :														
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :		
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :				
Moyen 9	Moyen d'action :														
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :		
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :				
Moyen 10	Moyen d'action :														
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :		
	Enjeu :					Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :				

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		1 065 000 \$		1 065 000 \$		305 000 \$		305 000 \$				305 000 \$		305 000 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		1 065 000 \$		1 065 000 \$		305 000 \$		305 000 \$				305 000 \$		305 000 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Annexe A - Objectif 5

Libellé de l'objectif : Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Les cultures autochtones.

Section ou chapitre de la Politique culturelle : 14.10 et 14.1, 14.2, 14.21, 14.22

Indicateur de résultats : Collaborer avec les organismes culturels autochtones et stimuler la diffusion et la valorisation des cultures autochtones.

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Soutenir la mise en valeur, le développement et le rayonnement des cultures et de l'histoire autochtone de Montréal.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Diversité culturelle
	Enjeu : Le renforcement de l'identité locale et le sentiment d'appartenance	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des actions de concertation entre les différentes communautés composant les collectivités présentes sur le territoire	Extrants : Activités
Moyen 2	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 3	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 4	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 5 (suite)

Libellé de l'objectif : Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne. Les cultures autochtones.

Moyen 8	Moyen d'action :													
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :			
Moyen 9	Moyen d'action :													
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :			
Moyen 10	Moyen d'action :													
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :			

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		500 000 \$		500 000 \$											
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		500 000 \$		500 000 \$											

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Annexe A - Objectif 6

Libellé de l'objectif : Le numérique. Au service de l'expérience culturelle du citoyen.

Section ou chapitre de la Politique culturelle : 14.8 et 14.9, 14.21, 14.18

Indicateur de résultats : Libérer le potentiel des acteurs culturels et créatifs ainsi que celui des citoyens partout sur le territoire afin que la culture numérique se développe de façon organique et durable.

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Contribuer au maintien de la compatibilité des lieux de diffusion qui jouent un rôle primordial dans l'accessibilité des diverses expressions culturelles et dans le développement des artistes.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Numérique
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement de l'utilisation de nouvelles technologies	Extrants : Produits
Moyen 2	Moyen d'action : Soutenir les initiatives de médiation culturelle visant à stimuler la participation de la population au développement de la culture numérique.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Numérique
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement des échanges entre les acteurs culturels et les citoyens	Extrants : Activités
Moyen 3	Moyen d'action : Assurer un environnement numérique et technologique de haut niveau dans le réseau des bibliothèques.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention : Numérique
	Enjeu : Le développement de la vitalité culturelle	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement de l'utilisation de nouvelles technologies	Extrants : Services
Moyen 4	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 6 (suite)

Libellé de l'objectif : Le numérique. Au service de l'expérience culturelle du citoyen.

Moyen 8	Moyen d'action :													
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :			
Moyen 9	Moyen d'action :													
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :			
Moyen 10	Moyen d'action :													
	Résultats obtenus :												Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :						Extrants :			

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		1 050 000 \$		1 050 000 \$			550 000 \$		550 000 \$			550 000 \$		550 000 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		1 050 000 \$		1 050 000 \$			550 000 \$		550 000 \$			550 000 \$		550 000 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Annexe A - Objectif 7

Libellé de l'objectif : L'entrepreneuriat culturel. Afin de pérenniser la création.

Section ou chapitre de la Politique culturelle : 14.3

Indicateur de résultats : Mettre en place un environnement favorable au développement du réflexe entrepreneurial chez les artistes, les organismes et les entreprises du milieu culturel.

Degré de réalisation :

Moyen 1	Moyen d'action : Soutenir le développement des compétences entrepreneuriales et la création de nouveaux modèles d'affaires innovants.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu : Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement de l'entrepreneuriat collectif dans le domaine culturel	Extrants : Services
Moyen 2	Moyen d'action : Appuyer les projets structurants de mutualisation de services, d'équipements, de création et de prise de risque favorisant l'émergence et la mise en place d'initiatives économiques novatrices.		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu : Le renforcement du dynamisme économique, social et démocratique	Effet visé par la réalisation du projet : Accroissement de l'entrepreneuriat collectif dans le domaine culturel	Extrants : Services
Moyen 3	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 4	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 5	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 6	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :
Moyen 7	Moyen d'action :		
	Résultats obtenus :		Secteur d'intervention :
	Enjeu :	Effet visé par la réalisation du projet :	Extrants :

Annexe A - Objectif 7 (suite)

Libellé de l'objectif : L'entrepreneuriat culturel. Afin de pérenniser la création.

Moyen 8	Moyen d'action :												
	Résultats obtenus :											Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :			
Moyen 9	Moyen d'action :												
	Résultats obtenus :											Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :			
Moyen 10	Moyen d'action :												
	Résultats obtenus :											Secteur d'intervention :	
	Enjeu :				Effet visé par la réalisation du projet :					Extrants :			

Moyen	An 1					An 2					An 3				
	Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires		Réservé MCC	MCC		Partenaires	
	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel	E.B.	Prévu	Réel	Prévu	Réel
1		45 000 \$		45 000 \$			45 000 \$		45 000 \$			45 000 \$		45 000 \$	
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		45 000 \$		45 000 \$			45 000 \$		45 000 \$			45 000 \$		45 000 \$	

Commentaires pour l'année 1

Commentaires pour l'année 2

Commentaires pour l'année 3

Sommaire financier de l'entente

Engagement financier des partenaires

Ministère de la Culture et des Communications	Prévisionnel :	79 380 000 \$
Partenaire 1 : Ville de Montréal	Prévisionnel :	75 480 000 \$
Partenaire 2 : Tourisme Montréal	Prévisionnel :	210 000 \$
Partenaire 3 :	Prévisionnel :	
Partenaire 4 :	Prévisionnel :	
Partenaire 5 :	Prévisionnel :	
Partenaire 6 :	Prévisionnel :	
Total	Prévisionnel :	155 070 000 \$

Bilan qualitatif de fin d'entente

Réel :	
À compléter ou à valider par le comité de suivi	
Réel :	

Sommaire Ministère	An 1		An 2		An 3	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Enveloppe budgétaire						
Bonification pour tiers-partenaire (TP)						
Crédits réguliers (CR)	3 380 000 \$		2 950 000 \$		3 050 000 \$	
Culture-éducation (CÉ)						
Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ)	1 000 000 \$		1 000 000 \$		1 000 000 \$	
Langue française (SPL)						
Loisir culturel (LC)						
Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)	500 000 \$					
Plan Nord (PN)						
Plan sur le livre (PDL)						
Plan québécois des infrastructures - autre que numérique (PQI)						
Stratégie maritime (SM)						
Mixte (MIX)						
Autre (AUT)	23 500 000 \$		21 500 000 \$		21 500 000 \$	
Total	28 380 000 \$		25 450 000 \$		25 550 000 \$	

Entente sur le développement culturel de Montréal (2018-2021)

Annexe B - Programmation

Version 5 juillet 2019

	2018-2019					2019-2020					2020-2021					TOTAL DE L'ENTENTE					
	MCC		Ville		Total	MCC		Ville		Total	MCC		Ville		Total	MCC		Ville		Total	
	Transfert	Dettes	BF	PTI	MCC + Ville	Transfert	Dettes	BF	PTI	MCC + Ville	Transfert	Dettes	BF	PTI	MCC + Ville	Transfert	Dettes	BF	PTI	MCC + Ville	
AXE 1 - Le patrimoine																					
1.1 Site patrimonial déclaré de Montréal / Agglomération de Montréal																					
1.1.1 Subventions	287 433	837 677	1 125 110	-	2 250 220	287 433	837 677	1 125 110	-	2 250 220	287 433	837 677	1 125 110	-	2 250 220	862 299	2 513 031	3 375 330	-	6 750 660	
1.1.2 Projets	-	3 190 456	-	3 190 456	6 380 912	-	3 190 456	-	3 190 456	6 380 912	-	3 190 456	-	3 190 456	6 380 912	-	9 571 368	-	9 571 368	19 142 736	
1.1.3 Archéologie	90 722	-	90 722	-	181 444	90 722	-	90 722	-	181 444	90 722	-	90 722	-	181 444	272 166	-	272 166	-	544 332	
1.1.4 Recherche et diffusion du patrimoine	36 845	-	36 845	-	73 691	36 845	-	36 845	-	73 691	36 845	-	36 845	-	73 691	110 536	-	110 536	-	221 072	
Sous-total	415 000	4 028 133	1 252 677	3 190 456	8 886 267	415 000	4 028 133	1 252 677	3 190 456	8 886 267	415 000	4 028 133	1 252 677	3 190 456	8 886 267	1 245 001	12 084 399	3 758 032	9 571 368	26 658 800	
1.2 Sites patrimoniaux déclarés du Mont-Royal et du Bois-de-Saraguay																					
1.2.1 Projets	-	2 438 533	-	2 438 533	4 877 067	-	2 438 533	-	2 438 533	4 877 067	-	2 438 533	-	2 438 533	4 877 067	-	7 315 600	-	7 315 600	14 631 200	
1.2.2 Recherche et diffusion du patrimoine	-	33 333	-	33 333	66 667	-	33 333	-	33 333	66 667	-	33 333	-	33 333	66 667	-	100 000	-	100 000	200 000	
Sous-total	-	2 471 867	-	2 471 867	4 943 733	-	2 471 867	-	2 471 867	4 943 733	-	2 471 867	-	2 471 867	4 943 733	-	7 415 600	-	7 415 600	14 831 200	
Total AXE 1 - Le patrimoine	415 000	6 500 000	1 252 677	5 662 323	13 830 000	415 000	6 500 000	1 252 677	5 662 323	13 830 000	415 000	6 500 000	1 252 677	5 662 323	13 830 000	1 245 001	19 499 999	3 758 032	16 986 968	41 490 000	
AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne																					
2.1 Aménagement responsable des quartiers culturels																					
2.1.1 Rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques	-	9 000 000	-	9 000 000	18 000 000	-	9 000 000	-	9 000 000	18 000 000	-	9 000 000	-	9 000 000	18 000 000	-	27 000 000	-	27 000 000	54 000 000	
2.1.2 Bibliothèque St-Sulpice (BSS)	670 000	2 000 000	670 000	2 000 000	5 340 000	1 500 000	-	1 500 000	-	3 000 000	1 600 000	-	1 600 000	-	3 200 000	3 770 000	2 000 000	3 770 000	2 000 000	11 540 000	
2.1.3 Équipements culturels et art public	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	3 050 000	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	3 050 000	175 000	1 350 000	175 000	1 350 000	3 050 000	525 000	4 050 000	525 000	4 050 000	9 150 000	
2.1.4 Montréal, ville UNESCO de design	75 000	-	75 000	-	150 000	75 000	-	75 000	-	150 000	75 000	-	75 000	-	150 000	225 000	-	225 000	-	450 000	
2.1.5 Tourisme culturel	-	-	-	-	-	70 000	-	70 000	-	140 000	70 000	-	70 000	-	140 000	140 000	-	140 000	-	280 000	
Sous-total	920 000	12 350 000	920 000	12 350 000	26 540 000	1 820 000	10 350 000	1 820 000	10 350 000	24 340 000	1 920 000	10 350 000	1 920 000	10 350 000	24 540 000	4 660 000	33 050 000	4 660 000	33 050 000	75 420 000	
2.2 Expérience culturelle citoyenne																					
2.2.1 Développement des collections des bibliothèques	-	4 300 000	3 000 000	-	7 300 000	-	4 300 000	3 000 000	-	7 300 000	-	4 300 000	3 000 000	-	7 300 000	-	12 900 000	9 000 000	-	21 900 000	
2.2.2 Programmes et projets (muséo, médiation, loisirs, démocratisation et accessibilité)	1 235 000	-	1 235 000	-	2 470 000	1 165 000	-	1 165 000	-	2 330 000	1 165 000	-	1 165 000	-	2 330 000	3 565 000	-	3 565 000	-	7 130 000	
Sous-total	1 235 000	4 300 000	4 235 000	-	9 770 000	1 165 000	4 300 000	4 165 000	-	9 630 000	1 165 000	4 300 000	4 165 000	-	9 630 000	3 565 000	12 900 000	12 565 000	-	29 030 000	
2.3 Inclusion et diversité																					
2.3.1 Programmes et projets	55 000	-	55 000	-	110 000	55 000	-	55 000	-	110 000	55 000	-	55 000	-	110 000	165 000	-	165 000	-	330 000	
2.3.2 Mesure Inclusion	250 000	-	250 000	-	500 000	250 000	-	250 000	-	500 000	250 000	-	250 000	-	500 000	750 000	-	750 000	-	1 500 000	
2.3.3 Valorisation de la langue française	400 000	-	400 000	-	800 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	400 000	-	400 000	-	800 000	
2.3.4 Aînés	360 000	-	360 000	-	720 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	360 000	-	360 000	-	720 000	
Sous-total	1 065 000	-	1 065 000	-	2 130 000	305 000	-	305 000	-	610 000	305 000	-	305 000	-	610 000	1 675 000	-	1 675 000	-	3 350 000	
2.4 Autochtones																					
2.4.1 Autochtones - Service de la Culture	297 500	-	297 500	-	595 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	297 500	-	297 500	-	595 000	
2.4.2 Autochtones - Bureau des relations gouvernementales et municipales	202 500	-	202 500	-	405 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	202 500	-	202 500	-	405 000	
Sous-total	500 000	-	500 000	-	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	-	500 000	-	1 000 000	
Total AXE 2 - Les quartiers culturels et l'expérience culturelle citoyenne	3 720 000	16 650 000	6 720 000	12 350 000	39 440 000	3 290 000	14 650 000	6 290 000	10 350 000	34 580 000	3 390 000	14 650 000	6 390 000	10 350 000	34 780 000	10 400 000	45 950 000	19 400 000	33 050 000	108 800 000	
AXE 3 - Le numérique																					
3.1 Le numérique																					
3.1.1 Programmes et projets	-	150 000	-	350 000	500 000	-	150 000	-	350 000	500 000	-	150 000	-	350 000	500 000	-	450 000	-	1 050 000	1 500 000	
3.1.2 Développement des collections des bibliothèques	-	200 000	-	-	200 000	-	200 000	-	-	200 000	-	200 000	-	-	200 000	-	600 000	-	-	600 000	
3.1.3 Mesure Créativité numérique	200 000	-	200 000	-	400 000	200 000	-	200 000	-	400 000	200 000	-	200 000	-	400 000	600 000	-	600 000	-	1 200 000	
3.1.4 Plan culturel numérique du Québec	-	500 000	-	500 000	1 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	-	500 000	1 000 000	
Total AXE 3 - Le numérique	200 000	850 000	200 000	850 000	2 100 000	200 000	350 000	200 000	350 000	1 100 000	200 000	350 000	200 000	350 000	1 100 000	600 000	1 550 000	600 000	1 550 000	4 300 000	
AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel																					
4.1 L'entrepreneuriat culturel																					
4.1.1 Programmes et projets	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	135 000	-	135 000	-	270 000	
Total AXE 4 - L'entrepreneuriat culturel	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	45 000	-	45 000	-	90 000	135 000	-	135 000	-	270 000	
TOTAL ENTENTE	4 380 000	24 000 000	8 217 677	18 862 323	55 460 000	3 950 000	21 500 000	7 787 677	16 362 323	49 600 000	4 050 000	21 500 000	7 887 677	16 362 323	49 800 000	12 380 001	66 999 999	23 893 032	51 586 968	154 860 000	

1 Avant 2017, la Ville-centre investissait 1,4 M\$ (BF) par année en développement des collections des bibliothèques et les arrondissements effectuaient leurs propres acquisitions.

Depuis janvier 2017, la Ville effectue les acquisitions reliées aux collections des bibliothèques pour l'ensemble de son réseau. Elle y investit un montant de 3 M \$ (BF) par année.

Annexe C

Financement de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 Conclue en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat

N° du Client-partenaire : Ville de Montréal

N° de la demande : 530017, 530039

Année de l'entente		Contribution prévue du MCC				
		Contribution en crédits directs	Contribution FPCQ et autres sources budgétaires	Contribution en service de dette	Conditions relatives au versement	Total des contributions
An 1	2018-2019	3 380 000 \$	1 000 000 \$	24 000 000 \$	Sur réception de réclamations	28 380 000 \$
An 2	2019-2020	2 950 000 \$	1 000 000 \$	21 500 000 \$	Sur réception de réclamations	25 450 000 \$
An 3	2020-2021	3 050 000 \$	1 000 000 \$	21 500 000 \$	Sur réception de réclamations	25 550 000 \$

Année de l'entente		Contribution prévue du client-partenaire				
		Contribution en crédits directs	Contribution en services comptabilisés (pour les ententes autochtones)	Contribution en service de dette	Conditions relatives au versement	Total des contributions
An 1	2018-2019	8 217 677 \$		18 862 323 \$	Sur réception de réclamations	27 080 000 \$
An 2	2019-2020	7 787 677 \$		16 362 323 \$	Sur réception de réclamations	24 150 000 \$
An 3	2020-2021	7 887 677 \$		16 362 323 \$	Sur réception de réclamations	24 250 000 \$

Année de l'entente		Contribution du tiers-partenaire non signataire, le cas échéant Tourisme Montréal				
		Contribution en crédits directs	Contribution en services comptabilisés (pour les ententes autochtones)	Contribution en service de dette	Conditions relatives au versement	Total des contributions
An 1	2018-2019	70 000 \$			Sur réception de réclamations	70 000 \$
An 2	2019-2020	70 000 \$			Sur réception de réclamations	70 000 \$
An 3	2020-2021	70 000 \$			Sur réception de réclamations	70 000 \$

Année de l'entente		Total des contributions du MCC	Total des contributions du client-partenaire	Total des contributions du tiers-partenaire non signataire	Total des contributions de l'ensemble des partenaires
An 1	2018-2019	28 380 000 \$	27 080 000 \$	70 000 \$	
An 2	2019-2020	25 450 000 \$	24 150 000 \$	70 000 \$	
An 3	2020-2021	25 550 000 \$	24 250 000 \$	70 000 \$	

Grand total		79 380 000 \$	75 480 000 \$	210 000 \$	
--------------------	--	---------------	---------------	------------	--

Version du 5 juillet 2019

Initiales – MINISTRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____

Initiales – CLIENT-PARTENAIRE _____



(1)

Dossier # : 1176462005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, quant au terrain connu comme étant le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables. / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019, 2020 et 2021 au montant total de 63 234,48 \$, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. N/Réf. : 31H12-005-0862-09

Il est recommandé :

- 1- d'approuver un projet d'acte entre la Ville et l'Université de Montréal quant à l'acquisition du lot 6 115 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, aux fins de revente à un organisme communautaire pour le développement de 95 logements sociaux et communautaires, d'une superficie de 3 133,3 m², au prix de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser une dépense totale d'entretien de 63 234,48 \$, net de taxes, requise pour les années 2019, 2020 et 2021;
- 3- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente pour et au nom du conseil d'arrondissement d'Outremont, en vertu de sa résolution approuvant l'acquisition du lot 6

115 319, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2019-08-23 15:45
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176462005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, quant au terrain connu comme étant le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables. / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019, 2020 et 2021 au montant total de 63 234,48 \$, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. N/Réf. : 31H12-005-0862-09

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2005, l'Université de Montréal (l'« Université ») a manifesté son intention d'aménager, sur le site de l'ancienne gare de triage Outremont, un nouveau Complexe des sciences qui fera partie du Campus MIL. Ainsi, le 30 mars 2006, l'Université a acquis de la Compagnie de Chemin de fer Canadien Pacifique, les terrains de l'ancienne gare de triage, en vertu d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 13 159 065. Le 11 décembre 2006, le Conseil municipal de Montréal (le « CM ») a adopté le projet de règlement autorisant la construction d'un campus sur ce site.

L'Université a soumis son plan d'aménagement à la Ville de Montréal (la « Ville »), lequel prévoit la construction, sur un horizon de 15 ans, d'un campus d'une superficie de 300 000 m² regroupant des pavillons d'enseignement, de recherche et de services, ainsi que la consolidation d'un quartier résidentiel avec environ 1 300 logements, dont 30 % à des fins abordables et sociales, de même que 4 hectares d'espaces publics (« le Projet »).

Le Projet représente ainsi une opportunité exceptionnelle pour Montréal, en lien avec ses orientations stratégiques. Ainsi, il répond aux grandes orientations des politiques municipales, dont la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* et la *Stratégie de développement économique*. Il permet notamment de renforcer le rôle de Montréal comme ville de savoir et de transformer une vaste friche industrielle en un nouveau quartier durable bénéficiant de nombreux espaces verts et axé sur le transport collectif et actif.

Le site Outremont incluant ses abords, nouvellement appelé « MIL Montréal », est aujourd'hui l'un des projets urbains d'envergure pour lequel la Ville et l'Université, ainsi que les gouvernements du Québec et du Canada, consentent d'importants engagements financiers pour améliorer l'attractivité de ce territoire. Le Projet est identifié comme projet phare de développement durable dans le plan Montréal durable 2016-2020 et il vise la certification LEED pour l'aménagement de quartier.

Le 22 février 2011, le CM approuvait l'entente sur les conditions de réalisation du site du Campus Outremont, intervenue entre la Ville et l'Université, et le 24 mars 2014, son addenda numéro 1 (ci-après collectivement l'« Entente »). En vertu des dispositions de l'Entente, à la demande de la Ville, l'Université s'engageait à vendre à un organisme communautaire désigné par la Ville, un terrain d'une superficie approximative de 3 600 m², offrant la possibilité de construire au moins 95 logements sociaux et communautaires. Suite à plusieurs échanges et rencontres entre les représentants de l'Université, de l'arrondissement d'Outremont (l'« Arrondissement») et du Service de l'Habitation (le « SH »), sous la gouverne du Service de l'urbanisme et de la mobilité, la configuration de l'emplacement destiné aux logements sociaux et communautaires a été convenue. Ainsi, l'ancien lot 5 273 845, propriété de l'Université, a été subdivisé et deux lots ont été créés: le lot 6 115 317 (l'« Immeuble 1 ») et le lot 6 115 319 (l'« Immeuble 2 »), tous du cadastre du Québec

L'Immeuble 1 servira à construire les logements sociaux et communautaires.

L'Immeuble 2, sur lequel est érigé un mur-talus, sera versé au domaine public de la Ville et l'Arrondissement assurera son entretien. Il est adjacent, à l'est, au lot 5 273 848 du cadastre du Québec. Ce lot correspond au parc « 4-b », qui inclut également une section du talus acoustique. Il constituera ainsi le prolongement vers l'ouest du parc « 4-b ».

L'Entente stipule aussi que si la vente du terrain entre l'Université et l'organisme communautaire n'était pas complétée à l'échéance du délai de 2 ans, suivant la construction de l'axe central (avenue Thérèse Lavoie-Roux), la Ville s'engageait à l'acquiescer et l'Université à lui céder dans l'année suivant la date d'échéance du délai précité. Les travaux de l'axe central ont été finalisés le 29 avril 2016. Ainsi, le délai de deux ans est arrivé à échéance le 29 avril 2018 et la Ville devait selon l'Entente en faire l'acquisition avant le 29 avril 2019. Comme la transaction entre la Ville et l'Université n'a pu se conclure avant le délai du 29 avril 2019, les parties ont convenu de procéder à la transaction.

Le SH a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI») pour procéder à l'acquisition de l'Immeuble 1 et l'Immeuble 2 situés dans l'Arrondissement, identifiés sur le plan annexé, lesquels font partie intégrante de la réalisation globale du projet MIL Montréal réalisé par la Ville et l'Université. L'Immeuble 1 destiné à la construction de logements sociaux et communautaires sera revendu à un organisme communautaire, au même prix que son coût d'acquisition.

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation par le Conseil d'agglomération du projet d'acte quant à l'acquisition de l'Immeuble 1, à des fins de revente à un organisme communautaire pour le développement de logement sociaux et communautaires. L'acquisition de l'Immeuble 2 sera présentée pour approbation au conseil d'arrondissement

d'Outremont (sommaire décisionnel 1196462001), laquelle est toutefois conditionnelle à l'approbation par le conseil d'agglomération de l'Immeuble 1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0058 - 4 février 2019 - Rendre une décision par résolution relativement au lot 6 115 317 : Approuver la demande de dérogation mineure à l'article 6 du Règlement numéro 06-069, afin de permettre que la cour arrière soit de 0 m plutôt que 4,57 m; Approuver la demande de dérogation mineure aux paragraphes 4.1.3 et 4.1.4 de l'article 4.1 du Règlement de zonage (1177) afin de permettre qu'une construction formée de bâtiments jumelés ne soit pas réalisée comme un ensemble intégré, que les permis de construction ne soient pas émis simultanément et que la construction de deux unités jumelées soit entreprise isolément;

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Adopter le projet d'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville et l'Université de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'approbation du projet d'acte entre la Ville et l'Université, quant à l'acquisition l'Immeuble 1, lequel est situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, au sud de l'ancienne voie ferrée, dans l'arrondissement d'Outremont, connu comme étant le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 133,3 m², au prix de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que montré sur le plan cadastral parcellaire annexé.

Bien que l'Entente prévoyait que le terrain destiné au logement social et communautaire devait avoir une superficie approximative de 3 600 m², le SH confirme au SGPI que la superficie de l'Immeuble 1 de 3 133,3 m², malgré le fait qu'elle est moindre, permet le potentiel de développement requis selon l'Entente, soit au moins 95 logements sociaux et communautaires.

Les travaux de réhabilitation des sols de l'Immeuble 1 et de l'Immeuble 2 ont été réalisés par l'Université, à ses frais, selon les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et selon les critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Un avis de décontamination a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 21 329 428. Le Service de l'environnement (le « SE ») a pris connaissance des rapports de la firme en environnement WSP Canada inc., mandatée par l'Université pour la réhabilitation des sols, et à la lumière des documents consultés le SE est d'avis que les lots 6 115 319 et 6 115 317 du cadastre du Québec peuvent être utilisés à des fins résidentielles (voir la lettre du SE jointe au présent sommaire).

L'Immeuble 1 sera revendu, prêt à construire, à un organisme communautaire, au même prix d'acquisition de 1 270 313 \$, plus les taxes, le cas échéant. Lors de la revente de l'Immeuble 1, une servitude réelle et perpétuelle d'entretien et de passage en faveur de l'Immeuble 2, propriété de la Ville, sera créée à l'acte, sur une largeur de 3 mètres, telle qu'identifiée sur le plan annexé, afin de permettre à l'Arrondissement de réaliser l'entretien du mur-talus sur l'Immeuble 2.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'acquisition de l'Immeuble 1 pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à cette acquisition;
- La Ville a l'obligation, selon l'Entente, de procéder à cette acquisition considérant que l'Université n'a pu vendre à un organisme communautaire, dans le délai prévu, ce terrain destiné au logement social et communautaire;
- Le prix d'acquisition est conforme à celui stipulé à l'Entente;
- L'acquisition de l'Immeuble 1 permettra un développement de 95 logements sociaux et communautaires;
- L'avis de décontamination a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;
- Cette acquisition fait partie intégrante de la réalisation globale du projet MIL Montréal réalisé par la Ville et l'Université;
- L'acquisition de l'Immeuble 2 est conditionnelle à l'approbation de l'Immeuble 1 par le conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'Immeuble 1, stipulé à l'Entente, est de 1 140 000 \$ (95 logements x 12 000 \$/porte).

- Selon les dispositions de l'Entente, le prix de vente mentionné précédemment est indexé annuellement, sur la base de l'indice des prix à la consommation compilés par Statistique Canada (IPC), pour la région de Montréal, à la date anniversaire de la signature de l'Entente, soit le 23 mars 2011, avec un maximum de 5,5 % pour une année donnée.
- À la date de signature de l'Entente, en mars 2011, l'indice des prix à la consommation était de 118,1. En mars 2019, il était de 131,6. Afin d'obtenir le prix de vente indexé, il faut appliquer la variation de l'IPC du mois de mars entre ces deux années. La méthodologie du calcul du prix de vente est donc la suivante :

$$(131,6 / 118,1) \times 1\,140\,000 \$ = 1\,270\,313 \$$$

- Le coût d'acquisition sera imputé au projet du *Règlement d'emprunt RCG 18-029 Acquisitions immobilières à des fins de reventes dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires*. Le conseil d'agglomération est l'instance décisionnelle compétente pour approuver le projet d'acte faisant l'objet du présent sommaire, en vertu de l'article 19 (10°) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.
- Selon la Division des analyses immobilières du SGPI, la valeur marchande préliminaire et sommaire de l'Immeuble 1, en date du 16 octobre 2018, est de 9 110 000 \$.
- La revente de l'Immeuble 1 à un organisme communautaire se fera au prix d'acquisition, soit 1 270 313 \$, donc la transaction est à coût nul pour la Ville.
- Entre la date d'acquisition de l'Immeuble 1 par la Ville et la date de revente à un organisme communautaire, un budget d'entretien est requis. Selon la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du SGPI, il faut prévoir un montant de 69 250 \$ taxes incluses, ou 63 234,48 \$, net de taxes, pour les années 2019, 2020 et 2021, lequel sera assumé à 100 % à même le budget du SGPI, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances, jointes au présent sommaire. Ce montant est réparti comme suit :

2019

- Piquetage des limites du lot : 2 250\$
- Blocs et chaînes : 7 000 \$
- Affichage : 5 000 \$

Total : 14 250 \$

2020

- Enlèvement de dépôt sauvage : 15 000 \$
- Ensemencement : 15 000 \$
- Désherbage, débroussaillage : 5 000 \$

Total : 35 000 \$

2021

- Enlèvement de dépôt sauvage : 15 000 \$
- Désherbage, débroussaillage : 5 000 \$

Total : 20 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du site Outremont incluant ses abords est le premier projet retenu comme « projet phare d'aménagement » dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise (*Montréal durable 2016-2020*).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation du présent sommaire décisionnel par le conseil d'agglomération pourrait mettre en péril l'acquisition de l'Immeuble 1 et de l'Immeuble 2 par la Ville et le respect de l'Entente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu ni d'action de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du sommaire décisionnel 1196462001 par le conseil d'arrondissement d'Outremont visant l'acquisition de l'Immeuble 2 prévue à sa séance du 7 octobre 2019.

- Signature et publication de l'acte de vente au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal à l'automne.
- Revente de l'Immeuble 1 à un organisme communautaire, dans un échéancier d'environ 2 ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nissa KARA FRECHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LUSIGNAN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation
Josée SAMSON, Service de l'environnement
Lucie CAREAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, Service de l'habitation
René GIRARD, Outremont
Marion DEMARE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Carole GUÉRIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Carole GUÉRIN, 8 mai 2019
Josée SAMSON, 30 janvier 2019
Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, 28 janvier 2019
Marianne CLOUTIER, 28 janvier 2019
René GIRARD, 24 janvier 2019
Marion DEMARE, 24 janvier 2019
Jean-François LUSIGNAN, 16 janvier 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-7185
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-19

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-872-0070
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

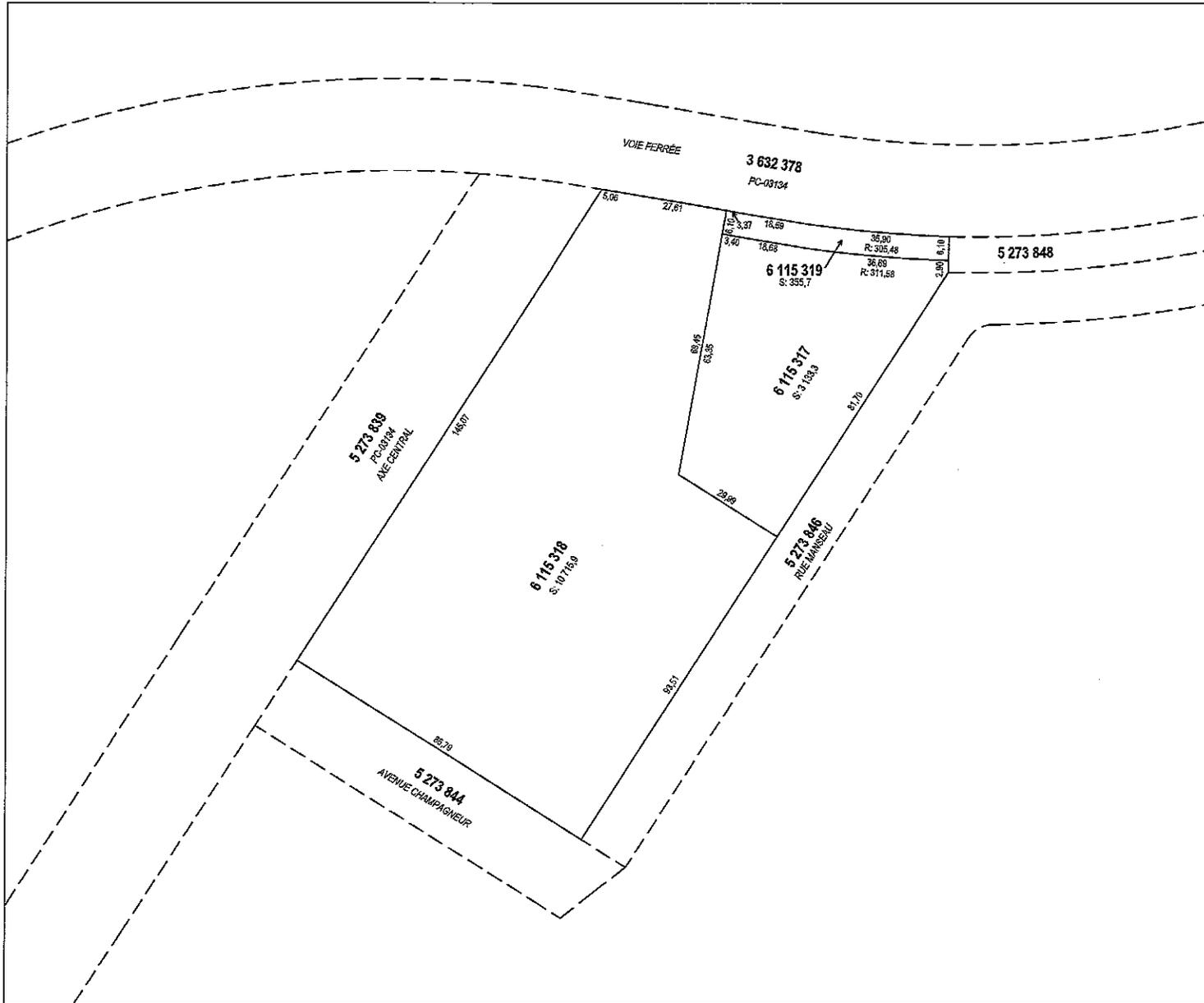
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers, en remplacement de Sophie Lalonde du 19 au 23 août 2019 inclusivement.

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-08-23

PLAN CADASTRAL



FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1155789

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) : 31H12-010-0431	Projection : MTM Fuseau : 8
Echelle : 1: 1000	

**PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC**

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par: Christian Tessier
a.-g. (Matricule 2395)

Minute: 2485 datée du 6 juillet 2017
Dossier ag: 11-00047-26-OCTR-1

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

- VOIE FERRÉE -

Lot 6 115 319

- VOIE FERRÉE -

AXE CENTRAL

Parc P-4b

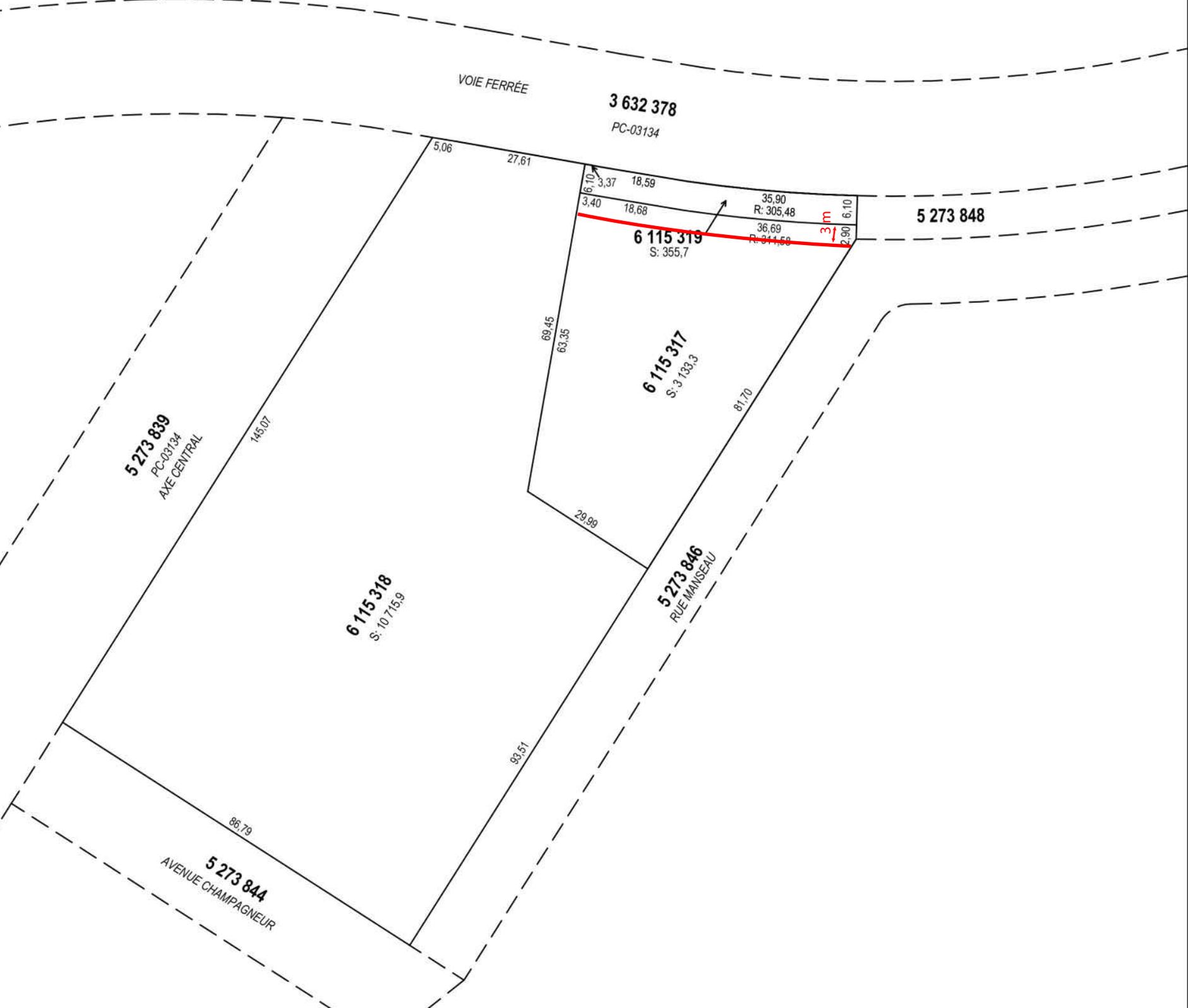
P1_35349

AVENUE QUERBES

Parc P-4a

avenue de l'Épée

avenue Ducharme



DOSSIER: 1155789

Références au(x) feuillet(s) cart.
31H12-010-C

PLAN CADASTRAL F
CADASTRE DU QUÉ

Circonscription foncière: M

Municipalité(s): Montréal (V

Lot(s) soumis à l'article 19 d

Fait conformément aux dispositio

Préparé à Montréal

Signé numériquement par: C

Minute: 2485 d
Dossier ag: 11-00047-26-O





LE CAMPUS OUTREMONT

ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE RÉALISATION

Version finale – 17 janvier 2011

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 - Interprétation et définitions

Section 2 - Réalisation et financement des travaux

1. Description des travaux
2. Conditions préalables
3. Coût des travaux
4. Versement d'une subvention par la Ville à l'Université

Section 3 – Calendrier de réalisation des travaux

1. Travaux relevant de l'Université
2. Travaux relevant de la Ville

Section 4 – Gouvernance et gestion de projet

Section 5 - Gestion des sols

1. Conditions applicables à toutes les cessions de terrains
2. Terrains devant être cédés à la Ville
3. Autres terrains de l'Université
4. Terrains devant être cédés à l'Université

Section 6 - Transactions immobilières

1. Opérations cadastrales
2. Terrains devant être cédés par l'Université à la Ville
3. Terrains devant être cédés par la Ville à l'Université
4. Conditions de vente
5. Actes de vente
6. Servitudes

Section 7 – Construction de logements résidentiels et inclusion de logements sociaux et communautaires et de logements abordables

1. Engagement de l'Université pour la construction de logements sociaux et communautaires
2. Engagement de l'Université pour la construction de logements abordables
3. Engagement de l'Université pour la réalisation de résidences étudiantes

Section 8 – Conception et construction des immeubles

1. Engagements de l'Université
 - Certification LEED;
 - Gestion de l'eau;
 - Gestion des matières résiduelles;
 - Verdissement et réduction des îlots de chaleur urbains;
 - Équipements reliés aux réseaux de câblodistribution;
 - Gestion de l'énergie.

2. Obligations cédées à des Promoteurs immobiliers
 - Gestion de l'eau;
 - Gestion des matières résiduelles;
 - Verdissement et réduction des îlots de chaleur urbains;
 - Équipements reliés aux réseaux de câblodistribution;
 - Gestion de l'énergie.

Section 9 – Aménagement des parcs et des lieux publics

1. Aménagement de la place publique
2. Cohésion de l'aménagement de l'esplanade et de l'axe central

Section 10 – Déplacements des personnes et des marchandises

- Principes de base
- Déplacements des personnes
- Piétons
- Vélos
- Stationnement
- Déplacements des marchandises
- Obligations cédées à des Promoteurs immobiliers
 - Transport en commun;
 - Vélos;
 - Stationnement.
- Aménagement cyclable

Section 11 – Autres engagements

1. Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales
2. Clause d'indemnisation

Section 12 – Garantie

Section 13 – Durée, défauts et résiliation de l'entente

Section 14 – Conditions générales

1. Inaccessibilité
2. Avis et élection de domicile
3. Réglementation
4. Invalidité partielle
5. Entente antérieure

Annexes

Annexe A – Plan d'aménagement du campus Outremont

Annexe B - Plan des travaux visés

Annexe C – Budget de réalisation des travaux

Annexe D – Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales

Annexe E – Plan des transactions immobilières

Annexe F – Plan des servitudes

Annexe G – Plan d'aménagement de la première phase immobilière de l'Université

Annexe H – Calendrier des travaux visés par l'Entente

CF
4
6/211

LE CAMPUS OUTREMONT

ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE RÉALISATION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par PIERRE BENOÛT, directeur de l'arrondissement Outremont, dûment autorisé en vertu de la résolution CM 11 0 128 et madame Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL** personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation L'Université de Montréal* (10 George V, c. 38), sanctionnée le 14 février 1920 et la *Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1966-67, c. 129), sanctionnée le 12 août 1967, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1967-68, c. 114) sanctionnée le 5 novembre 1968, ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, à Montréal, Province de Québec, H3T 1J4, représentée par Guy Breton, son recteur, et par Alexandre Chabot, son secrétaire général, dûment autorisés aux termes d'une résolution adoptée par son Conseil le 24 janvier 2011 ;

Ci-après nommée l' « **Université** »

ATTENDU que le Plan d'urbanisme de Montréal détermine le site de l'ancien triage ferroviaire Outremont comme un secteur à transformer pour lequel la Ville souhaite une mise en valeur à des fins mixtes s'intégrant au cadre bâti existant;

ATTENDU qu'en septembre 2005, le comité exécutif de la Ville a adopté un accord de principe à l'égard de ce projet structurant pour Montréal;

ATTENDU qu'en mars 2006, l'Université a exercé l'option d'achat qu'elle détenait pour le site du triage et en est devenue propriétaire;

ATTENDU qu'en décembre 2006, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté un projet de règlement autorisant le projet de campus et l'a soumis à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM);

ATTENDU que le projet de campus universitaire d'Outremont a fait l'objet d'un processus de consultation publique mené en 2007 par l'OCPM et que le rapport de consultation publique reconnaît l'intérêt de la vocation universitaire et scientifique de ce projet en vue de renforcer le rôle de Montréal comme ville du savoir;

ATTENDU qu'à la suite du dépôt du rapport de l'OCPM, la Ville a entrepris une analyse de faisabilité technique et financière du projet laquelle a mené à la publication, en juin 2008, d'un rapport recommandant certains ajustements au projet;

ATTENDU que l'Université et la Ville ont conclu une entente de principe, le 30 octobre 2009, sur le partage des coûts et des responsabilités en ce qui concerne les travaux d'infrastructures du projet;

ATTENDU que la Ville et l'Université ont collaboré pour réviser le plan d'aménagement du projet afin de tenir compte des ajustements proposés, tout en répondant aux objectifs respectifs des deux parties et aux recommandations de l'OCPM et que ce plan révisé (le « **Projet** »), présenté en assemblée publique en mai 2010, a été retenu par la Ville et l'Université en juin 2010;

ATTENDU que l'Université réitère par les présentes sa volonté de réaliser un campus universitaire sur le site de l'ancien triage ferroviaire d'Outremont et que la Ville réitère sa volonté de permettre et de collaborer à la réalisation du Projet de l'Université;

ATTENDU que l'Université et la Ville réitèrent par les présentes leur volonté de réaliser un projet exemplaire au niveau du développement durable et de déployer leurs meilleurs efforts afin d'obtenir une certification LEED-ND (Leadership in Energy and Environmental Design - Neighbourhood Development) pour la réalisation du Projet;

ATTENDU que le Projet du campus Outremont prévoit la mise en valeur du terrain de l'ancienne gare de triage du CP à Outremont et de ses abords, soit le quadrilatère formé des avenues Beaumont, du Parc, Van Horne et Rockland, par notamment la construction d'un campus universitaire principalement scientifique de 300 000 mètres carrés, dont 60 000 mètres carrés dans la première phase immobilière, de quelque 1275 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, conformément à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, et l'aménagement de parcs d'une superficie approximative de 4 hectares, sur un horizon de 15 ans (2010 – 2025);

ATTENDU que le plan d'aménagement de l'ensemble du Projet convenu entre la Ville et l'Université est joint en annexe A de la présente entente;

ATTENDU que l'annexe A illustre, de façon schématique, l'implantation au sol et la forme des bâtiments projetés dans le cadre de la réalisation du Projet, lesquels seront assujettis aux termes des règlements municipaux applicables, le cas échéant;

CF
de
6
AB
B
H
211

ATTENDU que la présente entente vise à définir le rôle et les responsabilités des parties à l'égard de certains travaux visés par le Projet (les « **Travaux visés** »), illustrés à l'annexe B.

LA VILLE ET L'UNIVERSITÉ CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

SECTION 1
INTERPRÉTATION ET DÉFINITIONS

Le préambule et les Annexes font partie intégrante de la présente Entente.

Le texte de la présente Entente prévaut sur toute disposition des annexes qui serait incompatible avec celui-ci.

Les mots suivants ont la signification qui leur est donnée au présent article, à moins que cette signification ne soit clairement incompatible avec la disposition dans laquelle le mot est employé ou à moins d'une stipulation expresse à l'effet contraire :

« **Annexe A** » : plan d'aménagement du campus Outremont et ses abords immédiats;

« **Annexe B** » : plan des Travaux visés;

« **Annexe C** » : budget de réalisation des travaux;

« **Annexe D** » : *Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales*, c. C-1.1., en vigueur au moment de la signature de la présente Entente;

« **Annexe E** » : plan des transactions immobilières;

« **Annexe F** » : plan des servitudes;

« **Annexe G** » : plan d'aménagement de la première phase immobilière de l'Université;

« **Annexe H** » : calendrier des travaux qui sont visés par l'Entente;

« **Arrondissement** » : arrondissement d'Outremont, tel que défini à l'Annexe B de la *Charte de la Ville de Montréal*, L. R. Q., chapitre C-11.4;

« **CP** » : Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique;

« **Entente** » signifie l'entente sur la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente convention;

CF
de 4/8 JB
211

« **Juste Valeur Marchande** » signifie la valeur déterminée par un évaluateur agréé indépendant désigné conjointement par la Ville et l'Université. Si les parties ne parviennent pas à s'entendre pour nommer un évaluateur agréé indépendant, l'une ou l'autre d'entre elles pourra s'adresser au tribunal pour le nommer;

« **Logement** » une pièce ou un ensemble de pièces servant ou destinées à servir de domicile à une ou plusieurs personnes, où l'on peut préparer et consommer des repas et dormir, et comportant des installations sanitaires;

« **Logements Abordables** » : Logements comportant:

- une chambre à coucher et plus ou un loft d'une superficie minimale de 56 mètres carrés, dont le prix de vente ne doit pas dépasser le montant prévu au sous-paragraphe a) du paragraphe 4^o de l'article 4 du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), tel qu'il peut être modifié de temps à autre; ou
- deux chambres à coucher et plus ou un loft d'une superficie minimale de 72 mètres carrés, dont le prix de vente ne doit pas dépasser le montant prévu au sous-paragraphe b) du paragraphe 4^o de l'article 4 du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), tel qu'il peut être modifié de temps à autre; ou
- trois chambres à coucher et plus ou un loft d'une superficie minimale de 96 mètres carrés, dont le prix de vente ne doit pas dépasser le montant prévu au sous-paragraphe d) du paragraphe 4^o de l'article 4 du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), tel qu'il peut être modifié de temps à autre; ou
- qui, s'ils sont locatifs, ont été loués pour la première année, moyennant un loyer mensuel sans services d'un montant maximum de, selon le cas : pour un studio d'une superficie minimale de 44 mètres carrés : 640,00 \$, pour un logement d'une chambre à coucher ou un loft d'une superficie minimale de 56 mètres carrés : 750,00 \$, pour un logement de 2 chambres à coucher ou un loft d'une superficie minimale de 72 mètres carrés : 900,00 \$, pour un logement de 3 chambres à coucher ou un loft d'une superficie minimale de 90 mètres carrés : 1 070,00 \$, pour un logement de 4 chambres à coucher ou un loft d'une superficie minimale de 108 mètres carrés : 1 235,00 \$. Il est entendu que les loyers maximums ci-dessus mentionnés sont en dollars de 2010 et qu'ils seront augmentés selon l'indice fixé annuellement par la Régie du logement à compter de la date de la signature des présentes. Ce taux d'indexation s'appliquera également aux loyers payables pour les 4 années suivant l'expiration de la première année complète de location de chaque logement concerné;

CF
de 8 JB
211

« **Logements Sociaux et communautaires** » : Logements faisant partie d'un projet de construction d'immeuble d'un organisme à but non lucratif, de l'Office municipal d'habitation de Montréal, d'une coopérative d'habitation, de la Ville de Montréal ou d'une société paramunicipale, réalisé dans le cadre d'un programme d'habitation sociale mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec;

« **MAMROT** » : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

« **MDDEP** » : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

« **Premiers pavillons universitaires** » : pavillons universitaires dont la construction est prévue dans la première phase immobilière de l'Université et qui sont déterminés à l'Annexe G;

« **SDO** » : Service du développement et des opérations de la Ville.

CF
de 2/2 B
211

SECTION 2

DESCRIPTION ET FINANCEMENT DES TRAVAUX VISÉS

1. Description des travaux

Chaque partie s'engage à réaliser, à ses entiers frais, les travaux identifiés au tableau cidessous et apparaissant à l'Annexe B.

No :	TRAVAUX VISÉS	Partie responsable de l'exécution des travaux	
		Ville	Université
1	Le démantèlement des voies ferrées existantes et la construction du nouveau corridor ferroviaire (incluant les travaux de gestion des eaux pluviales du nouveau corridor ferroviaire) – Note : Ces travaux seront exécutés par le CP conformément au contrat d'acquisition du site de triage intervenu entre le CP et l'Université.		X
2	La réhabilitation des sols des terrains appartenant à l'Université (incluant le nivellement). Voir section-Gestion des sols		X
3	La construction d'un passage piéton sous la voie ferrée dans l'axe nord-sud vers la station de métro Acadie		X
4	La construction de la nouvelle cour de services de l'Arrondissement (14 000 m ²) et d'une voie d'accès incluant les infrastructures souterraines	X	
5	La construction d'un mur de soutènement le long du nouveau corridor ferroviaire		X
6	La construction d'un viaduc ferroviaire et d'un passage inférieur de l'axe central sous le nouveau corridor ferroviaire avec des murs de soutènement et une station de pompage – Note : L'Université prévoit l'aménagement, à ses frais, d'un tunnel sous le viaduc ferroviaire pour ses activités. La Ville et l'Université coordonneront leurs travaux respectifs afin d'en minimiser les coûts.	X	
7	La fourniture et l'installation des infrastructures de gestion des eaux pluviales, autres que celles décrites expressément aux lignes 8 et 9, et requises pour ou en raison du Projet, incluant mais sans s'y limiter, les bassins de rétention (temporaires ou permanents) permettant de limiter le débit d'eau rejeté dans le réseau municipal à 10 litres par seconde par hectare		X
8	La fourniture et l'installation de bassins de rétention (temporaires ou permanents) permettant de capter les eaux en provenance du territoire déjà construit de l'Arrondissement et de limiter le débit de sortie à 10 litres par seconde par hectare ou tel qu'exigé par les services municipaux	X	
9	La fourniture et l'installation, dans le domaine public, d'égouts sanitaires et pluviaux, de conduites d'aqueduc, d'entrées de service, de puisards, de regards, de chambres de vannes, etc.; la fourniture et l'installation d'une conduite collectrice vers le collecteur Beaumont; le pavage des rues et la construction des trottoirs; l'installation de l'éclairage électrique et du mobilier urbain des rues	X	
10	Puits et canalisations souterraines pour les entreprises d'énergie et de télécommunication (électricité, gaz, téléphone, câble) – Note : les canalisations seront installées par les entreprises concernées ou la CSEM, à la demande et aux frais du propriétaire des terrains à desservir.	X	

	Les travaux seront coordonnés par la Ville et la Commission des services électriques de Montréal.		
11	L'aménagement de la voie de services des pavillons universitaires		X
12	L'aménagement d'une esplanade plantée devant les pavillons universitaires, le long de l'axe central de circulation		X
13	La réhabilitation des sols du terrain municipal qui doit être cédé à l'Université	X	
14	L'aménagement de la place publique et des deux parcs de voisinage sur les terrains que l'Université doit céder à la Ville à des fins de parc	X	
15	La construction des Premiers pavillons universitaires		X

2. Conditions préalables

a. Conditions applicables aux engagements pris par les deux parties

Tous les engagements des parties pris en vertu de la présente Entente sont conditionnels à la conclusion, par chacune d'elle, d'une entente d'aide financière avec le MAMROT dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec. En vertu de ces ententes, le MAMROT doit d'une part verser à la Ville une subvention d'un montant minimal de 38,3 millions de dollars et, d'autre part, verser à l'Université une subvention de 21,7 millions de dollars.

Les engagements de l'Université sont également pris en considération de la subvention que la Ville s'engage à lui verser en vertu de la présente Entente, considération essentielle sans laquelle l'Université n'aurait pas consenti à la présente Entente.

b. Conditions additionnelles applicables aux engagements pris par la Ville

En plus de ce qui précède, la Ville n'aura aucune obligation de réaliser les travaux décrits aux lignes 6, 8, 9, 10, 13 et 14 du tableau ci-dessus tant que les deux conditions suivantes n'auront pas été rencontrées :

- l'Université a obtenu du gouvernement du Québec l'autorisation de construire les Premiers pavillons universitaires; et
- l'Université a obtenu une lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirmant qu'elle obtiendra, en temps utile, le financement requis pour la construction des Premiers pavillons universitaires.

De plus, l'engagement de la Ville de réaliser les travaux décrits à la ligne 6 (« Construction d'un viaduc ferroviaire et d'un passage inférieur de l'axe central sous le nouveau corridor ferroviaire avec des murs de soutènement et une station de pompage ») est conditionnel à l'obtention des autorisations requises de toutes les entités compétentes en pareille matière, notamment le CP, à des conditions acceptables à la Ville. À défaut d'obtenir les autorisations requises à des conditions acceptables à la Ville, les parties s'engagent à déployer leurs meilleurs efforts pour trouver une alternative aux travaux initialement projetés.

CF

c. Conditions additionnelles applicables aux engagements pris par l'Université

En plus de ce qui est prévu au paragraphe a, l'Université n'aura aucune obligation de réaliser les travaux décrits aux lignes 7, 11, 12 et 15 tant qu'elle n'aura pas obtenu du gouvernement du Québec l'autorisation de construire les Premiers pavillons universitaires et la confirmation que les subventions requises à cette fin lui seront accordées.

De plus, l'engagement de l'Université de réaliser les travaux décrits à la ligne 3 (« La construction d'un passage piéton sous la voie ferrée dans l'axe nord-sud vers la station de métro Acadie ») est conditionnel à l'obtention des autorisations requises de toutes les entités compétentes en pareille matière, notamment le CP, à des conditions acceptables à l'Université.

L'Université ne sera pas non plus tenue d'aménager et d'ouvrir le passage tant que la Ville, un organisme public de transport collectif ou l'Université n'aura pas acquis les droits requis (notamment, un droit de propriété, une servitude ou une emphytéose) sur une propriété située au nord de la propriété de CP afin d'assurer un accès à long terme à la station de métro Acadie. Dans l'éventualité où ces conditions ne peuvent se réaliser, les parties s'engagent à déployer leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative aux travaux initialement projetés.

Ce passage sera construit sous la voie ferrée, jusqu'à la limite nord de la propriété de CP. Il sera piétonnier et non cyclable. Cependant, il sera conçu de façon à ce que les cyclistes puissent l'emprunter en marchant à côté de leurs bicyclettes. Le passage sera d'une largeur d'au moins six (6) mètres. L'Université devra entretenir le passage à ses frais.

3. Coût des travaux

Chaque partie assume le coût des travaux dont elle est responsable conformément au tableau ci-dessus. L'estimation des coûts est décrite à l'Annexe C. Chaque partie doit s'assurer du respect du budget afférent aux différents travaux dont elle est responsable et assume tout dépassement des coûts liés à la réalisation de ces travaux, le cas échéant.

Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité d'un dépassement de coûts, l'Université pourra, afin de remédier à la situation, modifier le calendrier des travaux qui lui incombent en vertu de la présente Entente, à la condition que cette modification soit préalablement autorisée par le représentant de la Ville désigné à la Section 14 de la présente Entente. Il est cependant entendu que cette modification ne pourra être refusée si elle permet de remédier au dépassement de coûts sans compromettre la réalisation du Projet dans son ensemble et si elle n'a pas pour effet de retarder l'exécution des obligations de la Ville.

CF

4. Versement d'une subvention par la Ville à l'Université

Sous réserve du versement par le MAMROT à la Ville d'une subvention d'un montant minimal de 38,3 millions de dollars dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec, la Ville s'engage à verser à l'Université, pour la réalisation des travaux décrits aux lignes 1, 2, 3, 5, 7, 10, 11 et 12, une subvention équivalant à 50% du coût des travaux de l'Université et des services professionnels qui y sont liés, incluant les taxes nettes et excluant tous frais d'administration, jusqu'à concurrence d'un montant de 21,7 millions de dollars.

L'Université pourra faire parvenir à la Ville une ou plusieurs demandes de remboursement, étant entendu toutefois qu'aucun versement ne sera dû à l'Université avant que la Ville n'ait elle-même reçu du MAMROT, dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec, le remboursement d'une somme de 16,6 millions de dollars. Cette première tranche de 16,6 millions de dollars qui sera versée par le MAMROT à la Ville sera affectée exclusivement au remboursement partiel des travaux réalisés par la Ville. Les sommes reçues au-delà de cette première tranche de 16,6 millions de dollars seront ensuite versées à l'Université, dans les soixante (60) jours du dépôt à la Ville de la demande de remboursement ci-après indiquée, jusqu'à concurrence toutefois de la somme maximale de 21,7 millions de dollars précitée.

Chaque demande de remboursement doit identifier clairement les travaux réalisés par l'Université et leur coût et être accompagnée des pièces justificatives. Les coûts liés aux travaux de décontamination et de nivellement doivent être identifiés séparément.

CF

SECTION 3

CALENDRIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS

1. Travaux relevant de l'Université

L'Université s'engage à réaliser les travaux décrits aux lignes 1, 2, 3, 5, 7, 11, 12 et 15 de la section 2, selon le calendrier joint aux présentes en Annexe H, étant entendu que ce calendrier pourra être ajusté de temps à autre en cours de projet pour tenir compte des imprévus du chantier et des conditions climatiques.

Nonobstant ce qui précède :

- l'Université s'engage à vendre à la Ville les terrains voués à la construction de la nouvelle cour de services de l'Arrondissement dans les quatre-vingt-dix (90) jours d'une demande de la Ville à cet effet, demande qui pourra être formulée suivant l'achèvement des travaux de réhabilitation et de nivellement desdits terrains conformément à la présente Entente. Il est entendu que lesdits travaux débiteront dès que les conditions extérieures le permettront suite à l'appel d'offres public auquel procédera l'Université immédiatement après la signature d'une entente d'aide financière avec le MAMROT dans le cadre du Fonds Chantier Canada-Québec et la signature de la présente Entente; et
- l'Université doit commencer les travaux de construction des Premiers pavillons universitaires au plus tard quinze (15) mois suivant l'obtention de l'autorisation du gouvernement du Québec de les construire et de la confirmation que les subventions requises à cette fin lui seront accordées et terminer l'ensemble des Travaux visés décrits à la Section 2 de la présente Entente dans les quarante-huit (48) mois suivant l'obtention desdites autorisation et confirmation.

2. Travaux relevant de la Ville

La Ville s'engage à réaliser les travaux décrits aux lignes 4, 6, 8, 9, 10, 13 et 14 de la section 2, selon le calendrier joint aux présentes en Annexe H, étant entendu que ce calendrier pourra être ajusté de temps à autre en cours de projet pour tenir compte des imprévus du chantier et des conditions climatiques.

Sous réserve des autres dispositions de la présente Entente, la Ville s'engage notamment à:

- i) exécuter les travaux de construction de la nouvelle cour de services de l'Arrondissement dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant l'achèvement par l'Université des travaux de réhabilitation et de nivellement des terrains destinés à être cédés à la Ville pour cet usage; et
- ii) compléter les travaux requis pour l'ouverture des Premiers pavillons universitaires.

CF

SECTION 4

GOVERNANCE ET GESTION DE PROJET

Comité de direction

Les parties s'engagent à mettre en place un comité de direction qui regroupera les personnes suivantes :

- a) le chef de projet de la Ville;
- b) le directeur de l'Arrondissement ou son représentant;
- c) le directeur général de la Ville ou son représentant;
- d) le directeur général de la Direction des immeubles de l'Université;
- e) un représentant désigné par le conseil de l'Université;
- f) le vice-recteur de l'Université responsable du développement immobilier.

Ce comité assurera la coordination entre l'Université, la Ville et le CP.

Comité de coordination des travaux

Les parties s'engagent à mettre en place un comité de coordination des travaux qui aura notamment pour rôle de :

- a) planifier et coordonner les travaux et les changements;
- b) résoudre les problèmes communs;
- c) veiller au respect du calendrier de réalisation des Travaux visés.

La Ville et l'Université se transmettront, à titre d'information et de coordination, dans le cadre des réunions du comité de coordination des travaux, les plans et devis ainsi que les calendriers de réalisation de leurs travaux respectifs.

Gestion des impacts de la construction

La Ville et l'Université s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de minimiser les impacts sur le milieu associés à la réalisation des travaux de construction du Projet du Campus Outremont et notamment à participer à cette fin à un comité de voisinage.

CF

SECTION 5

GESTION DES SOLS

1. Conditions applicables à toutes les cessions de terrains

Lorsque l'Université ou la Ville (ci-après appelée le « Cédant ») cède un terrain à l'autre partie dans le cadre du Projet, elle devra, à ses frais, réaliser sur les terrains devant être cédés les travaux de réhabilitation décrits ci-après. Tous les frais liés aux travaux de réhabilitation, incluant les frais d'inscription des avis de contamination et de réhabilitation, sont à la charge du Cédant. Le cas échéant, tous les vestiges de construction des utilisateurs actuels et précédents présents au-dessus et dans le sol devront être enlevés du terrain cédé et gérés par le Cédant dans le cadre des travaux de réhabilitation environnementale effectué.

Un rapport de surveillance des travaux de réhabilitation environnementale attesté par un expert autorisé devra confirmer la réalisation des travaux conformément aux présentes. De plus, un avis de contamination devra être inscrit au registre foncier sur chaque terrain visé préalablement à toute opération cadastrale ou transaction immobilière, selon le cas.

Les terrains qui seront cédés devront, s'il a été nécessaire de les rehausser ou de combler des excavations par la mise en place de remblai, respecter les exigences suivantes : la composition et la mise en place du remblai doivent être conformes au *Cahier des prescriptions normalisées de la Direction des travaux publics* de la Ville de Montréal, notamment celles édictées à l'article 2.05 du fascicule 2.5 du *Cahier des prescriptions normalisées, travaux de chaussées, trottoirs et bordures et travaux d'égouts, d'aqueduc - Volume 4*. Les plans et devis de réalisation des travaux de réhabilitation et de nivellement préparés par l'Université devront être transmis à la Ville avant le processus de soumissions aux fins de l'adjudication des contrats par l'Université, entre autres pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec les plans et devis de la Ville, notamment en ce qui concerne les élévations finales des terrains, et y apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant. Chaque partie demeure entièrement responsable de la conformité de ces plans et devis et du respect de ses obligations en vertu de la présente Entente.

Si, avant la cession d'un terrain dans le cadre du Projet, les lois, règlements et autres normes applicables en matière de réhabilitation des sols étaient modifiés, le Cédant devra, avant la cession du terrain, réaliser à ses frais tous les travaux additionnels qui pourraient être requis pour se conformer à ces nouvelles normes.

2. Terrains devant être cédés à la Ville

A. Terrains devant être cédés à la Ville à des fins de rue

Les terrains devant être cédés à la Ville à des fins de rue devront être conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., chapitre Q-2 et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la Politique de protection des sols et de

réhabilitation des terrains contaminés du MDDEP, compte tenu de l'usage projeté. De plus, tous les sols de remblai présents entre le niveau d'infrastructures des chaussées et trottoirs et le sol naturel ou le socle rocheux devront présenter des caractéristiques géotechniques acceptables pour la construction des nouvelles infrastructures; ces sols de remblai devront être conformes aux exigences du *Cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal* précité.

B. Terrains devant être cédés à la Ville à des fins de parc ou autre lieu public

Les terrains devant être cédés à la Ville à titre de parc ou autre lieu public devront être conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* précitée et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEP applicables à un usage sensible de parc au sens de ladite Politique.

C. Terrains devant être cédés à la Ville aux fins de la nouvelle cour de services de l'Arrondissement

Les terrains devant être cédés à la Ville aux fins de la nouvelle cour de services de l'Arrondissement devront être conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* précitée et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEP, compte tenu de l'usage projeté. De plus, tous les sols de remblai présents jusqu'au niveau du terrain naturel ou du socle rocheux devront présenter des caractéristiques géotechniques acceptables pour la construction des nouvelles infrastructures par la Ville; ces sols de remblai devront être conformes aux exigences du *Cahier des prescriptions normalisées de la Ville de Montréal*, précité.

3. Autres terrains de l'Université

Les terrains qui seront vendus par l'Université pour la construction résidentielle devront être conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* précitée et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEP pour une utilisation résidentielle.

Nonobstant ce qui précède, le sol situé entre la conduite d'égout et la voie de service mentionnées au paragraphe 6 B) de la Section 6, devra respecter les critères mentionnés au paragraphe 2 A ci-dessus.

4. Terrains devant être cédés à l'Université

Les terrains qui seront cédés par la Ville à l'Université devront être conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* précitée et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEP, compte tenu de l'usage projeté.

CF

SECTION 6

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

1. Opérations cadastrales

Chaque partie sera responsable de préparer, à ses frais, en étroite collaboration avec les arpenteurs de l'autre partie, les plans et autres documents requis pour les opérations cadastrales nécessaires pour l'exécution de la présente Entente en ce qui concerne les immeubles qui lui appartiennent, notamment celles relatives aux cessions d'immeubles qui y sont prévues. Chaque partie assumera les frais de ses arpenteurs.

2. Terrains cédés par l'Université à la Ville

- La Ville entend acheter un terrain appartenant à l'Université afin d'y construire la cour de services de l'arrondissement d'Outremont. Ce terrain est décrit à l'Annexe E des présentes. L'Université devra céder ledit terrain dans les quatre-vingt-dix (90) jours d'une demande de la Ville à cet effet, étant entendu que cette demande ne pourra être formulée avant l'achèvement par l'Université des travaux de réhabilitation et de nivellement de ce terrain.
- Les terrains destinés à devenir des rues desservant le futur campus seront cédés à la Ville gratuitement conformément à la loi. Ces terrains sont identifiés à titre de rue à l'Annexe E;
- L'Université devra acquitter les frais de parcs, tel que prévu au *Règlement sur les opérations cadastrales* (R. R. V. M., chapitre O-1). Ces frais de parcs seront acquittés par la cession de terrains et non en argent. Les terrains à céder à la Ville à titre de frais de parc font partie des parcs et espaces verts identifiés sur le plan d'aménagement et sont montrés à l'Annexe E.

3. Terrains cédés par la Ville à l'Université

L'Université entend acheter une parcelle de terrain appartenant à la Ville requise pour compléter l'îlot situé au sud-ouest du campus universitaire. Ce terrain est décrit à l'Annexe E des présentes. La Ville s'engage à céder ledit terrain dans les quatre-vingt-dix (90) jours d'une demande de l'Université à cet effet, étant entendu que cette demande ne pourra être formulée avant que la Ville n'ait complété les travaux de réhabilitation et de nivellement de ce terrain.

4. Conditions de vente

Sauf pour les cessions des terrains destinés à des fins de rue et de parc, les engagements des parties pris aux termes de la présente section devront faire l'objet d'actes distincts à être approuvés par les instances compétentes de chacune des parties. Cependant, et sous réserve des autres dispositions de la présente Entente à l'effet contraire, la Ville et l'Université conviennent d'ores et déjà que toutes les transactions immobilières à

CF

de

9/10/13

30/11/11

Intervenir entre elles seront effectuées à la Juste Valeur Marchande des terrains au moment de l'offre d'achat et de laquelle sera déduite, en ce qui concerne les ventes de terrains par l'Université à la Ville, toute subvention versée par la Ville à l'Université pour la réhabilitation et le nivellement du terrain concerné. Les frais d'évaluation seront partagés à parts égales entre les parties. Le cas échéant, le montant de subvention à déduire du prix de vente sera calculé sur la base du montant total de la subvention versée par la Ville à l'Université aux fins des travaux de réhabilitation et de nivellement, au prorata de la superficie du terrain concerné par rapport à la superficie totale des terrains de l'Université qui ont été l'objet de ladite subvention. Le prix de vente sera payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

5. Actes de vente

Tous les actes de vente devant intervenir entre les parties afin de donner effet aux dispositions des présentes contiendront les conditions et obligations suivantes :

- L'acheteur devra vérifier lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner aux immeubles ainsi acquis est conforme aux lois et règlements en vigueur;
- L'acte de vente sera rédigé par le notaire choisi par l'acheteur et reçu devant lui. Les honoraires pour cet acte ainsi que les coûts des copies, dont trois (3) pour la Ville, et de la publication seront assumés par l'acheteur. Chaque partie reconnaît que le projet d'acte préparé par son notaire devra être approuvé préalablement à sa signature par le service des Affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville et par le Bureau des affaires juridiques de l'Université avant sa présentation pour approbation aux instances décisionnelles compétentes de chaque partie. Advenant le cas où une transaction faisant l'objet de la présente ne se réalise pas, pour quelque raison que ce soit, notamment parce que l'acheteur n'est pas satisfait de l'examen des titres de propriété, l'acheteur assumera seul tous les frais encourus auprès du notaire qu'il aura choisi;
- L'acheteur prendra possession de l'immeuble à la signature de l'acte;
- L'acheteur prendra à sa charge à compter de la date de la signature de la transaction immobilière visée toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur l'immeuble visé par la transaction, sauf si l'acheteur ou ses biens en sont exemptés en vertu de la loi;
- La cession des immeubles se fera sans garantie aucune et aux risques et périls de l'acheteur;
- L'Université s'engage à ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation municipale des immeubles qu'elle aura acquis en application des présentes du fait qu'ils auraient été acquis pour des prix moindre que l'évaluation municipale telle

CF

qu'établie par la Ville au rôle de l'année courante, l'Université se réservant toutefois le droit de contester l'évaluation pour tout autre motif;

- Le cas échéant, les taxes sur les produits et services et les taxes de vente du Québec exigibles par les autorités fiscales à l'occasion de toutes les transactions immobilières prévues aux présentes seront à la charge de l'acheteur.

6. Servitudes

A. Passage vers la station de métro Acadie

Dans les douze (12) mois d'une demande à cet effet, l'Université consentira à la Ville ou à un organisme de transport collectif, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle de passage à pied pour assurer un accès public à la station de métro Acadie, à partir de l'axe central. Cette servitude accordera un droit de passage piétonnier et non cyclable. Cependant, cette servitude permettra aux cyclistes d'emprunter le passage en marchant à côté de leurs bicyclettes.

L'obligation de l'Université de consentir cette servitude est assujettie aux conditions suivantes :

- i) la construction par l'Université du passage piéton sous la voie ferrée prévu à la ligne 3 de la Section 2 de la présente Entente, aux conditions prévues au paragraphe 2 c) de la Section 2 de la présente Entente;
- ii) CP crée ou consent à ce que l'Université crée cette servitude sur le passage piéton sous la voie ferrée; et
- iii) la Ville, un organisme de transport collectif ou l'Université acquiert les droits requis (notamment, le droit de propriété, une servitude ou une emphytéose) sur une propriété située au nord de la propriété de CP pour assurer un accès à la station de métro Acadie.

Si ces conditions ne sont pas rencontrées, les parties s'engagent à déployer leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative pour procurer un accès à la station de métro Acadie, auquel cas la servitude sera consentie en tenant compte de cette solution alternative.

Sous réserve de ce qui précède, l'implantation de cette servitude est indiquée à l'Annexe F et l'assiette de cette servitude sera composée des parties de lots ci-après décrites :

- i) une partie de lot dont l'Université est propriétaire et qui est située dans l'axe nord-sud, entre l'axe central et le passage piéton sous la voie ferrée prévu à la ligne 3 de la Section 2 de la présente Entente; et

CF

20
dc 457 B 11/21

- ii) une partie de lot dont CP est propriétaire et qui constitue l'emprise du passage piéton sous la voie ferrée prévu à la ligne 3 de la Section 2 de la présente Entente; et
- iii) une partie de lot dont l'Université deviendra propriétaire si elle acquiert le droit de propriété d'une propriété située au nord de la voie ferrée, à la condition que cette servitude n'ait pas pour effet de réduire la superficie du bâtiment que l'Université pourrait construire sur cette propriété en vertu de la réglementation municipale (maximum constructible) et que ce passage s'effectue à l'endroit qui sera désigné par l'Université, notamment à l'extérieur dudit pavillon. Cependant, la servitude ne sera pas créée sur cette partie de lot ou elle s'éteindra sur cette partie de lot dans l'éventualité où la Ville ou un organisme de transport collectif acquiert les droits requis sur une propriété située au nord de la propriété de CP pour assurer un accès entre le passage piéton et la station de métro Acadie.

Nonobstant le caractère public de cette servitude, l'Université pourra fermer le passage piéton sous la voie ferrée en dehors des heures régulières d'ouvertures du métro.

Les immeubles qui borderont le futur passage piéton ainsi que le passage lui-même devront être conçus afin de permettre les échanges visuels entre l'intérieur et l'extérieur de façon à créer un sentiment de convivialité et de sécurité et à favoriser l'utilisation de ce passage public. L'aménagement de ce passage devra être intégré au parcours d'espaces libres (esplanade, passage sous la voie ferrée, cour intérieure des pavillons universitaires) qui le bordent.

L'Université renonce expressément à sa faculté de racheter la servitude de passage ci-haut décrite et ce, pour une période de trente ans. L'Université s'engage à entretenir l'assiette de la servitude.

B. Servitude d'égout

Avant le début de la construction des immeubles de l'Université, cette dernière consentira à la Ville, sur demande et à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique et de non-construction (sauf en ce qui a trait à la construction de la voie de service) sur les terrains dont elle est propriétaire, pour l'installation d'une nouvelle conduite d'égout entre le bassin de rétention qui se trouvera sous la nouvelle place publique et le collecteur Beaumont, tel qu'indiqué à l'Annexe F. Il est entendu que l'assiette de cette servitude se situera sous la voie de service de l'Université, dans le prolongement de l'avenue Outremont, à un endroit où aucun pavillon n'est prévu, selon le plan d'aménagement.

La Ville assumera l'entretien de la conduite d'égout ainsi que toute responsabilité et toute dépense liée ou pouvant découler de celle-ci, notamment en raison de sa construction, son utilisation ou son remplacement.

CF

de AS 21

B 38/11

C. Termes et conditions des servitudes

Sous réserve de ce qui précède et des conditions usuelles, les parties devront s'entendre sur les termes et conditions des servitudes précitées. Les actes de servitudes seront préparés par un notaire désigné par la Ville, aux frais de cette dernière, incluant les frais de publication.

Handwritten initials and numbers: "AC", "22", "CF", "31", and a signature.

SECTION 7
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RÉSIDENTIELS
ET INCLUSION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES
ET DES LOGEMENTS ABORDABLES

L'Université s'engage à vendre ou à céder par voie d'emphytéose d'une durée d'au moins 50 ans selon le choix de l'Université, les lots du Projet destinés à un usage résidentiel, incluant les lots destinés au Logement Abordable et ce, dans un délai de 2 années suivant la construction de l'axe central, sauf les lots destinés à un usage résidentiel situés à l'ouest de l'avenue McEachran.

L'Université s'engage à vendre les lots du Projet destinés au Logement social et communautaire dans un délai de 2 années suivant la construction de l'axe central.

Malgré ce qui précède, l'Université ne sera pas considérée en défaut en vertu de la présente Entente si elle ne parvient pas à vendre ou à céder par voie d'emphytéose les lots du Projet destinés à un usage résidentiel, incluant les lots destinés au Logement Abordable, dans le délai précité dans la mesure où elle démontre à la Ville qu'elle a mis en marché le droit de propriété ou un droit d'emphytéose sur les lots visés à leur Juste Valeur Marchande d'une part, et qu'elle n'a pas reçu d'offre raisonnable, d'autre part. En ce qui concerne les Logements Sociaux et communautaires, l'Université ne sera pas considérée en défaut en vertu de la présente Entente si elle était disposée à vendre les lots concernés au prix prédéterminé pour leur vente en vertu de la présente Entente, d'une part, et qu'elle n'a pas reçu de demande à cet effet de la SDO ou de la Ville, d'autre part, conformément au paragraphe 1 ci-dessous.

1. Engagement de l'Université pour la production de Logements Sociaux et communautaires

À la demande de la Ville, l'Université s'engage à vendre à un organisme désigné par le SDO, dans un délai maximal de deux (2) ans suivant la réalisation de la portion de l'axe central vis-à-vis des lots résidentiels montrés au plan joint en Annexe E, un emplacement au sud de l'axe central, localisé entre le prolongement de l'avenue Outremont et l'emprise du nouveau corridor ferroviaire, d'une superficie approximative de trois mille six cent (3600) mètres carrés, offrant la possibilité de construire au moins 95 Logements, au prix de un million cent quarante mille (1 140 000) dollars, excluant la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Un organisme désigné par le SDO en vertu du présent paragraphe n'est pas un promoteur immobilier au sens de la présente Entente.

Si la vente du terrain n'était pas complétée à l'échéance du délai de 2 ans prévu au paragraphe précédent, la Ville s'engage à l'acquérir et l'Université à le céder aux mêmes conditions, dans l'année suivant la date d'échéance du délai précité. Le cas échéant, il est entendu que la Ville devra alors utiliser ce terrain à des fins de Logement social et communautaire. Si la vente du terrain en faveur de la Ville n'a pas eu lieu au moment



prévu au présent paragraphe, l'Université sera libérée de son engagement de le vendre à la Ville et de son obligation de réaliser ou de faire en sorte que soient réalisés les 95 Logements Sociaux et communautaires.

Le prix mentionné précédemment sera indexé annuellement, sur la base de l'indice des prix à la consommation compilés par Statistique Canada (IPC), pour la région de Montréal, à la date anniversaire de la signature de l'Entente, avec un maximum de 5,5 % pour une année donnée, étant entendu que le prix ne sera jamais ajusté à la baisse. Le prix de vente indiqué ci-dessus tient compte du fait que l'Université réalise les travaux de réhabilitation des terrains et aucun ajustement de prix ne sera effectué à cet égard.

Malgré ce qui précède, et sous réserve de l'approbation préalable écrite du représentant de la Ville désigné à la Section 14 de la présente Entente, laquelle approbation ne pourra être refusée sans motif valable, le nombre de Logements Sociaux et communautaires à réaliser sur les terrains de l'Université ainsi que la superficie de terrain devant être vendu à cette fin pourront être révisés dans la mesure où la construction résidentielle sur ces terrains prévoit la réalisation de logements à tenure locative, spécifiquement destinés à accueillir une clientèle étudiante. Aux fins de son approbation, la Ville tiendra compte notamment des éléments permettant d'assurer la pérennité de l'affectation aux fins de résidences étudiantes des terrains visés.

Si la Ville approuve la demande de l'Université, le nombre de Logements Sociaux et communautaires à réaliser s'établira comme suit:

(superficie brute de plancher résidentiel UdeM en mètres carrés- superficie brute de plancher résidentiel dédié aux logements étudiants en mètres carrés) / 100) x 15%.

Le cas échéant, le prix d'acquisition de l'emplacement devant permettre la réalisation des Logements Sociaux et communautaires s'établira comme suit: (nombre révisé de Logements Sociaux et communautaires) x 12 000 \$. Ce prix sera indexé annuellement selon les modalités de la présente section.

Il est également convenu que la superficie de l'emplacement permettant la réalisation du nombre de Logements Sociaux et communautaires révisé sera alors déterminée de façon à respecter les paramètres de la réglementation d'urbanisme en vigueur ainsi que les paramètres architecturaux et normatifs du programme d'aide financière Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec.

2. Engagement de l'Université pour la réalisation de Logements Abordables

L'Université s'engage à réaliser ou à faire en sorte que soient réalisés dans le cadre du Projet, un minimum de 95 Logements Abordables.

Jusqu'à la construction des 95 Logements Abordables, chaque fois que l'Université voudra vendre ou céder par voie d'emphytéose l'un de ses terrains à des fins résidentielles autres que pour des fins de Logement social et communautaire, celle-ci s'engage à ce que l'acte de vente ou d'emphytéose à intervenir entre elle et le Promoteur

de 1/24

CF
PB
[Signature]

retenu inclue une obligation du Promoteur de construire des Logements Abordables, dont le nombre devra correspondre à un minimum de 18 % du nombre total de Logements à être réalisés par le Promoteur immobilier. L'acte de vente ou d'emphytéose devra également prévoir expressément que l'engagement du Promoteur de faire du Logement Abordable privé est au bénéfice de la Ville qui pourra entreprendre directement contre lui tous les recours nécessaires pour assurer le respect de cet engagement. La Ville consent à toute clause en sa faveur strictement conforme à ce qui précède qui sera contenue aux actes de vente à intervenir entre l'Université et tout promoteur immobilier. L'Université s'engage de plus à obtenir, au moment de la vente ou de la cession en emphytéose des terrains visés aux Promoteurs immobiliers sélectionnés, la remise d'une lettre de garantie bancaire en faveur de la Ville, telle que décrite à la section 12 de la présente Entente, dont le montant sera égal au montant obtenu en multipliant par 10 000,00 \$ le nombre d'unités de Logements Abordables à être réalisées par le Promoteur immobilier. L'Université doit aviser la Ville au préalable de telles ventes ou emphytéoses et cette lettre de garantie doit être déposée à la Ville dans les quinze (15) jours de la vente ou de la cession en emphytéose des terrains.

Les Promoteurs immobiliers pourront requérir la réduction du montant de leur lettre de garantie bancaire visée au paragraphe précédent, telle réduction étant déterminée en multipliant le nombre de Logements Abordables réalisés par le montant de 10 000,00 \$, étant entendu que les demandes de réduction ne surviendront pas à des intervalles plus rapprochés que 12 mois. On entend par « Logement Abordable réalisé » un Logement vendu, dont l'acte de vente a été dûment publié au Bureau de la publicité des droits, à un prix conforme à ceux mentionnés à la Section 1, ou un Logement loué conformément aux modalités de cette même section.

La garantie bancaire remise par chacun des Promoteurs immobiliers demeurera en vigueur jusqu'au moment où la totalité des Logements Abordables projetés sur les terrains acquis aura été réalisée.

Le nombre de 95 Logements Abordables prévu au premier alinéa du présent paragraphe représente 15% du nombre total d'unités de Logement prévues sur les terrains de l'Université au moment de la signature de la présente Entente. Sous réserve de l'approbation préalable écrite du représentant de la Ville désigné à la Section 14, laquelle approbation ne pourra être refusée sans motif valable, ce nombre pourra être révisé dans la mesure où la construction résidentielle sur les terrains de l'Université prévoit la réalisation de logements à tenure locative, spécifiquement destinés à accueillir une clientèle étudiante. Aux fins de son approbation, la Ville tiendra compte notamment des éléments permettant d'assurer la pérennité de l'affectation aux fins de résidences étudiantes des terrains visés.

CF

de 40 25

PB 211

Advenant le cas où la Ville approuve la demande de l'Université, le nombre de Logements Abordables à réaliser s'établira comme suit:

(superficie brute de plancher résidentiel UdeM en mètres carrés- superficie brute de plancher résidentiel dédié aux logements étudiants en mètres carrés) / 100) x 15%.

Aux fins de l'application des paragraphes 1 et 2 de la présente section, l'Université s'engage à préciser son intention de réaliser des logements étudiants préalablement à la première vente ou de la cession en emphytéose de tout terrain destiné à la construction résidentielle, à défaut de quoi la Ville pourra, pour ce seul motif, refuser d'ajuster le nombre de Logements Sociaux et communautaires ou le nombre de Logements Abordables à réaliser conformément à la présente convention.

3. Engagement de l'Université pour la réalisation de résidences étudiantes

Dans l'éventualité où l'Université entend réaliser des logements à tenure locative spécifiquement destinés à accueillir une clientèle étudiante sur les lots résidentiels situés au sud de l'axe central, entre le prolongement de l'avenue Outremont et l'emprise du nouveau corridor ferroviaire, l'Université s'engage à ce que lesdits logements soient réalisés par le biais d'une emphytéose d'une durée d'au moins cinquante (50) ans, à ce que le contrat d'emphytéose prévoit l'obligation pour l'emphytéote de maintenir l'usage « résidences étudiantes » pendant toute la durée de l'emphytéose et à ce que cette obligation soit garantie par une clause résolutoire en faveur de l'Université. L'Université s'engage également à exercer cette clause résolutoire si l'emphytéote ne respecte pas cette obligation.

SECTION 8

CONCEPTION ET CONSTRUCTION DES IMMEUBLES

1. Engagements de l'Université

L'Université s'engage à respecter les obligations suivantes :

Certification LEED

- obtenir une certification LEED pour les pavillons universitaires et autres immeubles universitaires;

Gestion de l'eau

- favoriser la conception des bâtiments dont la consommation d'eau est réduite de 20 % en utilisant des appareils performants, tel que prescrit par la certification LEED-NC;
- favoriser l'utilisation d'une partie des eaux de pluie pour l'irrigation des espaces verts;
- respecter un débit pluvial de 10 litres par seconde par hectare déversé à l'égout collecteur pour tout nouvel aménagement.

Gestion des matières résiduelles

- concevoir les bâtiments avec des espaces intérieurs d'entreposage réservés et accessibles pour faciliter les différentes collectes mécanisées des matières résiduelles.

Verdissement et réduction des îlots de chaleur urbains

- favoriser la réduction des îlots de chaleur urbains et, à cet égard :
 - privilégier l'aménagement de cours intérieures de manière à ce que la majorité de la surface de celles-ci soit perméable;
 - s'engager à ce que la majorité des toits soit constituée de toits verts ou blancs;
 - utiliser des espèces végétales et arboricoles adaptées au milieu.

Équipements reliés aux réseaux de câblodistribution, de distribution d'énergie électrique et de téléphonie

- concevoir les raccords et espaces de services pour les réseaux de câblodistribution, de distribution d'énergie électrique et de téléphonie intégrés à l'architecture afin d'en réduire l'impact visuel. Les postes de transformation électrique hors réseau devront être en chambre annexe ou en chambre de transformation enfouie. Les postes sur socle ne seront pas acceptés.

Gestion de l'énergie

- en ce qui concerne le Pavillon des Sciences, favoriser la construction d'un bâtiment ayant une performance énergétique supérieure d'au moins dix pour cent (10 %) aux normes en vigueur fixées par le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB), et à déployer ses meilleurs efforts afin d'atteindre un ratio de vingt pour cent (20 %);

CF

- en ce qui concerne les autres pavillons et immeubles universitaires, construire des bâtiments ayant une performance énergétique supérieure d'au moins dix pour cent (10 %) aux normes en vigueur fixées par le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB), et à déployer ses meilleurs efforts afin d'atteindre un ratio de vingt pour cent (20 %);
- privilégier l'utilisation de l'énergie passive et de l'énergie latente;
- favoriser, pour la consommation énergétique des bâtiments, une source d'énergie propre (hydroélectricité) et des sources renouvelables (géothermie, solaire, etc.) dans un pourcentage plus élevé que le gaz naturel;
- privilégier l'utilisation d'appareils d'éclairage à haute performance et l'exploitation de la lumière naturelle;
- privilégier les appareils électroménagers dans les Logements qui sont certifiés *Energy Star* lorsque le Tiers Propriétaire en assure la fourniture.

2. Obligations cédées à des Promoteurs immobiliers

L'Université s'engage à exiger de chaque Promoteur immobilier à qui elle cède un ou des lot(s), qu'il s'engage à:

Gestion de l'eau

- favoriser la conception des bâtiments dont la consommation d'eau est réduite de 20 % en utilisant des appareils performants, tel que prescrit par la certification LEED-NC;
- favoriser l'utilisation d'une partie des eaux de pluie pour l'irrigation des espaces verts;
- respecter un débit pluvial de 10 litres par seconde par hectare déversé à l'égout collecteur pour tout nouvel aménagement.

Gestion des matières résiduelles

- concevoir les bâtiments avec des espaces intérieurs d'entreposage réservés et accessibles pour faciliter les différentes collectes mécanisées des matières résiduelles, depuis les rues publiques, étant entendu que la Ville s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin de proposer pour le site des contenants appropriés pour le dépôt des ordures ménagères, des articles recyclables, des feuilles et des résidus de jardinage et des heures de dépôt préalables des matières à collecter.

Verdissement et réduction des îlots de chaleur urbains

- favoriser la réduction des îlots de chaleur urbains et, à cet égard :
 - privilégier l'aménagement de cours intérieures de manière à ce que la majorité de la surface de celles-ci soit perméable;
 - s'engager à ce que la majorité des toits soit constituée de toits verts ou blancs;
 - utiliser des espèces végétales et arboricoles adaptées au milieu;
 - assurer l'utilisation de matériaux perméables dans les stationnements de surface et assurer leur verdissement.

Équipements reliés aux réseaux de câblodistribution, de distribution d'énergie électrique et de téléphonie

- concevoir les raccords et espaces de services pour les réseaux de câblodistribution, de distribution d'énergie électrique et de téléphonie intégrés à l'architecture afin d'en réduire l'impact visuel. Les postes de transformation électrique hors réseau devront être en chambre annexe ou en chambre de transformation enfouie. Les postes sur socle ne seront pas acceptés.

Gestion de l'énergie

- construire des bâtiments ayant une performance énergétique supérieure d'au moins dix pour cent (10 %) aux normes en vigueur fixées par le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB), et à déployer ses meilleurs efforts afin d'atteindre un ratio de vingt pour cent (20 %);
- privilégier l'utilisation de l'énergie passive et de l'énergie latente;
- s'assurer que la consommation énergétique des bâtiments provienne d'énergie propre (hydroélectricité) et de sources renouvelables (géothermie, solaire, etc.) dans un pourcentage plus élevé que le gaz naturel;
- privilégier l'utilisation d'appareils d'éclairage à haute performance et l'exploitation de la lumière naturelle;
- privilégier les appareils électroménagers dans les Logements qui sont certifiés *Energy Star* lorsque le Tiers Propriétaire en assure la fourniture.

SECTION 9

AMÉNAGEMENT DES PARCS ET DES LIEUX PUBLICS

Aménagement de la place publique

Les parties collaboreront à arrimer l'aménagement de la place publique. Ainsi, la Ville et l'Université devront s'informer de leurs plans d'aménagement mutuels.

Cohésion de l'aménagement de l'esplanade et de l'axe central

Les parties collaboreront à arrimer l'aménagement de l'esplanade et de l'axe central. Le mobilier urbain, les calibres et les essences végétales et l'alignement des plantations devront être étudiés de sorte de créer une facture cohérente pour ces deux espaces.

Par ailleurs, il est entendu que l'aménagement de l'esplanade sera réalisé de façon permanente au fur et à mesure de la construction des pavillons universitaires, tel que prévu dans le plan d'aménagement du Campus Outremont. Dans l'intervalle, l'Université s'engage à réaliser des aménagements partiels et temporaires de l'esplanade, au fur et à mesure de l'évolution des travaux. La Ville consent à ce que l'Université réalise ces aménagements partiels et temporaires et reconnaît que l'Université ne sera pas en défaut aux termes des présentes en raison de ceux-ci.

SECTION 10

DÉPLACEMENTS DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

L'Université s'engage à :

Principe de base

Déployer ses meilleurs efforts afin d'atteindre une part modale pour le transport collectif et actif de 75% du total de tous les déplacements vers et en provenance du campus universitaire.

Déplacements des personnes

Poursuivre auprès de ses employés et de ses étudiants l'application d'un programme d'encouragement à l'utilisation du transport collectif.

Piétons

Aménager :

- un passage piéton d'un minimum de six (6) mètres de largeur, depuis l'axe central jusqu'au passage piéton sous la voie ferrée décrit à la ligne 3 de la Section 2;
- sur les terrains de l'Université, des traverses pour piétons sécuritaires aux principales intersections par une utilisation adéquate du marquage, du traitement de sol et de la signalisation, des aménagements appropriés afin d'orienter et de diriger les piétons aux endroits sécuritaires pour traverser les rues; et
- un niveau d'éclairage suffisant afin d'assurer la sécurité le soir dans tous les lieux publics et toutes les allées piétonnières du Projet.

Vélos

- prévoir dans la planification du Projet, de concert avec la Ville, un emplacement sur le domaine public pour mettre à la disposition de la population un service de vélos en libre service;
- aménager sur le campus universitaire un nombre de places de stationnement pour vélos correspondant à au moins 5 % des déplacements vers le campus, si la demande le justifie, ainsi que des casiers et des douches;

Stationnement

- L'Université doit limiter à 400 le nombre de cases de stationnement souterrain pour voitures pour l'ensemble du Projet du campus universitaire. Un maximum de 200 cases seront réalisées pour les premiers 60 000m² de construction institutionnelle à être réalisés par l'Université;
- privilégier l'utilisation de l'autopartage, en faisant notamment des démarches auprès d'organismes offrant un service d'auto-partage afin de les encourager à offrir un service au sein du Projet;

- prévoir les infrastructures électriques nécessaires pour permettre l'implantation graduelle de bornes de recharge dans les stationnements de l'Université.

Déplacements des marchandises

- Les marchandises seront livrées à des débarcadères situés sous ou à l'arrière des immeubles du campus accessibles par la voie de services de l'Université.

Obligations cédées à des Promoteurs immobiliers

Exiger de chaque Promoteur immobilier à qui elle cède un ou des Lot(s) qu'il s'engage à :

Transport en commun

- remettre aux nouveaux résidents une trousse de mobilité fournie par la Société de transport de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport, afin de promouvoir l'usage du transport en commun et des transports actifs;
- offrir une subvention de 50 % du coût d'une carte mensuelle de transports en commun durant les six premiers mois pour chaque nouveau Logement loué ou vendu et non pourvu d'une place de stationnement.

Vélos

- privilégier l'aménagement de stationnements sécuritaires pour vélos dans les immeubles résidentiels du Projet;
- prévoir les infrastructures électriques nécessaires permettant de brancher des vélos électriques dans les stationnements pour vélos.

Stationnement

- réserver, selon les besoins, des cases de stationnement au covoiturage, à l'autopartage, aux microvoitures, aux véhicules écoénergétiques ou aux véhicules hybrides et véhicules électriques rechargeables (incluant les bornes de recharge);
- prévoir les infrastructures électriques nécessaires permettant d'augmenter graduellement le nombre de bornes de recharge dans les stationnements;
- séparer le prix du stationnement du coût de vente ou de location des Logements.

La Ville s'engage à :

Aménagement cyclable

- implanter un aménagement cyclable dans l'axe central et les avenues Outremont et Dollard.

CF

SECTION 11
AUTRES ENGAGEMENTS

1. Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales

L'Université s'engage à réaliser ses travaux selon les normes prévues au *Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales*, C-1.1 tel qu'elles pourront être modifiées de temps à autre, sous réserve toutefois de tout autre règlement applicable en pareille matière ou qui pourrait devenir applicable en pareille matière sur le territoire de l'arrondissement Outremont. Copie du *Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales* en vigueur au moment de la signature de la présente Entente est jointe en Annexe D.

2. Clause d'indemnisation

La Ville s'engage à indemniser, prendre fait et cause et défendre l'Université relativement à tout dommage, perte, réclamation ou poursuite subie par ou dirigée contre l'Université et découlant des travaux exécutés par la Ville sur des terrains appartenant à l'Université ou sur des terrains avoisinants, dans le cadre du Projet.

L'Université s'engage à indemniser, prendre fait et cause et défendre la Ville relativement à tout dommage, perte, réclamation ou poursuite subie par ou dirigée contre la Ville et découlant des travaux exécutés par l'Université sur des terrains appartenant à la Ville ou sur des terrains avoisinants, dans le cadre du Projet.

CF

SECTION 12
GARANTIE

Toute lettre de garantie bancaire qui doit être remise à la Ville en vertu de la présente Entente, en faveur de cette dernière, doit être émise par une institution financière dûment autorisée à faire affaires au Québec, être irrévocable et encaissable sur le territoire de la Ville de Montréal à première demande, nonobstant tout litige entre les parties.

Telle lettre de garantie bancaire doit également stipuler que la Ville peut encaisser le montant de la lettre de garantie bancaire à chaque fois que le Promoteur immobilier est en défaut de respecter ses engagements pour lesquels il a remis une lettre de garantie bancaire.

Dans l'éventualité où le Promoteur immobilier omet de remettre à la Ville, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration d'une lettre de garantie bancaire fournie conformément aux présentes, une nouvelle lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle rencontrant les exigences ci-avant mentionnées, la Ville pourra encaisser la lettre de garantie bancaire en sa possession et garantissant l'engagement pour lequel le Promoteur immobilier est en défaut.

CF

SECTION 13
DURÉE, DÉFAUTS ET RÉSILIATION DE L'ENTENTE

La présente Entente entre en vigueur à la date de sa signature par toutes les parties et prend fin au plus tard 10 ans après son entrée en vigueur, sous réserve des engagements pris par l'Université en vertu de la Section 7 qui demeureront en vigueur.

Nonobstant ce qui précède, si l'Université ou la Ville fait défaut de remplir ses obligations prévues aux présentes et ne corrige pas le défaut qui lui est reproché dans un délai raisonnable fixé en fonction de la nature du défaut mais d'au moins 30 jours, mentionné à l'avis écrit de défaut qui lui sera expédié à cet effet par l'autre partie, cette dernière pourra, en tout temps, à l'expiration de ce délai, résilier l'Entente moyennant un avis de 60 jours à l'intérieur duquel la partie en défaut pourra toujours remédier à son défaut pour éviter telle résiliation.

La Ville ou l'Université pourra également résilier la présente Entente, par simple avis écrit à l'autre partie, (i) si dans les 24 mois de l'entrée en vigueur de la présente Entente, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec n'a pas autorisé l'élaboration du dossier d'affaires final au sens de la politique cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique adoptée par ledit Conseil des ministres en vertu de la Loi sur l'Infrastructure Québec pour la construction des Premiers pavillons universitaires ou (ii) si dans les 36 mois de l'entrée en vigueur de la présente Entente, l'Université n'a pas obtenu une lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorisant la construction des Premiers pavillons universitaires et confirmant que l'Université obtiendra en temps utile le financement requis pour la construction desdits Premiers pavillons universitaires.

Il est entendu que si la Ville résilie la présente Entente, l'Université n'aura aucune obligation de rembourser les subventions qui lui auront été versées par la Ville ni d'indemniser la Ville pour les dépenses qu'elle aura encourues, quelles qu'elles soient. Par ailleurs, dans l'éventualité où la Ville résilie la présente Entente, la Ville demeurera tenue de verser à l'Université la subvention mentionnée au paragraphe 4 de la Section 2 de la présente Entente, pour les travaux qui, au moment de la résiliation, auront été exécutés par l'Université conformément à la présente Entente, le tout sujet aux conditions prévues audit paragraphe 4 de la Section 2 de la présente Entente.

CF

35
de JM JB [Signature] 11

SECTION 14 CONDITIONS GÉNÉRALES

1. INCESSIBILITÉ

L'Université ne pourra céder ses droits dans la présente Entente, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrite de la Ville.

2. AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis, relativement aux présentes, est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

Pour la Ville :

À l'attention de : Directrice associée du Service du développement et des opérations, au 275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.127, en la Ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, avec une copie conforme à l'attention du Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'Arrondissement, au 543 Ch. de la Côte-Sainte-Catherine, en la Ville de Montréal, province de Québec, H2V 4R2;

Pour l'Université :

À l'attention de : Directeur général de la Direction des immeubles, au Pavillon de la Direction des immeubles, 2787 Chemin des services, en la Ville de Montréal, province de Québec, H3T 1J4, avec une copie conforme à l'attention du secrétaire général, au Pavillon Roger-Gaudry, bureau E-424, en la Ville de Montréal, province de Québec, H3T 1J4

3. RÉGLEMENTATION

La présente Entente de réalisation des travaux est conclue sous réserve de toute réglementation, notamment municipale, qui pourrait s'appliquer à l'égard du Projet et par conséquent, la conclusion des présentes ne peut être interprétée de quelque manière que ce soit comme une reconnaissance de la Ville à ne pas invoquer l'application d'une telle réglementation.

De plus, rien dans la présente Entente ne doit être interprété comme constituant un engagement de la Ville de modifier sa réglementation de quelque manière que ce soit. L'Université doit s'assurer que le Projet, incluant les Travaux visés, est conforme aux lois et règlements applicables.

CF

Tous les engagements pris par l'Université en vertu de la présente Entente sont conditionnels à ce que les lois et règlements applicables permettent la réalisation du Projet. À défaut, l'Université pourra annuler la présente Entente, sans aucun recours ni indemnité, de part et d'autre.

4. INVALIDITÉ PARTIELLE

Si une disposition de l'Entente était déclarée illégale ou non exécutoire par un tribunal, cette disposition sera réputée distincte du reste de l'Entente qui demeurera valide et exécutoire entre les parties, ces dernières s'engageant à négocier de bonne foi pour tenter de convenir, dans la mesure du possible, d'une disposition de remplacement.

5. ENTENTE ANTÉRIEURE

La présente Entente constitue la seule entente entre les parties et remplace toute entente antérieure entre elles, notamment l'entente de principe qu'elles ont conclue le 30 octobre 2009.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Cette entente a été approuvée le 22 février 2011. (Résolution CM110128)

Le 22^e jour de mars 2011

Le 23^e jour de mars 2011

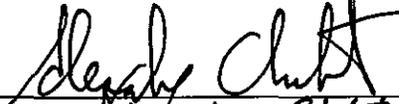
VILLE DE MONTRÉAL


 Nom : PIERRE BEAUBET
 Titre : DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT


 Nom : Colette Fraser
 Titre : GREFFIÈRE ADJOINTÉ

Le 8^e jour de mars 2011

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL


 Nom : Alexandre Chabot
 Titre : Secrétaire général


 Nom : G. BRETON
 Titre : RECTEUR

CF

Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est
Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Le 09 septembre 2014

Monsieur Guy Breton
Recteur
Monsieur Alexandre Chabot
Secrétaire général
Université de Montréal
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J4

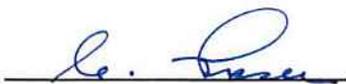
OBJET : Addenda n°1 - Modification de l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre Université de Montréal et la Ville de Montréal

Résolution CM14 0293 – 24 mars 2014

Messieurs,

Vous trouverez ci-joint addenda n°1 ci-haut mentionné dûment signé ainsi qu'une copie de la résolution du conseil municipal ci-haut décrite, de la résolution CM03 0836 et de la résolution CA14 16 0164.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.



COLETTE FRASER
Greffière adjointe

Téléphone : 514-872-3140
Télécopieur : 514-872-5655

CF/ak

p.j.

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 24 mars 2014
Séance tenue le 25 mars 2014

Résolution: CM14 0293

Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 mars 2014 par sa résolution CE14 0387;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'Addenda no 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);
- 2 - de désigner le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières comme représentant de la Ville, comme énoncé à l'article 3.6 de l'Addenda 1, afin d'approuver les conditions de la servitude à intervenir entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et l'Université de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1130890006
/cb

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)



Colette FRASER
Greffière adjointe

Montréal 

Assemblée du 27 octobre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 28 octobre 2003

Numéro de la résolution CM03 0836

Article 30.010 Remplacement de la résolution CM02 0079 - Signature de documents par la greffière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 octobre 2003, par sa résolution CE03 2225,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Richard Deschamps

Et résolu

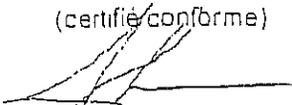
- 1- d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi;
- 2- de remplacer en conséquence la résolution CM02 0079 du conseil en date du 25 mars 2002.

Adopté à l'unanimité

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)


GREFFIÈRE

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 mai 2014

Résolution: CA14 16 0164

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À L'ADOPTION PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT DE L'ADDENDA À L'ENTENTE VILLE DE MONTRÉAL/UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU SITE OUTREMONT ET EN AUTORISER LA SIGNATURE

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER l'addenda #1 : « Le Campus Outremont – Modification d'entente sur les conditions de réalisation », à l'entente sur les conditions de réalisation du projet dans le cadre du Site Outremont entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

D'AUTORISER le directeur de l'arrondissement à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1141899024

Marie CINQ-MARS

Mairesse d'arrondissement

Marie-France PAQUET

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 12 mai 2014

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
20 MARS 2014
M. Breton
DIRECTEUR PRINCIPAL
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques
et de l'évaluation foncière

ADDENDA # 1
LE CAMPUS OUTREMONT
MODIFICATION DE L'ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE RÉALISATION

ENTRE : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL** personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation L'Université de Montréal* (10 George V, c. 38), sanctionnée le 14 février 1920 et la *Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1966-67, c. 129), sanctionnée le 12 août 1967, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1967-68, c. 114) sanctionnée le 5 novembre 1968, ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, à Montréal, Province de Québec, H3T 1J4, représentée par Guy Breton, recteur, et par Alexandre Chabot, son secrétaire général, dûment autorisés aux termes d'une résolution adoptée par son Comité exécutif le 17 septembre 2013 ;

Ci-après nommée l' « **Université** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Normand Proulx, directeur de l'arrondissement Outremont, dûment autorisé en vertu de la résolution CA14162164 et madame Colette Fraser, greffière adjointe, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après nommée la « **Ville** »

ATTENDU QU'une Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont est intervenue entre la Ville et l'Université le 23 mars 2011 (ci-après nommée l'« **Entente** »);

ATTENDU QUE l'Entente définit le rôle et les responsabilités des parties à l'égard des travaux de réhabilitation des sols, des travaux d'infrastructure et d'aménagement qui doivent être exécutés sur le site de l'ancien triage ferroviaire d'Outremont dans le but d'y aménager un campus universitaire et un quartier résidentiel;

ATTENDU QUE les travaux qui incombent à la Ville en vertu de l'Entente doivent être exécutés sur des terrains qui lui seront cédés ou vendus par l'Université et sur des terrains appartenant à Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique (ci-après nommée « **CFCP** »);

CF 1 A
57/211

ATTENDU QU'afin d'accéder aux terrains sur lesquels doivent être exécutés les travaux de la Ville et afin d'exécuter ces travaux, la Ville doit obtenir certaines autorisations de l'Université et de CFCP;

ATTENDU QUE certaines servitudes sont requises afin de permettre l'entretien et le drainage des infrastructures qui seront réalisées dans le cadre des travaux à être effectués dans le cadre du projet;

ATTENDU QUE le CFCP et l'Université ont convenu, par le biais d'une entente intitulée « entente relative à la construction d'un talus ferroviaire », des modalités de la construction d'un talus ferroviaire devant supporter la nouvelle voie ferrée qui sera construite par CFCP, laquelle permettra à CFCP de déplacer la voie ferrée existante vers le nord, ce qui aura pour effet de désenclaver le site au sud-est;

ATTENDU QUE les parties souhaitent apporter des modifications à l'Entente, notamment quant à la description des travaux et au calendrier de réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à l'Université;

ATTENDU QUE la Ville et l'Université se conformeront à toutes les lois et les règlements en vigueur.

LA VILLE ET L'UNIVERSITÉ CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

SECTION 1 **INTERPRÉTATION ET DÉFINITIONS**

1.1 Interprétation. Le préambule et les annexes ci-jointes font partie intégrante du présent addenda. Le texte des présentes prévaut sur toute disposition des annexes qui serait incompatible avec celui-ci.

Sous réserve des modifications prévues aux présentes, les dispositions de l'Entente demeurent inchangées, restent en vigueur et lient les parties.

1.2 Définitions. Les expressions suivantes, dont la première lettre est en majuscule, ont le sens qui leur est conféré ci-après. Les expressions dont la première lettre est en majuscule et qui ne sont pas définies aux termes des présentes ont le sens qui leur est conféré aux termes de l'Entente.

« **Axe central** » signifie la rue publique en direction est-ouest entre les avenues Durocher et McEachran qui sera construit par la Ville sur une lisière de terrain faisant partie du Site Outremont et qui sera cédée par l'Université à la Ville conformément aux dispositions de l'Entente, à l'exception de son passage inférieur, qui sera construit sur une lisière de terrain appartenant à CFCP et de la partie située entre l'Avenue Durocher et la limite

nord-est du Site Outremont qui sera construite sur une lisière de terrain qui sera acquise par la Ville par expropriation;

« **Chantier de la Ville** » signifie collectivement i) le chantier où la Ville réalise les Travaux de la phase I de l'Axe central, ii) le chantier où la Ville réalise les Travaux relatif au Viaduc ferroviaire, iii) le Chemin d'accès de la Ville et iv) le Site d'entreposage ;

« **Chemin d'accès de la Ville** » signifie un chemin ou voie de circulation qui a été ou sera aménagé par la Ville sur une partie du Site Outremont qui apparaît sur le plan joint aux présentes en Annexe V et qui permet à la Ville d'accéder aux chantiers où la Ville réalise les Travaux de la phase I de l'Axe central et les Travaux relatif au Viaduc ferroviaire. La majeure partie du Chemin d'accès de la Ville a été ou sera cédé par l'Université à la Ville pour les fins de l'Axe central, tel que prévu à l'article 2 de la Section 6 de l'Entente et à l'article 2.8 des présentes;

« **Chemin d'accès de l'Université** » signifie une partie du Site Outremont qui appartient à l'Université, qui apparaît sur le plan joint aux présentes en Annexe V et que l'Université utilise pour les fins de ses travaux;

« **Entente relative à la construction du talus ferroviaire** » signifie l'entente intervenue le 20 juin 2012 entre l'Université et CFCP, aux termes de laquelle l'Université s'est engagée envers CFCP à construire le Talus ferroviaire;

« **Intervenants de la Ville** » a le sens qui lui est conféré à l'article 3.11 ;

« **Mur talus** » signifie le mur de soutènement que l'Université doit construire conformément aux dispositions de l'Entente, sur une lisière de terrain appartenant à l'Université, le long et adjacent à un côté du Talus ferroviaire;

« **Site d'entreposage** » a le sens qui lui est conféré à l'article 3.3;

« **Site Outremont** » signifie le site de l'ancien triage ferroviaire d'Outremont;

« **Talus ferroviaire** » signifie une surélévation terrassée que l'Université doit construire sur une partie du Site Outremont appartenant à CFCP et sur laquelle CFCP construira la nouvelle voie ferrée;

« **Travaux** » signifie les travaux de réhabilitation des sols, les travaux d'infrastructure et d'aménagement prévus à l'Entente, qui doivent être exécutés sur le Site Outremont dans le but d'y aménager un campus universitaire et un quartier résidentiel;

« **Travaux de la Ville** » signifie les Travaux qui incombent à la Ville en vertu de l'Entente et qui doivent être exécutés sur des terrains qui lui seront cédés ou vendus par l'Université conformément à l'Entente et sur des terrains appartenant à CFCP;

« **Travaux de la phase I de l'Axe central** » a le sens qui lui est conféré à l'article 3.1;

CAMPUS OUTREMONT - ENTENTE UDEM - VILLE

CF 3
[Handwritten signatures]

« **Travaux relatifs au Viaduc ferroviaire** » signifie les travaux de construction du Viaduc ferroviaire avec des murs de soutènement et les travaux de construction du passage inférieur de l'Axe central sous le Viaduc ferroviaire;

« **Viaduc ferroviaire** » signifie le viaduc ou pont ferroviaire que la Ville doit construire sur une lisière de terrain appartenant à CFCP, conformément aux dispositions de l'Entente.

1.3 Annexes. Les annexes suivantes sont jointes aux présentes :

- Annexe I : Description des Travaux (révisée)
- Annexe II : Plan d'arrimage du Viaduc ferroviaire
- Annexe III : Relevé du coût des Travaux de la Ville exécutés par l'Université
- Annexe IV : Calendrier de réalisation des Travaux (révisé)
- Annexe V : Plan d'accès et du site d'entreposage
- Annexe VI : Plans des servitudes
- Annexe VII : Exigences de sécurité minimales à l'égard des entrepreneurs travaillant sur le domaine du CFCP au Canada

SECTION 2

MODIFICATIONS À L'ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE RÉALISATION

2.1 Description des Travaux. La description des Travaux prévue à l'Entente est modifiée par les parties et, en conséquence, le tableau apparaissant à l'article 1 de la Section 2 et les plans constituant l'annexe B de l'Entente sont remplacés par le tableau et les plans qui sont joints aux présentes en Annexe I.

2.2 Arrimage de certains Travaux. Tel qu'il appert de la description des Travaux qui est jointe aux présentes en Annexe I, la Ville assume la responsabilité d'effectuer les travaux requis pour arrimer le Mur talus qui sera construit par l'Université et la voie ferrée qui sera construite par CFCP sur le Talus ferroviaire, avec le Viaduc ferroviaire qui sera construit par la Ville, sur une partie du Site Outremont qui appartient à CFCP, le tout tel qu'il appert au plan joint aux présentes en Annexe II. La Ville s'engage à inclure cette responsabilité dans l'entente qu'elle doit conclure avec CFCP et qui est mentionnée à l'article 3.9 ci-après. La responsabilité financière de ces travaux incombe à l'Université et, pour cette raison, la Ville s'engage à soumettre à l'Université une évaluation du coût de ces travaux, pour approbation, laquelle ne pourra être retardée ou refusée sans motif sérieux. L'Université sera libérée de sa responsabilité financière à l'égard de ces travaux dans l'éventualité où ceux-ci sont exécutés sans qu'elle n'ait approuvé cette évaluation. Si l'évaluation est ainsi approuvée, l'Université se libérera de sa responsabilité financière à l'égard de ces travaux de la façon indiquée à l'article 2.3.

2.3 Travaux de la Ville réalisés par l'Université. Afin de limiter les coûts et par souci d'efficacité, la Ville et l'Université ont convenu que l'Université réalise certains Travaux de la Ville, pour et au nom de la Ville, soit la fourniture et l'installation du bassin de rétention temporaire permettant de capter les eaux en provenance du territoire déjà

construit de l'Arrondissement. Le détail de ces travaux ainsi que les coûts et honoraires y afférents sont décrits sur un relevé joint aux présentes en Annexe III. La responsabilité financière de ces travaux incombe à la Ville. Le coût des travaux d'arrimage mentionnés à l'article 2.2, dans la mesure où il aura été préalablement approuvé par l'Université, sera déduit du coût des Travaux de la Ville qui ont été exécutés par l'Université et que la Ville doit lui rembourser. S'il y a un solde, la Ville s'engage à exécuter, sur demande de l'Université, certains travaux qui lui seront désignés par l'Université et qui devront être accessoires aux Travaux de la Ville, jusqu'à concurrence du solde dû à l'Université. Ces travaux seront décrits sur des bons de commande émis par l'Université et acceptés par la Ville. Si, au contraire, le coût des travaux d'arrimage excède celui des Travaux de la Ville que l'Université a exécutés pour et au nom de la Ville, alors l'Université s'engage à payer cet excédent à la Ville.

2.4 Calendrier de réalisation des travaux. Le calendrier de réalisation des Travaux qui est joint à l'Entente en Annexe H est remplacé par le calendrier qui est joint aux présentes en Annexe IV. Il est entendu que ce calendrier pourra être révisé par les parties, agissant raisonnablement, si elles réalisent qu'il ne pourra être respecté.

2.5 Report de la date de fin des travaux admissibles. La Ville, en accord avec l'Université, a demandé au MAMROT et au gouvernement fédéral de reporter au 31 décembre 2018 la date de la fin des travaux reconnus admissibles à l'aide financière octroyée dans le cadre des protocoles d'entente intervenus d'une part entre l'Université et le MAMROT et, d'autre part, entre la Ville et le MAMROT. Il est entendu que si le MAMROT accepte la demande de la Ville, la date de la fin des Travaux sera ainsi reportée au 31 décembre 2018 ou à la date autorisée par le MAMROT.

2.6 Délai pour l'obtention d'autorisations. Compte tenu de la prolongation des délais prévus au calendrier de réalisation des Travaux et du report possible de la date de la fin des travaux admissibles à l'aide financière octroyée dans le cadre des protocoles d'entente intervenus avec le MAMROT, le troisième paragraphe de la Section 13 de l'Entente est remplacé par le suivant :

« La Ville ou l'Université pourra également résilier la présente entente, par simple avis écrit à l'autre partie, (i) si dans les trente six (36) mois de l'entrée en vigueur de la présente Entente, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec n'a pas autorisé l'élaboration du dossier d'affaires final au sens de la politique cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique adoptée par ledit Conseil des ministres en vertu de la Loi sur Infrastructure Québec pour la construction des Premiers pavillons universitaires ou (ii) si dans les soixante (60) mois de l'entrée en vigueur de la présente Entente, l'Université n'a pas obtenu une lettre du ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie autorisant la construction des Premiers pavillons universitaires et confirmant que l'Université obtiendra en temps utile le financement requis pour la construction desdits Premiers pavillons universitaires. »

2.7 Expression « Juste Valeur Marchande ». L'expression « Juste Valeur Marchande » prévue à la Section 1 de l'Entente est remplacée par la suivante :

« *Juste Valeur Marchande* » signifie la valeur déterminée par un évaluateur agréé indépendant dont les services auront été retenus suite à un appel d'offres sur invitation auquel procédera la Ville. Un minimum de cinq (5) firmes, sélectionnées conjointement par la Ville et l'Université, seront sollicitées. La Ville assumera l'organisation de l'appel d'offres. Il est entendu que les communications avec les soumissionnaires se feront sur une base commune. Le comité de sélection qui évaluera les soumissions sera composé d'un représentant de la Ville, d'un représentant de l'Université et d'un secrétaire désigné conjointement par la Ville et l'Université. »

2.8 Opérations cadastrales. Conformément à la Section 6 de l'Entente, l'Université procédera incessamment au dépôt, en deux temps, du nouveau plan cadastral parcellaire pour toute la partie du Site Outremont qui appartient à l'Université. Dans un premier temps, un plan cadastral sera déposé afin d'attribuer des numéros de lots distincts à la nouvelle cour de services et à la rue publique y donnant accès. Cette opération cadastrale sera effectuée aux frais de la Ville. Dans un deuxième temps, un second plan cadastral sera déposé afin de morceler le résidu de la partie du Site Outremont qui appartient à l'Université (deux lots) en plusieurs nouveaux lots et de substituer une nouvelle numérotation des lots à la numérotation actuelle. Cette opération cadastrale sera effectuée aux frais de l'Université.

Le second plan cadastral mentionné au paragraphe qui précède comportera la création d'un lot distinct pour la portion du futur lot 5 273 830 du Cadastre du Québec qui est l'objet d'un empiètement par le chemin Rockland ou qui est nécessaire à son maintien, lequel lot sera cédé gratuitement à la Ville à des fins de rue. L'Université convient et s'engage de plus à effectuer par la suite, sur demande et aux frais de la Ville, une autre opération cadastrale afin de subdiviser la partie restante du futur lot numéro 5 273 830 du Cadastre du Québec en deux lots distincts dont un sera cédé gratuitement à la Ville à des fins de rues pour la reconfiguration du chemin Rockland, et ce, dans les quatre-vingt-dix (90) jours d'une demande de la Ville à cet effet (sous réserve de l'accomplissement des formalités et de l'obtention des consentements qui pourraient être exigés en vertu du *Code civil*), et la partie résiduelle sera conservée par l'Université. Les dispositions prévues à l'article 5 de la Section 6 de l'Entente seront applicables aux actes de cession qui donneront effet à ce qui précède. L'Université reconnaît que la configuration du futur chemin Rockland n'est pas encore connue et qu'il se pourrait que le développement immobilier du lot 5 273 830 du Cadastre du Québec tel que projeté par l'Université en soit affecté ou même compromis.

Tel que prévu à l'article 2 de la Section 6 de l'Entente, les terrains du Site Outremont destinés à devenir des rues doivent être cédés à la Ville gratuitement, conformément à la loi. En vertu de l'article 190 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, après l'inscription au registre foncier des nouveaux lots visés par le plan cadastral parcellaire qui sera déposé incessamment par l'Université, les rues qui font partie de ce plan deviendront, sans indemnité, des rues publiques et feront partie du domaine public par le seul fait de l'approbation de ce plan. Il en va de même pour les lots destinés à des fins de parcs en vertu de l'article 190.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Or, selon le Calendrier de réalisation des Travaux joint aux présentes en Annexe IV, une
CAMPUS OUTREMONT - ENTENTE UDEM - VILLE

CF 4/10 de 2 6

partie des rues et parcs situés dans l'emprise ferroviaire du CFCP à relocaliser, ne sera l'objet de travaux de réhabilitation qu'après la construction du Viaduc ferroviaire et l'enlèvement des voies ferrées situées au sud-est du Site Outremont. De plus, la portion du futur lot 5 273 830 du Cadastre du Québec faisant l'objet d'un empiètement par le chemin Rockland ou qui est nécessaire à son maintien et qui sera cédée gratuitement à la Ville à des fins de rue, n'a pas encore fait l'objet de travaux de réhabilitation. Conformément à ses *Lignes directrices sur la gestion des sols contaminés, la protection et la réhabilitation des terrains et sur l'application de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (février 2012)*, la Ville accepte que ces parties de rues et de parcs soient versées dans le domaine public, malgré que ces parties de rues et parcs n'aient pas encore été l'objet de travaux de réhabilitation, et ce, dans la mesure où la Ville détient une garantie suffisante quant au paiement des travaux de réhabilitation de ces parties de rues et parcs.

Dans les circonstances, l'Université consent à ce qu'un montant correspondant au coût des travaux de réhabilitation de ces parties de rues et des parcs, soit la somme de CINQ CENT QUATRE MILLE CINQUANTE-CINQ dollars (504 055 \$), soit retenue par la Ville à même la subvention que la Ville doit verser à l'Université conformément à l'article 4 de la Section 2 de l'Entente, à titre de garantie de paiement des travaux de réhabilitation de ces parties de rues et parcs (ci-après nommée la « **Retenue** »). La Ville accepte cette garantie. Les sommes ainsi retenues seront versées à l'Université lorsque celle-ci soumettra à la Ville une demande de remboursement pour les travaux de réhabilitation de ces parties de rues et de parcs, conformément à l'article 4 de la Section 2 de l'Entente. Si toutefois les coûts de réhabilitation de ces parties de rues et parcs devaient être supérieurs à la Retenue, alors la Ville sera autorisée à retenir une somme suffisante pour garantir le paiement desdits travaux de réhabilitation, et ce, de tout paiement dû à l'Université en vertu de l'Entente ou des présentes, ce que l'Université accepte.

2.9 Terrains cédés par l'Université à la Ville. Le 3^e alinéa de l'article 2 de la Section 6 de l'Entente est remplacé par le suivant :

« L'Université devra acquitter les frais de parcs, tel que prévu au Règlement de lotissement #1179 de l'arrondissement d'Outremont. Ces frais de parcs seront acquittés par la cession de terrains et non en argent. Les terrains à céder à la Ville à titre de frais de parc font partie des parcs et espaces verts identifiés sur le plan d'aménagement et sont montrés à l'Annexe E. »

La Ville convient et reconnaît que la cession des terrains à titre de frais de parcs aura lieu au moment et par le seul fait de l'approbation du plan cadastral parcellaire, tel que mentionné à l'article 2.8 ci-dessus. Aucun autre frais de parcs n'est exigible de l'Université relativement au Site Outremont.

2.10 Servitude de puits et canalisations souterraines. Le Paragraphe B (Servitude d'égout) de l'article 6 de la Section 6 de l'Entente est remplacé par le suivant :

« B. Servitude de puits et canalisations souterraines pour les entreprises d'énergie et de télécommunication

Avant le début de la construction des pavillons de l'Université, cette dernière consentira à la Ville, sur demande et à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du Site Outremont appartenant à l'Université pour l'installation et l'entretien de puits et canalisations souterraines pour les entreprises d'énergie et de télécommunication et comportant une prohibition de construire sur l'assiette de la servitude (sauf en ce qui a trait à la construction de la voie de service), le tout tel qu'indiqué à l'Annexe VI. Il est entendu que l'assiette de cette servitude se situera sous la voie de service de l'Université, dans le prolongement de l'avenue Outremont, à un endroit où aucun pavillon n'est prévu, selon le plan d'aménagement.

La Ville assumera, à ses frais, l'entretien des puits et canalisations ainsi que toute responsabilité et toute dépense liée ou pouvant découler de celles-ci, notamment en raison de leur construction, utilisation, entretien ou remplacement. »

Les dispositions prévues à l'article 4.7 ci-après sont applicables à la responsabilité de la Ville et aux dommages qui pourraient être causés par les puits et canalisations et les travaux d'enfouissement, d'entretien, de réparation et de remplacement de ceux-ci. Ces dispositions seront reproduites dans l'acte de servitude, en faisant les adaptations requises.

2.11 Engagement de l'Université pour la production de Logements Sociaux et communautaires. Le troisième paragraphe de l'article 1 de la Section 7 de l'Entente est remplacé par le suivant :

« Le prix mentionné précédemment sera indexé annuellement, sur la base de l'indice des prix à la consommation compilés par Statistique Canada (IPC), pour la région de Montréal, à la date anniversaire de la signature de l'Entente, avec un maximum de 5,5 % pour une année donnée, étant entendu que le prix ne sera jamais ajusté à la baisse. Le prix de vente tient compte du fait que le terrain devant être cédé à des fins de logement social et communautaire sera livré prêt à construire, que l'Université assume la totalité des coûts de la décontamination du terrain, de manière à ce qu'il soit conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) (« LQE ») et à ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDEFP pour une utilisation résidentielle, de même que tous les coûts de démolition des bâtiments qui étaient érigés sur ce terrain et de décontamination en ce qui a trait aux matières réglementées (amiante, BPC, etc.). Aucun ajustement de prix ne sera effectué à cet égard. »

2.12 Passage piétonnier à être construit par l'Université. Les parties conviennent que les références au passage piétonnier que l'Université a l'obligation de réaliser en vertu du paragraphe c) de l'article 2 de la Section 2 de l'Entente visent un passage sous ou au-dessus de la voie ferrée et non uniquement un passage sous celle-ci, comme le prévoit l'Entente.

2.13 Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales. Tel que spécifié dans l'Entente, l'Université doit construire des bassins de

rétention sur ses terrains. Pour ce faire, l'Université doit avoir la possibilité de construire des aménagements de gestion des eaux pluviales en surface devant ses pavillons. En conséquence, l'article 1 de la section 11 de l'Entente est modifié comme suit :

« L'Université s'engage à réaliser ses travaux selon les normes prévues au Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, C-1.1, en vigueur au moment de la demande de permis, sous réserve toutefois de tout autre règlement applicable en pareille matière ou qui pourrait devenir applicable en pareille matière sur le territoire de l'Arrondissement au moment de la demande de permis. Cependant, pour permettre la construction d'aménagement de gestion des eaux pluviales en surface, la Ville convient et reconnaît que la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 89.28 du règlement C-1.1 est exclue et n'est pas applicable au Projet. Copie du Règlement sur la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales en vigueur au moment de la signature de la présente Entente est jointe en Annexe D. »

2.14 Débit pluvial pour tout nouvel aménagement de la Ville. Le 3^e alinéa ci-après est ajouté à la Section 11 :

«La Ville s'engage à respecter un débit pluvial de 10 litres par seconde par hectare déversé à l'égout collecteur pour tout nouvel aménagement et construction qu'elle réalisera dans le territoire d'application du Règlement 06-069 conformément à la Section 6 de la présente Entente.»

SECTION 3 **AUTORISATIONS ET SERVITUDES**

3.1 Autorisations et servitudes requises. Parmi les Travaux de la Ville, figure la construction de l'Axe central, dont la première phase se limitera au tronçon entre l'Avenue Durocher et le prolongement de l'Avenue Outremont (ci-après nommés les « **Travaux de la phase I de l'Axe central** »), ainsi que les Travaux relatifs au Viaduc ferroviaire. D'autre part, parmi les Travaux qui doivent être exécutés par l'Université, figure la construction du Mur talus adjacent au Talus ferroviaire.

Afin d'exécuter ces travaux, de permettre le drainage de l'Axe central, le drainage et l'entretien du Viaduc ferroviaire et du Talus ferroviaire, la Ville requiert de l'Université les autorisations et servitudes mentionnées aux paragraphes i) à iv) et vi) et vii) ci-après et elle consent à la servitude mentionnée au paragraphe v) et à l'article 3.6 ci-après, à savoir :

- i) une autorisation temporaire d'accès permettant à la Ville de circuler sur une partie du Site Outremont appartenant à l'Université (Voir article 3.2);
- ii) une autorisation temporaire permettant à la Ville d'empiéter sur une partie du Site Outremont appartenant à l'Université afin d'y déposer ou stationner des matériaux, des équipements et des véhicules, d'y installer du drainage temporaire et d'y déposer de la terre (Voir article 3.3) ;

- iii) une servitude réelle et perpétuelle permettant l'empiétement des murs de soutènement des sols à la jonction du Mur talus et du Viaduc ferroviaire sur une partie du Site Outremont appartenant à l'Université et permettant l'accès sur une partie du Site Outremont appartenant à l'Université afin de procéder aux travaux d'entretien, de réparation et de remplacement de ces murs de soutènement et du Viaduc ferroviaire (Voir article 3.4);
- iv) une servitude réelle et perpétuelle permettant d'enfouir, dans une partie du Site Outremont appartenant à l'Université et dont une partie sera cédée à la Ville pour les fins de la nouvelle cour de services, les canalisations pour le drainage de l'Axe central et du Viaduc ferroviaire et permettant d'entretenir, de réparer et de remplacer lesdites canalisations (Voir article 3.5); et
- v) une servitude réelle et perpétuelle permettant d'enfouir, dans une partie du Site Outremont appartenant à l'Université et devant être cédée à la Ville pour les fins de la nouvelle cour de services, les canalisations permettant le drainage du Talus ferroviaire et permettant d'entretenir, réparer et remplacer lesdites canalisations (Voir article 3.6);
- vi) une servitude réelle et perpétuelle permettant d'enfouir, entretenir, réparer et remplacer dans une partie du Site Outremont appartenant à l'Université, des puits et canalisations souterraines pour les entreprises d'énergie et de télécommunication (Voir article 2.10); et
- vii) une servitude réelle et perpétuelle permettant d'enfouir et de maintenir des conduites d'égout dans le prolongement de la rue Dollard et de les entretenir, réparer et remplacer (Voir article 3.7).

3.2 Autorisation temporaire d'accès sur le Chemin de la Ville. Pour les fins de Travaux de la phase I de l'Axe central et des Travaux relatifs au Viaduc ferroviaire et sous réserve de l'autorisation de CFCP mentionnée à l'article 3.9, l'Université autorise la Ville à circuler sur le Chemin d'accès de la Ville, dans la mesure où l'Université en est propriétaire, conformément aux conditions ci-après décrites et aux endroits montrés sur le Plan joint aux présentes en Annexe V.

Afin d'assurer le contrôle de la circulation sur le Site Outremont, la sécurité, le nettoyage, le contrôle de la poussière et la prévention de la contamination croisée des sols, la Ville convient et s'engage à ce que l'entrée et la sortie des véhicules, camions, machineries et équipement sur le Site Outremont ne s'effectue que sur le Chemin d'accès de la Ville tel qu'indiqué à l'Annexe V. La Ville s'engage, à ses frais, à aménager et à entretenir le Chemin d'accès de la Ville.

3.3 Autorisation temporaire d'empiétement. Afin de permettre à la Ville d'exécuter les Travaux de la phase I de l'Axe central et les Travaux relatifs au Viaduc ferroviaire et sous réserve de l'autorisation de CFCP mentionnée à l'article 3.9, l'Université autorise la Ville à empiéter, avec des véhicules, de la machinerie et de l'équipement sur des parties du site Outremont qui appartiennent à l'Université, qui font partie du chantier où la Ville

réalise les Travaux de la phase I de l'Axe central et du chantier où la Ville réalise les Travaux relatif au Viaduc ferroviaire et qui sont identifiés sur le Plan joint aux présentes en Annexe V. Pour les mêmes fins, l'Université autorise la Ville à utiliser le drainage temporaire du Site Outremont et à remiser ou entreposer des matériaux et des équipements et à stationner des véhicules sur une partie du Site Outremont qui appartient à l'Université et qui est montrée sur le Plan joint aux présentes en Annexe V (ci-après nommée le « **Site d'entreposage** »).

Par ailleurs, sous réserve de l'autorisation de CFCP mentionnée à l'article 3.9, la Ville devra déposer sur le Site d'entreposage, à l'endroit indiqué sur le Plan joint aux présentes en Annexe V, la terre qui sera excavée lors des Travaux de la phase I de l'Axe central et des Travaux relatifs au Viaduc ferroviaire; l'Université autorisant la Ville à cette fin. Cette terre sera utilisée par la Ville pour remblayer le site de ces travaux après leur exécution.

L'Université aura le droit de conserver, sans frais, la totalité ou une partie de la terre que la Ville aura déposée sur le Site d'entreposage et que la Ville n'entend pas utiliser pour le remblai. Afin d'exercer ce droit, l'Université pourra, à ses frais, procéder à tout prélèvement ou test qu'elle jugera approprié. Pour cette raison, au moins trente (30) jours avant d'enlever la terre déposée sur le Site d'entreposage qu'elle n'entend pas utiliser pour le remblai, la Ville devra transmettre à l'Université un avis écrit de son intention.

Si l'Université souhaite conserver la totalité ou une partie de la terre que la Ville aura déposée sur le Site d'entreposage et que la Ville n'entend pas utiliser pour le remblai, l'Université devra en informer la Ville en lui transmettant un avis écrit à cet effet avant l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de l'avis de la Ville. À défaut de recevoir cet avis dans ledit délai de trente (30) jours, la Ville pourra enlever la terre au moment qu'elle jugera opportun mais elle devra le faire au plus tard lors de la remise en état des lieux à laquelle la Ville doit procéder conformément à l'article 4.3. Dans l'éventualité où l'Université exerce ce droit, la Ville ne devra enlever du Site d'entreposage que la portion de la terre qu'elle n'utilise pas pour le remblai et que l'Université ne souhaite pas conserver. La Ville sera dégagée de toute responsabilité à l'égard de la terre que l'Université souhaite conserver et elle sera libérée de son obligation de remettre en état la partie du Site d'entreposage où cette terre est déposée.

En outre, l'Université autorise la Ville à effectuer des travaux de drainage dans une partie du Chemin de l'Université tel que montré à l'annexe V. À cette fin, la Ville s'engage, à ses frais, à relocaliser temporairement le Chemin d'accès de l'Université. La Ville s'engage à effectuer les travaux de drainage dans les meilleurs délais afin de remettre en état le Chemin d'accès de l'Université tel que montré à l'annexe V. Pendant la durée de ces travaux de drainage, la partie du Chemin de l'Université affectée sera réputée faire partie du Chantier de la Ville et toutes les dispositions prévues aux présentes y seront applicables.

3.4 Servitude réelle et perpétuelle pour l'empiétement des murs de soutènement des sols à la jonction du Mur talus et du Viaduc ferroviaire et pour l'entretien, la réparation et le remplacement desdits murs de soutènement et du Viaduc ferroviaire. Les murs de soutènement du Viaduc ferroviaire permettront notamment de

retenir la terre du Mur talus. Ces murs empiéteront sur une partie du Site Outremont appartenant à l'Université. Afin de permettre cet empiètement et l'entretien, la réparation et le remplacement des murs de soutènement et du Viaduc ferroviaire, sous réserve de l'autorisation de CFCP mentionnée à l'article 3.9, l'Université s'engage à consentir une servitude réelle et perpétuelle de tolérance d'empiètement et une servitude d'accès sur une partie du Site Outremont appartenant à l'Université montrée sur le plan joint aux présentes en Annexe VI. Les termes et conditions de la servitude devront être jugés acceptables par l'Université mais il est d'ores et déjà entendu que l'acte de servitude prévoira que les murs de soutènement appartiennent à la Ville qui aura la charge de les entretenir, à ses frais, que la Ville devra donner un avis préalable à l'Université, sous réserve des cas d'urgence, avant d'effectuer des travaux et clôturer le site des travaux pendant leur durée. L'acte de servitude prévoira également que la Ville assumera toute responsabilité liée ou pouvant découler de l'empiètement des murs de soutènement ou des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des murs de soutènement et du Viaduc ferroviaire. Les dispositions prévues à l'article 4.7 ci-après sont applicables à la responsabilité de la Ville et aux dommages qui pourraient être causés par les murs de soutènement ou les travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des murs de soutènement et du Viaduc ferroviaire. Ces dispositions seront reproduites dans l'acte de servitude, en faisant les adaptations requises.

3.5 Servitude réelle et perpétuelle de drainage de l'Axe central et du Viaduc ferroviaire. Afin de permettre le drainage de l'Axe central et du Viaduc ferroviaire, sous réserve de l'autorisation de CFCP mentionnée à l'article 3.9, l'Université s'engage à consentir une servitude réelle et perpétuelle permettant l'enfouissement, l'entretien, la réparation et le remplacement de canalisations de drainage dans et sur une partie du Site Outremont appartenant à l'Université qui est montrée sur le plan joint aux présentes en Annexe VI et dont une partie sera cédée à la Ville pour les fins de la cour de services. Les termes et conditions de la servitude devront être jugés acceptables par l'Université et la Ville mais il est d'ores et déjà entendu que l'acte de servitude prévoira que les canalisations appartiendront à la Ville qui aura la charge de les entretenir, à ses frais, que la Ville devra donner un avis préalable à l'Université avant d'effectuer des travaux et clôturer le site des travaux pendant leur durée, que la Ville assumera toute responsabilité liée ou pouvant découler des canalisations de drainage et de leur enfouissement, entretien, réparation et remplacement. Les dispositions prévues à l'article 4.7 ci-après sont applicables à la responsabilité de la Ville et aux dommages qui pourraient être causés par les canalisations de drainage et les travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement de celles-ci. Ces dispositions seront reproduites dans l'acte de servitude, en faisant les adaptations requises.

3.6 Servitude réelle et perpétuelle de drainage du Talus ferroviaire. Conformément à l'Entente relative à la construction du Talus ferroviaire, afin de permettre le drainage du Talus ferroviaire, l'Université a enfoui des canalisations de drainage dans une partie du Site Outremont appartenant à l'Université et qui sera cédée à la Ville pour les fins de la cour de services, laquelle partie est montrée sur le plan joint aux présentes en Annexe VI. L'Université s'engage à consentir une servitude réelle et perpétuelle en faveur du terrain servant d'emprise ferroviaire permettant cet enfouissement et permettant l'entretien, la réparation et le remplacement desdites canalisations. La Ville s'engage à consentir à cette

servitude. Les termes et conditions de la servitude devront être jugés acceptables par l'Université et la Ville et l'acte de servitude devra être approuvé par un représentant de la Ville avant qu'il ne soit signé par l'Université. Il est d'ores et déjà entendu que, dans la mesure où CFCP y consent, l'acte de servitude prévoira que les canalisations appartiennent à CFCP qui aura la charge de les entretenir, à ses frais, que CFCP devra donner un avis préalable avant d'effectuer des travaux, clôturer le site des travaux pendant leur durée et remettre le site en état tel qu'il était avant les travaux. La Ville dégage l'Université de toute responsabilité quant à la fourniture, l'installation et l'entretien desdites canalisations. La responsabilité de l'Université envers CFCP relativement aux canalisations de drainage du Talus ferroviaire est prévue aux termes de l'Entente relative à la construction du Talus ferroviaire.

3.7 Servitude réelle et perpétuelle pour des conduites d'égout dans le prolongement de la rue Dollard. Des conduites d'égout sont enfouies dans une partie du Site Outremont appartenant à l'Université et montrée sur le plan joint en Annexe VI aux présentes. La Ville planifie de remplacer certaines conduites ou d'en ajouter d'autres à cet endroit dans le futur. L'Université s'engage à consentir une servitude réelle et perpétuelle permettant l'enfouissement de conduites d'égout dans le prolongement de la rue Dollard et permettant de les entretenir, les réparer ou les remplacer et d'en installer de nouvelles. Les termes et conditions de la servitude devront être jugés acceptables par l'Université et la Ville mais il est d'ores et déjà entendu que l'acte de servitude prévoira que les conduites appartiendront à la Ville qui aura la charge de les entretenir, à ses frais, que la Ville devra donner un avis préalable avant d'effectuer les travaux, sous réserve des cas d'urgence, et clôturer le site des travaux pendant leur durée et que la Ville assumera toute responsabilité quant à l'installation, l'entretien, les réparations ou le remplacement desdites conduites. Les dispositions prévues à l'article 4.7 ci-après sont applicables à la responsabilité de la Ville et aux dommages qui pourraient être causés par les conduites d'égout et les travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement de celles-ci. Ces dispositions seront reproduites dans l'acte de servitude, en faisant les adaptations requises.

3.8 Autorisation de débiter les Travaux de la phase I de l'Axe central. Sous réserve de l'autorisation de CFCP mentionnée à l'article 3.9, l'Université autorise la Ville à débiter les Travaux de la phase I de l'Axe central même si le tronçon de l'Axe central de circulation situé entre la limite Nord-Est du Site Outremont et le prolongement de l'Avenue Outremont n'a pas encore été cédé à la Ville conformément aux dispositions de l'Entente.

3.9 Autorisation de CFCP. Les autorisations accordées et les engagements pris par l'Université aux termes des articles 3.2, 3.3, 3.4, 3.5 et 3.8 sont conditionnels à ce qu'une entente soit conclue et maintenue en vigueur entre la Ville et CFCP, aux termes de laquelle CFCP autorise la Ville : i) à circuler sur la portion du Site Outremont appartenant au CFCP et ii) à exécuter les Travaux relatifs au Viaduc ferroviaire. Une copie de cette entente devra être remise à l'Université avant que la Ville n'accède à la partie du Site Outremont qui appartient à l'Université et que l'Université ne consente les servitudes mentionnées aux articles 3.4 et 3.5. Par ailleurs, tel que prévu à l'article 2 de la Section 2 de l'Entente, les parties réitèrent que leur engagement respectif de réaliser des

travaux dans l'emprise des voies ferrées appartenant à CFCP est conditionnel à l'obtention des autorisations requises de toutes les entités compétentes en pareille matière, notamment CFCP, à des conditions acceptables à la Ville et à l'Université.

3.10 Autorisation pour d'autres Travaux de la Ville. Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures de l'Université pourra autoriser la Ville par écrit à se prévaloir des autorisations prévues aux articles 3.2 et 3.3 des présentes pour d'autres Travaux de la Ville, auquel cas, les dispositions des présentes seront applicables à ces travaux.

3.11 Inaccessibilité. Les autorisations consenties par l'Université à la Ville aux termes des articles 3.2 et 3.3 sont inaccessibles par la Ville, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'Université. Nonobstant ce qui précède, les entrepreneurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs de services, professionnels et autres mandataires de la Ville impliqués dans les Travaux de la phase I de l'Axe central et les Travaux relatifs au Viaduc ferroviaire (conjointement nommés les « **Intervenants la Ville** ») pourront se prévaloir desdites autorisations, dans la mesure où les Intervenants de la Ville respectent les conditions prévues aux présentes et aux contrats les liant à la Ville. En cas de conflit entre les dispositions prévues aux présentes et celles prévues aux contrats liant les Intervenants de la Ville à la Ville, les dispositions prévues aux présentes prévaudront.

3.12 Horaire. L'accès au Site Outremont et l'exécution des Travaux s'effectueront aux heures permises en vertu des règlements de l'Arrondissement d'Outremont.

3.13 Règles adoptées par l'Université pour l'accès au Site Outremont. La Ville est assujettie en tout temps aux règles et mesures qui peuvent être adoptés de temps à autre par l'Université concernant l'accès à la partie du Site Outremont qui appartient à l'Université. Ces règles et mesures pourront avoir pour objet la sécurité des biens et des personnes, le respect des lois et règlements en vigueur et des exigences raisonnables des assureurs de l'Université et, si nécessaire, la subordination entre plusieurs chantiers qui pourraient se trouver sur le même site, au même moment. L'Université peut en tout temps, après consultation de la Ville et en conformité avec la réglementation de l'Arrondissement Outremont, modifier les heures d'accès, l'accès au Site Outremont et le Chemin d'accès de l'Université en donnant à la Ville un avis écrit et préalable de quinze (15) jours. En cas d'urgence, ces délais pourront être abrégés. Il est entendu que ces modifications ne devront pas avoir pour effet d'empêcher la réalisation des Travaux de la Ville.

3.14 Autorisation temporaire d'accès sur l'Axe central. La partie du Site Outremont appartenant à l'Université située au sud-ouest de l'emprise de la nouvelle voie ferrée (lot 3 632 378 du Cadastre du Québec) deviendra enclavée à partir du moment où ladite voie ferrée aura été construite et tant que le Site Outremont ne sera pas désenclavé au nord-est, par l'ouverture de l'Axe central à la circulation publique, et au sud-est, par le déplacement de la voie ferrée existante, la réhabilitation des sols et l'ouverture des rues de l'Arrondissement vers le nord-ouest. Par conséquent, afin de désenclaver cette partie du Site Outremont appartenant à l'Université et de permettre à l'Université d'exécuter ses Travaux ainsi que la construction de ses premiers pavillons, la Ville autorise l'Université à circuler sur la portion de l'Axe central qui aura été aménagée dans le cadre des Travaux

de la phase I de l'Axe central, et ce, dès que cette enclave existera et tant qu'elle subsistera et malgré que l'Axe central ne soit pas alors ouvert à la circulation publique. La Ville sera responsable de l'entretien, incluant le déneigement, de cette portion de l'Axe central mais, pendant la période où durera l'enclave, l'Université s'engage à rembourser à la Ville la moitié des frais d'entretien qui auront été encourus, sur présentation de factures.

SECTION 4 **AUTRES ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

4.1 Permis et autorisations. La Ville s'engage à obtenir tous les permis et autorisations requis pour l'exécution des Travaux de la Ville et pour se prévaloir des autorisations accordées aux termes des articles 3.2 et 3.3 et exécuter les obligations qui y sont prévues, notamment les autorisations et permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et ses règlements pour excaver la terre et la déposer sur le Site d'entreposage.

4.2 Chantier clôturé. La Ville doit clôturer le Chantier de la Ville selon les règles de l'art et à la satisfaction de l'Université, de façon à ce que le Chantier de la Ville soit isolé du résidu du Site Outremont, qu'il ne soient pas accessible au public, qu'il ne permette pas l'accès au Site Outremont autrement que par les points d'accès indiqués au Plan joint en Annexe V, pendant la durée des travaux et qu'il n'empêche pas l'Université d'accéder au résidu du Site Outremont.

La Ville s'engage à assurer la propreté des terrains mis à sa disposition par l'Université et à n'y laisser aucune matière explosive ou inflammable ni aucun contaminant.

La Ville doit remiser ou entreposer tous les matériaux et équipements utilisés par les Intervenants de la Ville pour les travaux de construction et d'aménagement à l'intérieur des limites du Site d'entreposage, tel qu'indiqué à l'annexe V.

4.3 Remise en état des lieux. Dans les trente (30) jours qui suivront l'expiration ou la résiliation des autorisations temporaires consenties aux termes des paragraphes 3.2 et 3.3 des présentes, la Ville doit enlever les matériaux, les équipements, les véhicules et la terre qu'elle aura déposés, installés ou stationnés sur le Chantier de la Ville et le remettre dans un état jugé acceptable par l'Université, le tout aux entiers frais de la Ville.

4.4 Prohibition de construire. Sauf dans les cas où les lois ou règlements en vigueur imposent l'érection d'ouvrages temporaires spécifiques, la Ville s'engage à n'ériger aucun ouvrage sur la partie du Site Outremont qui appartient à l'Université, sauf les murs de soutènement et les canalisations qui sont l'objet des servitudes prévues aux paragraphes 3.4 et 3.5 des présentes.

4.5 Sécurité. La Ville s'engage à assumer les obligations du « Maître d'œuvre » au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., chapitre S-2.1) sur le Chantier de la Ville, tel que défini à l'article 4.2. La Ville devra également respecter et faire respecter par tous les Intervenants de la Ville toute exigence relativement à la sécurité,

aux incendies, à la santé et à l'environnement applicable et s'assurer que les Intervenants de la Ville maintiennent une couverture d'assurance raisonnable dans les circonstances. De plus, la Ville devra s'assurer que tous les Intervenants de la Ville soient bien informés des pratiques sécuritaires relativement à leur présence sur et leur usage du Site Outremont et qu'ils mettent en application lesdites pratiques, notamment les exigences de sécurité minimales à l'égard des entrepreneurs travaillant sur le domaine du CFCP au Canada jointes aux présentes à l'Annexe X, tel que ces exigences pourraient être mises à jour de temps à autre par CFCP.

4.6 Hypothèques légales. La Ville doit obtenir la radiation de l'inscription de toute hypothèque légale de la construction inscrite contre la propriété de l'Université en raison des Travaux de la Ville, dans les trente (30) jours de son inscription au registre foncier, sauf si elle en conteste de bonne foi la validité, auquel cas cette obligation sera suspendue jusqu'au jugement final à intervenir.

Cependant, si le droit hypothécaire exercé est la prise en paiement, la Ville devra, dès que l'Université l'informe qu'un préavis d'exercice de ce droit lui a été signifié, présenter devant le tribunal une requête en radiation ou en substitution de garantie afin d'obtenir la radiation de l'inscription de cette hypothèque. Dans l'éventualité où une requête en délaissement forcée pour prise en paiement est signifiée à l'Université, l'Université pourra payer immédiatement, à qui de droit, la somme réclamée et obtenir la radiation de l'inscription de cette hypothèque et la Ville devra alors rembourser à l'Université, sur demande de cette dernière, tel paiement en capital, intérêts et frais.

La Ville reconnaît qu'elle est seule responsable de toute hypothèque légale qui pourrait être inscrite contre la propriété de CFCP en raison des Travaux de la Ville et, dans une telle éventualité, elle s'engage à tenir l'Université indemne et à prendre son fait et cause quant à tout recours qui pourrait être intenté par CFCP contre l'Université.

4.7 Responsabilité et indemnisation. La Ville sera responsable de tout préjudice, incluant le décès, ainsi que de tout dommage à la propriété, mobilière ou immobilière, de l'Université ou de CFCP qui sont causés par la Ville ou par les Intervenants de la Ville dans le cadre de l'exercice des droits d'accès prévus aux présentes et à l'Entente et dans le cadre de l'exécution des Travaux de la Ville et, relativement aux dommages, la Ville devra assumer le coût de la réparation de tout tel dommage ainsi que des pertes encourues par l'Université ou CFCP en raison de tout tel dommage. L'Université pourra requérir que la Ville effectue ou fasse effectuer les réparations, aux frais de la Ville et, en cas de refus de la Ville, l'Université pourra réparer elle-même tout dommage visé par le présent paragraphe, aux frais de la Ville.

La Ville s'engage à indemniser, prendre fait et cause et défendre l'Université relativement à tout dommage, perte, réclamation, amende ou poursuite subie par ou dirigée contre l'Université, incluant toutes réclamations, poursuites et indemnisations prévues par la *Loi sur les accidents du travail* (L.R.Q., chapitre A-3), la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (L.R.Q., chapitre S-2.1) ou toutes autres lois similaires et les règlements adoptés en vertu de ces lois, et découlant de l'exercice des autorisations et droits d'accès consentis aux termes des présentes ou aux termes de l'Entente ou

découlant de l'exécution et/ou défaut d'exécution des Travaux de la Ville effectués sur des terrains appartenant à l'Université ou à CFCP ou à la Ville ou sur des terrains avoisinants, étant entendu que l'acceptation par la Ville des obligations stipulées dans le présent article est une condition essentielle à l'octroi par l'Université des autorisations consenties à la Ville aux termes des présentes.

4.8 Assurances. La Ville devra exiger que les Intervenants de la Ville souscrivent, et s'assurer que soient maintenues en vigueur pour la durée des Travaux de la Ville, les couvertures d'assurances suivantes, selon les termes suivants et avec un assureur acceptable à l'Université :

4.8.1 Une assurance globale de chantier responsabilité civile commerciale (*Wrap-Up Commercial General Liability*) couvrant la Ville et les Intervenants de la Ville qui effectuent des travaux sur le Site Outremont, y compris les architectes et ingénieurs (toutefois sans couverture pour la responsabilité professionnelle) d'une limite d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 \$) par réclamation ou occurrence, ou tout montant supérieur que l'Université pourra raisonnablement exiger, pour les dommages personnels, les blessures corporelles, même mortelles, ou les dommages aux biens, y compris la perte d'usage de ceux-ci, découlant des Travaux de la Ville. Cette police d'assurance devra, de par ses termes ou ses avenants, inclure, sans s'y limiter, les couvertures suivantes :

- a) Nommer l'Université et CFCP (ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires) à titre d'assurés additionnels;
- b) Contenir une clause de responsabilité réciproque qui aura pour effet d'appliquer la police à chaque assuré de la même façon et avec la même portée que si une police séparée avait été émise à chacun;
- c) Couvrir la responsabilité contractuelle globale;
- d) Couvrir la responsabilité civile produits et travaux terminés, formule étendue, d'une durée de douze (12) mois renouvelable quant à la couverture de travaux terminés;
- e) Ne pas exclure les travaux sur ou à proximité d'une emprise ferroviaire;
- f) Prévoir une assurance automobile des non-proprétaires;
- g) Prévoir une assurance responsabilité contingente des assurés à titre d'employeur;
- h) Prévoir une assurance de dommage aux biens, formule étendue;
- i) Nommer les employés comme assurés additionnels;
- j) Couvrir les dommages aux biens en cas d'explosions, d'affaissement et de dommages aux biens souterrains;

11

- k) Responsabilité du fabricant, formule étendue; et
- l) Couvrir la responsabilité pour contamination soudaine et accidentelle.

4.8.2 Une assurance responsabilité automobile couvrant les blessures corporelles, même mortelles, et les dommages aux biens d'un montant d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$) par accident, ou tout montant supérieur que l'Université pourra raisonnablement exiger, couvrant la propriété, l'utilisation et l'opération de tous véhicules moteurs et remorques qui appartiennent, sont loués ou contrôlés par la Ville ou les Intervenants de la Ville et utilisés en lien avec les Travaux de la Ville;

4.8.3 Pour les opérations qui ne sont pas couvertes par l'assurance globale de chantier prévue à l'article 4.8.1, une police d'assurance responsabilité commerciale ayant une limite d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 \$) par réclamation ou occurrence, ou tout montant supérieur que l'Université pourra raisonnablement exiger, pour les dommages personnels, les blessures corporelles, même mortelles, ou les dommages aux biens, y compris la perte d'usage de ceux-ci. Cette police d'assurance devra, de par ses termes ou ses avenants, inclure, sans s'y limiter, les couvertures suivantes :

- a) Nommer l'Université et CFCP (ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés et mandataires) à titre d'assurés additionnels à l'égard des obligations de la Ville aux termes des présentes et accessoires à celles-ci;
- b) Contenir une clause de responsabilité réciproque qui aura pour effet d'appliquer la police à chaque assuré de la même façon et avec la même portée que si une police séparée avait été émise à chacun;
- c) Couvrir la responsabilité contractuelle globale, incluant les responsabilités assumées par la Ville aux termes des présentes;
- d) Couvrir la responsabilité civile pour les produits et travaux terminés;
- e) Ne pas exclure les travaux sur ou à proximité d'une emprise ferroviaire;
- f) Prévoir une assurance automobile des non-propriétaires;
- g) Prévoir une assurance responsabilité contingente des assurés à titre d'employeur;
- h) Couvrir la responsabilité pour contamination soudaine et accidentelle.

La Ville doit, avant le début des Travaux de la Ville remettre à l'Université une copie des certificats d'assurances attestant les couvertures décrites ci-haut que les Intervenants de la Ville doivent souscrire et maintenir en vigueur pour la durée des Travaux de la Ville. L'Université peut, à son choix, demander à la Ville de lui remettre annuellement, pendant la durée des Travaux de la Ville, une copie desdits certificats d'assurances mis-à-jour

attestant le renouvellement des polices mentionnées ci-haut. L'Université n'aura aucune obligation d'examiner ces certificats ou d'aviser la Ville si la couverture assurance n'est pas conforme aux présentes. L'acceptation par l'Université de certificats qui ne sont pas conformes aux couvertures exigées ne pourra, en aucun cas, être considérée comme une renonciation par l'Université des exigences en matière d'assurances prévues aux présentes.

La Ville convient que les couvertures d'assurances que les Intervenants de la Ville doivent maintenir aux termes des présentes ne restreignent en rien ses responsabilités aux termes des présentes.

La Ville convient que la couverture d'assurance que les Intervenants de la Ville doivent maintenir aux termes des présentes est primaire et excédentaire à toute autre couverture d'assurance qui pourrait exister.

La Ville devra aviser l'Université par écrit, ainsi que remettre toute précision ou document connexe raisonnablement exigé par l'Université, de tout dommage, perte, incident, réclamation ou réclamation possible se rapportant aux présentes dès que possible après la découverte de tel dommage, perte, incident ou réclamation. La Ville est responsable de tout déductible et de toute perte exclue de la couverture d'assurance. Le déductible de toute police d'assurance ne doit pas excéder le montant maximal qu'une personne d'affaire prudente considérerait raisonnable.

Les polices devront prévoir qu'un avis écrit d'au moins trente (30) jours doit être donné à l'Université avant toute annulation, changement important ou modification restreignant la couverture d'assurance desdites polices. Cet avis devra être donné par courrier enregistré et être transmis à l'adresse indiquée à l'article 6.2 des présentes. Si la Ville fait défaut de s'assurer du maintien des couvertures d'assurance requises en vertu des présentes, l'Université pourra, à son option, résilier les autorisations consenties aux termes des présentes selon les dispositions de la Section 5 des présentes.

SECTION 5

DURÉE, DÉFAUTS ET RÉSILIATION DES AUTORISATIONS

Les autorisations consenties aux termes des articles 3.2 et 3.3 des présentes entrent en vigueur à la date de la signature des présentes par toutes les parties et prendront fin lors de la réalisation de l'un ou l'autre des événements suivants :

- i) la terminaison de l'Entente pour quelque raison que ce soit; ou
- ii) l'achèvement (acceptation finale) des Travaux de la phase I de l'Axe central et des Travaux relatifs au viaduc ferroviaire.

Nonobstant ce qui précède et sous réserve de l'article 2.4 des présentes, si la Ville fait défaut de remplir ses obligations prévues aux présentes, notamment si elle ne respecte pas l'échéancier joint aux présentes en Annexe IV, et ne corrige pas le défaut qui lui est reproché dans un délai raisonnable fixé en fonction de la nature du défaut mais d'au plus soixante (60) jours, mentionné à l'avis écrit de défaut qui lui sera expédié à cet effet par

l'Université, cette dernière pourra, en tout temps, à l'expiration de ce délai, résilier les autorisations consenties à la Ville par l'Université et les engagements pris par l'Université aux termes des présentes, sous réserve de ses autres droits et recours. En cas de résiliation, la Ville devra se conformer à l'article 4.3 des présentes, sous réserve des droits de l'Université en vertu de l'article 3.3 des présentes.

SECTION 6 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

6.1 Inaccessibilité. La Ville ne pourra céder ses droits dans la présente entente, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit de l'Université. De la même façon, l'Université ne pourra céder ses droits dans la présente entente, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit de la Ville.

6.2 Avis et élection de domicile. Tout avis ou document à être donné ou transmis, relativement aux présentes, est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

6.2.1 Pour la Ville : À l'attention de : Directrice associée du Service de la mise en valeur du territoire, au 275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.127, en la Ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, avec une copie conforme à l'attention du Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'Arrondissement, au 543 Ch. de la Côte-Sainte-Catherine, en la Ville de Montréal, province de Québec, H2V 4R2;

6.2.2 Pour l'Université : À l'attention de : Directeur général de la Direction des immeubles, au Pavillon de la Direction des immeubles, 2787 Chemin des services, en la Ville de Montréal, province de Québec, H3T 1J4, avec une copie conforme à l'attention du secrétaire général, au Pavillon Roger-Gaudry, bureau E-424, en la Ville de Montréal, province de Québec, H3T 1J4;

ou à toute autre adresse dont une partie aura donné avis à l'autre partie en conformité avec cet article.

6.3 Invalidité partielle. Si une disposition des présentes était déclarée illégale ou non exécutoire par un tribunal, cette disposition sera réputée distincte du reste des présentes qui demeurera valide et exécutoire entre les parties, ces dernières s'engageant à négocier de bonne foi pour tenter de convenir, dans la mesure du possible, d'une disposition de remplacement.

6.4 Collaboration. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions des présentes, les parties collaboreront et déploieront des efforts raisonnables pour permettre de réaliser les Travaux de la Ville efficacement et selon l'échéancier applicable.

6.5 Loi applicable et forum. Les présentes doivent être interprétées selon les lois de la province de Québec et toute dispute se rapportant à l'interprétation ou à l'application

des présentes sera décidée exclusivement par les tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal.

6.6 Titres et sous-titres. Les titres, sous-titres, intertitres, numérotations d'articles, de paragraphes et de sous-paragraphes apparaissant aux présentes sont insérés uniquement pour fins de référence et ne définissent, ne limitent ou ne décrivent en rien la portée de l'intention des Parties ni n'affectent les présentes de quelque façon que ce soit.

6.7 Genre et nombre. Lorsque le contexte le requiert, le singulier inclut le pluriel et le masculin inclut le féminin.

6.8 Autres documents. Chacune des parties accepte et s'engage à faire toute chose et à signer tout autre document nécessaire aux fins de donner pleine force et effet aux présentes.

6.9 Entrée en vigueur. Les autorisations consenties aux termes des présentes entrent en vigueur à la date de la signature des présentes par les deux parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 18^e jour de juin 2014

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL


Nom : **ALEXANDRE CHABOT**
Titre : **Secrétaire général**

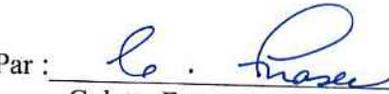

Nom :
Titre : **recteur**

Le 5^e jour de août 2014

VILLE DE MONTRÉAL


Nom : **NORMAND PROULX**
Titre : **directeur général adjoint Outremont**

Le 3^e jour de septembre 2014

Par : 
Colette Fraser, greffière adjointe

Résolution CA14160164 et CA140293, le 24 mars 2014 -

**ANNEXES - ADDENDA # 1
LE CAMPUS OUTREMONT
MODIFICATION DE L'ENTENTE SUR LES CONDITIONS DE RÉALISATION**

CF


99/211

ANNEXE I : DESCRIPTION DES TRAVAUX (révisée)

Chaque partie s'engage à réaliser, à ses entiers frais, les travaux identifiés au tableau ci-dessous.

No :	TRAVAUX VISÉS	Partie responsable de l'exécution des travaux	
		Ville	Université
1	Le démantèlement des voies ferrées existantes et la construction du nouveau corridor ferroviaire (incluant les travaux du talus ferroviaire fait par l'Université) – Note : Ces travaux seront exécutés par le CP conformément au contrat d'acquisition du site de triage intervenu entre le CP et l'Université.		X
2	La réhabilitation des sols des terrains appartenant à l'Université (incluant le nivellement). Voir section-Gestion des sols		X
3	La construction d'un passage piéton sous ou au-dessus la voie ferrée dans l'axe nord-sud vers la station de métro Acadie		X
4	La construction de la nouvelle cour de services de l'Arrondissement (14 000 m ²) et d'une rue incluant les infrastructures souterraines	X	
5	La construction d'un mur-talus le long du nouveau corridor ferroviaire		X
6	La construction d'un viaduc ferroviaire et d'un passage inférieur de l'axe central sous le nouveau corridor ferroviaire avec des murs de soutènement – Note : L'Université prévoit l'aménagement, à ses frais, d'un tunnel sous le viaduc ferroviaire pour ses activités. La Ville et l'Université coordonneront leurs travaux respectifs afin d'en minimiser les coûts.	X	
7	La fourniture et l'installation des infrastructures de gestion des eaux pluviales, autres que celles décrites expressément aux lignes 8 et 9, et requises pour ou en raison du Projet, incluant mais sans s'y limiter, les bassins de rétention (temporaires ou permanents) permettant de limiter le débit d'eau rejeté dans le réseau municipal à 10 litres par seconde par hectare		X
8	La fourniture et l'installation de bassins de rétention (temporaires ou permanents) permettant de capter les eaux en provenance du territoire déjà construit de l'Arrondissement et de limiter le débit de sortie à 10 litres par seconde par hectare ou tel qu'exigé par les services municipaux	X	
9	La fourniture et l'installation, dans le domaine public, d'égouts sanitaires et pluviaux, de conduites d'aqueduc, d'entrées de service, de puisards, de regards, de chambres de vannes, etc.; le pavage des rues et la construction des trottoirs; l'installation de l'éclairage électrique et du mobilier urbain des rues	X	
10	Puits et canalisations souterraines pour les entreprises d'énergie et de télécommunication (électricité, gaz, téléphone, câble) – Note : les canalisations seront installées par les entreprises concernées ou la CSEM, à la demande et aux frais du propriétaire des terrains à desservir. Les travaux seront coordonnés par la Ville et la Commission des services électriques de Montréal.	X	
11	L'aménagement de la voie de services des pavillons universitaires		X
12	L'aménagement d'une esplanade plantée devant les pavillons universitaires, le long de l'axe central de circulation		X
13	La réhabilitation des sols du terrain municipal qui doit être cédé à l'Université	X	
14	L'aménagement de la place publique et des deux parcs de voisinage sur les terrains que l'Université doit céder à la Ville à des fins de parc	X	
15	La construction des Premiers pavillons universitaires		X

ANNEXE II
PLAN D'ARRIMAGE DU VIADUC FERROVIAIRE

ANNEXE III
RELEVÉ DU COÛT DES TRAVAUX DE LA VILLE EXÉCUTÉS PAR L'UNIVERSITÉ

Estimation Bassin de rétention - Ville



Université de Montréal

Projet no: 51677

Travaux en génie civil et réhabilitation du site

Campus d'Outremont

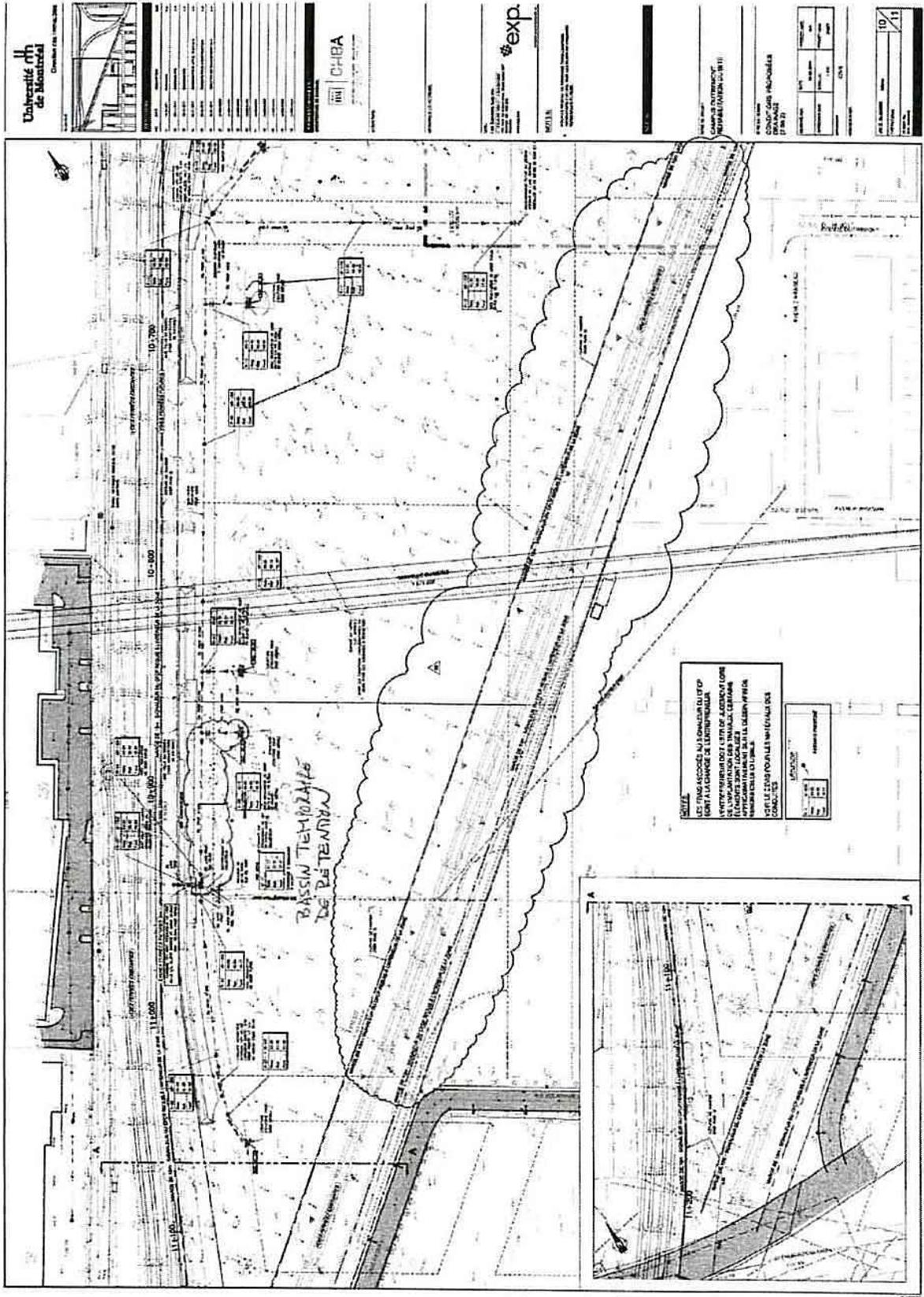
N° de dossier : UNMG1-055

Date : 2014-02-26

Entrepreneur: _____

Article	Description du travail	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire au bordereau	Montant total à payer par la Ville	% du total payé par la Ville
A	CONDITIONS GÉNÉRALES					
A-1	Travaux divers incluant tous les matériaux, les équipements et la main d'œuvre pour l'exécution des opérations suivantes sans toutefois s'y limiter: <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de chantier (personnel de chantier, agent de prévention, cautionnements, assurances) - Mobilisation et démobilitation - Bureaux de chantier - Inspection des lieux et des bâtiments à proximité - Signalisation de chantier et éclairage - Panneaux d'identification - Mesures de protection de l'environnement - Atténuation des impacts - Permis - Protection des services existants, incluant métro et massif Hydro-Québec - Gardiennage - Arpentage - Documents de fin de projet - Toute autre mesure requise 	1	global	937 259,66 \$	9 372,60 \$	1%
A-2	Signalisation aux abords des voies ferrées (signaleur CP)	1	global	20 743,76 \$	207,44 \$	1%
A-3	Installation, opération, entretien et démantèlement d'un système de nettoyage des roues de camion	1	global	27 157,84 \$	271,58 \$	1%
A-4	Autres mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments (barrières à sédiments, bassins temporaires de sédimentation, contrôle de la poussière)	1	global	246 585,67 \$	2 465,86 \$	1%
A-5	Clôture le long des voies ferrées du CP	1	global	24 892,51 \$	248,93 \$	1%

SECTEUR NORD						
C-2	Réhabilitation des sols et terrassement brut					
C-2.9	Excavation et mise en remblai sur le site de matériaux contaminés	800	m ²	6,41 \$	2 564,00 \$	50%
C-2.14	Chargement et réutilisation sur le site de béton concassé	560	m ²	5,54 \$	1 551,20 \$	50%
C-2.18	Membrane géotextile	2 800	m ²	1,90 \$	2 660,00 \$	50%
C-2.20	Nivellement brut après réhabilitation	11 300	m ²	1,03 \$	5 819,50 \$	50%
C-2.21	Ensemencement hydraulique pour • Pente inférieure à 1V:3H	11 300	m ²	0,40 \$	2 260,00 \$	50%
D-2	DRAINAGE					
D-2.1	Raccordement au collecteur Dollard et extension de la cheminée du regard existant	1	global	10 555,84 \$	5 277,92 \$	50%
D-2.4	Regard d'égout préfabriqué en béton, RD-5, incluant régulateur de débit, clapet, palier, cadres et couvercles	1	unité	29 387,19 \$	14 693,60 \$	50%
D-2.5	Regard d'égout préfabriqué en béton, MR-1500, R-04, incluant cadre et couvercle	1	unité	11 231,58 \$	5 615,79 \$	50%
D-2.8	Regard d'égout préfabriqué en béton, M-1600, incluant clapets (2), palier, déflecteur, cadre et couvercle	1	unité	29 194,57 \$	14 597,29 \$	50%
D-2.15	Conduite d'égout en béton armé, classe IV • 1500 mm dia. • 300 mm dia.	63 15	m m	946,80 \$ 143,60 \$	29 824,20 \$ 1 077,00 \$	50% 50%
D-2.16	Conduite d'égout en CPV, classe DR-35 • 300 mm dia.	10	m	136,92 \$	684,60 \$	50%
MONTANT TOTAL À PAYER PAR LA VILLE (HORS TAXES) :					99 191,48 \$	



CF *[Handwritten signature]* 10/211

ANNEXE IV
CALENDRIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX (RÉVISÉ)

Échéancier des travaux de l'Université de Montréal

L'Université s'engage à compléter les travaux suivants dans les délais inscrits:

- 2012-2014:
 - la réhabilitation et le nivellement des sols des terrains appartenant à l'Université (à l'exception des sols situés sous le corridor ferroviaire existant);
 - la construction d'un mur talus le long du nouveau corridor ferroviaire.
- 2015-2017
 - la construction du nouveau corridor ferroviaire incluant les travaux de gestion des eaux pluviales du nouveau corridor ferroviaire;
 - le démantèlement de la voie ferrée existante et la réhabilitation et le nivellement des sols sous cette voie ferrée;
 - l'aménagement des infrastructures de gestion des eaux pluviales des terrains du futur campus universitaire;
 - l'aménagement de la voie de services des pavillons universitaires;
 - la construction des premiers pavillons universitaires;
 - la construction du passage piéton au-dessus de la voie ferrée dans l'axe nord-sud vers la station de métro Acadie d'une largeur minimale de 6 mètres.
- 2017-2018
 - l'aménagement d'une esplanade plantée devant les pavillons universitaires (entre les avenues Champagneur et McEachran), le long de l'axe central;
 - l'aménagement paysager temporaire des îlots à l'est et à l'ouest des premiers pavillons universitaires.

Échéancier des travaux de la Ville de Montréal

La Ville s'engage à compléter les travaux suivants dans les délais inscrits:

- 2014-2016 :
 - la construction de la nouvelle cour de services de l'Arrondissement Outremont (14 000 m²) et d'une rue y donnant accès avec infrastructures souterraines;
 - La construction d'un viaduc ferroviaire et d'un passage inférieur de l'axe central sous le nouveau corridor ferroviaire avec des murs de soutènement;
 - l'aménagement des avenues Wiseman et Outremont entre les avenues Van Horne et Manseau.
 - la démolition des bâtiments sur le site de l'actuelle cour de services de l'arrondissement et la réhabilitation des sols de ce site (maintien possible de l'écurie);
- 2015-2018 :
 - la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de surface de l'axe central entre les avenues Durocher et McEachran;
 - la construction du prolongement des l'avenues Outremont et Wiseman jusqu'à l'axe central;
 - l'aménagement du bassin de rétention sous la place publique;
 - l'aménagement de la place publique et des parcs.
- 2018-2019 :
 - les travaux horticoles de plantation de l'axe central, de la place publique et des parcs;
 - les travaux de surface de l'axe central.

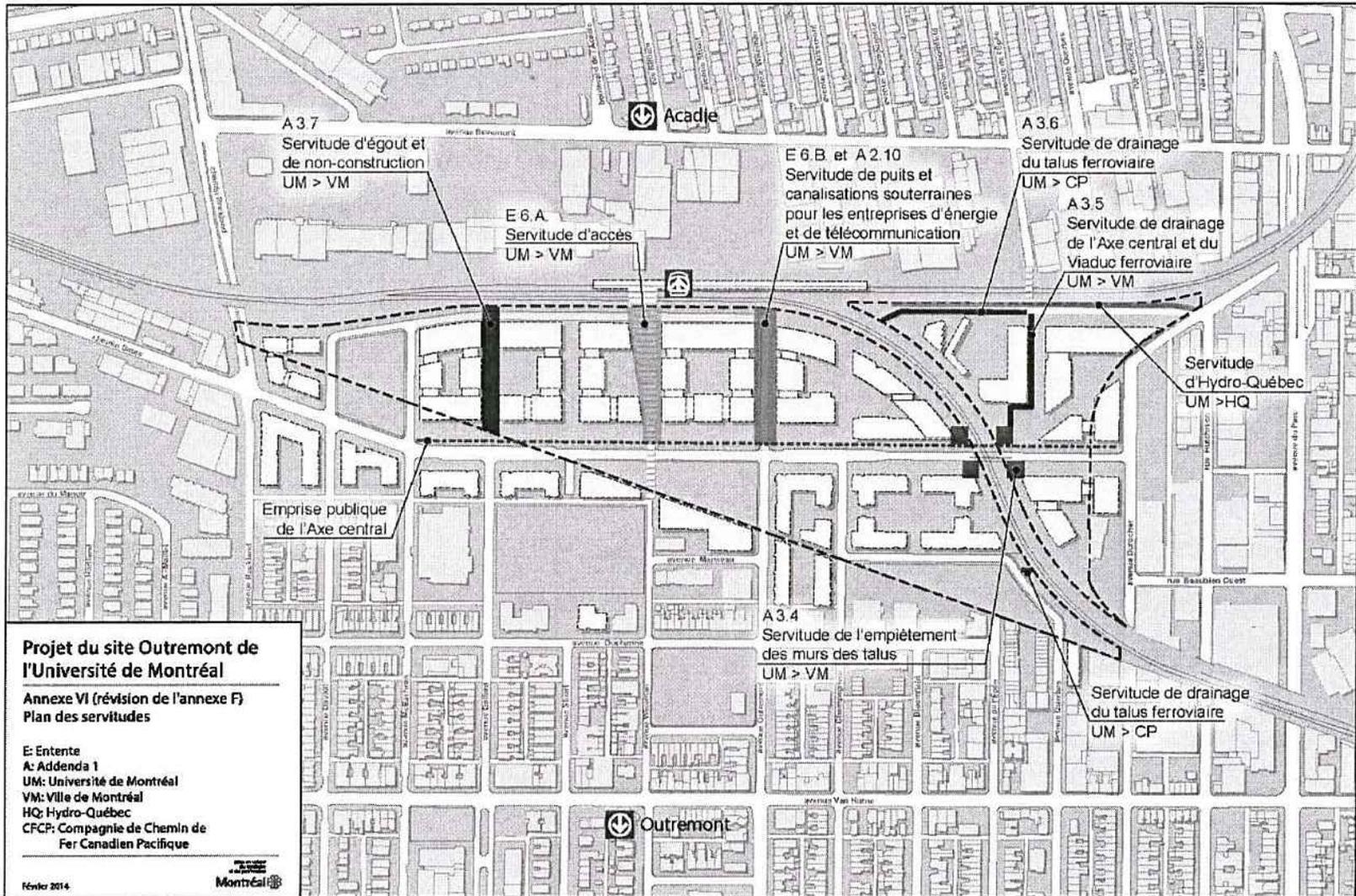
ANNEXE V
PLAN D'ACCÈS ET DU SITE D'ENTREPOSAGE

CF


13/211

**ANNEXE VI
PLAN DES SERVITUDES**

CF 
115/211



Handwritten initials and signatures in blue ink.

ANNEXE VII
EXIGENCES DE SÉCURITÉ MINIMALES À L'ÉGARD DES ENTREPRENEURS
TRAVAILLANT SUR LE DOMAINE DU CFCP
AU CANADA

CF
[Signature]
11/21

CANADIEN PACIFIQUE

EXIGENCES DE SÉCURITÉ MINIMALES À L'ÉGARD DES ENTREPRENEURS TRAVAILLANT SUR LE DOMAINE DU CP AU CANADA



Entrée en vigueur : le 15 septembre 2010

Aucun travail n'est si important que nous ne puissions prendre le
temps de le faire de façon sécuritaire.

Travaillez intelligemment, de façon sécuritaire

Paraphé par

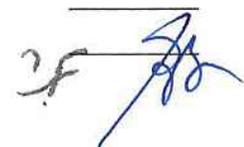
CF

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Smith' or similar, written over the number 118/211.

Table des matières

Table des matières	1
Introduction	2
1 Application.....	2
2 Définitions et interprétation	2
3 Conformité de l'Entrepreneur et responsabilités	4
4 Plans de gestion de sécurité.....	5
5 Formation en sécurité.....	6
6 Orientation sur la sécurité.....	6
7 Exposé sur la sécurité	7
8 Lois applicables	7
9 Sécurité.....	9
10 Conduite personnelle.....	10
11 Protection personnelle	11
12 Protection des voies	13
13 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).....	16
14 Conduite de véhicules routiers.....	17
15 Outils, matériel et machinerie	19
16 Mesures d'Urgences	21
17 Accidents, incidents et blessures à signaler.....	22
18 Signalement.....	23
19 Reconnaissance de l'Entrepreneur et du Personnel de l'entrepreneur.....	25
20 Annexe A - Fiche de renseignements en cas d'urgence	26

Paraphé par 1



Introduction

Au Canadien Pacifique (CP), la sécurité fait partie intégrante des pratiques commerciales. Nous nous attendons à ce que chaque personne travaillant sur le domaine du Canadien Pacifique respecte inconditionnellement toutes les consignes de sécurité. On doit accorder la priorité absolue à la sécurité, qui doit avoir préséance sur les échéances, les calendriers de production et toutes les autres considérations.

1 Application

1.1 Application

- 1.1.1 Ces Exigences de sécurité minimales s'appliquent à tous les Entrepreneurs et à toutes les autres personnes exécutant des travaux ou fournissant autrement des services au Canadien Pacifique sur le domaine du CP au Canada.
- 1.1.2 Ces exigences de sécurité minimales ne peuvent être contournées ou altérées, en tout ou en partie, sans une évaluation des risques préalable particulière aux Travaux effectués et un consentement écrit fourni par le Directeur responsable.
- 1.1.3 Nonobstant ce qui précède, ces Exigences de sécurité minimales ne s'appliquent pas à d'autres chemins de fer certifiés au fédéral ou à des chemins de fer provinciaux qui relèvent de la compétence fédérale en vertu de différentes ententes avec Transports Canada, et qui n'exploitent que des trains sur le domaine du CP en vertu de diverses ententes relatives à des droits de circulation et à l'échange de wagons. Toutefois, ces compagnies peuvent être assujetties aux Exigences minimales du CP à l'égard des exploitants de chemins de fer tiers sur le domaine du CP.
- 1.1.4 En outre, nonobstant ce qui précède, ces Exigences de sécurité minimales peuvent ne pas s'appliquer aux Travaux ou aux services fournis sur le domaine du CP au Canada dans des lieux qui constituent des bureaux, auquel cas les Exigences de sécurité minimales du CP à l'égard des entrepreneurs travaillant dans des bureaux du CP peuvent s'appliquer.

2 Définitions et interprétation

2.1 Définitions

- 2.1.1 Dans ces exigences de sécurité minimales, les termes commençant par une majuscule qui suivent ont le sens qui leur est donné ci-dessous :
 - a) le terme « **Canadien Pacifique** » ou « **CP** » signifie le Chemin de fer Canadien Pacifique, ainsi que ses affiliées et ses filiales, et comprend chacun de leurs administrateurs, dirigeants, employés et représentants;
 - b) le terme « **Chantier** » signifie tout domaine du CP où le Personnel du CP ou le Personnel de l'entrepreneur sont présents, ou autorisés à être présents, tout en étant engagés dans tous Travaux, y compris tout Matériel ferroviaire, tout Matériel mobile ou tous Véhicules routiers conduits ou utilisés pour transporter une personne engagée dans de tels Travaux.
 - c) le terme « **Directeur responsable** » désigne un directeur du CP désigné ou autrement déclaré par le CP comme responsable de la supervision des Travaux à exécuter, ledit Directeur responsable pouvant être, notamment, un membre de la direction locale du CP,

Paraphé par 2

CF
120/211

un surintendant régional, un ingénieur divisionnaire ou un chef de projet.

- d) le terme « **Domaine du CP** » signifie tout immeuble, toute installation, tout triage, toute voie, toute emprise ou tout autre élément semblable détenu ou contrôlé par le CP;
- e) le terme « **Entrepreneur** » signifie la compagnie ou la personne, ainsi que leurs employés et représentants et sous-traitants respectifs, qui fournissent des produits ou des services au CP;
- f) le terme « **Lieux de bureaux** » signifie tout immeuble, toute installation, ou toute portion de cette dernière, ou un autre lieu, détenu ou contrôlé par le CP, qui est utilisé seulement à des fins administratives et qui ne renferme pas de machinerie ou de matériel lourd, tel que désigné par le CP de temps à autre;
- g) le terme « **Lois applicables** » signifie l'ensemble des lois, règlements, codes, règles, normes, politiques et procédures applicables qui sont promulgués par tout organe gouvernemental fédéral, provincial ou municipal, y compris ceux de ses agences, auxquels doivent se soumettre le CP et/ou l'Entrepreneur relativement aux Travaux en ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité des personnes, de la propriété ou de l'environnement;
- h) le terme « **Matériel ferroviaire** » signifie tout train, toute locomotive, tout wagon, tout véhicule d'entretien de la voie, tout véhicule rail-route et tout autre matériel conçu pour être utilisé et se déplacer sur des voies ferroviaires;
- i) le terme « **Matériel mobile** » signifie tout matériel motorisé et autopropulsé, à l'exception du matériel ferroviaire et des véhicules routiers, mais incluant, par exemple, les chariots élévateurs à fourche, les tracteurs, les grues, les VTT, les mules, les élévateurs à ciseaux motorisés et le matériel similaire qui n'est pas conçu pour manœuvrer ou se déplacer sur des voies ferroviaires;
- j) le terme « **Obstruction de la voie** » signifie le fait d'être à proximité d'une voie de manière à ce que la personne ou le matériel puisse être frappé par un train ou un véhicule d'entretien de la voie, ou, dans tous les cas, à l'intérieur de 4 pieds (1,2 mètre) de l'extérieur du rail le plus proche;
- k) le terme « **Personnel de l'entrepreneur** » signifie les employés de l'Entrepreneur, ainsi que ses représentants, ses agents autorisés et sous-traitants respectifs;
- l) le terme « **Personnel du CP** » signifie les employés, les agents et les représentants du CP;
- m) le terme « **Plan de gestion de sécurité** » signifie un plan documenté qui énonce de quelle manière les Travaux doivent être effectués de façon sécuritaire, tel que requis en vertu des Lois applicables, et peut également être désigné sous le nom de Programme de santé et de sécurité au travail, ou Système de gestion de sécurité;
- n) le terme « **Substances (Marchandises) dangereuses** » signifie toute substance dangereuse pour les personnes ou pour la propriété, notamment, sans limiter la portée générale de ce qui précède :
 - (i) les substances radioactives, explosives ou toxiques;
 - (ii) toute substance qui, ajoutée à de l'eau, dégraderait ou altérerait la qualité de cette dernière dans une mesure qui rendrait son utilisation nuisible pour l'homme ou pour tout animal ou plante;
 - (iii) tout solide, tout liquide, tout gaz, odeur ou toute combinaison de ces éléments qui, si elle est émise dans l'air, créerait dans ce dernier, directement ou indirectement, une condition mettant en péril la santé, la sécurité ou le bien-être

Paraphé par 3

CF  12/211

- des personnes, ou la santé de la vie animale, ou encore endommageant la vie végétale ou la propriété; et
- (iv) les substances considérées dangereuses ou toxiques en vertu d'une loi ou d'un règlement, actuel ou ultérieur, adopté par toute autorité gouvernementale compétente en la matière.
- o) le terme « **Travaux en collaboration** » signifie les Travaux où le Personnel de l'entrepreneur travaille directement avec le Personnel du CP ou à proximité de ce dernier (dans le temps et l'espace);
- p) le terme « **Travaux** » signifie la prestation de produits et de services ainsi que d'activités connexes;

2.2 Interprétation et application

- 2.2.1 Lorsque ces Exigences de sécurité minimales font référence aux lois, une telle mention doit inclure toutes les modifications et tous les remplacements auxdites lois, tels que promulgués de temps à autre.
- 2.2.2 Lorsque ces Exigences de sécurité minimales font référence à des normes comme celles de l'Association canadienne de normalisation, de telles mentions doivent inclure toutes les modifications et tous les remplacements desdites normes.
- 2.2.3 Lorsqu'il y a ambiguïté, incohérences ou omissions entre ou parmi toutes ententes avec le CP, explicites ou implicites; toutes Lois applicables; toutes politiques et pratiques du CP applicables; et toutes normes et pratiques industrielles applicables, l'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur doivent adhérer à celles qui sont les plus strictes et à jour.

3 Conformité de l'Entrepreneur et responsabilités

3.1 Conformité générale

- 3.1.1 Il incombe intégralement et exclusivement à l'Entrepreneur d'assurer la sécurité et la santé du Personnel de l'entrepreneur ainsi que de garantir que ses Travaux et autres activités ne mettent pas en péril la santé et la sécurité du Personnel du CP ou de toute autre partie, la protection de l'environnement ainsi que la protection du domaine du CP et de toute autre partie, et qu'ils ne nuisent pas non plus à la sécurité des opérations ferroviaires du CP.
- 3.1.2 L'Entrepreneur doit observer les règles applicables à l'exécution sécuritaire des Travaux, garantir que tous les membres du Personnel de l'entrepreneur possèdent la formation et les qualifications nécessaires pour effectuer les Travaux de manière sécuritaire et s'assurer qu'ils respectent toutes les Lois applicables relatives à la protection contre l'incendie, à la sécurité, à la santé et aux risques environnementaux, et qu'ils détiennent toutes licences, tous permis et toutes autorisations émis par les autorités respectives concernées.
- 3.1.3 L'Entrepreneur doit observer et s'assurer que tous les membres du Personnel de l'entrepreneur observent toutes les modalités de toutes les ententes, explicites ou implicites, entre l'Entrepreneur et le CP, ainsi que toutes les politiques et pratiques du CP applicables.
- 3.1.4 L'Entrepreneur doit fournir au Personnel de l'entrepreneur, à ses propres frais, tout le matériel de sécurité requis pour la protection contre les blessures durant l'exécution des Travaux et doit s'assurer que le Personnel de l'entrepreneur connaît bien et utilise des pratiques sécuritaires pour l'exécution des Travaux.

Paraphé par 4

CF  122/211

- 3.1.5 L'Entrepreneur doit avoir un exemplaire des documents suivants au Chantier en tout temps, et doit les produire sur demande du CP :
- (a) Exigences de sécurité minimales à l'égard des Entrepreneurs travaillant sur le domaine du CP;
 - (b) Licences, certifications, permis, dossiers de formation ou autres documents requis en vertu des Lois applicables ou de ces Exigences de sécurité minimales;
 - (c) Plan de gestion de sécurité de l'Entrepreneur;
 - (d) Fiche de renseignements en cas d'urgence de l'Entrepreneur (voir Annexe A); et
 - (e) Tous documents additionnels requis en vertu du Contrat ou de l'entente avec le Directeur responsable.

3.2 Assurance de la conformité

- 3.2.1 Le CP se réserve le droit d'observer, d'inspecter, de mettre à l'essai et de vérifier le travail de l'Entrepreneur et du Personnel de l'entrepreneur pour voir s'ils observent toutes les exigences prévues aux présentes, ainsi que de demander et de recevoir tous les dossiers et documents pertinents pour prouver que la conformité est atteinte, en tout temps, et de temps à autre.
- 3.2.2 Le défaut de l'Entrepreneur ou du Personnel de l'entrepreneur de se conformer à toutes les dispositions applicables énoncées aux présentes peut être considéré comme une violation importante, et en plus de tous les autres recours dont elle dispose, le CP peut, sous toutes réserves :
- (a) reprendre le contrôle de ces Travaux ou de cette activité;
 - (b) exiger la cessation des Travaux; et/ou
 - (c) ordonner au Personnel de l'entrepreneur de quitter le Domaine du CP.
- 3.2.3 Au moment de la finalisation des Travaux, au moment de l'expiration de l'entente applicable, ou sur demande d'un Directeur responsable, selon la première occurrence, l'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur doivent retourner toutes les pièces d'identité, les insignes, les cartes d'accès et les décalcomanies émises ou fournies par le CP au Directeur responsable.

4 Plans de gestion de sécurité

4.1 Exigences générales

- 4.1.1 Avant de démarrer tous Travaux sur le Domaine du CP, l'Entrepreneur doit avoir un Plan de gestion de sécurité écrit qui fait état des points suivants :
- (a) ensemble des Lois, règles, politiques et pratiques de travail reliées aux Travaux exécutés;
 - (b) risques particuliers associés aux Travaux exécutés pour le CP, par exemple :
 - (i) construction, entretien et inspection des immeubles;
 - (ii) travaux sur des voies ferroviaires ou à côté;
 - (iii) entretien ou inspection de voies ferroviaires, de passages à niveau ou de systèmes de signalisation;
 - (iv) conduite de Matériel ferroviaire sur les voies du CP; ou

Paraphé par 5

CF

 12/3/11

- (v) travaux en collaboration avec le Personnel du CP; et
 - (c) méthodes de vérification de la conformité.
- 4.1.2 L'Entrepreneur fournira au Directeur responsable un exemplaire de ce Plan de gestion de sécurité sur demande raisonnable.

5 Formation en sécurité

5.1 Formation et qualifications minimales

- 5.1.1 À ses propres frais et dépens, l'Entrepreneur doit s'assurer que tout le Personnel de l'entrepreneur est pleinement formé et qualifié pour les Travaux qu'il exécute. L'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur doivent respecter, ou excéder, toutes les exigences des Lois applicables ayant trait à la formation et à la qualification.
- 5.1.2 En outre, la formation et la qualification du Personnel de l'entrepreneur doivent respecter ou excéder toutes les normes applicables du secteur.

5.2 Preuve de formation et de qualification

- 5.2.1 Le Personnel de l'entrepreneur doit, en tout temps, être en possession d'une preuve d'une telle formation et de telles qualifications et il doit la présenter lorsque le Directeur responsable en fait la demande.
- 5.2.2 Le CP se réserve le droit d'inspecter les certificats de qualification, les licences, les dossiers de formation et/ou les dossiers sur l'historique de travail de tous membres du Personnel de l'entrepreneur, ou encore de demander que lui soient fournis des exemplaires de tels documents, sur demande raisonnable.

6 Orientation sur la sécurité

6.1 Exigences générales

- 6.1.1 Avant de commencer les Travaux, tous les membres du Personnel de l'entrepreneur doivent participer à une orientation sur la sécurité autorisée par le CP, ce qui comprend une orientation sur place présentée par le Directeur responsable ou son remplaçant.
- 6.1.2 À chaque fois que la portée des Travaux, l'emplacement, les conditions ou la supervision changent, le Personnel de l'entrepreneur peut se voir demander d'assister à des séances additionnelles d'orientation sur la sécurité.
- 6.1.3 Afin de reconnaître que le Personnel de l'entrepreneur a réussi une telle orientation sur la sécurité, le CP lui remettra une carte d'identité, ou un autre document prouvant une telle réussite, selon ce que détermine le CP de temps à autre. Cette carte d'identité autorise le Personnel de l'entrepreneur à accéder au Domaine du CP afin d'effectuer les Travaux. La carte d'identité, ou toute autre forme de preuve émise par le CP, doit être portée et visible en tout temps, ou encore produite sur demande, et ne peut être transférée dans aucune circonstance.

Paraphé par 6

CF


124/211

7 Exposé sur la sécurité

- 7.1.1 Le Personnel de l'entrepreneur doit assister à toutes les Séances d'information sur les travaux lorsqu'elles ont lieu. Il incombe exclusivement et pleinement au Personnel de l'entrepreneur de comprendre le contenu de la Séance d'information sur les travaux, et, au minimum :
- (a) de comprendre la portée des Travaux devant être exécutés et de saisir la nature de l'emplacement, de l'environnement et des conditions où de tels Travaux doivent être effectués;
 - (b) d'être au fait de conditions dangereuses particulières ou inhabituelles, existantes ou potentielles, ainsi que des mesures requises pour assurer une protection contre de telles conditions, limiter leur effet ou, lorsque cela est possible, les éviter;
 - (c) d'avoir un plan d'intervention en cas d'urgence/des procédures d'évacuation.
- 7.1.2 Lorsque des Travaux en collaboration sont menés, les Séances d'information sur les travaux doivent inclure tant le Personnel du CP que le Personnel de l'entrepreneur, ainsi que toutes autres tierces parties. La Séance d'information sur les travaux doit identifier la nature et la portée de l'interaction entre les Travaux effectués par le Personnel de l'entrepreneur, et ceux réalisés par le Personnel du CP ou d'autres tierces parties. Le Personnel de l'entrepreneur doit informer le Personnel du CP, ainsi que toutes autres tierces parties, de conditions et de risques non sécuritaires connus ou potentiels qui peuvent être créés par leurs Travaux, en résulter, ou être inhérents à eux, ainsi que des mesures de prévention, de limitation et/ou de lutte correspondantes, à toutes les Séances d'information sur les travaux avant le début des travaux, ou dès que le Personnel de l'entrepreneur devient au fait de telles conditions.
- 7.1.3 Dans toutes les situations, on s'attend à ce que tout le Personnel de l'entrepreneur :
- (a) identifie continuellement les dangers, évalue les risques des dangers et communique continuellement et clairement tous les dangers au Directeur responsable et à toutes les autres parties pouvant être affectées aux Séances d'information sur les travaux, et à tout autre moment, lorsque cela est approprié et nécessaire;
 - (b) prenne les mesures s'inscrivant dans le cadre des responsabilités qui lui sont attribuées pour éliminer ou limiter les dangers et les risques; et
 - (c) avise immédiatement son superviseur ou le Directeur responsable des dangers qui posent un risque inacceptable et qu'il ne peut ni éliminer, ni limiter.
- 7.1.4 Lorsque le Personnel de l'entrepreneur est incapable d'éliminer ou de limiter un danger, il doit prendre des mesures temporaires pour protéger les gens, la propriété, le matériel et l'environnement jusqu'à ce que le danger soit adéquatement évalué et que les mesures correctives appropriées soient prises.

8 Lois applicables

8.1 Exigences générales

- 8.1.1 Il incombe exclusivement à l'Entrepreneur et au Personnel de l'entrepreneur d'identifier toutes les Lois applicables et de s'y conformer. Le CP est régi par les lois fédérales et par conséquent, l'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur qui effectuent des Travaux pour le CP sont également tenus de se conformer à toutes les Lois applicables. Au minimum, l'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur doivent se conformer à la liste de lois fédérales ci-dessous, laquelle

Paraphé par 7

CF

 125/211

liste a pour objet unique de donner une orientation générale, et ne se veut pas une liste exhaustive de toutes les Lois applicables.

- 8.1.2 En outre, l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) est une association sectorielle qui peut fournir du soutien et des conseils sur des questions reliées à la sécurité des activités ferroviaires et au transport des matières (marchandises) dangereuses.

8.2 Transport des marchandises dangereuses

- 8.2.1 Lorsque les Travaux se rapportent à la manutention ou au transport de marchandises dangereuses, lesdits Travaux doivent être conformes à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* (TMD) du gouvernement fédéral. Il incombe exclusivement à l'Entrepreneur de s'assurer que tous les membres du Personnel de l'entrepreneur qui manutentionnent, offrent au transport et/ou transportent des marchandises dangereuses par tout mode de transport possèdent une formation adéquate et détiennent un certificat de formation valide, ou encore travaillent sous la supervision directe d'une personne ayant reçu une formation adéquate et détenant un certificat de formation valide. La formation doit être fondée sur les Travaux que la personne doit exécuter et les marchandises dangereuses que la personne doit manutentionner, offrir au transport ou transporter.

8.3 Code canadien du travail

- 8.3.1 Lorsque des Travaux effectués peuvent créer un risque pour la santé et la sécurité du Personnel du CP, le Personnel de l'entrepreneur doit se conformer à la Partie II du *Code canadien du travail*.
- 8.3.2 En outre, l'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur doivent observer toutes les dispositions applicables du Règlement en matière d'hygiène et de sécurité au travail, qui ont pour objet d'empêcher les accidents et les blessures des employés travaillant pour des compagnies sous réglementation fédérale. L'observation de ces règlements peut s'étendre aux Entrepreneurs, selon le type de Travaux effectué et leur proximité par rapport au Personnel du CP (c.-à-d. Travail en collaboration). Également, les règlements provinciaux en matière de sécurité et de santé au travail régiront les Entrepreneurs.

8.4 Loi sur la sécurité ferroviaire

- 8.4.1 La *Loi sur la sécurité ferroviaire* régit tous les chemins de fer certifiés par le gouvernement fédéral au Canada et certains chemins de fer provinciaux, dans le cadre de diverses ententes avec Transports Canada. La Loi sur la sécurité ferroviaire traite de toutes les questions reliées à la construction, à l'altération, à l'exploitation, à l'inspection et à l'entretien des ouvrages et du matériel ferroviaires, et contient des exigences en matière de formation et de qualification applicables à certains types de Travaux. Lorsque cela s'applique, l'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur doivent effectuer les Travaux conformément à la Loi sur la sécurité ferroviaire, comme s'ils étaient directement liés par cette dernière.

8.5 Loi sur la protection de l'environnement

- 8.5.1 Lorsque des Travaux effectués pourraient avoir une incidence sur l'environnement, lesdits Travaux doivent être conformes à l'ensemble des lois et règlements fédéraux et provinciaux applicables. Certains exemples de lois applicables comprennent la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; la Loi sur les pêches; la Loi sur la protection des eaux navigables; la Loi sur les espèces en péril; la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs; et tous les règlements correspondants. Les exigences provinciales sont d'ordinaire énoncées dans une Loi sur la protection de l'environnement générale qui est complétée par de nombreux règlements traitant de secteurs préoccupants plus particuliers.

Paraphé par 8

CF


12/2/211

9 Sécurité

9.1 Accès au Domaine du CP

9.1.1 Tout le Personnel de l'entrepreneur doit avoir les pièces d'identité suivantes en sa possession en tout temps lorsqu'il se trouve sur le Domaine du CP, et les présenter sur demande à tout Directeur responsable, tous autres directeurs et employés du CP, tout Agent de police, tout gardien de sécurité ou tout agent chargé de la réglementation :

- (a) carte d'identité avec photo (p. ex. permis de conduire);
- (b) carte ou document constituant une preuve d'emploi;
- (c) carte d'identité, ou autre preuve d'orientation sur la sécurité délivrée par le CP;
- (d) carte d'accès, émise et signée par un directeur du CP, lorsque les Travaux exigent que le Personnel de l'entrepreneur se déplace à bord de toute locomotive ou de tout autre matériel roulant non destiné à des passagers;
- (e) carte d'identité de sécurité, lorsque l'exige le CP; et
- (f) carte d'accès à l'immeuble, lorsque cela est exigé par le CP ou un autre tiers contrôlant les lieux.

9.1.2 L'Entrepreneur doit effectuer toute vérification des antécédents nécessaire pour garantir que le Personnel de l'entrepreneur ne pose pas de risque pour la sécurité du CP, un tel risque pour la sécurité incluant les activités terroristes, les actes de sabotage, le vandalisme, le vol et la violence. Le CP se réserve le droit, en tout temps, d'exiger que l'Entrepreneur entreprenne certaines formations sur la sécurité et/ou exécute des vérifications des antécédents sur le Personnel de l'entrepreneur, avant de permettre à un tel personnel d'entrer sur le Domaine du CP.

9.2 Sensibilisation à la sécurité

9.2.1 Chaque Entrepreneur doit avoir un programme de sensibilisation à la sécurité qui montre au Personnel de l'entrepreneur comment :

- (a) comprendre les difficultés liées à la sécurité ferroviaire, ainsi que les règles et les procédures connexes;
- (b) surveiller et signaler toutes personnes, toutes activités ou tous objets suspects; et
- (c) demeurer alerte à l'environnement.

9.2.2 Sur demande, le CP peut fournir au Personnel de l'entrepreneur un exemplaire du programme de Sensibilisation à la sécurité ferroviaire du CP.

9.3 Armes à feu et explosifs

9.3.1 Les armes à feu (chargées ou vides) ne sont pas autorisées sur le Domaine du CP, sauf pour les Agents de police et d'autres représentants du gouvernement désignés, lorsqu'il leur est permis d'en avoir.

9.3.2 Aucun explosif ne sera admis sur le Domaine du CP sans l'approbation écrite du Directeur responsable.

Paraphé par 9

CF JS

bc
127211

9.4 Signalisation

- 9.4.1 Le Personnel de l'entrepreneur doit signaler toute préoccupation liée à la sécurité, tout incident de sécurité, toute activité criminelle (connue ou soupçonnée), tout événement suspect et/ou toute personne suspecte sur le Domaine du CP au Directeur responsable ou aux Services de police du CP conformément à l'Article 18.

10 Conduite personnelle

10.1 Interdiction des drogues et de l'alcool

- 10.1.1 Il est strictement interdit d'entrer sur le Domaine du CP lorsque l'on est en possession d'alcool, de stupéfiants, de narcotiques ou de substances réglementées, ou que l'on est sous l'effet de ces derniers.
- 10.1.2 En outre, le Personnel de l'entrepreneur doit être exempt de toute condition pouvant, de quelque façon que ce soit, avoir une incidence défavorable sur sa vigilance, sa concentration, sa réactivité ou sa capacité à réagir de manière calme et responsable aux situations dangereuses.
- 10.1.3 Le CP se réserve le droit de demander au Personnel de l'entrepreneur de se soumettre à des tests de dépistage des drogues là où la loi le permet.

10.2 Comportement inapproprié

- 10.2.1 Le CP est déterminé à maintenir un environnement de travail qui favorise la dignité de toutes les personnes. Aucune personne travaillant au CP ne peut être l'objet de quelque forme que ce soit de discrimination ou de harcèlement, y compris sexuel.
- 10.2.2 Les actes ou menaces de violence sont inacceptables en tout temps sur le domaine du CP. Si des membres du Personnel de l'entrepreneur profèrent des menaces ou commettent des actes de violence, ils seront retirés du Domaine du CP, le Contrat sera résilié et/ou des poursuites au criminel seront intentées.
- 10.2.3 Les jeux de mains, les plaisanteries, les batailles ou toutes autres activités pouvant créer une situation dangereuse ne seront pas tolérés.

10.3 Appareils de divertissement et de communication électroniques

- 10.3.1 L'utilisation d'appareils de divertissement personnels comme les appareils audio et vidéo portatifs, par exemple les lecteurs de DVD et de CD et les jeux, les iPod et les lecteurs MP3, est interdite :
- (a) lorsque l'on travaille sur le domaine du CP;
 - (b) lorsque l'on transporte du Personnel du CP, sur le Domaine du CP ou en dehors de celui-ci; et
 - (c) lorsque l'on conduit des véhicules routiers, du Matériel ferroviaire ou du Matériel mobile du CP, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Domaine du CP;
- 10.3.2 L'utilisation d'appareils de communication électroniques, y compris des radios, des téléphones cellulaires, des appareils BlackBerry, des radios émetteurs, des ANP, des unités de navigation GPS, des appareils Palm Pilot, des ordinateurs portatifs et des appareils semblables, est interdite :
- (a) lorsque l'on conduit un véhicule routier, à moins qu'il ne soit à l'arrêt et stationné dans un

Paraphé par 10

CF


128/211

lieu sécuritaire;

- (b) lorsque l'on conduit tout Matériel ferroviaire ou Matériel mobile ou que l'on apporte son aide dans la conduite de tel matériel;
 - (c) lorsque l'on utilise des outils ou du matériel mécanique ou encore de la machinerie;
 - (d) lorsque l'on obstrue la voie pour quelque raison que ce soit;
 - (e) lorsque l'utilisation d'un tel appareil crée une situation non sécuritaire.
- 10.3.3 Nonobstant ce qui précède, les radios, les radios émetteurs, les unités GPS et les autres appareils de communication autorisés par le Directeur responsable peuvent être utilisés uniquement pour la tenue des affaires lorsqu'ils ne sont pas interdits par des lois municipales ou provinciales, et tout appareil de communication électronique peut être utilisé lorsqu'il est nécessaire de communiquer en situation d'urgence.

10.4 Tabac

- 10.4.1 L'usage du tabac est interdit partout sur le Domaine du CP, ainsi que dans et sur l'ensemble des véhicules routiers, du Matériel ferroviaire et du Matériel mobile, sauf dans les aires fumeurs extérieures désignées du CP.

11 Protection personnelle

11.1 Vêtements de travail

- 11.1.1 L'Entrepreneur doit s'assurer que le Personnel de l'entrepreneur porte des vêtements qui répondent aux Lois applicables et qui se prêtent à l'exécution sécuritaire des Travaux.

11.2 Équipement de protection individuelle (EPI)

- 11.2.1 L'Entrepreneur doit s'assurer que le Personnel de l'entrepreneur porte l'équipement de protection individuelle exigé par les Lois, les règlements, les codes et les normes sectorielles applicables, au besoin, pour se protéger contre les blessures lorsqu'il se trouve sur le Domaine du chemin de fer. Tout l'équipement de protection individuelle doit être approuvé par l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou par l'American National Standards Institute (ANSI), être en bon état et être bien ajusté.
- 11.2.2 L'équipement de protection individuelle (EPI) obligatoire qui suit doit être fourni par l'Entrepreneur à ses propres frais, et être porté en tout temps par le Personnel de l'entrepreneur lorsqu'il se trouve sur le Domaine du CP :
- (a) casque protecteur satisfaisant à la norme CSA Z94.1;
 - (b) bottes de sécurité avec embouts et semelles de protection, répondant à la norme CSA Z195 (Triangle vert - Catégorie 1);
 - (c) lunettes de sécurité à écrans latéraux fixes, répondant à la norme CSA Z94.3;
 - (d) vêtement extérieur fluorescent haute visibilité avec rayures rétro réfléchissantes (répondant à la norme CSA Z96 de préférence), ledit vêtement n'étant pas couvert par d'autres vêtements ou matériel, sauf lorsque cela est nécessaire pour des raisons de sécurité, par exemple lorsque du matériel de protection contre les chutes ou d'escalade de poteaux est utilisé; et

Paraphé par 11

CF




129/211

- (e) tout autre EPI nécessaire en vertu des Lois applicables ou des normes de la CSA ou encore autrement requis pour protéger le Personnel de l'entrepreneur contre les blessures.

11.2.3 Outre les exigences minimales ci-dessus, le tableau suivant contient d'autres recommandations relatives aux types particuliers d'EPI :

Type de protection	Recommandations additionnelles
Casques protecteurs	Caractéristiques haute visibilité qui ne sont pas dissimulées par des marques ou des décalcomanies
Lunettes de sécurité	Les lunettes de sécurité teintées doivent répondre aux spécifications des Forces armées canadiennes J si du Matériel ferroviaire est conduit Le port de lentilles de transition n'est pas encouragé, de telles lentilles devant être portées avec précaution lorsque l'on travaille dans des conditions de luminosité changeantes Le port de lunettes de soleil personnelles n'est pas encouragé; on ne doit pas porter de telles lunettes lorsque l'on conduit du Matériel ferroviaire
Chaussures de sécurité	Ont des talons définis Doivent être lacées et attachées fermement pour bien soutenir la cheville
Vêtements haute visibilité	La couleur vert lime est recommandée lorsque l'on travaille sur des voies ou près de ces dernières ou lorsque l'on effectue du Travail en collaboration

11.2.4 Il incombe exclusivement et pleinement à l'Entrepreneur et au Personnel de l'entrepreneur d'évaluer les risques liés aux Travaux et de déterminer si de l'EPI additionnel peut être requis, par exemple :

- (a) Matériel protecteur ignifuge en Nomex ou en Proban au cours de l'exécution de certains Travaux mettant en cause le transport de matières (marchandises) dangereuses et/ou la manutention de certaines Matières dangereuses, ou au cours de l'exécution de Travaux spécialisés.
- (b) Protecteurs auditifs au cours de travaux dans des secteurs où les niveaux de bruit :
- (i) sont constamment supérieurs à 84 dBA (Lex, 8);
 - (ii) excèdent 115 dBA en tout temps; et
 - (iii) dans tous autres secteurs de Travaux où cela est indiqué, ou lorsque la Direction du CP l'exige.
- (c) protection des voies respiratoires lorsque le Personnel de l'entrepreneur peut être exposé à des poussières/particules, des émanations, des brouillards, des gaz et des vapeurs, auquel cas les Entrepreneurs doivent avoir un Programme de protection des voies respiratoires qui respecte ou excède les Lois applicables;
- (d) protection des yeux et du visage additionnelle répondant à la norme CSA Z94.3 (c.-à-d. écrans faciaux, lunettes à l'épreuve des chocs/éclaboussures, lunettes de soudage/coupage et casques de soudage); et
- (e) systèmes et matériel de protection antichute répondant aux normes CSA appropriées, tel qu'exigé par les Lois applicables, et se prêtant à tous les risques de chutes connexes.

Paraphé par 12

CF


130/211

12 Protection des voies

12.1 Responsabilités de l'Entrepreneur relatives à la protection de la circulation et du domaine ferroviaires

- 12.1.1 Lorsque le Chantier est très près de voies, ou encore se trouve sur ces dernières, au-dessus ou au-dessous, une attention, des soins et des précautions spéciaux doivent être apportés pour garantir la sécurité de tout le Personnel de l'entrepreneur, de tout le Personnel du CP et de toutes autres tierces parties, ainsi que pour protéger le Domaine du CP et ses activités ferroviaires.
- 12.1.2 L'Entrepreneur doit s'assurer que le Personnel de l'entrepreneur est au fait de tous les dangers uniques et inhérents liés au fait de travailler près de voies, sur ces dernières, au-dessus ou au-dessous. En outre, il doit s'assurer que tout le Personnel de l'entrepreneur est pleinement formé et équipé pour exécuter les travaux en toute sécurité.
- 12.1.3 Le Personnel de l'entrepreneur doit, en tout temps, demeurer vigilant par rapport au mouvement des trains, du matériel roulant et d'autre Matériel ferroviaire.
- 12.1.4 Le Personnel de l'entrepreneur doit être spécialement vigilant dans les triages et les terminaux, car
- (a) du Matériel ferroviaire qui semble immobile peut être en train de bouger;
 - (b) la cadence du mouvement du Matériel ferroviaire peut être plus rapide qu'elle n'en a l'air;
 - (c) le Matériel ferroviaire change souvent de voies; et
 - (d) des mouvements peuvent avoir lieu simultanément sur des voies adjacentes.

12.2 Distance de 50 pieds requise

- 12.2.1 Tous les Travaux doivent être effectués aussi loin des voies que possible.
- 12.2.2 Sauf autorisation du CP, le Personnel de l'entrepreneur, le matériel et les véhicules ne peuvent se trouver à moins de 50 pieds de la ligne médiane de la voie la plus proche.
- 12.2.3 Si les Travaux à moins de 50 pieds de la ligne médiane de la voie la plus proche, une autorisation écrite doit être obtenue du Directeur responsable et le Personnel de l'entrepreneur doit continuer de demeurer à la distance la plus grande possible de toutes les voies en tout temps.
- 12.2.4 Lorsqu'il traverse des voies, le Personnel de l'entrepreneur doit assurer une distance minimale de 50 pieds (environ 15 mètres) par rapport au Matériel ferroviaire à l'arrêt, demeurer à au moins 15 pieds de la fin du matériel le plus proche, regarder des deux côtés avant de traverser des voies et, si les voies sont libres, marcher à angle droit par rapport à ces dernières.

12.3 Protection par signaleur

- 12.3.1 Lorsque les Travaux exigent que le Personnel de l'entrepreneur se trouve à moins de 50 pieds (environ 15 mètres) de toutes voies ferrées, l'Entrepreneur ou le Personnel de l'entrepreneur doivent aviser le Directeur responsable et obtenir une approbation écrite de sa part, avant la date de début prévue et, lorsqu'une telle approbation est obtenue, ils doivent exécuter lesdits Travaux en observant scrupuleusement toutes les modalités de cette approbation.
- 12.3.2 Sauf indication contraire par le Directeur responsable, une protection adéquate contre le mouvement des trains, du matériel roulant et d'autre Matériel ferroviaire doit être considérée comme nécessaire en tout temps lorsque des Travaux ou du Personnel de l'entrepreneur doivent se trouver à moins de 50 pieds (environ 15 mètres) de la ligne médiane de la voie la plus proche.

Paraphé par 13

CF  
13/12/11

La protection ne peut être assurée que par un employé du CP qualifié, au moyen d'un signaleur, d'un Permis d'occupation de la voie (POV) délivré en vertu du Règlement d'exploitation ferroviaire du Canada (REFC), d'une protection par drapeaux bleus des Services de la mécanique, ou d'autres méthodes de protection désignées par le Directeur responsable.

- 12.3.3 Lorsque le CP détermine que la protection par signaleur est nécessaire, les Travaux doivent alors absolument être menés sous la direction d'un signaleur du CP ou d'une autre personne désignée par le Directeur responsable.
- 12.3.4 Le Personnel de l'entrepreneur doit s'assurer qu'il y a une communication claire en tout temps entre le Personnel de l'entrepreneur et le signaleur du CP. Le Personnel de l'entrepreneur doit s'assurer qu'il est au fait :
- (a) des limites de la distance de protection par signaleur;
 - (b) des limites temporelles; et
 - (c) de toutes voies adjacentes où le mouvement de Matériel ferroviaire peut encore se produire.
- 12.3.5 Le Personnel de l'entrepreneur ne doit pas supposer qu'un mouvement de train est stoppé ou autorisé à moins qu'une communication claire ne soit reçue directement du signaleur du CP.
- 12.3.6 Une séance d'information sur les travaux entre le signaleur du CP et tout le Personnel de l'entrepreneur doit avoir lieu avant le début de tous Travaux sur les voies ou l'obstruction des voies.
- 12.3.7 La protection par drapeaux bleus est utilisée pour indiquer que le CP ou le Personnel de l'entrepreneur travaillent sur du Matériels ferroviaires, sous de tels Matériels ou entre eux, et que le mouvement de trains ou d'autre Matériel ferroviaire est interdit. Les signaux bleus ne doivent être ni altérés, ni obstrués. Les signaux bleus ne peuvent être retirés que par la personne ou le groupe de personnes qui les ont initialement posés. La pose, l'utilisation et le retrait de signaux bleus, au besoin, ne peuvent être effectués qu'en vertu de l'autorisation du Directeur responsable et sous la direction de ce dernier.
- 12.3.8 La protection par signaux rouges est utilisée pour indiquer que le CP ou le Personnel de l'entrepreneur travaille sur la voie ou obstrue cette dernière, ou que la voie est hors service et que le mouvement de trains ou d'autre Matériel ferroviaire est interdit. Les signaux rouges ne doivent être ni altérés, ni obstrués. La pose, l'utilisation et le retrait de signaux rouges, au besoin, ne peuvent être effectués qu'en vertu de l'autorisation du Directeur responsable et sous la direction de ce dernier.

12.4 Travaux sur la voie ou à proximité de celle-ci

- 12.4.1 Lorsqu'il est autorisé à exécuter des Travaux en obstruant la voie ou en se trouvant autrement près de voies, le Personnel de l'entrepreneur doit veiller à ce que le Personnel de l'entrepreneur, le matériel et les véhicules demeurent le plus loin possible des voies, et, en tout temps :
- (a) demeurer à l'affût des mouvements de trains et s'attendre aux mouvements de trains, de locomotives, de wagons ou de tout autre Matériel ferroviaire mobile en tout temps, sur toute voie, et dans toute direction, même s'ils semblent immobiles ou garés;
 - (b) ne pas se fier aux autres pour se protéger des mouvements de trains;
 - (c) demeurer à au moins 15 pieds (environ 5 mètres) des extrémités du Matériel ferroviaire en traversant la voie;
 - (d) assurer une distance de séparation minimale de 50 pieds (environ 15 mètres) avant de passer entre les Matériels ferroviaires;
 - (e) regarder des deux côtés avant de traverser les voies et, si elles sont libres, marcher à

Paraphé par 14

CF

32/211

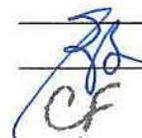
angle droit par rapport à elles.

- (f) ne jamais grimper sur du Matériel ferroviaire, passer en dessous de ces derniers ou passer entre eux;
- (g) être au fait de l'emplacement des structures ou obstructions où le gabarit de la voie est réduit;
- (h) ne pas se tenir sur la voie en face d'une locomotive, d'un wagon ou d'un autre matériel qui approche;
- (i) lorsque cela est possible, se tenir à au moins 20 pieds des voies lorsque passe un mouvement de trains, de locomotives, de wagons ou d'autre Matériel ferroviaire mobile, afin d'éviter les blessures pouvant être causées par la projection de débris ou les éléments de timonerie desserrés; en outre, le personnel doit observer le train durant son passage et être prêt à quitter les lieux en cas d'urgence;
- (j) ne pas se tenir sur ou entre des voies adjacentes en territoire à voies multiples lorsqu'un train passe;
- (k) ne pas marcher, se tenir ou s'asseoir sur les rails, entre les rails ou à l'extrémité des traverses, sauf si cela est absolument nécessaire. Comme leur surface peut être extrêmement glissante, il faut enjamber les rails pour traverser la voie. Le personnel doit aussi être informé que les traverses de la voie peuvent être glissantes et que le ballast peut bouger lorsqu'on marche dessus. Une connaissance de la situation et l'utilisation de chaussures appropriées sont importantes;
- (l) ne pas demeurer dans un véhicule se trouvant à moins de 50 pieds d'un train qui passe, sauf autorisation à cet effet, ou lorsque cela n'est pas possible, garer le véhicule le plus loin possible des voies et marcher à la distance la plus sécuritaire possible lorsque le train passe.
- (m) demeurer à l'écart des aiguillages, puisque des aiguilles commandées à distance peuvent se déplacer de manière inattendue avec suffisamment de force pour écraser des pierres de ballast. Le personnel doit également se tenir à l'écart de tout autre dispositif ferroviaire qu'il ne connaît pas. Il ne doit jamais, non plus, déplacer ou souiller le ballast.

12.5 Matériel sur les voies ou à proximité de celles-ci

- 12.5.1 Le Personnel de l'entrepreneur ne doit pas obstruer la voie avec tout matériel sans signaleur du CP ou autre méthode de protection de la voie autorisée;
- 12.5.2 Le Personnel de l'Entrepreneur ne doit pas traverser des voies ferrées avec des machines, sauf aux passages routiers établis ou s'il bénéficie de la protection ou de l'autorisation d'un signaleur du CP et seulement si le Chantier a été préparé adéquatement en vue de ce déplacement. Les machines chenillées devront être sous la supervision d'un signaleur du CP chaque fois qu'il faudra traverser des voies.
- 12.5.3 Les membres du Personnel de l'entrepreneur ne doivent pas déplacer des machines sur des ponts ferroviaires ou dans des tunnels, sauf s'ils ont reçu l'autorisation expresse du CP et s'ils observent rigoureusement les conditions imposées par le Directeur responsable.
- 12.5.4 Le Personnel de l'entrepreneur doit éloigner le matériel des voies d'au moins 50 pieds, ou, lorsque cela n'est pas possible, garer le matériel aussi loin des voies que possible, et marcher à une distance sécuritaire lorsque le train passe.
- 12.5.5 Lors du passage des trains, les bennes, les pelles et les charges transportées par les grues doivent être abaissées et reposer au sol. On doit resserrer ou mettre en traction de rappel le brin de manœuvre des grues sans charge pour empêcher tout mouvement, lorsque des trains passent.

Paraphé par 15





12.6 Panneaux ferroviaires, signaux, drapeaux et autres infrastructures de communication

- 12.6.1 Les panneaux et les drapeaux ne doivent pas être obstrués, éliminés, relocalisés, désactivés ou altérés de quelque façon que ce soit sans autorisation et qualification adéquates.
- 12.6.2 Seul le Personnel de l'entrepreneur qualifié et autorisé par le CP est permis de faire fonctionner des aiguillages, dérailleurs, mécanismes de voies électriques, systèmes de signalisation et de communication ou autres appareils de régulation semblables.
- 12.6.3 Les lignes sur poteaux du CP transportent de l'électricité et doivent être traitées comme n'importe quelle autre ligne électrique.

12.7 Excavation

- 12.7.1 Avant d'entreprendre des travaux de creusage, l'Entrepreneur doit s'assurer qu'il n'y a pas de fils, de câbles à fibres optiques, de pipelines ou d'autres installations souterraines susceptibles d'être endommagées, ou que ces installations, le cas échéant, sont bien protégées. Des câbles à fibres optiques sont enfouis dans la plupart des tronçons de l'emprise du CP. Avant d'entreprendre tout creusage, l'Entrepreneur doit communiquer avec les autorités concernées afin d'obtenir le permis nécessaire ainsi que de localiser et de protéger ces installations.
- 12.7.2 Les lieux d'excavation ne doivent pas être laissés sans surveillance, à moins d'être protégés adéquatement. Le Directeur responsable doit en être informé.

13 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

13.1 Exigences générales

- 13.1.1 Si, en tout temps, les Travaux de l'Entrepreneur mettent en cause l'utilisation, la manutention, l'entreposage ou l'élimination de Matières dangereuses (« Manutention des matières (marchandises) dangereuses »), le Personnel de l'entrepreneur doit en informer le Directeur responsable.
- 13.1.2 L'Entrepreneur doit s'assurer que le Personnel de l'entrepreneur a reçu une formation complète sur la manutention des Matières dangereuses et que l'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur observent intégralement toutes les Lois applicables, et respectent en outre les directives connexes du Directeur responsable.
- 13.1.3 Le Personnel de l'entrepreneur doit mettre en œuvre des processus, systèmes et des mesures de contrôle appropriés pour éviter ou autrement atténuer les risques en matière d'environnement, de santé et de sécurité potentiels associés à la manutention des Matières dangereuses.

13.2 Accès aux fiches signalétiques

- 13.2.1 Avant d'entreprendre tous Travaux dans le cadre desquels le Personnel du CP pourrait être exposé à des Matières dangereuses, l'Entrepreneur ou le Personnel de l'entrepreneur doit :
 - (a) fournir une copie des fiches signalétiques applicables au Directeur responsable; et
 - (b) garder un exemplaire desdites fiches signalétiques au Chantier et faire en sorte qu'il puisse aisément être consulté en tout temps.

13.3 Incident mettant en cause des matières dangereuses ou déversement de matières dangereuses

Paraphé par 16

CF

134/211

- 13.3.1 En cas d'incident mettant en cause des matières dangereuses ou de déversement de matières dangereuses, l'Entrepreneur doit :
- (a) s'assurer qu'aucun Entrepreneur ou membre du Personnel du CP n'a été exposé ou ne le sera;
 - (b) prendre toutes les mesures raisonnables pour confiner le déversement;
 - (c) agir conformément à son plan d'intervention en cas d'urgence; et
 - (d) aviser le CP immédiatement conformément à l'Article 18.

14 Conduite de véhicules routiers

14.1 Véhicules routiers

- 14.1.1 Les exigences suivantes s'appliquent à tous les véhicules routiers, qu'ils soient conduits sur le Domaine du CP ou utilisés pour transporter du Personnel du CP.

14.2 Règlements et inspection

- 14.2.1 Avant d'utiliser un véhicule routier, le Personnel de l'entrepreneur doit :
- (a) effectuer une inspection avant le départ;
 - (b) tenir un registre d'inspection;
 - (c) s'assurer que les inspections périodiques sont effectuées aux centres d'essai officiels;
 - (d) s'assurer que le véhicule est entretenu et en état de fonctionnement sécuritaire en tout temps; et
 - (e) s'assurer que le véhicule est conforme aux règlements sur les véhicules automobiles et les exigences en matière de permis applicables.
- 14.2.2 Les journaux et les registres d'inspection et d'entretien des véhicules doivent pouvoir être consultés par le Directeur responsable sur demande.

14.3 Exigences auxquelles doivent se soumettre les conducteurs de véhicules

- 14.3.1 La conduite de véhicules routiers est réservée aux membres du Personnel de l'entrepreneur qui détiennent les permis, les qualifications et les autorisations nécessaires pour le faire. Ces membres du Personnel de l'entrepreneur sont responsables de la sécurité de tous les passagers en tout temps. Il demeure entendu que ces membres du Personnel de l'entrepreneur doivent :
- (a) détenir un permis valide pour la classe du véhicule conduit, conformément aux exigences provinciales locales; et
 - (b) respecter scrupuleusement tous les panneaux de signalisation et signaux ainsi qu'obéir à toutes les Lois applicables; et
 - (c) tenir le registre des conducteurs requis, et mettre ledit registre à la disposition du Directeur responsable, sur demande; et
 - (d) satisfaire aux exigences sur l'utilisation des appareils électroniques énoncées à l'Article 11.

Paraphé par 17


CF


135/211

14.4 Conduite sur le Domaine du CP

- 14.4.1 Outre les exigences énoncées ci-dessus, sur le Domaine du CP, le Personnel de l'entrepreneur doit :
- (a) se déplacer uniquement sur les voies désignées, sauf instruction contraire;
 - (b) laisser les feux de jour allumés (si le véhicule en est pourvu);
 - (c) ne pas excéder 25 km/h (15 mi/h) sauf indication contraire;
 - (d) s'immobiliser complètement à tous les tournants sans visibilité ainsi qu'à tous les passages à niveau et franchissements routiers;
 - (e) céder le passage à tout le Matériel mobile et autres véhicules de service et matériel non routiers;
 - (f) ne pas conduire de véhicules (ou tout matériel pourvu d'un moteur à combustion interne) à l'intérieur d'immeubles ou d'enceintes sauf si une ventilation adéquate est présente;
 - (g) ne pas obstruer la voie en se garant sauf si une protection de la voie est fournie;
 - (h) ne pas laisser le moteur des véhicules tourner inutilement;
 - (i) se stationner uniquement dans des endroits prédéterminés ou désignés;
 - (j) toujours utiliser le frein à main (ou les cales de roue) lorsqu'il laisse tourner le moteur d'un véhicule non occupé; et
 - (k) lorsque cela est commode et sécuritaire, faire reculer les véhicules dans des espaces de stationnement marqués pour éviter les collisions en marche arrière au moment de la sortie.
- 14.4.2 Tous les membres du Personnel de l'entrepreneur qui conduiront un véhicule routier ou du Matériel mobile dans des installations intermodales données du CP doivent suivre un Programme d'orientation sur la sécurité des conducteurs avant leur première entrée, et de temps à autre par la suite selon les directives du Directeur responsable.

14.5 Ceintures de sécurité

- 14.5.1 Les ceintures de sécurité doivent être portées en tout temps lorsque l'on conduit un véhicule qui en est pourvu ou lorsqu'on se déplace à bord d'un tel véhicule, sauf si le Personnel de l'entrepreneur est engagé activement dans des inspections au cours desquelles il doit être exempt d'une telle contrainte, et, dans un tel cas, seulement lorsque le véhicule roule à moins de 25 km/h (15 mi/h).

14.6 Charges

- 14.6.1 Le Personnel de l'entrepreneur doit s'assurer que les véhicules sont chargés conformément aux exigences en matière de poids et de dimensions prévues dans les règlements et les permis provinciaux, ainsi que charger et fixer adéquatement les outils, le matériel et le chargement pour éviter qu'il ne se déplace, ne tombe, ne fuie ou ne sorte autrement des véhicules pendant que ces derniers sont conduits.

14.7 Déplacement à bord de Véhicules du CP

- 14.7.1 Il est interdit au Personnel de l'entrepreneur de conduire des Véhicules du CP ou de se déplacer à bord de tels véhicules, sauf autorisation contraire ou en cas d'urgence.

Paraphé par 18


CF


136/211

15 Outils, matériel et machinerie

15.1 Exigences de sécurité générales concernant tous les Outils, tout le Matériel et toute la Machinerie

15.1.1 Le Personnel de l'entrepreneur doit s'assurer que tous les outils, tout le matériel et toute la machinerie utilisés :

- (a) respectent toutes les Lois applicables;
- (b) sont en bon état, ainsi que bien entretenus;
- (c) sont sécuritaires pour l'utilisation qui en est prévue et utilisés uniquement aux fins indiquées par le fabricant;
- (d) s'ils sont mobiles, comportent les appareils de sécurité appropriés (p. ex. lampes, avertisseurs, avertisseurs de marche arrière, balise de sécurité), et que leur mouvement est empêché par l'utilisation du frein à main, de dispositifs de blocage de roues, de cales de roues et/ou de dérailleurs, le cas échéant.

15.1.2 L'utilisation d'outils du CP par le Personnel de l'entrepreneur est interdite sauf autorisation particulière de la part de la direction locale du CP.

15.2 Neutralisation des sources d'énergie dangereuse – Verrouillage

15.2.1 Le Personnel de l'entrepreneur doit employer des procédures de neutralisation des sources d'énergie dangereuse - verrouillage au besoin afin d'empêcher la mise en marche, la mise sous tension ou la libération d'énergie emmagasinée (résiduelle) accidentelle ou intempestive durant les activités d'entretien et/ou de réparation.

15.2.2 Tous les outils, le matériel, la machinerie et les processus doivent être rendus sécuritaires et isolés de toutes sources d'énergie, donc désactivés, avant l'exécution des tâches d'entretien ou de réparation.

15.2.3 Aucun membre du Personnel de l'entrepreneur ne peut enlever un cadenas ou une étiquette appliqué par le CP, y compris une étiquette « Bad Order » (Avarie).

15.2.4 Nonobstant ce qui précède, si les Travaux de l'entrepreneur sont susceptibles de créer un danger lié à l'énergie pour tout membre du Personnel du CP, toutes les parties concernées doivent respecter les exigences énoncées dans la Politique en matière de neutralisation des sources d'énergie dangereuse – Verrouillage du CP et le Code de bonnes pratiques connexe.

15.2.5 Si le Personnel du CP et celui de l'Entrepreneur effectuent conjointement des activités d'entretien et de réparation sur la même machine, sur le même matériel ou au moyen de la même source d'énergie, ils doivent alors appliquer un morillon multipoint ainsi que des verrous et étiquettes individuels (selon la Politique en matière de neutralisation des sources d'énergie dangereuse – Verrouillage du CP et le Code de bonnes pratiques connexe).

15.3 Électricité et sécurité – Exigences

15.3.1 Outre les exigences en matière de neutralisation des sources d'énergie dangereuse – verrouillage énoncées ci-dessus, tous les Travaux d'électricité doivent être conformes aux Lois applicables, aux exigences de la CSA et aux exigences de la National Fire Protection Association (NFPA).

15.3.2 Le Personnel de l'entrepreneur travaillant sur des systèmes électriques doit :

- (a) s'il est à proximité de membres du Personnel du CP :

Paraphé par 19

- (i) les informer des risques d'origine électrique présents et possibles;
 - (ii) les informer de tout équipement de protection individuelle supplémentaire qui pourrait être requis;
 - (iii) les informer des pratiques de travail sécuritaires applicables;
 - (iv) les informer des procédures d'urgence et d'évacuation applicables; et
 - (v) appliquer les procédures de verrouillage conformément à la section ci-dessus portant sur l'Énergie dangereuse – Verrouillage.
- (b) avoir des pratiques, des procédures et une formation qui sont conformes :
- (i) aux sections applicables de la norme CSA Z462, Sécurité en matière d'électricité au travail;
 - (ii) aux Parties 1 et 2 du Code canadien de l'électricité;
 - (iii) à toute autre Loi applicable; et
- (c) ne pas conduire de grues ou d'autre matériel mobile ni permettre à des grues ou du matériel mobile d'approcher plus près d'une ligne d'alimentation électrique sous tension que ne le permet la norme CSA Z150, Grues mobiles.

15.4 Appareils de levage

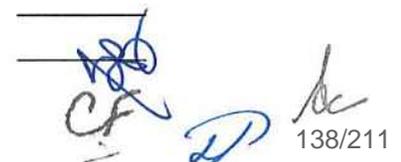
- 15.4.1 Tous les appareils de levage, y compris, sans s'y limiter, les crics, les grues, les câbles, les élingues et les crochets, doivent :
- (a) satisfaire aux Lois applicables régissant la conception, l'inspection, l'entretien et la conduite;
 - (b) avoir obtenu une certification de sécurité et porter des étiquettes indiquant les limites de capacité de charge, au besoin;
 - (c) avoir une capacité suffisante pour l'opération de levage prévue;
 - (d) avoir une assise ou une zone de soutien suffisante pour la répartition adéquate de la charge durant une opération de levage.

15.5 Soudage et coupage au chalumeau

- 15.5.1 Lorsqu'ils effectuent des travaux de soudage ou de coupage au chalumeau, les membres du Personnel de l'entrepreneur doivent :
- (a) posséder la formation et la qualification adéquates;
 - (b) s'assurer que tous les contenants fermés ont été vidés de manière appropriée;
 - (c) éloigner les flammes ou les étincelles des autres Travailleurs, du matériel et des matières inflammables;
 - (d) avoir, à portée de main, un extincteur;
 - (e) garder les bouteilles d'oxygène et de gaz comprimé dans une position sécuritaire et à la verticale, et s'assurer que leur détendeur est enlevé, que leurs capuchons sont posés, qu'elles portent des étiquettes appropriées et qu'elles se trouvent dans des armoires aérées ou dans d'autres emplacements désignés.

15.6 Outils actionnés par charges explosives

- 15.6.1 Seuls les membres du Personnel de l'entrepreneur qui détiennent les qualifications et les permis
- Paraphé par 20



prévus par les Lois applicables, et qui sont autorisés par le CP, peuvent utiliser des explosifs ou des outils actionnés par charges explosives.

15.7 Matériel ou machinerie laissé sans surveillance

15.7.1 Les outils, le matériel et la machinerie ne doivent être laissés sans surveillance à aucun moment et ne doivent pas être rangés sur le Domaine du CP, sauf si cela est expressément permis conformément à une entente écrite avec le CP ou le Directeur responsable, et, lorsque cela est permis, l'Entrepreneur doit s'assurer :

- (a) que le rangement est limité à l'aire désignée, ou conforme à d'autres précisions du CP;
- (b) que tous ces outils, ce matériel et cette machinerie sont immobilisés dans une position sécuritaire bien à l'écart de toutes les voies ferrées pour prévenir les contacts accidentels avec des trains et du matériel roulant et afin de ne pas réduire la ligne de visibilité des équipes de train;
- (c) dans la mesure du possible, que les outils, le matériel et la machinerie sont rangés dans des emplacements se trouvant hors de la vue du public.

16 Mesures d'Urgences

16.1 Plan d'intervention en cas d'urgence

16.1.1 L'entrepreneur doit maintenir un plan d'intervention d'urgence à jour et le fournir au CP sur demande. Ce plan d'intervention d'urgence doit inclure, au minimum :

- (a) des procédures de déclaration de l'entrepreneur en cas d'incident ou de déversement;
- (b) les personnes à contacter en cas d'urgence et leurs numéros de téléphone, y compris les numéros de téléphone à composer pour parler aux directeurs locaux du CP et signaler des incidents (voir Annexe A); et
- (c) les mesures de confinement à prendre en cas d'incident ou de déversement.

16.2 Réponse initiale

16.2.1 La réponse initiale à une situation d'urgence doit suivre la séquence ci-dessous :

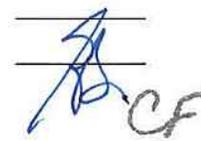
- (a) protéger la sûreté et la sécurité de toutes les personnes et communautés;
- (b) assurer la protection de l'environnement et limiter l'impact de l'incident sur ce dernier;
- (c) mener une enquête sur l'incident et conserver les éléments de preuve;
- (d) rétablir la circulation ferroviaire.

16.3 Premiers soins

16.3.1 Le Personnel de l'entrepreneur doit compter suffisamment de personnes ayant reçu une formation en secourisme ainsi qu'avoir la trousse de premiers soins requise et tout autre matériel de premiers soins requis sur le Chantier, une telle trousse et un tel matériel étant adaptés à la taille de l'équipe, à la nature des Travaux effectués et au lieu où ils le sont; le tout doit être, au minimum, conforme à la Partie II du Code canadien du travail.

16.4 Protection incendie

Paraphé par 21

 CF


138/211

- 16.4.1 L'Entrepreneur doit avoir des extincteurs appropriés, de type, de taille et de quantité adéquats compte tenu de la nature des Travaux effectués et des Lois applicables, pouvant être employés en tout temps :
- (a) sur le Chantier; et
 - (b) sur ou dans tout le matériel, la machinerie et les véhicules routiers de l'Entrepreneur.
- 16.4.2 Le Personnel de l'entrepreneur doit s'assurer que toutes les précautions nécessaires sont prises pour empêcher les incendies, y compris ce qui suit :
- (a) stocker les matières inflammables (p. ex. papier, déchets, bran de scie, chiffons huileux ou graisseux, etc.) dans des contenants appropriés;
 - (b) stocker et transporter le carburant, l'essence et les autres liquides inflammables dans des contenants approuvés. L'utilisation de contenants non approuvés est interdite;
 - (c) éliminer de manière appropriée les matières inflammables chaque jour;
 - (d) éliminer l'électricité statique lorsque l'on distribue ou transfère des liquides inflammables au moyen des techniques appropriées de mise à la terre et de mise à la masse;
 - (e) éviter d'utiliser des chalumeaux coupeurs ou soudeurs durant la dernière demi-heure des quarts, si possible;
 - (f) prendre des précautions spéciales avec les torches, notamment :
 - (i) les entreposer et les transporter dans des contenants approuvés;
 - (ii) ne pas laisser les torches entrer en contact avec des matières combustibles, y compris des traverses et autres pièces en bois;
 - (iii) éteindre complètement les torches avant de quitter le lieu où elles ont été utilisées;
 - (g) aviser promptement la direction du CP de tout incendie sur le Domaine du CP; et
 - (h) éteindre complètement tout incendie et assurer la protection nécessaire avant de quitter le Chantier.
- 16.4.3 Les Entrepreneurs travaillant sur l'emprise du CP où est présent un risque d'incendie élevé (p. ex. durant le meulage des rails ou le soudage des rails) doivent avoir ce qui suit :
- (a) un programme approprié de prévention et de lutte contre les incendies (y compris les numéros d'urgence du CP, des pompiers locaux et des districts de protection contre les incendies); et
 - (b) du matériel additionnel de lutte contre les incendies et du Personnel de l'entrepreneur qualifié, sur les lieux, selon ce qu'exigent les Lois applicables.

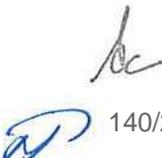
17 Accidents, incidents et blessures à signaler

17.1 Blessures à signaler

- 17.1.1 Les blessures à signaler comprennent toute blessure :
- (a) au Personnel de l'entrepreneur;
 - (b) au Personnel du CP;
 - (c) à tout tiers sur le Domaine du CP.

Paraphé par 22


CF


140/211

17.2 Accidents à signaler

17.2.1 Les accidents à signaler comprennent tout incident qui entraîne :

- (a) des dommages aux voies, à l'emprise, aux immeubles ou à tout autre élément du Domaine du CP;
- (b) des dommages au Matériel ferroviaire;
- (c) des dommages aux Véhicules routiers du CP;
- (d) la libération de matières dangereuses;
- (e) le déversement ou la perte de marchandises transportées; et
- (f) une menace pour l'environnement.

17.3 Incidents à signaler

17.3.1 Les incidents à signaler comprennent ce qui suit :

- (a) mouvement intempestif du matériel ferroviaire :
- (b) défaut de fournir une protection de la voie pour les Travailleurs lorsque cela est nécessaire;
- (c) mouvement du Matériel ferroviaire au-delà des limites autorisées;
- (d) conduite du Matériel ferroviaire par une personne non qualifiée;
- (e) manœuvre non autorisée d'un aiguillage;
- (f) des dommages aux signaux ferroviaires, structures ou appareils de sécurité ferroviaire, actes de vandalisme ou altérations sur ces derniers ou utilisation non autorisée de ces derniers;
- (g) infiltration, fuite ou déversement de Matières dangereuses ou autre forme de contamination par de telles matières;
- (h) incidents reliés à la sécurité réels, potentiels ou soupçonnés;
- (i) glissements de terrain, emportements par les eaux ou autres obstacles sur la voie;
- (j) tout incident pouvant perturber le mouvement des trains ou affecter la circulation sécuritaire des trains.

18 Signalement

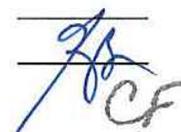
18.1 Signalement des urgences

18.1.1 En cas d'urgence, le Personnel de l'entrepreneur doit :

- (a) composer le 911, là où un tel système d'intervention d'urgence existe; ou
- (b) appeler les services locaux de police, d'incendie ou d'urgence; et
- (c) dans tous les cas, appeler le Centre d'appels des Services de police du CP au numéro sans frais 1 800 716-9132 de n'importe où au Canada ou aux États-Unis.

18.2 Signalement des accidents, des incidents et des blessures

Paraphé par 23



- 18.2.1 Lorsqu'un accident, un incident ou une blessure survient sur le Domaine du CP, l'Entrepreneur doit :
- (a) le signaler immédiatement au Directeur responsable ou au CGR; et
 - (b) suivre les instructions données pour protéger la scène.
- 18.2.2 Le CP ne signale pas, à l'organisme d'indemnisation des accidents du travail, les blessures subies par les membres du Personnel de l'entrepreneur. Cela demeure la responsabilité de l'Entrepreneur.

18.3 Renseignements à signaler

- 18.3.1 Les renseignements requis dans le rapport initial comprennent ce qui suit :
- (a) type d'incident;
 - (b) date et heure;
 - (c) emplacement (point milliaire, subdivision, immeuble, triage ou autre description physique);
 - (d) identité de la(des) personne(s) en cause ou blessée(s) (compagnie et nom);
 - (e) description de tous produits dangereux ou de toutes Matières dangereuses en cause;
 - (f) type et numéro d'unité de tout Matériel ferroviaire ou véhicule en cause;
 - (g) description de l'incident, des dommages et/ou des blessures, et cause si connue;
 - (h) description de toute intervention en cas d'urgence;
 - (i) nom et coordonnées de la personne faisant le rapport; et
 - (j) tout autre renseignement dont le CP peut avoir besoin.

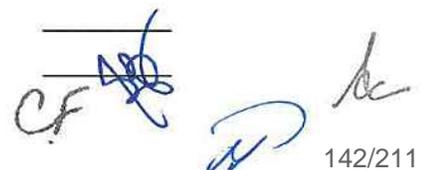
18.4 Incidents environnementaux et déversements

- 18.4.1 En cas de déversement environnemental ou de déversement qui pourrait avoir une incidence négative sur l'environnement, l'Entrepreneur doit immédiatement :
- (a) signaler l'incident au CGR, au Directeur responsable et à la personne-ressource du CP désignée selon l'entente régissant les Travaux;
 - (b) prendre toutes les mesures raisonnables pour confiner le déversement;
 - (c) agir conformément à son plan d'intervention en cas d'urgence; et
 - (d) fournir au CP les renseignements suivants;
 - (i) description du lieu et de la zone avoisinante, y compris les zones vulnérables comme les rivières, les parcs et les égouts;
 - (ii) type et quantité de la substance rejetée;
 - (iii) cause du déversement ou du dépôt, si elle est connue;
 - (iv) renseignements détaillés sur toute mesure immédiate prise ou proposée pour confiner le déversement et récupérer la substance.

18.5 Exigences additionnelles pour l'Entrepreneur

- 18.5.1 L'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur doivent :

Paraphé par 24



- (a) s'assurer qu'une intervention d'urgence appropriée est mise en œuvre;
- (b) protéger tout élément de preuve jusqu'à ce qu'ils soient relevés de cette obligation par le Directeur responsable du CP;
- (c) donner leur pleine collaboration dans le cadre de toute enquête du CP;
- (d) collaborer avec toute agence gouvernementale qui mène une enquête; et
- (e) aviser le CP si des renseignements sont demandés par une agence gouvernementale qui mène une enquête.

19 Reconnaissance de l'Entrepreneur et du Personnel de l'entrepreneur

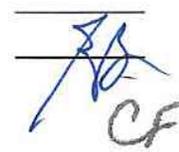
19.1 Reconnaissance

- 19.1.1 L'Entrepreneur et le Personnel de l'entrepreneur qui travaillent sur le Domaine du CP sont réputés avoir lu et compris le contenu de ces Exigences de sécurité minimales à l'égard des entrepreneurs travaillant sur le domaine du CP, modifiées de temps à autre, et accepter d'être liés par elles.
- 19.1.2 Lesdites Exigences de sécurité minimales à l'égard des entrepreneurs travaillant sur le Domaine du CP peuvent être modifiées sans préavis. La version la plus récente de ces Exigences de sécurité minimales peut être consultée au www.cpr.ca ou être obtenue en communiquant avec le Directeur responsable.

NOTES :

Travaillez intelligemment, de façon sécuritaire

Paraphé par 25


CF


143/211

20 Annexe A Fiche de renseignements en cas d'urgence

COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE		
PERSONNES-RESSOURCES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	LIEU
Centre de gestion du réseau de Calgary du CP	1 800 795-7851	À l'ouest de Mactier, incluant Mactier, Ontario.
Centre d'exploitation de Montréal du CP	1 800 363-3277	À l'est de Mactier, Ontario, plus le sud de l'Ontario
Services de police du CP	1 800 716-9132	
Canal radio du contrôleur de la circulation ferroviaire du CP		
Services de police locaux		
Services d'incendie locaux :		
Services médicaux d'urgence locaux		
Hôpital		
Médecin		
Service aérien (s'il y a lieu) :		
Service maritime (s'il y a lieu) :		
Autres services d'urgence		
Route d'évacuation d'urgence (Décrire le point de ralliement en cas d'évacuation le plus proche OU fournir un croquis au verso)		

Paraphé par 26





INFORMATION SUR LE CHANTIER		
	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	LIEU
Nom de l'emplacement du chantier		
Subdivision ferroviaire et point milliaire		
Adresse, numéro et rue		
Ville la plus proche		
Directeur du CP responsable		
Route d'accès d'urgence au chantier (décrire la route à partir du centre de services d'urgence le plus proche, en détail, en incluant les routes d'accès et les points de repère OU fournir un croquis au verso.)		
Superviseur de l'Entrepreneur		
Numéro de téléphone au chantier :		
Secouriste certifié :		
Emplacement du matériel de premiers soins sur le chantier :		
Emplacement de l'équipement d'extinction d'incendie :		
Emplacement des fiches de santé et de sécurité en milieu de travail		
RENSEIGNEMENTS SUR LES SERVICES PUBLICS		
PERSONNES-RESSOURCES DES SERVICES PUBLICS	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	LIEU
Gaz naturel :	()	
Systèmes électriques	()	
Ligne de fibre optique :	()	
Eau et égouts :	()	
Téléphone :	()	
Câblodistribution :	()	
Employé(s) qualifié(s) pour :	()	
L'entrée dans les espaces clos (s'il y a lieu) :	()	
Équipement nécessaire pour l'entrée dans des espaces clos (s'il y a lieu) :	()	
Autre :		

Paraphé par 27




21 329 428

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

Montréal, ce deuxième (2^e) jour de février de l'an deux mille quinze (2015).

COMPARAÎT : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée en vertu de la *Charte de l'Université de Montréal* (1967, 15-16 Eliz. II, chap. 129), ayant son siège situé au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Pavillon Roger-Gaudry, Montréal, Québec, H3C 3J7, agissant aux présentes et représentée par monsieur Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures, dûment autorisé par une résolution du comité exécutif du 13 mars 2012;

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant les parties de l'immeuble désignées ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence des contaminants dans ces parties de l'immeuble en deçà des valeurs limites réglementaires, tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, RLRQ c. Q-2.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

1.1 Des parties du lot **TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377)** et du lot **CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT (5 364 658)** du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal;

1.2 Ces lots ne portent aucune adresse civique.

(ci-après « l'Immeuble »)



2. DÉSIGNATION DES PARTIES DE L'IMMEUBLE AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DÉCONTAMINATION

2.1 ZONE 4B :

Partie du lot TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de mille cinq cent un mètres carrés (1 501,0 m²), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 23 réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 23, bornée vers le Nord par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite cinq mètres et six centimètres (5,06 m), suivant une direction de quatre-vingt-dix-neuf degrés vingt-deux minutes et quatre secondes (99° 22' 04") jusqu'au point 24 ; du point 24, bornée vers le Nord par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite trente mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (30,98 m), suivant une direction de quatre-vingt-dix-neuf degrés cinquante-sept minutes et quarante-cinq secondes (99° 57' 45") jusqu'au point 25 ; du point 25, bornée vers le Nord par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et cinquante-neuf centimètres (18,59 m), suivant une direction de quatre-vingt-dix-neuf degrés vingt-trois minutes et deux secondes (99° 23' 02") jusqu'au point 26 ; du point 26, bornée vers le Nord par le lot 3 632 378, mesurant le long d'un arc de cercle cent treize mètres et cinquante-trois centimètres (113,53 m), suivant un rayon de trois cent cinq mètres et quarante-huit centimètres (305,48 m) jusqu'au point 27 ; du point 27, bornée vers l'Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-quatre centimètres (8,64 m), suivant une direction de cent quatre-vingt-sept degrés trente-trois minutes et onze secondes (187° 33' 11") jusqu'au point 28; du point 28, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite deux mètres et neuf centimètres (2,09 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés quarante-neuf minutes et trente-quatre secondes (231°49' 34") jusqu'au point 29; du point 29, bornée vers le Sud par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle soixante-quatorze mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (74,95 m), suivant un rayon de trois cent quatorze mètres et quarante-huit centimètres (314,48 m) jusqu'au point 30; du point 30, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite un mètre (1,00 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente minutes et cinquante secondes (212° 30' 50") jusqu'au point 31; du point 31, bornée vers le Sud par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle quatre-vingt-quatorze mètres et soixante-douze centimètres (94,72 m), suivant un rayon de huit cent soixante et un mètres et quatre-vingt-dix-neuf centimètres (861,99 m) jusqu'au point 32; du point 32, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-huit centimètres (8,68 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32° 30' 50") jusqu'au point de départ 23.

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 23) de

ladite parcelle, mesurant deux cent cinquante-trois mètres et cinquante-six centimètres (253,56 m) suivant une direction de quatre-vingt-six degrés trois minutes et quinze secondes ($86^{\circ} 03' 15''$) jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

2.2 ZONES 5A :

- **ZONE 5 A EST :** Partie du lot TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de dix-sept mille cent cinquante et un mètres carrés et deux dixièmes de mètres carrés ($17\,151,2\text{ m}^2$), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 32, 31, 34, 35, 36, 37 et 32, réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 32, bornée vers le Nord par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle quatre-vingt-quatorze mètres et soixante-douze centimètres (94,72 m), suivant un rayon de huit cent soixante et un mètres et quatre-vingt-dix-neuf centimètres (861,99 m) jusqu'au point 31; du point 31, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent vingt et un mètres et cinquante centimètres (121,50 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente minutes et cinquante secondes ($212^{\circ} 30' 50''$) jusqu'au point 34; du point 34, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite huit mètres et cinquante centimètres (8,50 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés quarante-neuf minutes et trente-quatre secondes ($231^{\circ} 49' 34''$) jusqu'au point 35 ; bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent trente-sept mètres et vingt-sept centimètres (137,27 m), suivant une direction de deux cent trente-trois degrés vingt minutes et quatre secondes ($233^{\circ} 20' 04''$) jusqu'au point 36 ; bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite trente-cinq mètres et dix-huit centimètres (35,18 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes ($302^{\circ} 30' 50''$) jusqu'au point 37; du point 37, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite deux cent vingt mètres et un centimètre (220,01 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes ($32^{\circ} 30' 50''$) jusqu'au point de départ 32.

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 32) de ladite parcelle, mesurant deux cent cinquante-huit mètres et quatre-vingt-un centimètres (258,81 m) suivant une direction de quatre-vingt-quatre degrés trente minutes et trente-deux secondes ($84^{\circ} 30' 32''$) jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.



- **ZONE 5A OUEST** : Partie du lot TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de cent soixante-dix-neuf mètres carrés et huit dixièmes de mètres carrés (179,8 m²), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 38, 39, 40, 41 et 38, réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 38, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quatorze mètres (14,00 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (122°30' 50") jusqu'au point 39 ; du point 39, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite douze mètres et cinquante-quatre centimètres (12,54 m), suivant une direction de deux cent trente-deux degrés trois minutes et quatorze secondes (232°03' 14") jusqu'au point 40; du point 40 bornée vers le Sud par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle onze mètres et quatre-vingt-neuf centimètres (11,89 m), suivant un rayon de dix mètres et quatre-vingt centimètres (10,80 m) jusqu'au point 41; du point 41, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long d'un arc de cercle dix-neuf mètres et vingt centimètres (19,20 m), suivant un rayon de trois cent cinq mètres et quarante-huit centimètres (305,48 m) jusqu'au point de départ 38.

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 38) de ladite parcelle, mesurant neuf cent quarante-sept mètres (947,00 m) suivant une direction de cinquante-quatre degrés quarante et une minutes et cinquante-huit secondes (54° 41' 58") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

2.3 ZONE 5B :

Partie du lot TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de trois mille cinq cent trois mètres carrés et trois dixièmes de mètres carrés (3 503,3 m²), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 30, 29, 34 et 30, réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 30, bornée vers le Nord par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle soixante-quatorze mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (74,95 m), suivant un rayon de trois cent quatorze mètres et quarante-huit centimètres (314,48 m) jusqu'au point 29; du point 29, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent soixante-dix-huit mètres et quarante-cinq centimètres (178,45 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés quarante-neuf minutes et trente-quatre secondes



(231° 49' 34") jusqu'au point 34; du point 34, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent vingt-deux mètres et cinquante centimètres (122,50 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32° 30' 50") jusqu'au point de départ 30.

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Est (point 29) de ladite parcelle, mesurant quatre-vingt-quatorze mètres et soixante centimètres (94,60 m) suivant une direction de soixante-dix degrés vingt-cinq minutes et trente-neuf secondes (70° 25' 39") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

2.4 ZONES 6A :

- **ZONE 6A OUEST** : Partie du lot TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de mille deux cent soixante-six mètres carrés et sept dixièmes de mètres carrés (1 266,7 m²), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 42, 43, 44, 45 et 42, réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 42, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite soixante-huit mètres et sept centimètres (68,07 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (122° 30' 50") jusqu'au point 43; du point 43, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite vingt et un mètres et trente-deux centimètres (21,32 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés cinquante et une minutes et zéro seconde (231°51' 00") jusqu'au point 44; du point 44, bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cinquante-sept mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (57,85 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302° 30' 50") jusqu'au point 45; du point 45, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite vingt mètres et trente-sept centimètres (20,37 m), suivant une direction de vingt-trois degrés trente-cinq minutes et cinquante-sept secondes (23° 35' 57") jusqu'au point de départ 42.

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 42) de ladite parcelle, mesurant huit cent cinquante-cinq mètres et quatre-vingt-quatre centimètres (855,84 m) suivant une direction de cinquante-huit degrés vingt-quatre minutes et trente-quatre secondes (58° 24' 34") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.



- **ZONE 6A EST** : Partie du lot TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de quatorze mille cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et sept dixièmes de mètres carrés (14 198,7 m²), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 46, 47, 48, 49, 50, 43 et 46 réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 46, bornée vers l'Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite trente-trois mètres et cinquante-trois centimètres (33,53 m), suivant une direction de vingt-deux degrés dix-neuf minutes et vingt-six secondes (22° 19' 26") jusqu'au point 47; du point 47, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite trente-quatre mètres et quarante-cinq centimètres (34,45 m), suivant une direction de vingt-sept degrés trente minutes et vingt-quatre secondes (27° 30' 24") jusqu'au point 48; du point 48, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-dix-sept mètres et quatre-vingt-seize centimètres (97,96 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32° 30' 50") jusqu'au point 49; du point 49, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent seize mètres et quarante centimètres (116,40 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (122° 30' 50") jusqu'au point 50; du point 50, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent soixante-quinze mètres et quinze centimètres (175,15 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés cinquante minutes et trente-six secondes (231° 50' 36") jusqu'au point 43; du point 43, bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quarante-neuf mètres et quarante-neuf centimètres (49,49 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302° 30' 50") jusqu'au point de départ 46.

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Est (point 50) de ladite parcelle, mesurant six cent cinquante-trois mètres et quarante et un centimètres (653,41 m) suivant une direction de cinquante-quatre degrés quarante-sept minutes et trente-huit secondes (54° 47' 38") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

2.5 ZONE 6B :

Partie du lot TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de dix-neuf mille deux cent quatorze mètres carrés (19 214,0 m²), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 52, 53, 51 et 52, réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier



2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 52, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle deux cent cinquante-sept mètres et vingt-quatre centimètres (257,24 m), suivant un rayon de deux cent soixante-huit mètres et soixante-six centimètres (268,66 m) jusqu'au point 53; du point 53, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite deux cent cinq mètres et quarante-huit centimètres (205,48 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente minutes et cinquante secondes (212° 30' 50") jusqu'au point 51; du point 51, bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent trente-sept mètres et quatre-vingt-treize centimètres (137,93 m), suivant une direction de trois cent deux degrés vingt-neuf minutes et vingt-trois secondes (302° 29' 23") jusqu'au point de départ 52.

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Est (point 53) de ladite parcelle, mesurant deux cent quatre-vingt-dix mètres et soixante-dix-sept centimètres (290,77 m) suivant une direction de quatre-vingt-cinq degrés quarante-deux minutes et cinquante et une secondes (85° 42' 51") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

2.6 ZONE 6C :

Partie du lot CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT (5 364 658) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de quatorze mille quatre cent quatre-vingt et un mètres carrés et neuf dixièmes de mètres carrés (14 481,9 m²), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 1, réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 1, borné vers l'Est par le lot 1 513 095 (avenue Atlantic), mesurant le long de cette limite trente et un mètres et vingt centimètres (31,20 mètres), suivant une direction de cent quatre-vingt degrés trente-neuf minutes et trente-huit secondes (180° 39' 38") jusqu'au point 2; du point 2, borné vers l'Est par le lot 1 513 095 (avenue Atlantic), mesurant le long de cette limite vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centimètres (25,91 mètres), suivant une direction de cent soixante-huit degrés cinquante-deux minutes et quarante-six secondes (168° 52' 46") jusqu'au point 3; du point 3 bornée vers le Nord-Est par les lots 1 513 095 (avenue Atlantic) et 5 622 569, mesurant le long d'un arc de cercle quatre-vingt-dix-neuf mètres et quatre-vingt-douze centimètres (99,92 m), suivant un rayon de cent vingt-quatre mètres et quarante-trois centimètres (124,43 m) jusqu'au point 4; du point 4, bornée vers le Nord-Est par le lot 5 622 569, mesurant le long de cette limite sept mètres et trente centimètres (7,30 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés dix-huit minutes et vingt-quatre secondes (122° 18' 24") jusqu'au point 5; du point 5, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 5 364 658, mesurant le long de cette limite cent un



mètres et quatre-vingt-quatorze centimètres (101,94 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente minutes et cinquante secondes (212°30' 50") jusqu'au point 6; du point 6, bornée vers le Sud par le lot 3 632 378, mesurant le long d'un arc de cercle quarante-trois mètres et quatre-vingt-dix-sept centimètres (43,97 m), suivant un rayon de trois cent cinq mètres et quarante-huit centimètres (305,48 m) jusqu'au point 7; du point 7, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 5 364 656, mesurant le long de cette limite soixante mètres et soixante et un centimètres (60,61 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32° 30' 50") jusqu'au point 8; du point 8, bornée vers le Sud-Ouest par le lot 5 364 656, mesurant le long de cette limite cent deux mètres (102,00 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302° 30' 50") jusqu'au point 9; du point 9, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 5 364 657, mesurant le long de cette limite cent quarante-six mètres et dix-huit centimètres (146,18 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32° 30' 50") jusqu'au point 10; du point 10, bornée vers le Nord-Est par le lot 5 364 657, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-seize centimètres (8,76 m), suivant une direction de cent vingt-deux deux degrés trente minutes et cinquante secondes (122° 30' 50") jusqu'au point de départ 1.

2.7 ZONE 6D :

Partie du lot CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT (5 364 658) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de sept mille six cent un mètres carrés et trois dixièmes de mètres carrés (7 601,3 m²), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 11, réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 11, bornée vers le Nord-Est par le lot 5 622 571, mesurant le long de cette limite quinze mètres et six centimètres (15,06 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés dix-huit minutes et vingt-quatre secondes (122° 18' 24") jusqu'au point 12; du point 12, bornée vers le Sud-Est par le lot 1 350 899, mesurant le long de cette limite vingt centimètres (0,20 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente-sept minutes et seize secondes (212° 37' 16") jusqu'au point 13; du point 13, bornée vers le Nord-Est par le lot 1 350 899, mesurant le long de cette limite quarante-cinq mètres et soixante-treize centimètres (45,73 m), suivant une direction de cent vingt-trois degrés trente-neuf minutes et trente et une secondes (123° 39' 31") jusqu'au point 14; du point 14, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 1 350 899, mesurant le long de cette limite un mètre et vingt-huit centimètres (1,28 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente-sept minutes et quinze secondes (32° 37' 15") jusqu'au point 15; du point 15, bornée vers le Nord-Est par les lots 1 350 899 et 1 350 849, mesurant le long de cette limite cinquante-six mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (56,98 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés dix-huit minutes et vingt-quatre secondes (122° 18' 24") jusqu'au point 16; du point 16, bornée vers le Nord par les lots 1 350 849 et 1 350 846, mesurant le long d'un arc de cercle quarante mètres et soixante-quatre centimètres (40,64 m), suivant

un rayon de quatre-vingt-quinze mètres et vingt centimètres (95,20 m) jusqu'au point 17; du point 17, bornée vers le Nord par le lot 1 350 846, mesurant le long de cette limite onze mètres et dix-neuf centimètres (11,19 m), suivant une direction de soixante-quinze degrés dix-sept minutes et trente secondes (75° 17' 30") jusqu'au point 18; du point 18, bornée vers l'Est par une autre partie du lot 5 364 658, mesurant le long de cette limite deux mètres et cinquante et un centimètres (2,51 m), suivant une direction de cent soixante et un degrés quarante-huit minutes et vingt-six secondes (161°48' 26") jusqu'au point 19; du point 19, bornée vers le Sud par le lot 3 632 378, mesurant le long d'un arc de cercle cent cinquante-neuf mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (159,95 m), suivant un rayon de deux cent quatre-vingt-un mètres et quarante-huit centimètres (281,48 m) jusqu'au point 20; du point 20, bornée vers le Sud par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite dix-sept mètres et quatre-vingt-trois centimètres (17,83 m), suivant une direction de deux cent soixante-dix-neuf degrés vingt-deux minutes et quarante et une secondes (279° 22' 41") jusqu'au point 21 ; du point 21, bornée vers le Sud par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite vingt-six mètres et huit centimètres (26,08 m), suivant une direction de deux cent soixante-dix-neuf degrés cinquante-sept minutes et quarante-cinq secondes (279° 57' 45") jusqu'au point 22; du point 22, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 5 364 658, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-neuf mètres et quarante-six centimètres (89,46 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32° 30' 50") jusqu'au point de départ 11.

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 11) de ladite parcelle, mesurant cent quatre-vingt mètres et quarante-six centimètres (180,46 m) suivant une direction de deux cent quatre-vingt-un degrés cinquante-sept minutes et vingt et une secondes (281°57'21") jusqu'au coin extrême Ouest (point 9) dudit lot 5 364 658 qui est aussi le coin extrême Sud du lot 5 364 657. Ce point est situé aussi sur la limite Nord-Est du lot 5 364 656 du cadastre du Québec.

2.8 ZONE 8 :

Partie du lot TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de trois mille quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et neuf dixièmes de mètres carrés (3 099,9 m²), et ce tel qu'il appert de la description technique et du plan ci-annexé par les points 38, 54, 55, 45, 44, 39 et 38, réalisés par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2015, sous le numéro 1897 de ses minutes et joints au présent document. La partie est bornée et décrite comme suit:

partant du point 38, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (8,98 m), suivant une direction de vingt-six degrés douze minutes et quarante-cinq secondes (26°12' 45") jusqu'au point 54; du point 54, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et cinquante-neuf centimètres (18,59 m), suivant une direction de vingt-quatre degrés onze minutes et quarante secondes (24° 11' 40") jusqu'au point 55; du point 55, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite soixante mètres et vingt-sept centimètres (60,27 m), suivant une direction de vingt-trois degrés trente-cinq minutes



et cinquante-sept secondes (23° 35' 57") jusqu'au point 45; du point 45, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cinquante-sept mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (57,85 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302° 30' 50") jusqu'au point 44; du point 44, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-douze mètres et dix-huit centimètres (92,18 m), suivant une direction de deux cent trente-deux degrés trois minutes et quatorze secondes (232° 03' 14") jusqu'au point 39; du point 39, bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quatorze mètres (14,00 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302° 30' 50") jusqu'au point de départ 38.

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Ouest (point 38) de ladite parcelle, mesurant neuf cent quarante-sept mètres (947,00 m) suivant une direction de cinquante-quatre degrés quarante et une minutes et cinquante-huit secondes (54° 41' 58") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

- 1.2 L'Université de Montréal est propriétaire des lots TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (3 632 377) et CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT (5 364 658) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 159 065 et son adresse est le 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Pavillon Roger-Gaudry, Montréal, Québec, H3C 3J7.

4. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DES UTILISATIONS AUTORISÉES

L'immeuble est situé dans la Ville de Montréal et les utilisations suivantes sont autorisées :

Zone 4B :

«communautaire» et «habitation» en vertu de la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

Zone 5A :

«communautaire», «commerce» et «habitation» en vertu de la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

Zone 5B :

«communautaire» en vertu de la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

Zone 6A :

«communautaire» et «habitation» en vertu de la réglementation de zonage actuellement en vigueur;



Zone 6B :

«communautaire», «commerce» et «habitation» en vertu de la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

Zone 6C :

«communautaire», «commerce» et «habitation» en vertu de la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

Zone 6D :

«communautaire», «commerce» et «habitation» en vertu de la réglementation de zonage actuellement en vigueur;

Zone 8 :

«communautaire» en vertu de la réglementation de zonage actuellement en vigueur.

et ce, tel qu'il appert du Tableau I intitulé «Usages des terrains des zones 1, 4, 5, 6 et 8» réalisé par WSP Canada Inc. et joint au présent document.

5. DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Comparant a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques le plan de réhabilitation et les documents suivants qui s'y rapportent : « Rapport de réhabilitation - Ancienne cour de triage - Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal» réalisée par WSP Canada Inc. en date de février 2014.

6. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé, en date du 30 janvier 2015, ci-joint de l'étude de caractérisation « Rapport de réhabilitation - Ancienne cour de triage - Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal» réalisée par WSP Canada Inc. en date de février 2014, attesté par Mme Annie Gauthier, expert numéro 309, contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 6.1. un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires;
- 6.2. un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'immeuble;
- 6.3. la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 6.4. un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;



- 6.5. une indication de la présence ou non d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Mme Annie Gauthier, expert numéro 309, en date du 30 janvier 2015, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

7. **MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉCONTAMINATION**

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ

Signature du Comparant :

Par : 
Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Montréal, le 2 février 2015

Lieu et date

ATTESTATION

RE : Avis de décontamination signé à Montréal, le 2 février 2015 par L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Je, soussigné, Pierre Cadotte, avocat, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le document est valide quant à sa forme;

RE : Avis de décontamination signé à Montréal, le 2 février 2015 par L'UNIVERSITÉ DE
MONTRÉAL

Attesté à Montréal, province de Québec, ce deuxième (2^e) jour de février de l'an deux mille
quinze (2015).

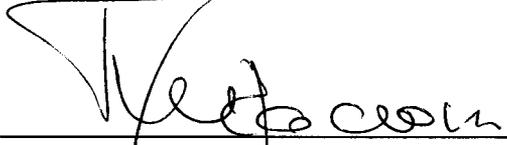
Nom : Pierre Cadotte

Qualité : Avocat

Adresse : 3744, rue Jean-Brillant, bureau 6471

Montréal (Québec)

H3T 1P1



Pierre Cadotte, avocat



FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : rue Durocher, Montréal	
N ^{os} de lots : 3 632 377 ptie et 5 364 658 ptie	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45°31'25" (Nord) Longitude : 73°37'06" (Ouest)
Nom du cadastre : Cadastre rénové du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom : Université de Montréal	
Nom de l'entreprise : Université de Montréal	
Adresse : 2900, boul. Edouard-Montpetit, Montréal	Code postal : H3C 3J7
N ^o de téléphone : 514.343.6111 #14224	N ^o de télécopieur : 514.343.2209
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Résumé du Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal.	
Firme : WSP Canada Inc.	
Auteur : Annie Gauthier	Date : Février 2014

Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de caractérisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ANNIE GAUTHIER

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

309

Numéro d'identification
de l'expert

2015-01-30

Date

p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

1^{er} mai 2008



UNIVERSITE DE MONTREAL

RAPPORT DE REHABILITATION – ANCIENNE COUR DE TRIAGE D'OUTREMONT, ZONES 1, 4, 5, 6 ET 8 : TERRAINS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

MONTREAL (QUEBEC)

RÉSUMÉ

Le terrain de l'ancienne cour de triage Outremont appartient à l'Université de Montréal (UdeM), à l'exception d'une partie conservée par le CP pour le futur corridor ferroviaire. Le site est uniquement accessible par son extrémité est, via le prolongement de la rue Durocher, à l'intersection avec l'avenue Atlantic. Le site était vacant au moment d'entreprendre les travaux de réhabilitation et a été utilisé par la compagnie Chemin de fer Canadien Pacifique (CP) comme support aux activités ferroviaires jusqu'en 2006. Cette activité est désignée à l'Annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT) sous la catégorie «Activités de soutien au transport ferroviaire». L'article 31.53 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) s'applique à ce terrain dans le contexte du changement d'usage du terrain projeté par l'UdeM. Les usages projetés et permis selon *Règlement d'urbanisme 06-069* pour les terrains appartenant à l'UdeM et visés par le présent rapport sont présentés au Tableau 1.

Des études environnementales de Phases I et II du terrain appartenant à l'UdeM ont été réalisées et attestées par un expert, tel qu'exigé à l'article 31.67 de la LQE. Ces études ont identifié la présence de sols contaminés au-delà des valeurs réglementaires. Ainsi, un avis de contamination a été inscrit au registre foncier de la circonscription foncière de Montréal, le 17 octobre 2008, sous le numéro 15 676 979, conformément à l'article 31.58 de la LQE.

Trois (3) plans de réhabilitation, liés à trois (3) phases de travaux de réhabilitation du site, ont été préparés et approuvés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs (MDDEFP).

Le terrain appartenant à l'UdeM et visé par les plans de réhabilitation est désigné par les lots 3 632 377 et 3 632 379¹ du cadastre du Québec. Le lot 3 632 378 demeure la propriété du CP et correspond au futur corridor ferroviaire. Aucune adresse civique n'a encore été attribuée à l'UdeM sur le campus Outremont. Les coordonnées approximatives au centre du terrain appartenant à l'UdeM, selon le système NAD 83, sont 45° 31' 25" N et 73° 37' 06" O.

Le présent rapport, intitulé *Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal* et daté de février 2014, traite des travaux effectués dans ces zones du site. La Figure 3 présente les secteurs visés par le rapport. Les travaux de réhabilitation de ces zones ont été autorisés par le MDDEFP en date du 14 septembre 2010 (et modification le 23 février 2012), du 29 mars et du 15 mai 2012 (N/Réf. : 7610-06-01-02683-10/400747113 et -400897432, 7610-06-01-02683-11/400907380 et 7610-06-01-02683-12/400921331). Les travaux de réhabilitation ont été réalisés en deux blocs, soit du 14 mai au 21 décembre 2012 et du

¹ Le lot 3 632 379 a été subdivisé et remplacé par les lots 5 364 656, 5 364 657 et 5 364 658.

30 avril au 18 juillet 2013. Afin de s'assurer que les objectifs de réhabilitation du terrain soient bien rencontrés, GENIVAR² a été mandatée par l'UdeM pour la surveillance des travaux de réhabilitation.

Dans le contexte de la réhabilitation du site et des usages futurs prévus sur celui-ci, les objectifs de réhabilitation sont l'Annexe I du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT) dans le cas des zones 4B, 5, 6 et 8 et la gestion par analyse de risques dans le cas des zones 1 et 4A.

La plupart des sols de qualité AB ou BC excavés ont été réutilisés à l'intérieur du site comme matériau de remblai. Au total, 115 821 t.m. de matières résiduelles ont été disposées hors site chez Waste Management (WM). De plus, 1 760 t.m. de sols AB et 14 847 t.m. de sols BC ont été envoyées chez WM, 2 562 t.m. de sols CD en métaux/HAP et 148 t.m. de sols >D ont été éliminées au site de Cintec et, finalement, 1 216 t.m. de sols CD en hydrocarbures pétroliers ont été envoyées à Solution Eau-Air-Sol inc. (SEAS).

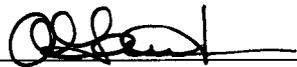
Au terme des travaux de réhabilitation, tous les résultats des échantillons prélevés dans les fonds d'excavation ainsi que sur les parois d'excavation à l'intérieur des zones respectaient les objectifs de réhabilitation. La qualité des sols est donc compatible avec les usages prévus.

Les résultats des parois d'excavation en bordure de propriété font état d'une contamination au-delà de l'Annexe II du RPRT pour plusieurs sections de la limite est du site (zones 6C et 6D). À cet effet, des avis au voisin ont été transmis par l'UdeM.

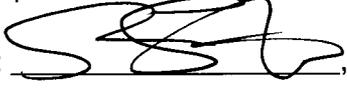
Le présent rapport est attesté par un expert reconnu par le MDDEFP en vertu de l'article 31.65 de la LQE.

p.j. Tableau 1 : Usages des terrains des zones 1, 4, 5, 6 et 8
Figure 3 : Zones de réhabilitation

Résumé attesté par : Annie Gauthier, expert no. 309

Signature :  le 30 janvier 2015

Comparant pour l'Université de Montréal : Eric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Signature :  le 2 janvier 2015

² GENIVAR inc. est devenu WSP Canada Inc. le 1^{er} janvier 2014.

Tableau 1 : Usages des terrains des zones 1, 4, 5, 6 et 8

Parcelles	Zones	Usages prescrits par le règlement 06-069
PA-19	8	▫ Communautaire (espace public ouvert et technique)
PA-22	5A	▫ Communautaire (espace public ouvert)
PA-23	5B et 4B	▫ Communautaire (espace public ouvert et technique)
PB-28 et PB-29	6A et 4A	▫ Habitation (collective) ▫ Communautaire (espace public ouvert; enseignement et santé)
PB-30	1 et 4A	▫ Habitation (collective) ▫ Commerce (primaire; bureaux; restaurants) ▫ Communautaire (espace public ouvert; enseignement et santé)
PB-31	1 et 4A	▫ Commerce (primaire; restaurants) ▫ Communautaire (espace public ouvert; enseignement et santé)
PB-32 et PB-33	6B et 4A	▫ Habitation (collective) ▫ Commerce (primaire; restaurants) ▫ Communautaire (espace public ouvert; enseignement et santé)
PB-34	6C	▫ Habitation (collective) ▫ Commerce (primaire; bureaux; restaurants) ▫ Communautaire (espace public ouvert; enseignement et santé)
PB-35	6D	▫ Habitation (collective) ▫ Commerce (primaire; bureaux; restaurants) ▫ Communautaire (espace public ouvert; enseignement et santé)
RC-20	5A	▫ Habitation (multifamiliale, collective, personnes âgées) ▫ Communautaire (espace public ouvert)
RC-25	5A	▫ Habitation (multifamiliales; personnes âgées) ▫ Commercial (primaire, bureau, restaurant) ▫ Communautaire (espace public ouvert)
RC-26	5A et 4B	▫ Habitation (multifamiliales; collective; personnes âgées) ▫ Communautaire (espace public ouvert)

Zone 1 : Gestion par analyse de risques;

Zone 4A : Gestion par analyse de risques;

Zone 4B : Normes de l'Annexe I du RPRT;

Zone 5 : Normes de l'Annexe I du RPRT;

Zone 6 : Normes de l'Annexe I du RPRT;

Zone 8 : Normes de l'Annexe I du RPRT.

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : rue Durocher, Montréal	
N ^{os} de lots : 3 632 377 ptie et 5 364 658 ptie	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45°31'25" (Nord) Longitude : 73°37'06" (Ouest)
Nom du cadastre : Cadastre rénové du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input checked="" type="checkbox"/> OU DU LOCATAIRE <input type="checkbox"/>	
Nom : Université de Montréal	
Nom de l'entreprise : Université de Montréal	
Adresse : 2900, boul. Edouard-Montpetit, Montréal	Code postal : H3C 3J7
N ^o de téléphone : 514.343.6111 #14224	N ^o de télécopieur : 514.343.2209
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.	
Firme : WSP Canada Inc.	
Auteur : Ian Gagnon et Annie Gauthier	Date : Février 2014

Après vérification du rapport final des travaux de réhabilitation, j'atteste que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences du plan de réhabilitation, préalablement autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ANNIE GAUTHIER

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

309

Numéro d'identification
de l'expert

2015-01-30

Date

p. j. Grille d'attestation pour la réalisation de travaux de réhabilitation

1^{er} mai 2008



GRILLE D'ATTESTATION
RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage - Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.	
NOM DU CLIENT : Université de Montréal	N° DE DOSSIER¹ : 101-51855-00-209
NOM DE L'EXPERT : Annie Gauthier	N° D'IDENTIFICATION² : 309
À compléter par le Ministère	
NOM DU VÉRIFICATEUR DU MINISTÈRE :	

INSTRUCTIONS

L'information à inscrire dans les colonnes de la grille d'attestation est précisée ci-dessous (si l'espace n'est pas suffisant, veuillez joindre des pages complémentaires) :

- **TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER :** Inscrire le titre (à la page 2) et il sera répété sur chacune des pages de la grille.
- **ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION :** indiquer si l'élément est présenté et traité dans le rapport de réhabilitation à attester en cochant dans l'une des colonnes « OUI », « NON » ou « N/A ».
- **ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION :** à remplir seulement pour les éléments qui sont spécifiés dans le plan de réhabilitation qui a été approuvé par le MDDEP au préalable en cochant dans l'une des colonnes « OUI », « NON » ou « N/A ».
- **RÉFÉRENCE :** indiquer la page et la section où l'élément est traité dans le rapport de réhabilitation.
- **JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN :** indiquer la justification donnée par l'auteur de l'étude à l'effet que l'élément n'est pas traité ou est différent du plan de restauration dans le rapport de réhabilitation ainsi que le numéro de la page correspondante.
- **COMMENTAIRES :** l'expert peut émettre un commentaire en relation avec l'élément évalué.
- **N/A :** Non applicable : Lorsqu'un élément n'avait pas à être considéré dans la réhabilitation du terrain en cause.

¹ Numéro de dossier du consultant.

² Numéro d'identification de l'expert.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
1 Identification du propriétaire ou du locataire	x			x			Section 1.1 Page 1		
1.2 Résumé du contenu du rapport des travaux de réhabilitation	x			x			Sommaire		
2 Localisation du terrain									
2.1 Nom de l'entreprise	x			x			Section 1.1 Page 1		
2.2 Adresse du terrain (n° civique)	x				x		Section 1.2 Page 3	Pas encore d'adresse civique attribuée	
2.3 Coordonnées (latitude, longitude)	x			x			Section 1.2 Page 3		
2.4 N°s de lots	x			x			Section 1.1 Page 2		
2.5 Nom du cadastre	x			x			Section 1.1 Page 2		
3 Introduction									
3.1 Problématique	x			x			Section 1.1 Page 1		
3.2 Objectif de réhabilitation	x			x			Section 1.3 Page 4		
3.3 Description sommaire des travaux	x			x			Sections 1.4 et 1.5 Pages 4-5-6		
3.4 Le plan de réhabilitation a été approuvé par le ministre (voir consigne n° 5)	x			x			Section 1.3 Page 3		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
4 Travaux de réhabilitation									
4.1 Les techniques d'excavation des sols décrites dans le rapport de réhabilitation correspondent à celles prévues au plan de réhabilitation	x			x			Section 2.0 Page 9		
4.2 Les modifications au plan d'excavation prévu (indication de la localisation et des volumes de sols en supplément ou en moins) sont présentées dans le rapport, le cas échéant	x			x			Sections 2.2 et 2.3 Pages 11 à 19		
4.3 La méthode de ségrégation des sols contaminés excavés (A-B) (B-C) (C-D) ³ (> D) ⁴ est conforme à ce qui a été prévu au plan de réhabilitation	x			x			Section 2.1.2 Pages 10 et 11		
4.4 Les conditions de l'entreposage temporaire des sols contaminés sur le terrain (ex. : recouvert de toiles étanches) respectent le plan de réhabilitation	x				x		Section 2.1.2 Pages 10 et 11	Seulement les piles avec HP C10C50 recouvertes en raison de l'envergure du chantier	Justification acceptée
4.5 La procédure d'échantillonnage des sols pour le contrôle du fond et des parois d'excavation est conforme au Guide de caractérisation des terrains	x			x			Section 3.2.1 Page 26		

³ Le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) reprend les critères B et C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés comme valeurs limites réglementaires (annexe I et II du règlement).

⁴ Sols dont les concentrations sont supérieures aux valeurs limites de l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
4.6 Un minimum d'un échantillon de sol est prélevé dans le fond et dans chaque paroi des excavations et est analysé conformément au Guide de caractérisation des terrains	x			x			Section 2.4 Page 20		
4.7 Le programme d'assurance et de contrôle de la qualité sur le terrain est complet (voir consigne n° 1)	x			x			Section 3.4 Page 29		
4.8 Prélèvement d'échantillon de sols ponctuel lors d'une contamination en composés organiques volatils (COV)	x			x			Section 3.2.1 Page 26		
4.9 Conservation des échantillons telle que décrite dans le Guide de caractérisation des terrains	x			x			Section 3.2.1 Page 26		
4.10 Les paramètres analysés respectent ceux présentés au plan de réhabilitation	x			x			Section 3.3 Pages 27-29		
4.11 Le nombre d'échantillons pour la caractérisation des sols en piles est adéquat et respecte les exigences du cahier 5 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales	x			x			Section 2.1.2 Pages 10-11		
4.12 Plan à l'échelle du terrain présentant la localisation des excavations telles que réalisées (en indiquant les résultats analytiques des échantillons de sols dans les parois et dans le fond)	x			x			Figures 6 et 7		
4.13 Profils des parois finales des excavations en localisant les échantillons prélevés et analysés (joint en annexe)	x			x			Figure 7		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
4.14 Tableau de données sur les volumes de sols excavés en fonction du niveau de contamination	x			x			Tableaux 1 à 9, Annexe C		
5 Gestion des sols									
5.1 La gestion des sols contaminés A-B et B-C respecte le plan de réhabilitation et la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ainsi que les règlements ⁵ (voir consigne n° 7)	x			x			Section 2.1.2 Pages 10 et 11 et Annexe C		
5.2 Les remblais hétérogènes excavés et ayant subi un traitement primaire (ex. : tamisage) sont caractérisés en piles selon la méthode du cahier 5 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales ou à même le convoyeur pour en déterminer la gestion tel que prévu au plan de réhabilitation			x	x					
5.3 La destination des sols contaminés > C (ou valeurs limites de l'annexe II du RPRT) et > ou égale aux valeurs limites du RESC respecte le plan de réhabilitation, la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés ainsi que le RESC	x			x			Section 2.1 Page 9 et Section 5.0 pages 43-46		

⁵ Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
5.4 Bordereaux de transport des sols contaminés dans un lieu autorisé indiquant le niveau de contamination, les quantités (en masse ou en volume) et la destination (joint en annexe)	x			x			Section 5 Page 46 et Annexe F		
6 Gestion des matières résiduelles									
6.1 La gestion des matières dangereuses hors site respecte le plan de réhabilitation et le RMD			x	x					
6.2 Bordereaux de transport (document d'expédition) des matières dangereuses dans un site autorisé indiquant le type de matières, les quantités (en volume ou en masse) et la destination (joint en annexe)			x	x					
6.3 La gestion des matières résiduelles non dangereuses respecte le plan de réhabilitation	x			x			Section 2.1.1 Page 10 et Section 2.3 page 19		
6.4 Bordereaux de transport des matières résiduelles non dangereuses dans un lieu autorisé indiquant le type de matières, les quantités (en volume ou en masse) et la destination (joint en annexe)	x			x			Section 5.0 Page 46 et Annexe F		
6.5 Dans les cas de valorisation de matières résiduelles sur un terrain, la façon d'évaluer la biodisponibilité respecte le plan de réhabilitation	x			x			Section 3.3.2 Pages 28-29		

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
6.6 La gestion des matériaux de démantèlement qui ne font pas l'objet d'un plan de démantèlement respecte le plan de réhabilitation	x			x			Tableau 11 Page 46		
7 Gestion des eaux									
7.1 La gestion des eaux en fond d'excavation respecte le plan de réhabilitation	x			x			Section 2.5.1 Page 20		
7.2 La gestion des phases flottantes ou des phases libres respecte le plan de réhabilitation	x			x			Section 2.5.1 Page 20		
8 Gestion des matériaux de remblais									
8.1 La qualité des sols de remblais provenant de l'extérieur est spécifiée et respecte ce qui était prévu au plan	x			x			Section 2.6.9 Page 23		
8.2 La quantité et qualité des sols du terrain qui sont réutilisés comme remblais sont spécifiées et respectent ce qui était prévu au plan	x			x			Section 2.6 Pages 21-22		
8.3 Plan à l'échelle de localisation des sols contaminés laissés en place et des sols contaminés (A-B) (B-C) ⁶ utilisés comme remblais (inscrire les volumes de sols résiduels à INFO)		x		x			Figures 6 Tableaux 18 à 26 de l'Annexe C	D'autres remblais sont à venir	INFO :

⁶ Les sols gérés sur le terrain d'origine doivent respecter la grille de gestion de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
9 Analyses chimiques									
9.1 Rapports analytiques fournis et signés par un chimiste membre de l'Ordre des chimistes du Québec	x			x			Annexe E		
9.2 Contrôle de qualité des analyses chimiques	x			x			Section 3.6 Pages 33-34		
9.3 Tableau des résultats des analyses chimiques comparées aux valeurs limites du RPRT ⁷ et aux valeurs limites du RESC et, le cas échéant, aux critères d'usage de la Politique pour les eaux souterraines	x			x			Annexe D		
9.4 Laboratoire accrédité par le MDDEP pour les analyses effectuées	x			x			Section 3.2 Page 26		
10 Traitement sur place (in situ) des sols et de l'eau souterraine									
10.1 Description de la technologie de traitement			x			x			
10.2 Description des équipements et des infrastructures utilisées			x			x			
10.3 Objectifs de traitement visés			x			x			

⁷ Le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) reprend les critères B et C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés comme valeurs limites réglementaires (annexe I et II du Règlement). Si les paramètres ne sont pas listés au RPRT, les critères de la Politique doivent être utilisés, le cas échéant (ex. : soufre).

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
10.4 Vérification des émissions de gaz dans l'environnement (tableau des paramètres de suivi)			x			x			
10.5 Vérification des rejets (eau souterraine et de surface) dans l'environnement (tableau des paramètres de suivi et respect des critères et normes applicables)			x			x			
10.6 Description du programme de suivi pour déterminer l'efficacité du traitement (tableau des résultats d'analyses avant, pendant et après traitement) (sol - eau souterraine)			x			x			
10.7 La désaffectation des installations			x			x			
11 Mesures de gestion du risque									
11.1 Respect de l'avis de restriction d'utilisation si le terrain a fait l'objet de mesures de confinement, de contrôle et de suivi			x			x			
11.2 Les mesures de gestion du risque, autres que l'excavation des sols (mesures de confinement, de contrôle et de suivi) ont été faites selon le plan de réhabilitation			x			x			
11.3 L'avis de restriction d'utilisation a été inscrit au Registre foncier du Québec dans un bureau de la publicité des droits			x			x			

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
12 État du terrain à la suite des travaux de réhabilitation									
12.1 Résumé de la qualité des sols de tout le terrain suite à la réhabilitation (référence aux travaux de réhabilitation et études de caractérisation antérieures, le cas échéant)	x			x			Section 3.5.1 Pages 30-32		
12.2 Plan présentant la qualité des sols de tout le terrain (localisation des stations d'échantillonnage et résultats)	x			x			Figures 6 et 7		
12.3 Résumé de la qualité de l'eau souterraine			x			x			
13 Démantèlement des bâtiments, infrastructures, structures et équipements									
13.1 Les travaux de démantèlement ont été attestés (la grille d'attestation pour le démantèlement est complétée et jointe à la présente)			x			x			
14 Conclusion et recommandations (voir consigne n° 3)									
14.1 L'objectif de réhabilitation prévu au plan a été atteint : • dans les sols • dans l'eau souterraine (inscrire si oui ou non l'objectif a été atteint à INFO dans la colonne « commentaires »)	x			x			Section 6 Pages 47-48		INFO : Objectifs atteints : Sols : OUI Eau souterraine : N/A

TITRE DU DOCUMENT À ATTESTER : WSP 2014. Rapport de réhabilitation – Ancienne cour de triage – Cour Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8 : Terrains de l'Université de Montréal. Rapport réalisé pour l'Université de Montréal. 50 p. et figures et annexes.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	ÉLÉMENT EST PRÉSENT DANS LE RAPPORT DE RÉHABILITATION			ÉLÉMENT EST CONFORME AU PLAN DE RÉHABILITATION (le cas échéant)			RÉFÉRENCE	JUSTIFICATION SI L'ÉLÉMENT EST NON PRÉSENT OU DIFFÉRENT DU PLAN (consultant)	COMMENTAIRES (expert)
	Oui	Non	N/A	Oui	Non	N/A			
14.2 Si la qualité de l'eau souterraine dépasse les critères d'usage, un suivi est recommandé dans le rapport (inscrire à INFO [paramètres, fréquence, durée] dans la colonne « commentaires »)			x			x			INFO : Paramètres : Fréquence : Durée :
15 Signature de l'auteur du rapport des travaux de réhabilitation	x			x			Page de signature		

Handwritten signatures and initials, including a large signature and the initials 'AG'.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

DESCRIPTION TECHNIQUE

À la demande de Raja Hussein, mandataire pour l'Université de Montréal, je, soussigné, Christian Tessier, arpenteur-géomètre, légalement autorisé à pratiquer comme tel dans la Province de Québec, ai préparé un plan et une description technique d'emplacements montrés dans un rapport de réhabilitation effectué par WSP, figure 3, Zones de réhabilitation, en date du 4 février 2014.

1. DATE DES RECHERCHES

Les recherches au registre foncier du bureau de la publicité des droits de Montréal concernant le présent emplacement ci-après décrit ont été effectuées le 28 janvier 2015.

2. DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

Le présent emplacement est situé sur le site du futur campus Outremont de l'Université de Montréal dans la Ville de Montréal (Arrondissement Outremont). L'emplacement à l'étude est connu et désigné comme étant une partie des lots 3 632 377 et 5 364 658 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et est montré comme étant les parcelles 4B, 5A EST, 5A OUEST, 5B, 6A EST, 6A OUEST, 6B, 6C, 6D et 8 du plan de réhabilitation. Il est borné et décrit comme suit :

PARCELLE 4B :

Partie du lot 3 632 377 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 23,24,25,26,27,28,29,30,31,32 et 23, bornée et décrite comme suit:

partant du point 23, bornée vers le Nord par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite cinq mètres et six centimètres (5,06 m), suivant une direction de quatre-vingt-dix-neuf degrés vingt-deux minutes et quatre secondes (99° 22' 04") jusqu'au point 24 ; du point 24, bornée vers le Nord par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite trente mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (30,98 m), suivant une direction de quatre-vingt-dix-neuf degrés cinquante-sept minutes et quarante-cinq secondes (99° 57' 45") jusqu'au point 25 ; du point 25, bornée vers le Nord par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et cinquante-neuf centimètres (18,59 m), suivant une direction de quatre-vingt-dix-neuf degrés vingt-trois minutes et deux secondes (99° 23' 02") jusqu'au point 26 ; du point 26, bornée vers le Nord par le lot 3 632 378, mesurant le long d'un arc de cercle cent treize mètres et cinquante-trois centimètres (113,53 m), suivant un rayon de trois cent cinq mètres et

quarante-huit centimètres (305,48 m) jusqu'au point 27 ; du point 27, bornée vers l'Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-quatre centimètres (8,64 m), suivant une direction de cent quatre-vingt-sept degrés trente-trois minutes et onze secondes ($187^{\circ} 33' 11''$) jusqu'au point 28; du point 28, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite deux mètres et neuf centimètres (2,09 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés quarante-neuf minutes et trente-quatre secondes ($231^{\circ} 49' 34''$) jusqu'au point 29; du point 29, bornée vers le Sud par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle soixante-quatorze mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (74,95 m), suivant un rayon de trois cent quatorze mètres et quarante-huit centimètres (314,48 m) jusqu'au point 30; du point 30, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite un mètre (1,00 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente minutes et cinquante secondes ($212^{\circ} 30' 50''$) jusqu'au point 31; du point 31, bornée vers le Sud par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle quatre-vingt-quatorze mètres et soixante-douze centimètres (94,72 m), suivant un rayon de huit cent soixante et un mètres et quatre-vingt-dix-neuf centimètres (861,99 m) jusqu'au point 32; du point 32, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-huit centimètres (8,68 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes ($32^{\circ} 30' 50''$) jusqu'au point de départ 23.

Contenant une superficie de mille cinq cent un mètres carrés (1 501,0 m.c.).

RATTACHEMENT :

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 23) de ladite parcelle, mesurant deux cent cinquante-trois mètres et cinquante-six centimètres (253,56 m) suivant une direction de quatre-vingt-six degrés trois minutes et quinze secondes ($86^{\circ} 03' 15''$) jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.



PARCELLE 5A EST:

Partie du lot 3 632 377 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 32,31,34,35,36,37 et 32, bornée et décrite comme suit:

partant du point 32, bornée vers le Nord par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle quatre-vingt-quatorze mètres et soixante-douze centimètres (94,72 m), suivant un rayon de huit cent soixante et un mètres et quatre-vingt-dix-neuf centimètres (861,99 m) jusqu'au point 31; du point 31, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent vingt et un mètres et cinquante centimètres (121,50 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente minutes et cinquante secondes (212°30'50") jusqu'au point 34; du point 34, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite huit mètres et cinquante centimètres (8,50 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés quarante-neuf minutes et trente-quatre secondes (231°49'34") jusqu'au point 35; bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent trente-sept mètres et vingt-sept centimètres (137,27 m), suivant une direction de deux cent trente-trois degrés vingt minutes et quatre secondes (233°20'04") jusqu'au point 36; bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite trente-cinq mètres et dix-huit centimètres (35,18 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302°30'50") jusqu'au point 37; du point 37, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite deux cent vingt mètres et un centimètre (220,01 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32°30'50") jusqu'au point de départ 32.

Contenant une superficie de dix-sept mille cent cinquante et un mètres carrés et deux dixièmes de mètres carrés (17 151,2 m.c.).

RATTACHEMENT :

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 32) de ladite parcelle, mesurant deux cent cinquante-huit mètres et quatre-vingt-un centimètres (258,81 m) suivant une direction de quatre-vingt-quatre degrés trente minutes et trente-deux secondes (84°30'32") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

PARCELLE 5A OUEST:

Partie du lot 3 632 377 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 38,39,40,41 et 38, bornée et décrite comme suit:

partant du point 38, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quatorze mètres (14,00 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (122°30'50") jusqu'au point 39 ; du point 39, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite douze mètres et cinquante-quatre centimètres (12,54 m), suivant une direction de deux cent trente-deux degrés trois minutes et quatorze secondes (232°03'14") jusqu'au point 40 ; du point 40 bornée vers le Sud par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle onze mètres et quatre-vingt-neuf centimètres (11,89 m), suivant un rayon de dix mètres et quatre-vingt centimètres (10,80 m) jusqu'au point 41; du point 41, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long d'un arc de cercle dix-neuf mètres et vingt centimètres (19,20 m), suivant un rayon de trois cent cinq mètres et quarante-huit centimètres (305,48 m) jusqu'au point de départ 38.

Contenant une superficie de cent soixante-dix-neuf mètres carrés et huit dixièmes de mètres carrés (179,8 m.c.).

RATTACHEMENT :

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 38) de ladite parcelle, mesurant neuf cent quarante-sept mètres (947,00 m) suivant une direction de cinquante-quatre degrés quarante et une minutes et cinquante-huit secondes (54°41'58") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

PARCELLE 5B :

Partie du lot 3 632 377 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 30,29,34 et 30, bornée et décrite comme suit:

partant du point 30, bornée vers le Nord par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle soixante-quatorze mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (74,95 m), suivant un rayon de trois cent quatorze mètres et quarante-huit centimètres (314,48 m) jusqu'au point 29; du point 29, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent soixante-dix-huit mètres et quarante-cinq centimètres (178,45 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés quarante-neuf minutes et trente-quatre secondes (231° 49' 34") jusqu'au point 34; du point 34, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de



cette limite cent vingt-deux mètres et cinquante centimètres (122,50 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32°30'50") jusqu'au point de départ 30.

Contenant une superficie de trois mille cinq cent trois mètres carrés et trois dixièmes de mètres carrés (3 503,3 m.c.).

RATTACHEMENT :

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Est (point 29) de ladite parcelle, mesurant quatre-vingt-quatorze mètres et soixante centimètres (94,60 m) suivant une direction de soixante-dix degrés vingt-cinq minutes et trente-neuf secondes (70°25'39") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

PARCELLE 6A OUEST :

Partie du lot 3 632 377 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 42,43,44,45 et 42, bornée et décrite comme suit:

partant du point 42, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite soixante-huit mètres et sept centimètres (68,07 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (122° 30' 50") jusqu'au point 43 ; du point 43, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite vingt et un mètres et trente-deux centimètres (21,32 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés cinquante et une minutes et zéro seconde (231°51' 00") jusqu'au point 44 ; du point 44, bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cinquante-sept mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (57,85 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302° 30' 50") jusqu'au point 45 ; du point 45, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite vingt mètres et trente-sept centimètres (20,37 m), suivant une direction de vingt-trois degrés trente-cinq minutes et cinquante-sept secondes (23° 35' 57") jusqu'au point de départ 42.

Contenant une superficie de mille deux cent soixante-six mètres carrés et sept dixièmes de mètres carrés (1 266,7 m.c.).

RATTACHEMENT :

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 42) de ladite parcelle, mesurant huit cent cinquante-cinq mètres et quatre-vingt-quatre centimètres (855,84 m) suivant une direction de cinquante-huit degrés vingt-quatre minutes et trente-quatre secondes

(58°24'34") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

PARCELLE 6A EST:

Partie du lot 3 632 377 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 46,47,48,49,50,43 et 46, bornée et décrite comme suit:

partant du point 46, bornée vers l'Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite trente-trois mètres et cinquante-trois centimètres (33,53 m), suivant une direction de vingt-deux degrés dix-neuf minutes et vingt-six secondes (22°19' 26") jusqu'au point 47 ; du point 47, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite trente-quatre mètres et quarante-cinq centimètres (34,45 m), suivant une direction de vingt-sept degrés trente minutes et vingt-quatre secondes (27°30' 24") jusqu'au point 48; du point 48, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-dix-sept mètres et quatre-vingt-seize centimètres (97,96 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32° 30' 50") jusqu'au point 49 ; du point 49, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent seize mètres et quarante centimètres (116,40 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (122° 30' 50") jusqu'au point 50 ; du point 50, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent soixante-quinze mètres et quinze centimètres (175,15 m), suivant une direction de deux cent trente et un degrés cinquante minutes et trente-six secondes (231°50' 36") jusqu'au point 43 ; du point 43, bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quarante-neuf mètres et quarante-neuf centimètres (49,49 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302° 30' 50") jusqu'au point de départ 46.

Contenant une superficie de quatorze mille cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et sept dixièmes de mètres carrés (14 198,7 m.c.).

RATTACHEMENT :

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Est (point 50) de ladite parcelle, mesurant six cent cinquante-trois mètres et quarante et un centimètres (653,41 m) suivant une direction de cinquante-quatre degrés quarante-sept minutes et trente-huit secondes (54°47'38") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.



PARCELLE 6B :

Partie du lot 3 632 377 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 52,53,51 et 52, bornée et décrite comme suit:

partant du point 52, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long d'un arc de cercle deux cent cinquante-sept mètres et vingt-quatre centimètres (257,24 m), suivant un rayon de deux cent soixante-huit mètres et soixante-six centimètres (268,66 m) jusqu'au point 53; du point 53, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite deux cent cinq mètres et quarante-huit centimètres (205,48 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente minutes et cinquante secondes (212° 30' 50") jusqu'au point 51; du point 51, bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cent trente-sept mètres et quatre-vingt-treize centimètres (137,93 m), suivant une direction de trois cent deux degrés vingt-neuf minutes et vingt-trois secondes (302°29'23") jusqu'au point de départ 52.

Contenant une superficie de dix-neuf mille deux cent quatorze mètres carrés (19 214,0 m.c.).

RATTACHEMENT :

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Est (point 53) de ladite parcelle, mesurant deux cent quatre-vingt-dix mètres et soixante-dix-sept centimètres (290,77 m) suivant une direction de quatre-vingt-cinq degrés quarante-deux minutes et cinquante et une secondes (85°42'51") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

PARCELLE 6C :

Partie du lot 5 364 658 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10 et 1, bornée et décrite comme suit:

partant du point 1, borné vers l'Est par le lot 1 513 095 (avenue Atlantic), mesurant le long de cette limite trente et un mètres et vingt centimètres (31,20 mètres), suivant une direction de cent quatre-vingt degrés trente-neuf minutes et trente-huit secondes (180°39'38") jusqu'au point 2; du point 2, borné vers l'Est par le lot 1 513 095 (avenue Atlantic), mesurant le long de cette limite vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centimètres (25,91 mètres), suivant une direction de cent soixante-huit degrés cinquante-deux minutes et quarante-six secondes (168°52'46") jusqu'au point 3; du point 3 bornée vers le Nord-Est par les lots 1 513 095 (avenue Atlantic) et 5 622 569, mesurant le long d'un arc de cercle quatre-vingt-dix-neuf mètres et quatre-vingt-douze centimètres (99,92 m), suivant un rayon de cent vingt-quatre

mètres et quarante-trois centimètres (124,43 m) jusqu'au point 4; du point 4, bornée vers le Nord-Est par le lot 5 622 569, mesurant le long de cette limite sept mètres et trente centimètres (7,30 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés dix-huit minutes et vingt-quatre secondes (122°18' 24") jusqu'au point 5 ; du point 5, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 5 364 658, mesurant le long de cette limite cent un mètres et quatre-vingt-quatorze centimètres (101,94 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente minutes et cinquante secondes (212°30' 50") jusqu'au point 6 ; du point 6, bornée vers le Sud par le lot 3 632 378, mesurant le long d'un arc de cercle quarante-trois mètres et quatre-vingt-dix-sept centimètres (43,97 m), suivant un rayon de trois cent cinq mètres et quarante-huit centimètres (305,48 m) jusqu'au point 7; du point 7, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 5 364 656, mesurant le long de cette limite soixante mètres et soixante et un centimètres (60,61 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32°30' 50") jusqu'au point 8; du point 8, bornée vers le Sud-Ouest par le lot 5 364 656, mesurant le long de cette limite cent deux mètres (102,00 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302°30' 50") jusqu'au point 9; du point 9, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 5 364 657, mesurant le long de cette limite cent quarante-six mètres et dix-huit centimètres (146,18 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32°30' 50") jusqu'au point 10; du point 10, bornée vers le Nord-Est par le lot 5 364 657, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-seize centimètres (8,76 m), suivant une direction de cent vingt-deux deux degrés trente minutes et cinquante secondes (122°30' 50") jusqu'au point de départ 1.

Contenant une superficie de quatorze mille quatre cent quatre-vingt et un mètres carrés et neuf dixièmes de mètres carrés (14 481,9 m.c.). Il est à noter que cette parcelle sera cadastrée comme étant le lot 5 136 871 du cadastre du Québec selon la minute 1541 du soussigné.

PARCELLE 6D:

Partie du lot 5 364 658 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22 et 11, bornée et décrite comme suit:

partant du point 11, bornée vers le Nord-Est par le lot 5 622 571, mesurant le long de cette limite quinze mètres et six centimètres (15,06 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés dix-huit minutes et vingt-quatre secondes (122°18' 24") jusqu'au point 12 ; du point 12, bornée vers le Sud-Est par le lot 1 350 899, mesurant le long de cette limite vingt centimètres (0,20 m), suivant une direction de deux cent douze degrés trente-sept minutes et seize secondes (212°37'16") jusqu'au point 13; du point 13, bornée vers le Nord-Est par le lot 1 350 899, mesurant le long de cette limite



quarante-cinq mètres et soixante-treize centimètres (45,73 m), suivant une direction de cent vingt-trois degrés trente-neuf minutes et trente et une secondes (123°39'31") jusqu'au point 14 ; du point 14, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 1 350 899, mesurant le long de cette limite un mètre et vingt-huit centimètres (1,28 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente-sept minutes et quinze secondes (32°37'15") jusqu'au point 15; du point 15, bornée vers le Nord-Est par les lots 1 350 899 et 1 350 849, mesurant le long de cette limite cinquante-six mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (56,98 m), suivant une direction de cent vingt-deux degrés dix-huit minutes et vingt-quatre secondes (122°18' 24") jusqu'au point 16; du point 16, bornée vers le Nord par les lots 1 350 849 et 1 350 846, mesurant le long d'un arc de cercle quarante mètres et soixante-quatre centimètres (40,64 m), suivant un rayon de quatre-vingt-quinze mètres et vingt centimètres (95,20 m) jusqu'au point 17; du point 17, bornée vers le Nord par le lot 1 350 846, mesurant le long de cette limite onze mètres et dix-neuf centimètres (11,19 m), suivant une direction de soixante-quinze degrés dix-sept minutes et trente secondes (75°17' 30") jusqu'au point 18; du point 18, bornée vers l'Est par une autre partie du lot 5 364 658, mesurant le long de cette limite deux mètres et cinquante et un centimètres (2,51 m), suivant une direction de cent soixante et un degrés quarante-huit minutes et vingt-six secondes (161°48'26") jusqu'au point 19 ;du point 19, bornée vers le Sud par le lot 3 632 378, mesurant le long d'un arc de cercle cent cinquante-neuf mètres et quatre-vingt-quinze centimètres (159,95 m), suivant un rayon de deux cent quatre-vingt-un mètres et quarante-huit centimètres (281,48 m) jusqu'au point 20; du point 20, bornée vers le Sud par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite dix-sept mètres et quatre-vingt-trois centimètres (17,83 m), suivant une direction de deux cent soixante-dix-neuf degrés vingt-deux minutes et quarante et une secondes (279°22'41") jusqu'au point 21 ; du point 21, bornée vers le Sud par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite vingt-six mètres et huit centimètres (26,08 m), suivant une direction de deux cent soixante-dix-neuf degrés cinquante-sept minutes et quarante-cinq secondes (279°57'45") jusqu'au point 22; du point 22, bornée vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 5 364 658, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-neuf mètres et quarante-six centimètres (89,46 m), suivant une direction de trente-deux degrés trente minutes et cinquante secondes (32°30' 50") jusqu'au point de départ 11.

Contenant une superficie de sept mille six cent un mètres carrés et trois dixièmes de mètres carrés (7 601,3 m.c.).

RATTACHEMENT :

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Nord (point 11) de ladite parcelle, mesurant cent quatre-vingt mètres et quarante-six centimètres (180,46 m) suivant une direction de deux cent quatre-vingt-un degrés cinquante-sept minutes et vingt et une secondes

(281°57'21") jusqu'au coin extrême Ouest (point 9) dudit lot 5 364 658 qui est aussi le coin extrême Sud du lot 5 364 657. Ce point est situé aussi sur la limite Nord-Est du lot 5 364 656 du cadastre du Québec.

PARCELLE 8:

Partie du lot 3 632 377 du cadastre du Québec définie sur le plan ci-annexé par les points 38,54,55,45,44,39 et 38, bornée et décrite comme suit:

partant du point 38, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centimètres (8,98 m), suivant une direction de vingt-six degrés douze minutes et quarante-cinq secondes (26°12' 45") jusqu'au point 54 ; du point 54, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et cinquante-neuf centimètres (18,59 m), suivant une direction de vingt-quatre degrés onze minutes et quarante secondes (24°11'40") jusqu'au point 55; du point 55, bornée vers le Nord-Ouest par le lot 3 632 378, mesurant le long de cette limite soixante mètres et vingt-sept centimètres (60,27 m), suivant une direction de vingt-trois degrés trente-cinq minutes et cinquante-sept secondes (23° 35' 57") jusqu'au point 45; du point 45, bornée vers le Nord-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite cinquante-sept mètres et quatre-vingt-cinq centimètres (57,85 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302° 30' 50") jusqu'au point 44; du point 44, bornée vers le Sud-Est par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-douze mètres et dix-huit centimètres (92,18 m), suivant une direction de deux cent trente-deux degrés trois minutes et quatorze secondes (232°03'14") jusqu'au point 39 ; du point 39, bornée vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 3 632 377, mesurant le long de cette limite quatorze mètres (14,00 m), suivant une direction de trois cent deux degrés trente minutes et cinquante secondes (302° 30' 50") jusqu'au point de départ 38.

Contenant une superficie de trois mille quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés et neuf dixièmes de mètres carrés (3 099,9 m.c.).

RATTACHEMENT :

La parcelle est rattachée comme suit: partant du coin extrême Ouest (point 38) de ladite parcelle, mesurant neuf cent quarante-sept mètres (947,00 m) suivant une direction de cinquante-quatre degrés quarante et une minutes et cinquante-huit secondes (54°41'58") jusqu'au coin extrême Est (point 33) dudit lot 3 632 377 qui est situé sur la limite Nord-Ouest du lot 1 350 798 du cadastre du Québec.

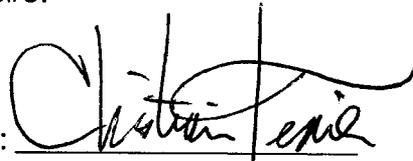


3. SYSTÈME DE MESURE ET UTILISATION DU DOCUMENT

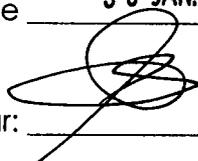
Les mesures données tant sur le plan que dans le texte sont en mètres (SI). On doit utiliser l'équivalence de 1 mètre = 3.2808 pieds pour convertir au système impérial. Les directions montrées sur le plan et dans la présente description technique sont en référence au système géodésique, Nad-83.

Le tout tel que montré sur le plan dressé par le soussigné le 28 janvier 2015 et portant le numéro 11-00047-D-2A, minute 1897. Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant sont parties intégrantes de la présente description technique.

Fait et préparé à Montréal, le 28 janvier 2015 sous le numéro 1897 des minutes de mon répertoire.

Par: 
Christian Tessier
Arpenteur-géomètre

Vraie copie de l'original conservé au greffe de Christian Tessier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1897 de ses minutes.

Montréal, le 30 JAN. 2015
Par: 
Arpenteur-géomètre

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits :	2017-11-29 12:00
Lot :	3 632 377	Radiations :	2017-11-23 11:40
Date d'établissement :	2005-11-28 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 1 353 277 , 1 353 278 , 1 353 280 , 1 553 412 et 1 553 413 .		

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2006-03-30	13 159 064	Avis de bail	Locataire Locateur	Compagnie de Chemin de fer Canadien Pacifique Université de Montréal			
2006-03-30	13 159 065	Vente	Vendeur Acquéreur	Compagnie de Chemin de fer Canadien Pacifique / Canadian Pacific Railway Company Compagnie du Chemin de fer de L'Atlantique au nord-ouest / Atlantic And North-West Railway Company Université de Montréal	18 000 000,00 \$		
2006-03-30	13 159 065	Servitude	Cédant Cessionnaire	Université de Montréal Compagnie de Chemin de fer Canadien Pacifique / Canadian Pacific Railway Company			
2008-10-17	15 676 979	Avis de contamination	Requérant	Université de Montréal Propriétaire			
2009-11-12	16 713 856	Annulation Bail	Requérant	Université de Montréal Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique / Canadian Pacific Railway Company	Réf. : 13 159 064		
2012-03-22	18 914 597	avis de restriction d'utilisation d'un terrain	Requérant	Université de Montréal			
2013-05-03	19 909 049	Avis de décontamination	Requérant	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL			
2015-02-02	21 329 428	Avis de	Propriétaire	Université de Montréal			

Index des immeubles - Section informatisée

	décontamination
2015-02-27	À 09:00.Lot inactif: voir nouveau(x) lot(s) <u>5 273 831</u> , <u>5 273 832</u> , <u>5 273 833</u> , <u>5 273 834</u> , <u>5 273 835</u> , <u>5 273 836</u> , <u>5 273 837</u> , <u>5 273 838</u> , <u>5 273 839</u> , <u>5 273 840</u> , <u>5 273 841</u> , <u>5 273 842</u> , <u>5 273 843</u> , <u>5 273 844</u> , <u>5 273 845</u> , <u>5 273 846</u> , <u>5 273 847</u> , <u>5 273 848</u> , <u>5 273 849</u> et <u>5 273 850</u> Voir plan(s) et/ou document joint : <u>1007950</u>

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2017-10-12 13:46
Lot : 5 273 845	Radiations : 2017-10-05 16:00
Date d'établissement : 2015-02-27 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) <u>3 632 377</u> .	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2016-04-21	<u>22 252 415</u>	Servitude	Cédant Cessionnaire	UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL VILLE DE MONTRÉAL			
2017-02-07	<u>22 887 378</u>	Servitude - renonciation	Requérant	COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE / CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY	Réf. : 13 159 065		

Index des immeubles

Circonscription foncière : Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre : Cadastre du Québec	Droits : 2017-10-26 10:55
Lot : 6 115 317	Radiations : 2017-10-23 10:26
Date d'établissement : 2017-10-24 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre	
Plan : Liste des plans	
Concordance : Partie du (des) lot(s) 5 273 845 .	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2017-10-26 10:55
Lot :	6 115 319	Radiations : 2017-10-23 10:26
Date d'établissement :	2017-10-24 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	Liste des plans	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 5 273 845 .	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche							

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 030399-08 (OASIS) - 99999 avenue Durocher (OUT)
No compte: 12502500 **No ident UEV:** 03039908 **Matr. :** NAD83 9542-55-1259-7-000-0000 **Code Postal :**
Entre: **P.U.S. :**
Remarque loc. : **No Terrain :** 26342363

Informations générales

Frontage		Mesure du terrain		Superficie	Année réelle	Bâtiment		Nb. logem.
Av	Ap	Profondeur				Constr. appar.	Nb. étage	
				123,858.40mc	2014			
Évaluation				M. implantation: Indéterminé				
Rôle	Terrain	Bâtiment	Total	Quote-Part Empl./Condo:		100.000000		
2014	17,557,600	830,000	18,387,600	% Non Résidentiel:				
2017	26,010,300	830,000	26,840,300	No Permis:		13040771		

Terrain vague: Oui **desservi:** Oui **avec surtaxe:** Oui **Type:** Régulier **No UEV:** 469071

Catégorie immeuble: 04 Immeubles commerciaux ou semi-commerciaux
Sous-cat. immeuble: 04K Terrain avec amélioration d'emplacement
Code d'utilisation : 9900 Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités

Municipalité: 50 Montréal
Arrondissement : 05 Outremont
Dist. Électoral : 092 Joseph-Beaubien

No certificat : 41944 **Émis le :** 2017-03-30 **Code modif. :** CMC208 **Date révisée :** 2017-01-30 **Date fin rôle :** 2019-12-31

Remarque générale : Provient de : F12502515 (9542-55-1259-7-000-9001)

Propriétaires

Principal
Nom: UNIVERSITE DE MONTREAL
A/S: DIRECTION DES IMMEUBLES
Adresse: CP 6128 SUCC CENTRE VILLE
 Montréal QC H3C 3J7
 CANADA **No Acte:** 22175407
No cont: 3100582 **Langue:** F **%Possession Indivise:** **Date début:** 2006-03-30 **Date fin:**

Cadastres

Cadastres Actuels

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
	5364657		R			3,169.30mc
	5136871		R			14,481.90mc
	5136873		R			7,618.30mc
	5273833		R			9,571.20mc
	5273834		R			12,729.30mc
	5273837		R			12,002.60mc
	5273838		R			11,158.40mc
	5273842		R			4,782.30mc
	5273845		R			14,204.90mc
	5273850		R			2,568.90mc
	5703445		R			31,571.30mc

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 052624-71 (OASIS) - 99999 avenue Manseau (OUT)

No compte: 12502531 No ident UEV: 05262471 Matr. : NAD83 9542-77-5634-1-000-0000 Code Postal :

Entre: P.U.S. :

Remarque loc. : No Terrain : 26834794

Informations générales

Mesure du terrain			Bâtiment				
Av	Frontage	Profondeur	Superficie	Année réelle	Constr. appar.	Nb. étage	Nb. logem.
Ap	81.70m	29.99m	3,133.30mc				
Évaluation			M. implantation: Indéterminé				
Rôle	Terrain	Bâtiment	Total	Quote-Part Empl./Condo: 100.000000			
2014				% Non Résidentiel:			
2017	658,000		658,000	No Permis:			

Terrain vague: Oui desservi: Oui avec surtaxe: Oui Type: Régulier No UEV: 1057473

Catégorie immeuble: 07 Terrains vacants
Sous-cat. immeuble: 07A Terrain vacant - zonage résidentiel
Code d'utilisation : 9900 Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités

Municipalité: 50 Montréal
Arrondissement : 05 Outremont
Dist. Électoral : 999

No certificat : 117836 Émis le : 2018-05-18 Code modif. : CMC129 Date révisée : 2017-10-24 Date fin rôle : 2019-12-31

Remarque générale : Provient de : F12502500 (9542-45-4269-4-000-0000)

Propriétaires

Principal
Nom: UNIVERSITE DE MONTREAL
A/S: DIRECTION DES IMMEUBLES
Adresse: CP 6128 SUCC CENTRE VILLE Montréal QC H3C 3J7 CANADA No Acte:
No cont: 3100582 Langue: F %Possession Indivise: Date début: 2017-10-24 Date fin:

Cadastres

Cadastres Actuels

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
	6115317		R	81.70m	29.99m	3,133.30mc

Emplacement *** Rénové ***

Localisation: 052624-72 (OASIS) - 99999 avenue Durocher (OUT)

No compte: 12502532 **No ident UEV:** 05262472 **Matr.:** NAD83 9542-77-6767-8-000-0000 **Code Postal :**

Entre: **P.U.S. :**

Remarque loc. : **No Terrain :** 26835420

Informations générales

		Mesure du terrain		Bâtiment			
Av	Frontage	Profondeur	Superficie	Année réelle	Constr. appar.	Nb. étage	Nb. logem.
Ap	6.10m		355.70mc	M. implantation: Indéterminé			
		Évaluation		Quote-Part Empl./Condo:		100.000000	
Rôle	Terrain	Bâtiment	Total	% Non Résidentiel:			
2014				No Permis:			
2017	18,700		18,700				

Terrain vague: Oui **desservi:** Oui **avec surtaxe:** Oui **Type:** Régulier **No UEV:** 1057456

Catégorie immeuble: 07 Terrains vacants
Sous-cat. immeuble: 07F Parcs
Code d'utilisation : 7639 Autres parcs

Municipalité: 50 Montréal
Arrondissement : 05 Outremont
Dist. Électoral : 999

No certificat : 117837 **Émis le :** 2018-05-18 **Code modif. :** CMC129 **Date révisée :** 2017-10-24 **Date fin rôle :** 2019-12-31
Remarque générale : Provient de : F12502500 (9542-45-4269-4-000-0000)

Propriétaires

Principal

Nom: UNIVERSITE DE MONTREAL
A/S: DIRECTION DES IMMEUBLES
Adresse: CP 6128 SUCC CENTRE VILLE
 Montréal QC H3C 3J7
 CANADA **No Acte:**

No cont: 3100582 **Langue:** F **%Possession Indivise:** **Date début:** 2017-10-24 **Date fin:**

Cadastres

Cadastres Actuels

Div	Lot	Subdiv. / Partie	Type	Frontage	Profondeur	Superficie
	6115319		R	6.10m		355.70mc

Service de la mise en valeur du territoire
Direction de l'habitation

303, rue Notre-Dame Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Le 14 février 2017

Monsieur Alain Boilard
Directeur général, Développement Outremont
Université de Montréal, Pavillon Marguerite-d'Youville
2375, ch. de la Côte-Sainte-Catherine, 7^e étage, bureau 7026
Montréal (Québec) H3T 1A8

Objet : Projet du Campus Outremont – Engagements en matière de logements sociaux et communautaires et en matière de logements abordables

Monsieur,

Une entente sur les conditions de réalisation (l'« Entente ») a été conclue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011, dans le but d'encadrer la réalisation du projet cité en objet. L'Entente prévoit notamment certains engagements en matière de logements sociaux et communautaires et en matière de logements abordables.

Plus précisément, l'Entente prévoit la vente, par l'Université, d'un emplacement offrant la possibilité de construire un minimum de 95 logements sociaux et communautaires, dans un délai maximal de deux ans suivant la réalisation de la portion de l'axe central vis-à-vis des lots résidentiels montrés au plan joint comme annexe E de l'Entente. Quant aux logements abordables, l'Université s'est engagée à ce que les actes de vente ou d'emphytéose pour les lots destinés à un usage résidentiel comprennent l'obligation de l'acheteur de réaliser 18% de logements abordables, jusqu'à la construction de 95 logements abordables. Ces lots doivent faire l'objet d'un acte de vente ou d'emphytéose dans le même délai de deux ans suivant la construction de l'axe central, à l'exception des lots résidentiels situés à l'ouest de l'avenue McEachran.

La présente vous est acheminée dans le but de confirmer la date à partir de laquelle ce délai de deux ans doit débiter. Lors de la rencontre que nos représentants ont eue avec vous le 23 septembre 2016, la date de réalisation de l'axe central a été fixée au 29 avril 2016 pour les fins de l'Entente. Cette date correspond à la réception provisoire, par la Ville, des infrastructures municipales de l'axe central. Ainsi, le délai de deux ans se terminera le 29 avril 2018.

Enfin, lors de cette rencontre, l'Université a également confirmé qu'elle n'avait pas l'intention de réaliser des logements étudiants dans le projet.

Nous vous remercions de votre collaboration à la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements abordables sur le site du nouveau campus Outremont.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Boilard, nos salutations les meilleures.



Marianne Cloutier
Directrice par intérim

MC/EB/gr

c. c. M. Jacques Guilbert, directeur du développement immobilier – Direction des immeubles,
Planification et gestion des espaces, Université de Montréal



Service de l'environnement
Direction de la gestion des matières résiduelles
Division soutien technique, infrastructures, CSEM
1555, rue Carrie-Derick, 2^e étage
Montréal (Québec)
H3C 6W2

Note

Destinataire : Monsieur Daniel Grecescu
Conseiller en immobilier
Division des transactions immobilières
Direction des transactions immobilières et de la sécurité
Service de la gestion et de la planification immobilière

Expéditeur : Christine Vigneault, ing.

Date : Le 24 mai 2018

Objet : Acquisition de terrains à des fins de logements sociaux
Lots 6 115 317 et 6 115 319
Arrondissement d'Outremont
N/Réf. : 10E167Z

Contexte

Vous avez sollicité notre avis sur la qualité environnementale des sols dans le cadre de l'acquisition des lots énumérés en objet ainsi que leur compatibilité avec l'usage projeté, soit à des fins résidentielles (logements sociaux). Un plan cadastral présentant l'emplacement des lots à l'étude est joint à la présente note¹. Ces lots correspondent aux terrains suivants :

- Lot 6 115 317 : terrain de forme irrégulière ayant une aire de 3193,3 m², situé au sud de l'ancienne voie ferrée et au sud du lot 6 115 319 ;
- Lot 6 115 319 : une bande d'environ 6,1 m par 51,5 m (355,7 m²) situé le long de la limite sud de l'ancienne voie ferrée et au nord du lot 6 115 317.

Ces lots ont fait l'objet d'une réhabilitation environnementale qui est décrite dans le rapport produit en février 2014 pour le compte de l'Université de Montréal par WSP Canada inc². Un mur-talus occupe actuellement le lot 6 115 319. Aucun aménagement n'est actuellement présent sur le lot 6 115 317.

Ci-dessous, vous trouverez un résumé des données que nous avons consultées ainsi que nos recommandations environnementales relatives à ce terrain.

¹ Plan cadastral parcellaire, Cadastre du Québec, préparé par M. Christian Tessier, a.-g. (Matricule 2395), Dossier no 1155789, Dossier ag no 11-00047-26-OCTR-1, minute 2485, 6 juillet 2017.

² Rapport de réhabilitation environnementale, Ancienne cour de triage Outremont, Zones 1, 4, 5, 6 et 8, Terrains de l'Université de Montréal, no de dossier 101-51855-00, février 2014, N/Réf. 10E167Y.

Rappel des exigences réglementaires

La réglementation en vigueur impose que pour des terrains à vocation résidentielle, tels que des logements sociaux, les teneurs en contaminants dans les sols doivent être inférieures aux normes de l'annexe I du *Règlement sur la protection des sols et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Rappelons que les normes des annexes I du RPRT correspondent au critère B de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (Politique) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC).

Il est à noter que le critère générique A de la Politique est considéré comme étant le seuil à partir duquel des restrictions pourront être imposées dans le cas où des sols sont excavés.

Données existantes

Pour émettre nos commentaires, nous avons pris connaissance du rapport de réhabilitation environnementale des sols émis par WSP Canada inc. en février 2014. Les 2 lots concernés par l'acquisition sont inclus dans les zones 4B et 5A de ce rapport.

Selon la section 2.2.3 de ce rapport et suite aux communications avec les représentants de WSP Canada inc., les sols contaminés des zones 4B et 5A ont été excavés et éliminés hors site jusqu'à l'atteinte du niveau de contamination acceptable (B) pour l'usage d'habitation. Aussi, selon la section 2.6.3 de ce même rapport, le remblayage a été effectué dans les zones 4B et 5A en accord avec l'objectif de réhabilitation de ces secteurs, avec des sols issus du site ayant un niveau maximal de contamination (critère B) et avec des sols propres (<A) importés.

Conclusion et recommandations

À la lumière des documents consultés, nous sommes d'avis que les lots 6 115 317 et 6 115 319 peuvent être utilisés à des fins résidentielles, tels des logements sociaux, car leur niveau de contamination actuel respecte les valeurs limites réglementaires pour cet usage.

Il convient aussi de mentionner que, étant donné que le site peut avoir été remblayé avec des sols dont le seuil de contamination est inférieur du critère B de la Politique, il est possible que des restrictions pour leur gestion soient imposées si ces derniers devaient être excavés et disposés hors site.

En espérant que ces informations sauront répondre à vos questions, n'hésitez pas à nous contacter pour toute précision additionnelle.



Christine Vigneault, ing.
Téléphone : 514 872-2091
Courriel : christine.vigneault@ville.montreal.qc.ca
p.j. - Plan cadastral parcellaire



Josée Samson, ing., M.Sc.A.
Ingénieure de section

	IPC Mensuel (Ensemble, RMR de Montréal, 2002=100)	Variation mensuelle de l'IPC	Variation annuelle de l'IPC (Mars / Mars année précédente)	Prix de vente indexé (Mars / Mars année précédente)
Mar-10	114.5			
Apr-10	114.8	1.0026		
May-10	114.9	1.0009		
Jun-10	114.8	0.9991		
Jul-10	114.5	0.9974		
Aug-10	114.5	1.0000		
Sep-10	114.8	1.0026		
Oct-10	115.3	1.0044		
Nov-10	115.6	1.0026		
Dec-10	115.8	1.0017		
Jan-11	116.3	1.0043		
Feb-11	116.5	1.0017		
Mar-11	118.1	1.0137		1 140 000 \$
Apr-11	118.3	1.0017		
May-11	118.6	1.0025		
Jun-11	117.9	0.9941		
Jul-11	118	1.0008		
Aug-11	118.2	1.0017		
Sep-11	118.4	1.0017		
Oct-11	118.8	1.0034		
Nov-11	119	1.0017		
Dec-11	118.4	0.9950		
Jan-12	119.4	1.0084		
Feb-12	120	1.0050		
Mar-12	120.4	1.0033	1.0195	1 162 202 \$
Apr-12	120.9	1.0042		
May-12	120.7	0.9983		
Jun-12	120.2	0.9959		
Jul-12	120.2	1.0000		
Aug-12	120.5	1.0025		
Sep-12	120.5	1.0000		
Oct-12	120.9	1.0033		
Nov-12	120.8	0.9992		
Dec-12	120.1	0.9942		
Jan-13	120.1	1.0000		
Feb-13	121.7	1.0133		
Mar-13	121.4	0.9975	1.0083	1 171 854 \$
Apr-13	121.4	1.0000		
May-13	121.6	1.0016		
Jun-13	121.4	0.9984		
Jul-13	121.5	1.0008		
Aug-13	121.5	1.0000		
Sep-13	121.5	1.0000		
Oct-13	121.4	0.9992		
Nov-13	121.6	1.0016		
Dec-13	121.2	0.9967		
Jan-14	121.5	1.0025		
Feb-14	122.3	1.0066		
Mar-14	122.6	1.0025	1.0099	1 183 438 \$
Apr-14	123.2	1.0049		
May-14	123.5	1.0024		
Jun-14	123.6	1.0008		
Jul-14	123.5	0.9992		
Aug-14	123.7	1.0016		
Sep-14	123.8	1.0008		
Oct-14	124.1	1.0024		
Nov-14	123.8	0.9976		
Dec-14	122.9	0.9927		
Jan-15	122.9	1.0000		
Feb-15	124.1	1.0098		
Mar-15	124.8	1.0056	1.0179	1 204 674 \$
Apr-15	124.9	1.0008		
May-15	125.4	1.0040		
Jun-15	125.3	0.9992		
Jul-15	125.3	1.0000		
Aug-15	125.3	1.0000		
Sep-15	125.3	1.0000		
Oct-15	125.6	1.0024		
Nov-15	125.1	0.9960		
Dec-15	124.7	0.9968		
Jan-16	124.8	1.0008		
Feb-16	125.4	1.0048		
Mar-16	125.8	1.0032	1.0080	1 214 327 \$
Apr-16	126.2	1.0032		
May-16	126.6	1.0032		
Jun-16	126.2	0.9968		
Jul-16	125.9	0.9976		
Aug-16	125.8	0.9992		
Sep-16	126.4	1.0048		

Oct-16	126.3	0.9992		
Nov-16	125.9	0.9968		
Dec-16	125.5	0.9968		
Jan-17	126.2	1.0056		
Feb-17	126.7	1.0040		
Mar-17	127	1.0024	1.0095	1 225 910 \$
Apr-17	127.4	1.0031		
May-17	127.6	1.0016		
Jun-17	127.2	0.9969		
Jul-17	127.3	1.0008		
Aug-17	127.4	1.0008		
Sep-17	127.6	1.0016		
Oct-17	127.7	1.0008		
Nov-17	128.1	1.0031		
Dec-17	127.9	0.9984		
Jan-18	128.2	1.0023		
Feb-18	128.9	1.0055		
Mar-18	129.1	1.0016	1.0165	1 246 181 \$
Apr-18	129.4	1.0023		
May-18	129.6	1.0015		
Jun-18	129.5	0.9992		
Jul-18	130.1	1.0046		
Aug-18	130.0	0.9992		
Sep-18	129.9	0.9992		
Oct-18	130.0	1.0008		
Nov-18	129.5	0.9962		
Dec-18	129.7	1.0015		
Jan-19	129.8	1.0008		
Feb-19	130.9	1.0085		
Mar-19	131.6	1.0053	1.0194	1 270 313 \$

Source

Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonné

Mensuel

Tableau: 18-10-0004-01 (anciennement CANSIM 326-0020)

Dossier # : 1176462005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, quant au terrain connu comme étant le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables. / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019, 2020 et 2021 au montant total de 63 234,48 \$, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. N/Réf. : 31H12-005-0862-09

SENS DE L'INTERVENTIONDocument(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente que nous avons préparé. Avant de nous assurer que sa teneur rencontrait les précisions et exigences de l'Université de Montréal, nous avons soumis le projet d'acte de vente au responsable du dossier au Service de l'habitation, lequel lui était satisfaisant. Nous avons reçu confirmation de Me Céline Levesque, avocate de l'Université de Montréal que les représentants de l'Université de Montréal approuvent le projet d'acte de vente soumis et qu'ils s'engagent à le signer sans modification.

FICHIERS JOINTS2019-08-21 Acte final.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nissa KARA FRECHET
Notaire
Tél : (514) 872-0138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division et Notaire
Tél : 514 872-8323
Division : Droit Contractuel -Service des affaires juridiques

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le

DEVANT M^e **Nissa KARA**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Université de Montréal* (10 George V, c. 38), sanctionnée le 14 février 1920 et la *Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1966-67, c. 129), sanctionnée le 12 août 1967, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1967-68, c. 114), sanctionnée le 5 novembre 1968 et par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*, sanctionnée le 28 mars 2018, ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, à Montréal, province de Québec, H3T 1J4, représentée par Éric Filteau, son Vice-recteur aux finances et aux infrastructures, et par Alexandre Chabot, son Secrétaire général, dûment autorisés aux termes d'une résolution adoptée par son Comité exécutif le 21 mai 2019 et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____ dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CA19_____, adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du _____ () _____ deux mille dix-neuf (2019).

b) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

c) de la résolution numéro CG19_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ () _____ deux mille dix-neuf (2019).

Copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES, POUR EN VENIR À LA VENTE DES IMMEUBLES FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QU'aux termes de l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue entre la Ville et le Vendeur le vingt-trois (23) mars deux mille onze (2011) ainsi qu'un addenda à ladite entente signé le neuf (9) septembre deux mille quatorze (2014) (ci-après collectivement nommés l'« **Entente** »), le Vendeur s'est engagé à vendre un terrain désigné ci-après comme étant l'Immeuble I, à des fins de logement social et communautaire ;

ATTENDU QUE les Parties acceptent de prolonger le délai prévu à l'Entente afin que le présent acte de vente puisse intervenir entre elles ;

ATTENDU QUE l'Immeuble I est l'immeuble convenu par les Parties afin de satisfaire les obligations du Vendeur prévues à l'article 1 de la section 7 de l'Entente relativement à la production de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à vendre l'Immeuble I à un organisme communautaire aux fins de réaliser des logements sociaux et communautaires et que ceci est une condition essentielle justifiant la présente vente ;

ATTENDU QUE la Ville déclare que le Vendeur a respecté ses obligations prévues à l'article 1 de la section 7 de l'Entente relativement à la cession de l'Immeuble I à des fins de logement social et communautaire ainsi qu'aux articles 1, 2 et 3 de la section 5 de l'Entente relativement à l'Immeuble puisque l'Immeuble respecte les obligations de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et de ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Les déclarations et les engagements sont stipulés au profit du Vendeur et lient la Ville, ses successeurs et ayants droit.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Préambule fait partie intégrante du présent acte.

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte, à des fins de développement de logements sociaux et communautaires l'Immeuble I et un terrain vacant sur lequel est construit un talus désigné comme étant l'Immeuble II, situés au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à Montréal, province de Québec, désignés comme suit :

DÉSIGNATION

IMMEUBLE I :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CENT QUINZE MILLE TROIS CENT DIX-SEPT (6 115 317)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble I** »

IMMEUBLE II :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CENT QUINZE MILLE TROIS CENT DIX-NEUF (6 115 319)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble II** »

L'Immeuble I et l'Immeuble II sont également désignés collectivement comme l'« **Immeuble** ».

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis de Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et Compagnie de chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest, aux termes d'un acte de vente reçu devant M^e Thi Tuong Van Nguyen, notaire, le trente (30) mars deux mille six (2006), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 13 159 065.

GARANTIE

La présente vente est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville, relativement à l'Immeuble.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur déclare ce qui suit à la Ville :

- a) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence. Le Vendeur fait cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*;
- b) il a le pouvoir et la capacité de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

DÉCLARATIONS DE LA VILLE

La Ville déclare ce qui suit au Vendeur :

- a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);
- b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette vente est consentie aux conditions suivantes, lesquelles la Ville s'engage à remplir, savoir :

- a) prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant l'avoir vu, l'avoir examiné à sa satisfaction et avoir obtenu un rapport de WSP Canada inc. en date du 12 janvier 2018 confirmant que l'Immeuble respecte les obligations de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et de ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et notamment, pour l'Immeuble I, pour une utilisation résidentielle ;
- b) assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publicité et des copies requises, dont une (1) pour le Vendeur. Tout autre honoraire professionnel ou commission, de quelque nature que ce soit, sera à la charge de la partie l'ayant initié ;
- c) vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'elle entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la présente vente.

Il est entendu que la date du présent acte de vente servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

PRIX

La vente de l'Immeuble I est consentie pour le prix de **UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT TREIZE DOLLARS (1 270 313,00 \$)** que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, l'Immeuble II est cédé sans contrepartie financière, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.), le cas échéant.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise fédérale* (L.R.C., 1985, ch. E-15) et celle de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : R108160995 RT0001;
T.V.Q. : 1006011132 TQ0005;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

La Ville : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

- b) Le Vendeur:
- a) a/s Université de Montréal
Direction des immeubles
À l'attention du directeur général des immeubles

Télécopieur : (514) 343-7775
 - b) Adresse postale (pour envoi par la poste):

C.P. 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
 - c) Adresse géographique (pour remise en mains propres):

Pavillon de la Direction des immeubles
2787, chemin des services
Montréal (Québec) H3T 1J4

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Vendeur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI
CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes :

- a) le nom du cédant est : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**;
- b) le nom du cessionnaire est : **VILLE DE MONTRÉAL**;
- c) le siège du cédant est : 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3C 1J4;
- d) le siège du cessionnaire est : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;
- e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de **Montréal**;
- f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'**Immeuble I**, selon le cédant et le cessionnaire, est de **UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT TREIZE DOLLARS (1 270 313,00 \$)**;
- g) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'**Immeuble II**, selon le cédant et le cessionnaire, est de **ZÉRO DOLLAR (0,00 \$)**;
- h) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'**Immeuble I**, selon le cédant et le cessionnaire, est de **UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENT TREIZE DOLLARS (1 270 313,00 \$)**;
- i) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'**Immeuble II**, selon le cédant et le cessionnaire, est de **DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (19 642,48 \$)**;
- j) le montant du droit de mutation pour l'**Immeuble I** est de **VINGT-DEUX MILLE SIX CENT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (22 600,83 \$)**;
- k) le montant du droit de mutation pour l'**Immeuble II** est de **QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET VINGT ET UN CENTS (98,21 \$)**;
- l) il y a exonération du paiement du droit de mutation quant à l'Immeuble vendu à la Ville, cette dernière étant un organisme public défini à l'article 1 de la Loi précitée et bénéficiant, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de la Loi;

m) le présent acte de vente ne concerne pas un transfert à la fois d'immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE, à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire soussignée.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

par : Éric Filteau

par : Alexandre Chabot

VILLE DE MONTRÉAL

par :

M^e Nissa Kara, notaire

Dossier # : 1176462005

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet :

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal, quant au terrain connu comme étant le lot 6 115 317 du cadastre du Québec, situé au nord de l'avenue Van Horne, à l'ouest de l'avenue Querbes, dans l'arrondissement d'Outremont, à des fins de revente à un organisme communautaire afin d'y développer des logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 270 313 \$, plus les taxes applicables. / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2019, 2020 et 2021 au montant total de 63 234,48 \$, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. N/Réf. : 31H12-005-0862-09

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1176462005 -S.Habitation+SGPI.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

Co-auteure : Diane Nguyen
Conseillère budgétaire
514-872-0549

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-16

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186037007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation «La Légende» Montréal pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 m ² , dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de vingt-et-un (21) ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 \$. N/Réf. : 31H12-005-1374-12

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte prolongeant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation «La Légende» Montréal pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, connue et désignée comme étant le lot 3 364 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 860,3 m², le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'autoriser la signature de l'acte de prolongation de l'emphytéose, pourvu que cet acte, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé et à la condition que la Co-op «La Légende» Montréal ait remis à la Ville la confirmation de son créancier hypothécaire et le cas échéant, de son assureur hypothécaire qu'ils consentent à cet organisme un prêt hypothécaire dont l'amortissement est de 35 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte.
3. d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-30 16:41

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1186037007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation «La Légende» Montréal pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 m ² , dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de vingt-et-un (21) ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 \$. N/Réf. : 31H12-005-1374-12

CONTENU

CONTEXTE

Une soixantaine de coopératives et d'organismes à but non lucratif (« OBNL ») d'habitation ont développé des projets dans le cadre d'anciens programmes de subvention fédéraux sur des terrains municipaux que la Ville a cédés en emphytéose. La plupart de ces emphytéoses ont été créées dans les années 80, pour des termes de 52 ans.

Les conventions de financement de ces organismes avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »), qui sont d'une durée de 35 ans, sont arrivées ou arriveront à échéance pour la plupart entre 2016 et 2025. L'échéance des conventions de financement coïncide le plus souvent avec la fin des emprunts hypothécaires, mais signifie aussi la fin du soutien et des suivis assurés par la SCHL. Les bâtiments de ces projets d'habitations communautaires nécessitent aujourd'hui d'importants travaux de rénovation. Ces organismes cherchent à obtenir un refinancement hypothécaire afin de financer ces travaux. La durée restante du terme des emphytéoses, soit entre 12 et 24 ans, selon les cas, constitue un frein à l'obtention d'un refinancement hypothécaire. En effet, les institutions bancaires exigent que l'emphytéose arrive à terme au minimum cinq ans après l'échéance de l'hypothèque. Selon les informations recueillies auprès des organismes, les institutions bancaires sont prêtes à consentir des prêts pour une durée maximale de 25 ans. Une période supplémentaire pouvant aller jusqu'à 10 ans peut être ajoutée si la SCHL assure le prêt.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») et le Service de l'habitation (le « SH ») ont débuté une réflexion pour trouver une solution d'ensemble pour la soixantaine d'organismes d'habitation sous emphytéose avec la Ville et issus d'anciens programmes fédéraux. Cette solution qui sera élaborée de concert par le SGPI et le SH, après consultation auprès des parties prenantes concernées par le dossier, aura pour but de protéger le portefeuille immobilier de la Ville et d'assurer la pérennité de ce parc social.

Toutefois, étant donné que certains organismes doivent réaliser à court terme des travaux

de rénovation importants sur leur bâtiment, le SGPI et le SH ont décidé de procéder de manière ponctuelle à la prolongation des emphytéoses pour les organismes ayant besoin d'obtenir un financement hypothécaire pour effectuer des travaux de rénovation. Les prolongations qui seront consenties permettront de couvrir le terme nécessaire au financement hypothécaire et l'emphytéote devra présenter la liste des travaux prévus. Les prolongations s'accompagneront de conditions semblables à celles exigées dans la convention fédérale initiale et dans la *Loi sur les coopératives*, destinées à assurer la préservation de l'immeuble et de sa vocation sociale.

Le choix de prolonger les emphytéoses pour les organismes qui en ont besoin pour procéder à des travaux de rénovation et de réfection permet à la Ville d'approfondir sa réflexion sur la situation des coopératives et OBNL d'habitation sous emphytéose et assure que les immeubles de ces organismes ne se détérioreront pas (condition essentielle de l'emphytéose). Il est aussi prévu que lorsqu'une solution d'ensemble sera adoptée, la Ville proposera cette solution aux organismes ayant bénéficié d'une prolongation et ceux-ci seront invités à y adhérer. Toutefois, l'approbation des créanciers hypothécaires concernés devra également être obtenue au préalable, le cas échéant.

En lien avec la démarche et la réflexion présentées dans les paragraphes précédents, la Co-op d'habitation «La Légende» Montréal (l'« Emphytéote ») doit souscrire à une nouvelle hypothèque, dès 2019, pour rénover la propriété située au 545, 565 et 585, rue Darling (l'« Immeuble »). À la demande de la SCHL, pour souscrire à une nouvelle hypothèque amortie sur 35 ans, l'emphytéose doit couvrir une période minimale de 40 ans. Comme l'emphytéose vient à échéance en février 2038, une prolongation de vingt-et-un (21) ans est requise afin de bénéficier d'un amortissement pouvant aller jusqu'à 35 ans.

La durée de l'amortissement qui sera octroyée à l'Emphytéote pourrait être plus courte que 35 ans et sera déterminée par le créancier hypothécaire et la SCHL, en fonction des besoins et de la capacité de payer de l'Emphytéote, considérant que ce dernier présente des signes de difficultés financières. La SCHL requiert que la Ville prolonge l'acte d'emphytéose, avant de compléter son analyse.

Le projet d'acte de prolongation de l'emphytéose s'inscrit dans le déploiement de la *Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables* pour laquelle on retrouve des objectifs de sauvegarde des logements sociaux et communautaires existants.

Le présent sommaire vise l'approbation du projet d'acte d'emphytéose par les autorités compétentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation « La Légende » Montréal, pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, connue comme étant le lot 3 364 404 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 860 m², située dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de vingt-et-un (21) ans, à partir de 2038 jusqu'en 2059. L'Immeuble a été construit en 1986 et comprend 24 unités, dont 5 unités étaient occupées, en 2018, par des ménages recevant une aide fédérale au loyer (aide assujettie au contrôle des revenus). Les locataires, membres de la coopérative, bénéficient d'une réduction du prix du loyer d'environ 35% comparativement au loyer marchand.

Les travaux d'entretien, de réfection et de rénovation importants doivent être effectués sur

l'enveloppe du bâtiment (toiture, portes, fenêtres, maçonnerie, escaliers), à l'intérieur des logements (salle de bain, cuisine, revêtement de plancher) ainsi que l'asphaltage du stationnement extérieur. La liste des travaux ainsi que l'estimation du coût de ces travaux sont présentées dans le rapport préparé par la firme Pivot coopérative d'architecture Saint-Pierre et associés, joint au présent sommaire.

L'estimation du coût des travaux de 850 000 \$, avant contingences et taxes, requiert une nouvelle hypothèque de 1,3 M \$.

La rente annuelle pour la période de la prolongation, soit de février 2038 à février 2059, sera de 4 800 \$, payable selon les mêmes conditions prévues à l'emphytéose initiale.

Le projet d'acte prévoit notamment les conditions supplémentaires suivantes que l'Emphytéote devra respecter, en plus de celles stipulées à l'emphytéose initiale, et ce, dès sa signature :

- Remettre un rapport d'inspection du bâtiment réalisé par un expert, tous les cinq (5) ans, lequel devra démontrer que l'Immeuble est en bon état et ne présente pas d'usure prématurée. L'expert doit être membre d'un ordre ou association, soit :
 - l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec
 - l'Association nationale des inspecteurs et experts en bâtiments du Québec
 - l'Ordre des architectes du Québec
 - l'Ordre des ingénieurs du Québec
 - l'Ordre des technologues professionnels du Québec
- Présenter un plan quinquennal des travaux d'entretien et de préservation en lien avec le rapport d'inspection;
- Présenter les états financiers, sur demande de la Ville, afin qu'elle puisse s'assurer de la santé économique de l'Emphytéote et sa capacité financière, pour réaliser les travaux prévus au plan quinquennal;
- Préserver l'affectation sociale ou communautaire de l'Immeuble.

Ces nouvelles conditions s'inscrivent en cohérence avec celles qui seront prévues dans le cadre de la mise en œuvre du futur programme Accès Logis présentement sous étude par la Ville.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La prolongation de l'emphytéose permettra à l'Emphytéote de financer les travaux de rénovation et de réfection importants sur l'Immeuble.
- La prolongation de l'emphytéose permettra à la Ville de s'assurer de la vocation sociale de l'Immeuble.
- La prolongation de l'emphytéose est nécessaire pour assurer la viabilité financière de l'Emphytéote.
- La prolongation de l'emphytéose, de vingt-et-un (21) ans, permettra à l'Emphytéote d'obtenir un amortissement de la dette sur trente-cinq (35) ans.
- Les conditions additionnelles prévues au projet d'acte permettront d'assurer le suivi du maintien en bon état de l'Immeuble et de la mission sociale de l'Emphytéote.
- La réduction de la rente contribuera à assurer la viabilité financière de l'Emphytéote.

- La prolongation de l'Emphytéose démontre que la Ville reconnaît l'intérêt et l'importance du maintien du parc ancien de logements sociaux et communautaires, dans sa Stratégie de développement de 12 000 logements, et ce, en collaboration avec les différents partenaires tels la coopérative, le créancier hypothécaire et la SHCL.
- L'ensemble des intervenants est favorable à la prolongation de l'Emphytéose.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rente a été calculée selon le taux moyen par logement (200 \$/unité) payé par les coopérative d'habitation sous emphytéose. En ce sens, la rente annuelle sera de 4 800 \$, de février 2038 à février 2059. L'application de cette rente moyenne permettra de préserver la vocation sociale de l'Immeuble et est équitable par rapport aux rentes payées par les coopératives et OBNL d'habitation sous emphytéose. À titre indicatif, la rente de l'emphytéose pour 2018 était de 6 456 \$ et celle prévue en 2038 sera de 7 488 \$. La valeur marchande de la rente annuelle, pour la durée de la prolongation de 2038 à 2059, a été établie à 120 886 \$, par la Division des analyses immobilières du SGPI. Ainsi, la rente annuelle de 4 800 \$ représente une subvention de 116 086 \$, par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de contribuer à la sauvegarde d'un important patrimoine bâti, la conservation du parc ancien de logements sociaux est un enjeu important en regard du maintien de la mixité sociale montréalaise, une dimension clé d'un développement social durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impossibilité pour l'Emphythéote de souscrire à une nouvelle hypothèque mettrait en péril la viabilité de la coopérative et la qualité de l'Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu ni d'action de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de prolongation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 1er août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

Tél : 514- 872-6129
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-21

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

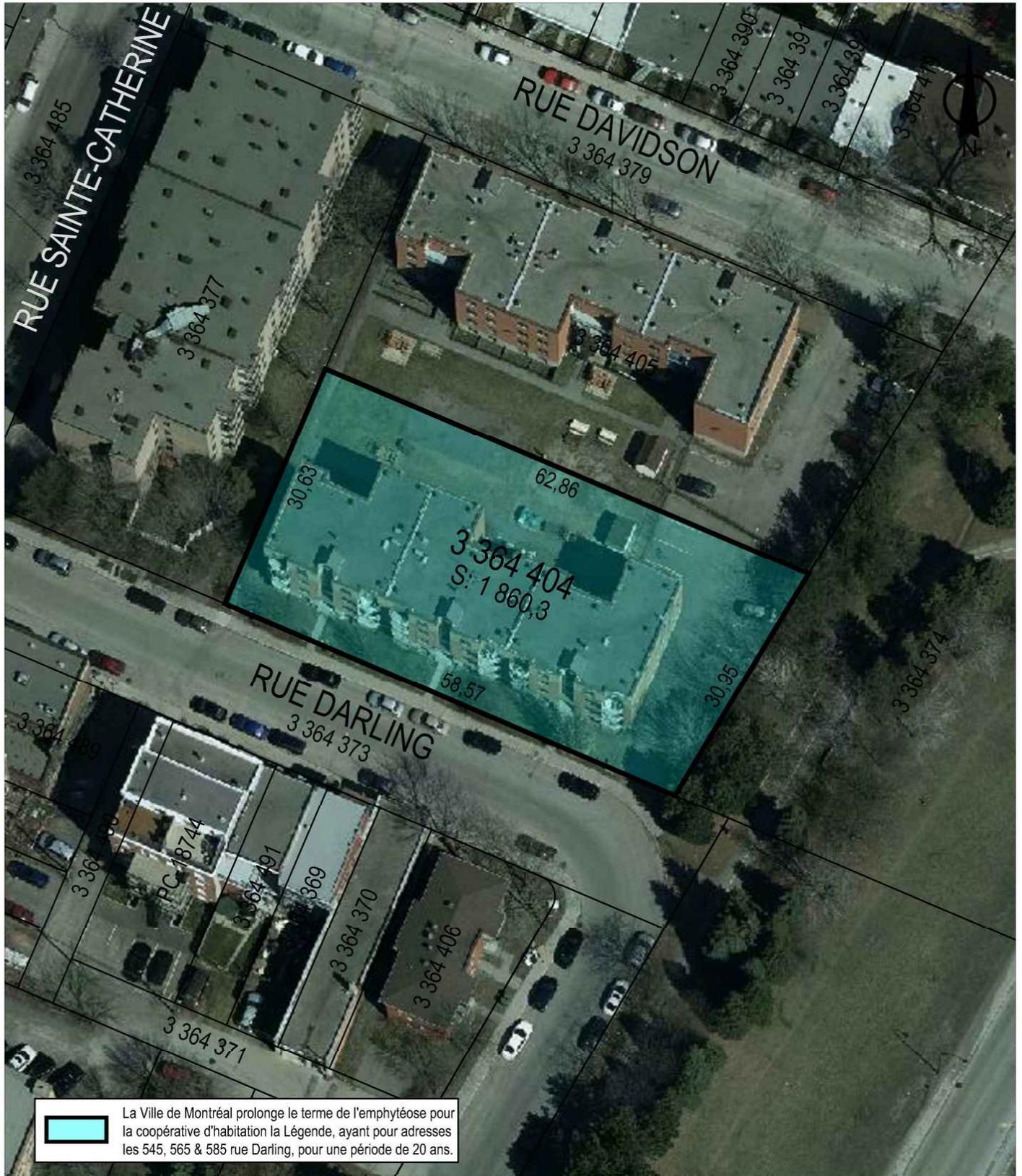
Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-08-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et
exploitation, en remplacement de Sophie
Lalonde du 26 au 30 août 2019

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2019-08-30




 La Ville de Montréal prolonge le terme de l'emphytéose pour la coopérative d'habitation la Légende, ayant pour adresses les 545, 565 & 585 rue Darling, pour une période de 20 ans.

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier -
 Hochelaga-Maisonneuve
Montréal


Plan P: plan de cadastre & orthophoto
 Dossier: 31H12-005-1374-12
 Mandat: 18-0361-T
 Dessinateur: LJC
 Échelle: 1:650
 Date: 14-05-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

**Rapport
d'expertise et recommandations
Coopérative d'habitation
La Légende
565 rue Darling Montréal**



Pivot coopérative d'architecture

Projet #1806

Saint-Pierre et Associés

Projet #18-2594

18 juin 2018



TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE	5
1.1.	Présentation du rapport	5
1.2.	Contexte du projet	6
1.3.	Description du mandat ?	7
1.4.	Identification des intervenants	8
1.5.	Coopérative Olymphia	9
2.	MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION	10
2.1.	Données d'entrées	10
2.2.	Cueillette d'informations	10
3.	RAPPORT D'ÉTAT DE BÂTIMENT	12
3.1.	Travaux d'emplacement	12
3.1.1.	Stationnement extérieur partagé	12
3.1.2.	Murets de soutènement, sauts de loup	13
3.1.3.	Rampe extérieure existante à démolir	14
3.1.4.	Bacs à fleur (2) sur la façade avant à démolir	15
3.1.5.	Cour extérieure partagée	15
3.2.	Béton	16
3.2.1.	Corrections fissures murs de fondation	16
3.2.2.	Réparation feu mur de fondation	17
3.3.	Maçonnerie	18
3.3.1.	Corrections parement	18
3.3.2.	Travaux divers	19
3.4.	Métaux	20
3.4.1.	Corrections structurales des balcons (façade avant et arrière)	20
3.4.2.	Remise à neuf des garde corps en fer forgé (façade avant et arrière)	21
3.4.3.	Travaux divers	23

3.5. Isolation thermique et étanchéité	24
3.5.1. Remplacement de toiture	24
3.5.2. Nouvelles sections de toit	26
3.6. Portes et fenêtres des logements	28
3.7. finitions	30
3.7.1. Ragrèages portes et fenêtres	30
3.7.2. Peintures escaliers, garde corps, etc.....	31
3.8. Mécanique	32
3.9. Aménagements extérieurs.....	33
4. ESTIMATION DES COUTS DE CONSTRUCTION - SOMMAIRE	35
5. SYNTHÈSE	39
6. ANNEXES	40
Annexe 6.1 – Liste des travaux proposés et priorisations – sous réserve de validation par la coop	
Annexe 6.2 – Échéancier, séquençement et priorisation des travaux proposés – sous réserve de l'échéancier approuvé soumis par l'entrepreneur	
Annexe 6.3 – Estimation détaillée des couts de construction	
Annexe 6.4 – Évaluation préliminaire des travaux Civils/Structure – STPA ingénieurs conseils	
Annexe 6.5 – Tableau de suivi des décisions à prendre	
Annexe 6.6 – Relevé photographique de la façade de maçonnerie du logement 545-8	
Annexe 6.7 – Résumé des normes réglementaires - arrondissement MHM (01-275 – Juin 2018)	
Annexe 6.8 – Bilan de Santé d'Immeuble (BSI) - Décembre 2014	

LISTE DES ACRONYMES

ARCH :	architecture / architecte
AMCQ :	Association des Maitres Couvreur du Québec
BSI :	Bilan de Santé d'Immeuble
CCQ :	Code de Construction du Québec (code national du bâtiment du Canada avec les modifications du Québec)
CCU :	Comité Consultatif d'Urbanisme (Ville de Montréal)
CIV :	génie civil / ingénieur en civil
CNB :	Code National du Bâtiment
CP :	Chargé de Projet de discipline
CSA :	Association canadienne de normalisation / Canadian Standards Association
ELE :	génie électrique / ingénieur en électricité
FECHIMM :	Fédération des Coopératives d'Habitation Intermunicipales du Montréal Métropolitain
MEC :	génie mécanique / ingénieur en mécanique
MHM :	Mercier, Hochelaga-Maisonneuve
PAMR :	personne à mobilité réduite
PAYS :	architecture de paysage / architecte de paysage
PIIA :	Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale
RBQ :	Régie de Bâtiment du Québec
SCHL :	Société Canadienne d'Habitation et de Logement
STPA :	Saint Pierre Et Associés ingénieurs conseil
STR :	génie structural / ingénieur en structure
SHQ :	Société d'Habitation du Québec

LISTE DES TABLEAUX, PLANS ET PHOTOS PRÉSENTÉS

<i>Figure 1 :</i>	<i>Vue aérienne - Coopérative d'habitation La Légende</i>	<i>-7</i>
<i>Figure 2 :</i>	<i>Extrait - Code de construction en vigueur en 1985.....</i>	<i>-11</i>
<i>Figure 3 :</i>	<i>Extrait - Règlement de zonage MHM – Zones, Carte Z-2.....</i>	<i>-11</i>
<i>Figure 4 :</i>	<i>Photographie - Rampe extérieure pour PAMR.....</i>	<i>-14</i>
<i>Figure 5 :</i>	<i>Photographie - Bac à fleurs sur rue.....</i>	<i>-15</i>
<i>Figure 6 :</i>	<i>Photographie - Base d'assise en béton des escaliers d'issue</i>	<i>-16</i>
<i>Figure 7 :</i>	<i>Photographie - Désolidarisation, fissuration du parement de maçonnerie</i>	<i>-18</i>
<i>Figure 8 :</i>	<i>Photographie – Pente de drainage négative, contre le bâtiment.....</i>	<i>-20</i>
<i>Figure 9 :</i>	<i>Photographie – Portion opaque latérale, façade sur rue.....</i>	<i>-22</i>
<i>Figure 10 :</i>	<i>Photographie - Sorties d'air au toit.....</i>	<i>24</i>
<i>Figure 11 :</i>	<i>Photographie – Escalier d'issue arrière.....</i>	<i>-26</i>
<i>Figure 12 :</i>	<i>Photographie - Panoramique des fenêtres grillagées – façade cour</i>	<i>-29</i>
<i>Figure 13 :</i>	<i>Photographie – Toiture coopérative Légende.....</i>	<i>-32</i>
<i>Figure 14 :</i>	<i>Photographie - Cour partagée Légende / Olymphia</i>	<i>-33</i>

1. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Les services professionnels de la coopérative d'architecture *Pivot* et des ingénieurs conseils *Saint Pierre et Associés* ont été retenus par la coopérative d'habitation La Légende suite à l'appel d'offres mené par la FECHIMM (organisme de gestion qui s'est retiré du contrat une fois le processus d'appel d'offres mené) en décembre 2017 / janvier 2018 afin d'effectuer une analyse de possibilités relativement aux travaux de corrections, de restaurations et de remise à neuf des unités d'habitation sises aux 545, 565 et 585 rue Darling à Montréal.

Suite à ces travaux d'analyse de possibilités, le mandat qui est attribué aux professionnels se poursuivra en un mandat de plans et devis, d'appel d'offres et de suivi de chantier traditionnel.

#A.O. FECHIMM : HCS213-2016-01

1.1. PRÉSENTATION DU RAPPORT

L'ensemble des informations véhiculées dans la présente analyse a permis d'élaborer une planification des corrections nécessaires ainsi que des coûts réalistes associés à ces interventions.

Le confort et le bien-être des résidents est et doit rester la principale préoccupation quand aux raisons qui sous-tendent les interventions qui seront faites.

Chacune des sections de la présente analyse est structurée de la façon suivante :

- Observations
- Indice de détérioration
- Solution (s) préconisée (s)
- Durée de l'intervention / échéancier de réalisation
- Budget de travaux
- Contraintes

1.2. CONTEXTE DU PROJET

Situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, la coopérative d'habitation la Légende est la moitié d'un ensemble de deux (2) bâtiments construits à la même époque sur la base des mêmes plans et en tout point similaires.

La coopérative d'habitation Olymphia et la coopérative d'habitation La Légende composent cet ensemble.

Année de construction : 1985 (plan pour AO 26 juin 1985)

Architecte : André Fortin architecte, Service à l'habitation Hochelaga Maisonneuve

Ingénieur structure, mécanique, électrique : Paul Carrier ingénieur, Calculatec

La coopérative La Légende est composée de 26 unités réparties sur 3 étages et un demi-sous-sol. Les logements offerts varient et vont du 4 1/2 au 6 1/2.

Le bâtiment a été construit autour de 1985 et plusieurs éléments sont encore d'origine.

Un entretien minimal a été fait avec les années si bien qu'aujourd'hui, la quantité de travaux à effectuer est assez importante. Des éléments qui ont été mal construits au départ causent des problèmes aujourd'hui et l'"effet domino" est déjà bien entamé sur les installations.

Le bâtiment est bordé au sud (marge latérale) par une bande de terrain nue, la rue Notre-Dame et le fleuve, a une façade avant qui donne sur la rue Darling et partage son stationnement ainsi que sa cour arrière avec la coop Olymphia.

Le bâtiment s'inscrit dans un contexte assez disparate ou aucune construction ne se démarque grandement du voisinage par son originalité ou son authenticité.

Les deux bâtiments de la coopérative Légende et Olymphia ne sont pas catégorisés par l'arrondissement comme étant des *Immeubles significatifs*.

Fait à noter : la coopérative Olymphia a effectué une quantité appréciable de travaux d'entretien au fil des ans. Les installations de la coop Olymphia paraissent moins marquées par le passage du temps même si les constructions sont identiques.



Figure 1 :Vue aérienne – Coopérative d'habitation Légende

1.3. DESCRIPTION DU MANDAT ?

Le mandat actuel consiste à préparer une portée des travaux en identifiant les correctifs et améliorations possibles recensées par les professionnels, approuvées par les résidents et de les représenter afin de faciliter la transition vers une étape subséquence qui sera d'élaborer les plans et devis définitifs et d'aller en appel d'offres afin de faire exécuter les travaux de construction.

Les travaux qui sont visés, sont des travaux extérieurs exclusivement, les travaux intérieurs mentionnés dans le BSI sont hors contrat.

Les futurs plans et devis devront se conformer à l'étude de vétusté (BSI) et aux opportunités et améliorations discutées lors des diverses réunions, rencontres et communications / échanges de travail entre La Légende et Pivot.

1.4. IDENTIFICATION DES INTERVENANTS

Représentants des résidents Coopérative d'habitation LÉGENDE :

- Benoit Gonneville Dame (BGD) - président de la coopérative
benoitgd@outlook.com – (514) 554-8361
- Anne-Sara Gendron - comité entretien
annesaragendron@hotmail.com
- Frédéric Blum (FB) - comité entretien
- Éric Roy (quitté la coopérative)
- Julie Desnoyers

Professionnels :

- PIVOT - Khalil Diop arch. CP
kdiop@pivot.coop – (514) 360-8516 ; (514) 654-5736
- PIVOT - Luis Erazo
luis@pivot.coop
- STPA - Carlos Alonso Tp CP
carlos.alonso@stpierreassocies.com – (514) 596-1992 #22
- STPA - Agnès Monseur ing.
agnes.monseur@stpierreassocies.com
- STPA - Hubert Saint Pierre ing.
hubert.stpierre@stpierreassocies.com
- SENTIER URBAIN - Jasmin Leduc coordonnateur en verdissement
verdissement@sentierurbain.org

Représentants des résidents Coopérative d'habitation OLYMPIA :

- Daniel Dion - président de la coopérative
danyboy007@hotmail.fr
- Benoit De Pelteau
benoitdepelteau@gmail.com

1.5. COOPÉRATIVE OLYMPIA

Le mandat tel qu'accordé dès le début comprend la réfection du stationnement partagé entre la coop Olympia et la coop Légende ainsi que des travaux concernant l'aménagement de la cour partagée. Il a été discuté de la possibilité de joindre les deux (2) coopératives dans un processus d'appel d'offres communs et ce afin de bénéficier de prix de soumission réduits. Les travaux qui concernent la coop Olympia ont cependant déjà été effectués dans les dernières années (portes d'issues, toiture, balcons). Seul le remplacement de toutes les fenêtres et les corrections aux murets de soutènement sont les éléments qui pourraient être jumelés

Bien que nos contrats (professionnels) sont passés avec la coop Légende, il est prudent de noter que l'implication de la coop Olympia est essentielle au succès de l'entreprise commune.

Le 7 mai 2018 en présence des représentants de la coop Olympia et de ceux de la coop Légende, il a été discuté quelle pourrait-être l'étendue des travaux de paysage pour la cour. La finalisation des décisions reste à compléter ainsi qu'une entente contractuelle sur comment répartir le cout des différents travaux cependant il est primordial de souligner l'importance de l'implication de résidents de la coop Olympia.

2. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

2.1. DONNÉES D'ENTRÉES

Pendant le processus d'appel d'offres, de la part de la FECHIMM, nous avons obtenu des dessins du bâtiment ainsi qu'une étude (BSI), qui nous ont été remis pour consultation.

Notons entre autres :

- Bilan de santé d'immeuble réalisé en 2014 par M. Pierre Benoit Tenier
- Descriptif du bâtiment visé
- Bref historique du bâtiment visé
- Estimé budgétaire indicatif
- Ensemble de photos relatives à l'enveloppe prises en 2014
- Plans d'architecture, de structure, de mécanique et d'électricité émis pour la construction

2.2. CUEILLETTE D'INFORMATIONS

Des visites in situ ont été effectuées par les professionnels afin de constater et vérifier les systèmes et composantes du bâtiment. Les relevés des bâtiments ont été réalisés à partir du sol, des balcons arrières et de la toiture. L'évaluation se limite aux composantes qui étaient visibles lors des inspections.

Ce travail est aussi basé sur les rencontres qui ont été tenues, sur les documents qui nous ont été remis et les informations qui nous ont été transmises par les représentants des deux coopératives.

Cette étude présente un constat global, aucune expertise spécialisée telle une thermographie, une caractérisation de sols ou de toute composante de bâtiment, n'a été produite ou utilisée.

La présente étude ne constitue par une liste exhaustive des interventions requises pour réaliser les travaux, les plans et devis définitifs seront plus précis et leur zone de travaux plus détaillée.

En plus des informations transmises par le gestionnaire de projet en début de mandat, les données suivantes ont été consultées pour le mandat en architecture :

- Code National Du Bâtiment du Canada 1980
- Code de construction du Québec 2015
- Règlement de zonage de la Ville de Montréal – Arrondissement Mercier Hochelaga Maisonneuve (01-275)
- Accessible design for the built environment CSA B631-04

Tableau 1 : Dates d'entrée en vigueur des codes de construction

Date d'entrée en vigueur	Code en vigueur
Avant le 1 ^{er} décembre 1976	Le Règlement sur la sécurité dans les édifices publics
1 ^{er} décembre 1976	Le Code du bâtiment du Québec
25 mai 1984	Le Code national du bâtiment du Canada 1980
18 juillet 1986	Le Code national du bâtiment du Canada 1985
11 novembre 1993	Le Code national du bâtiment du Canada 1990
7 novembre 2000	Le Code de construction du Québec, chapitre Bâtiment (CNB 1995 modifié – Québec)
17 mai 2008	Le Code de construction du Québec, chapitre Bâtiment (CNB 2005 modifié – Québec)
13 juin 2015	Le Code de construction du Québec, chapitre Bâtiment (CNB 2010 modifié – Québec)

Figure 2 : Code de construction en vigueur lors de la construction de la coopérative - RBQ

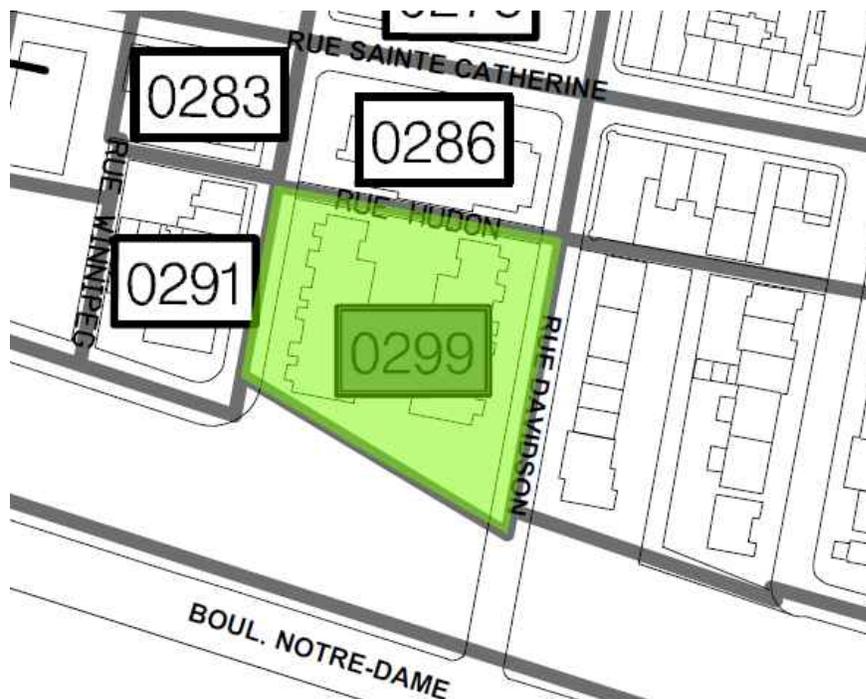


Figure 3 : Extrait du règlement de zonage MHM – Zones, Carte Z-2

3. RAPPORT D'ÉTAT DE BÂTIMENT

3.1. TRAVAUX D'EMPLACEMENT

3.1.1. Stationnement extérieur partagé

Observations : le stationnement d'automobiles partagé entre la coopérative Olymphia et la coopérative Légende au sud du site est dans un état de dégradation avancé. Des interventions correctives facilement visibles ont été effectuées dans les dernières années. Les zones dans le moins bon état se situent du côté Olymphia. Le stationnement a atteint la fin de sa durée de vie utile, le moment d'une remise à neuf est venu.

Ces travaux seront indiqués aux documents de projet de STPA, consulter le rapport de l'ingénieur STR/CIV en annexe pour plus d'informations.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : retirer la couche d'asphalte existante jusqu'au support et la reconstruire à neuf ; coordination à effectuer avec les bollards existants qui seront réinstallés à leur emplacements d'origine ; coordination à effectuer avec la localisation de la clôture existante (déplacer de ± 300 mm vers Légende) qui sera remplacée par des bollards amovibles ; coordination à effectuer avec les arbres existants qui seront à protéger adéquatement ; coordination à effectuer avec les localisations de bacs à déchets

Note : une vérification de l'état du mur de fondation sud sera effectuée en coordination avec ces travaux, voir STR/CIV.

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 1 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : bas de poubelles et recyclage, futurs conteneurs à déchets à relocaliser temporairement

3.1.2. Murets de soutènement, sauts de loup

Observations : les murets de soutènement et sauts de loups en dormants de bois 6x6 sont arrivés en fin de vie utile. Les éléments les moins exposés à l'ensoleillement sont dans un état de pourriture avancé et certains éléments d'ancrage qui restent en place peuvent représenter un danger dans un environnement où des enfants sont amenés à évoluer. Les poussées de sol, ont désaligné certains murets (de dormants de bois) et leur équilibre tend à menacer la sécurité des locataires.

Le logement situé en sous-sol, au coin nord-ouest de la bâtisse, le long de la rue Darling présente une section de muret de soutènement incomplète. Un rapiéçage a été effectué avec un panneau de contreplaqué. Cet élément devra faire partie des non conformités à corriger.

Ces travaux seront indiqués aux documents de projet de STPA, consulter le rapport de l'ingénieur STR/CIV en annexe pour plus d'informations.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : reconstruire les murets et sauts de loups intégralement en béton coulé. Des alternatives sont de reconstruire soit en blocs de béton préfabriqués soit à l'identique avec du bois extérieur traité neuf. Des sauts de loup en métal galvanisé ne seraient pas une bonne recommandation à cause des dimensions requises qui sortent des dimensions typiques (commandes spéciales) et à cause aussi du grand contraste visuel que ça créerait entre les deux coops identiques et construites en même temps

Noter que l'harmonisation vs la coopérative Olympiia devra être discutée. également aborder l'homogénéisation des nouvelles interventions vs les interventions existantes en bon état qui seront conservées.

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 3 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : excavations à effectuer, cour extérieure momentanément et partiellement non disponible, conflit avec les travaux de balcons, de maçonnerie, de remplacement de fenêtres à prévoir ; issues arrières à maintenir dégagées pendant les travaux ; séquençement des travaux par l'entrepreneur général à suivre avec attention par les professionnels ; retrait recommandé des grilles de sécurité en surface au sous-sol qui empêchent l'évacuation des chambres

3.1.3. Rampe extérieure existante à démolir

Observations : la rampe extérieure pour personnes à mobilité réduite en asphalte et dormants de bois 6x6 localisée sur la façade arrière (cour partagée) ne permet pas l'accès aux personnes avec tous types d'aide au déplacement (triporteurs par exemple) Ces travaux seront indiqués aux documents de projet de STPA, consulter le rapport de l'ingénieur STR/CIV en annexe pour plus d'informations.



Figure 4 : Rampe extérieure pour personne à mobilité réduite

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : conserver la rampe existante

Alternative : reconstruire la rampe plus large afin d'accommoder des usagers avec des triporteurs et/ou des fauteuils motorisés

Ref. : CSA B651 *Accessible design for the built environment* Annex C et CCQ 2015 #3.8.3.4. 1)

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 2 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : l'entrepreneur devra s'assurer de rendre accessible l'accès aux marches des deux (2) logements en sous-sol.

3.1.4. Bacs à fleur (2) sur la façade avant à démolir

Observations : les deux bacs à fleur sur la façade ouest (rue Darling) sont composés de dormants de 6x6 en bois. Comme pour le reste des éléments assemblés à l'aide des dormants de bois, ils arrivent à la fin de la durée de leur vie utile.



Figure 5 : Bac à fleurs sur rue

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : refaire l'aménagement de surface, remblayer et installer de façon temporaire du gazon (aménagement paysager minimal pour attribuer l'effort de planification et le budget sur les travaux à l'arrière.

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 0 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : aucune

3.1.5. Cour extérieure partagée

Voir Aménagements extérieurs

3.2. BÉTON

3.2.1. Corrections fissures murs de fondation

Observations : le mur de fondation existant présente des fissures à certains endroits. Ces fissures sont relativement contenues et en majorité localisées dans la partie haute du mur de fondation. Il est important d'effectuer un suivi afin que les fissures ne s'accroissent pas

Sur le mur le long de Notre Dame (au sud), une fissure majeure est existante. Elle a été colmatée et une membrane noire a été appliquée par-dessus.

En guise de travaux complémentaires, la base d'assise en béton des escaliers d'issue arrière est dans certains cas complètement rongée. Un remplacement des appuis s'impose.

Ces travaux seront indiqués aux documents de projet de STPA, consulter le rapport de l'ingénieur STR/CIV en annexe pour plus d'informations.

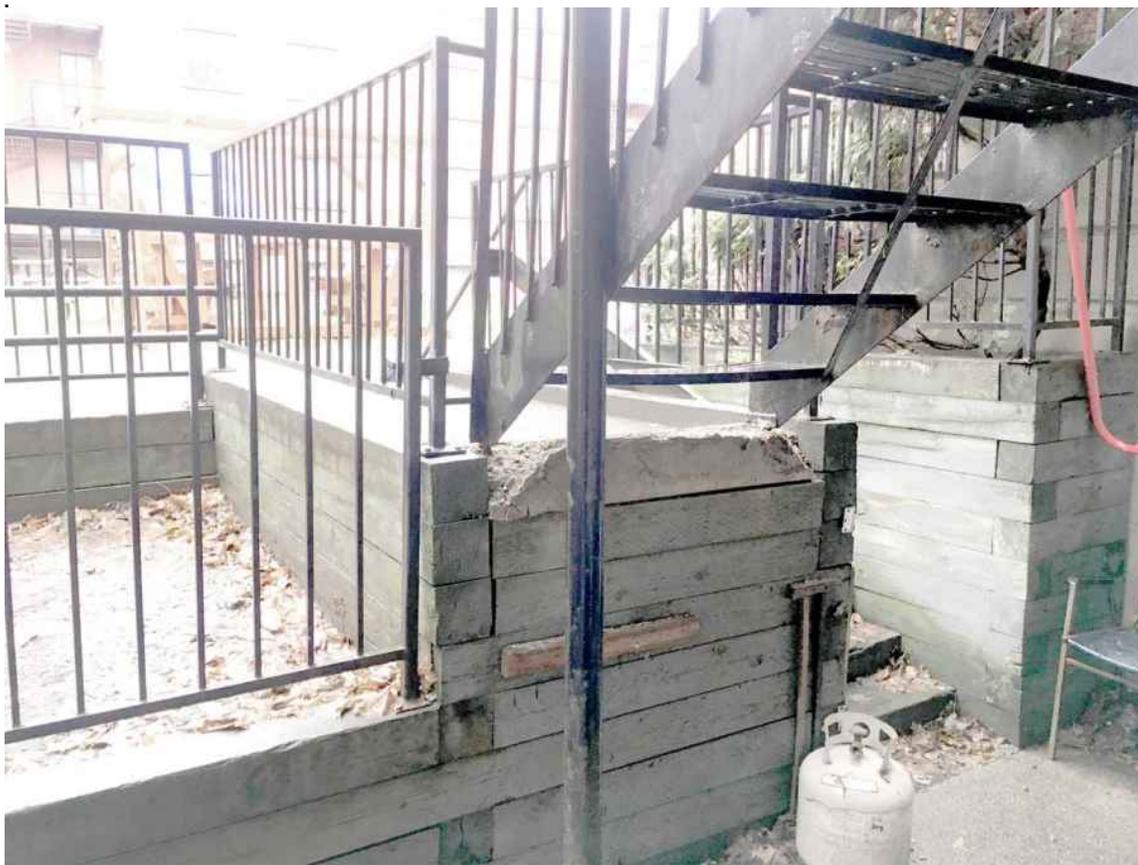


Figure 6 : Base d'assise en béton des escaliers d'issue

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : injection de résine synthétique ou de ciment spécialisé dans les fissures ; pendant les travaux de remplacement de l'asphalte il y aura des excavations et vérifications de l'état de la correction sous le niveau du sol. Une nouvelle membrane sera probablement installée (de couleur s'harmonisant mieux avec le béton existant) ; remplacement à l'identique de la première marche de béton par une nouvelle marche en béton aux mêmes dimensions (400x400)

Consulter le rapport de l'ingénieur STR/CIV en annexe.

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 1-2 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : nécessité d'effectuer les travaux (excavation, inspection, remplacement de membrane et/ou injection au besoin) avant que les travaux d'asphaltage du stationnement extérieur partagé ne soient exécutés

3.2.2. Réparation feu mur de fondation

Observations : localisées au coin Nord-Ouest, sur la façade nord, des traces consécutives à un feu dans une poubelle (ou autre conteneur) le long du mur de béton et du mur de maçonnerie au dessus sont apparentes.

Cette correction n'est pas identifiée au BSI, l'évaluation effectuée est suite à la demande de la coopérative.

Ces travaux seront indiqués aux documents de projet de STPA, consulter le rapport de l'ingénieur STR/CIV en annexe pour plus d'informations.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : retirer une couche de surface, installer des nouveaux ancrages pour une bonne adhérence et réappliquer un nouveau béton en surface. Consulter le rapport de l'ingénieur STR/CIV.

Noter que la maçonnerie sur le dessus n'est pas traitée par les travaux (impact moins visible) dans le haut. Une intervention de nettoyage de maçonnerie ponctuelle pourrait résoudre cette situation

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 2 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe. **Contraintes** : aucune

3.3. MAÇONNERIE

3.3.1. Corrections parement

Observations : à plusieurs endroits des quatres (4) façades des fissures et désolidarisations sont visibles. La structure du bâtiment existant est constituée de bois en intégralité et le matériau de parement est en maçonnerie. Dans ce type de bâtiment, après quelques épisodes de sécheresse des sols, il est fréquent de voir apparaitre ce type de fissures.

Localisées en majorité au dernier étage, elles sont transversales et en "escalier". Le BSI a identifié la majorité de ces fissures, cependant autour des portes et des fenêtres, le détail de retrait de maçonnerie apparait être particulièrement faible et à plusieurs endroits il y-a de la désolidarisation qui s'est effectuée.

Voir photo ci-bas et consulter l'annexe 6.6.



Ces jonctions devront être reprises avec des matériaux plus performants.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Figure 7 : Désolidarisation, fissuration du parement de maçonnerie –logement 545-8

Solution (s) préconisée (s) : interventions chirurgicales par des ouvriers spécialisés qui effectueront le retrait du mortier à remplacer avec des meuleuses électriques sur une profondeur de 25mm et avec un marteau et un burin pour les recoins inaccessibles autrement. Le mortier de remplacement préconisé sera du mortier de rejointoiement spécialisé prémélangé, à haute flexibilité (produits Daubois ou King exclusivement)

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 2-3 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : coordination requise entre le moyen d'accès employé par le sous-traitant en maçonnerie et les sous-traitants qui s'occuperont des autres travaux (murets et sauts de loups, balcons, portes et fenêtres) ; température minimale d'exécution des travaux (le mortier reste applicable jusqu'à 5 degrés C.- plus il fait froid, plus le temps de séchage du mortier est allongé)

3.3.2. Travaux divers

Observations : la dégradation des joints de mortier autour des gouttières d'entrées sur la façade Ouest (Darling) est dommageable pour la façade de maçonnerie à court terme, plusieurs linteaux métalliques au dessus des ouvertures présentent un niveau de rouille avancé et sont à remplacer, le nettoyage de la maçonnerie et le scellement des allèges sont aussi diverses interventions préventives et correctives à effectuer afin de prolonger la durée de vie du bâtiment

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : le remplacement à l'identique pour tous les linteaux affectés (travaux de retrait de maçonnerie au préalable) ; le raccrochage des gouttières déconnectées et le rejointoiement de la maçonnerie affectée ; le nettoyage de la maçonnerie grâce à une solution non abrasive et non dommageable pour l'environnement ; le scellement des allèges est une intervention à effectuer à l'aide d'un produit hydrofuge qui permet la diffusion de la vapeur d'eau provenant de l'intérieur du mur d'enveloppe

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 1-2 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : aucune

3.4. MÉTAUX

3.4.1. Corrections structurales des balcons (façade avant et arrière)

Observations : tous les balcons de la coopérative présentent des pentes de drainage nulles ou négatives (vers le bâtiment). En inspectant les supports structuraux en dessous des balcons on constate qu'il ne sont pas inclinés en s'éloignant du bâtiment tel qu'ils devraient l'être (et tel que le dessin 9/A-7 l'illustre). Une pente positive de 2% est la norme minimale à respecter. Ceci est problématique et contribue à générer d'autres problèmes qui affectent le parement et contribuent à augmenter l'état de dégradation avancé de l'ensemble des éléments. Certains pontages de fibre de verre aux niveaux supérieurs, ne profitant pas de la protection d'un balcon au dessus sont complètement pourris et pourraient même être dangereux pour les usagers. La précaution est de mise jusqu'à leur remplacement.



Figure 8 : Drainage contre le bâtiment

Ces travaux structuraux seront indiqués aux documents de projet de STPA, consulter le rapport de l'ingénieur STR/CIV en annexe pour plus d'informations.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : démanteler les balcons, nettoyer les éléments de supports structuraux afin d'en retirer la rouille de surface présente, les apprêter avec de l'apprêt anti-rouille et les repeindre et rajouter des éléments de supports afin de relever les nouveaux points hauts des balcons de 25@35 mm (1 po @ 1.5po)

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 2 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : séquençement des travaux (ou efficacité et rapidité d'exécution) afin de continuer de donner accès aux locataires à leur deuxième issue

3.4.2. Remise à neuf des garde corps en fer forgé (façade avant et arrière)

Observations : les garde corps des balcons en avant et en arrière (façade Darling et façade cour) présentent des traces de rouille de surface de modéré à importantes. L'entretien préventif n'a pas été effectué au moment ou il aurait dû.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : retirer les garde-corps (les pontages en fibre de verre ainsi que les éléments structuraux en dessous seront remis à neuf) et effectuer un nettoyage en profondeur (sablage) afin de retirer la corrosion de surface, par la suite une solution d'acétone pourra être appliquée, un apprêt chimiquement compatible avec l'acétone devra être appliqué et pour compléter une peinture (elle aussi chimiquement compatible) devra être appliquée en guise de finition.

À la demande de la coopérative, les portions opaques latérales de 600mm de long (2' - 0") des balcons avants (façade Darling) seront retirées et remplacées par de nouvelles sections tubulaires en acier afin d'uniformiser l'allure extérieure des balcons.

A noter : les balcons de la coopérative voisine Olymphia ont été modifiés de cette façon par le passé.



Figure 9 : Portion opaque latérale, façade sur rue

Suite à des vérifications effectuées auprès de l'arrondissement, l'ensemble des deux (2) coopératives ne sont pas inscrites aux registres comme d'intérêt particulier et donc le répondant à l'arrondissement (M. Gabriel Laforce) ne semblait pas voir de difficulté à modifier certains éléments de l'allure générale du bâtiment.

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 2-3 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : obtenir le permis de modification de l'allure des garde-corps (portion opaque) par l'arrondissement avant d'entreprendre les travaux

3.4.3. Travaux divers

Observations : divers travaux de métaux ouvrés seront effectués à travers les diverses interventions du projet. Parmi ceux-ci mentionons : de nouveaux bollards d'acier galvanisé pour remplacer les bollards présents dans le stationnement de la coopérative Olymphia ; de nouveaux bollards amovibles pour faire office de séparation entre les portions de stationnement de Légende et d'Olymphia ; de nouveaux linteaux de maçonnerie afin de remplacer les linteaux actuels grandement rouillés ; de nouveaux supports d'antennes au toit pour remplacer les supports actuels installés sur le dessus des parapets séparateurs. f

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : le remplacement par de nouveaux éléments d'acier galvanisé (peints au besoin) tous les éléments indiqués

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : NA (inclus aux délais des travaux auxquels ils se rattachent)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : aucune

De plus des portions de membranes sont visibles aux remontées et donc exposées aux ultraviolets (élément le plus nuisible pour ce type de membrane).

L'ancrage des antennes de cablodistributeur directement sur le dessus des parapets est problématique et contribuera à créer des problèmes d'étanchéité à terme.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : la toiture existante étant une multicouche avec un panneau de support en contreplaqué (vieux système de toiture), un remplacement par une membrane de bitume élastomère pourrait être envisagé, cependant pour éliminer des risques (rares, mais réels) d'incendie il est souhaitable de remplacer la toiture existante par une toiture identique ou une membrane de TPO. Nous recommandons un remplacement à l'identique avec du gravier blanc (IRS>56).

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 1 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : conditions météo (les matériaux et surfaces doivent être parfaitement secs pour que l'adhérence de la nouvelle membrane soit maximale) ; température d'application minimum recommandable : 5 degrés C.

3.5.2. Nouvelles sections de toit

Observations : à la demande des résidents de la coopérative, la possibilité de couvrir les paliers des derniers étages est évaluée



Figure 11 : Escalier d'issue arrière

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : malgré le bénéfice qu'apporterait l'intervention, nous sommes d'avis qu'aucune intervention n'est recommandée.

Explications : les charges de neige que devraient supporter ces nouvelles sections de toit (3, sur la façade arrière) exigent que des membrures de support soient ancrées à travers la maçonnerie, jusqu'aux éléments structuraux porteurs dans le mur en arrière sur une profondeur typique minimale de 5 pieds.

Des percements aux plafond des locaux directement adjacent des six (6) logements du troisième (545-7 et 8, 565-7 et 8 et 585-7 et 8) seraient nécessaires afin de mener les travaux d'impact.

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 2-3 semaines

Budget de travaux : NA

Contraintes : aucune

3.6. PORTES ET FENÊTRES DES LOGEMENTS

Observations : les portes, fenêtres et porte patios de la coopérative ont été installées lors de la construction du bâtiment. Elles sont rendues à la fin de leur vie utile. Dépendant de l'orientation et de l'usage (portes patios) certaines sont en moins bon état que d'autres, mais de façon générale, leur remplacement, à court terme est inéluctable.

Décompte : 116 fenêtres coulissantes, 18 portes patios, 24 portes d'issues arrière

Le BSI recommandait une restauration pour en prolonger la vie d'encore 8-10ans, cependant le mandat actuel est un mandat de remplacement par de nouvelles unités. Afin de profiter de l'effet de mobilisation combiné (travaux de balcons, de maçonnerie) il est très pertinent de remplacer dorénavant et déjà les fenêtres.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : le remplacement complet des fenêtres existantes en aluminium par de nouvelles fenêtres hybrides alu-pvc (coulissantes / battantes / auvent : type final non retenu).

Le ragréage des finis autour des ouvertures de fenêtres une fois les fenêtres installées.

L'abaissement du niveau du sol autour de certaines fenêtres au sous-sol.

La reconstruction des seuils de porte-patios.

Recommandation supplémentaire : permettre l'évacuation des chambres via les fenêtres au sous-sol (retirer les grilles devant les fenêtres du sous-sol). Ref CCQ 2015 9.9.10.1 2) et voir #3.1.2.



Figure 12 :Panoramique des fenêtres grillagées – façade cour

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 6-8 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : accès intérieur à tous les logements, échafaudage ou nacelle dans la cour
(aménagement paysager à reprendre suite à ces travaux

3.7. FINITIONS

3.7.1. Ragréages portes et fenêtres

Observations : le pourtour des fenêtres existantes est majoritairement composé de gypse et dans les salles de bains c'est de la céramique le matériau principal. Le haut des fenêtres (contrairement aux dessins existants) est complété de façon singulière : les fenêtres sont toutes encastrées dans le haut, dans la cloison de près de 1 po. Les mesures en vue de commander les nouvelles fenêtres devront être prises avec attention (ouvertures *brique à brique*). Le retrait des fenêtres va laisser un vide d'une dimension appréciable (quelques pouces de haut) à combler.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : effectuer les ragréages de gypse, de peinture et de céramique nécessaires.

On tentera de choisir une compagnie de fenêtres fournissant un cadre de finition enveloppant afin de minimiser les travaux de ragréages nécessaires.

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : inclus aux délais des travaux auxquels ils se rattachent

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : accès intérieur à tous les logements, mauvaises découvertes potentielles suite au retrait des fenêtres

3.7.2. Peintures escaliers, garde corps, etc

Observations : les travaux de maintenance de la peinture sur les garde-corps, escaliers et mains-courantes n'ont pas été effectués depuis quelques temps

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : deux (2) couches de nouvelle peinture sur les garde-corps, marches et main-courantes après nettoyage et préparation.

Nouvelle couleur pour les garde-corps de la façade avant : noir ; couleur pour les garde-corps de la façade arrière : noir tel que l'existant.

Les nouveaux planchers en fibre de verre seront peints de la même couleur qu'actuellement.

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : approx. 3 semaine (s)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : aucune

3.8. MÉCANIQUE

Observations : sur la façade et sur le toit, les grilles d'extraction d'air en plastique (hottes de cuisines et salles de bains) sont dues pour un remplacement (réf. : BSI).

Sur le toit les ventilateurs d'entretoit, cols de cygnes, événements et échangeurs d'air des aires communes seront remplacés.



Figure 13 : Toiture de la coopérative Légende

Ces travaux seront indiqués aux documents de projet de STPA, consulter le document de l'ingénieur en annexe pour plus d'informations.

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : le remplacement des ventilateurs en acier galvanisé par des ventilateurs en polypropylène (non réactif à la corrosion) et le remplacement des cols de cygnes par de nouveaux présentant un plus grand dégagement vertical vs la membrane de gravier. Dégagement actuel = 200mm.

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : NA (inclus aux délais des travaux auxquels ils se rattachent)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : aucune

3.9. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Observations : la cour partagée située à l'arrière, entre la coopérative Légende et la Coopérative Olymphica subit les conséquences du manque d'entretien. Les informations récoltées auprès des résidents mentionnent qu'une patinoire a été installée en hiver par le passé et a laissé une trace bien visible au milieu de la zone. Toujours selon les informations obtenues auprès des résidents, les sols seraient contaminés et non propices à faire pousser des aliments comestibles. Au milieu de l'espace, deux (2) équipements de Bell et Videotron créent un obstacle de près de trois (3) pieds de haut). Les deux (2) cabanons du côté sud sont en fin de vie utile, il n'y-a aucune zone d'ombre dans la cour, la porte d'accès par la clôture du côté sud n'est pas localisée au bon endroit et le sol présente des dénivelés perceptibles et inadéquats pour une zone de jeu gazonnée.



Figure 14 : Cour partagée coopérative Légende et coopérative Olymphica

Indice de détérioration : 1 (souhaitable à court terme - important) / 2 (souhaitable à moyen terme - modéré) / 3 (autre)

Solution (s) préconisée (s) : un programme final reste à déterminer de concert avec les intervenants de l'organisme Sentiers Urbains, avec les responsables de la coopérative Légende (la validation auprès de tous les résidents a déjà été effectuée) ainsi qu'avec les responsables de la coopérative Olymphia.

Le programme - non exhaustif - initialement discuté avec la coopérative Légende comporterait :

- Une aire de détente pour les adultes - 1/3
Balançoires existantes, bancs existants, barbecues
- Une aire d'activités pour les enfants – 1/3
Nouveau modules de jeux, arbres
- Une aire de jardinage/plantation – 1/3
Potager, buissons fruitiers, poulailler, bacs de plantation en terre 3x6
- La plantation de nouveaux arbres
- Un nouveau cabanon double afin de remplacer les deux (2) cabanons actuellement sur le terrain
- un nouvel abri à vélos composé de matériaux récupérés
- De potentiels jardins communautaires advenant le cas où l'organisme les Sentiers Urbains serait prêt à collaborer au projet et potentiellement le bâtiment voisin, adjacent au parc au nord (adresse sur la rue Sainte Catherine Est)

Durée de l'intervention / échéancier de réalisation : NA (des corvées seront effectuées par la/les coopérative)

Budget de travaux : consulter estimation en annexe

Contraintes : disponibilité de la cour vs toutes les interventions qui seront effectuées (murets, maçonnerie, balcons, fenêtres) ; présence au centre de la cour d'installations de Videotron et Bell

4. ESTIMATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION - SOMMAIRE

Indice des coûts de construction :

Les coûts estimés selon l'estimation ont été calculés en dollars « 1er trimestre 2018 » avec l'indice 151 de Statistique Canada pour les coûts de construction (indice, 2002=100 ; année 2014=143).

Depuis l'année 2014, année de la rédaction du BSI, les couts de la construction résidentielle à Montréal ont augmenté de 5.6%, si on applique +5.6% au budget de 447 325.20\$, le budget qui doit être alloué en 2018 est de 472 375.41\$. il y-a un déficit de 25 050\$

Travaux spéciaux :

Aucun montant n'a été alloué pour de la décontamination de sols.

Aménagements extérieurs :

Les travaux de remise à neuf du stationnement partagé ont été évalués et inclus à la présente estimation.

Un montant forfaitaire a été alloué pour l'aménagement de la cour extérieure partagée. Un exercice afin de compléter l'aménagement final est à effectuer. Suite à des discussions avec le responsable de la gestion de la coopérative Légende, il a été convenu d'attendre que l'étendue des estimations soit connue afin d'avoir un portrait plus juste des besoins monétaires et d'effectuer la planification de la cour par la suite. Le budget alloué pour l'aménagement de la cour pourra être validé lors de l'étape de réalisation des plans et devis.

Fait à noter, dans l'évaluation de budget préliminaire effectuée par les gestionnaires de projet auparavant au mandat, le montant effectif pour l'aménagement paysager était manquant : un montant pour l'asphaltage était alloué, un montant pour les travaux de murets était alloué, un montant pour un nouveau cabanon était alloué, mais le montant pour l'aménagement paysager a proprement dire, était manquant. Dès le départ un déficit équivalent au montant qui sera alloué pour le réel aménagement paysager de la cour (bacs, plantations, arbres etc) est à calculer.

Remplacement fenêtres :

Fait à noter, dans l'évaluation de budget préliminaire effectuée par les gestionnaires de projet auparavant au mandat, seule une restauration des fenêtres était, estimée. Bien qu'il ait toujours été question d'un remplacement complet des fenêtres, le montant qui était inclus au budget de travail actuel était celui de la restauration des fenêtres. Celui du remplacement complet des fenêtres était proposé et inclus au budget disponible dans les "11 ans et +" prochaines années. La coopérative a maintenu sa volonté de remplacer d'un même élan toutes ses fenêtres (qui datent de la construction - 1985)

Contingences de design :

Un montant correspondant à 2 % du coût des travaux a été calculé pour tenir compte des contingences de conception lors de la préparation des plans et devis.

Si pendant l'élaboration des plans et devis, aucune nouvelle décision n'ayant d'impact sur les estimés budgétaires n'était prise, ce montant ne serait pas utilisé et l'estimation des coûts serait baissée de l'équivalent de cette contingence.

Conditions générales, administration et profit :

Des montants d'un total de 13% du coût des travaux ont été calculés pour tenir compte des frais généraux, soit 5% pour les conditions générales de chantier et 8% pour l'administration et le profit de l'entrepreneur général. Ce montant correspond à une attribution juste et calquée sur un prix habituel du marché résidentiel, il est important de noter que l'entrepreneur général a la liberté d'allouer le pourcentage qu'il souhaite à ces postes budgétaires. Le principe du plus bas soumissionnaire conforme n'a pas de réelle emprise sur ces éléments.

Conditions de mise en œuvre :

Aucun montant n'a été calculé pour tenir compte de conditions particulières de mise en œuvre.

Contingences de construction :

Un montant supplémentaire correspondant à 10% du coût des travaux a été calculé pour tenir compte des contingences de construction.

Si dans le cours des travaux, aucune mauvaise découverte n'était découverte, l'estimation des coûts serait baissée de l'équivalent de cette contingence et le montant reviendrait à la coopérative.

Honoraires :

Des honoraires de gestion ne sont pas ajoutés au montant du coût des travaux incluant les contingences de construction.

Les honoraires de professionnels (architecture, structure, civil) sont ajoutés au montant du coût des travaux incluant les contingences de construction. Les honoraires de professionnels en architecture de paysage ont été exclus du montant des honoraires dans l'attente d'une meilleure définition des besoins en aménagement.

Mobilier et équipement généraux :

Le mobilier de la cour extérieure partagée est exclu de l'estimation jointe au présent rapport. Les modules de jeux pour enfants, nouvelles balançoires, nouveaux bancs, poulailler, cabanon, abri à vélos qui seraient à installer, seront directement acquis par les coopératives et installés lors de corvées partagées.

Coopérative Olymphia :

Les coûts indiqués dans la présente étude comprennent les travaux à effectuer sur la propriété de la coopérative Olymphia. Le bordereau de soumission de l'entrepreneur général qui sera retenu sera construit de façon à pouvoir retracer ce montant (de même que celui pour le stationnement) afin de permettre un remboursement entre les coopératives. L'entrepreneur soumettra un prix global de travaux à l'attention de la coopérative Légende. Les paiements seront effectués basés sur les recommandations des professionnels. Par la suite, la coopérative Légende devra obtenir son remboursement de la coopérative Olymphia selon un processus d'entente qui leur sera propre.

Divison MF	Detail		%
02 000	Travaux d'emplacement **	9,390.00 \$	1.5%
03 000	Béton	7,500.00 \$	1.2%
04 000	Maçonnerie	24,000.00 \$	3.7%
05 000	Métaux	107,680.00 \$	16.8%
06 000	Bois, plastiques , composites	2,000.00 \$	0.3%
07 000	Isolation thermique et étancheité	81,696.00 \$	12.7%
08 000	Portes et fenêtres	148,300.00 \$	23.1%
09 000	Revêtements de finition	3,000.00 \$	0.5%
10 000	Produits spéciaux	3,394.69 \$	0.5%
15 000	Mécanique	22,200.00 \$	3.5%
31 000	Terrassements	88,450.00 \$	13.8%
32 000	Aménagements extérieurs	60,000.00 \$	9.3%
Sous-total construction		557,610.69 \$	
	Contingences de conception 2%	11,152.21 \$	
	Conditions générales 5%	28,438.14 \$	
	Administration et profit entrepreneur général 8%	45,501.03 \$	
Sous-total avant taxes		642,702.08 \$	100%
	TPS 5%	32,135.10 \$	
	TVQ 9,975 %	64,109.53 \$	
TOTAL		738,946.71 \$	
	Contingences de construction 10%	73,894.67 \$	
	Honoraires professionnels (tps, tvq comprises)	34,482.16 \$	
TOTAL PROJET *		847,323.55 \$	

* Permis de construction, mobilier exclus

** Disposition de matériaux contaminés exclue

5. SYNTHÈSE

Comme il a été identifié au présent rapport, il est aisé de constater qu'un bon nombre des grandes interventions qui sont à mener dans le bâtiment de la coop Légende sont une résultante de travaux d'entretien qui n'ont pas été menés à temps. En effet l'état de dégradation prématuré de plusieurs composantes de l'enveloppe (maçonnerie, balcons) sont des conséquences directes d'un mauvais drainage des eaux de pluie qui n'a pas été corrigé depuis la construction. Cette eau stagnante (et neige fondante) contribuait à maintenir un degré d'humidité trop élevé dans le mur de maçonnerie qui tendait à s'évacuer contre la paroi plutôt qu'en avant comme elle devrait.

Les interventions de toiture, d'asphaltage du stationnement et de scellement des fissures du mur de fondation sont des interventions mieux organisées et qui arrivent dans un temps normal dans la vie d'un bâtiment.

Voici quelques-uns des défis qui seront à considérer dans les étapes subséquentes :

- Trouver les fonds nécessaires pour mener la totalité des travaux malgré l'évaluation budgétaire plus élevée qu'initialement prévu
- Planifier une séquence d'interventions qui satisfasse tous les résidents
- Coordination avec Olymphia à finaliser pour le programme de travaux de la cour ainsi que pour l'harmonisation des interventions (murets de soutènement)

6. ANNEXES

Annexe 6.1	Liste des travaux proposés et priorisations – sous réserve	3 pages
Annexe 6.2	Échéancier, séquençement et priorisation des travaux– sous réserve	2 pages
Annexe 6.3	Estimation détaillée des couts de construction	5 pages
Annexe 6.4	Évaluation préliminaire des travaux Civils/Structure – STPA ingénieurs	15 pages
Annexe 6.5	Tableau de suivi des décisions à prendre	2 pages
Annexe 6.6	Relevé photographique de la façade de maçonnerie du logement 545-8	6 pages
Annexe 6.7	Résumé des normes réglementaires - MHM (01-275 – Juin 2018)	1 page
Annexe 6.8	Bilan de Santé d'Immeuble (BSI) - Décembre 2014	73 pages

ANNEXE 6.1

LISTE DES TRAVAUX PROPOSÉS

Coopérative La Légende – Interventions multiples

Liste des travaux proposés (sous réserve) – expertise et recommandations

18 juin 2018

Description	Importance	Délai (sems)
<input type="checkbox"/> Réasphaltage du stationnement partagé	2	1
<i>Drainage du stationnement</i>	NA	-
<input type="checkbox"/> Remplacement de certaines portions de la clôture du stationnement partagé	NA	-
<input type="checkbox"/> Déplacer (corriger) la limite entre le stationnement de la coop Légende et la coop Olymphia	NA	-
<input type="checkbox"/> Restauration des murets de soutènement et des sauts de lous	1	3
<i>Drainage des alcôves des murets de soutènement (Ss-sol)</i>	NA	-
<input type="checkbox"/> Démolition et reconstruction et/ou remplacement de la rampe pour pamr	3	2
<input type="checkbox"/> Démolition des bacs à fleur (2) en façade avant	3	0
<input type="checkbox"/> Correction des fissures aux murs de fondation	1	1-2
<input type="checkbox"/> Réparation des traces du feu façade Nord-Ouest.	3	2
<input type="checkbox"/> Corrections au parement de maçonnerie – fissures, joints de mortier.	1	1-2
<input type="checkbox"/> Corrections au parement de maçonnerie – linteaux	1	1
<input type="checkbox"/> Corrections au parement de maçonnerie – gouttières d'entrée	1	0

<input type="checkbox"/>	Corrections au parement de maçonnerie – scellement des allèges	2	0
<input type="checkbox"/>	Corrections au parement de maçonnerie – nettoyage de la maçonnerie	3	1
<input type="checkbox"/>	Corrections aux balcons avants : redressement des pentes de drainage, traitement anticorrosion, remplacement des pontages de fibre de verre, retrait des sections opaques, restauration des garde-corps en fer forgé existants	1	2-3
<input type="checkbox"/>	Corrections aux balcons arrières : redressement des pentes de drainage, traitement anticorrosion, remplacement des pontages de fibre de verre, restauration des garde-corps en fer forgé existants	1	2-3
<input type="checkbox"/>	Corrections aux balcons arrières : restauration des marches et mains courantes en demi-lune (3) existantes	1	2
<input type="checkbox"/>	Travaux aux balcons arrières : nouvelles sections de toit (3)	NA	-
<input type="checkbox"/>	Nouveaux bollards de remplacement dans le stationnement (coop Olymhia)	3	0
<input type="checkbox"/>	Nouveaux bollards amovibles afin de séparer les deux portions de stationnement de deux coopératives	3	0
<input type="checkbox"/>	Nouveaux supports pour antennes au toit (quantité : 9)	2	0
<input type="checkbox"/>	Joints de scellants et calfeutrage à reprendre sur tout le parement	1	1
<input type="checkbox"/>	Nouvelle membrane de toiture en gravier (blanc)	1-2	1
<input type="checkbox"/>	Remplacement des portes extérieures d'issue, des portes-patios, des seuils de portes, des fenêtres et travaux de ragréages	1-2	6-8
	Remplacement des portes d'entrée et mur rideau	NA	-
<input type="checkbox"/>	Abaissement du sol devant certaines fenêtres	1	1

<input type="checkbox"/>	Travaux de peinture divers (garde corps des balcons, mains courantes des escaliers, ragréages intérieurs autour des fenêtres, autres)	1-2	2
<input type="checkbox"/>	Remplacement des équipements d'aération, de ventilation et d'extraction d'air au toit et sur les façades sud, est et nord	1-2	0
<input type="checkbox"/>	Aménagement de la cour	2	-

ANNEXE 6.2

ÉCHÉANCIER, SÉQUENCEMENT, ET PRIORISATION DES TRAVAUX

ANNEXE 6.3

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS DE CONSTRUCTION



Coop Légende - Interventions multiples

#projet : 1806

émis pour : budget de référence rev.1

étape du projet : expertise et recommandations

date :

18 juin 2018

Divison MF	Detail		%
02 000	Travaux d'emplacement **	9,390.00 \$	1.5%
03 000	Béton	7,500.00 \$	1.2%
04 000	Maçonnerie	24,000.00 \$	3.7%
05 000	Métaux	107,680.00 \$	16.8%
06 000	Bois, plastiques , composites	2,000.00 \$	0.3%
07 000	Isolation thermique et étanchéité	81,696.00 \$	12.7%
08 000	Portes et fenêtres	148,300.00 \$	23.1%
09 000	Revêtements de finition	3,000.00 \$	0.5%
10 000	Produits spéciaux	3,394.69 \$	0.5%
15 000	Mécanique	22,200.00 \$	3.5%
31 000	Terrassements	88,450.00 \$	13.8%
32 000	Aménagements extérieurs	60,000.00 \$	9.3%
Sous-total construction		557,610.69 \$	
	Contingences de conception 2%	11,152.21 \$	
	Conditions générales 5%	28,438.14 \$	
	Administration et profit entrepreneur général 8%	45,501.03 \$	
Sous-total avant taxes		642,702.08 \$	100%
	TPS 5%	32,135.10 \$	
	TVQ 9,975 %	64,109.53 \$	
TOTAL		738,946.71 \$	
	Contingences de construction 10%	73,894.67 \$	
	Honoraires professionnels (tps, tvq comprises)	34,482.16 \$	
TOTAL PROJET *		847,323.55 \$	

* Permis de construction, mobilier exclus

** Disposition de matériaux contaminés exclue



Coop Légende - Interventions multiples
#projet : 1806
émis pour : budget de référence rev.1
étape du projet : expertise et recommandations **18 juin 2018**

Description de l'intervention	Coût de l'intervention
	Total
DIVISION 02 - TRAVAUX D'EMPLACEMENT	9,390.00 \$
SECTION 02050 - DÉMOLITION	7,890.00 \$
Démolition rampe (allocation)	7,500.00 \$
Démolition bacs à fleur rue Darling (2)	390.00 \$
SECTION 02200 - EXCAVATION ET REMBLAIS	1,500.00 \$
Nouvelle dalle sur sol et remblai pour le nouveau cabanon double	1,500.00 \$
DIVISION 03 - BÉTON	7,500.00 \$
SECTION 03300 - BÉTON	4,500.00 \$
Nouveau Mur de soutènement (béton coulé) - voir Division 31	
Remplacement des bases de béton des escaliers et des trottoirs en asphalte.	3,500.00 \$
Réparation des fissures du mur de fondation.	1,000.00 \$
SECTION 03350 - FINITION BÉTON	3,000.00 \$
Corrections mur de fondation coin Nord-Ouest (feu)	3,000.00 \$
DIVISION 04 - MAÇONNERIE	24,000.00 \$
SECTION 04000 - REVÊTEMENT EXTÉRIEUR	24,000.00 \$
Corrections parement (allocation)	24,000.00 \$
Scellement alèges de béton - HORS CONTRAT	2,900.00 \$
location nacelle - HORS CONTRAT	4,000.00 \$
DIVISION 05 - MÉTAUX	107,680.00 \$
SECTION 05120 - STRUCTURE D'ACIER	75,000.00 \$
structure d'acier (correction balcons arrières)	30,000.00 \$
structure d'acier (correction balcons avants)	45,000.00 \$
SECTION 05500 - OUVRAGES MÉTALLIQUES	32,680.00 \$
Garde-corps Balcons arriere (restauration)	9,000.00 \$
Garde-corps Balcons avant (restauration)	10,800.00 \$
Garde-corps Balcons avant (retrait coté opaque)	4,680.00 \$
Garde-corps Balcons arriere (remplacement - alu) - HORS CONTRAT	10,800.00 \$
Garde-corps Balcons avant (remplacement - alu) - HORS CONTRAT	45,120.00 \$
Corrections linteaux (allocation - complémentaire à 04000)	750.00 \$
Supports antennes au toit	1,250.00 \$
Remplacement des bollards (travaux Olympiia)	3,200.00 \$
Nouveaux bollards amovibles.	3,000.00 \$
Nettoyage escaliers et marches 3 escaliers d'issues arriere (restauration) - HC	40,500.00 \$



Coop Légende - Interventions multiples #projet : 1806 émis pour : budget de référence rev.1 étape du projet : expertise et recommandations	18 juin 2018
---	---------------------

DIVISION 06 - BOIS, PLASTIQUES, COMPOSITES	2,000.00 \$
SECTION 06100 - CHARPENTERIE	2,000.00 \$
charpenterie/menuiserie (allocation)	2,000.00 \$
DIVISION 07 - ISOLATION THERMIQUE ET ÉTANCHÉITÉ	81,696.00 \$
SECTION 07510- COUVERTURE À MEMBRANE BITUMINEUSE MULTICOUCHE	68,556.00 \$
gravier blanc - IRC 56 min	68,556.00 \$
SECTION 07920 - PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ	13,140.00 \$
étanchéité portes fenetres	10,140.00 \$
location nacelle	1,000.00 \$
Réfection de la membrane d'étanchéité exposée	2,000.00 \$
DIVISION 08 - PORTES ET FENÊTRES	148,300.00 \$
SECTION 08100 - PORTES EXTÉRIEURES	21,000.00 \$
portes extérieures d'issue	18,000.00 \$
Nouveaux seuils de porte préfabriqués	3,000.00 \$
SECTION 08160 - PORTES COULISSANTES	27,550.00 \$
portes patios	24,300.00 \$
Nouveaux seuils de porte préfabriqués	2,250.00 \$
location nacelle	1,000.00 \$
SECTION 08500 - FENETRES	99,750.00 \$
Nouvelles fenetres (HYB.)	97,750.00 \$
fenetres (coulissantes HYB)	0.00 \$
location nacelle	2,000.00 \$
fenetres (coulissantes PVC) - HORS CONTRAT	4.00 \$
fenetres (combinaison HYB) - HORS CONTRAT	4.00 \$
DIVISION 09 - REVÊTEMENTS DE FINITION	3,000.00 \$
SECTION 09900 - PEINTURE ET FINIS MURAUX	3,000.00 \$
allocation peinture (ragréages intérieurs)	1,000.00 \$
allocation gypse (ragréages intérieurs)	1,000.00 \$
allocation céramique (ragréages intérieurs)	1,000.00 \$
peinture de la structure d'acier des balcons arrieres (compris dans 05120)	
peinture des garde corps balcons -restauration (compris dans 05500)	
Peinture escaliers et marches 3 escaliers d'issues arriere (restauration) - HC	5,250.00 \$



Coop Légende - Interventions multiples #projet : 1806 émis pour : budget de référence rev.1 étape du projet : expertise et recommandations	18 juin 2018
---	---------------------

DIVISION 10 - PRODUITS SPECIAUX	3,394.69 \$
SECTION 102213 - CLOISONS GRILLAGÉES	3,394.69 \$
Cloture de maille de chaines (alloc)	1,894.69 \$
Rehabilitation Cloture existante Rue Notre Dame (allocation)	1,500.00 \$
Nouvelle Cloison de maille de chaines Rue Notre-Dame - HORS CONTRAT	5,413.39 \$
DIVISION 15 – MECANIQUE	22,200.00 \$
Aérateurs d'entretoit	12,000.00 \$
Aérateurs d'espaces communs	3,000.00 \$
Extracteurs d'air galvanisés (façade, toit)	7,200.00 \$
DIVISION 31 – TERRASSEMENTS	88,450.00 \$
Réasphaltage des stationnements	18,900.00 \$
Remplacement des bordures en bois des stationnements	8,750.00 \$
Ajout de dalles en béton préfabriqué	800.00 \$
Nouveau Mur de soutènement (béton coulé)	60,000.00 \$
Mur de soutènement (blocs de béton) - HORS CONTRAT	50,000.00 \$
Mur de soutènement (bois) - HORS CONTRAT	35,000.00 \$
DIVISION 32 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	60,000.00 \$
Aménagement cour (allocation) (mobilier exclu)	60,000.00 \$
Potager (Bacs de plantation en terre - 3' x 6') - comprise	12,000.00 \$
Cabanon double - HORS CONTRAT	2,500.00 \$
Poulailler - HORS CONTRAT	1,800.00 \$
Buissons fruitiers - comprise	0.00 \$
Arbres - comprise	
Aire de jeux pour enfants (surface battie) - comprise	
Aire de jeux pour enfants (modules) - HORS CONTRAT	



Coop Légende - Interventions multiples
#projet : 1806
émis pour : budget de référence rev.1
étape du projet : expertise et recommandations **18 juin 2018**

Sous-total		557,610.69 \$
Contingences de conception	2%	11,152.21 \$
Sous-total		568,762.90 \$
Conditions générales	5%	28,438.14 \$
Administration & profit	8%	45,501.03 \$
Sous-total		642,702.08 \$
TPS	5%	32,135.10 \$
TVQ	9.975%	64,109.53 \$
Total		738,946.71 \$
Contingences de construction	10%	73,894.67 \$
Honoraires professionnels (tps, tvq comprises)		34,482.16 \$
TOTAL PROJET		847,323.55 \$

ANNEXE 6.4

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX CIVILS/STRUCTURE

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX CIVILS ET STRUCTURE

au 565, rue Darling à Montréal (Québec)

Présentée à

Coopérative d'habitation La Légende

565, rue Darling,
Montréal (Québec) H1W 3Y3

À l'attention de M. Benoit Gonneville Dame, Président

Préparée par

**St-Pierre
& Associés**

SCIENCE DU BÂTIMENT

**9001, boul. de l'Acadie, suite 602
Montréal (Québec) H4N 3H7**

**Référence : 18-2594
30 mai 2018**

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
1.1. OBJECTIF	1
1.2. MÉTHODOLOGIE	1
1.3. RAPPORT.....	2
2. TRAVAUX CIVILS ET STRUCTURE	3
2.1. STATIONNEMENT EXTÉRIEUR	3
2.2. MURETS DE SOUTÈNEMENT	5
2.3. RAMPE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE	8
2.4. BALCONS	8
2.5. FONDATIONS	9
3. MÉCANIQUE	10
3.1. EXTRACTEURS SUR LA TOITURE ET VENTILATEURS D'ENTRETOIT	10

ANNEXE A

ESTIMATION BUDGÉTAIRE

1. Introduction

Conformément à l'offre de service datée du 8 mars 2018, St-Pierre & Associés a été mandatée par la Coopérative d'habitation La Légende afin de réaliser une évaluation préliminaire des travaux de civils et structure. Cette première étape servira à préparer dans un deuxième temps les plans et devis pour les travaux prescrits dans le rapport *Bilan de santé* du 17 décembre 2014, préparé par FECHIMM pour le bâtiment situé au 565, rue Darling à Montréal (Québec).

1.1. Objectif

Les objectifs principaux de cette évaluation de la condition du site sont de donner un aperçu global de la condition générale des aménagements extérieurs et de la fondation du bâtiment tels que visités le jour de l'inspection et de proposer des recommandations pour corriger les anomalies relevées avec une estimation budgétaire.

Les budgets évalués pour la réfection des différents composants sur le site seront majoritairement basés selon notre expérience récente à partir de travaux similaires et de manuels d'estimation.

1.2. Méthodologie

Notre mandat s'est limité à une revue de la documentation disponible fournie à St-Pierre & Associés et à une inspection visuelle des lieux de façon à permettre l'identification des anomalies au niveau des composantes primaires.

Aucune évaluation détaillée de composantes ou d'accessoires secondaires n'a été effectuée. Les observations se sont limitées aux composantes visibles et/ou situées dans des endroits accessibles. L'étendue de la présente expertise ne comprend pas l'utilisation d'instruments ou de procédures d'essai, l'opération de composantes ou de systèmes, ni l'ouverture de composantes de systèmes pour une inspection interne.

Prenant en considération l'objectif de la démarche, les professionnels du bâtiment ci-après nommés ont effectué une inspection visuelle des lieux les 26 avril et 2 mai 2018:

- Agnès Monseur, ing. MBA
- Carlos Alonso, tech.

1.3. Rapport

L'évaluation préliminaire des travaux est structurée de la façon suivante :

- La présente section définit les objectifs et la méthodologie utilisée pour l'inspection.
- Les sections suivantes abordent chacun des systèmes inspectés (stationnement, balcons, murets, etc.) et incluent la description typique des systèmes, des observations générales et commentaires particuliers ainsi que nos recommandations. Les déficiences, lorsque relevées, sont présentées avec les observations.

2. Travaux civils et structure

2.1. Stationnement extérieur

Le stationnement extérieur est recouvert d'un pavage d'asphalte. Le pavage d'asphalte est en fin de vie utile et l'installation d'une nouvelle couche d'asphalte est à prévoir.

<p>Item 1</p> 	<p>Description : Pavage d'asphalte à corriger.</p> <p>Travaux à effectuer : Prévoir une nouvelle couche d'asphalte sur la section du stationnement partagée entre la coopérative La Légende et la coopérative Olymphica.</p>
---	--

Les bordures en bois sont en fin de vie utile et devront être remplacées lors des travaux d'installation de la nouvelle couche d'asphalte.

<p>Item 2</p> 	<p>Description : Bordure en bois à remplacer.</p> <p>Travaux à effectuer : Remplacement complet des bordures de stationnement en bois par des bordures en béton sur la section du stationnement partagée entre la coopérative La Légende et la coopérative Olymphica.</p>
--	---

Lors du remplacement de l'asphalte, l'ajout de dalles de béton préfabriqué pourra être envisagé afin de délimiter l'endroit où les bacs à déchets sont déposés.

<p>Item 3</p> 	<p>Description : Dalles de béton préfabriquées à ajouter.</p> <p>Travaux à effectuer : Ajout de dalles de béton préfabriquées pour délimiter la zone de bacs à déchets de la coopérative La Légende.</p>
--	--

Lors des travaux de remplacement du pavage d'asphalte, il faudra prévoir le remplacement des bollards.

<p>Item 4</p> 	<p>Description : Bollards à remplacer.</p> <p>Travaux à effectuer : Remplacement complet des bollards existants sur la section de la coopérative Olymphia.</p>
--	--

La clôture mitoyenne sera à enlever pour permettre l'ajout d'une couche d'asphalte. Des bollards amovibles seront installés en remplacement de la clôture mitoyenne à cet endroit.

<p>Item 5</p> 	<p>Description : Clôture à enlever et nouveaux bollards amovibles à installer.</p> <p>Travaux à effectuer : Clôture mitoyenne existante à enlever. Des nouveaux bollards amovibles ainsi que des nouvelles fondations en béton seront installées.</p>
--	---

2.2. Murets de soutènement

À l'arrière du bâtiment, on retrouve des terrasses sous le niveau du sol. Les murets de soutènement en bois ainsi que les escaliers sont en fin de vie utile et il faudra prévoir leur remplacement, car les composantes en bois sont désagrégées et présentent des signes de mouvements significatifs. Prendre note que tous les garde-corps devront être enlevés et réinstallés.

<p>Item 6</p> 	<p>Description : Muret de soutènement en bois à remplacer.</p> <p>Travaux à effectuer : Remplacement complet des murets de soutènement en bois par des murets en béton ou en blocs de béton préfabriqués.</p>
--	---

Item 7 	Description : Les escaliers en bois sont à remplacer.
	Travaux à effectuer : Remplacement complet des escaliers en bois par des escaliers en béton ou en blocs de béton préfabriqués.

Les margelles en bois seront à remplacer, car elles sont aussi en fin de vie utile. Les composantes en bois sont désagrégées. Selon les informations obtenues, il y aurait des infiltrations d'eau à l'intérieur des logements, car le niveau du sol à l'intérieur des margelles est trop élevé.

Item 8 	Description : Les margelles en bois sont à remplacer.
	Travaux à effectuer : Remplacement complet des margelles en bois par des margelles en acier ou en blocs de béton préfabriqués. Abaisser le niveau du sol à l'intérieur des margelles.

Les arbres et les arbustes ainsi que quelques dalles en béton préfabriquées en périphérie du bâtiment dans la cours arrière devront être enlevés et relocalisés si possible, sinon remplacés, afin de permettre les travaux de remplacement des murets de soutènement, des escaliers et des margelles.

Item 9



Description :

Arbres et arbustes à relocaliser ou à enlever.

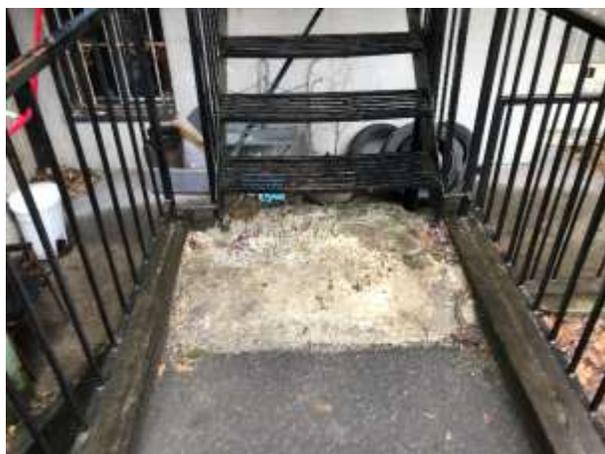
Travaux à effectuer :

Enlèvement des arbres, arbustes et dalles de béton préfabriquées pour permettre l'excavation des nouvelles margelles.

Ajout de nouveaux arbres ou arbustes au besoin.

Les bases de béton ainsi que les trottoirs en pavage d'asphalte localisés en périphérie du bâtiment dans la cours arrière devront être enlevés et reconstruits afin de permettre les travaux de remplacement des murets de soutènement, des escaliers et des margelles.

Item 10



Description :

Bases de béton des escaliers et trottoir en asphalte à remplacer.

Travaux à effectuer :

Démolir et reconstruire les bases de béton sous les escaliers et reconstruire les trottoirs en asphalte où l'excavation des murets et margelles sera effectuée.

2.3. Rampe pour personnes à mobilité réduite

La rampe pour les personnes à mobilité réduite sera démolie et la zone sera remblayée pour la remettre au niveau du sol existant. Un nouveau muret de soutènement ainsi qu'une nouvelle margelle seront installés.

<p>Item 11</p> 	<p><u>Description :</u> Rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à démolir.</p> <p><u>Travaux à effectuer :</u> Démolition de la rampe pour personnes à mobilité réduite. Remblayage et installation d'une nouvelle section de muret de soutènement ainsi qu'une nouvelle margelle.</p>
---	--

2.4. Balcons

Le remplacement du revêtement en fibre de verre des balcons sera à effectuer, le nettoyage de la structure ainsi que l'application d'une nouvelle couche de peinture anticorrosive devront aussi être faits. De plus, comme aucune pente de drainage n'est présente sur la surface des balcons, il faudra prévoir l'ajout de cornières métalliques soudées afin de permettre l'égouttement de l'eau vers l'extérieur. Les garde-corps des balcons devront être enlevés et réinstallés pour effectuer l'ouvrage.

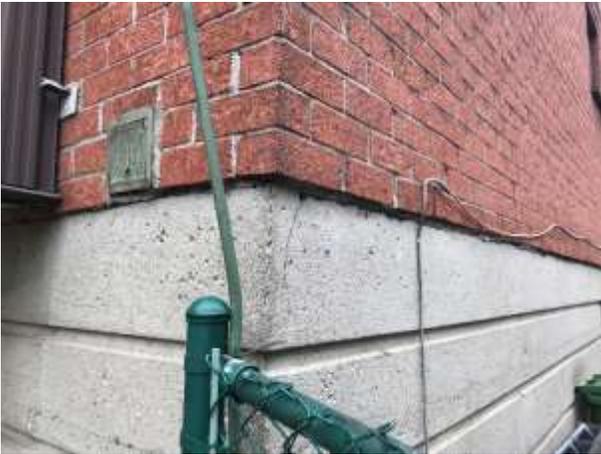
<p>Item 12</p> 	<p><u>Description :</u> Réfection des balcons.</p> <p><u>Travaux à effectuer :</u> Prévoir le remplacement du revêtement en fibre de verre des balcons arrière ainsi que les travaux connexes (nettoyage de la structure et installation des cornières). Pour effectuer l'ouvrage, les garde-corps devront être enlevés et réinstallés. Nous recommandons le nettoyage et l'ajout d'une nouvelle couche de peinture anticorrosive sur les garde-corps des balcons au même moment.</p>
---	---

2.5. Fondations

Une section du mur de fondation a été exposée au feu. Il faudra prévoir la réparation de cette section du mur. De plus, un ragréage jusqu'aux extrémités du mur de fondation sera à effectuer afin de minimiser l'impact visuel de la réparation.

Item 13 	<u>Description :</u> Mur de fondation à réparer.
	<u>Travaux à effectuer :</u> Réfection du mur de fondation endommagé par le feu et le nettoyage des surfaces adjacentes.

Les coins des murs de fondation du bâtiment présentent des fissures. Nous sommes d'avis que les fissures n'affectent pas l'intégrité structurale du mur de fondation. Nous recommandons toutefois de prévoir un budget pour effectuer des ouvertures exploratoires au coin des fondations, où les fissures sont localisées pour confirmer la présence de linteaux d'acier sur les fondations. Une réparation locale pourra être effectuée afin de réparer le béton fissuré.

Item 14 	<u>Description :</u> Mur de fondation fissuré aux coins du bâtiment.
	<u>Travaux à effectuer :</u> Ouverture dans le parement de brique et réfection du coin de mur de béton.

Une réparation par injection est observée sur le mur de fondation adjacent au stationnement asphalté. La membrane d'étanchéité apparente présente des signes d'usure et la réparation de cette dernière est requise. Dans le cadre des travaux de réfection du pavage d'asphalte, un budget devra être alloué pour excaver la zone afin d'effectuer la vérification de la condition de la réparation sous le niveau du sol. Selon les informations obtenues, aucune infiltration d'eau n'est présente.

Item 15 	Description : Mur de fondation à réparer.
	Travaux à effectuer : Réparation de la membrane d'étanchéité exposée et vérification de la condition de la réparation sous le niveau du sol. Le type de travail à faire sera déterminé sur place une fois la zone excavée.

3. Mécanique

3.1. Extracteurs sur la toiture et ventilateurs d'entretoit

Selon les informations obtenues, lors des travaux de réfection de la toiture une amélioration du système de ventilation (extracteurs) sera effectuée en plus du remplacement des ventilateurs d'entretoit.

Item 16 	Description : Extracteurs et ventilateurs de toiture à remplacer
	Travaux à effectuer : Remplacement des extracteurs et des ventilateurs de toiture dû aux travaux de réfection de la toiture.

Vous trouverez en annexe une estimation budgétaire des coûts de construction des travaux identifiés dans ce rapport préliminaire.

Pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec les soussignés.

St-Pierre & Associés

Préparé par :



Carlos Alonso, tech.



Agnès Monseur, ing., MBA
N° OIQ # 141779

Vérifié par :



Hubert St-Pierre, ing.
No OIQ 35478

**ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DES
TRAVAUX CIVILS ET STRCUTURE**



Travaux civils et structure - Coop Legende

PROJET : 565 rue Darling, Montréal

NO DE DOSSIER : 18-2594

DATE: 30 mai 2018

ITEM NO.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	Pavage d'asphalte incluant la peinture des lignes (travaux partagés entre Legende et Olymphiea).	8 400	pi.ca	2,25 \$	18 900,00 \$
2	Remplacement des bordures en bois des stationnements par des bordures en béton (travaux partagés entre Legende et Olymphiea).	350	pi.lin.	25,00 \$	8 800,00 \$
3	Ajout de dalles en béton préfabriqué.	Allocation			800,00 \$
4	Remplacement des bollards (travaux Olymphiea).	8	un.	400,00 \$	3 200,00 \$
5	Enlèvement de la clôture et installation de bases de béton ainsi que de nouveaux bollards amovibles.	5	un.	600,00 \$	3 000,00 \$
6, 7 et 8	Remplacement des murets de soutènement, des margelles et des escaliers en bois par du béton coulé en place (garde-corps par architecte).	Allocation			60 000,00 \$
6.1, 7.1 et 8.1	Remplacement des murets de soutènement, des margelles et des escaliers en bois par du blocs de béton préfabriqués (garde-corps par architecte).	Allocation			50 000,00 \$
6.2, 7.2 et 8.2	Remplacement des murets de soutènement, des margelles et des escaliers en bois par du bois traité (garde-corps par architecte).	Allocation			35 000,00 \$
9	Arbres et arbustes à relocaliser.	inclus dans les items 6, 7 et 8.			
10	Remplacement des bases de béton des escaliers et des trottoirs en asphalte.	Allocation			3 500,00 \$
11	Démolition de la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite.	Allocation			7 500,00 \$
12	Réfection des balcons arrière (inclus l'enlèvement et le remplacement du revêtement en fibre de verre des balcons, le nettoyage de la structure d'acier, la nouvelle peinture, l'installation des nouvelles cornières métalliques pour la correction des pentes, la réinstallation des garde-corps).	Allocation			30 000,00 \$
13	Réfection du mur de fondation endommagé par le feu.	Allocation			3 000,00 \$
14	Ouvertures exploratoires dans le parement de maçonnerie où les coins du mur de fondation sont fissurés.	Allocation			500,00 \$
14.1	Réparation des fissures du mur de fondation.	Allocation			1 000,00 \$
15	Réparation de la membrane d'étanchéité exposée.	Allocation			2 000,00 \$
16	Remplacement des extracteurs et ventilateur de toiture et remplacement des planchers des balcons.	Allocation			voir architecture
17	Nouvelle dalle sur sol et remblai pour le nouveau cabanon double.	Allocation			1 500,00 \$
Contingence 15%					21 600,00 \$
SOUS-TOTAL (les items (*) sont exclus)					165 300,00 \$
		TPS (5%)			8 265,00 \$
		TVQ (9,975%)			16 488,68 \$
TOTAL TRAVAUX DE BASE					190 053,68 \$

☐ : lignes grisées exclues du sous-total *

ANNEXE 6.5

TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS

Coopérative La Légende – Interventions multiples

Tableau de suivi des décisions – expertise et recommandations

18 juin 2018

Description	Importance
<input type="checkbox"/> Confirmer que l'on utilise bel et bien des bollards amovibles pour séparation du stationnement partagé	1
<input type="checkbox"/> Confirmer la démolition de la rampe pour parr? Sa reconstruction ? Autre?	1
<input type="checkbox"/> Décider si les murets seront corrigés en bois imputrescible, béton coulé ou blocs préfabriqués. NB : harmonisation entre Légende / Légende (cohérence entre les zones qui auront été restaurées et les autres. ex : stationnement, façade avant) et entre Légende/Olympia à évaluer (aspect de la cour : un coté vs l'autre – harmonie de l'ensemble)	1
<input type="checkbox"/> Valider la recommandation d'effectuer un nettoyage de maçonnerie ou pas. (Non dans la liste du BSI et/ou de la FECHIMM, cependant c'est une recommandation intéressante pour nettoyer les dessous d'allèges de fenêtre et tenter de retirer la trace de feu dans le coin N-O)	2
<input type="checkbox"/> Confirmer le retrait des grilles de sécurité au rdc (demande par le code de construction d'une ouverture minimale de 38 cm et 0.35 m2 de superficie libre pour les chambres)	2
<input type="checkbox"/> Confirmer que la structure des balcons à l'avant est remontée (±25mm) à l'identique qu'à l'arrière (Élément non budgété et non identifié au BSI cependant cette correction s'impose pour stopper la détérioration des éléments autour)	1
<input type="checkbox"/> Confirmer si le matériau pour les garde corps sera de l'aluminium vissé ou de l'acier (existant restauré = acier ; nouveau = aluminium). Note : un échange téléphonique avec BGD a eu lieu le 5 juin 2018 à ce propos.	1

<input type="checkbox"/>	Confirmer le retrait des portions opaques des balcons avants NB : impact possible sur la demande de permis : le bâtiment n'est pas identifié comme étant d'un intérêt particulier, cependant si l'allure générale est modifiée, il est nécessaire de le mentionner à l'arrondissement et valider quelles seront potentiellement leurs exigences.	1
<input type="checkbox"/>	Confirmer une nouvelle couverture de toit au dessus des escaliers d'issue des niveaux 3 ou pas NB : recommandation négative des professionnels.	1
<input type="checkbox"/>	Finaliser le programme pour l'aménagement de la cour partagée	1-2
<input type="checkbox"/>	Modèle de cabanon double à confirmer (dimensions, poids, accès)	2
<input type="checkbox"/>	Protocole de remboursement entre les deux coopératives à régler avant le début des soumissions pour la cour partagée et le stationnement (ou du moins, <u>absolument</u> avant la signature du contrat avec l'entrepreneur général retenu – cheminement critique)	2
<input type="checkbox"/>	Décider si Légende travaille avec Olymphie ou pas (travaux de murets, fenêtres/portes patios)	1-2

ANNEXE 6.6

RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE DE LA FAÇADE DU LOGEMENT 545-8



Photo a. appareil de maçonnerie typique autour des fenêtres coulissantes au 3e étage



Photo b. vue rapprochée de l'allège de fenêtre typique des coulissantes au 3e étage



Photo c. vue rapprochée de la tête de fenêtre typique des coulissantes au 3e étage



Photo d. appareil de maçonnerie typique au jambage des portes coulissantes du 3e étage



Photo e. agrandi de la vétusté et défaillance du joint de scellant – jambage



Photo f. agrandi de la vétusté et défaillance du joint de scellant – jonction seuil/jambage



Photo g. conséquence de la défaillance d'évacuation d'eau : la
putréfaction du pontage de fibre de verre des balcons



Photo h. fissure diagonale et désolidarisation à la jonction du jambage de la porte patio et de la maçonnerie – 3e étage



Photo i. fissure diagonale et désolidarisation au coin supérieur droit de la façade – 3e étage



Photo j. tête de porte patio typique au 3e étage

ANNEXE 6.7

RÉSUMÉ DES NORMES REGLEMENTAIRES

ARRONDISSEMENT MHM (01-275)

Emplacement

Localisation: 320362-05 (OASIS) - 545 à 585 rue Darling (MTL)

Informations réglementaires

No Zone	Surface	Message
0299	572mc	

Règlement : 01-275 Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

	Min	Max		
Hauteur :	N/A	12.5 m	Surhauteur :	Non
Étage :	2	3	Étage sous les combles :	Non
Densité :	N/A	N/A	Alignement construction :	Voir plan
Taux implant. au sol :	N/A	70%	Mode implantation :	C
			Marge latérale minimum :	1.5 m
			Marge arrière minimum :	3.0 m

Immeuble significatif : Non

Zone PIIA :

Plan de site : Non

Parc : Non

Bois et écoterritoires :

Statuts patrimoniaux : Non

Plan d'ensemble : Non

Secteur significatif :

Grande propriété à caractère institutionnel : Non

Unité de paysage :

Vieux Mtl :

Code SMR /AHN :

Catégorie(s) d'usage : H.6-7

Dispositions particulières :

Note :

***** MISE EN GARDE *****

Ces normes réglementaires sont valides en date du 2018-06-13 et doivent être utilisées en complément du règlement d'urbanisme.

Si ces normes réglementaires s'avéraient différentes de celles apparaissant au règlement d'urbanisme ; le règlement d'urbanisme prévaudrait dans tous les cas.

Impression demandée par : Laforce, Gabriel

ANNEXE 6.8

BILAN DE SANTÉ D'IMMEUBLE (BSI) DÉCEMBRE 2014

(document non inclus dans le version électronique)

Dossier # : 1186037007**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières**Objet :** Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation «La Légende» Montréal pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 m², dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de vingt-et-un (21) ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 \$. N/Réf. : 31H12-005-1374-12**SENS DE L'INTERVENTION**Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de prolongation d'emphytéose donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du représentant de la Co-op D'habitation "La Légende" (Montréal) à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte.

Comme nous sommes toujours en attente de l'approbation des créanciers hypothécaires, le fait d'autoriser la signature d'un projet d'acte substantiellement conforme au projet ci-joint nous permettra d'apporter des modifications audit projet d'acte, si requis par ces créanciers.

19-001330

FICHIERS JOINTS[Acte-Prolongation emphytéose.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTIONCaroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-08-30

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

Code NL 1277

NO 5993

Le 3 février 1986

BAIL EMPHYTEOTIQUE

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX,
 le troisième ----- jour du mois de février.

D e v a n t Me NORMAND LATREILLE,
 le notaire soussigné, pratiquant dans la Province
 de Québec, en les ville et district de Montréal.

C O M P A R A I S S E N T :

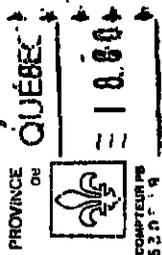
VILLE DE MONTREAL, corporation muni-
 cipale, dont l'adresse principale est 275, rue Notre-
 Dame est, à Montréal, agissant et représentée aux
 présentes par Monsieur Yvon Lamarre, président du
 Comité Exécutif, en vertu de l'article 67 de sa Char-
 te, et par Monsieur Guy Vanier, le greffier adjoint
 ----- de la Ville,
 dûment autorisés aux fins des présentes en vertu
 d'une résolution du Conseil municipal, adoptée à une
 assemblée tenue les vingt-huit et vingt-neuf octobre
 mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) -----
 dont une copie certifiée demeure annexée aux présentes
 après avoir été reconnue véritable et signée Ne
Varietur par lesdits représentants et le notaire
 soussigné,

ci-après nommée la "Ville"

D'UNE PART

E T :

CO-OP D'HABITATION "LA LEGENDE"
 (MONTREAL), -----
 corporation légalement constituée, ayant son siège
 social en la Ville de Montréal, agissant et repré-
 sentée aux présentes par Monsieur Sylvain Tremblay et
 par Dame Danielle Ménard -----



7 11 18



Page 42

FG/hh
18-10-85



Division d'enregistrement - Montréal
 Je certifie que ce document a été enregistré
 Ce 86-02-07 - 14:44
 année mois jour heure minute
 sous le numéro 3680766

 Registrateur

dûment autorisés aux fins des présentes, aux termes de résolutions adoptées par l'assemblée générale des membres et par le Conseil d'administration le vingt-quatre octobre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985)

 dont copies demeurent annexées aux présentes après avoir été reconnues véritables et signées Ne Varietur pour fins d'identification par ses dits représentants et le notaire soussigné,

ci-après nommée l' "Emphytéote"

D'AUTRE PART

LESQUELLES PARTIES DECLARENT CE QUI

SUIT:

ATTENDU que la Ville est propriétaire d'un immeuble décrit à l'article 14 des présentes;

ATTENDU que la Ville a décidé de céder ledit immeuble par bail emphytéotique;

ATTENDU que l'Emphytéote accepte ce bail emphytéotique;

C'EST POURQUOI LES PRESENTES FONT

FOI:

ARTICLE 1

DEFINITIONS

1.1. Les mots et expressions suivants, lorsqu'utilisés dans le présent bail, ont le sens mis en regard de chacun à moins que le contexte n'indique une intention contraire;

1.1.1. "bail emphytéotique", "bail", "cet acte", "présentes", "aux présentes" et quelques autres expressions similaires signifient le présent bail emphytéotique;

1.1.2. "terrain", "partie de terrain", "cette partie de terrain", "immeuble" ou "cet immeuble" signifie l'emplacement décrit à l'article 14 des présentes;

1.1.3. "Améliorations" signifie le Bâtiment à être construit ainsi que toutes les additions et autres améliorations et constructions qui pourront être érigées sur le terrain et toute restauration et reconstruction de celles-ci;

1.1.4. "Bâtiment" signifie le bâtiment que l'Emphytéote s'engage, par les présentes, à construire sur le terrain;

1.1.5. "créancier hypothécaire" signifie:

1.1.5.1. tout créancier de tout prêt garanti par une hypothèque ou autre charge

consentie par l'Emphytéote sur la totalité ou une partie du terrain ou des Améliorations ou des deux;
ou

1.1.5.2. tout fiduciaire agissant pour les détenteurs de toute émission de valeurs garanties par hypothèque ou autre charge consentie par l'Emphytéote sur la totalité ou une partie du terrain ou des Améliorations ou des deux, ainsi que ses successeurs ou ayants cause et toute personne agissant en ses nom et place;

1.1.6. "Emphytéote" signifie "CO-OP D'HABITATION "LA LEGENDE" (MONTREAL)", -- ses successeurs et ses ayants cause;

1.1.7. "l'Ensemble Immobilier" signifie le terrain et les Améliorations;

1.1.8. "rente" signifie la rente emphytéotique prévue au présent bail;

1.1.9. "cas fortuit" comprend généralement toute chose, action ou événement hors du contrôle d'une



~~partie au présent bail, y compris~~
les incendies, les explosions, les
inondations, les arrêts ou ralen-
tisements concertés de travail
(incluant les grèves, légales ou
non et les 'lock-out'), les trou-
bles civils, les insurrections, les
accidents inévitables, les inter-
ventions de l'Etat (à tous les ni-
veaux de l'administration publique)
et les faits ou omissions d'une
autre partie au présent bail.

ARTICLE 2

EMPHYTEOSE

2.1. La Ville cède, avec garantie légale
à l'Emphytéote, aux conditions contenues aux présentes
et suivant les prescriptions du Code civil du Bas-
Canada (le "Code civil") régissant l'emphytéose, sauf
les dérogations spécifiques contenues à ce bail,
l'emplacement dont la description apparaît à l'arti-
cle 14 des présentes.

2.2. La Ville déclare que ledit emplace-
ment est libre de tout privilège, hypothèque ou
autre charge quelconque et qu'elle a un bon et vala-
ble titre sur l'emplacement _____

ARTICLE 3

OBLIGATIONS DE L'EMPHYTEOTE

3.1. L'Emphytéote s'engage à faire les Améliorations requises pour satisfaire aux exigences ci-après énumérées, le tout en conformité avec la loi et les règlements municipaux et aux conditions contenues aux présentes:

3.1.1. Sur l'immeuble cédé par la Ville en vertu de l'article 2., l'Emphytéote s'engage à construire un Bâtiment d'un coût de construction d'au moins NEUF CENT DEUX MILLE DOLLARS (\$902 000,00).

Les plans pour la construction dudit Bâtiment devront au préalable être soumis au service d'Urbanisme de la Ville pour approbation et être conformes aux règlements en vigueur lors de l'obtention des permis nécessaires.

~~Le permis de construction pour le~~
Bâtiment devra être requis dans les
deux (2) ---- mois de la signature du
présent bail, la construction devra
débuter dans les trois (3) mois ----
suivant l'émission du permis et de-
vra être complétée dans les douze
(12) mois ----- suivant telle
émission.

Tous les délais ci-dessus sont de ri-
gueur et constituent une condition
qui est de l'essence du contrat et
sans laquelle la Ville n'aurait pas
signé les présentes, sauf dans le cas
d'empêchement par cas fortuit, auquel
cas les délais sont étendus pour au-
tant.

En cas de défaut de respecter ces dé-
lais et ce, nonobstant les disposi-
tions de l'article 5., la Ville pour-
ra, en conformité avec les articles
1040a et suivants du Code civil, sur
avis de soixante (60) jours signifié
à l'Emphytéote et à tout créancier
hypothécaire, s'il en est, mettre fin
au présent bail à l'expiration de ce
délai si le défaut n'est pas alors
corrigé, auquel cas tous les droits

de l'Emphytéote deviendront alors forfaits et périmés et l'Ensemble Immobilier deviendra la propriété de la Ville qui aura droit d'en prendre possession immédiatement à la fin de cette période de soixante (60) jours, de la même façon qu'elle pourrait le faire à l'échéance du terme complet du bail. L'Emphytéote devra alors passer tout acte constatant son défaut et la terminaison du présent bail que la Ville pourra raisonnablement exiger.

Un défaut prévu à l'alinéa précédent sera présumé corrigé à la satisfaction de la Ville et les droits de l'Emphytéote ne seront pas alors forfaits ni périmés si, au cours de la période de soixante (60) jours prévue à l'alinéa précédent, l'Emphytéote ou tout créancier hypothécaire commence à corriger ce défaut et y procède avec diligence raisonnable.

3.2. L'Emphytéote paiera, à compter des présentes, toutes les taxes, redevances, impositions ou contributions de quelque nature que ce soit qui sont imposables au propriétaire sur l'Ensemble Immobilier ou résultant de son occupation ou de son exploitation.

3.3. ~~L'Emphytéote devra faire, à ses~~
propres frais, toutes les réparations de quelque
nature que ce soit portant sur l'Ensemble Immobilier.
Il conservera et gardera, pendant tout le terme du
bail, en parfait état d'entretien et de réparations,
sauf usure et dépréciation normale, le Bâtiment visé
par le sous-paragraphe 3.1.1.

3.4. L'Emphytéote s'engage à prendre
ledit immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant
l'avoir vu et examiné et en être satisfait.

3.5. La Ville se réserve le droit, du-
rant la période de construction décrite au sous-pa-
ragraphe 3.1.1., d'installer sur l'emplacement un écri-
teau, bien en vue du public et à l'endroit qui sera
déterminé par l'architecte désigné audit paragraphe,
indiquant la nature de sa participation dans le projet.

ARTICLE 4

ASSURANCES

4.1. Afin de protéger les intérêts de la
Ville dans la valeur résiduelle des Améliorations et
d'assurer sa responsabilité personnelle, l'Emphytéote
accepte de souscrire avant le début des travaux, et
de maintenir en vigueur pendant toute la durée des
travaux, à ses frais et à la satisfaction de la Ville,
les assurances suivantes:

4.1.1. Une police d'assurance responsabi-
lité civile accordant une protec-
tion de UN MILLION DE DOLLARS
(\$1 000 000) par personne et par

3680766

~~événement et de DEUX MILLIONS DE~~
DOLLARS (\$2 000 000,00) par évé-
nement pour les dommages causés à plus
d'une personne, et une protection
pour les dommages matériels, avec
une limite de CINQ MILLIONS DE DOL-
LARS (\$5 000 000,00).

Cette police devra nommer comme assu-
rés l'Emphytéote, la Ville et l'en-
trepreneur général, si l'ensemble
des travaux à exécuter est confié à
un entrepreneur général, et devra
conténir l'avenant spécial de la Vil-
le dont un exemplaire est annexé aux
présentes comme "Annexe A" après
avoir été reconnu véritable et signé
Ne Varietur pour fins d'identifica-
tion par les représentants des par-
ties aux présentes et le notaire
soussigné.

Cette police devra protéger contre
tous les dommages qui pourront sur-
venir sur l'Ensemble Immobilier
pendant la période des travaux de
construction, jusqu'à leur parachè-
vement.

Cette police devra protéger égale-
ment tous les entrepreneurs, sous-

~~entrepreneurs ou personnes chargées~~
directement ou indirectement de
l'exécution de toute partie des tra-
vaux à être exécutés;

4.1.2.

Une police d'assurance dite "tous risques" selon le formulaire de l'Association Canadienne des Assureurs, du Groupement Technique des Assureurs du Canada ou selon tout autre formulaire assurant une protection équivalente. Cette police portera sur les Améliorations érigées et ou à être érigées et devra entrer en vigueur à partir du moment où des matériaux représentant une valeur assurable seront sur le terrain. Le montant d'assurance devra au moins correspondre à cette valeur, augmenter au même rythme que cette dernière, et la police pourra contenir une franchise à déduire de chaque réclamation dont le montant ne devra pas excéder toutefois la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25 000,00).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il y a lieu, et devra contenir l'avenant

3680766

spécial de la Ville dont un exemplaire est annexé aux présentes comme "Annexe B" après avoir été reconnu véritable et signé Ne Varietur pour fins d'identification par les représentants des parties aux présentes et le notaire soussigné.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il y en a un, suivant leurs intérêts respectifs, et devra prévoir que toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25 000,00) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte dont le siège social est situé à Montréal ou d'une caisse populaire, et que désignera l'Emphytéote, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville et de tout créancier hypothécaire, le cas échéant. Il est de plus convenu que les sommes déposées à ce compte conjoint devront servir avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte.

4.2. L'Emphytéote accepte de souscrire et de maintenir en vigueur dès la fin des travaux de construction et jusqu'à ce que le présent bail prenne fin, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les polices d'assurance suivantes:

4.2.1. Une police d'assurance-responsabilité accordant une protection de UN MILLION DE DOLLARS (\$1 000 000) par personne et par événement et de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (\$2 000 000,00) par événement pour les dommages causés à plus d'une personne ainsi que pour les dommages matériels, avec une limite de DEUX MILLIONS DE DOLLARS (\$2 000 000,00) ----- pour la totalité des dommages qui peuvent survenir dans une année.

Toutefois, le montant de protection de ladite police devra être calculé en dollars constants du 31 décembre 1985 selon l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada ou de tout autre indice équivalent. L'ajustement du montant de protection sera effectué dès que la Ville en fera la demande.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote et la Ville et

devra contenir l'avenant spécial de la Ville dont un exemplaire est annexé aux présentes comme "Annexe C" après avoir été reconnu véritable et signé. Ne Varietur pour fins d'identification par les représentants des parties aux présentes et le notaire soussigné; cette police devra protéger également et spécialement la Ville contre tous les dommages que l'Emphytéote peut lui causer.

4.2.2.

Une police d'assurance dite "tous risques" selon le formulaire de l'Association Canadienne des Assureurs, du Groupement Technique des Assureurs du Canada dite "Formule des bâtiments commerciaux" ou selon tout autre formulaire assurant une protection équivalente. Cette police portera sur tous les biens de nature assurable et normalement assurés dont l'Emphytéote est propriétaire à titre de preneur en vertu du présent bail et cela pour une somme correspondant à au moins quatre-vingt pour cent (80%) de la valeur de remplacement de ces biens et elle pourra contenir

une franchise à déduire de chaque réclamation dont le montant ne devra pas excéder toutefois la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25 000,00).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il y en a un, et devra contenir l'avenant spécial de la Ville dont un exemplaire est annexé aux présentes comme "Annexe D" après avoir été reconnu véritable et signé Ne Varietur pour fins d'identification par les représentants des parties aux présentes et le notaire soussigné.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il y a lieu, et toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25 000,00) devra être payée selon les mêmes modalités que celles exigées pour la police "tous risques" pendant la durée des travaux et servir aux mêmes fins.

Toutefois, si le créancier hypothécaire bénéficiaire de telle police

décide de ne pas se servir de son produit pour reconstruire ou réparer les Améliorations, ce produit pourra être versé à tout créancier hypothécaire y ayant droit et l'Emphytéote devra fournir à la Ville toutes les garanties qu'elle jugera nécessaires à l'effet que d'autres disponibilités financières sont mises à la disposition de l'Emphytéote pour pourvoir à la réparation ou à la réfection des Améliorations.

4.3. L'Emphytéote s'engage à fournir à la Ville le texte des polices d'assurance ci-dessus prévues dès leur émission, celles-ci devant être approuvées par l'Avocat en chef de la Ville. De plus, l'Emphytéote s'engage à fournir les reçus constatant le paiement des primes des polices ci-dessus prévues et les certificats de renouvellement d'icelles au moins trente (30) jours avant leur échéance. Si l'Emphytéote négligeait de maintenir assurées les Améliorations et de garder ou de conserver en vigueur toute autre assurance prévue aux paragraphes 4.1. et 4.2. des présentes pendant toute la durée du présent bail, la Ville, après un avis écrit de quarante-huit (48) heures à l'Emphytéote, aura le droit de souscrire cette assurance avec une ou plusieurs compagnies d'assurance de son choix, le tout aux frais de l'Emphytéote.

4.4. L'Emphytéote devra faire en sorte que les indemnités provenant des polices d'assurance, y compris même les indemnités qui seraient payables en vertu d'une police ou d'un avenant non requis par la Ville, soient payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il y a lieu, suivant leurs intérêts respectifs, de telle façon que:

4.4.1. Toute somme excédant VINGT CINQ MILLE DOLLARS (\$25 000) ci-après désignée l' "excédent", pouvant provenir de ces assurances sera déposée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte dont le siège social est situé à Montréal ou d'une caisse populaire, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville et de tout créancier hypothécaire, le cas échéant.

Il est de plus convenu que l'excédent ne sera utilisé que pour la restauration des Améliorations comme prévu ci-après au paragraphe 4.5., le tout sous réserve des stipulations des paragraphes 4.6. et 4.7. des présentes; et

4.4.2. Toute somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25 000) ou moins sera

payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'Emphytéote et de tout créancier hypothécaire, le cas échéant:

4.5. Au cas de destruction d'une partie des Améliorations ou de dommages causés par un incendie ou autre cause prévue aux paragraphes 4.1. et 4.2. des présentes, l'Emphytéote devra, le plus tôt possible mais dans un délai n'excédant jamais douze (12) mois, sauf cas fortuit, entreprendre et par la suite poursuivre avec diligence la restauration de la partie détruite ou endommagée des Améliorations pour la remettre dans l'état le plus près possible de celui existant avant la destruction ou les dommages, ou dans tout autre état dont les parties pourront mutuellement convenir, la Ville et tout créancier hypothécaire, le cas échéant, devant de temps à autre libérer les sommes d'argent déposées aux comptes conjoints prévus aux sous-paragraphes 4.1.2. et 4.4.1. pour payer l'Emphytéote au fur et à mesure que progresseront les travaux de restauration de la partie ainsi détruite ou endommagée jusqu'à concurrence des dépenses faites conformément au certificat établissant l'état d'avancement des travaux émis de temps à autre par l'architecte surveillant les travaux. L'Emphytéote devra souscrire de nouvelles assurances sur les Améliorations durant la période de reconstruction et jusqu'à l'expiration du terme du présent bail et les dispositions relatives à l'assurance contenues à l'article 4 s'appliquent.

ront à ces nouvelles assurances et ainsi de suite
chaque fois que se produira une perte donnant ouver-
ture à une réclamation en vertu de quelque police
d'assurance. Le paiement de la rente prévue au
présent bail devra être fait sans changement ni in-
terruption durant toute cette période. _____

3680766

4.6. Advenant que les indemnités payées par l'assureur ne suffiraient pas à compléter la restauration de la partie détruite ou endommagée, l'Emphytéote devra néanmoins compléter les travaux de restauration et payer le coût en excédant de ces indemnités. Par contre, si les indemnités payées par l'assureur excédaient le coût de la restauration, la Ville s'engage à autoriser le paiement du surplus à l'Emphytéote, trente (30) jours après le parachèvement des travaux de restauration, sous réserve du droit de tout créancier hypothécaire, le cas échéant, d'exiger que la totalité ou une partie ----- du surplus lui soit remise par la Ville et l'Emphytéote pour être appliquée pro tanto en réduction de la dette garantie par son hypothèque sur l'Ensemble Immobilier.

4.7. Au cas où, pour quelque cause que ce soit, les Améliorations étaient totalement détruites ou endommagées au point de devenir inutilisables pour les fins du bail, l'Emphytéote devra en aviser la

Ville dans les trente (30) jours de la destruction ou du dommage.

4.7.1. Si la perte ou le dommage survient dans les premiers dix (10) ans ou dans les derniers vingt-cinq (25) ans du bail et si l'Emphytéote prétend qu'il n'est plus raisonnable pour une cause qu'il invoque de procéder à la reconstruction ou restauration des Améliorations, il pourra déguerpir après avoir donné, dans les douze (12) mois de telle perte ou dommage, avis à la Ville et à tout créancier hypothécaire s'il en est, de son intention, en y précisant les motifs qu'il invoque;

4.7.2. Si la perte ou le dommage survient après les premiers dix (10) ans et avant le début des derniers vingt-cinq (25) ans du bail, la Ville pourra, à sa discrétion, soit exiger de l'Emphytéote la reconstruction ou la restauration, soit mettre fin au bail, en lui donnant avis dans les douze (12) mois de telle perte ou dommage.

4.7.3. ~~Au cas de déguerpissement prévu au~~
sous-paragraphe 4.7.1. ou lorsqu'il
est mis fin au bail en vertu du sous-
paragraphe 4.7.2., l'indemnité prove-
nant de l'assureur à la suite de cette
destruction ou de ce dommage sera ré-
partie entre l'Emphytéote, la Ville
et tout créancier hypothécaire, s'il
en est, selon leurs intérêts respec-
tifs, sous réserve des dispositions
des sous-paragrapes 4.2.2. et 4.4.1.
Au cas d'impasse quant à la façon de
faire cette répartition, elle se fera
conformément aux dispositions de
l'article 11.

4:8. L'Emphytéote devra souscrire toutes
les assurances prévues par ce bail auprès d'assureurs
autorisés à faire affaires dans la province de Québec.

ARTICLE 5

DEFAUT

5.1. Sous réserve du sous-paragraphe 3.1.1.,
au cas où l'Emphytéote serait en défaut de remplir
les engagements ou d'observer l'une ou l'autre des
dispositions du présent bail ou des obligations en
découlant et si ce défaut se prolonge pendant plus de
soixante (60) jours, la Ville pourra, sans préjudice
de ses autres droits et recours,

~~donner à l'Emphytéote un avis écrit de son intention~~
de mettre fin au présent bail. Cet avis devra préciser la ou les sommes d'argent ou les termes, obligations ou conditions dont on allègue le non paiement ou la violation.

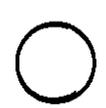
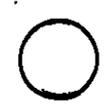
5.2. Chaque fois que l'Emphytéote sera en défaut pour la période susmentionnée de soixante (60) jours et que la Ville décide de mettre fin au présent bail, elle devra immédiatement transmettre à tout créancier hypothécaire, s'il en est, un duplicata de l'avis prévu au paragraphe 5.1. Cet avis sera considéré suffisant s'il est donné à tel créancier hypothécaire par courrier recommandé à l'adresse apparaissant à l'avis d'adresse enregistré par ce dernier ou à toute autre adresse désignée par celui-ci de temps à autre par écrit.

5.3. Si, conformément aux paragraphes 5.1. et 5.2., la Ville donne un avis faisant état d'une violation ou d'un défaut en vertu des présentes et s'il n'est pas remédié à cette violation ou à ce défaut dans les cent vingt (120) jours suivant immédiatement la date de cet avis et si la Ville n'est pas remboursée de toutes les dépenses raisonnablement encourues à la suite de cette violation ou de ce défaut, là et alors, sous réserve toutefois des dispositions du paragraphe 5.4. et de la formalité d'enregistrement prévue à l'article 1040a du Code civil du Bas Canada, le présent bail se terminera et le terme

y prévu deviendra échu à compter du cent vingtième (120e) jour suivant la date de cet avis et tous les droits de l'Emphytéote deviendront alors forfaits et périmés et l'Ensemble Immobilier deviendra la propriété de la Ville qui aura droit d'en prendre possession immédiatement et sans autre avis, de la même façon qu'elle pourrait le faire à l'échéance du terme complet du bail. L'Emphytéote devra alors passer tout acte constatant son défaut et la terminaison du présent bail que la Ville pourra raisonnablement exiger.

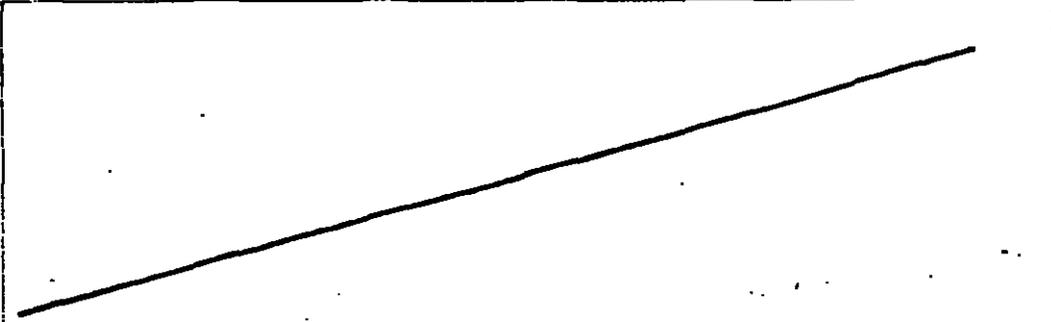
A défaut de l'Emphytéote de se conformer aux dispositions du présent bail et advenant que ce défaut ne puisse être convenablement corrigé par le paiement d'une somme d'argent à la Ville, ce défaut sera présumé corrigé à la satisfaction de la Ville et les droits de l'Emphytéote ne seront pas alors forfaits ni périmés, si, au cours de la période prévue à l'alinéa précédent, l'Emphytéote commence à corriger ce défaut dès la réception dudit avis de défaut et y procède avec diligence raisonnable.

5.4. Si à quelque époque l'Emphytéote est en défaut aux termes du paragraphe 5.1. et s'il existe un ou plusieurs créanciers hypothécaires et si l'Emphytéote néglige de corriger ce défaut conformément au paragraphe 5.3., la Ville, après avoir acquis le droit de prendre possession de l'Ensemble Immobilier conformément au paragraphe 5.3., devra donner un avis supplémentaire à tout créancier hypothécaire et, si



~~quelque créancier hypothécaire corrige ce défaut dans~~
les quatre-vingt-dix (90) jours de la signification
de cet avis, tel créancier hypothécaire aura le droit
de prendre possession de l'Ensemble Immobilier, com-
me preneur emphytéotique avec effet rétroactif à la
date du défaut de l'Emphytéote, le tout sans préju-
dice des droits prioritaires de tout autre créancier
hypothécaire, s'il en est, tel créancier hypothécaire
devant s'engager à les respecter. Le créancier hypo-
thécaire devenu preneur emphytéotique prendra alors
la place de l'Emphytéote pour la partie non expirée
du terme du présent bail en assumant toutes les
obligations de l'Emphytéote et en jouissant de tous
les droits accordés à ce dernier par le présent bail.
En cas de conflit entre créanciers hypothécaires à
l'égard du droit de se substituer à l'Emphytéote
en vertu du présent article, ces droits pourront
d'abord être exercés par le créancier de rang anté-
rieur.

Si un créancier hypothécaire prenait
possession de l'immeuble comme preneur emphytéotique
dans les circonstances prévues à l'alinéa précédent,
la Ville s'engage à passer, à la demande de tel
créancier hypothécaire mais sans frais pour la Ville,
tout acte que pourra raisonnablement exiger ce cré-
ancier hypothécaire pour prouver et pouvoir enregis-
trer la substitution de ce créancier hypothécaire
à l'Emphytéote par suite du défaut de ce dernier.



Si cependant les créanciers hypothécaires négligent de remédier au défaut de l'Emphytéote dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours, le présent bail se terminera et le terme y prévu deviendra échu à compter du quatre-vingt-onzième (91e) jour suivant la date dudit avis, et les créanciers hypothécaires deviendront déchus de tous leurs droits qui deviendront alors forfaits et la Ville aura le droit de s'adresser aux tribunaux pour demander la radiation des hypothèques existant alors si les créanciers hypothécaires refusent d'accorder mainlevée.

5.5. Nonobstant les termes du paragraphe 5.4., si le défaut de l'Emphytéote entraînant la terminaison du présent bail conformément au présent article 5 découle de la négligence de l'Emphytéote d'entreprendre la restauration des Améliorations aussi rapidement que possible tel que prévu aux présentes, le délai accordé à tout créancier hypothécaire en vertu du paragraphe 5.4. sera alors de cent vingt (120) jours.

5.6. Malgré toute disposition incompatible de ce présent bail, lorsqu'il ne peut, par le paiement d'une somme d'argent due à la Ville, être convenablement

remédié par le paiement d'une somme d'argent à la Ville, ce défaut sera présumé corrigé à la satisfaction de la Ville et les droits de tout créancier hypothécaire ne seront pas alors forfaits ni périmés si, dans le délai accordé ci-dessus à l'Emphytéote et à tel créancier hypothécaire, l'un ou l'autre commence à corriger le défaut et y procède avec diligence raisonnable.

ARTICLE 6

POURSUITE

6.1. Pendant toute la durée du présent bail, l'Emphytéote devra tenir la Ville indemne de toute réclamation par des tiers, de quelque nature que ce soit, et devra prendre le fait et cause de la Ville dans toute poursuite dirigée par des tiers contre la Ville découlant de l'existence du présent bail, ou de l'exercice des droits en découlant, de l'occupation ou de l'exploitation de l'Ensemble Immobilier ou des constructions, réparations, modifications ou démolition des Améliorations par l'Emphytéote.

ARTICLE 7

RENONCIATION

7.1. Toute renonciation faite par la Ville devra se faire par résolution de son Conseil Municipal ou de son Comité exécutif selon le cas, et aucune re-

nonciation par la Ville à invoquer le défaut de l'Emphytéote en vertu des termes du présent bail ne devra s'interpréter comme une renonciation à invoquer tout autre défaut ayant été commis ou pouvant être commis par la suite par l'Emphytéote à moins que ladite résolution du Conseil Municipal ou du Comité exécutif n'ait cet effet.

ARTICLE 8

RESILIATION

B.1. La Ville pourra mettre fin à ce bail pour toutes ou chacune des causes prévues aux présentes en plus de toutes les autres causes prévues par la loi.

Sauf pour les circonstances prévues au paragraphe 4.7. et au cas d'expropriation prévue au paragraphe 10.1. des présentes, l'Emphytéote n'aura pas le droit de mettre fin à ce bail avant son expiration, à moins que la Ville soit en défaut de remplir ses obligations en vertu du présent bail, ou que l'Emphytéote soit, à cause du fait ou du défaut de la Ville, privé de la jouissance des lieux pendant une période excédant cent quatre-vingts (180) jours. Nonobstant les dispositions du Code Civil, l'Emphytéote n'a pas le droit de déguerpir à l'exception des cas prévus dans les paragraphes 4.7. et 10.1 des présentes.

ARTICLE 9

FIN DU BAIL EMPHYTEOTIQUE

9.1. Sujet aux stipulations de l'article 5 de ce bail, à l'expiration de ce bail, ou au moment de toute terminaison antérieure, la Ville deviendra propriétaire des Améliorations (autres que celles faites par des locataires) aux lieux cédés, y inclus celles faites volontairement par l'Emphytéote, libres de toutes charges, hypothèques et privilèges. Toutefois, les obligations résultant de baux consentis par l'Emphytéote, au loyer normal du marché à l'époque, seront respectées par la Ville, sauf dans les cas où le terme restant à courir excède de plus de cinq (5) ans la présente emphytéose, auquel cas la Ville pourra les considérer comme nuls et sans effet à l'expiration des cinq (5) ans suivant la fin de la présente emphytéose, quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 10

EXPROPRIATION

10.1. Si, pendant la durée de ce bail, l'Ensemble Immobilier est exproprié dans son entier ou s'il n'est exproprié qu'en partie et que cette expropriation partielle rende le résidu inutilisable pour les fins prévues dans ce bail, le terme de ce bail sera automatiquement échu et le présent bail prendra fin à la date de perte de possession de la partie expropriée.

Dans ce cas, la partie de l'indemnité provenant de l'expropriation représentant la valeur

de la partie de terrain exproprié ou les dommages causés au résidu de la partie de terrain sera payable à la Ville. La partie de ces indemnités représentant la compensation pour les dommages au Bâtiment sera déposée dans une banque à charte de la façon prévue au sous-paragraphe 4.4.1. de ce bail traitant des indemnités payables par les compagnies d'assurance et sera par la suite répartie et payée comme convenu entre la Ville et l'Emphytéote et le créancier hypothécaire de l'Emphytéote, le cas échéant. A défaut d'en venir à une telle entente, les indemnités de compensation seront réparties et payées conformément aux dispositions de l'article 11 des présentes.

10.2. Si, pendant la durée de ce bail, l'Ensemble Immobilier est exproprié de façon à ne pas rendre le résidu inutilisable pour les fins prévues dans ce bail, le présent bail prendra fin, en ce qui concerne la partie expropriée du terrain, dès la date de la perte de possession de ladite partie, et la rente annuelle stipulée aux présentes sera remplacée par une nouvelle rente annuelle calculée selon la formule suivante:

$$Nra = Ra - \left(Ra \times \frac{Pe}{St} \right)$$

dans laquelle:

- Nra - la nouvelle rente annuelle
- Ra - la rente annuelle stipulée aux présentes

Pe = la superficie de la partie expropriée
du terrain (exprimée en mètres carrés)

St = la superficie totale du terrain avant
l'expropriation (exprimée en mètres
carrés).

10.3. L'Emphytéote n'aura aucun droit à la partie des indemnités d'expropriation représentant la valeur de la partie de terrain expropriée et les dommages causés au résidu de cette partie de terrain. La partie de ces indemnités représentant une compensation pour les dommages au Bâtiment devra être utilisée de la façon prévue au paragraphe 4.4. de ce bail traitant des indemnités provenant des compagnies d'assurance, sous réserve du sous-paragraphe 4.2.2., et sera appliquée de la même façon jusqu'à concurrence de ce qui est nécessaire pour la restauration du Bâtiment dans un état qui soit raisonnablement le plus près possible de celui existant avant l'expropriation. Le résidu de ces indemnités, s'il en est, sera payable à l'Emphytéote.

ARTICLE 11

PARTAGE DES INDEMNITES

11.1. Pour les fins d'interprétation du présent article 11, il est convenu que les mots ou expressions ci-dessous, lorsqu'ils sont employés dans le présent article 11, ont le sens suivant à moins que le contexte n'indique une intention contraire:

- 11.1.1. "Expropriation" signifie toute expropriation affectant la totalité de l'Ensemble Immobilier ou toute partie rendant le résidu inutilisable pour les fins prévues dans le présent bail;
- 11.1.2. "Indemnité d'assurance" signifie les sommes d'argent provenant des compagnies d'assurance et qui seront déposées dans une banque à charte pour être utilisées dans les circonstances prévues au paragraphe 4.4.;
- 11.1.3. "Indemnité d'expropriation" signifie les sommes d'argent provenant de l'expropriation et représentant la valeur des Améliorations telle que déterminée par les tribunaux d'expropriation.
- 11.2. Si, dans les cas prévus au paragraphe 4.4. au sujet de la répartition finale des indemnités provenant des compagnies d'assurance et dans le cas prévu au paragraphe 10.1. au sujet de l'allocation de la partie de l'indemnité d'expropriation se rapportant aux Améliorations les parties ne peuvent en venir à une entente dans un délai de trente (30) jours à compter de la date du dépôt de telles indemnités dans une banque à charte, il est convenu que les sommes d'argent représentant telles indemnités seront divisées

et allouées conformément aux dispositions du paragraphe 11.3. ci-dessous.

11.3. Lors d'une expropriation ou dans les circonstances prévues par le paragraphe 4.4., l'indemnité d'expropriation ou l'indemnité d'assurance, selon le cas, sera divisée de la façon et dans l'ordre suivants:

11.3.1. tout créancier hypothécaire recevra le montant qui lui est dû, lequel sera pris à même la part de l'Emphytéote, telle qu'établie ci-après, sans toutefois la dépasser;

11.3.2. la part revenant à l'Emphytéote sera calculée d'après le barème suivant:

1ère année	100,0%	21e année	93,3%
2e "	100,0%	22e "	92,8%
3e "	98,3%	23e "	92,2%
4e "	98,2%	24e "	91,6%
5e "	98,0%	25e "	90,9%
6e "	97,9%	26e "	90,1%
7e "	97,7%	27e "	89,3%
8e "	97,5%	28e "	88,4%
9e "	97,3%	29e "	87,4%
10e "	97,1%	30e "	86,4%
11e "	96,9%	31e "	85,2%
12e "	96,7%	32e "	83,9%
13e "	96,4%	33e "	82,5%
14e "	96,1%	34e "	81,0%
15e "	95,8%	35e "	79,3%
16e "	95,5%	36e "	77,5%
17e "	95,1%	37e "	75,5%
18e "	94,7%	38e "	73,3%
19e "	94,3%	39e "	70,9%
20e "	93,8%	40e "	68,2%

41e année	65,2%	47e année	39,5%
42e "	62,0%	48e "	33,3%
43e "	58,4%	49e "	26,4%
44e "	54,4%	50e "	18,6%
45e "	49,9%	51e "	9,9%
46e "	45,0%	52e "	0,0%

11.3.3. le solde appartiendra à la Ville
comme étant sa part, mais ce solde
ne devra pas être inférieur à ce
qu'il aurait été si la police d'as-
surance n'avait pas contenu de clause
de franchise.

ARTICLE 12

DUREE

12.1. Le présent bail emphytéotique est
ainsi consenti pour le terme de CINQUANTE-DEUX
(52) ans ou SIX CENT VINGT-QUATRE (624) mois,
à compter de sa date.

ARTICLE 13

RENTE

13.1. L'Emphytéote s'engage à payer à la
Ville, au bureau du Directeur du Revenu, une rente
annuelle comme suit:

13.1.1. de la première (1ère) année et jusqu'au trentième (30ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de QUATRE MILLE SIX CENT HUIT DOLLARS (\$4 608,00) ----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (\$384,00) ----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes, le premier versement étant dû et exigible le jour de telle signature;

13.1.2. du trente et unième (31ième) mois jusqu'au soixantième (60ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS (\$4 752,00) ----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (\$396,00) ----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.3. du soixante et unième (61ième) mois jusqu'au quatre-vingt-dixième (90ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (\$4 896,00) payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENT HUIT DOLLARS (\$408,00) ----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

3070300

13.1.4. du quatre-vingt-onzième (91ième) mois jusqu'au cent vingtième (120ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de CINQ MILLE QUARANTE DOLLARS (\$5 040,00) -----

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENT VINGT DOLLARS (\$420,00) -----

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.5. du cent vingt et unième (121ième) mois jusqu'au cent cinquantième (150ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de CINQ MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (\$5 184,00) -----

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENT TRENTE-DEUX DOLLARS (\$432,00) -----

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.6. du cent cinquante et unième (151ième) mois jusqu'au cent quatre-vingtième (180ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de CINQ MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT DOLLARS (\$5 328,00) -----

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS (\$444,00) -----

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.7. du cent quatre-vingt-unième (181ième) mois au deux cent dixième (210ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (\$5 472,00) ----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS (\$456,00) ----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.8. du deux cent onzième (211ième) mois jusqu'au deux cent quarantième (240ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de CINQ MILLE SIX CENT SEIZE DOLLARS (\$5 616,00) ----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS (\$468,00) ----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.9. du deux cent quarante et unième (241ième) mois jusqu'au deux cent soixante-dixième (270ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOLLARS (\$5 760,00) ----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (\$480,00) ----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.10. du deux cent soixante et onzième (271ième) mois jusqu'au trois centième (300ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE DOLLARS (\$5 904,00) -----
----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (\$492,00) -----
----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.11. du trois cent unième (301ième) mois jusqu'au trois cent trentième (330ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE QUARANTE-HUIT DOLLARS (\$6 048,00) -----
----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT QUATRE DOLLARS (\$504,00) -----
----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.12. du trois cent trente et unième (331ième) mois jusqu'au trois cent soixantième (360ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (\$6 192,00) -----
----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT SEIZE DOLLARS (\$516,00) ---

----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire

mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.13. du trois cent soixante et unième
(361ième) mois jusqu'au trois cent quatre-vingt-
dixième (390ième) mois inclusivement du terme, une
rente annuelle de SIX MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX
DOLLARS (\$6 336,00) -----

payable d'avance en versements mensuels, égaux et
consécutifs de CINQ CENT VINGT-HUIT DOLLARS
(\$528,00) -----

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel
de la date de la signature des présentes;

13.1.14. du trois cent quatre-vingt-onzième
(391ième) mois jusqu'au quatre cent vingtième
(420ième) mois inclusivement du terme, une rente
annuelle de SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS
DOLLARS (\$6 480,00) -----

payable d'avance en versements mensuels, égaux et
consécutifs de CINQ CENT QUARANTE DOLLARS (\$540,00)

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel
de la date de la signature des présentes;

13.1.15. du quatre cent vingt et unième
(421ième) mois jusqu'au quatre cent cinquantième
(450ième) mois inclusivement du terme, une rente
annuelle de SIX MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE DOLLARS
(\$6 624,00) -----

payable d'avance en versements mensuels, égaux et
consécutifs de CINQ CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS
(\$552,00) -----

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.16. du quatre cent cinquante et unième (451ième) mois jusqu'au quatre cent quatre-vingtième (480ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS (\$6 768,00) -----

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS (\$564,00) -----

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.17. du quatre cent quatre-vingt-unième (481ième) mois jusqu'au cinq cent dixième (510ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SIX MILLE NEUF CENT DOUZE DOLLARS (\$6 912,00) -----

----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (\$576,00) -----

----- chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.18. du cinq cent onzième (511ième) mois jusqu'au cinq cent quarantième (540ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SEPT MILLE CINQUANTE-SIX DOLLARS (\$7 056,00) -----

----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de CINQ CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS (\$588,00) -----

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.19. du cinq cent quarante et unième (541ième) mois jusqu'au cinq cent soixante-dixième (570ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SEPT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (\$7 200,00)

payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SIX CENTS DOLLARS (\$600,00) -----

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.20. du cinq cent soixante et onzième (571ième) mois jusqu'au six centième (600ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE-QUATRE (\$7 344,00) -----

----- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SIX CENT DOUZE DOLLARS (\$612,00) -----

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes;

13.1.21. du six cent unième (601ième) mois jusqu'au six cent vingt-quatrième (624ième) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS

(\$7 488,00) --- payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de SIX CENT VINGT-QUATRE DOLLARS (\$624,00) -----

3680766

chacun, dus et exigibles le jour anniversaire mensuel de la date de la signature des présentes.

ARTICLE 14

DESCRIPTION TECHNIQUE

DESIGNATION

Un emplacement situé au nord-ouest du boulevard Ville-Marie, au nord-est de la rue Darling en la Ville de Montréal, connu et désigné comme suit:

10.- Les lots numéros CENT VINGT-CINQ, CENT VINGT-SIX, CENT VINGT-SEPT, CENT VINGT-HUIT, CENT VINGT-NEUF, CENT TRENTE, CENT TRENTE ET UN, CENT TRENTE-DEUX de la subdivision du lot original numéro TRENTE ET UN (31-125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132) aux plan et livre de renvoi officiels du Village de Hochelaga;

20.- Une PARTIE du lot numéro CENT VINGT-QUATRE de la subdivision du lot original numéro TRENTE ET UN (31-Ptie 124) dudit cadastre, de figure trapézoïdale;

BORNEE vers le nord-est par une partie du lot 31-133 (ruelle) ci-après décrite, vers le sud-est par une autre partie du lot 31-124 (boulevard Ville-Marie), vers le sud-ouest par une partie du lot 31-113 (rue Darling) et vers le nord-ouest par le lot 31-125;

MESURANT six mètres et quarante-huit centimètres (6,48 m) vers le nord-est, vingt-huit mètres et quarante-sept centimètres (28,47 m) vers le sud-est, deux mètres et quarante-neuf centimètres (2,49 m) vers le sud-ouest et vingt-huit mètres et dix-neuf centimètres (28,19 m) vers le nord-ouest;

CONTENANT en superficie cent vingt-six mètres carrés et cinquante-huit centimètres carrés (126,58 m²).

30.- Une PARTIE du lot numéro CENT TRENTE-TROIS de la subdivision du lot originaire numéro TRENTE ET UN (31-Ptie 133) (ruelle), dudit cadastre, de figure trapézoïdale;

BORNEE vers le nord-est par une autre partie du lot 341-133 (ruelle), vers le sud-est par une autre partie du lot 31-133 (ruelle) (boulevard Ville-Marie), vers le sud-ouest par les lots 31-132 à 31-125 et une partie du lot 31-124 ci-haut décrite et vers le nord-ouest par le lot 31-144 (ruelle) (rue Hudon);

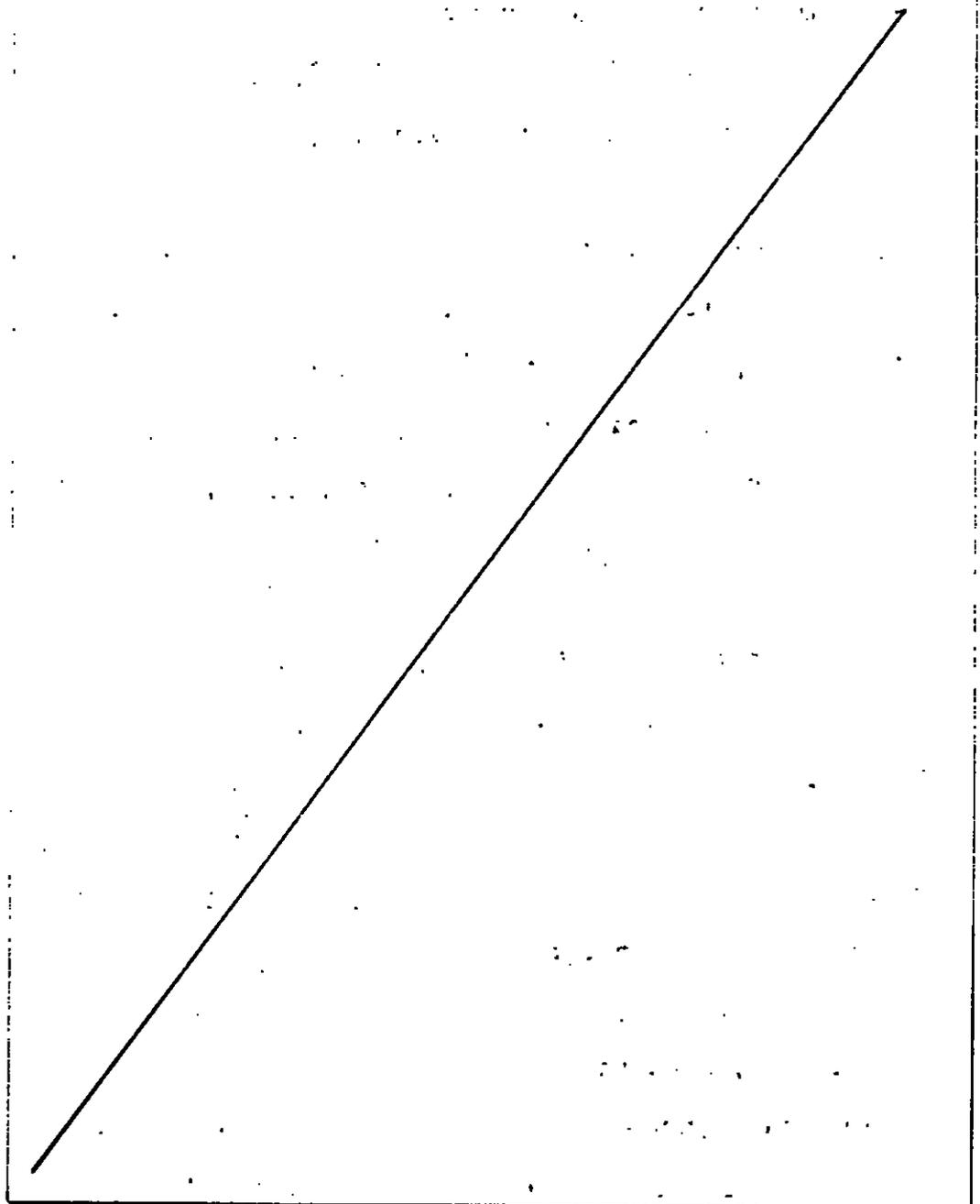
MESURANT soixante-deux mètres et quatre-vingt-douze centimètres (62,92 m) vers le nord-est, deux mètres et cinquante centimètres (2,50 m) vers le sud-est, soixante-deux mètres et cinquante-six centimètres (62,56 m) vers le sud-ouest et deux mètres et quarante-quatre centimètres (2,44 m) vers le nord-ouest;

CONTENANT en superficie cent cinquante-quatre mètres carrés et trente-quatre centimètres

carrés (154,34 m²).

Ledit emplacement a une SUPERFICIE TOTALE de mille huit cent soixante-deux mètres carrés et cinquante-deux centimètres carrés (1 862,52 m²).

Les unités utilisées sont celles du Système International (SI).



ARTICLE 15

DISPOSITIONS DIVERSES

15.1. Toute somme d'argent due par l'Emphytéote à la Ville, en vertu des présentes, est payable en deniers ayant cours légal au Canada et portera intérêt au taux fixé par le Conseil municipal de la Ville pour les sommes dues à la Ville, en vigueur à la date d'exigibilité du paiement, à compter du jour où elle devient due jusqu'au jour où elle aura été payée.

15.2. Pour les fins des présentes, l'Emphytéote élit domicile à l'adresse indiquée au paragraphe suivant.

15.3. Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu des présentes devra être signifié à l'autre partie à l'adresse indiquée ci-dessous:

VILLE DE MONTREAL

a/s Greffier de la Ville

Hôtel de Ville de Montréal

275, rue Notre-Dame est

Montréal, Québec (H2Y 1C6)

CO-OP D'HABITATION "LA LEGENDE"
(MONTREAL)

594 rue Desjardins

Montréal (Québec)

H1V 2G1

3680766

Cependant, chaque partie aux présentes pourra, par avis écrit signifié à l'autre partie, indiquer une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal, à laquelle tous les avis subséquents devront lui être signifiés.

Advenant l'impossibilité pour une partie aux présentes de signifier tel avis à l'adresse ci-dessus mentionnée, tel avis pourra être signifié à l'autre partie en lui laissant copie au Greffe du Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal.

15.4. L'Emphytéote paiera le coût des présentes, de l'original et des copies requises.

15.5. La Ville ne sera pas tenue de fournir de titres ou de certificats de recherche concernant le terrain.

15.6. Ce bail emphytéotique doit être interprété et régi suivant les lois de la Province de Québec. Si quelque disposition de ce bail emphytéotique était déclarée illégale, invalide ou incompatible avec le caractère emphytéotique du bail, par un jugement final d'un tribunal ayant juridiction, elle sera considérée séparée et retranchée de ce bail emphytéotique, lequel restera en vigueur comme si telle disposition n'eut jamais été incluse, sous réserve de reprendre force et effet si par la suite, elle venait à ne plus être illégale ou invalide.

Cependant, les parties conviennent

de remplacer alors telle disposition par une disposition valide qui aura autant que possible la même incidence économique et juridique.

15.7. Tant que les présentes seront en vigueur, le Bailleur reconnaît que l'Emphytéote jouira de tous les droits, quant aux améliorations, que lui confèrent les articles 567 et suivants du Code civil, même si ce bail était déclaré non emphytéotique.

15.8. Si ce bail emphytéotique était déclaré ne pas être emphytéotique par un jugement final d'un tribunal ayant juridiction, les parties s'engagent à signer tout acte ou document nécessaire, afin de conférer à l'Emphytéote des droits qui équivalent à ceux que les parties ont voulu créer par les présentes pour autant que les droits du bailleur emphytéotique ne soient pas diminués.

MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI
AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT
SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES:

- a) Les parties aux présentes déclarent:
- le Bailleur: que son nom est "VILLE
DE MONTREAL";
- l'Emphytéote: que son nom est "CO-OP
D'HABITATION "LA LEGENDE" (MONTREAL);
- b) le Bailleur: que son adresse prin-
cipale est 275, rue Notre-Dame est,
Montréal, Québec H2Y 1C6

- c) l'Emphytéote: que son adresse principale est 594 Desjardins, Montréal (Québec) H1V 2G1;
- d) le Bailleur et l'Emphytéote: que les emplacements qui font l'objet du présent acte sont entièrement situés dans le territoire de la Ville de Montréal;
- e) le Bailleur et l'Emphytéote: que la contrepartie pour les fins de la présente loi est de SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (\$70 000,00), -----

soit la valeur marchande de l'immeuble décrit dans le présent acte à l'article 14; -----

f) le Bailleur et l'Emphytéote: que le droit de mutation est de DEUX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (\$270,00).

D O N T A C T E

FAIT ET PASSE en la Ville de Montréal, à la date ci-dessus en premier lieu écrite, sous le numéro cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize (5993) du répertoire de Me Normand Latreille.

ET LECTURE FAITE, les parties signent avec le notaire soussigné et en sa présence.

(SIGNE) SYLVAIN TREMBLAY

(SIGNE) DANIELLE MENARD

(SIGNE) Le maire par YVON LAMARRE

(SIGNE) Le greffier adj. GUY VANIER

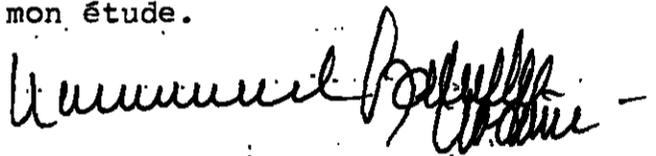
pour LA VILLE DE MONTREAL

(SIGNE) NORMAND LATREILLE, notaire

Je certifie que Monsieur le Maire ne peut signer ce contrat pour cause de maladie.

(SIGNE) MAURICE BRUNET
Greffier de la Ville

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.



30/01/00

11/11/2000 11:11:11

11/11/2000

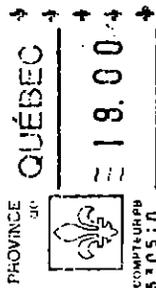


Code NL 1277

NO 5995

Le 4 février 1986

CONVENTION TRIPARTITE



12 II 86



FG/hh
18-10-85

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX, ^{LM}
le quatrième ----- jour du mois de février.

DEVANT Me NORMAND LATREILLE,
le notaire soussigné, pratiquant dans la Province
de Québec, en les ville et district de Montréal.

COMPARAISSENT:

VILLE DE MONTREAL, corporation muni-
cipale agissant et représentée aux présentes par Mon-
sieur Yvon Lamarre, président du Comité Exécutif, en
vertu de l'article 67 de sa Charte, et par Monsieur
Guy Vanier, le greffier adjoint de la Ville, -----
autorisés aux fins des présentes, en vertu d'une
résolution du Conseil municipal de ladite Ville,
adoptée à une assemblée tenue les vingt-huit et vingt-
neuf octobre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985)
dont une copie demeure annexée aux présentes après
avoir été reconnue véritable et signée "Ne Varietur"
par lesdits représentants et le notaire soussigné,

(ci-après appelée "Ville")

PARTIE DE PREMIERE PART

ET:

LA SOCIETE CANADIENNE D'HYPOTHEQUES
ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée
par un statut du Parlement du Canada, 9-10 Georges VI,
chapitre 15, dûment autorisée aux fins des présentes
aux termes de la Loi Nationale sur l'Habitation (Sta-
tuts Revisés du Canada, chapitre N-10-1970) et amen-
dements, ayant son siège social en la cité d'Ottawa,
Province d'Ontario, et représentée aux présentes par

Division d'enregistrement - Montréal

Je certifie que ce document a été enregistré

Ce 86-02-12 9 0
année mois jour heure minute

sous le numéro 3681721

Roger Bourret
Registreur

18

Monsieur Guy Bossé, directeur de programmes, succursale de Montréal -----
 dûment autorisé aux fins des présentes aux termes
 d'une résolution du Comité de Direction du Conseil
 d'Administration de la Société Canadienne d'Hypothèques
 et de Logement, adoptée à une assemblée tenue
 le sept décembre mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982)
 (résolution Procuration - Québec) -----

dont copie demeure annexée aux présentes après avoir
 été reconnue véritable et signée Ne Varietur par le
 dit représentant et le notaire soussigné,

(ci-après appelée "Société")

PARTIE DE DEUXIEME PART

E T:

CO-OP D'HABITATION "LA LEGENDE"

(MONTREAL), corporation légalement constituée, ayant
 son siège social en la Ville de Montréal, agissant et
 représentée aux présentes par Monsieur Sylvain Trem-
 blay et par Dame Danielle Ménard -----

dûment autorisé aux fins des présentes aux termes de
 résolutions adoptées par l'assemblée générale des mem-
 bres et par le Conseil d'administration le vingt-quatre
 octobre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985)

-----, dont copies demeurent annexées aux
 présentes après avoir été reconnues véritables et
 signées Ne Varietur pour fins d'identification par
 les dits représentants et le notaire soussigné,

(ci-après appelé "Emphytéote")

ATTENDU qu'aux termes d'un acte reçu devant Me Normand Latreille, notaire, le

mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) (ci-après appelé le "bail"), la Ville a cédé par emphytéose à l'Emphytéote le terrain ci-après décrit, savoir:

DESIGNATION

Un emplacement situé au nord-ouest du boulevard Ville-Marie, au nord-est de la rue Darling en la Ville de Montréal, connu et désigné comme suit:

1o.- Les lots numéros CENT VINGT-CINQ, CENT VINGT-SIX, CENT VINGT-SEPT, CENT VINGT-HUIT, CENT VINGT-NEUF, CENT TRENTE, CENT TRENTE ET UN, CENT TRENTE-DEUX de la subdivision du lot originare numéro TRENTE ET UN (31-125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132) aux plan et livre de renvoi officiels du Village de Hochelaga;

2o.- Une PARTIE du lot numéro CENT VINGT-QUATRE de la subdivision du lot originaire numéro TRENTE ET UN (31-Ptie 124) dudit cadastre, de figure trapézoïdale;

BORNEE vers le nord-est par une partie du lot 31-133 (ruelle) ci-après décrite, vers le sud-est par une autre partie du lot 31-124 (boulevard Ville-Marie), vers le sud-ouest par une partie du lot 31-113 (rue Darling) et vers le nord-ouest par le lot 31-125;

MESURANT six mètres et quarante-huit centimètres (6,48 m) vers le nord-est, vingt-huit mètres et quarante-sept centimètres (28,47 m) vers le sud-est, deux mètres et quarante-neuf centimètres (2,49 m) vers le sud-ouest et vingt-huit mètres et dix-neuf centimètres (28,19 m) vers le nord-ouest;

CONTENANT en superficie cent vingt-six mètres carrés et cinquante-huit centimètres carrés (126,58 m²).

30.- Une PARTIE du lot numéro CENT TRENTE-TROIS de la subdivision du lot originaire numéro TRENTE ET UN (31-Ptie 133) (ruelle), dudit cadastre, de figure trapézoïdale;

BORNEE vers le nord-est par une autre partie du lot 341-133 (ruelle), vers le sud-est par une autre partie du lot 31-133 (ruelle) (boulevard Ville-Marie), vers le sud-ouest par les lots 31-132 à 31-125 et une partie du lot 31-124 ci-haut décrite et vers le nord-ouest par le lot 31-144 (ruelle) (rue Hudon);

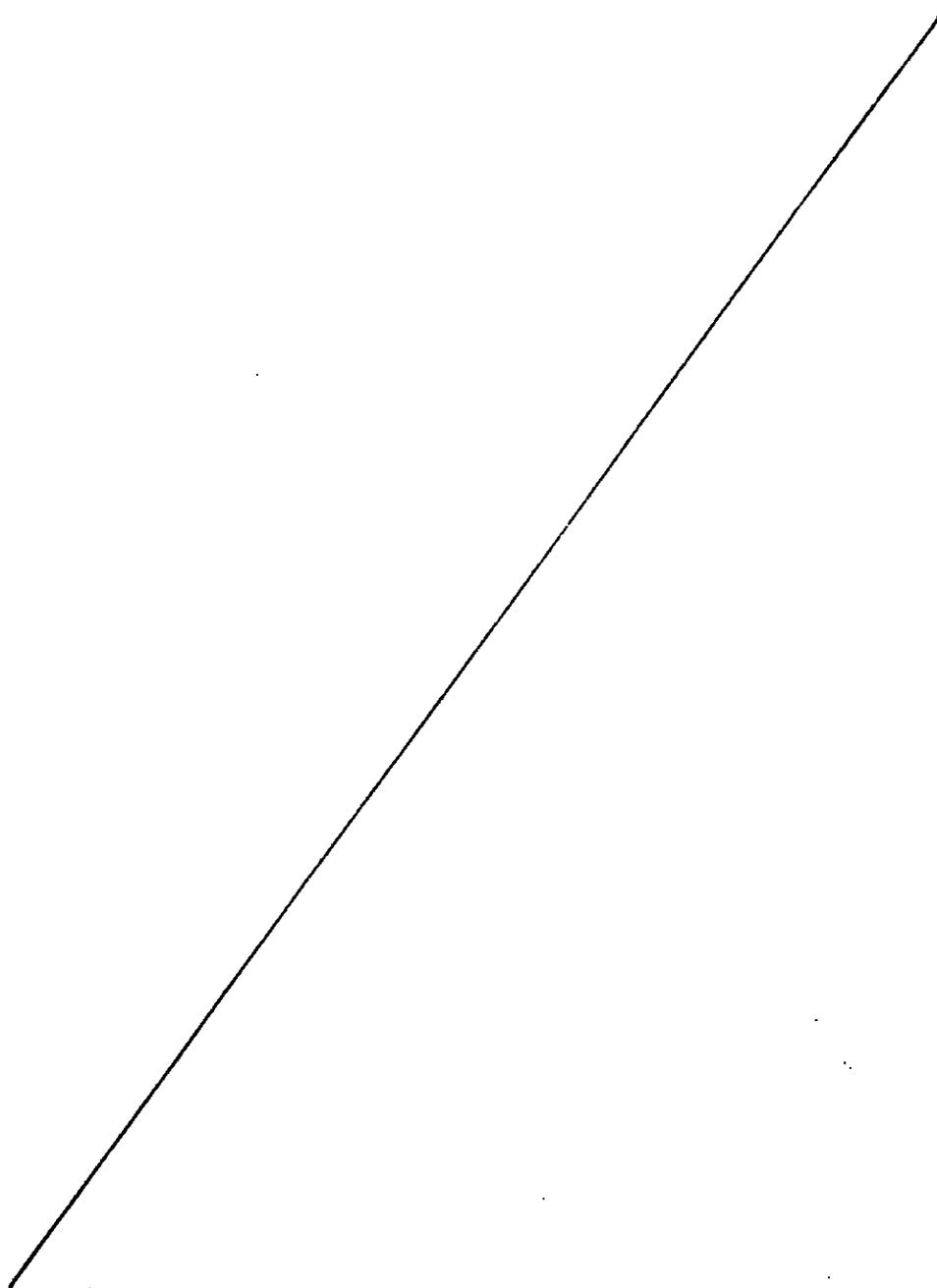
MESURANT soixante-deux mètres et quatre-vingt-douze centimètres (62,92 m) vers le nord-est, deux mètres et cinquante centimètres (2,50 m) vers le sud-est, soixante-deux mètres et cinquante-six centimètres (62,56 m) vers le sud-ouest et deux mètres et quarante-quatre centimètres (2,44 m) vers le nord-ouest;

CONTENANT en superficie cent cinquante-quatre mètres carrés et trente-quatre centimètres

carrés (154,34 m²).

Ledit emplacement a une SUPERFICIE TOTALE de mille huit cent soixante-deux mètres carrés et cinquante-deux centimètres carrés (1 862,52 m²).

Les unités utilisées sont celles du Système International (SI).



3 681 721

Le tout tel que plus amplement décrit audit bail, et ci-après appelé "terrain".

ATTENDU que la Société s'est engagée à assurer un prêt garanti par hypothèque de premier rang sur ledit immeuble pour une somme de UN MILLION CENT HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS --- (\$1,108,343.00) ----- mentionnée aux termes d'un acte d'obligation hypothécaire qui doit être signé incessamment entre l'Emphytéote et LA COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD; (ci-après appelé "LE CREANCIER HYPOTHECAIRE").

C'EST POURQUOI LES PARTIES CONVIENTENT DE CE QUI SUIT:

1. Les mots et expressions définis à l'article 1, "DEFINITION" du bail, lorsqu'ils sont employés aux présentes, auront, à moins que le contexte n'exige un sens différent, la même signification que celle qui leur est donnée audit article.

2. La Ville consent dès à présent à ce que si la Société, en sa qualité d'assureur hypothécaire, devient emphytéote sous le régime du bail emphytéotique à la place de l'Emphytéote, elle jouisse comme emphytéote du régime spécial décrit ci-après, de sorte qu'elle ne pourra pas être considérée en défaut aux termes du bail pour ne pas avoir exécuté l'une quelconque des obligations ou conditions suivantes, savoir:

- 2.1. Le régime spécial accordé à la Société par les présentes ne prendra effet qu'à compter du jour où la Société deviendra emphytéote;
- 2.2. Advenant que l'Emphytéote abandonne les travaux de construction, de réparation ou de restauration prévus au bail avant qu'ils ne soient terminés, les délais prévus au bail emphytéotique seront prolongés pour permettre à la Société, avec diligence, de remédier au défaut de l'Emphytéote;
- 2.3. Si, au moins dix (10) ans après le commencement du terme du bail, un sinistre ou un événement a lieu qui donne ouverture aux obligations de l'Emphytéote de reconstruire, réparer ou restaurer les Améliorations, tel que prévu au bail, les obligations à cet effet créées par le sous-paragraphe 4.7.2. du bail ne pourront être invoquées contre la Société que dans la mesure où elle ne sont pas incompatibles avec les présentes;
- 2.4. Sous réserve des dispositions de l'article 3 ci-dessous, la Société ne sera pas tenue de souscrire à quelque assurance que ce soit.

3. Nonobstant les dispositions du paragraphe 2.4. ci-dessus si la Société, dans le cas où elle deviendrait l'Emphytéote aux termes du bail, préfère se prévaloir de l'exemption prévue au paragraphe 2.4. ci-dessus, elle sera considérée comme l'assureur aux termes des polices dont il est fait mention à l'article 4 "Assurance" dudit bail, pour les montants et sujet aux termes et conditions dudit bail, et au cas où les bâtiments tels que mentionnés audit bail viendraient à être détruits ou endommagés au point de n'être plus exploitables, que ce soit par le feu ou autrement, la Société s'engage à payer à la Ville dans les soixante (60) jours suivant telle destruction ou tel dommage, la somme qu'aurait payée une compagnie d'assurance qui aurait assuré les bâtiments conformément aux conditions du bail, cette somme étant escomptée en fonction de la partie non écoulée du terme du bail à un taux qui sera de 20% supérieur à la moyenne arithmétique des taux de rendement moyens des obligations à long terme émises ou garanties par le Gouvernement du Canada, tel que publié par la Banque du Canada pour le trimestre précédant la date du paiement et alors le bail prendra fin, à moins que la Société n'indique, dans le même délai, qu'elle préfère procéder et procède avec diligence et dans un délai raisonnable, à la reconstruction, la restauration ou la réparation dudit dommage. De plus, la Société s'engage à tenir la Ville indemne de toute réclamation mentionnée à l'article 4 dudit bail pendant toute période où elle serait l'emphytéote, le tout comme si une

police d'assurance responsabilité générale et civile était en vigueur conformément aux dispositions dudit article.

4. Nonobstant les dispositions de l'article 10 "EXPROPRIATION" du bail:

4.1. Si, durant la période où la Société est emphytéote vis-à-vis la Ville, une expropriation a lieu du terrain et des bâtiments, le bail se terminera à la date à laquelle l'expropriante aura pris possession des lieux loués ou de toute partie d'iceux et le montant total de l'indemnité provenant de cette expropriation, représentant la valeur du terrain et des bâtiments expropriés incluant les dommages, sera payé en entier par la partie expropriante à la Société et la Société continuera à payer à la Ville la rente annuelle selon les termes de l'article 13 du bail, et cela pour toute la partie non écoulée du terme, et la Société remettra à la Ville, le dernier jour de la période du bail, soit le trois février deux mille trente-huit (2038) une somme égale audit montant total que l'autorité expropriante lui aura versé au moment de l'expropriation, ~~dédution faite, preuve à l'appui,~~

des sommes dépensées pour les réparations à la partie du terrain et bâtiments non expropriés;

4.2. S'il y a un résidu non exproprié du terrain ou des bâtiments, lors d'une expropriation affectant ledit terrain ou lesdits bâtiments, la Société, en plus de recevoir l'indemnité d'expropriation selon le paragraphe 4.1. gardera, utilisera raisonnablement et sera responsable de ce résidu non exproprié mais continuera de payer la rente tel que prévu au paragraphe 4.1. et remettra à la Ville le total de l'indemnité reçu lors de l'expropriation, déduction faite, preuve à l'appui, des sommes dépensées pour les réparations, et le résidu non exproprié, à la Ville, tel que prévu au paragraphe 4.1.;

4.3. Si, pendant que la Société est l'emphytéote, ledit terrain ou lesdits bâtiments venaient à être expropriés en totalité ou en partie, de façon telle que le résidu non exproprié de l'ensemble soit rendu commercialement inutilisable ou impropre aux fins prévues au bail, et si l'expropriant ne prend pas ledit résidu, la Ville permettra à la Société de mettre fin

~~audit bail ou rachètera de la Société~~
ledit résidu au prix qui représentera la valeur pour la Société dudit terrain et bâtiments, eu égard à la période demeurant non écoulee au bail.

5. Afin de permettre à l'Emphytéote d'obtenir un prêt assuré par la Société en vertu de la Loi Nationale sur l'Habitation, la Ville consent à ce que le premier créancier hypothécaire, ses successeurs et ayants droit jouissent de tous les droits que confère l'acte d'obligation et d'hypothèque exécuté entre lui et l'Emphytéote conformément à la Loi Nationale sur l'Habitation, nonobstant les articles du bail mais pour la seule période où ladite créance hypothécaire n'aura pas été remboursée en capital, intérêts et accessoires.

6. Malgré les termes et conditions du Bail emphytéotique reçu devant Me Normand Latreille, notaire, sous le numéro cinq mille neuf cent quatre-vingt-treize (5993) ----- de ses minutes, la Ville accepte que le Créancier hypothécaire, sous le régime de la Loi Nationale sur l'Habitation, aura droit au contrôle des polices d'assurance, conformément aux termes de l'acte d'obligation et d'hypothèque exécuté entre lui et l'Emphytéote et de plus, la Ville consent à ce que le Créancier hypothécaire réclame et reçoive toutes prestations de ses assurances par préférence et à son seul ordre jusqu'à concurrence de la somme qui lui demeure due sous le régime dudit acte d'obligation et d'hypothèque en sa faveur.

7. Les dispositions des clauses 2, 3 et 4 sont pour le bénéfice exclusif de la Société ou de tout autre organisme d'Etat lui ayant succédé dans ses fonctions (désignés collectivement dans le présent article "Société"), de sorte que tout acquéreur ou cessionnaire des droits de la Société devra assumer et respecter intégralement toutes et chacune des charges, dispositions et obligations dudit bail, tout acquéreur subséquent ne pouvant aucunement bénéficier du régime spécial en faveur de la Société résultant des termes des présentes, ce régime spécial étant ainsi accordé à la Société en considération du fait que la Société a assuré un prêt accordé par un prêteur agréé à l'Emphytéote, conformément à la Loi Nationale sur l'Habitation.

8. L'Emphytéote reconnaît que les droits accordés par les présentes à la Société ne bénéficient qu'à cette dernière et ne peuvent en aucune façon être invoqués ni exercés en tout ou en partie par l'Emphytéote, ses successeurs ou ses ayants droit, et que les présentes ne constituent en aucune façon une modification, mainlevée ou quittance d'aucune des obligations qui incombent à l'Emphytéote en faveur de la Ville en vertu du bail emphytéotique.

9. L'Emphytéote assumera les frais des présentes et fournira à la Société une copie des présentes portant certificat d'enregistrement.

10. Tout acte modifiant le-----

bail emphytéotique décrit ci-dessus devra être approuvé par la Société. A défaut d'une telle approbation, tout tel amendement ou toute telle correction audit bail ne liera pas la Société. Le document amendant ou corrigeant ledit bail devra porter à sa face même la preuve de son approbation par la Société.

11. Les présentes feront partie du bail à compter du jour où la Société aura pris possession légale de la propriété, et pendant toute la période se terminant à la date où la Société cèdera ou transportera la possession légale de la propriété, mais à tout événement, pas plus tard que le trois février deux mille trente-huit (2038) -----
date de l'expiration du bail.

12. Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu des présentes devra être signifié à l'autre partie à l'adresse indiquée ci-dessous:

Ville de Montréal

a/s du Greffier de la Ville
Hôtel de Ville de Montréal
Montréal, Québec H2Y 1C6

Société Canadienne d'Hypothèques
et de Logement

Ottawa, Ontario.

Co-Op d'habitation "La Légende"
(Montréal)

5 94 rue Desjardins
Montréal (Québec)
H1V 2G1

Cependant, chaque partie aux présentes
~~pourra, par avis écrit signifié à l'autre partie, in-~~

2097107

diquer une autre adresse dans le district judiciaire de Montréal, à laquelle tous les avis subséquents devront lui être signifiés. Advenant l'impossibilité pour une partie aux présentes de signifier tel avis à l'adresse ci-dessus mentionnée, tel avis pourra être signifié à l'autre partie en lui laissant copie au greffe du Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal.

D O N T A C T E

FAIT ET PASSE en la Ville de Montréal, à la date ci-dessus en premier lieu écrite, sous le numéro cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze (5995) du répertoire de Me Normand Latreille.

ET LECTURE FAITE, les représentants des parties ont signé le tout avec et en présence du notaire soussigné.

- (SIGNE) DANIELLE MENARD
 - (SIGNE) SYLVAIN TREMBLAY
 - (SIGNE) Le maire par: YVON LAMARRE
 - (SIGNE) Le greffier adj. GUY VANIER
- pour LA VILLE DE MONTREAL

Je certifie que Monsieur le Maire ne peut signer ce contrat pour cause de maladie.

- (SIGNE) MAURICE BRUNET
Greffier de la Ville
- (SIGNE) GUY BOSSE
- (SIGNE) NORMAND LATREILLE, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Normand Latreille

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le

Devant M^e **Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006) et dont copie est annexée à la minute _____ de la notaire soussignée conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3) et
- b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____, copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET :

CO-OP D'HABITATION « LA LÉGENDE » (MONTRÉAL), coopérative régie par la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, C. C-67.2) dont les statuts de constitution sont datés du vingt-quatre (24) avril mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) immatriculée sous le numéro 1144356590 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 565, rue Darling, bureau 9, Montréal, province de Québec, H1W 3Y3, agissant et représentée par

, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le ~~et~~ copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée l'« **Emphytéote** »

La Ville et l'Emphytéote sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES, préalablement à l'acte de modification faisant l'objet des présentes, déclarent d'abord ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE par acte de bail emphytéotique reçu devant M^e Normand Latreille, notaire, le trois (3) février mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 680 766 (ci-après l'« Emphytéose » ou le bail emphytéotique, la Ville a cédé à l'Emphytéote un immeuble autrefois connu comme étant les lots 31-125, 31-126, 31-127, 31-128, 31-129, 31-130, 31-131, 31-132, une partie du lot 31-124 et une partie du lot 31-133 du cadastre du Québec, village de Hochelaga, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE depuis, lesdits lots ont fait l'objet d'une rénovation cadastrale et sont maintenant connus comme étant le lot 3 364 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE ladite Emphytéose a été consentie pour un terme de cinquante-deux (52) ans commençant le trois (3) février mil neuf cent quatre-vingt-six (1986) et se terminant le trois (3) février deux mille trente-huit (2038);

ATTENDU QUE l'Emphytéote a indiqué à la Ville que, pour maintenir l'immeuble en bon état, il désirait effectuer des travaux importants sur l'immeuble;

ATTENDU QUE l'Emphytéote a de plus indiqué à la Ville qu'il devait, pour réaliser ces travaux importants, obtenir un financement et que les

institutions bancaires exigent qu'un amendement à l'Emphytéose soit signé entre les Parties afin notamment de prolonger de vingt et un (21) ans le terme de l'Emphytéose, soit jusqu'au trois (3) février deux mille cinquante-neuf (2059) ;

ATTENDU QUE l'Emphytéote a remis préalablement à la signature du présent acte à la Ville une confirmation écrite de son créancier hypothécaire et, le cas échéant de l'assureur hypothécaire, à l'effet que le prêt consenti pour effectuer lesdits travaux sera amorti sur une période de trente-cinq (35) ans.

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS

À moins qu'un terme ne soit expressément défini dans le présent acte de modification, les termes définis dans l'Emphytéose et qui sont reproduits dans le présent acte ont le même sens que celui qui leur a été attribué dans l'Emphytéose.

2. DÉSIGNATION

L'immeuble faisant l'objet de l'Emphytéose est maintenant connu comme étant le lot numéro **TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE (3 364 404)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec les bâtiments dessus érigé portant les numéros civiques 545, 565 et 585, rue Darling, Montréal, province de Québec, H1W 3Y3.

ci-après nommé l'« **immeuble** »

3. DÉCLARATIONS DES PARTIES

La Ville consent à prolonger le terme de l'Emphytéose afin de permettre à l'Emphytéote d'obtenir le financement nécessaire pour compléter des travaux importants sur l'immeuble et ainsi le maintenir en bon état.

Comme mentionné au paragraphe 3.3 de l'Emphytéose, l'Emphytéote s'engage à maintenir l'immeuble en bon état pendant toute la durée de l'Emphytéose incluant pendant la période de prolongation

faisant l'objet des présentes. De plus, l'Emphytéote confirme que toute amélioration qu'il pourrait apporter à l'immeuble demeurera, à la fin de l'Emphytéose, la propriété de la Ville, sans que cette dernière n'ait à payer quoi que ce soit, nonobstant le fait qu'il s'agirait d'impenses faites par un possesseur de bonne foi conformément au *Code civil du Québec*.

4. AMENDEMENT À L'EMPHYTÉOSE

a) OBLIGATION DE L'EMPHYTÉOTE

Les Parties conviennent d'ajouter après le paragraphe 3.5 de l'Emphytéose les paragraphes suivants :

« 3.6. L'Emphytéote s'engage à ne pas démolir tout ou partie de l'Ensemble immobilier sans que la Ville n'ait donné son accord à :

3.6.1. Un projet de reconstruction d'une valeur équivalente; et

3.6.2 Un échéancier préalablement approuvé par écrit.

La Ville ne pourra refuser de donner son accord sans motif raisonnable;

3.7. Conformément à la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, chapitre C-67.2), l'Emphytéote s'engage à :

3.7.1 Effectuer, au moins à tous les cinq (5) ans un rapport d'inspection de l'Ensemble immobilier par un expert, c'est-à-dire un membre de l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec, de l'Association nationale des inspecteurs et experts en bâtiments, de l'Ordre des architectes, de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou de l'Ordre des technologues professionnels. Une copie de ce rapport devra être remise promptement à la Ville;

3.7.2 Suite au rapport d'inspection, établir une planification quinquennale des travaux d'entretien et de préservation de l'Ensemble immobilier ainsi que des budgets y afférents. Une copie de cette planification devra être remise promptement à la Ville;

3.7.3 L'Emphytéote s'engage à transmettre à la Ville, sur demande, ses états financiers du dernier exercice financier préparés dans le cadre de son rapport annuel, afin que la Ville puisse s'assurer de la santé économique de l'Emphytéote et de

sa capacité financière pour réaliser les travaux prévus dans son plan quinquennal;

3.8 L'Emphytéote s'engage à préserver l'affectation sociale ou communautaire de l'Ensemble immobilier.

3.9 L'Emphytéote s'engage à ne pas mettre fin au bail emphytéotique par abandon, l'Emphytéote y renonçant expressément conformément à l'article 1211 du *Code civil du Québec*. »

b) ASSURANCES

Les Parties conviennent de remplacer l'article 4 de l'Emphytéose par ce qui suit :

**« ARTICLE 4
ASSURANCES**

4.1. Afin de protéger les intérêts de la Ville dans la valeur résiduelle des Améliorations et d'assurer sa responsabilité personnelle, l'Emphytéote accepte de souscrire, (avant d'entreprendre les travaux prévus au paragraphe 3.1 ou tout autre travaux), et de maintenir en vigueur pendant toute la durée des travaux, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les assurances suivantes :

4.1.1 Une police d'assurance de responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 \$) par événement et par année.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra protéger contre tous les dommages qui pourront survenir sur l'Ensemble immobilier pendant la période des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complétés.

Cette police devra protéger également tous les entrepreneurs, sous-entrepreneurs ou personnes chargées directement

ou indirectement de l'exécution de toute partie des travaux à réaliser.

4.1.2. Une police d'assurance dite "tous risques" selon la formule du Bureau d'assurance du Canada (BAC) ou toute autre formule assurant une protection au moins équivalente. Cette police portera sur les Améliorations érigées ou à être érigées et devra entrer en vigueur à partir du moment où des matériaux représentant une valeur assurable seront sur le terrain. Le montant d'assurance devra au moins correspondre à cette valeur assurable et augmenter au même rythme que celle-ci et la police pourra contenir une franchise dont le montant ne devra pas excéder la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville, l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général, et tout créancier hypothécaire, s'il en est.

Cette police devra comporter un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville, à l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux est confié à un entrepreneur général, et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, suivant leurs intérêts respectifs, et devra prévoir que toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte ou d'une caisse populaire, dont le siège est à Montréal, désignée par l'Emphytéote, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville, de l'entrepreneur général, suivant le cas, et de tout créancier hypothécaire, s'il en est. Il est de plus convenu que les sommes déposées à ce compte conjoint devront servir avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte. Toute somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) ou moins devra être payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'Emphytéote et de tout créancier hypothécaire, s'il en est.

4.2. L'Emphytéote accepte de souscrire et de maintenir en vigueur, dès la fin des travaux de construction et jusqu'à ce que le bail emphytéotique prenne fin, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les

polices d'assurance suivantes :

4.2.1. Une police d'assurance de responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 \$) par événement et par année.

Toutefois, le montant de protection de cette police devra être calculé en dollars constants de 2019, selon la variation de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la région de Montréal ou de tout autre indice équivalent. L'ajustement du montant de protection sera effectué dès que la Ville en fera la demande.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote et la Ville et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote; cette police devra protéger également et spécialement la Ville contre tous les dommages que l'Emphytéote peut lui causer.

4.2.2. Une police d'assurance dite "tous risques" selon la formule du Bureau d'assurance du Canada (BAC) ou toute autre formule assurant une protection au moins équivalente. Cette police portera sur tous les biens de nature assurable et normalement assurés dont l'Emphytéote est propriétaire en vertu du bail emphytéotique, et cela pour une somme correspondant au coût de remplacement de ces biens, et la police pourra contenir une franchise à déduire de chaque réclamation, dont le montant ne devra toutefois pas excéder la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, suivant leurs intérêts respectifs, et prévoir que toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte ou une caisse

populaire dont le siège est situé à Montréal, désignée par l'Emphytéote, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville et de tout créancier hypothécaire, s'il en est. Les sommes déposées dans ce compte conjoint serviront avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte. Toute somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$) ou moins sera payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'Emphytéote et de tout créancier hypothécaire, s'il en est.

4.3. L'Emphytéote s'engage à fournir à la Ville :

- a) Une (1) copie certifiée des polices d'assurance prévues aux paragraphes 4.1. et 4.2., et ce, dès leur émission;
- b) Les reçus constatant le paiement des primes de ces polices et les certificats attestant explicitement le renouvellement intégral et sans modification de celles-ci, au moins trente (30) jours avant leur échéance; et
- c) Une copie de tout avenant modifiant toute police mentionnée aux présentes, dans les trente (30) jours de la date de mise en vigueur de tel avenant;

Si l'Emphytéote négligeait de maintenir assurées les Améliorations et de garder ou de conserver en vigueur toute autre assurance prévue aux paragraphes 4.1. et 4.2. des présentes pendant toute la durée du bail emphytéotique, la Ville, après un avis écrit de quarante-huit (48) heures à l'Emphytéote, aura le droit de souscrire cette assurance avec une ou plusieurs compagnies d'assurance de son choix, le tout aux frais de l'Emphytéote.

4.4. Au cas de destruction partielle ou totale des Améliorations ou de dommages causés par un incendie ou toute autre cause, l'Emphytéote devra, le plus tôt possible, mais dans un délai n'excédant jamais six (6) mois à compter du sinistre, s'il y a destruction partielle, ou dans les douze (12) mois, s'il y a destruction totale, sauf force majeure, entreprendre et par la suite poursuivre avec diligence la reconstruction des Améliorations ou la restauration de la partie détruite ou endommagée pour la remettre dans l'état le plus près possible de celui existant avant la destruction ou les dommages, ou dans tout autre état dont les parties pourront mutuellement convenir, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, devant de temps à autre libérer les sommes d'argent déposées au compte conjoint pour payer l'Emphytéote au fur et à mesure que

progresseront les travaux de reconstruction des Améliorations ou de restauration de la partie ainsi détruite ou endommagée jusqu'à concurrence des dépenses faites conformément au certificat établissant l'état d'avancement des travaux émis de temps à autre par l'architecte surveillant les travaux;

L'Emphytéote devra souscrire de nouvelles assurances sur les Améliorations, durant la période des travaux et jusqu'à l'expiration du terme du bail emphytéotique, et les dispositions relatives à l'assurance contenues à l'article 4 s'appliqueront à ces nouvelles assurances et ainsi de suite chaque fois que se produira une perte donnant ouverture à une réclamation en vertu de quelque police d'assurance.

Cette obligation de reconstruire ou de restaurer les Améliorations ne s'éteindra pas à la fin de l'Emphytéose, si la cause est antérieure à cette fin.

4.5. Advenant que les indemnités payées par l'assureur ne suffiraient pas à compléter la reconstruction des Améliorations ou la restauration de la partie détruite ou endommagée, l'Emphytéote devra néanmoins compléter les travaux et payer le coût en excédent de ces indemnités. Par contre, si les indemnités payées par l'assureur excédaient le coût des travaux, la Ville s'engage à autoriser le paiement du surplus à l'Emphytéote, trente (30) jours après le par achèvement des travaux, sous réserve du droit de tout créancier hypothécaire, le cas échéant, d'exiger que la totalité ou une partie du surplus lui soit remise par la Ville et l'Emphytéote pour être appliquée en réduction de la dette garantie par son hypothèque sur l'Ensemble immobilier;

4.6. L'Emphytéote devra souscrire toutes les assurances prévues par ce bail emphytéotique auprès d'assureurs autorisés à faire affaires dans la province de Québec. »

c) PARTAGE DES INDEMNITÉS

Les Parties conviennent d'ajouter à la fin du tableau du sous-paragraphe 11.3.2. de l'Emphytéose ce qui suit :

« Par conséquent, la part de l'indemnité d'expropriation revenant à l'Emphytéote à partir de la 52^e année jusqu'à la 73^e année sera de 0,0 % »

d) EXTENSION DU TERME

Les Parties conviennent de remplacer l'article 12 de l'Emphytéose par ce qui suit :

**« ARTICLE 12
DURÉE**

12.1 Le présent bail emphytéotique est ainsi consenti pour le terme de soixante-treize (73) ans à compter de sa date. »

e) RENTE

La rente annuelle pour la période de la prolongation de l'Emphytéose sera de QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (4 800,00 \$), payable selon les mêmes conditions prévues à l'Emphytéose.

Par conséquent, les Parties conviennent d'ajouter après le sous-paragraphe 13.1.21. de l'Emphytéose le sous-paragraphe suivant :

« 13.1.22. du six cent vingt-cinquième (625^e) mois jusqu'au huit cent soixante-dix-septième (877^e) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (4 800,00 \$), payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENTS DOLLARS (400,00 \$), chacun, dus et exigible le jour d'anniversaire mensuel de la date de signature des présentes. »

f) AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Les Parties conviennent de remplacer le paragraphe 15.3 de l'Emphytéose par ce qui suit :

« 15.3 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

15.3.1. La Ville : à l'attention du Chef de division, Transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, au 303, rue Notre-Dame Est, 2^e étage, Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8;

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

15.3.2. L'Emphytéote : à l'attention du Président de la CO-OP D'HABITATION « LA LÉGENDE » (MONTRÉAL) au numéro 565, rue Darling, bureau 9, à Montréal, province de Québec, H1W 3Y3. »

g) TAXES

Les Parties conviennent d'ajouter après l'article 15 de l'Emphytéose l'article suivant :

**« ARTICLE 16
DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.) »**

La rente annuelle stipulée ci-dessus exclut la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.). En conséquence, l'Emphytéote s'engage, le cas échéant, à payer à la Ville toutes les taxes fédérales et provinciales applicables à ladite rente et toutes les taxes d'affaires au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Aux fins des présentes, les taxes d'affaires désignent l'ensemble des taxes, taux, droits, prélèvements, cotisations et droits de licence qui sont imposés, établis, exigés ou évalués par un gouvernement municipal à l'égard de toutes et chacune des activités exercées par l'Emphytéote dans l'immeuble.

De plus, les Parties reconnaissent, qu'à la fin de l'emphytéose, ces dernières pourraient être assujetties à la T.P.S. et la T.V.Q. En conséquence, les Parties s'engagent, par les présentes, à respecter les lois fiscales imposant ces taxes et à effectuer tout paiement requis, le cas échéant.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT0001
T.V.Q. : 1006001374TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Emphytéote déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. :

T.V.Q. :

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être. »

5. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement à l'Emphytéote.

6. CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

À l'exception des modifications mentionnées aux présentes, les autres clauses prévues à l'Emphytéose publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 680 766 demeurent en vigueur sans novation, ni dérogation.

7. EFFETS

Les Parties déclarent que les modifications à l'Emphytéose mentionnées à l'article 3 des présentes prennent effet à compter de la date des présentes.

8. INTERVENTION DES CRÉANCIERS

8.1 Aux présentes intervient **SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**, personne morale et société d'État constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (L.R.C. (1985) c. C-7), ayant son siège au 700, Chemin Montréal, Ottawa, province de l'Ontario, K1A 0P7, et une place d'affaires au 1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 1^{er} étage, Montréal, province de Québec, H3B 5J7, agissant et représentée par

_____ ,
dûment autorisé(e) aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

(ci-après : la « **SCHL** »)

LAQUELLE, en sa qualité d'assureur hypothécaire et de créancier hypothécaire sur l'immeuble, suivant des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 3 681 721, 3 683 377 et 4 920 171, déclare avoir pris connaissance du présent acte et y consent expressément.

8.2 Aux présentes intervient **CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS**, personne morale constituée en vertu de la *Loi* _____ , ayant son siège au _____ , agissant et représentée par _____ , dûment autorisé(e) aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

(ci-après : la « **Caisse** »)

LAQUELLE, en sa qualité créancier hypothécaire sur l'immeuble, suivant un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 089 380, déclare avoir pris connaissance du présent acte et y consent expressément.

9. **LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS
IMMOBILIÈRES**

Les Parties déclarent que le présent acte constitue une modification à l'Emphytéose et non un transfert au sens de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, chapitre D-15.1).

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES, la SCHL et la Caisse déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties, la SCHL et la Caisse signent en présence de la notaire comme suit :

VILLE DE MONTRÉAL

Par :

CO-OP D'HABITATION « LA LEGENDE » (MONTREAL)

Par :

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Par :

CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS

Par :

M^e Caroline BOILEAU, notaire

Dossier # : 1186037007

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

Objet : Approuver un projet d'acte prolongeant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Co-op d'habitation «La Légende» Montréal pour la propriété sise au 545, 565 et 585, rue Darling, d'une superficie de 1 860 m², dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour une période additionnelle de vingt-et-un (21) ans, de 2038 à 2059, dont la rente annuelle à partir de 2038 sera de 4 800 \$. N/Réf. : 31H12-005-1374-12

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1186037007 - Co-op La Legende 545 565 585 Darling.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-23

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières
Tél : 514 872-0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1196634001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-27 14:18

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196634001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2018 suite à l'appel d'offres public 18-17189, la Ville a octroyé un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour la mise en place d'un système clé en main pour la gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM). Ce nouveau système est une solution intégrée permettant une meilleure gestion des appels d'urgence pour optimiser la sécurité des citoyens. Avec cette nouvelle solution intégrée, les répartiteurs du CCSI seront en mesure de répondre aux différents appels (911, administratifs, SERAM (Système Évolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal)), à partir d'un même équipement auditif.

Ce contrat inclut :

- L'acquisition de la solution (logiciel et matériel tel qu'indiqué à l'annexe A-1 du devis technique);
- L'acquisition des casques d'écoutes (85 unités) et d'autres accessoires;
- Le service d'installation de la solution sur deux environnements (Test/Formation et Production);
- Le service de configuration de matériel;
- Le service de maintenance et de support pour une période de trois (3) ans;
- La gestion de projet;
- La documentation;
- La formation.

Le contrat d'octroi prévoyait cinquante-six (56) lignes téléphoniques et le nombre de lignes nécessaires afin de bien supporter les opérations du SIM a été révisé à quatre-vingt-neuf (89) lignes. Cette augmentation d'environ 2,7% oblige à la Ville à acquérir des interfaces analogues (AIM) supplémentaires, et ce, pour assurer le maintien de l'exploitation du système.

Le présent sommaire vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0600 - 22 novembre 2018 - Accorder un contrat à la firme West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition d'un système de gestion des appels d'urgence pour le Centre de communications (CCSI) pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, pour une somme maximale de 859 292,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 18-17189 - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

La dépense additionnelle vise l'acquisition d'interfaces analogiques - AIM (Admin Interface Module). À cet effet, une demande de changement (DDC) # 1 a été approuvée par le comité directeur du Projet 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM.

Le rajout de trente-trois (33) lignes téléphoniques supplémentaires rattachées à la solution proposée par West Safety Services Canada inc. oblige la Ville à acquérir dix (10) interfaces analogiques (AIM) supplémentaires afin d'assurer la mise en service du nouveau système.

La maintenance et le support pour ces équipements seront couverts dans le cadre du contrat original et seront fait à coût nul.

JUSTIFICATION

Comme la gestion des appels d'urgence pour le CCSI est essentielle afin d'assurer la sécurité des citoyens, il est impératif que le nouveau système soit mis en service avec l'ensemble des lignes téléphoniques nécessaires pour assurer le maintien de son exploitation. Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir des interfaces analogiques (AIM) supplémentaires. Ces ajouts ne modifient pas la nature du contrat et sont accessoires en valeur.

Les interfaces analogiques (AIM) sont accessoires au contrat principal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 22 840,07 \$, taxes incluses (20 856,03 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne le SIM, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de cette dépense additionnelle au contrat permet au CCSI de la Ville de Montréal d'assurer le maintien de l'efficacité du système de gestion des appels d'urgences qui est nécessaire pour son exploitation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE - 11 septembre 2019

CM - 16 septembre 2019

CG - 19 septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucia DELLA SALA
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Le : 2019-07-26

Tél : 514-868-3912
Télécop. :

Tél : 514 280 6963
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et cour
municipale

Tél : 514-872-1239
Approuvé le : 2019-08-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-26



AIMs pour lignes administratives

Pour

Ville de Montréal, QC

(vente directe)

Numéro de devis: 34213

Version: 3

6 juin 2019

Les termes et conditions disponibles sur west.com/legal-privacy/terms/call-handling s'appliqueront à ce devis, à moins que les parties n'aient conclu un accord séparé ou que le client achète dans le cadre d'un accord d'achat coopératif. Les termes de ce devis régiront tout conflit avec les termes mentionnés ci-dessus, et l'émission par le client d'un bon de commande pour un ou pour tous les articles décrits dans ce devis constituera la reconnaissance et l'acceptation de ces termes. Aucune condition supplémentaire dans le bon de commande du Client ne s'appliquera. Ce document contient des renseignements confidentiels et exclusifs appartenant à West Safety Services Canada, Inc. ou à ses sociétés affiliées, et ces renseignements ne peuvent être utilisés ou divulgués par quiconque sans un consentement écrit préalable.

Résumé pour tous les sites

Article	Prix
Centre principal - Production	\$11,360.25
Centre principal - Formation / Test	\$1,417.50
Centre de relève - Production	\$7,087.50
Total:	\$19,865.25

Centre principal - Production

Modèle n°	Description	Quantité	Prix de vente	Total
VIPER				
912814	Admin Interface Module (AIM)	4	\$1,417.50	\$5,670.00
			Sous-total	\$5,670.00
Installation				
950104	Professional Services (per Day)	2	\$2,025.00	\$4,050.00
			Sous-total	\$4,050.00
Services de gestion de projet				
950510	Project Management Services	1	\$1,640.25	\$1,640.25
			Sous-total	\$1,640.25
			Total	\$11,360.25

Centre principal - Formation / Test

Modèle n°	Description	Quantité	Prix de vente	Total
VIPER				
912814	Admin Interface Module (AIM)	1	\$1,417.50	\$1,417.50
			Sous-total	\$1,417.50
			Total	\$1,417.50

Centre de relève - Production

Modèle n°	Description	Quantité	Prix de vente	Total
VIPER				
912814	Admin Interface Module (AIM)	5	\$1,417.50	\$7,087.50
			Sous-total	\$7,087.50
			Total	\$7,087.50

Remarques

- 1 L'ajout des modules AIM faisant l'objet de ce devis ne requiert aucune tablette AIM (« Gateway Shelf ») et unité d'alimentation supplémentaires. Cet équipement sera couvert dans le cadre du programme de Soutien et Maintenance pour le Système / Garantie du contrat original.

- 2 **Services professionnels :** Ce devis représente une estimation des coûts de main-d'œuvre pour effectuer le travail qui y est décrit. Si le travail réel pour effectuer la tâche est supérieur au montant indiqué, West contactera le client pour s'entendre sur des heures supplémentaires. Si le travail réel pour effectuer la tâche est nettement inférieur au montant indiqué, le paiement final peut être ajusté.

3 **Gestion complète du projet**

Il s'agit d'un service offert aux partenaires qui n'ont pas de directeur de projet affecté au projet, où la gestion globale de projet de West (CPM) fournit un gestionnaire de projet qui coordonne toutes les activités du projet.

La CPM fournit une assistance et des services complets de gestion de projet de bout en bout qui peuvent inclure l'assistance sur place, la documentation du projet, les rapports officiels et la coordination des livraisons tant en interne qu'avec le partenaire et le client final.

Le niveau de service de la CPM comprend tous les services de base plus les suivants :

- L'étude du site est examinée (ou amorcée et ensuite examinée) pour vérifier que le site et l'environnement du système sont prêts pour l'installation.
- L'étendue des travaux est terminée (notamment le calendrier des dates clés du projet).
- Révision du système de conception
- Le plan du site et/ou du réseau est conformément complété.
- Les entrepreneurs tiers inclus dans la commande sont contactés et gérés.
- La réunion de lancement du projet est programmée avec le client final et a lieu par conférence téléphonique ou, en option, sur place.
- Évaluation exhaustive et atténuation des risques
- Coordination globale du projet
- Les réunions hebdomadaires sur l'avancement du projet sont planifiées, conduites et documentées
- La configuration du client pour l'organisation est recueillie et communiquée
- La mise à disposition de l'équipement (si commandée) et l'expédition sont gérées ».
- Coordination de la livraison sur site
- La réception et les stocks d'équipement sont validés
- Les ressources de West sont planifiées et gérées en fonction de la mise en œuvre du projet et des exigences du transfert
- Tenir à jour toutes les communications et la documentation relatives au projet
- Livre de site complet pour livraison au client final lors de la remise au service
- Variable : Présence du chef de projet sur site (avec des composantes supplémentaires par jour et des coûts de déplacement). Cela est généralement nécessaire pour le lancement du projet (si sur site), l'évaluation finale du site et les services de gestion de projet de transfert

Termes

NOM DU VENDEUR **West Safety Services Canada, Inc.**

7150 Rue Alexander-Fleming
Montréal, QC, H4S 2C8

Incluez le numéro de devis et le numéro d'identification NIE/d'imposition du client sur le bon de commande

**SOUSSION DU
BON DE
COMMANDE** ordermanagement.safetyservices@west.com

PRIX

Tous les prix sont en CAD

Les taxes, le cas échéant, sont en sus.

Les frais de manutention et d'expédition sont en sus sauf si indiqués dans la soumission.

**MODALITÉS
D'EXPÉDITION**

FCA (Montréal), INCOTERMS 2010

PAIEMENT

Conformément au contrat

LIVRAISON

À déterminer

VALIDITÉ

Le devis expire le 04 octobre 2019. Toutefois, les numéros de pièce commençant par Q, comme QXXXXX, sont des composants uniques appartenant à des tiers. Ces composants, incluant le modèle et le prix, (i) peuvent faire l'objet de modifications à tout moment ; et (II) ne peuvent être annulés, et ne sont en aucun cas remboursables ou échangeables.

**DROITS
D'AUTEURS**

Les renseignements contenus dans ce document appartiennent en exclusivité à West Safety Services Canada, Inc. et ne sont fournis qu'à titre d'évaluation.

Dossier # : 1196634001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une modification accessoire au contrat. Cette modification ne change pas la nature du contrat quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-02

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

Dossier # : 1196634001

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 22 840,07 \$, taxes incluses, pour l'achat des interfaces analogues, dans le cadre du contrat accordé à la firme West Safety Services Canada inc. (CG18 0600) majorant ainsi le montant total du contrat de 859 292,13 \$ à 882 132,20 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification de fonds - GDD 1196634001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé au Budget
Tél : 514 872-8914

Francois Fabien
Conseiller budgétaire
514-872-0709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Yves COURCHESNE
Directeur - Service des finances
Tél : 514 872-6630

Division :



Dossier # : 1194922014

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Jacques Olivier Ford inc. », pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Jacques Olivier Ford inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17665 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-20 16:01

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1194922014**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Jacques Olivier Ford inc.», pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2020, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 85 véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) lesquels seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Le besoin de remplacer 85 véhicules a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17665 qui s'est tenu du 13 mai au 13 juin 2019. L'appel d'offres a été publié le 13 mai 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 32 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 11 juin 2019, la Ville émettait un addenda pour apporter une modification à une spécification technique d'un devis de l'appel d'offres et émettre des précisions quant à l'utilisation de la version électronique du bordereau de soumission.

L'appel d'offres a été constitué de 16 items lesquels faisaient référence à des véhicules identifiés et banalisés.

Item	Description	Quantité	Commentaire
1	Ford Police Interceptor Utilitaire	65	
2	Ford F-150 Police Responder	1	
3	Ford Expédition SSV	1	
4	Ford Edge SE	1	
5	Ford Transit Connect XL	1	

6	Acura TLX	1	Aucune soumission reçue
7	GMC Terrain	1	Aucune soumission reçue
8	Honda Accord hybride Honda Odessey EV	2	
9	Jeep Grand Cherokee	1	
10	Kia Optimas SX	1	Aucune soumission reçue
11	Mazda 6 GT Mazda CX-5 GT	2	
12	Mitsubishi Outlander PHEV	1	Aucune soumission reçue
13	Nissan Pathefinder	1	Aucune soumission reçue
14	Subarau Ascent Touring Subaru Outback 3,6R Touring	2	
15	Toyota Camry XSE Toyota Highlander XLE	2	Aucune soumission reçue
16	Volkswagen Atlas Comfortline Volkswagen Golf Alltrack	2	Aucune soumission reçue
	Total:	85	

La Ville n'a reçu aucune soumission pour les items 6, 7, 10, 12, 13,15 et 16. Le marché sera de nouveau sollicité pour ces articles.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17665 est celle d'un octroi par item au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des items.

Ce sommaire décisionnel ne concerne que l'octroi de l'item 1 (65 véhicules de patrouille). Les contrats des autres items seront octroyés par décision déléguée conformément aux règles de délégation en vigueur.

Le présent dossier nécessite l'approbation du conseil d'agglomération car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence d'agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0650 – 20 décembre 2018 : Accorder un contrat à « Trois diamants autos (1987) ltée », pour la fourniture de 60 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger pour une somme maximale de 2 069 412,03 \$, taxes incluses – Dépense totale avec frais d'incidence de 2 172 882,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17265 (4 soum.).

CG17 0184 – 18 mai 2017 : Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger pour une somme maximale de 3 270 233,93 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16034 (6 soum.).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Jacques Olivier Ford inc.», au montant de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, pour l'achat de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor tel que décrit au devis technique 163-19A11 de l'appel d'offres 19-17665. Il s'agit de véhicules utilitaires propulsés par un moteur hybride V6 de 3,3 litres. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une durée de trois ans ou 60 000 km, selon la première éventualité.

Le Police Interceptor de Ford est un véhicule développé et adapté pour les besoins des services d'urgence. Les véhicules seront mis à la disposition des équipes de patrouille du SPVM.

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de 65 véhicules de patrouille qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. Ces véhicules remplacent en majorité les mini-fourgonnettes qui possèdent un volume de charge similaire. La mini-fourgonnette de type Caravan est discontinuée et est beaucoup moins adaptée pour l'utilisation d'un véhicule de patrouille (voir l'analyse comparative et l'analyse des coûts en pièce jointe). Par ailleurs, les véhicules recommandés répondent à des besoins ergonomiques, de santé et sécurité au travail et de capacité opérationnelle notamment en conditions hivernales. Un véhicule de patrouille est mis au rancart lorsqu'il répond à deux des trois critères suivants :

- avoir atteint 150 000 km au compteur;
- être âgé de plus de 60 mois; et
- le coût d'entretien et de réparation excède le coût d'acquisition du véhicule (avant son aménagement).

La liste des véhicules de patrouille ciblés pour une mise au rancart en 2020 est présentée en pièces jointe.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 19-17665 pour lequel il y a eu 17 preneurs du cahier des charges. De ce nombre, 5 ont présenté une offre à l'item 1.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
JACQUES OLIVIER FORD INC.	3 522 874,24 \$		3 522 874,24 \$
GARAGE P. VENNE INC.	3 536 998,92 \$		3 536 998,92 \$
BEAUCE AUTO (2000) INC.	3 540 511,41 \$		3 540 511,41 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	3 548 582,65 \$		3 548 582,65 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	3 477 660,32 \$		3 477 660,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			3 537 241,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,41 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			25 708,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0,73 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			45 213,68 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			1,30 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			14 124,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,40 %

Sur la base d'un historique d'achat, un représentant du SMRA a estimé la dépense relative à 65 véhicules de patrouille à 3 477 660,32 \$, taxes incluses. Le montant du contrat à octroyer

est supérieur à l'estimation de 1,30 % (45 213,92 \$). L'écart de 0,40 % (14 124,68 \$) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix de l'adjudicataire sont compétitifs.

Un des 5 preneurs du cahier des charges relatif à l'item 1 n'a pas soumis de motif pour ne pas avoir présenté d'offre à la Ville.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des motifs de non-conformité administrative ou technique.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 19-17665.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 3 522 874,24 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 3 216 854 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 19008) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71076).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien qu'il n'y ait pas de gains économiques évidents, l'acquisition de 65 véhicules utilitaires hybrides répond pleinement aux objectifs de réduction de GES et de dépendance aux énergies fossiles mis de l'avant par le Plan de développement durable.

L'acquisition de véhicules hybrides en lieu et place de véhicules à motorisation conventionnelle respecte les orientations de la Politique verte du matériel roulant de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en septembre 2019
- Livraison des véhicules : février et mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-05

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2019-08-20

Comparatif Ford Police Interceptor Utility Hybride (2020) vs Dodge Charger Police (2019)

	Ford	Dodge	Comparatif
Comparatif coût d'acquisition			
PDSF et ensemble des options choisies	57 904 \$	42 435 \$	
Escompte applicable	10 765 \$	12 514 \$	
Prix (avant taxes)	47 139 \$	29 921 \$	
Prix (avec taxes)	54 198 \$	34 402 \$	(19 796) \$
Coût d'utilisation (carburant) annuel			
Consommation combinée ville/route (l/100 km)	10	13	
Consommation au ralenti (l/heure)	0.77	1.76	
Consommation annuelle moyenne en déplacement (l)	2486	3232	
Consommation annuelle moyenne ralenti (l)	1523	3480	
Coût annuel d'utilisation (carburant)	5 211 \$	8 726 \$	
Coût total d'utilisation sur 5 ans (carburant)	26 056 \$	43 628 \$	17 572 \$
Économie/coût supplémentaire sur 5 ans (acquisition&carburant)			(2 224.21) \$
Réduction de CO2 sur 5 ans (tonnes)			31.09
Économie/coût supplémentaire sur 5 ans (acquisition&carburant&CO2)			(669.75) \$
Données statistiques et hypothèses			
Consommation annuelle moyenne Dodge Charger Police (l)	6712		
Kilométrage annuel moyen Dodge Charger Police (km)	24860		
Consommation annuelle moyenne Dodge Charger Police en déplacement(l)	3232		
Consommation annuelle moyenne Dodge Charger Police au ralenti (idle)	3480		
Consommation par heure au ralenti Dodge Charger Police(l/heure)	1.76		
Heures de ralenti annuelles (heures)	1977		
Coût du carburant (\$/l)	1.30 \$		
Émission de CO2 (kg) par litre (l) de carburant	2.3		
Coût du CO2 par tonne au Canada en 2022 (plafond)	50.00 \$		

préparé par: Jean-François Lemoine, ing.

date: 25 juin 2019

ASSETNUM	NO CLASSE VILLE	ASSETNUM	USAGE	DESCRIPTION DE LA C	STATUTS REPLACEMENT NT	AGE MOIS
146140101	146	14337	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	57.69
146140102	146	14338	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	57.69
146140204	146	14393	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	55.34
146140211	146	14339	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	56.82
146140212	146	14703	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	57.66
146140213	146	14340	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	57.66
146150103	146	15251	IDENTIFIES	CYL. 4 PORTES	À planifier	52.63
156130226	156	13279	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Remplacement en cours	71.53
156130227	156	13314	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Remplacement en cours	66.69
156130228	156	13280	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Remplacement en cours	71.72
156130229	156	13281	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Remplacement en cours	71.37

156130230	156	13282	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	72.08
156130236	156	13285	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	72.21
156130237	156	13591	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	65.37
156130238	156	13318	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	69.66
156130240	156	13447	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	68.72
156130241	156	13480	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	66.92
156130243	156	13449	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	31.43
156130245	156	13451	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	68.34
156130247	156	13714	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	62.79
156130248	156	13358	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	69.5
156130249	156	13481	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	66.4
156130250	156	13493	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	66.69
156130251	156	13287	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	71.72
156130252	156	13590	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	ification en cours	65.27

156130254	156	13289	IDENTIFIES	4 PORTES (N/A)	Installation en cours	71.14
166110142	166	11326	IDENTIFIES	SEGMENT 6 CYL.	À planifier	88.05
166110143	166	11442	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	84.47
166110155	166	11406	IDENTIFIES	SEGMENT 6 CYL.	À planifier	87.4
166110157	166	11408	IDENTIFIES	SEGMENT 6 CYL.	À planifier	87.4
166110158	166	11409	IDENTIFIES	SEGMENT 6 CYL.	À planifier	87.6
166110158	166	11409	IDENTIFIES	SEGMENT 6 CYL.	À planifier	87.6
166110159	166	11444	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	85.08
166110164	166	11446	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	84.18
166110166	166	11413	IDENTIFIES	SEGMENT 6 CYL.	À planifier	85.6

166110170	166	11416	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	fication en cours	86.21
166110171	166	11417	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	87.18
166110172	166	11494	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	80.24
166110173	166	11448	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	82.53
166110182	166	11453	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	74.72
166110184	166	11423	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	86.69
166130103	166	13172	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	73.56
166130104	166	13173	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.34
166130105	166	13174	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.3
166130108	166	13177	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	73.56

166130109	166	13178	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.3
166130115	166	13183	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.72
166130117	166	13185	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	74.3
166130263	166	13186	IDENTIFIES	EGMENT 6 CYL.	À planifier	68.72
166130265	166	13251	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	71.72
166130266	166	13252	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	70.34
166130268	166	13426	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	68.21
166130269	166	13427	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	68.24
166130270	166	13320	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	69.24
166130272	166	13253	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	72.66
166130274	166	13361	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	69.43
166130275	166	13254	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	71.72

166130277	166	13256	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	ification en cours	72.21
166130277	166	13256	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	ification en cours	72.21
166130278	166	13428	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	68
166130279	166	13624	semi-banali	6 CYL. VITRÉE	À planifier	64.6
166130280	166	13592	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	64.6
166130282	166	13587	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	65.37
166130283	166	13482	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	67.14
166130284	166	13593	IDENTIFIES	6 CYL. VITRÉE	À planifier	65.95

	<u>NO DE PLAQUE</u>	<u>MARQUE</u>	<u>MODÈLE</u>		<u>STANDARD ISATION</u>
	FHS3854	FORD	TAURUS		Identifiés
	FHS3852	FORD	TAURUS		Identifiés
	FJX4713	FORD	TAURUS		Identifiés
	FJX4706	FORD	TAURUS		Identifiés
	FKC3845	FORD	TAURUS		Identifiés
	FJX4701	FORD	TAURUS		Identifiés
	FJL4509	FORD	TAURUS		Identifiés
	FGV5626	DODGE	CHARGER		Identifiés
	FGV5871	DODGE	CHARGER		Identifiés
	FHS4100	DODGE	CHARGER		Identifiés
	FHS4099	DODGE	CHARGER		Identifiés

	FHS4098	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FHD5443	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FHD5442	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FHD5441	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FGV5800	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FGV5799	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FGV5797	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FGV5795	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FGV5793	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FGV5792	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FGV5791	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FJX4742	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FGV5789	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FGV5788	DODGE	CHARGER			Identifiés

	FGV5786	DODGE	CHARGER			Identifiés
	FHD4928	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD4923	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FFX2918	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD4998	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FFX2922	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FFX2922	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD4997	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD4984	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD4985	DODGE	CARAVAN			Identifiés

	FHD4988	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD4983	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD4989	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD4990	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD5689	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FHD5687	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FGV5609	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FGV5608	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FGV5607	DODGE	CARAVAN			Identifiés
	FGV5623	DODGE	CARAVAN			Identifiés

	FGV5622	DODGE	CARAVAN		Identifiés
	FHD5201	DODGE	CARAVAN		Identifiés
	FGV5827	DODGE	CARAVAN		Identifiés
	FHS4498	DODGE	CARAVAN		Identifiés
	FGG6779	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FGG6778	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FGG6776	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FGG6749	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS4493-4	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS4491	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS4489	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS4488	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés

	FHS4486	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS4486	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS4111	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS3965	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS3966	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS3968	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FHS3969	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés
	FGV5427	DODGE	GRAND CARAVAN		Identifiés

LANCEMENT AO	LIVRAISON	VALEUR NETTE	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	DURÉE DE VIE MOIS		Priorité
19-17665		41 000 \$	02/04/2014	58		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014 /SERAM
19-17665		41 000 \$	02/04/2014	58		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014 /SERAM
19-17665		41 000 \$	13/06/2014	55		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014/SERAM/tr ousse riveraine
19-17665		41 000 \$	29/04/2014	57		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014/ seram
19-17665		41 000 \$	03/04/2014	58		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014 / SERAM/ Trousse riveraine
19-17665		41 000 \$	03/04/2014	58		FORD POLICE INTERCEPTOR 2014 / trousse riveraine/SERA M
19-17665		41 000 \$	04/09/2014	53		FORD POLICE INTERCERTOR
19-17665		41 000 \$	07/02/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / SERAM
19-17665		41 000 \$	02/07/2013	67		DODGE CHARGER 2013 / seram
19-17665		41 000 \$	01/02/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / seram
19-17665		41 000 \$	12/02/2013	71		DODGE CHARGER 2013 / seram

19-17665		41 000 \$	21/01/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / BLANC/SERAM
19-17665		41 000 \$	17/01/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / SERAM
19-17665		41 000 \$	12/08/2013	65		DODGE CHARGER 2013 / seram
19-17665		41 000 \$	03/04/2013	70		DODGE CHARGER 2013 / seram
19-17665		41 000 \$	01/05/2013	69		DODGE CHARGER 2013 / SERAM
19-17665		41 000 \$	26/06/2013	67		DODGE CHARGER 2013 / seram
19-17665		41 000 \$	10/06/2016	31		DODGE CHARGER 2013 / Trousse riveraine
19-17665		41 000 \$	13/05/2013	68		DODGE CHARGER 2013 / SERAM
19-17665		41 000 \$	30/10/2013	63		DODGE CHARGER 2013 / seram
19-17665		41 000 \$	08/04/2013	70		DODGE CHARGER 2013 /
19-17665		41 000 \$	11/07/2013	66		DODGE CHARGER 2013 (pas de partition)/SERA M/trousse riveraine
19-17665		41 000 \$	02/07/2013	67		DODGE CHARGER 2013 / seram OZONE enlevé
19-17665		41 000 \$	01/02/2013	72		DODGE CHARGER 2013 / seram
19-17665		41 000 \$	15/08/2013	65		DODGE CHARGER 2013 / SERAM ozone débranché

19-17665		41 000 \$	19/02/2013	71		DODGE CHARGER 2013 / seram
19-17665		41 000 \$	22/09/2011	88		DODGE CARAVAN 2011 /SERAM 16 (pas de PTM)
19-17665		41 000 \$	09/01/2012	84		DODGE CARAVAN 2011 / SERAM/ support 223 16
19-17665		41 000 \$	11/10/2011	87		DODGE CARAVAN 2011 / Emri /SERAM 16
19-17665		41 000 \$	11/10/2011	87		DODGE CARAVAN 2011 /seram/ trousse riveraine 16 ****Modification de clavier****
19-17665		41 000 \$	05/10/2011	88		DODGE CARAVAN 2011 / BLANCHE /SERAM 16
19-17665		41 000 \$	05/10/2011	88		DODGE CARAVAN 2011 / BLANCHE /SERAM 16
19-17665		41 000 \$	21/12/2011	85		DODGE CARAVAN 2011 / support 223/SERAM 16
19-17665		41 000 \$	18/01/2012	84		DODGE CARAVAN 2011 / BLANCHE/EMR I/SERAM 16
19-17665		41 000 \$	05/12/2011	86		DODGE CARAVAN 2011/ trousse riveraine/SERA M 16

19-17665		41 000 \$	17/11/2011	86		DODGE CARAVAN 2011 /seram/ BLANCHE 16
19-17665		41 000 \$	18/10/2011	87		DODGE CARAVAN 2011 / SERAM /trousse riveraine 16
19-17665		41 000 \$	16/05/2012	80		DODGE CARAVAN 2011 /SERAM//trouss e/support 223 16
19-17665		41 000 \$	07/03/2012	83		DODGE CARAVAN 2011 / seram 16
19-17665		41 000 \$	01/11/2012	75		DODGE CARAVAN 2011/seram / trousse riveraine 16
19-17665		41 000 \$	02/11/2011	87		DODGE CARAVAN 2011 / BLANCHE/SER AM 16
19-17665		41 000 \$	06/12/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/seram / trousse riveraine 16 OZONE ENLEVER
19-17665		41 000 \$	13/11/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/ 16/ Trousse riveraine
19-17665		41 000 \$	14/11/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/SERAM 16
19-17665		41 000 \$	06/12/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/ seram/ support 223 16

19-17665		41 000 \$	14/11/2012	74		DODGE CARAVAN 2013/ seram/ trousse riveraine 16
19-17665		41 000 \$	01/11/2012	75		DODGE CARAVAN 2013 / seram 16
19-17665		41 000 \$	14/11/2012	74		DODGE CARAVAN 2013 / seram 16
19-17665		41 000 \$	01/05/2013	69		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM 17po
19-17665		41 000 \$	01/02/2013	72		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM 17po
19-17665		41 000 \$	13/03/2013	70		DODGE CARAVAN 2013 HD /SERAM 17po
19-17665		41 000 \$	17/05/2013	68		DODGE CARAVAN 2013 HD / seram 17po
19-17665		41 000 \$	16/05/2013	68		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM 17po
19-17665		41 000 \$	16/04/2013	69		DODGE CARAVAN 2013 HD / seram 17po
19-17665		41 000 \$	03/01/2013	73		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po
19-17665		41 000 \$	10/04/2013	69		DODGE CARAVAN 2013 HD / seram 17po
19-17665		41 000 \$	01/02/2013	72		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po

19-17665		41 000 \$	17/01/2013	72		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po
19-17665		41 000 \$	17/01/2013	72		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po
19-17665		41 000 \$	23/05/2013	68		DODGE CARAVAN 2013 HD/ seram 17po
19-17665		41 000 \$	05/09/2013	65		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM/ ton sur ton blanc 17po
19-17665		41 000 \$	05/09/2013	65		DODGE CARAVAN seram /trousse riveraine HD 17po
19-17665		41 000 \$	12/08/2013	65		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM 17po
19-17665		41 000 \$	19/06/2013	67		DODGE CARAVAN 2013 HD /SERAM 17po
19-17665		41 000 \$	25/07/2013	66		DODGE CARAVAN 2013 HD/SERAM/ trousse riveraine 17po

REMARQUE
163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

163-19A11

Dossier # : 1194922014

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Accorder un contrat à « Jacques Olivier Ford inc.», pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [19-17665 Intervention «SMRA» Octroi par Item.pdf](#)
 -  [19-17665 TCP,Rev.pdf](#)
 -  [19-17665 DetCah.pdf](#)
 -  [19-17665 PV .SP.0345.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : (514) 868-5740
Division : Acquisition

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification	
No de l'appel d'offres :	19-17665
No du GDD :	1194922014
Titre de l'appel d'offres :	Acquisition de divers véhicules
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	13 - 5 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	1
Ouverture originalement prévue le :	13 - 6 - 2019	Date du dernier addenda émis :	11 - 6 - 2019
Ouverture faite le :	13 - 6 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	32 jrs
Date du comité de sélection :			

Analyse des soumissions						
ITEM no 1 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 2 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 3 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 4 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 5 - Ford	Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	4	% de réponses :	0,80
ITEM no 6 - Accura	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	# 0
ITEM no 7 - GMC	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	# 0
ITEM no 8 - Honda	Nbre de preneurs :	2	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	0,50
ITEM no 9 - Jeep	Nbre de preneurs :	2	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	0,50
ITEM no 10 - Kia	Nbre de preneurs :	1	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
ITEM no 11 - Mazda	Nbre de preneurs :	3	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	100
ITEM no 12 - Mitsubishi	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
ITEM no 13 - Nissan	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
ITEM no 14 - Subaru	Nbre de preneurs :	1	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	100
ITEM no 15 - Toyota	Nbre de preneurs :	2	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
ITEM no 16 - Volkswagen	Nbre de preneurs :	0	Nbre de soumissions reçues :	0	% de réponses :	0
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	11 - 10 - 2019			
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :				

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Item no 1	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 1
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	3 522 874,24 \$	√	
	GARAGE P. VENNE INC.	3 536 998,92 \$		
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	3 540 511,41 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	3 548 582,65 \$		

Item no 2	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 02
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	49 772,68 \$	√	
	GARAGE P. VENNE INC.	49 830,17 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	50 295,81 \$		
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	52 686,14 \$		

Item no 3	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 3
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	57 106,93 \$	√	
	GARAGE P. VENNE INC.	59 942,22 \$		
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	60 153,77 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	60 381,42 \$		

Item no 4	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 4
	GARAGE P. VENNE INC.	37 125,43 \$	√	
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	37 152,32 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	37 375,76 \$		
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	37 423,21 \$		

Item no 5	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 5
	GARAGE P. VENNE INC.	31 736,55 \$	√	
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	31 795,19 \$		
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	32 027,64 \$		
	BEAUCE AUTO (2000) INC.	32 147,01 \$		

Item no 8	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 8
	HONDA DRUMMONDVILLE (6676677 CANADA INC.)	79 496,95 \$	√	

Item no 9	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 9
	TROIS DIAMANTS AUTO (1987) LTÉE	55 923,84 \$	√	

Item no 11	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 11
	MAZDA DE LAVAL (ARMAND QUÉRIN AUTOMOBILE LTÉE)	81 946,13 \$	√	
	MAZDA DRUMMONDVILLE (7043716 CANADA INC.)	81 948,89 \$		
	PRESTIGE GABRIEL HENRI_BOURASSA S.E.C. (1)	82 414,65 \$		

Item no 14	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	Item 14
	SUBARU REPENTIGNY (4431341 CANADA INC.)	90 744,02 \$	√	

Information additionnelle

Remarque : (1) Tel qu'indiqué au procès verbal, aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents et aucun montant n'a été lu, ce qui reflète la situation lors de l'ouverture des soumissions. Cependant, lors de notre analyse, le documents manquant (page sommaire) était enregistré sur la clé USB.

Six preneurs de différentes marques n'ont pas présenté d'offres pour les raisons suivantes :

- Manque de temps pour étudier l'appel d'offres et pour préparer la soumission dans le délai alloué.
- La complexité de la documentation de l'appel d'offre est le principal facteur qui l'a amené à ne pas soumissionner pour cet appel d'offre.
- Spécifications demandées, non disponible chez le manufacturier, ne peut soumissionner.
- Et deux n'ont pas donnés de raisons.

Préparé par :

Renée Veillette

Le

15

-

8

-

2019

Numéro de l'appel d'offres : 19- 17665

Titre: Acquisition de divers véhicules

Date d'ouverture des soumissions : 13 juin 2019

Nom du soumissionnaire	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Item no 1 - Acquisition de véhicules Ford Police Interceptor Utilitaire, selon les spécifications techniques.						
JACQUES OLIVIER FORD INC.	65	47 139,00 \$	3 064 035,00 \$	153 201,75 \$	305 637,49 \$	3 522 874,24 \$
GARAGE P. VENNE INC.	65	47 328,00 \$	3 076 320,00 \$	153 816,00 \$	306 862,92 \$	3 536 998,92 \$
BEAUCE AUTO (2000) INC.	65	47 375,00 \$	3 079 375,00 \$	153 968,75 \$	307 167,66 \$	3 540 511,41 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	65	47 483,00 \$	3 086 395,00 \$	154 319,75 \$	307 867,90 \$	3 548 582,65 \$
Item no 2 - Acquisition d'un (1) véhicule Ford F-150 Police Responder, selon les spécifications techniques.						
BEAUCE AUTO (2000) INC.	1	43 290,00 \$	43 290,00 \$	2 164,50 \$	4 318,18 \$	49 772,68 \$
GARAGE P. VENNE INC.	1	43 340,00 \$	43 340,00 \$	2 167,00 \$	4 323,17 \$	49 830,17 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	1	43 745,00 \$	43 745,00 \$	2 187,25 \$	4 363,56 \$	50 295,81 \$
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1	45 824,00 \$	45 824,00 \$	2 291,20 \$	4 570,94 \$	52 686,14 \$
Item no 3 - Acquisition d'un (1) véhicule Ford Expédition SSV, selon les spécifications techniques.						
BEAUCE AUTO (2000) INC.	1	49 669,00 \$	49 669,00 \$	2 483,45 \$	4 954,48 \$	57 106,93 \$
GARAGE P. VENNE INC.	1	52 135,00 \$	52 135,00 \$	2 606,75 \$	5 200,47 \$	59 942,22 \$
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1	52 319,00 \$	52 319,00 \$	2 615,95 \$	5 218,82 \$	60 153,77 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	1	52 517,00 \$	52 517,00 \$	2 625,85 \$	5 238,57 \$	60 381,42 \$
Item no 4 - Acquisition d'un (1) véhicule Ford Edge SE, selon les spécifications techniques.						
GARAGE P. VENNE INC.	1	32 290,00 \$	32 290,00 \$	1 614,50 \$	3 220,93 \$	37 125,43 \$
BEAUCE AUTO (2000) INC.	1	32 316,00 \$	32 316,00 \$	1 615,80 \$	3 223,52 \$	37 155,32 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	1	32 507,73 \$	32 507,73 \$	1 625,39 \$	3 242,65 \$	37 375,76 \$
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1	32 549,00 \$	32 549,00 \$	1 627,45 \$	3 246,76 \$	37 423,21 \$

Numéro de l'appel d'offres : 19- 17665

Titre: Acquisition de divers véhicules

Date d'ouverture des soumissions : 13 juin 2019

Nom du soumissionnaire	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Item no 5 - Acquisition d'un (1) véhicule Ford Transit Connect XL, selon les spécifications techniques.						
GARAGE P. VENNE INC.	1	27 603,00 \$	27 603,00 \$	1 380,15 \$	2 753,40 \$	31 736,55 \$
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1	27 654,00 \$	27 654,00 \$	1 382,70 \$	2 758,49 \$	31 795,19 \$
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	1	27 856,18 \$	27 856,18 \$	1 392,81 \$	2 778,65 \$	32 027,64 \$
BEAUCE AUTO (2000) INC.	1	27 960,00 \$	27 960,00 \$	1 398,00 \$	2 789,01 \$	32 147,01 \$
Item no 6 - Acquisition d'un (1) véhicule Acura TLX, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	- \$
Item no 7 - Acquisition d'un (1) véhicule GMC Terrain, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	- \$
Item no 8 - Acquisition d'un (1) véhicule Honda Accord hybride, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Honda Odessey EV, selon les spécifications techniques.						
HONDA DRUMMONDVILLE (6676677 CANADA INC.)	1	33 301,13 \$	69 142,81 \$	3 457,14 \$	6 897,00 \$	79 496,95 \$
	1	35 841,68 \$				
Item no 9 - Acquisition d'un (1) véhicule Jeep Grand Cherokee, selon les spécifications techniques.						
TROIS DIAMANTS AUTO (1987) LTÉE	1	48 640,00 \$	48 640,00 \$	2 432,00 \$	4 851,84 \$	55 923,84 \$
Item no 10 - Acquisition d'un (1) véhicule Kia Optima SX, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	- \$
Item no 11 - Acquisition d'un (1) véhicule Mazda 6 GT, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Mazda CX-5 GT, selon les spécifications techniques.						
MAZDA DE LAVAL (ARMAND QUÉRIN AUTOMOBILE LTÉE)	1	33 799,00 \$	71 273,00 \$	3 563,65 \$	7 109,48 \$	81 946,13 \$
	1	37 474,00 \$				
7043716 CANADA INC. (MAZDA DRUMMONDVILLE)	1	33 722,40 \$	71 275,40 \$	3 563,77 \$	7 109,72 \$	81 948,89 \$
	1	37 553,00 \$				
PRESTIGE GABRIEL HENRI_BOURASSA S.E.C. (1)	1	33 919,75 \$	71 680,50 \$	3 584,03 \$	7 150,13 \$	82 414,65 \$
	1	37 760,75 \$				

Numéro de l'appel d'offres : 19- 17665

Titre: Acquisition de divers véhicules

Date d'ouverture des soumissions : 13 juin 2019

Nom du soumissionnaire	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Item no 12 - Acquisition d'un (1) véhicule Mitsubishi Outlander PHEV, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	
Item no 13 - Acquisition d'un (1) véhicule Nissan Pathfinder, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1		- \$	- \$	- \$	
Item no 14 - Acquisition d'un (1) véhicule Subaru Ascent Touring, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Subaru Outback 3,6R Touring, selon les spécifications techniques.						
SUBARU REPENTIGNY (4431341 CANADA INC.)	1	43 455,00 \$	78 925,00 \$	3 946,25 \$	7 872,77 \$	90 744,02 \$
	1	35 470,00 \$				
Item no 15 - Acquisition d'un (1) véhicule Toyota Camry XSE, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Toyota Highlander XLE, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1			-	-	-
	1					
Item no 16 - Acquisition d'un (1) véhicule Volkswagen Atlas Comfortline, selon les spécifications techniques. Acquisition d'un (1) véhicule Volkswagen Golf Alltrack, selon les spécifications techniques.						
AUCUN SOUMISISONNAIRE	1			-	-	
	1					

Remarque : (1) Tel qu'indiqué au procès verbal, aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents et aucun montant n'a été lu, ce qui reflète la situation lors de l'ouverture des soumissions. Cependant, lors de notre analyse, le documents manquant (page sommaire) était enregistré sur la clé USB.

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette

Date : 19 juin 2019



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 19-17665

Numéro de référence : 1267089

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de divers véhicules

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	4431341 CANADA INC. 575 RUE NOTRE-DAME Repentigny, QC, J6A2T6 NEQ : 1164518798	Monsieur VIANNEY RIVARD Téléphone : 450 585-9950 Télécopieur : 450 585-7709	Commande : (1596052) 2019-05-17 9 h 59 Transmission : 2019-05-17 9 h 59	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	ARMAND QUERIN AUTOMOBILIE LTEE 2385 BOUL. CHOMEDEY Laval, QC, H7T 2W5 NEQ : 1142823856	Monsieur VATCHE HARATOUNIAN Téléphone : 450 688-4787 Télécopieur : 450 688-9210	Commande : (1595472) 2019-05-16 11 h 27 Transmission : 2019-05-16 11 h 27	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Beauce Auto (2000) Inc 405 Boul Renault Beauceville, QC, G5X 1N7 NEQ : 1165908915	Monsieur David Fortin Téléphone : 418 774-9801 Télécopieur : 418 774-9811	Commande : (1593172) 2019-05-13 9 h 57 Transmission : 2019-05-13 9 h 57	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H.	Monsieur Yannick Bastien	Commande : (1593716)	3141744 - 19-17665 - (Modifications)

Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	2019-05-13 18 h 01 Transmission : 2019-05-13 18 h 01	2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
HONDA DRUMMONDVILLE 1355 BOUL ST JOSEPH Drummondville, QC, J2C 2E4 NEQ : 1164615453	Madame KARINE PROULX Téléphone : 819 477-8841 Télécopieur : 819 477-0702	Commande : (1597007) 2019-05-21 13 h 58 Transmission : 2019-05-21 13 h 58	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
JACQUES OLIVIER FORD INC. 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7 NEQ : 1143058627	Monsieur Serge Labelle Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-4451	Commande : (1604721) 2019-06-06 11 h 45 Transmission : 2019-06-06 11 h 45	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LALLIER HONDA MONTREAL 12435 BOUL LAURENTIEN Montréal, QC, H4K 2J2 NEQ : 1165792004	Monsieur Martin Dagenais Téléphone : 514 337-2330 Télécopieur : 514 337-2739	Commande : (1595385) 2019-05-16 10 h 06 Transmission : 2019-05-16 10 h 06	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lévis Toyota 160, route du Président- Kennedy Lévis, QC, G6V6E1 http://www.levistoyota.ca NEQ : 1142298067	Monsieur Jacques Emond Téléphone : 418 837-4701 Télécopieur :	Commande : (1593359) 2019-05-13 11 h 52 Transmission : 2019-05-13 11 h 52	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MAZDA DRUMMOND 1295 BOUL. ST-JOSEPH Drummondville, QC, J2C 2E2 NEQ : 1165544686	Madame KARINE PROULX Téléphone : 819 477-1777 Télécopieur :	Commande : (1596991) 2019-05-21 13 h 49 Transmission : 2019-05-21 13 h 49	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan)

			: Courrier électronique
MEGA KIA BROSSARD 8650 Taschereau Brossard, QC, J4X1C2 NEQ : 1160307022	Monsieur KAROL DUSZA Téléphone : 450 671-5050 Télécopieur :	Commande : (1601208) 2019-05-29 15 h 11 Transmission : 2019-05-29 15 h 11	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9 NEQ : 1148020895	Madame Claire Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	Commande : (1595601) 2019-05-16 14 h 14 Transmission : 2019-05-16 14 h 14	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Prestige Gabriel Henri-Bourassa, S.E.C. (Mazda Président) 7050 BI Henri-Bourassa est Montréal-Est, QC, H1E 7K7 NEQ : 3370411905	Monsieur Richard Plante Téléphone : 514 328-7777 Télécopieur : 514 354-1143	Commande : (1600545) 2019-05-28 13 h 58 Transmission : 2019-05-28 14 h 24	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Toyota Drummondville 10 rue Cormier Drummondville, QC, J2C0L4 NEQ : 1160501012	Madame Karine Proulx Téléphone : 819 477-1777 Télécopieur : 819 477-6393	Commande : (1597001) 2019-05-21 13 h 54 Transmission : 2019-05-21 13 h 54	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tradition Ford (Ventes) Ltée 1163 boulevard saint-joseph Drummondville, QC, J2C2C8 http://www.traditionford.com NEQ : 1161381943	Monsieur Mario CARON Téléphone : 819 477-3050 Télécopieur : 819 477-5232	Commande : (1595314) 2019-05-16 9 h 17 Transmission : 2019-05-16 9 h 17	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, J7L3X7 NEQ : 1144086940	Madame Maryse Lessard Téléphone : 450 477-6348 Télécopieur	Commande : (1593354) 2019-05-13 11 h 47 Transmission	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié

	: 450 477-6962	:	(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
venne ford 94 notre dame Repentigny, QC, j6a 2p3 NEQ : 1143979681	Monsieur Luc venne. Téléphone : 450 581-0120 Télécopieur : 450 581-7698	Commande : (1596738) 2019-05-21 10 h 15 Transmission : 2019-05-21 10 h 15	3141744 - 19-17665 - (Modifications) 2019-06-11 11 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de L'Assomption. 781, Rang du Bas-de-L'Assomption Nord L'Assomption, QC, J5W 2H1 NEQ :	Monsieur André Boisvert Téléphone : 450 589-5671 Télécopieur : 450 589-4512	Commande : (1595776) 2019-05-16 17 h 07 Transmission : 2019-05-16 17 h 07	Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 
- [Autorité des marchés publics](#) 

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info et publicité sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du Trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1194922014

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder un contrat à « Jacques Olivier Ford inc.», pour la fourniture de 65 véhicules de patrouille de marque et modèle Ford Police Interceptor pour une somme maximale de 3 522 874,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17665 (4 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194922014 - Acquisition 65 véhicules patrouilles Police.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-20

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1190206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-29 14:49

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1190206002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La répartition assistée par ordinateurs (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilise les licences ArcGIS pour la préparation des données géomatique pour la RAO ainsi que pour l'outil de géolocalisation actuellement en production (non intégré à la RAO). Dans le cadre du projet "Modernisation des opérations policières (projet RAO)" (68305.03), la Ville de Montréal octroie un contrat à la firme ESRI Canada pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server qui permet d'opérer en temps réel.

Les licences d'ArcGIS sont acquises depuis 2008 et une mise à jour est requise pour un bon fonctionnement du projet actuel.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur une mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server qui permettent au SPVM de traiter les données de géolocalisation des policiers afin que la RAO et les opérations puissent fonctionner de façon optimale.

1- La mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced permet :

- La publication de la carte et des mises à jour cartographique aux usagers utilisant la solution Viewpoint au centre d'appel (centrale 911) au SPVM;
- La configuration du serveur ESRI comme hôte de la cartographie à la RAO rendant disponibles les couches d'informations, les services et la plateforme Web de la solution Viewpoint;
- D'utiliser les extensions suivantes incluses avec la licence :
 - o Portal for ArcGIS : partage de cartes et de services cartographiques pour l'interaction usager;
 - o ArcGIS Data Store : configuration du stockage des données du serveur d'hébergement utilisé avec le portail ArcGIS Enterprise;
 - o ArcGIS Web Adaptor : application qui s'exécute sur le site Web et qui transmet des requêtes au portail d'ArcGIS;
 - o Network analyst : offre des fonctionnalités avancées d'analyse de données réseau via des services Web.

2- L'acquisition de GeoEvent server permet aux flux de données basés sur des événements en temps réel d'être intégrés en tant que sources de données dans le système d'entreprise. Les données d'événement peuvent être filtrées, traitées et envoyées à plusieurs destinations, ce qui permet, en temps réel, de se connecter avec pratiquement tout type de données en continu et d'alerter automatiquement le personnel lorsque les conditions spécifiées surviennent.

Le SPVM peut, de plus, recevoir et traiter des notifications territoriales en fonction des positions GPS (Global Positioning System) reçues des différents systèmes avec la licence Geoserver.

La mise à jour et l'acquisition ci-dessus permettent au SPVM de traiter les données de géolocalisation des policiers afin que la RAO et les opérations puissent fonctionner de façon optimale.

JUSTIFICATION

La mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server comporte les impacts suivants:

- Possibilité de mettre à niveau le module de validation d'Adresse (AVS-Address vérification service) qui permet la localisation des entités spatiales au système de répartition;
- Possibilité d'implanter le module de recommandation pour effectuer la répartition des unités SPVM par proximité (AVRR-Automated vehicle routing & recommandation);
- Possibilité de répondre aux fonctionnalités de notifications spatiales (Geofence et Alertzone);

- Conformité du produit cartographique Viewpoint selon les spécifications exigées par le fournisseur.

Le programme de maintenance sur les licences ESRI permet, en plus :

- D'obtenir les nouvelles versions logicielles ESRI;
- D'obtenir de l'assistance technique de ESRI (Centre d'assistance, portail et documentation).

L'octroi du contrat gré à gré à ESRI Canada s'explique par :

- L'exclusivité des produits géomatiques qui sont distribués par ESRI Canada;
- La compatibilité avec les solutions existantes et proposées par la firme Northrop Grumman Systems International Trading inc. dans le cadre du projet "Géolocalisation des policiers" (CG19 0013; CG18 0224; CG17 0236; CG13 0121) (article 573.3 (6^o) de la Loi sur les cités et villes (LCV)),
- La compatibilité avec les autres produits d'ArcGIS acquis précédemment avec la firme ESRI Canada et qui sont actuellement utilisés par le SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 251 036,42 \$, taxes incluses, et sera réparti comme suit :

Items	2019	2020	2021	2022	Total
Mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server (PTI)	112 790,48 \$				112 790,48 \$
Entretien, mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server (BF)	0 \$	46 081,98 \$	46 081,98 \$	46 081,98 \$	138 245,94 \$
Total	112 790,48 \$	46 081,98 \$	46 081,98 \$	46 081,98 \$	251 036,42 \$

1- Dépenses capitalisables (PTI):

La dépense de 112 790,48 \$, taxes incluses (102 992,74 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 68305.03 - Modernisation des opérations policières (projet RAO), et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne notamment la mise à jour du progiciel de géolocalisation utilisé par des employés du SPVM, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

2- Dépenses non capitalisables, entretien de la mise à jour d'ArcGIS server et acquisition GeoEvent server (BF) :

Un montant maximal de 138 245,94 \$, taxes incluses (126 236,97 \$ net de taxes) sera imputé au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu la loi Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced et l'acquisition de GeoEvent server permettent au SPVM d'assurer une meilleure sécurité des policiers lors des opérations policières et celle des citoyens de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- CE: 11 septembre 2019;
- CM: 16 septembre 2019;
- CG: 19 septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 20 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-14

Sébastien BERTEAU
Chef de division mesures d'urgences à la direction

Tél : 5142806963
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciare et cour municipale

Tél : 514-872-1239
Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-26

Customer/Client	Information
-----------------	-------------

Service de police de la Ville de Montréal
 STI-Division exploitation et évolution des applications
 2207-32 801, rue Brennan
 Pavillon Prince, 2e étage
 Montréal, QC H3C 0G4
 Canada
 Attn / À l'attention de: **Christian Couture**
 Dept / Service: **Géomatique Sécurité Publique**
 Tel / Tél: **(514) 872-0702**

Sales Quote # / N° de la proposition: **00018185**
 Document Date / Date du document: **2019-07-22**
 Customer # / N° de client: **105086**
 Currency / Monnaie: **CAD**
 Validity Start Date / Début de la période de validité: **2019-07-22**
 Validity End Date / Fin de la période de validité: **2019-10-31**
 Sales Contact / Représentant: **Guillaume Pelud**

Line# N° ligne	Material / Description Produit / Description	Qty Q ^{té}	Ordered Comm	List Price Prix courant	Extended Price Total partiel
1	160474 ArcGIS GeoEvent Server (Windows) Up to Four Cores License	1	<input type="checkbox"/>	\$37,000.00 EA	\$37,000.00
2	160596 ArcGIS GeoEvent Server (Windows) Up to Four Cores Staging Server License	1	<input type="checkbox"/>	\$18,500.00 EA	\$18,500.00
3	154627 ArcGIS Enterprise Advanced (Windows) Up to Four Cores Upgrade from ArcGIS Enterprise Standard	1	<input type="checkbox"/>	\$28,400.00 EA	\$28,400.00
4	154629 ArcGIS Enterprise Advanced Staging Server (Windows) Up to Four Cores Upgrade from ArcGIS Enterprise Standard Staging Server	1	<input type="checkbox"/>	\$14,200.00 EA	\$14,200.00
Software Licenses SubTotal/ Total Partiel					\$98,100.00
SubTotal/ Total Partiel					\$98,100.00
Total					\$98,100.00

Terms and Conditions

GENERAL TERMS

1. The information in this proposal is intended only for the person or entity to which it is addressed and may contain confidential and/or privileged material. Any review, re-transmission, dissemination, or other use of, or taking of any action in reliance to this information by persons, or entities, or other than the intended recipient, is prohibited.
2. Prices do not include applicable taxes or shipping unless specifically stated.
3. Unless otherwise quoted, prices do not include travel and expenses.
4. Prices quoted are based on fulfillment of the entire order. Any changes are subject to a revised quotation.
5. Other than non-conflicting deliverables descriptions, quantities, pricing and delivery instructions any terms contained in any customer purchase order or other customer ordering document will not apply and are of no effect. No such terms override the terms of this document irrespective of the date of issuance of the purchase order or other customer ordering document or any performance or action by us unless we expressly agree in writing.
6. These general terms apply to all orders.

PRODUCT OFFERING TERMS

7. **Esri Products Terms.** Environmental Systems Research Institute, Inc. (**Esri**) is the third-party licensor for all Esri products listed under this quote which are ordered from Esri Canada.
 - (a) Unless superseded by a signed Esri license agreement, all such Esri products shall be licensed only under Esri's standard licensing terms and conditions which are available online on Esri's website at <https://www.esri.com/en-us/legal/terms/master-agreement-product> as updated by Esri from time to time and may be requested separately from Esri Canada (**Esri Products Licensing Terms**). Esri provides the most current version of its governing Esri Products Licensing Terms on its website for licensees to review periodically for updates.
 - (b) For Esri products licensed through click-through licensing, customer agrees that the click-through version of the Esri Products Licensing Terms is required to be accepted by the customer during the product installation process for such Esri products. A copy of the applicable click-through version of the Esri Products Licensing Terms may also be requested separately from Esri Canada.
 - (c) You may have an existing signed Esri license agreement on file that covers your order for Esri products. If so, please reference the applicable Esri license agreement number on your purchase order. To clarify, unless superseded by your signed Esri license agreement, the Esri Products Licensing Terms will apply to your order.
8. **Latitude Products Terms.** Latitude Geographics Group Ltd. (**Latitude**) is the third-party licensor for all Latitude products listed under this quote which are ordered from Esri Canada. Unless superseded by a signed Latitude license agreement, all such Latitude products shall be licensed only under the terms and conditions of the Latitude click-through license agreement which is available on Latitude's website at <https://www.geocortex.com/legal/> as updated by Latitude from time to time and may be requested separately from Esri Canada.
9. **DigitalGlobe Product Terms.** Digital Globe, Inc. (**DigitalGlobe**) is the third-party licensor for all DigitalGlobe products listed under this quote which are ordered from Esri Canada. All such DigitalGlobe products listed under this quote shall be licensed only under DigitalGlobe's applicable standard licensing terms and conditions for such DigitalGlobe products which are available on DigitalGlobe's website at <http://www.digitalglobe.com/legal/information> as updated by DigitalGlobe from time to time and may be requested separately from Esri Canada (**DigitalGlobe Product License Terms**). By signing this proposal, accessing or using the DigitalGlobe product(s) you acknowledge that you have read, understand and agree to comply with the DigitalGlobe Product License Terms.
10. **Other Third-Party Products Terms.** Other third-party licensor products listed on this quote are governed by the applicable third-party licensor's licensing terms and conditions either available on such third-party licensor's website or provided separately by Esri Canada.
11. **Other General Product Terms:**
 - (a) For products listed under this quote subject to click-through licensing (**Click-Through Products**), the completion of the acceptance process of the applicable product click-through license agreement shall be binding on the customer invoiced in this quote.
 - (b) Products are not typically delivered with physical media. Applicable fees may apply if physical media is required.
 - (c) Unless otherwise agreed by Esri Canada in writing, all ordered products shall be delivered to customer with applicable product installation access information and materials (**Product Delivery**) and at any time prior to Product Delivery (**Cancellation Period**) customer may cancel its order by providing a written order cancellation notice to Esri Canada (**Order Cancellation Notice**). Customer's order for products (inclusive of Click-Through Products) shall be final and binding upon the expiration of the Cancellation Period unless Esri Canada is in receipt of a valid Order Cancellation Notice.
 - (d) **All disclaimers and limitations of liability for the benefit of Esri Canada in the applicable license agreement shall apply to this order.**
 - (e) All licensor product program offerings listed under this quote (e.g., educational programs and enterprise licensing programs) will be governed by the applicable program specific terms and conditions required for such offering and provided separately by Esri Canada.
12. **Product Maintenance and Support.** Esri Canada provides maintenance and technical support for eligible products ordered from Esri Canada in accordance with Esri Canada's most current version of its applicable Software Maintenance Program Policy available on Esri Canada's website at <http://www.esri.ca/softwaremaintenance> and may also be requested separately from Esri Canada.

TRAINING OFFERING TERMS

13. Training listed under this quote which is delivered by Esri Canada as an open enrollment instructor-led training course will be provided in accordance with Esri Canada's open enrollment terms and conditions available on Esri Canada's website at <https://esri.ca/trainingterms> and may be requested separately from Esri Canada.
14. Training listed under this quote which is delivered by Esri Canada as a client-specific instructor-led training course will be governed by Esri Canada's required Service Request terms and conditions.
15. Prepaid Esri Canada instructor-led training listed under this quote will be governed by the terms and conditions of the related Esri Canada proposal letter referencing this quote and Esri Canada's open enrollment terms and conditions available on Esri Canada's website at <https://esri.ca/trainingterms> and may be requested separately from Esri Canada.
16. All third-party delivered training offerings listed under this quote will be governed by the applicable training terms and conditions as required by the third-party which will be provided separately by such third-party.

ESRI CANADA ENTERPRISE ADVANTAGE PROGRAM OFFERING TERMS

17. An Esri Canada Enterprise Advantage Program (**EAP**) offering listed under this quote will be governed exclusively by Esri Canada's required EAP offering terms and conditions and any additional payment terms included in an Esri Canada issued invoice.

Conditions

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les informations contenues dans la présente proposition sont destinées uniquement à la personne ou à l'entité à laquelle elles s'adressent et peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées. Toute prise de connaissance, analyse, retransmission, diffusion ou autre utilisation de ces informations de même que toute action fondée sur ces informations par des personnes ou des entités autres que le destinataire prévu sont interdites.
2. Les prix n'incluent pas les taxes applicables ni les frais d'expédition, sauf indication contraire.
3. Sauf indication contraire, les prix ne comprennent pas les frais de déplacement ni les dépenses ou déboursés.
4. Les prix indiqués sont basés sur l'exécution de l'intégralité de la commande. Toute modification pourrait faire l'objet d'un devis révisé.
5. À l'exception des descriptions des produits livrables, des quantités, des prix et des instructions de livraison qui ne sont pas contradictoires, les conditions contenues dans tout bon de commande ou autre document de commande du client ne s'appliquent pas et n'ont aucun effet. Aucune condition stipulée dans un tel bon de commande ou autre document de commande du client ne peut remplacer l'une ou l'autre des conditions du présent document, et ce, sans égard à la date d'émission du bon de commande ou de l'autre document de commande du client, ni à toute action ou prestation de notre part, à moins que nous l'ayons expressément approuvée par écrit.
6. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes.

CONDITIONS DE L'OFFRE DE PRODUITS

7. **Conditions d'utilisation des produits Esri.** Environmental Systems Research Institute, Inc. (**Esri**) est le concédant de licence tiers pour tous les produits Esri énumérés dans le présent devis qui sont commandés auprès d'Esri Canada.
 - (a) À moins qu'elles soient remplacées par un contrat de licence Esri dûment signé, les licences de tous ces produits Esri peuvent uniquement être octroyées en vertu des conditions standards de licence d'Esri disponibles sur le site web d'Esri <https://www.esri.com/en-us/legal/terms/master-agreement-product> telles que mises à jour de temps à autre par Esri. Ces conditions peuvent être obtenues séparément auprès d'Esri Canada (**Conditions des licences de produits Esri**). Esri fournit la plus récente version des Conditions des licences de produits Esri sur son site web. Les détenteurs de licence sont invités à consulter régulièrement les mises à jour de ces conditions.
 - (b) Dans le cas des produits Esri sous licence en vertu d'un contrat d'achat au clic, le client reconnaît que la version des Conditions des licences de produits Esri applicable lors de l'achat au clic doit être acceptée par le client pendant le processus d'installation de ces produits Esri. Il est également possible d'obtenir séparément une copie de la version applicable des Conditions des licences de produits Esri pour les licences achetées au clic auprès d'Esri Canada.
 - (c) Il se peut que vous disposiez actuellement d'un contrat de licence Esri dûment signé couvrant votre commande de produits Esri. Si tel est le cas, veuillez indiquer le numéro de la licence Esri applicable sur votre bon de commande. Pour plus de clarté, à moins d'être remplacées par votre contrat de licence Esri dûment signé, les Conditions des licences de produits Esri s'appliqueront à votre commande.
8. **Conditions d'utilisation des produits Latitude.** Latitude Geographics Group Ltd. (**Latitude**) est le concédant de licence tiers pour tous les produits Latitude énumérés dans le présent devis qui sont commandés auprès d'Esri Canada. À moins d'être remplacées par un contrat de licence Latitude dûment signé, les licences de tous ces produits Latitude peuvent uniquement être octroyées en vertu des conditions de licence des produits Latitude achetés au clic disponibles sur le site web de Latitude au <https://www.geocortex.com/legal/> telles que mises à jour de temps à autre par Latitude. Ces conditions peuvent être obtenues séparément auprès d'Esri Canada.
9. **Conditions d'utilisation des produits DigitalGlobe.** DigitalGlobe, Inc. (**DigitalGlobe**) est le concédant de licence tiers pour tous les produits DigitalGlobe énumérés dans le présent devis qui sont commandés auprès d'Esri Canada. Les licences de produits DigitalGlobe énumérés sur le présent devis peuvent uniquement être octroyées en vertu des conditions standards de licence applicables d'Esri Canada pour ces produits DigitalGlobe disponibles sur le site web d'Esri Canada <http://www.digitalglobe.com/legal/information> telles que mises à jour de temps à autre par DigitalGlobe. Ces conditions peuvent être obtenues séparément auprès d'Esri Canada (**Conditions des licences de produits DigitalGlobe**). En signant cette proposition, en accédant aux produits DigitalGlobe ou en utilisant les produits DigitalGlobe, vous reconnaissez que vous avez lu, compris et accepté de vous conformer aux Conditions des licences de produits DigitalGlobe.
10. **Conditions d'autres produits tiers.** Les autres produits de tiers concédants de licence énumérés sur le présent devis sont régis par les conditions de licence applicables du tiers concédant de licence, qui sont disponibles sur le site web de ce tiers concédant de licence ou fournies séparément par Esri Canada.
11. **Autres conditions générales sur les produits.**
 - (a) Pour tous les produits énumérés dans le présent devis qui peuvent être obtenus en vertu d'une licence achetée au clic (**Produits achetés au clic**), le fait de compléter le processus d'acceptation de la licence achetée au clic liera légalement le client figurant au présent devis.
 - (b) Les produits ne sont généralement pas livrés avec des supports physiques. Des frais applicables peuvent s'appliquer si des supports physiques sont requis.
 - (c) À moins d'une entente écrite à l'effet contraire acceptée par Esri Canada, tous les produits commandés doivent être fournis au client avec l'information et le matériel adéquats donnant accès à l'installation (**Livraison du produit**). À tout moment avant la livraison du produit (**Période d'annulation**), le client peut annuler sa commande, à condition d'envoyer un avis d'annulation de commande écrit à Esri Canada (**Avis d'annulation de commande**). La commande de produits du client (y compris les Produits achetés au clic) sera définitive et exécutoire à l'expiration de la Période d'annulation, à moins qu'Esri Canada ait reçu un Avis d'annulation de commande valide.
 - (d) **Toutes les renonciations et les limitations de responsabilité au bénéfice d'Esri Canada dans le contrat de licence applicable s'appliquent à la présente commande.**
 - (e) Toutes les offres de programmes des concédants de licence énumérées dans le présent devis (p. ex., les programmes de formation et les programmes de licences pour les entreprises) seront régies par des conditions propres et applicables à ces programmes, et fournies séparément par Esri Canada.
12. **Entretien et assistance pour les produits.** Esri Canada fournit des services d'entretien et d'assistance technique pour les produits admissibles commandés auprès d'Esri Canada conformément à la version la plus récente de sa politique du programme d'entretien des logiciels disponible sur le site web d'Esri Canada au <https://esri.ca/fr/assistance/service-a-la-clientele/entretien-de-logiciels>. Il est également possible d'en obtenir une copie séparément auprès d'Esri Canada.

CONDITIONS DES OFFRES DE FORMATION

13. La formation mentionnée dans le présent devis qui prend la forme d'un cours magistral ouvert à tous offert par Esri Canada sera offerte conformément aux conditions de la formation ouverte à tous d'Esri Canada disponibles sur le site web d'Esri Canada à l'adresse <https://esri.ca/conditionsdeformation>. Ces conditions peuvent également être obtenues séparément auprès d'Esri Canada.
14. La formation mentionnée dans le présent devis qui prend la forme d'un cours magistral propre au client offert par Esri Canada sera régie par les conditions de la demande de service d'Esri Canada exigées par cette dernière.
15. La formation mentionnée dans le présent devis qui prend la forme d'une formation prépayée dispensée par des instructeurs d'Esri Canada sera régie par les conditions de la lettre de la formation mentionnée dans le présent devis qui prend la forme d'un cours magistral propre au client offert par Esri Canada sera régie par les conditions de la demande de service d'Esri Canada exigées par cette dernière. proposition d'Esri Canada faisant référence au présent devis et par les conditions de la formation ouverte à tous d'Esri Canada disponibles sur le site web d'Esri Canada à l'adresse <https://esri.ca/conditionsdeformation>. Ces conditions peuvent également être obtenues séparément auprès d'Esri Canada.
16. Toutes les offres de formation fournies par des tiers et répertoriées dans la présente proposition seront régies par les conditions de formation applicables, requises par la tierce partie. Ces conditions seront fournies séparément par cette tierce partie.

CONDITIONS DU PROGRAMME AVANTAGES AUX ENTREPRISES D'ESRI CANADA

17. Une offre de programme Avantage aux entreprises d'Esri Canada (**PAE**) indiquée dans le présent devis sera régie exclusivement par les conditions de l'offre de PAE exigées par Esri Canada et par toute condition de paiement supplémentaire incluse dans une facture émise par Esri Canada.

This proposal accepted for the purchaser / La présente proposition est acceptée par:

Name (Print) / Nom de la personne autorisée (en caractères d'imprimerie)

Title / Fonction

Full legal name of Purchaser / Nom officiel complet de l'acheteur

Signature

Date

Purchase Order Number (if known) / N° du bon de commande (s'il est connu)

When purchasing ArcGIS Online Named Users, provide the applicable ArcGIS Online Subscription ID(s) : _____

Proposal acceptance / Acceptation de la proposition

Check the box to confirm addresses below. Update in the address correction box below.

Cochez cette case pour confirmer l'adresse ci-dessous. Indiquer toute modification dans la case appropriée ci-dessous.

Invoice To / Facturer à

**Service de police de la Ville de
Montréal**

2207-32 801, rue Brennan
Pavillon Prince, 2e étage
Montréal, QC H3C 0G4
Canada

Attn / À l'attention de: **Comptes à payer**
Dept / Service:
Tel / Tél:

Ship To / Livrer à

**Service de police de la Ville de
Montréal**

2207.23-801, rue Brennan
Montréal, QC H3C 0G4
Canada

Attn / À l'attention de: **Christian Couture**
Dept / Service: **Géomatique Sécurité
Publique**
Tel / Tél: **(514) 872-0702**

End User / Nom de l'utilisateur final

**Service de police de la Ville de
Montréal**

2207-32 801, rue Brennan
Pavillon Prince, 2e étage
Montréal, QC H3C 0G4
Canada

Address Correction

Address Correction

Address Correction

Esri Canada Contact information

To process this order, please contact Esri Canada Customer Care with your Purchase Order Number by faxing this confirmation to **416-441-0681** or scanned confirmation by e-mail to **customer care@esri.ca**.

Coordonnées d'Esri Canada

Pour traiter la présente commande, communiquez votre numéro de bon de commande au service à la clientèle d'Esri Canada en télécopiant la présente confirmation au **416-441-0681** ou encore en l'envoyant, numérisée, par courriel à **customer care@esri.ca**.

Physical media required (fees may apply) / Demande de logiciel sur support physique (des frais peuvent s'appliquer):

Yes / Oui

Provide any additional details below / Directives du client:

Please report any discrepancies to Customer Care at 1-800-447-9778 or customer care@esri.ca.
Veillez nous aviser de toute erreur à customer care@esri.ca ou en téléphonant au 1-800-447-9778

August 26th, 2019

Mr Dung Le,
 Acheteur
 Service de police de la Ville de Montréal
 801, Brennan, bureau 2205.09
 Montréal, QC
 H3C 0G4

Re: Sales Quote # 00018185

Dear Mr Dung LE,

Further to my earlier letter of July 14th, which included the above-referenced sales quote for the supply of Environmental Systems Research Institute, Inc. (**Esri**) software products, I am pleased to provide you with our proposal outlining the annual maintenance subscription fees for the Esri products listed in the sales quote over a 3-year period.

Maintenance and unlimited technical support will be provided by Esri Canada for your licensed Esri products in accordance with Esri Canada’s Software Maintenance Program Policy which can be found at: <http://www.esri.ca/softwaremaintenance> (**Maintenance and Support**), provided your organization remains current in its payment of the applicable annual maintenance subscription fees for such products.

Maintenance and Support is complimentary for the first consecutive twelve month period from the license commencement date of the Esri products. The annual cost of Maintenance and Support for the subsequent 3-year period (Year 1-3) is as follows:

	Year 1 - Annual Maintenance Renewal Subscription Fee	Year 2- Annual Maintenance Renewal Subscription Fee	Year 3- Annual Maintenance Renewal Subscription Fee
ArcGIS Enterprise Advanced up to Four Cores Maintenance	\$17,120.00	\$17,120.00	\$17,120.00
ArcGIS Enterprise Advanced up to Four Cores Staging Server Maintenance	\$8,560.00	\$8,560.00	\$8,560.00
ArcGIS GeoEvent Server up to Four Cores Staging Server Maintenance	\$4,800.00	\$4,800.00	\$4,800.00
ArcGIS GeoEvent Server up to Four Cores Maintenance	\$9,600.00	\$9,600.00	\$9,600.00

Note: Applicable taxes are not included.

Further information about Esri Canada’s Maintenance and Support program found in the following URL links:
<http://esri.ca/en/support/customer-care>
<http://esri.ca/en/support/customer-care/software-maintenance>

If you have any questions or require additional information, please contact me directly at (514)-375-2884 or email at gpelud@esri.ca.

Regards,

Guillaume Pelud
District Manager

Le 13 mars 2019

Service de police de la Ville de Montréal
2207.23-801, rue Brennan
Montreal QC H3C 0G4

À l'attention de: Christian Couture, Conseiller en systèmes de gestion

Objet: Droits exclusifs de distribution des produits d'Esri par Esri Canada

Monsieur,

Esri Canada limitée (« Esri Canada ») confirme par la présente qu'une entente de distribution internationale des logiciels d'Esri (l'« entente de distribution ») a été conclue entre Esri Canada et Esri Inc. (« Esri »), en vertu de laquelle Esri accorde à Esri Canada les droits exclusifs, pour le Canada, de démontrer, de promouvoir, de mettre en marché et de distribuer les logiciels commerciaux et d'autres produits d'Esri mentionnés dans l'entente de distribution (les « produits d'Esri sous licence »), en plus d'assurer l'entretien qui s'y rapporte.

Aux fins de l'entente de distribution, l'entretien inclut la prestation de services d'assistance technique et la distribution des mises à jour et mises à niveau des logiciels aux utilisateurs finaux qui détiennent des produits d'Esri sous licence au Canada.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "DB", with a long horizontal stroke extending to the right.

Douglas Bayley
Directeur des finances

ah

Dossier # : 1190206002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada Ltée (fournisseur exclusif), pour la mise à jour d'ArcGIS server vers la version Advanced, l'acquisition de GeoEvent server et pour le contrat d'entretien pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2023 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 251 036,42 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1190206002.xlsx](#) [GDD_1190206002_PTI.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Finance - Conseil et soutien financier
Tél : 514 872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-28

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des Finances

Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances , Direction



Dossier # : 1195942002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cette fin

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (propriétaire et revendeur exclusif des logiciels Natural & Adabas), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juillet 2019;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et autoriser un virement budgétaire de 592 483,90 \$ en provenance du Service des Grands parcs, Mont-Royal et sports vers le budget 2019 du Service des technologies de l'information;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 11,0% par l'agglomération, pour un montant de 594 858,59 \$;
4. d'approuver un projet d'amendement;

5. d'autoriser le Directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-28 08:22

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1195942002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) utilise actuellement un ordinateur central pour exploiter 29 applications de gestion dont les plus critiques sont : la paie, la taxation, les systèmes comptables et le système de traitement des offenses pénales (STOP+ et constats d'infractions). Ces applications, en plus d'utiliser les logiciels cobol d'IBM, utilise le langage Natural et les bases de données Adabas de la firme Software AG inc. (SAG). Les premières licences pour les logiciels de SAG ont été acquises en 1988 par le Service des technologies de l'information (Service des TI). Il existe plusieurs projets d'envergures qui vont permettre de remplacer ces applications (TransfoRH, Cour municipale numérique, etc.). Ces projets comportent une vaste modernisation en simultanément avec plusieurs processus d'affaires de la Ville.

Afin d'optimiser et de sécuriser la gestion de changement nécessaire auprès des employés des divers services, le Service TI compte segmenter sa stratégie initiale de modernisation des applications de l'ordinateur central en adoptant une approche modulaire. Cette stratégie résulte de la dernière évaluation technique réalisée et permet de répondre au fait que certains services requis par notre ordinateur central ne sont pas encore offerts en infonuagique. Ces éléments nous amènent, pour certaines applications, à conserver le moteur de traitement de l'ordinateur central tout en rendant disponibles les données via des systèmes à interface modernes (API). Cette nouvelle approche de déploiement plus progressive requiert une prolongation de la vie de l'actif de l'ordinateur central pour une période de 5 ans à 7 ans.

Le présent amendement remplacera le contrat octroyé le 14 décembre 2017 pour

l'acquisition et l'utilisation de logiciels de SAG, qui venait à échéance au 31 décembre 2019 (CG17 0556).

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0556 - 14 décembre 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur unique), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses.

CG12 0477- 20 décembre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour l'acquisition et l'entretien de logiciels, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 4 837 209,81 \$, taxes incluses.

CG08 0067 - 28 février 2008 - Accorder à la firme Software AG inc., fournisseur exclusif, le contrat pour l'achat de nouvelles licences, le renouvellement de l'entretien de ses logiciels du 16 juin 2007 au 31 décembre 2012 et la fourniture de services professionnels d'accompagnement, au montant total de 3 693 956,78 \$.

CM06 0631 - 25 septembre 2006 - Autoriser la dépense pour renouveler la maintenance et l'entretien des logiciels de la firme Software AG inc. du 16 juin 2006 au 15 juin 2007 au montant de 217 901,64 \$, taxes incluses.

CE05 1076 - 8 juin 2005 - Autoriser la dépense pour renouveler la maintenance et l'entretien des logiciels de la firme Software AG inc. du 15 juin 2005 au 14 juin 2006 au montant de 203 796,14 \$.

DESCRIPTION

Le contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG comprend les items suivants :

- La protection des droits d'utilisation des logiciels SAG installés sur l'ordinateur central à la Ville;
- Le droit aux mises à niveau des logiciels sans coûts additionnels pour la Ville;
- L'accès aux mises à jour de sécurité et aux correctifs logiciels;
- L'accès à la banque de connaissances techniques de SAG;
- Le soutien technique des spécialistes de SAG 24 heures par jour, 365 jours par année.

Le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG, permet à la Ville de maintenir la stabilité de la plateforme actuelle. Cette plateforme héberge des applications qui jouent un rôle important pour le bon fonctionnement de la Ville. La stabilité de ces applications assure une continuité opérationnelle qui impacte directement la prestation de services à la Ville et à ses citoyens. Ces applications de l'ordinateur central sont utilisées par plus de 6 000 usagers.

DESCRIPTION APPLICATIONS	NOM
ASSIDUITE DES POMPIERS	APSPIM
AVANTAGES SOCIAUX	AVSOC
BOTTIN TELEPHONIQUE	BOTTIN
CARTE ACCES MONTREAL	CAM
GESTION DES ENCAISSEMENTS	ENCAISM
GESTION LOTS/ENCAISM(STOP+)	ENCAIST
GESTION COUR MUNICIPALE	GESCOUR
GESTION DES DONNEES DE TEMPS	GTEMPS
SYSTEME D'INVESTISSEMENT	INVESTI
SYST. DE MESSAGES FINANCES	MEFI
GESTION DES MENUS PERSONNALISES	MENPERS
SYSTÈME DE TAXATION	OASIS
SYSTEMES DE PAIE	PAIE
REGISTRE DES POSTES	POSTES
GESTION DES RECETTES	RECET
REGISTRE DES DOSSIERS (1)	REGDOS
SYSTEME BUDGET. AUTOMATISE	SBA
SYST. INTERROGATION PAIE/PERS	SIPP
SYSTEME OFFENSES PENALES	STOP+
SYST. UNIFIE PAIE RESS. HUM.	SUPERH
TELECOMMUNICATION	TELECOM
GESTION DES ACCÈS SYSTÈMES	PAAOO
COMMUTATION DE MESSAGES	EMAIL
CONVOCATION A LA COUR	Convocation à la COUR
GESTION DES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES DU SPVM	GAAD
MODULES COMMUN DE GESTION	MC
SYSTEME INTEGRÉ GESTION DES EFFECTIFS POLICIERS	SIGEP
SYSTEME INTÉGRÉ D'INFORMATION POLICIERE	SIIP
GESTION DES IMPRESSIONS DE L'ORDINATEUR CENTRAL	QI

En ce sens, le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG est nécessaire. Ce contrat assure, pour les cinq prochaines années, l'accès aux dernières versions des logiciels Adabas et Natural. Afin de mitiger l'impact sur la sécurité et la performance des applications, ce contrat donne aussi accès aux correctifs dès que ceux-ci deviennent disponibles.

JUSTIFICATION

Ce contrat est accordé, de gré à gré à Software AG (Canada) inc. Cette firme est la seule en mesure de fournir les produits et logiciels Adabas et Natural ainsi que leurs mises à jour. L'exception prévue à l'article 573.3 paragraphe 6(B) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés de gré à gré, s'applique à ce dossier. Étant donné que ce contrat est pour l'acquisition, l'utilisation et la mise à jour des logiciels, les dispositions du décret 435-2015, du 27 mai 2015 (Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics) ne s'applique pas à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat est de 6 175 185,15 \$ taxes incluses sera répartie comme suit :

Période de couverture	27-09-2019 au 31-12- 2020	01-01-2021 au 31-12- 2021	01-01-2022 au 31-12- 2022	01-01-2023 au 31-12- 2023	01-01-2024 au 31-12- 2024	Total
Coût amendement 2019	1 300 294,82 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	5 899 276,42 \$
Balance de coût amendement 2017	275 908,73 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	275 908,73 \$
Total	1 576 203,55 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	1 149 745,40 \$	6 175 185,15 \$

La dépense de 6 175 185,15 \$ taxes incluses (5 638 767,13 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération. En 2019 cette dépense sera financée, à 50,1% par l'agglomération, par un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information.

Le montant de 275 908,73 \$ représentant la balance de coût de l'amendement 2017 a déjà été versé au fournisseur.

Tableau comparatif, coûts d'acquisition et d'utilisation des années antérieures :

Période	Coût total de l'entente	Coût moyen annuel	Écart en \$	Écart en %
2012-2017	4 235 837,68 \$	847 167,53 \$	N/A	N/A
2018-2019	2 432 528,37 \$	1 216 264,19 \$	369 096,65 \$	30,35 %
2020-2024	5 899 276,42 \$	1 179 855,28 \$	(36 408,91 \$)	(3,09%)

En ce qui concerne le nouveau contrat 2019-2024, la diminution du coût moyen annuel du contrat d'acquisition et d'utilisation des logiciels SAG sera de 36 408,91 \$, ce qui représente une baisse de 3,09 % par rapport au contrat précédent.

Cette baisse s'explique par les facteurs suivants :

Le prix obtenu lors de renouvellement du contrat en 2017 d'une courte durée était basé sur un taux de change qui était plus bas de 35 % qu'en 2012 et le taux d'inflation cumulé pour un écart total de 30,35%. Des efforts de négociation avec le fournisseur, visant à établir la base d'augmentation sur les tarifs de 2012 et des ajustements sur le calendrier de paiements, ont permis de diminuer la majoration exigée initialement par le fournisseur.

À la fin de l'année 2018, le Service des technologies de l'information a effectué une demande d'information au marché visant l'externalisation de l'ordinateur central de la Ville et de ses composantes (matériel, logiciels, contrats de soutien, administration). En fonction de l'information obtenue, les coûts d'exploitation en régie interne de l'ordinateur central de la Ville est de 50% moins élevé que le marché ou des organismes publiques de taille comparable.

Cette dépense sera assumée à 11 % par l'agglomération. Le 11 % provient du calcul suivant : en 2019, 50,1 % de la dépense est de l'agglomération (étant donné l'article 6 du RCG 06-054). Pour les années subséquentes, il faut considérer les dépenses comme étant de compétence corporative, le calcul de ces montants sur la durée du contrat totalise 11 % de dépense d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permet à la Ville:

- la continuité et la stabilité des applications de gestion les plus critiques pour la Ville;
- l'accès aux dernières versions des logiciels et correctifs de sécurité visant à protéger les données sensibles pour les 5 prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- CE : 11 septembre 2019
- CM : 16 septembre 2019
- CG : 19 septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Isabelle CADRIN, Direction générale

Lecture :

Isabelle CADRIN, 27 août 2019
Louise-Hélène LEFEBVRE, 23 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Mulomba KAZADI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 5148680879
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-19

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures
technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et
Infrastructures

Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2019-08-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-21



2019 Amendment to License Agreement

THIS 2019 AMENDMENT ("Amendment") is entered into as of September 27, 2019 ("Effective Date"), by and between **Software AG (Canada) Inc.** ("Software AG" or "Licensor") and **Ville de Montréal** ("Ville de Montréal" or "Licensee"), and amends the Contrat pour la Licence d'Utilisation de Logiciels dated June 13, 1988 (as previously amended, the "Agreement"), by and between Software AG and Ville de Montréal. Capitalized terms used in this Amendment but not otherwise defined herein shall have the meanings given to them in the Agreement.

WHEREAS, the parties desire to amend the Agreement as more fully set forth herein.

NOW THEREFORE, in consideration of the mutual covenants contained herein and other good and valuable consideration, the receipt and sufficiency of which are hereby acknowledged, the parties hereby agree to supplement and amend the Agreement as follows:

- Software.** The Software identified in the attached Order Form ("Order Products") was previously licensed to Licensee under the Agreement for a perpetual license term. The Order Products include the Software listed in attached Order Form under the heading "A&N Products" and the Software listed in attached Order Form under the heading "DBP Products".
- Fees and Payment.** In consideration of the terms set forth herein, Licensee shall pay to Software AG a total fee of CAD 5,130,921, plus any applicable taxes, in accordance with the following payment schedule:

Period of Coverage	Payment Amount	Payment Due Date
Effective Date until 12/31/2020	CAD1,130,937	30 days after the Effective Date
1/1/2021 – 12/31/2021	CAD 999,996	12/15/2020
1/1/2022 – 12/31/2022	CAD 999,996	12/15/2021
1/1/2023 – 12/31/2023	CAD 999,996	12/15/2022
1/1/2024 – 12/31/2024	CAD 999,996	12/15/2023

- Technical Support.** Under the Amendment to License Agreement dated December 15, 2017 ("2017 Amendment"), technical support ("Existing Support") is currently being provided for the Order Products until December 31, 2019). As of the Effective Date, the Existing Support shall terminate, and be replaced by, technical support ("New Support") as provided for under this Agreement. For the avoidance of doubt, Software AG shall provide Licensee with New Support for the Order Products from the Effective Date until December 31, 2024. The parties agree that the cost of Technical Support from the Effective Date through December 31, 2019 was previously paid under the 2017 Amendment. Software AG shall provide all technical support services in accordance with the Standard Maintenance and Support Services description (as amended, modified, or supplemented from time to time) made available on Software AG's customer support portal. Technical support for any other Software licensed under the Agreement is not included in this Amendment and must be purchased separately.
- Optional Technical Support Termination.** Licensee may elect to terminate the last fifteen (15) months of technical support to be provided for the Order Products under this Amendment (i.e., the technical support to be provided for the Order Products from October 1, 2023 to December 31, 2024), provided it gives notice to Software AG on or before July 1, 2023 of its intent to terminate. In the event of such termination, all payment obligations of Licensee set forth in Section 2 above shall survive and shall continue to be due and payable as set forth herein, except that the last payment due on October 31, 2023 shall be reduced by CAD 595,944 to a payment of CAD 404,052 that is immediately due and payable.
- Expanded Right to Outsource the A&N Products.** In accordance with the Amendment to License Agreement dated June 15, 2007 ("2007 Amendment"), and prior to the Effective Date, Licensee may allow one (1) designated third party consultant or contractor (a "Designated Outsourcer") to use the A&N Products to provide outsourcing services to Licensee. As of the Effective Date, Licensee may allow up to two (2) Designated Outsourcers to use the A&N Products to provide outsourcing services to Licensee. On or after the Effective Date, Licensee may make one, initial designation of Designated Outsourcers ("Initial Designation"), and must notify Software AG within thirty (30) business days of the Initial Designation. Licensee has a one-time right to change each of the Designated Outsourcers after the Initial Designation, provided Licensee notifies Software AG of the new Designated Outsourcer(s) within thirty (30) business days after changing the Designated Outsourcer(s). For the purposes of this provision, "outsource" means any arrangement under which the Designated Outsourcer performs Licensee's internal operations on Licensee's behalf, including the operation and maintenance of Licensee's systems or business services. All use of the A&N Products by the Designated Outsourcers shall

be solely for Licensee's benefit and in accordance with the terms of the Agreement, as amended, and Licensee shall make the necessary arrangements with the Designated Outsourcers to ensure that the use and disclosure of the A&N Products conforms to the terms of the Agreement, as amended. In any event, Licensee shall remain fully liable to Software AG for any breach of the terms of the Agreement, as amended, by the Designated Outsourcers.

6. Previously Granted Usage Rights. For avoidance of doubt, Section 6 (Expanded Right to Outsource the DBP Products) of the 2017 Amendment continues to apply to the DBP Products.
7. Integration. This Amendment constitutes the entire agreement between the parties with respect to the subject matter hereof. Except as amended herein, the Agreement, as previously amended, shall remain in full force and effect and is hereby ratified and affirmed. In the event of any conflict between any provision of this Amendment and any provision of the Agreement, the provision of this Amendment shall prevail, and to the extent possible, those provisions shall be construed to minimize the conflict. Any contrary or additional terms and conditions attached to or part of any purchase order or similar document related to this Amendment shall be invalid and non-binding on the parties.
8. Export Control: Licensee may not download, get and/or provide access to, or otherwise export or re-export any underlying software or service, technology or other information from the Software or Documentation except as stated explicitly in this Agreement and in full compliance with all applicable national and international laws and regulations. Licensee agrees to indemnify and hold harmless and defend Supplier against any and all liability arising from or relating to Licensee's breach of this Clause. Supplier reserves the right not to execute affected parts of, or the entire Agreement, in case any national or international export regulations or foreign trade legislation, or any target country/Licensee/usage restrictions implied by embargoes or other sanctions prohibit the provision of export controlled goods (Dual-Use items) and services to be granted to the Licensee under this Agreement. Supplier will inform the Licensee whether a related official export approval by national or international export control authorities is required. Provision of affected goods and services will then be postponed until all such required approvals have been granted. The provision of agreed goods or services not restricted by the above mentioned export prohibitions will remain unaffected by this clause.
9. Third Party License Restrictions: Software may contain or be distributed with certain open source, free or commercial third party licensor's components ("Third Party Components"). These Third Party Components, if any, may be identified in, and may be subject to, special license terms and conditions ("Third Party Terms") set forth in "*.txt" or *.pdf" files in the installation directory, a license notice on installation, or in readme or license files accompanying Third Party Components, and may be retrieved online for then current versions of Software at <http://softwareag.com/licenses>. Third Party Terms include important licensing and warranty information and disclaimers of licensors. For the avoidance of doubt, the Third Party Terms do not restrict the rights granted under this Agreement.

In the event that a third party manufacturer no longer provides active support for (a) individual third party manufacturer program versions that are provided by Licensor to the Customer in connection with the Software and which are required in order to operate the Software (such as Java virtual machines, applications, frameworks, and databases) ("Accompanying Programs"), or (b) versions of embedded Third Party Components, (items (a) and (b) in this Section being referred to collectively as the "Unsupported Elements"), the Licensor will spend commercially reasonable efforts to respond to and to solve incidents related to the Unsupported Elements. As long as the Customer takes and pays for Maintenance Services for the Software, the Licensor will replace the Unsupported Elements with other versions of the Unsupported Elements that contain similar functions and for which there is active support available to Licensor from the respective manufacturers. None of the foregoing shall restrict Licensor's support obligations for the Software or parts of the Software owned by Licensor.

Attachment(s): Exhibit A – ORDER PRODUCTS

IN WITNESS WHEREOF, the parties, by their duly authorized representatives, have caused this Amendment to be executed as of the Effective Date set forth above.

SOFTWARE AG (CANADA) INC.:	
By:	
Print Name:	
Title:	
Date:	

VILLE DE MONTRÉAL:	
By:	
Print Name:	
Title:	
Date:	

**EXHIBIT A
ORDER PRODUCTS**

PRODUCT NAME	CODE	USAGE	OS	LICENSE METRIC	QUANTITY	SHIP
A&N PRODUCTS:						
Adabas (US Version z/OS)	ADAUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Adabas Caching Facility	ACF	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas CICS Interface	ACI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas C	ADA	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas Parallel Services	ASM	Production	z/OS	MIPS	202	
Adabas Online System	AOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas Review	REV	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas SQL Gateway	ACE	Production	z/OS	MIPS	202	
Entire Connection	PCC	Production	Windows	Named User	43	
Natural (US Version z/OS)	NATUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Natural	NAT	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural CICS Interface	NCI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural TSO Interface	NTI	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Advanced Facilities	NAF	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural Connection	NTC	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Security	NSC	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for VSAM	NVS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for Windows Standard Edition	KPS	Production	Diverse	Named User	30	N
- Adabas	ADA	Production	Windows	Named User	30	
- Natural	NAT	Production	Windows	Named User	30	
- Natural Development Server	NDV	Production	z/OS	Named User	30	
Predict	PRD	Production	z/OS	MIPS	202	N
DBP PRODUCTS:						
webMethods BPMS Bundle	WMPR1	Production	Windows	Processor Core Class B	1	N
- CentraSite Community Edition	INN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Production	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Production	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Production	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Production	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Production	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Production	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
webMethods BPMS Bundle	WMPR1	Development	Windows	Processor Core Class B	1	N
- CentraSite Community Edition	INN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Development	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Development	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Development	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Development	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Development	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Development	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Development	Windows	Processor Core Class B	1	



AMENDMENT TO LICENSE AGREEMENT

THIS AMENDMENT TO LICENSE AGREEMENT ("Amendment") is entered into as of the date of the last signature designated to sign below ("Effective Date"), by and between **Software AG (Canada) Inc.** ("Software AG") and **Ville de Montréal** ("Ville de Montréal" or "Licensee") and amends the Contrat pour la Licence d'Utilisation de Logiciels dated June 13, 1988 (as previously amended, the "Agreement"), by and between Software AG and Montréal. Capitalized terms used in this Amendment but not otherwise defined herein shall have the meanings given to them in the Agreement.

WHEREAS, the parties wish to expand certain license rights granted under the Agreement, provide for additional support and maintenance services under the Agreement, and further modify the Agreement, all as more fully set forth herein.

NOW THEREFORE, in consideration of the mutual covenants contained herein and other good and valuable consideration, the receipt and sufficiency of which is hereby acknowledged, the parties hereby agree to supplement and amend the Agreement as follows:

1. Confirmation. The parties acknowledge and agree that the Amendment to License Agreement dated June 15, 2007 ("2007 Amendment"), the Product License and Technical Services Order Form dated December 29, 2011 ("2011 Order Form"), and the Amendment to License Agreement dated December 31, 2012 ("2012 Amendment") amend and are governed by the Agreement as if the 2007 Amendment, the 2011 Order Form, and the 2012 Amendment each correctly referenced the Agreement at the time of execution thereof.
2. Software. The Software identified in the attached Order Form ("Order Products") was previously licensed to Licensee under the Agreement for a perpetual license term and is hereby upgraded as set forth in this Amendment. The Order Products include the Software listed in attached Order Form under the heading "A&N Products" and the Software listed in attached Order Form under the heading "DBP Products".
3. Technical Support. Under the 2012 Amendment, technical support is currently being provided for the Order Products until December 31, 2017. Subject to this Amendment, Software AG shall provide Licensee with technical support for the Order Products from January 1, 2018 until December 31, 2019. Software AG shall provide all technical support services in accordance with the attached Standard Maintenance and Support Services Description. Technical support for any other Software licensed under the Agreement is not included in this Amendment and must be purchased separately.
4. Fees and Payment. In consideration of the terms set forth herein, Licensee shall pay to Software AG a total fee of C\$ 2,115,702, plus any applicable taxes, in accordance with the following payment schedule:

<u>Payment Due Date</u>	<u>Payment Amount</u>
December 31, 2017	\$ 1,163,636
December 31, 2018	\$ 952,066

5. Optional Technical Support Termination. Licensee may opt to terminate the last six (6) months of technical support to be provided for the Order Products under this Amendment (i.e., the technical support to be provided for the Order Products from July 1, 2019 to December 31, 2019) provided it gives notice to Software AG by May 1, 2019. In the event of such termination, all payment obligations of Licensee set forth in Section 4 above shall survive and shall continue to be due and payable as set forth herein, except that the last payment due on December 15, 2018 shall be reduced by \$ 238,377 to a payment of \$ 713,689 that is immediately due and payable.
6. Expanded Right to Outsource the DBP Products. Subject to the terms of this Amendment and the Agreement, Licensee may allow its designated third party consultants and contractors (each a "Designated Outsourcer") to use the DBP Products to provide outsourcing services to Licensee. For purposes of this provision, "outsource" means any arrangement under which the Designated Outsourcer performs Licensee's internal operations on Licensee's behalf, including the operation and maintenance of Licensee's systems or business services. Solely for purposes of this provision, "outsource" also means any arrangement under which the Designated Outsourcer hosts and makes the DBP Products available to Licensee in a cloud environment. All use of the DBP Products by the Designated Outsourcers shall be solely for Licensee's benefit and in accordance with the terms of the Agreement, as amended, and Licensee shall make the necessary arrangements with the Designated Outsourcers to ensure that the use and disclosure of the DBP Products conforms to the terms of the Agreement, as amended. In any event, Licensee shall remain fully liable to Software AG for any breach of the terms of the Agreement, as amended, by the Designated Outsourcers. For avoidance of doubt, there is no restriction on the number of third parties that Licensee may designate as Designated Outsourcers pursuant to this provision.

7. Previously Granted Usage Rights. For avoidance of doubt, Section 4 (Right to Outsource) of the 2007 Amendment continues to apply to the A&N Products and Section 5 (Hardware Relocation) of 2007 Amendment continues to apply to both the A&N Products and the DBP Products.
8. Non-Renewal of Technical Support. Under the 2012 Amendment, technical support is currently being provided until December 31, 2017 for the following Software previously licensed under the Agreement. Technical support for the following Software is not being renewed under this Amendment and no technical support shall be provided for the following Software after December 31, 2017. If Licensee subsequently wishes to reinstate to technical support for the following Software, Licensee shall pay Software AG the following annual technical support fees for the initial twelve months of Standard Support, plus the applicable reinstatement fees pursuant to Software AG's then-current reinstatement policy.

PRODUCT NAME	CODE	USAGE	OS	LICENSE METRIC	QUANTITY	ANNUAL TECHNICAL SUPPORT FEE
Natural for Ajax Runtime Mainframe	NJXMF	Development	z/OS	MIPS	202	C\$ 14,804
NaturalOne	ONE	Production	Windows	Named User	35	C\$ 59,082

9. License Grant. Article 2 (Attribution de la Licence) of the Agreement is amended to add the following as a new Section 2.10:

The Software AG software products licensed under the Agreement ("Software") are licensed to Licensee subject to the terms and the conditions of the Agreement, as may be amended from time to time, and are subject to the license parameters and any other license restrictions as further set forth in the Agreement and any exhibits or amendments thereto. The Software and its structure, underlying concepts, organization, architecture, and source code are the exclusive property of and constitute valuable trade secrets of Software AG and its suppliers. Licensee agrees not to (i) disassemble, reverse engineer, or reverse compile the Software in whole or in part; (ii) modify, adapt, alter, translate, or create derivative works from the Software or (iii) merge the Software with other software. Software AG expressly reserves all rights not expressly granted under the Agreement.

10. Integration. This Amendment constitutes the entire agreement between the parties with respect to the subject matter hereof and supersedes all prior and all contemporaneous agreements, understandings, materials, and communications, whether written or oral with regard to the subject matter hereof. Except as amended herein, the Agreement shall remain in full force and effect and is hereby ratified and affirmed. In the event of any conflict between any provision of this Amendment (including the attached exhibits) and any provision of the Agreement, this Amendment (including the attached exhibits) shall prevail. Any contrary or additional terms and conditions attached to or part of any purchase order or similar document related to this Amendment shall be invalid and non-binding on the parties.

Attachment(s): Exhibit A – Order Form
Exhibit B – Standard Maintenance and Support Service Description

IN WITNESS WHEREOF, the parties have caused this Amendment to be executed by their duly authorized representatives, effective as of the Effective Date.

VILLE DE MONTRÉAL:

SOFTWARE AG (CANADA) INC.:

By: _____

By: _____

Name: _____

Name: _____

Title: _____

Title: _____

Date: _____

Date: _____

LICENSEE NOTICE ADDRESS

SOFTWARE AG NOTICE ADDRESS

Software AG (Canada) Inc.
55 King Street West, 7th Floor
Kitchener, ON N2G 4W1
with copy to:
Software AG USA, Inc.
11700 Plaza America Drive, Suite 700
Reston, VA 20190 USA
Attn: General Counsel

**EXHIBIT A
ORDER FORM**

License Term: Perpetual

Order Products:

PRODUCT NAME	CODE	USAGE	OS	LICENSE METRIC	QUANTITY	SHIP
A&N PRODUCTS:						
Adabas (US Version z/OS)	ADAUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Adabas Caching Facility	ACF	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas CICS Interface	ACI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas C	ADA	Production	z/OS	MIPS	202	
- Adabas Parallel Services	ASM	Production	z/OS	MIPS	202	
Adabas Online System	AOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas Review	REV	Production	z/OS	MIPS	202	N
Adabas SQL Gateway	ACE	Production	z/OS	MIPS	202	
Entire Connection	PCC	Production	Windows	Named User	43	
Natural (US Version z/OS)	NATUS-ZOS	Production	z/OS	MIPS	202	N
- Natural	NAT	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural CICS Interface	NCI	Production	z/OS	MIPS	202	
- Natural TSO Interface	NTI	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Advanced Facilities	NAF	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural Connection	NTC	Production	z/OS	MIPS	202	
Natural Security	NSC	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for VSAM	NVS	Production	z/OS	MIPS	202	N
Natural for Windows Standard Edition	KPS	Production	Diverse	Named User	30	
- Adabas	ADA	Production	Windows	Named User	30	
- Natural	NAT	Production	Windows	Named User	30	
- Natural Development Server	NDV	Production	z/OS	Named User	30	
Predict	PRD	Production	z/OS	MIPS	202	N
DBP PRODUCTS:						
webMethods BPMS Bundle ^{1/}	WMPR1	Production	Windows	Processor Core Class B	1	Y
- CentraSite Community Edition	INN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Production	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Production	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Production	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Production	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Production	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Production	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Production	Windows	Processor Core Class B	1	
webMethods BPMS Bundle ^{1/}	WMPR1	Development	Windows	Processor Core Class B	1	Y
- CentraSite Community Edition	INN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize KPI Instance	KPI	Development	Diverse	KPI	2,000	
- My webMethods Server	MWS	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Optimize Base Engine	OBE	Development	Windows	Each	1	
- Integration Server	PIE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Software AG Designer -- Unlimited Users	SDFUL	Development	Windows	Each	1	
- BigMemory Max EX Edition for webMethods	TABWM	Development	Windows	Instance	1	
- Optimize for Process	WMO	Development	Windows	Each	1	
- BPMS User	WMPNU	Development	Windows	Named User	25	
- Business Rules	WOK	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Process Engine	WPE	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Task Engine	WTN	Development	Windows	Processor Core Class B	1	
- Broker	PIF	Development	Windows	Processor Core Class B	1	

Note(s):

1/ The BPMS QuickStart Edition Bundle (WMPQB) licenses granted under the 2012 Amendment are hereby upgraded to, and superseded and replaced by, the webMethods BPMS Bundle (WMPR1) licenses set forth above.

Technical Support:

SUPPORT LEVEL

Standard Support

Includes:

- Business hours support from 8 am to 5 pm MT, excluding weekends and holidays
- 24x7 support for Crisis production-down, mission-critical issues
- 24x7 access to Empower, Software AG's customer support portal
- Seven (7) Authorized Technical Contacts ("ATCs") (7 ATCs total for customer)
- Product updates and fixes and new product versions

SUPPORT PERIOD

from Jan. 1, 2018 until Dec. 31, 2019

DBP Product Terms:

DBP Product Upgrade. Subject to the terms of this Amendment and the Agreement, all BPMS QuickStart Edition Bundle (WMPQB) licenses granted under the 2012 Amendment ("Old DBP Products") are hereby upgraded to, and are superseded and replaced by, the DBP Products set out in this Order Form. Licensee shall have three (3) months from the Effective Date hereof ("Migration Period") to migrate from the Old DBP Products to the DBP Products. At the end of the Migration Period, all licenses for the Old DBP Products automatically terminate and Licensee shall cease all use of the Old DBP Products and remove the Old DBP Products from all systems and destroy all copies of the Old DBP Products and the associated documentation (and, upon request, certify such removal and destruction to Software AG).

DBP Product Restricted License Grant. webMethods BPMS Bundle (WMPR1) may be used solely in connection with Ville de Montréal legacy applications and systems utilizing the Software AG technology of Natural or Adabas.

DBP Product Component-Specific Provisions. BigMemory Max EX Edition for webMethods (TABWM) is to be used only for clustering and not for distributed caching purposes. A BPMS User (WMPNU) is a Named User having a unique login ID and password to the My webMethods Server (this specifically excludes administrative users). Optimize KPI Instances (KPI) cannot be used simultaneously by more than one Optimize module.

DBP Product Sub-Capacity Right. Licensee may use the DBP Products on physical machines with a capacity greater than that licensed, provided that the total number of Processor Cores (physical and virtual) to which the DBP Products are assigned does not exceed the total number of Processor Cores licensed. For non-virtualized machines, all physically present and directly allocated Processor Cores on/in which the DBP Products are used, are measured. For virtualized machines, all physically present and virtually allocated Processor Cores on/in which the DBP Products are used are measured. All VM cores in VM instances, on which the DBP Products are installed and which are permanently assigned to the VM instance (capped/fix), regardless of whether these VM instances are permanently or temporarily active, are considered virtually allocated. Licensee must possess and utilize the required technology to permanently assign VM core to the respective VM instances (capped/fix). Each virtual Processor Core is considered equal to one licensed Processor Core. Under no circumstances shall the DBP Products be used (in a virtual environment or otherwise) in excess of the total number of Processor Cores licensed.

Additional Terms:

Delivery and Acceptance. Upon execution of this Amendment, the DBP Products and associated documentation will be delivered electronically to Licensee over the internet through a password-protected web page and Software AG will deliver the software activation password key and software download instructions to Licensee via an email sent to Licensee's designated contact person. Licensee agrees that acceptance of the DBP Products will occur upon delivery of the software activation key and download instructions, and that such acceptance may not be revoked. If shipment of physical media is required, then Software AG will deliver the media F.O.B. point of shipment and acceptance of the DBP Products will occur upon shipment of the media, and such acceptance may not be revoked. Licensee is solely responsible for installation of the DBP Products as permitted under the Agreement, as amended. Licensee acknowledges and agrees that the A&N Products were previously delivered to, installed, and accepted by, Licensee under the Agreement.

Instance. Software licensed by 'Instance' is limited to use by a total number of Instances that does not exceed the licensed quantity. An 'Instance' is either a single installation of the Software, running on one server, or a set of containers containing data on a disk or disk array managed by a server. Each additional installation of the Software running on the same or different physical hardware, or set of containers on the same or different disk or disk array, requires a license for additional Instances.

Key Performance Indicator (KPI). Software licensed by 'KPI' is limited to use by a total number of KPI instances that does not exceed the licensed quantity. A 'KPI instance' is a measurement of one slice of business or system data. As an example: (i) Total Order Revenue KPI, which is not sliced by dimensions, has one KPI instance; (ii) Revenue by Customer KPI, which slices revenue by the customer dimension, has multiple KPI instances and each KPI instance measures revenue for an individual customer; (iii) Revenue by Region and Sales Person KPI, which slices revenue by a sales hierarchy with two dimensions (region and sales person), has multiple KPI instances and each KPI instance measures revenue for an individual

sales person within a specified region. From an infrastructure or system perspective, the KPI would be memory used and the dimension would be the host/port.

MIPS. MIPS mean millions of instructions per second. A MIPS rating reflects a specific CPU's processing capacity and speed. Software licensed by 'MIPS' is limited to use on CPUs with a total MIPS capacity that does not exceed the licensed quantity. MIPS shall be measured in accordance with the information concerning 'average MIPS' as set forth in Watson-Walker's most recently published multiple-image CPU chart. The MIPS rating of a CPU is determined by the aggregate MIPS capacity of all partitions (logical or physical) in a CPU, regardless of the availability of the Software within such partitions. The MIPS rating is based on the total available MIPS capacity measured across all of a CPU's available environments, and does not involve measurements based on the amount of time such capacity is actually in use. If the Software is used on more than one CPU, then the MIPS ratings of each entire CPU on which the Software resides shall be summed to determine the total MIPS capacity.

Named User. Software licensed by 'Named User' is limited to use by a total number of users that does not exceed the licensed quantity. For these purposes, a 'user' means a uniquely identified person, entity, device or process that accesses, operates or maintains such Software.

Processor Core Class. A Processor Core is a collection of one or more processor threads and a set of shared execution resources that is housed on a processor and a processor is a single chip that may house one or more Processor Cores. Processor Core Classes are used to differentiate processor technologies with regard to their performance. Software licensed by 'Processor Core Class' may be used only on the licensed number of Processors Cores in the licensed Processor Core Class (or a lesser Processor Core Class - with Processor Core Class A being the lowest Processor Core Class). The Processor Core Class tables are posted on Empower, Software AG's support portal, at <https://empower.softwareag.com/sl24sec/SecuredServices/Announcement/Processor/table.htm> and are subject to change at Software AG's sole discretion.

PROCESSOR CORE CLASS	VENDOR	PROCESSOR NAME
A (minimum of 2 cores)	IBM	PowerPC 970, PowerXCell, Cell/B.E.Bi
	Sun / Fujitsu	UltraSparc T1, T2
	Intel	Xeon (Pre-Nehalem)
	AMD	Athlon, Opteron (K8, K9, K10), Sempron
B	AMD	Opteron (Bulldozer architecture) and successors (Piledriver, Steamroller, Excavator, Zen)
	HP / Intel	Itanium (1) Series 93XX or earlier, Itanium (2) Series 95XX, HP PA-RISC
	IBM	System z9, z990 & earlier, Power 5
	Intel	Xeon (Nehalem EX & Nehalem EP), Xeon (Sandy Bridge EP / Ivy Bridge)
	Sun / Fujitsu	Sparc 64 VI, VII, VII+, X, X+; UltraSparc IV; UltraSparc IV+; Sparc V; Sparc T3
	any other vendor	any other single and/or multi core processor generally available before July 1, 2014
C	IBM	Power 6, System z10
	Oracle / Sun	Sparc T4, Sparc T5, Sparc M5, Sparc M6
D	Intel	any other single and/or multi core processor introduced on or after July 1, 2014
	IBM	Power 7, Power P7+, System z196, z114
	Oracle / Sun	Sparc M7
E	IBM	zEC12, zBC12
E2	IBM	z13, z13s
F	IBM	Power P8, Power8+

Operating System (OS). The Software is restricted to use on the designated operating system(s) set out herein. Provided Licensee is current on technical support, Licensee may change any designated non-mainframe operating system(s) for the Software to any other supported non-mainframe operating system(s) at no additional charge; provided that the total aggregate number of licenses deployed across all operating systems does not exceed the licensed quantity. For avoidance of doubt, the z/OS is a mainframe operating system.

Customer Information: [please complete]

	SHIPPING ADDRESS	BILLING ADDRESS	INSTALLATION ADDRESS
COMPANY:	Ville de Montréal	Ville de Montréal	Ville de Montréal
NAME / TITLE:	Philippe Couvas / Chef de division infrastructure - Centre d'expertise plateformes et infrastructures	Philippe Couvas / Chef de division infrastructure - Centre d'expertise plateformes et infrastructures	
ADDRESS:	801 Rue Brennan, 10e étage, bureau 10110 Montréal, QC H3C 0G4	801 Rue Brennan, 10e étage, bureau 10110 Montréal, QC H3C 0G4	2580 Boulevard Saint-Joseph Est Montréal, QC H1Y 2A2
EMAIL:	philippe.couvas@ville.montreal.qc.ca	philippe.couvas@ville.montreal.qc.ca	
PHONE:	514-872-0696	514-872-0696	

EXHIBIT B
STANDARD MAINTENANCE AND SUPPORT SERVICE

Customer has licensed certain Software AG software products under a License Agreement that the Customer has executed with a Software AG entity (“Supplier”). The maintenance and support services that the Supplier has agreed to deliver to Customer as provided in the License Agreement are defined herein, and this document forms an attachment to the License Agreement. This document supersedes all previous iterations and Software AG reserves the right to change this document from time to time by posting new versions on Software AG’s Support Portal.

1 DEFINITIONS

1.1 Definitions: Unless the context requires otherwise, the following words and expressions shall bear the meanings set out below:

“Business Day”	means the days from Monday to Friday, excluding public holidays, in the country denoted in the Customer’s address on the first page of the License Agreement that corresponds with Software AG Global Support’s operating days in the respective Software AG Global Support hub.
“Business Hour”	means the hours from 8.00 am to 5.00 pm on a Business Day of the main Software AG Global Support hub within Customer’s region: (a) EMEA – 8 am to 5 pm Central European Time (CET) (b) APJ – 8 am to 5 pm Malaysia Time (MYT) (c) AME – 8 am to 5 pm U.S. Mountain Time (MT) Software AG Global Support operating hours may change from time to time.
“Documentation”	means the user manuals that the Supplier makes available to licensees of the Software.
“Error”	means any verifiable and reproducible failure of the Software to substantially conform to the specifications for such Software. Notwithstanding the foregoing, “Error” shall not include any such failure that is caused by: (i) the use or operation of the Software with any other software or code or in an environment other than that intended or recommended in the Documentation, (ii) modifications to the Software not made or approved by the Supplier in writing, or (iii) any bug, defect, or error in third-party software used with the Software.
“Error Correction”	means either a modification or addition to or deletion from the Software having the effect that such Software substantially conforms to the then-current specifications, or a procedure or routine that, when exercised in the regular operation of the Software, eliminates any material adverse effect on the Customer caused by an Error. An Error Correction may be a correction, workaround, fix, Service Pack or Service Release.
“Fix”	Supplier creates defect fixes at the component level to resolve specific issues. These issues may be identified in our QA labs, or at customer installations. Fixes are: (a) tested to ensure the issue is resolved within the target configuration; (b) cumulative within functional sub-components, e.g., Integration Server Scheduler; (c) periodically rolled up into planned, cumulative Service Packs or Service Releases; (d) made available to customers via Software AG’s Support Portal.
“Innovation Release”	means a product release intended to give customers early access to new product capabilities. An Innovation Release has a shorter maintenance and support period compared to a Standard Release. An Innovation Release is clearly labelled as such in documentation and software download tools.
“License Agreement”	means the software license and maintenance agreement between Customer and Supplier under which the Software is licensed to Customer.
“Major Version”	means one in which significant new features and functionality are delivered. Some but not all of the Major Versions may also contain architecture changes, thus requiring a complete reinstall to upgrade, rather than the simple “install over” that is typical of Minor Versions, Service Packs and Service Releases. A version that ends in “X.0” is considered a Major Version.
“Minor Version”	means one in which some new features and functionality are delivered along with fixes. Versions with numbering of “X.Y” are usually considered Minor Versions (e.g. webMethods 9.7 or Natural 6.3). Minor versions usually offer easy upgrade and an “install over” approach to upgrade.
“Service Pack” or “Service Release”	means a planned release in which an accumulation of Fixes is delivered. It may additionally include new features. These Service Packs/Service Releases are denoted using SP or SR in the numbering (e.g., Product A X.Y SP1 or Product B X.Y SR1). In places where a full version identifier is specified, Service Packs/Service Releases are denoted by the third part of the version number (e.g., X.Y.Z). Service Packs/Service Releases offer easy upgrade and an “install over” approach to upgrade. For optimal support, Customer is required to upgrade to the latest Service Pack/Service Release.

“Software”	means the Supplier software programs licensed to the Customer under the License Agreement.
“Software AG Global Support”	means the Supplier’s Global Support organization providing the maintenance and support services to the respective customer.
“Software AG’s Support Portal”	means the Supplier’s web-based customer support system, designed with proactive services, information and Error Corrections. Software AG’s Support Portal, called Empower, can be accessed at https://empower.softwareag.com (this name and URL may change from time to time).
“Standard Release”	means a full product release that is maintained and supported for several years, as defined in the roadmap published on Software AG’s Support Portal.
“Update”	means the application of a fix and/or a documentation refresh within a Major or Minor Version.
“Upgrade”	means a modification to a Major Version, Minor Version, Service Pack or Service Release.

2 SERVICE DESCRIPTION

- 2.1 **Introduction:** Customer is entitled to receive the following services for the Software against payment of the agreed-upon maintenance and support fees and according to agreed-upon terms and conditions. Where the Customer holds more than one license to use any Software then Customer is required to take maintenance and support services for all (and not some only) of the licensed Software – partial maintenance and support is not permitted.
- 2.2 **Standard Maintenance and Support Service:** Software AG’s Standard Maintenance and Support Service consists of the following services:
- (a) Twenty-four (24) hour access to Software AG’s Support Portal including access for Authorized Technical Contacts to Supplier’s request reporting system for browsing and submitting incidents, online access to new product information, documentation, knowledge center, and information on available Fixes.
 - (b) 24x7 support service for Crisis incidents. Telephone support is available 24x7 (24 hours a day; 7 days a week) for Crisis incidents. Outside of Business Hours and on non-Business Days telephone support is provided in English only. With respect to Supplier’s Adabas & Natural product line, 24x7 support service for Crisis incidents is available only for Customers located in the North American region.
 - (c) 9x5 (9 hours a day; 5 days a week) telephone support for Critical and Standard incidents during Business Hours. Customer will receive the initial response to a Crisis or Standard incident during Business Hours only. The respective telephone number is available in Software AG’s Support Portal. If not provided in the local language, telephone support is provided in English.
 - (d) Seven (7) Authorized Technical Contacts (“ATC”) of the Customer entitled to access Software AG’s Support Portal. This restriction applies per Customer and not per contract. All ATCs shall have appropriate professional and technical qualifications and shall be assigned internally by Customer to process queries from users about the Software. To protect against improper use of services, services may only be requisitioned by those ATCs previously-reported to Supplier. ATC Group accounts that are used by multiple Customer representatives are not allowed. One Customer representative equals one ATC.
 - (e) Information on new features, events, and Customer application articles.

3 SOFTWARE AND DOCUMENTATION UPDATES

- 3.1 **Software and Documentation Updates:** On a when and if available basis, Software AG Global Support provides:
- (a) New versions of licensed Software AG products;
 - (b) Updates of Software containing error corrections;
 - (c) Documentation updates for the Software.
- Information regarding availability of Software and Documentation updates is published by the Supplier and available in Software AG’s Support Portal.

4 PROCESSING CUSTOMER REQUESTS

- 4.1 **Introduction:** Customer requests will be received by Software AG Global Support and will be documented in Software AG’s Support Portal for further processing. The Customer will be given a reference processing number for future reference.
- (a) All Crisis incidents must be submitted to Software AG Global Support by telephone.
 - (b) The region of a Customer is the region where that Customer is located or the region that Customer has opted to designate as their region. For example, the default region for a customer located in EMEA is EMEA, however a customer located in EMEA may opt to designate another region, say AME, to be their default region.
 - (c) Outside of Business-Hours and on non-Business Days, all communication will be in English only.
 - (d) When reaching Software AG Global Support by telephone, Customer is to provide the incident/ticket number so that work on the incident can commence.

(e) Software AG Global Support has no obligation to solve the Customer's issue within the reaction or any other time frame.

4.2 **Service Expectations:** The following support severities are used for classifying the Customer's incidents. These classifications ensure consistent treatment of incidents handled by Software AG Global Support. Software AG Global Support will determine the appropriate severity level according to the following table:

SEVERITY LEVEL	CRISIS	CRITICAL	STANDARD
DEFINITION	Customer's problem has a severe business impact, e.g. production down. Customer is unable to use the Software, resulting in a major impact on Customer's operations. Work cannot reasonably continue.	Customer's problem has a significant business impact; however, operations can continue in a restricted fashion. The Software is usable but severely limited. There is no acceptable workaround available. Customer is experiencing a significant loss of service.	Customer's problem has some business impact. The Software is usable and causes only minor inconvenience. It may be a minor Error, documentation Error, or incorrect operation of the application, which does not significantly impede the operation of a system.
REACTION TIME	1 Hour: call-back or electronic reply	4 Business Hours: call-back or electronic reply	1 Business Day: call-back or electronic reply
REPORTING (TIMEFRAME)	Daily reporting (unless otherwise agreed with Software AG Global Support on a case-by-case basis).	As agreed between Software AG Global Support and Customer on a case-by-case basis.	As agreed between Software AG Global Support and Customer on a case-by-case basis.
REACTION MEASURE	Customer is provided with a timeline for Error Correction.	Customer is provided with a timeline for Error Correction.	Information about publication date of the Software release that will solve the issue. Indication that changes/enhancements are being handled in accordance with Software AG's strategy.
REQUIRED EFFORT	Economically justifiable effort within standard scope of resources.	Reasonable effort within standard scope of resources.	Reasonable effort within standard scope of resources.

4.3 **Tools and Processes:** Software AG Global Support uses the following processes and tools to solve or find a workaround to the Customer's issues:

Fault diagnosis/analysis for Supplier's products:

- (a) Evaluation of Customer data supplied (including diagnostic information)
- (b) Classification of the reported situation as a product issue, user issue or third-party issue
- (c) Research in Supplier's Support Knowledge Center
- (d) Reproduction of the error situation (if possible)
- (e) Coordination with Supplier's product development

Results and/or solutions or workarounds will be provided via one of the following media:

- (a) Telephone
- (b) Software AG's Support Portal
- (c) E-mail
- (d) Data carriers

4.4 **Remote Diagnosis:** Software AG Global Support may perform remote diagnosis to facilitate issue analysis. In such case, Software AG Global Support will access Customer's environment via a Remote Online Diagnostic Tool for purposes of diagnosis and analysis only. Remote access to Customer's environments will occur during Business Hours at the times agreed between the Customer and Software AG Global Support.

5 SERVICES OUTSIDE THE SCOPE OF SOFTWARE AG'S MAINTENANCE AND SUPPORT SERVICE

5.1 **Out of Scope Services:** In addition to the scope of maintenance and support services described herein, the Customer may request additional services from Software AG Global Support. Based on availability, such services can be offered as part of a separate service agreement and payment of applicable fees. Further information can be found on Software AG's Support Portal. The following add-on services are examples and may be subject to change at irregular intervals:

- (a) Customer Success Manager
- (b) Designated Engineer
- (c) After Business-Hours Support
- (d) Go-Live Support
- (e) Multi-Region Support
- (f) Jumpstart Support

- (g) Installation Support
- (h) Upgrade Support
- (i) Environment Assessment
- (j) End of Maintenance Extension

5.2 Third Party Materials: In the event that individual program versions from third party manufacturers that are provided to the Customer in connection with the Software and which are required in order to operate the Software (such as Java virtual machines, applications, frameworks, and databases) (“Accompanying Programs”) are no longer actively supported by their respective manufacturers, the Supplier shall have no obligation to correct errors occurring in connection with the Accompanying Programs and to respond to incidents reported by the Customer.

6 END OF MAINTENANCE

- 6.1 Road Map: The roadmap for the provision of maintenance and support services in respect of Major Versions and Minor Versions is published on Software AG’s Support Portal. No separate notice will be provided to the Customer who will be responsible for monitoring updates published on Software AG’s Support Portal. The dates on which maintenance and support services in respect of Major Versions and Minor Versions will be terminated (“End of Maintenance”) will be published on Software AG’s Support Portal and may change from time to time.
- 6.2 Sustained Support: Following End of Maintenance, Supplier will (for a minimum of twelve months from End of Maintenance and provided Customer pays the relevant maintenance and support fees) continue to provide web-based and telephone assistance but shall not provide any new Fixes (“Sustained Support”) to the Customer for Standard Releases in respect of the relevant Major Version and/or Minor Version. All Fixes available prior to End of Maintenance (“Available Fixes”) shall continue to be available to the Customer.
- 6.3 Beyond Sustained Support: At the conclusion of Sustained Support, Supplier will (for so long as the Customer continues to pay the relevant maintenance and support fees) continue to permit the Customer to access hints and Available Fixes via Software AG’s Support Portal but Customer will no longer be able to open new support requests.
- 6.4 New Fixes: Full support and the supply of new Fixes beyond End of Maintenance and Sustained Support may be available at Supplier’s discretion for an additional fee – further details about obtaining an End of Maintenance Extension agreement are available upon request.

7 CUSTOMER RESPONSIBILITIES

- 7.1 Customer Responsibilities: The services to be performed are subject to the following conditions:
 - (a) The Customer entered into a valid License Agreement with Supplier regarding the Software to be supported and has fully paid the respective license fees and maintenance and support fees that are due to Supplier.
 - (b) The Software is installed at the Customer’s site or any third party’s site that is authorized, pursuant to the underlying License Agreement, to operate the Software on Customer’s behalf (outsourcing provider).
 - (c) The Customer allows remote access for Software AG Global Support to the Customer environment where Customer is requesting support.
 - (d) The Customer provides appropriate tools to enable remote access for Software AG Global Support (e.g. Interactive Problem Control System (IPCS), Time Sharing Option (TSO), Terminal-Emulation, Netviewer, etc.).
 - (e) The Customer establishes appropriate security measures to ensure that Software AG Global Support’s access is restricted to permissible areas.
 - (f) The Customer has installed the release levels of the Software which are supported at the time the relevant Customer request occurs.
 - (g) The Customer uses hardware, operating system software and database software that comply with the specifications of the release levels of the Software which are supported at the time the relevant Customer request occurs; the release levels of the Software which are supported at the time the relevant Customer request occurs can be identified on Software AG’s Support Portal.
 - (h) The Customer provides Software AG Global Support with:
 - sufficient information and assistance as requested by Software AG Global Support regarding the Customer’s environment (including appropriate computing time) and all necessary information on the error
 - specific third party expertise relevant to the Customer’s environment, if applicable
 - information on any used software tools upon Software AG Global Support’s request
 - diagnostic information such as traces, dumps, parameters, etc. upon Software AG Global Support’s request.



Software AG (Canada) Inc.
55 King St. West
7th Floor
Kitchener, ON N2G 4W1, Canada

July 24, 2019

VIA E-MAIL To: josesimon@ville.montreal.qc.ca

José G. Simon
Conseiller stratégique en gestion contractuelle
Ville de Montréal
Service des Technologies de l'information
801, rue Brennan
Montréal, Québec H3C 0G4

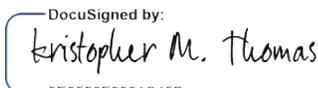
Dear Mr. Simon:

This letter shall serve as written confirmation that Software AG, the parent company of Software AG (Canada) Inc., is either the original manufacturer or authorized licensor of the software products noted below and that, to the best of our knowledge, Software AG (Canada) Inc. is the sole entity authorized to provide Ville de Montréal with the license upgrades for such software products and the support and maintenance services, including future updates, for such products.

PRODUCT NAME	CODE
A&N PRODUCTS:	
Adabas (US Version z/OS)	ADAUS-ZOS
Adabas Online System	AOS
Adabas Review	REV
Adabas SQL Gateway	ACE
Entire Connection	PCC
Natural (US Version z/OS)	NATUS-ZOS
Natural Advanced Facilities	NAF
Natural Connection	NTC
Natural Security	NSC
Natural for VSAM	NVS
Natural for Windows Standard Edition	KPS
Predict	PRD

We look forward to continuing to work with you. Please feel free to contact us if you have any questions regarding this matter.

Sincerely,

DocuSigned by:

Kristopher M. Thomas
Assistant Secretary
Software AG (Canada) Inc.

cc: Wayne Lashley, Software AG Account Executive
Brittaney Thomson, Contracts Administrator

Dossier # : 1195942002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. (fournisseur exclusif), pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 \$, taxes incluses / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 \$ au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 \$ au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1195942002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514-872-0962

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1197100004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public no 19-17706- (10 Lots, de 0 à 2 soumissionnaires par lot, 8 ententes à conclure) - Montant total des ententes pour 36 mois : 5 540 862,68 \$, taxes incluses (Contrats de 5 037 147,89 \$, taxes incluses + Contingences : 503 714,79 \$, taxes incluses.)

Il est recommandé au CE :

- 1 - de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois avec 2 options de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;
- 2 - d'accorder pour chacun des lots, un contrat de trente-six (36) mois au plus bas soumissionnaire conforme, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant, taxes incluses
Lot 1 : Charbon actif en poudre	Brenntag Canada inc.	388 615,50 \$
Lot 2 : Chlore gazeux 68 kg	Brenntag Canada inc.	23 220,35 \$

- 3 - d'autoriser une dépense de 41 183.59 \$ pour les contingences des lots 1 et 2 pour la durée de trente-six (36) mois;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au CG :

1. de conclure des ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois avec 2 options de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 60 mois, pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval;

2 - d'accorder pour chacun des lots, un contrat de trente-six (36) mois au plus bas soumissionnaire conforme, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17706 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant, taxes incluses
Lot 3 : Chlore gazeux 907,2 kg	Brenntag Canada inc.	795 851,20 \$
Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)	Kemira Water solutions Canada inc.	615 691,13 \$
Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg)	Veolia Water Technologies Canada inc	248 736,92 \$
Lot 6 : Silicate de sodium	Brenntag Canada inc.	571 655,70 \$
Lot 7 : Soude caustique liquide 50 %	Produits Chimiques Sodrox.	1 060 586,89 \$
Lot 10 : Chaux hydratée	Graymont (Qc) inc.	1 332 790,20 \$

3 - d'autoriser une dépense de 462 531,20 \$ pour les contingences des lots 3, 4, 6, 7 et 10 pour la durée de trente-six (36) mois;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-03 10:43

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197100004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public no 19-17706- (10 Lots, de 0 à 2 soumissionnaires par lot, 8 ententes à conclure) - Montant total des ententes pour 36 mois : 5 540 862,68 \$, taxes incluses (Contrats de 5 037 147,89 \$, taxes incluses + Contingences : 503 714,79 \$, taxes incluses.)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau exploite six (6) usines pour l'agglomération de Montréal. Les traitements requis pour la production de l'eau potable nécessitent l'utilisation de différents produits chimiques. Chaque usine possède une filière de traitement différente. Tous les produits chimiques utilisés en eau potable doivent être conforme au standard NSF 60 et NSF 61 selon le cas (National Sanitation Foundation). Afin de faciliter l'élimination des particules en suspension dans l'eau lors de la clarification de celle-ci, la DEP utilise des coagulants et des aides coagulants aux usines notamment du chlorhydrate d'aluminium aux usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs et des polymères pour l'usine Pierrefonds.

Le silicate de sodium est utilisé aux usines Dorval, Lachine, Pierrefonds et Pointe-Claire pour la clarification de l'eau.

Le charbon activé est utilisé aux usines Pointe-Claire et Dorval pour réduire les goûts et odeurs présents dans l'eau.

Le thiosulfate de calcium est un produit réducteur qui est utilisé aux usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs afin d'éliminer le résiduel d'ozone.

De manière à désinfecter l'eau avant de la distribuer, le chlore gazeux est utilisé aux usines et réservoirs en réseau des sites suivants : Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. Aux usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, le chlorure de sodium (sel) est utilisé pour la génération sur site de l'hypochlorite de sodium qui sert à la désinfection de l'eau distribuée.

La soude caustique liquide est utilisée à l'usine Lachine pour la correction du pH de l'eau traitée tandis que la chaux hydratée est utilisée aux usines de Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir l'eau et ajuster le pH de l'eau.

La conclusion de huit (8) ententes d'achat contractuelles permet d'assurer la constance et la facilité d'acquisition tout en constituant des volumes économiques profitables. Ces produits chimiques sont nécessaires pour produire une eau conforme à la réglementation.

L'appel d'offres no 19-17706 a été publié dans le quotidien *Le Devoir* et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 19 juin 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 juillet 2019. La durée de publication a été de trente-quatre (34) jours, ce qui est conforme au délai minimal de trente et un (31) jours requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent-vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 20 novembre 2019.

Deux (2) addendas ont été émis pour apporter des précisions aux clauses particulières et spécifications techniques.

Addenda no 1	25 juin 2019	Précisions sur le début des contrats et sur la consommation annuelle des produits chimiques.
Addenda no 2	8 juillet 2019	Précision sur l'adresse de livraison au réservoir de Pointe-Claire, sur la norme NSF 61 pour le charbon et sur l'unité de mesure utilisée pour la soude caustique. Révisions à la hausse du volume de charbon actif en poudre, du chlore gazeux 907,2 kg, du silicate de sodium et de la chaux hydratée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0184 - 29 mars 2018 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada inc. quatre ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six mois, pour la fourniture et la livraison de quatre produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 17-16542 (1 à 2 soum. par contrat) - Montant total estimé des ententes : 7 598 967,95 \$, taxes incluses.

CG16 0521 - 29 septembre 2016 - Conclure des ententes d'achat contractuelles d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public 16-15090 (1 à 3 soumissionnaires par article) - Montant total estimé des ententes : 7 345 175,01 \$, taxes incluses.

CG15 0404 - 18 juin 2015 - Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. des ententes-d'achat contractuelles d'une durée de 18 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 - (trois (3) soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 1 : 355 767,14 \$, taxes incluses. Montant estimé de l'entente 2 : 524 998,85 \$, taxes incluses).

CG13 0399 - 26 septembre 2013 - Conclure six (6) ententes-cadres collectives d'une durée

de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Montant total estimé des ententes à 6 830 029,71 \$ - Appel d'offres public 13-12742 (onze (11) soumissionnaires.).

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure huit (8) ententes d'achat contractuelles, d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. Les ententes peuvent être prolongées de douze (12) mois pour un maximum de deux (2) prolongations, pour un total de soixante (60) mois et selon les disponibilités budgétaires de chacune des ententes.

Les produits visés par ces ententes-cadres sont :

No de lot	Produits chimiques	Procédés	Usines
1	Charbon activé	Absorbant	Pointe-Claire et Dorval
2	Chlore gazeux 68 kg	Désinfection	Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval
3	Chlore gazeux 907.2 Kg	Désinfection	Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval
4	Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)	Coagulation	Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs
5	Polymère Hydrex 3511 (gros sac de 750 kg)	Aide coagulant	Pierrefonds
6	Silicate de sodium	Aide coagulant	Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval
7	Soude caustique liquide 50 %	Correction du pH de l'eau traitée	Lachine
8	Thiosulfate de calcium 30 % P/V	Élimination du résiduel d'ozone	Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs

9	Chlorure de sodium (Sel)	Génération d'hypochlorite de sodium sur site	Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs
10	Chaux hydratée	Adoucir l'eau et correction du pH	Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval

Les quantités de produits chimiques inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation de 2015 à 2018 et les prévisions des besoins pour les trente-six (36) prochains mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Le lot 8, thiosulfate de calcium 30%, devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres car l'offre qui a été déposée n'était pas conforme.

Le lot 9, chlorure de sodium, devra faire l'objet d'un nouvel appel d'offres car aucun fournisseur n'a pas déposé d'offre.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17706, douze (12) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres. Cinq (5) entreprises se sont désistées. Voici les motifs évoqués : une (1) entreprise ne pouvait pas assurer ses prix pour trois (3) ans, une (1) entreprise ne fournis pas les produits demandés, une ville s'est procuré les documents et les deux (2) autres n'ont pas fournis de réponse. Sept (7) entreprises ont formulé une offre. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Lot 2, 3, 6 et 10 : un soumissionnaire;

Lot 1, 4, 5 et 7 : deux soumissionnaires;

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la DEP du Service de l'eau.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que six (6) soumissionnaires sont conformes techniquement pour au moins un lot (produit) au bordereau des prix. Il est à noter qu'une firme pouvait soumissionner sur un ou plusieurs articles. Cette stratégie d'approvisionnement visait à permettre d'ouvrir le marché à la compétition et de favoriser un plus grand nombre d'offres.

Analyse des soumissions

Voici l'analyse des soumissions conformes aux spécifications techniques et administratives pour chacun des articles au bordereau des prix pour la durée inscrite dans l'appel d'offres de trente-six (36) mois.

Lot 1 : Charbon activé

Tableau 1 : analyse des soumissions pour le charbon activé

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Brenntag Canada inc.	388 615,50 \$	388 615,50 \$
Univar Canada ltée	434 935,48 \$	434 935,48 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	358 722,00 \$	358 722,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		411 775,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(moyenne des soumissions - la plus basse)</i>		23 159,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((moyenne des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		5,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>		46 319,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		11,92 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		29 893,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		8,33 %

Analyse des écarts

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions ont été jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Brenntag Canada inc.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 8,33 % par rapport à l'estimation interne.

Lot 2 : Chlore Gazeux 68 kg

Tableau 2 : analyse des soumissions pour le chlore gazeux 68 kg

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Brenntag Canada inc.	23 220,35 \$	23 220,35 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	17 959,10 \$	17 959,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		5 261,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		29,30 %

Analyse des écarts

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Brenntag Canada inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 29,30 % par rapport à l'estimation interne. L'écart entre le prix estimé et celui du présent appel d'offres s'explique principalement par le fait qu'il y a peu de concurrence entre les

fournisseurs et que le prix soumissionné s'avère plus élevé que celui des ententes cadres précédentes. Également, le fournisseur de l'entente précédente n'a pas soumissionné sur ce lot. L'estimation avait été préparée avec les prix soumissionnés pour les ententes cadres précédentes auxquelles avaient été ajoutées un facteur correspondant à l'inflation. Finalement, le service d'approvisionnement a tenté de négocier le prix de l'offre mais sans succès.

Lot 3 : Chlore gazeux 907.2 Kg

Tableau 3 : analyse des soumissions pour le chlore gazeux 907.2 kg

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Brenntag Canada inc.	795 851,20 \$	795 851,20 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	603 618,75 \$	603 618,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		192 232,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		31,85 %

Analyse des écarts

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Brenntag est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 31,85 % par rapport à l'estimation interne. L'écart entre le prix estimé et celui du présent appel d'offres s'explique principalement par le fait qu'il y a peu de concurrence entre les fournisseurs et que le prix soumissionné s'avère plus élevé que celui des ententes cadres précédentes. Également, le fournisseur de l'entente précédente n'a pas soumissionné sur ce lot. L'estimation avait été préparée avec les prix soumissionnés pour les ententes cadres précédentes auxquelles avaient été ajoutées un facteur correspondant à l'inflation. Finalement, le service d'approvisionnement a tenté de négocier le prix de l'offre mais sans succès.

Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL 1900)

Tableau 4 : analyse des soumissions de chlorhydrate d'aluminium

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Kemira Water Solutions Canada inc.	615 691,13\$	615 691,13 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	442 653,75\$	442 653,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		173 037,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		39,09 %

Analyse des écarts

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Kemira Water Solutions Canada inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 39,09 % par rapport à l'estimation interne. L'écart entre le prix estimé et celui du présent appel d'offres s'explique principalement par le fait qu'il y a peu de concurrences entre les fournisseurs et que le prix soumissionné est beaucoup plus élevé que celui des ententes cadres précédentes. Le coût unitaire était de 638\$/TM dans l'entente 2013-2016, 524\$/TM dans l'entente de 2016-2019 et de 765\$/TM dans la présente entente. Le prix de l'aluminium a augmenté d'environ 50% de janvier 2016 au sommet d'avril 2018. En juillet 2019, le prix est d'environ 20% plus élevé qu'en 2016. L'estimation avait été préparée avec les prix soumissionnés pour les ententes cadres précédentes auxquelles avaient été ajoutées un facteur correspondant à l'inflation et une validation avec des prix reçus par d'autres villes. Finalement, le service d'approvisionnement a tenté de négocier le prix de l'offre mais sans succès.

Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac de 750kg)

Tableau 5 : analyse des soumissions de polymère (gros sac de 750 kg)

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Véolia Water Technologies Canada inc.	261 407,16 \$	248 736,92 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	253 404,90 \$	253 404,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 4 667,98 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 1,84 %

Analyse des écarts

Deux (2) firmes ont formulé une offre. L'offre de Nouvelle Technologie (Tekno) inc. au montant de 203 724,20 \$, taxes incluses, est jugée non-conforme, car elle ne rencontre pas les spécifications du devis. Aucune preuve d'équivalence au produit demandé n'a été fournie avec leur proposition. L'offre de Veolia Water Technologies Canada inc. est jugée conforme.

Une négociation a eu lieu avec Veolia Water Technologies Canada inc. et le montant de leur soumission a été réduit de 261 407,16 \$ à 248 736,92 \$, taxes incluses. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 1,84 % par rapport à l'estimation interne.

Lot 6 : Silicate de sodium

Tableau 6 : analyses de soumissions de silicate de sodium

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Brenntag Canada inc.	571 655,70 \$	571 655,70 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	512 213,63 \$	512 213,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		59 442,07 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		11,6 %

Analyse des écarts

Deux (2) firmes ont formulé une offre. L'offre de Univar Canada ltée. au montant de 594 420,75 \$, taxes incluses, est jugée non-conforme, car elle ne rencontre pas les spécifications du devis. Les délais de livraison demandés au devis étaient de 48 h, mais le soumissionnaire a présenté une offre avec un délai de livraison de 3 à 5 jours. L'offre de Brenntag Canada inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 11,60 % par rapport à l'estimation interne. Finalement, le service d'approvisionnement a tenté de négocier le prix de l'offre mais sans succès.

Lot 7 : Soude Caustique liquide 50%

Tableau 7 : analyse des soumissions de soude caustique

SOUSSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Produits Chimique Sodrox	1 060 586,89 \$	1 060 586,89 \$
Brenntag Canada inc.	1 145 783,36 \$	1 145 783,36 \$
Dernière estimation réalisée (suite à la correction d'unité) (\$)	983 036,25 \$	983 036,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)		1 103 185,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) <i>(moyenne des soumissions - la plus basse)</i>		42 598,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((moyenne des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		4,02 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>		85 196,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		8,03 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		77 550,64 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		7,89 %

Analyse des écarts

Deux (2) firmes ont formulé une offre. Les soumissions ont été jugées conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est Produits Chimique Sodrox.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 7,89 % par rapport à l'estimation interne révisé.

Lot 8 : Thiosulfate de calcium 30% P/V

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Univar Canada Ltée au montant de 504 763,25 \$, taxes incluses, est jugée non-conforme, car elle ne rencontre pas les spécifications du devis. Les délais de livraison demandés au devis étaient de 48 h, mais le soumissionnaire a présenté une offre avec un délai de livraison de 3 à 5 jours.

Aucune offre n'est retenu pour ce lot. La DEP doit retourner rapidement en appel d'offres pour ce lot.

Lot 9 : Chlorure de sodium

Aucun soumissionnaire n'a présenté d'offre. La DEP doit retourner rapidement en appel d'offres pour ce lot.

Lot 10 : Chaux hydratée

Tableau 10: analyse des soumissions de Chaux hydratée

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Graymont (Qc) inc.	1 332 790,20 \$	1 332 790,20 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 287 720,00 \$	1 287 720,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		45 070,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		3,50 %

Analyse des écarts

Une seule firme a formulé une offre. L'offre de Graymont (Qc) inc. est jugée conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est défavorable de 3,50 % par rapport à l'estimation interne. Après quelques recherches, nous n'avons pas trouvé d'autre distributeur près de Montréal respectant la norme NSF 60 et pouvant distribué en vrac et en grand volume. D'autres producteurs existent mais les distances de livraison empêchent la rentabilité de leur soumission. Graymont (Qc) inc remporte les contrats de fourniture de chaux pour les usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal depuis au moins 2010.

Résumé des ententes à conclure

Nous recommandons de procéder comme suit avec les contrats suivants :

Lot 1 : Charbon actif en poudre : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 388 615,50 \$, taxes incluses, à **Brenntag Canada inc.**

Lot 2 : Chlore gazeux 68 kg : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 23 220,35 \$, taxes incluses, à **Brenntag Canada inc.**

Lot 3 : Chlore gazeux 907,2 kg : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 795 851,20 \$, taxes incluses, à **Brenntag Canada inc.**

Lot 4 : Chlorhydrate d'aluminium (PAX-XL-1900) : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 615 691,13 \$, taxes incluses, à **Kemira Water solutions Canada inc.**

Lot 5 : Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg) : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 248 736,92 \$, taxes incluses, à **Veolia Water Technologies Canada inc.**

Lot 6 : Silicate de sodium : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 571 655,70 \$, taxes incluses, à **Brenntag Canada inc.**

Lot 7 : Soude caustique liquide 50 % : octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 1 060 586,89 \$, taxes incluses, à **Produits Chimiques Sodrox.**

Lot 8 : Thiosulfate de calcium 30 % P/V: aucun contrat, pas de soumissionnaire conforme.

Lot 9 : Chlorure de sodium (sel): aucun contrat, pas de soumissionnaire conforme.

Lot 10 : Chaux hydratée: octroyer un contrat de trente-six (36) mois de 1 332 790,20 \$, taxes incluses, à **Graymont (Qc) inc.**

Les validations ont été faites au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et aucun soumissionnaire n'y figure.

Les soumissionnaires recommandés sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ne sont pas inscrits sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville .

Ces contrats ne sont pas visés par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)* . Les soumissionnaires recommandés n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement et la DEP ont effectué une estimation préalable de la dépense totale évaluée à 4 905 261,21 \$, taxes incluses, pour les trente-six (36) mois de la durée du contrat incluant des contingences de 10 %.

La dépense maximale totale pour trente-six (36) mois de 5 540 862,68 \$, taxes incluses comprend le coût du contrat 5 037 147,89 \$, taxes incluses ainsi qu'un montant de 503 714,79 \$, taxes incluses, pour les contingences qui sont réparties comme suit:

Lot 1: Charbon actif en poudre : 38 861,55 \$

Lot 2: Chlore gazeux 68 kg : 2 322,04 \$

Lot 3: Chlore gazeux 907,2 kg : 79 585,12 \$

Lot 4: Chlorhydrate d'Aluminium (PAX-XL 1900) : 61 569,11 \$

Lot 5: Polymère Hydrex 3511 (gros sac 750 kg) : 24 873,69 \$

Lot 6: Silicate de sodium : 57 165,57 \$
Lot 7: Soude caustique liquide 50% : 106 058,69 \$
Lot 10: Chaux hydratée : 133 279,02 \$

Cette dépense représente un coût net de 5 059 546,17 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. L'écart entre la somme des contrats à octroyer et l'estimation interne est défavorable de 12,96 %.

Les prix soumis sont fermes pour les trente-six (36) mois du contrat incluant les deux prolongations de douze (12) mois pour un total de 60 mois. Les prolongations sont conditionnels à l'approbation des fournisseurs.

Ces produits chimiques seront utilisés par les usines de filtration et de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. La totalité de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces produits chimiques sont essentiels aux opérations des usines de production d'eau potable. Ces contrats permettront d'assurer la constance et la facilité d'acquisition des produits.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : Septembre 2019

Émission des ententes : Au fur et à mesure de la terminaison des ententes cadres actuelles pour une durée de trente-six (36) mois avec une possibilité de prolongation jusqu'au 30 septembre 2024.

Début: 2019-10-01 **Fin:** 2022-09-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD
Ingénieur de procédé

Tél : 514-872-0351
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-20

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-03

Dossier # : 1197100004

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -

Objet : Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public no 19-17706- (10 Lots, de 0 à 2 soumissionnaires par lot, 8 ententes à conclure) - Montant total des ententes pour 36 mois : 5 540 862,68 \$, taxes incluses (Contrats de 5 037 147,89 \$, taxes incluses + Contingences : 503 714,79 \$, taxes incluses.)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17706 pv.pdf](#)



[19-17706 DethCah.pdf](#)



[19-17706 TCP.pdf](#)



[19-17706 Intervention VF 2.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zoulikha SEGHIR
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Denis LECLERC
C/S
Tél : 514-872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
BRENTAG CANADA Inc.	388 615,50	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 1
UNIVAR CANADA LTD	434 935,48	<input type="checkbox"/>	LOT 1
BRENTAG CANADA Inc.	23 220,35	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 2
BRENTAG CANADA Inc.	795 851,20	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 3
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA Inc.	615 691,13	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 4
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA Inc. (Prix soumissionné)	261 407,16	<input type="checkbox"/>	LOT 5
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA Inc. (Prix négocié)	248 737,92	<input checked="" type="checkbox"/>	LOT 5

BRENTAG CANADA Inc.	571 655,70	√	LOT 6
PRODUITS CHIMIQUES SODROX	1 060 586,89	√	LOT 7
BRENTAG CANADA Inc.	1 145 783,36		LOT 7
GRAYMONT (QC) INC.	1 332 790,20	√	LOT 10

Information additionnelle

Les raisons de non participation des 5 firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres sont:
 Impossibilité de fournir des prix pour 36 mois; Les produits visés par l'appel d'offres ne sont pas fournis;
 Non détention de l'attestation CNESST; Les documents ont été retirés à titre informatif.
 Pour les lots où une seule soumission est conforme, des négociations ont été entamées avec les
 fournisseurs. Brentag Canada Inc. ainsi que Kemira Water Solutions Canada Inc. ont décidé de maintenir
 leur prix. Véolia Water Technologies Canada Inc. a consenti à faire un geste commercial.

Préparé par :

Le

- -

No de l'appel d'offres
19-17706

Agent d'approvisionnement
Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Charbon actif en poudre	Brentag Canada Inc.	1	Charbon actif en poudre	130	T.M	1	2 600,00 \$	338 000,00 \$	388 615,50 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							338 000,00 \$	388 615,50 \$
		UNIVAR CANADA LTD	1	Charbon actif en poudre	130	T.M	1	2 909,90 \$	378 287,00 \$	434 935,48 \$
		Total (UNIVAR CANADA LTD)							378 287,00 \$	434 935,48 \$
LOT2	Chlore gazeux 68 kg (Cylindre retournable 68)	Brentag Canada Inc.	2	Chlore gazeux 68 kg (Cylindre retournable 68 kg)	110	Cylindre	1	183,60 \$	20 196,00 \$	23 220,35 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							20 196,00 \$	23 220,35 \$
LOT3	Chlore gazeux 907,2 kg (Cylindre retournable 907.2 kg)	Brentag Canada Inc.	3	Chlore gazeux 907,2 kg (Cylindre retournable 907,2 kg)	700	Cylindre	1	988,85 \$	692 195,00 \$	795 851,20 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							692 195,00 \$	795 851,20 \$
LOT4	Chlorhydrate d'Aluminium	Kemira water solutions canada Inc.	4	Chlorhydrate d'Aluminium	700	T.M	1	765,00 \$	535 500,00 \$	615 691,13 \$
		Total (Kemira water solutions canada Inc.)							535 500,00 \$	615 691,13 \$
LOT5	Polymère (gros sac 750 kg)	Veolia water technologies Canada Inc.	5	Polymère (gros sac 750 kg)	29000	Kg	1	7,46 \$	216 340,00 \$	248 736,92 \$
		Total (Veolia water technologies Canada Inc.)							216 340,00 \$	248 736,92 \$
LOT6	Silicate de sodium	Brentag Canada Inc.	6	Silicate de sodium	1100	T.M	1	452,00 \$	497 200,00 \$	571 655,70 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							497 200,00 \$	571 655,70 \$
LOT7	Soude caustique liquide 50%	Produits chimiques SODROX	7	Soude caustique liquide 50%	950	T.M.S	1	971,00 \$	922 450,00 \$	1 060 586,89 \$
		Total (Produits chimiques SODROX)							922 450,00 \$	1 060 586,89 \$
		Brentag Canada Inc.	7	Soude caustique liquide 50%	950	T.M.S	1	1 049,00 \$	996 550,00 \$	1 145 783,36 \$
		Total (Brentag Canada Inc.)							996 550,00 \$	1 145 783,36 \$
LOT10	Chaux hydratée	Graymont (QC) Inc.	10	Chaux hydratée	2800	T.M	1	414,00 \$	1 159 200,00 \$	1 332 790,20 \$
		Total (Graymont (QC) Inc.)							1 159 200,00 \$	1 332 790,20 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17706

Numéro de référence : 1280492

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et livraison de produits chimiques pour les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, Atwater, Dorval, Lachine, Pierrefonds et Pointe-Claire

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Air Products Canada Ltée. 2233 Argentinia Road suite 203 Mississauga, ON, L5N2X7 NEQ : 1147426549	Madame Melanie ROBINEAU Téléphone : 905 816-6670 Télécopieur :	Commande : (1610139) 2019-06-20 11 h 54 Transmission : 2019-06-20 11 h 54	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Courriel 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Brenntag Canada 2900 J.B. Deschamps Montréal, QC, H8T 1C8 NEQ : 1143917384	Madame Nicole Rawlings Téléphone : 514 636-9230 Télécopieur : 514 636-8229	Commande : (1610100) 2019-06-20 11 h 22 Transmission : 2019-06-20 11 h 22	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Courriel 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Graymont (Qc) Inc. 25 De Lauzon Bureau 206 Boucherville, QC, J4B1E7 NEQ : 1141839135	Madame Marie-Line Rhéaume Téléphone : 450 645-2446 Télécopieur : 450 449-2256	Commande : (1609677) 2019-06-19 13 h 15 Transmission : 2019-06-19 13 h 15	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Courriel 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Kemira Water Solutions Canada Inc. 3405, boul. Marie-Victorin Varenes, QC, J3X 1T6 NEQ : 1148982177	Madame Claudine Ouellet Téléphone : 450 652-0665 Télécopieur : 450 652-2048	Commande : (1611349) 2019-06-25 14 h 31 Transmission : 2019-06-25 14 h 31	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 31 - Téléchargement 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Produits Chimiques Erpac inc	Monsieur Jean-Guy Cadorette	Commande : (1619548)	3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-07-17 11 h 05 - Téléchargement

<p>2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://erpac.ca NEQ : 1147628508</p>	<p>Téléphone : 450 646-0902 Télécopieur :</p>	<p>2019-07-17 11 h 05 Transmission : 2019-07-17 11 h 05</p>	<p>3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-17 11 h 05 - Téléchargement 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-17 11 h 05 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p><input type="checkbox"/> Nouvelle Technologie (TEKNO) Inc. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://tekno.ca NEQ : 1164113525</p>	<p>Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 514 982-6774 Télécopieur : 514 788-0972</p>	<p>Commande : (1620536) 2019-07-19 12 h 11 Transmission : 2019-07-19 12 h 11</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-07-19 12 h 11 - Téléchargement 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-19 12 h 11 - Téléchargement 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-19 12 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p><input type="checkbox"/> Quadra Chimie Ltée. 3901 F.X. Tessier Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 5V5 NEQ : 1172188022</p>	<p>Monsieur Boulos Salamé Téléphone : 450 510-5787 Télécopieur : 450 424-9458</p>	<p>Commande : (1611587) 2019-06-26 8 h 58 Transmission : 2019-06-26 8 h 58</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-26 8 h 58 - Téléchargement 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p><input type="checkbox"/> SNF Canada Ltée 6588 Concession #1 rr #2 Puslinch, ON, N0B 2J0 NEQ : 1160849585</p>	<p>Monsieur Jean-Pierre Lalonde Téléphone : 519 654-9312 Télécopieur : 519 654-9903</p>	<p>Commande : (1610935) 2019-06-24 16 h 07 Transmission : 2019-06-24 16 h 07</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Télécopie 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Télécopie 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>
<p><input type="checkbox"/> Sodrox Chemicals Ltd. 7067 Wellington Rd. 124S Guelph, ON, N1H 6J3 NEQ : 1148445159</p>	<p>Monsieur Daniel McDuffe Téléphone : 450 373-2330 Télécopieur : 450 373-2336</p>	<p>Commande : (1614682) 2019-07-04 11 h 25 Transmission : 2019-07-04 11 h 25</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-07-04 11 h 25 - Téléchargement 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p><input type="checkbox"/> Univar Canada 2200 chemin St-François Montréal, QC, H9P 1K2 NEQ : 1143544105</p>	<p>Madame Tania Spiridigliozzi Téléphone : 514 421-0303 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1609887) 2019-06-20 7 h 28 Transmission : 2019-06-20 7 h 28</p>	<p>3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses) 2019-06-25 14 h 15 - Courriel 3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-07-08 16 h 18 - Courriel 3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)</p>

Veolia Water Technologies Canada Inc.
4105 rue Sartelon
St-Laurent
Montréal, QC, H4S 2B3
NEQ : 1143713056

[Madame Diane Lévesque](#)
Téléphone : 514 334-7230
Télécopieur : 514 334-1076

Commande : (1610353)
2019-06-20 16 h 25
Transmission :
2019-06-20 16 h 25

3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses)
2019-06-25 14 h 15 - Télécopie
3153784 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (devis)
2019-07-08 16 h 18 - Télécopie
3153785 - 19-17706 Addenda N°2 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau)
2019-07-08 16 h 18 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Ville de Sherbrooke
Division de l'approvisionnement
234, rue Dufferin, bureau 200
Sherbrooke, QC, J1H 4M2
NEQ :

[Madame Sabrina Béland](#)
Téléphone : 819 823-8000
Télécopieur : 819 821-5426

Commande : (1612884)
2019-06-28 10 h 23
Transmission :
2019-06-28 10 h 23

3148036 - 19-17706 Addenda N°1 (Questions/Réponses)
2019-06-28 10 h 23 - Téléchargement
Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1197100004

Unité administrative responsable : Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -

Objet : Conclure 8 ententes d'achat contractuelles, d'une durée de 36 mois, avec 2 options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. - Appel d'offres public no 19-17706- (10 Lots, de 0 à 2 soumissionnaires par lot, 8 ententes à conclure) - Montant total des ententes pour 36 mois : 5 540 862,68 \$, taxes incluses (Contrats de 5 037 147,89 \$, taxes incluses + Contingences : 503 714,79 \$, taxes incluses.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1197100004 InterventionFinancière DEP BF.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197655009

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17728) - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II);
2. d'accorder le contrat à la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélections préétablis, et par lequel la firme s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17728;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 12:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197655009

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17728) - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets majeurs nécessitant une expertise numérique. Ces projets relèvent de plusieurs services centraux de la Ville dont principalement, le Service des communications, le Service de la concertation des arrondissements, le Service de l'environnement, le Service de l'eau, le Service des infrastructures, le Service des finances, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie.

Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services qui permettront de soutenir les projets en cours et à venir. La Ville travaille simultanément sur plusieurs projets d'envergure s'appuyant entre autres, sur le logiciel libre et pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires.

La Ville de Montréal a conclu en 2019 une entente-cadre avec la firme Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (CG19 0323) suite à l'appel d'offres public 19-17452. Afin de permettre au Service des TI de couvrir les besoins en ressources supplémentaires pour réaliser en tout ou en partie les projets de développement pour solutions numériques prévus au PTI 2019-2021, une deuxième entente-cadre est nécessaire.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé un deuxième appel d'offres public (19-17728) en date du 12 juin 2019. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, deux (2) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	27 juin 2019	Précision suite à une question administrative
2	10 juillet 2019	Précision suite à une question technique

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 16 juillet 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17728) - (5 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0323 - 20 juin 2019 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 (8 soum.)
DA187655004 - 31 janvier 2019 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des prestations de services en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CG17 0501 - 28 septembre 2017 - Conclure quatre contrats (4) de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses - lot 2 au montant de 2 022 364,26 \$, taxes incluses - lot 3 au montant de 866 727,54 \$, taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres public 17-16214 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0495 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 1 065 352,60 \$, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 \$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16266 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0498 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres public 17-16215 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot de prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II). Ce dernier consiste à développer, pour le compte de la Ville, un ou plusieurs services numériques, sur la base des infrastructures et technologies mises en place à la Ville et sur la base des cadres d'expérience utilisateurs établis.

Cette entente de prestation de services permettra au service des TI de réaliser en tout ou en partie, les différents projets prévus au PTI 2019-2021.

Voici plusieurs projets majeurs qui qui bénéficieront de la présente entente:

70190 - Présence numérique - Fondation:

Mettre en place une fondation constituée d'un ensemble de services technologiques requis pour supporter les nouveaux services numériques transactionnels.

74993 - Services numériques transactionnels :

Mettre en place de nouveaux services transactionnels tels que permis de construction, permis d'occupation du domaine public, etc., afin d'améliorer l'expérience client et de répondre aux attentes des citoyens et des entreprises.

74925 - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR) :

Supporter l'équipe de développement interne pour développer le volet "Inspection", "Planification" et "Permis" du projet, visant à gérer et planifier les interventions sur le domaine public.

70450 - Optimisation de la gestion des paiements :

Continuation du développement de la solution WEB de gestion des factures (frontale et dorsale) par la mise en place de processus de traitement des factures par les unités d'affaires.

70550 - Gestion des règlements municipaux :

Mise en place d'un système informatisé de gestion des règlements municipaux.

74551 - Système de taxation et évaluation foncière :

Remplacer le principal système d'information (OASIS) de la Direction du revenu et de la fiscalité, le principal système d'information (GEM) du Service de l'évaluation foncière, ainsi que leurs systèmes périphériques.

L'ensemble de la prestation de services inclut les travaux nécessitant les compétences suivantes : l'architecture, la gestion de projet, l'analyse d'affaires, le design graphique, la conception d'applications ainsi que les tests d'assurance qualité.

JUSTIFICATION

Un total de 27 firmes se sont procuré le cahier des charges. Un suivi auprès de ceux n'ayant pas déposé de soumission nous indique que deux firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres, qu'une firme n'a pas les ressources disponibles, que trois firmes n'offrent pas les services requis, que trois firmes ont des engagements dans d'autres projets, qu'une firme dit ne pas être compétitive et qu'une firme n'a pas son autorisation de l'AMP. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et de critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 31 janvier 2019 (DA187655004). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Suite à l'évaluation des soumissions, deux (2) soumissionnaires ont été jugés non conformes techniquement, à savoir la firme Levio Conseils inc. et la firme Nurun inc., celles-ci n'ont pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire. Les propositions des trois (3) autres firmes se déclinent comme suit :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	76.1	0,192	6 553 575,00 \$		6 553 575,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	79.4	0,194	6 669 009,90 \$		6 669 009,90 \$
Systematix technologies de l'information inc.	78.9	0,181	7 125 575,63 \$		7 125 575,63 \$
Dernière estimation réalisée			7 738 277,40 \$		7 738 277,40 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(1 069 267,50 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					(13,82%)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					(115 434,90\$)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					(1,73%)

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 13,82% au prix de la dernière estimation. On constate que l'approche par niveau d'expertise incite les entreprises à soumettre des taux plus bas qu'estimés et que les soumissionnaires sont très compétitifs.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 19 avril 2018, cette dernière demeure valide pour une durée de trois (3) ans.

Après vérification, Conseillers en gestion et informatique CGI inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et pourraient occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De développer nos services en ligne en rendant notre offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'augmenter l'interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d'accessibilité universelle;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;
- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 11 septembre 2019;

- Conseil municipal : le 16 septembre 2019;
- Conseil d'agglomération : le 19 septembre 2019;
- Réunion de démarrage avec le fournisseur : septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-09

Sylvain S HÉBERT
Chef de division - Solutions numériques

Tél : 514 872-2135
Télécop. : 514 872-6767

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur

Tél :
Approuvé le : 2019-08-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-19

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489

N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). **CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.** demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

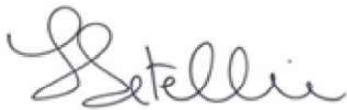
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1197655009

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (II), pour une somme maximale de 6 669 009,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17728) - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[SEAO Liste des commandes.pdf](#)[19-17728 pv.pdf](#)[19-17728 comité.pdf](#)



[19-17728 intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-09

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Cofomo inc.	6 553 575,00 \$	<input type="checkbox"/>	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	6 669 009,90 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	7 125 575,63 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres, une firme n'a pas les ressources disponibles, trois firmes n'offrent pas les services requis, trois firmes ont des engagements dans d'autres projets, une firme dit ne pas être compétitive et une firme n'a pas son autorisation de l'AMP. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17728 - PRESTATION DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT POUR SOLUTIONS NUMÉRIQUES (APPLICATIVES ET TRANSACTIONNELLES) (II)

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
Cofomo inc.	3,63	7,00	11,50	8,00	15,50	16,00	14,50	76,1	6 553 575,00 \$	0,192	2	06-08-2019
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,75	7,25	11,38	7,75	16,75	16,50	16,00	79,4	6 669 009,90 \$	0,194	1	13 h 00
Levio Conseils inc.	3,38	7,50	10,75	6,50	13,50	13,50	11,25	66,4			Non conforme	Lieu
NURUN INC.	4,75	7,00	10,13	7,00	13,75	14,50	11,75	68,9			Non conforme	255 boul Crémazie Est
SYXTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	3,88	8,25	11,75	7,50	16,50	15,50	15,50	78,9	7 125 575,63 \$	0,181	3	
								-				
								-				
								-				
								-				
								-				
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17728

Numéro de référence : 1277095

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : PRESTATION DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT POUR SOLUTIONS NUMÉRIQUES (APPLICATIVES ET TRANSACTIONNELLES) (II)

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1606909) 2019-06-12 12 h 29 Transmission : 2019-06-12 12 h 29	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Association des agences de communication créative (A2C) 505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1250 Montréal, QC, H2Z 1Y7 http://www.a2c.quebec NEQ : 1142074278	Madame Isabel Poirier Téléphone : 514 848-1732 Télécopieur : 514 848-1950	Commande : (1606943) 2019-06-12 13 h 41 Transmission : 2019-06-12 13 h 41	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> BiblioMondo Inc. / MONDO-In Inc. 7695 avenue Papineau Montréal, QC, H2E 2H1 http://www.mondoin.com/ NEQ : 1165292203	Madame Lucie Babin Téléphone : 514 337-3000 Télécopieur : 514 282-8011	Commande : (1607238) 2019-06-13 9 h 11 Transmission : 2019-06-13 9 h 11	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Biliance 2572 boul. Daniel-Johnson Laval, QC, H7T2R3 NEQ : 1164630098	Monsieur Gabriel Mongeau Téléphone : 514 660-8229 Télécopieur :	Commande : (1613156) 2019-06-29 10 h 55 Transmission : 2019-06-29 10 h 55	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-29 10 h 55 - Téléchargement 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1606956) 2019-06-12 14 h Transmission : 2019-06-12 14 h	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1607066) 2019-06-12 16 h 01 Transmission : 2019-06-12 16 h 01	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Cri agence 85, rue Saint-Paul Ouest bur 120 Montréal, QC, H2Y 3V4 http://criagence.ca NEQ : 1140620825	Monsieur Jean-Francois Fortier Téléphone : 514 954-0073 Télécopieur : 514 954-0089	Commande : (1607334) 2019-06-13 10 h 43 Transmission : 2019-06-13 10 h 43	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Mariolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	Commande : (1606993) 2019-06-12 14 h 44 Transmission : 2019-06-12 14 h 44	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1608742) 2019-06-17 16 h 57 Transmission : 2019-06-17 16 h 57	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	INEAT CANADA INC. 204 rue du Saint Sacrement, #700	Monsieur Théophile LAHONDE Téléphone : 438 827-	Commande : (1611337) 2019-06-25 14 h 21	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel

Montréal, QC, H2Y 1W8
NEQ : 1173085235

7575
Télécopieur :

Transmission :
2019-06-25 14 h 21

3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Keyrus Canada Inc
387A St Paul Ouest
Montréal, QC, H2Y 2A7
NEQ : 1146926457

[Monsieur Antoine Cossé](#)
Téléphone : 514 416-4036
Télécopieur :

Commande : (1610645)
2019-06-21 11 h 30
Transmission :
2019-06-21 11 h 30

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Kezber et Ass Inc
9180 Boulevard Leduc
Suite 230
Brossard, QC, J4Y0N7
<http://www.kezber.com> NEQ : 1146201547

[Monsieur René Rancourt](#)
Téléphone : 1888 889-4668
Télécopieur :

Commande : (1607296)
2019-06-13 10 h 06
Transmission :
2019-06-13 10 h 06

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les logiciels Libres LINAGORA Inc.
1455, rue Drummond
Bureau 2B
Montréal, QC, H3G 1W3
<http://www.linagora.ca> NEQ : 1169499044

[Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY](#)
Téléphone : 514 798-1589
Télécopieur :

Commande : (1607564)
2019-06-13 15 h 40
Transmission :
2019-06-13 15 h 40

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Levio Conseils inc.
1001, boul. De Maisonneuve
Bureau 320
Montréal, QC, H3A 3C8
<http://www.levio.ca> NEQ : 1169672574

[Madame Kathy Tremblay](#)
Téléphone : 418 914-3623
Télécopieur :

Commande : (1606914)
2019-06-12 12 h 50
Transmission :
2019-06-12 12 h 50

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

LG2 - Labarre Gauthier Inc.
3575 boul. St-Laurent, suite 900
Montréal, QC, H2X 2T7
<http://www.lg2.com> NEQ : 1171491005

[Monsieur Roger Provencher](#)
Téléphone : 514 281-8901
Télécopieur : 514 281-0957

Commande : (1607291)
2019-06-13 10 h 01
Transmission :
2019-06-13 10 h 01

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Libéo 5700, boul. des Galeries Bureau 300 Québec, QC, G2K 0H5 http://www.libeo.com NEQ : 1165215154	Monsieur Joé Bussière Téléphone : 418 520-0739 Télécopieur :	Commande : (1610651) 2019-06-21 11 h 33 Transmission : 2019-06-21 11 h 33	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	LORAN Technologie inc. 1751, rue Marais bureau 380 Québec, QC, G1M 0A2 http://www.lorantech.com NEQ : 1160533122	Monsieur Shaun McDonnell Téléphone : 418 576-0977 Télécopieur :	Commande : (1608257) 2019-06-17 8 h 39 Transmission : 2019-06-17 8 h 39	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Nexus Innovations 4500-1751 rue Richardson Montréal, QC, H3K 1G6 https://nexusinno.com/ NEQ : 1173613648	Monsieur Samuel Lapointe Téléphone : 514 891-2621 Télécopieur :	Commande : (1611120) 2019-06-25 10 h 11 Transmission : 2019-06-25 10 h 11	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Nurun Montréal 358 rue Beaubien Ouest Bureau 500 Montréal, QC, H2V 4S6 http://www.nurun.com NEQ : 1147603881	Monsieur Christian Ayotte Téléphone : 514 392-4301 Télécopieur :	Commande : (1609239) 2019-06-18 15 h 05 Transmission : 2019-06-18 15 h 05	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Procom 2000 Rue Peel 300 Montréal, QC, H3A2W5 http://www.procomquebec.ca NEQ : 1160926664	Monsieur Eric Larose Téléphone : 514 731-7244 Télécopieur : 514 731-7244	Commande : (1607102) 2019-06-12 17 h 28 Transmission : 2019-06-12 17 h 28	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Procom 2000 Rue Peel 300	Monsieur Maxime Lavigne Téléphone : 514 731-	Commande : (1607251) 2019-06-13 9 h 21	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel

Montréal, QC, H3A2W5
<http://www.procomquebec.ca> NEQ :
1160926664

7224
Télécopieur : 514 731-
7244

Transmission :
2019-06-13 9 h 21

3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

SIGMUND
602-125 boul Charest Est
suite 602
Québec, QC, G1K 3G5
<http://www.sigmund.ca> NEQ : 1170884663

[Madame Nadège Caball](#)
Téléphone : 418 651-
9996
Télécopieur : 866 431-
2055

Commande
: **(1608893)**
2019-06-18 9 h 20
Transmission :
2019-06-18 9 h 20

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

SII Canada
1336 rue Notre Dame
Montréal, QC, H3C 1K7
<http://www.siicanada.com> NEQ :
1168162908

[Madame Stephanie](#)
[Guilloteau](#)
Téléphone : 514 416-
3491
Télécopieur :

Commande
: **(1607593)**
2019-06-13 16 h 02
Transmission :
2019-06-13 16 h 02

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Solutions Okam Inc.
5333 avenue Casgrain
Suite 701
Montréal, QC, H2T1X3
NEQ : 1166371337

[Monsieur Samuel Halle](#)
Téléphone : 514 300-
3750
Télécopieur :

Commande
: **(1610022)**
2019-06-20 10 h 12
Transmission :
2019-06-20 10 h 12

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Solutions Victrix
630 Sherbrooke Ouest
Bureau 1100
Montréal, QC, H3A 1E4
<http://www.victrix.ca/> NEQ : 1167031799

[Madame Marion](#)
[Laberge](#)
Téléphone : 418 780-
8181
Télécopieur : 418 780-
2004

Commande
: **(1607215)**
2019-06-13 8 h 56
Transmission :
2019-06-13 8 h 56

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Systematix Technologies de l'Information
Inc.
485, rue McGill, bureau 300
Montréal, QC, H2Y2H4
<http://www.systematix.com> NEQ :
1142016766

[Monsieur Jean-Pierre](#)
[Martin](#)
Téléphone : 514 393-
1363
Télécopieur : 514 393-
8997

Commande
: **(1606853)**
2019-06-12 11 h 24
Transmission :
2019-06-12 11 h 24

3149495 - 19-17728 addenda
1
2019-06-27 11 h 57 - Courriel
3154893 - 19-17728 addenda
2
2019-07-10 10 h - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Voonyx 815 Boulevard Lebourgneuf suite 206 Québec, QC, G2J 0C1 http://www.voonyx.ca NEQ : 1166959164	Monsieur Kévin Bouchard Téléphone : 418 809-9705 Télécopieur :	Commande : (1607847) 2019-06-14 10 h 26 Transmission : 2019-06-14 10 h 26	3149495 - 19-17728 addenda 1 2019-06-27 11 h 57 - Courriel 3154893 - 19-17728 addenda 2 2019-07-10 10 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	--	--

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.



Dossier # : 1198285002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. des ententes-cadres d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 - (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires;
2. d'octroyer le contrat par lequel Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17704;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 08:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198285002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. des ententes-cadres d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 - (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021 la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets d'envergure (ville intelligente et numérique, transformation organisationnelle ainsi que la modernisation technologique et le maintien des actifs) nécessitant des expertises spécialisées, de pointe et évolutives en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires. Le Bureau de projet (« BdP ») du service des TI vise à devenir un partenaire stratégique dans la livraison de valeurs d'affaires en déployant un ensemble de services reliés à la gestion de projets, de programmes et de portefeuilles d'initiatives TI s'inspirant des meilleures pratiques. Parmi ses objectifs stratégiques, le BdP cible la modernisation et la standardisation des pratiques et processus afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Service des TI et contribuer à augmenter la satisfaction des clients (unités d'affaires de la ville), des partenaires et des utilisateurs.

La Ville mise sur le levier que procure les technologies de l'information afin d'accroître sa performance, son efficacité et son efficience dans sa prestation de services aux citoyens et entreprises. Dans ce contexte, la Ville a responsabilisé certaines de ses unités d'affaires en matière d'architecture d'affaires et d'architecture d'entreprise d'assurer la documentation, l'optimisation et l'automatisation des grands processus d'affaires de la Ville et des capacités technologiques requises pour supporter leur opérationnalisation. Le service des technologies de l'information, qui a pour mission de supporter ces unités d'affaires dans la réalisation d'un portefeuille de projets d'envergure , fait appel à des ressources externes d'appoint en fonction des besoins pour appuyer ses ressources internes. Le besoin d'évaluation et d'accompagnement pour la réalisation, l'entretien et l'évolution des solutions d'affaires, le grand nombre de processus d'affaires de la ville à soutenir avec de nouveaux systèmes informatiques de même que le rattrapage de notre retard technologique sont tels que le service des TI doit faire appel à des entreprises externes dans le domaine de l'analyse d'affaires et l'analyse fonctionnelle pour soutenir notre capacité en matière de production de biens livrables, en complément avec ceux qui sont produits à l'interne. Ces livrables devront être conformes aux normes établies dans l'industrie et utilisées au sein de la Ville et du

Service des TI.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé, en date du 3 juillet 2019, l'appel d'offre public n° 19-17704. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La durée de la publication a été de 40 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

Au total, trois (3) addendas ont été publiés aux dates suivantes:

No. addenda	Date	Portée
1	2019 - 07 - 15	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2019 - 07 - 18	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2019 - 08 - 02	Précisions suite à des questions techniques et administratives et report de date au 13 août 2019

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 13 août 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent-quatre-vingts (180) jours de calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure avec la firme Cofomo inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois suivants la date d'octroi, pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires - Appel d'offres public 19- 17704 (8 soumissionnaires) pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0368 -24 août 2017 - Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$ taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires.

La prestation de services en analyse d'affaires et fonctionnelle vise à répondre aux principaux objectifs suivants:

- Soutenir les unités d'affaires et le service des Technologies de l'information de la Ville;
- Supporter la mission, la vision et les objectifs de la ville;

- Assurer l'alignement des solutions technologiques aux besoins, pratiques, processus, et les orientations des unités d'affaires et au plan stratégique de la ville;
- Conseiller et proposer des solutions d'amélioration, d'optimisation, de prévention ou de transformation;
- Contribuer à la résolution de problèmes complexes qui nuisent à la productivité et à la performance des unités d'affaires;
- Proposer des alternatives de solutions aux pratiques actuellement en vigueur;
- Supporter la documentation des dossiers d'affaires et l'identification des bénéfices que la réalisation d'un projet apportera à la Ville.

Le mandataire devra travailler en étroite collaboration avec les équipes du service des TI , les pilotes, experts-métiers et gestionnaires des divers services de la Ville. Il devra les assister en leurs offrants sur demande et dans un délai prédéterminé par la ville, des services professionnels dans des domaines tels que l'analyse d'affaires et l'analyse fonctionnelle. La méthodologie proposée par la firme devra tenir compte de ce contexte participatif.

La firme devra prévoir d'éventuelles présentations aux instances décisionnelles de la ville, à la haute direction ainsi qu'aux différentes parties prenantes. À certaines occasions, la firme pourrait devoir collaborer avec d'autres firmes qui réaliseront d'autres mandats en lien avec le(s) projet(s) dans le(s)quel(s) elle est impliquée. La firme devra prévoir les activités nécessaires à l'atteinte des consensus attendus et utiliser les gabarits et références de la ville selon l'approche du projet (traditionnel ou agile), tel que mentionné ci-dessous:

Expertise 1: service d'analyse fonctionnelle

Exemples d'éléments de l'approche traditionnelle:

Analyse fonctionnelle du besoin (Cahier des charges fonctionnel);
Modèle conceptuel de données;
Cas d'essais (tests fonctionnels, de performance, d'intégration);
Guide d'utilisation / Matériel de formation.

Exemples d'éléments de l'approche agile:

Tâches techniques pour supporter les récits;
Critères d'acceptation techniques;
Scénarios de tests fonctionnels (automatisés si possible).

Expertise 2: service d'analyse d'affaires

Exemples d'éléments de l'approche traditionnelle:

Cas d'affaires;
Indicateurs de performances;
Matrice de traçabilité;
Suivi des résultats des tests d'acceptation;

Exemples d'éléments de l'approche agile:

Récits utilisateurs avec critères d'acceptation et dépendance/séquence au besoin (User story);
Carnet de produit priorisé (Product backlog);
Traçabilité des exigences (story decomposition/ story mapping);
Approbation des livrables (clients, pilotes, TI).

Voici plusieurs projets majeurs qui bénéficieront de la présente entente:

60110 - Programme de sécurité et de continuité TI
68111 - Modernisation des télécommunications
70910 - Programme Plates-formes et infrastructures

72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition

74250 - Système de gestion des ressources humaines

JUSTIFICATION

Sur un total de 24 preneurs de cahier des charges, huit (8) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 33,33% des preneurs, alors que seize (16) firmes n'ont pas déposé de soumission (66,67%). De ces 16 firmes, cinq (5) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont les suivantes:

- Trois firmes déclarent que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le travail dans le délai requis;
- Une firme n'est pas en mesure de répondre aux conditions de manière compétitive;
- Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants compte tenu de ses chances de l'emporter;
- Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Les huit (8) autres firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées initialement conformes d'un point de vue administratif et quatre (4) firmes n'ont pas rencontré le seuil minimal de 70%. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par le Service de l'approvisionnement. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	73,0	0,27	4 574 728,78 \$		4 574 728,78 \$
Levio Conseils inc.	71,6	0,24	4 989 915,00 \$		4 989 915,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	72,6	0,22	5 609 630,25 \$		5 609 630,25 \$
Alithya Canada inc.	80,1	0,17	7 459 578,00 \$		7 459 578,00 \$
Dernière estimation réalisée			4 972 668,75 \$		4 972 668,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					(397 939,97) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					8,00%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					415 186,22 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					9,08%

Il est à noter que le prix de l'adjudicataire est de 9,08% plus bas que le 2e soumissionnaire, ce qui démontre que la proposition de l'adjudicataire est compétitive et explique l'écart de 8,00% avec l'estimation.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme Cofomo inc. a renouvelé son accréditation le 20 octobre 2017 (voir pièce jointe). Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 26 juin 2020.

Après vérification, Cofomo inc. (NEQ 1142126664) n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et peuvent occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettent au Service des TI de bénéficier de l'impact suivant :

- Le maintien de la cadence de réalisation de projets;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville;
- D'augmenter la sécurité des différents systèmes et des données de la Ville;
- D'augmenter la résilience des fondations technologiques de la Ville;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plates-formes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 11 septembre 2019;
- Conseil municipal : 16 septembre 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 19 septembre 2019;
- Rencontre de départ des contrats avec les fournisseurs : fin septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patricia TEULLET-FEBRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luminita MIHAI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-4921
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Philippe MONET
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-08-22

514 458-7138

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti

Tél :
Approuvé le : 2019-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-26

Le 20 octobre 2017

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN BARIBEAU
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O, BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

N° de décision : 2017-CPSM-1056975

N° de client : 3000290809

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFOMO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
500, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G7
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 373-3090

Dossier # : 1198285002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. des ententes-cadres d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestation de services pour les ressources spécialisées en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires pour une somme maximale de 4 574 728,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17704 - (8 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention 19-17704.pdf](#)[19-17704 pv.pdf](#)[SEAO](#) [Liste des commandes.pdf](#)



[Tableau des résultats global.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia TEULLET-FEBRES
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1032

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Landry et associés	pointage intérimaire inférieur à 70%
LCG Solution inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%
9205-2232 Québec inc. (Noverka)	pointage intérimaire inférieur à 70%
Transition Services Conseils inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Alithya Canada inc.	\$ 7 459 578,00	<input type="checkbox"/>	
Cofomo inc.	\$ 4 574 728,78	<input checked="" type="checkbox"/>	
CGI inc.	\$ 5 609 630,25	<input type="checkbox"/>	
Levio Conseils inc.	\$ 4 989 915,00	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Motifs de désistement : Au moment de l'intervention, cinq (5) avis de désistement étaient reçus: engagements dans d'autres projets ne permet pas d'effectuer le projet dans délai requis (3), pas en mesure de répondre à la demande de manière compétitive (2).

Préparé par : Le - -

19-17704 - PRESTATION DE SERVICES POUR LES RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN ANALYSE FONCTIONNELLE ET EN ANALYSE D'AFFAIRES												
	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
Alithya Canada inc.	3,88	7,50	12,75	7,75	16,50	15,25	16,50	80,1	7 459 578,00 \$	0,17	4	20-8-2019
Cofomo inc.	3,75	7,00	11,75	7,25	14,75	15,00	13,50	73,0	4 574 728,78 \$	0,27	1	13 h 00
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,38	7,50	10,75	6,50	14,75	15,75	14,00	72,6	5 609 630,25 \$	0,22	3	Lieu
Landry et associés	3,38	6,75	8,88	7,75	14,50	10,00	13,25	64,5			Non conforme	Multiplicateur d'ajustement
LCG Solution Inc.	2,50	6,50	8,00	7,25	12,50	9,00	12,25	58,0			Non conforme	
Levio Conseils inc.	3,38	7,00	10,50	8,00	15,75	15,25	11,75	71,6	4 989 915,00 \$	0,24	2	
Noverka Conseil (9205-2232 Québec inc)	3,50	7,00	7,25	7,50	14,75	12,50	14,25	66,8			Non conforme	
Transition Services Conseils inc.	2,13	7,25	10,25	8,25	10,00	11,75	14,00	63,6			Non conforme	
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											



Liste des commandes

Numéro : 19-17704

Numéro de référence : 1284761

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : PRESTATION DE SERVICES POUR LES RESSOURCES SPÉCIALISÉES EN ANALYSE FONCTIONNELLE ET EN ANALYSE D'AFFAIRES

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1614293) 2019-07-03 14 h 51 Transmission : 2019-07-03 14 h 51	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19-17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Alithya Services-conseils inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 NEQ : 1171011282	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1621393) 2019-07-23 15 h 13 Transmission : 2019-07-23 15 h 13	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-23 15 h 13 - Téléchargement 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-23 15 h 13 - Téléchargement 3164713 - 19-17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	Commande : (1614784) 2019-07-04 13 h 39 Transmission : 2019-07-04 13 h 39	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2

2019-07-18 16 h 18 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

CMI Groupe Conseil
330, Saint-Vallier Est, bureau 220
Québec, QC, G1K 9C5
NEQ : 1172658602

[Madame Mélanie
Brousseau](#)
Téléphone : 418 529-
5899
Télécopieur : 418 529-
9161

Commande
: **(1614617)**
2019-07-04 10 h
19
Transmission :
2019-07-04 10 h
19

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 17 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Cofomo inc.
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500
Montréal, QC, H3B 4W5
<http://www.cofomo.com> NEQ : 1142126664

[Monsieur Gaston Jalbert](#)
Téléphone : 514 866-
0039
Télécopieur : 514 866-
0900

Commande
: **(1614133)**
2019-07-03 11 h
40
Transmission :
2019-07-03 11 h
40

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.
1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage
Montréal, QC, H3G 1T4
<http://www.cgi.com> NEQ : 1160358728

[Monsieur Michel Blain](#)
Téléphone : 514 415-
3000
Télécopieur : 514 415-
3999

Commande
: **(1614218)**
2019-07-03 13 h
36
Transmission :
2019-07-03 13 h
36

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 17 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Ernst & Young Montréal LLP 900, de Maisonneuve Ouest Bureau 2300 Montréal, QC, H3A 0A8 http://www.ey.com/CA/en/Home NEQ : 3342276048	Madame Norma Gaudio Téléphone : 514 879- 8166 Télécopieur :	Commande : (1614255) 2019-07-03 14 h 15 Transmission : 2019-07-03 14 h 15	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19- 17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Mariolaine Giguère Téléphone : 418 840- 5100 Télécopieur : 418 840- 5105	Commande : (1614227) 2019-07-03 13 h 44 Transmission : 2019-07-03 13 h 44	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19- 17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Groupe Nexio Québec, division de Groupe Nexio inc. et division de Groupe Nexio Sélect inc. 2050 rue De Bleury bureau 500 Montréal, QC, H3A 2J5 http://www.nexio.com NEQ : 1169427326	Monsieur Richard Poulin Téléphone : 514 798- 3707 Télécopieur : 514 284- 9002	Commande : (1617463) 2019-07-11 9 h 31 Transmission : 2019-07-11 9 h 31	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19- 17704_Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> Keyrus Canada Inc 387A St Paul Ouest	Monsieur Yves Laurin Téléphone : 514 577-	Commande : (1614169) 2019-07-03 12 h	3157150 - 19-17704 addenda 1
--	--	--	---------------------------------

Montréal, QC, H2Y 2A7
NEQ : 1146926457

1774
Télécopieur :

23
Transmission :
2019-07-03 12 h
23

2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Landry et associés
CP 624, Succ. B
Montréal, QC, H3B 3K3
<http://www.landryconsulting.com> NEQ :
1167033159

[Monsieur Claude M
Landry](#)
Téléphone : 514 998-
7265
Télécopieur :

Commande
: (1616122)
2019-07-08 23 h
40
Transmission :
2019-07-08 23 h
40

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

LCG Solution
605 Atwater
Montréal, QC, H3J 2T8
<http://lcsolution.com> NEQ : 1164600687

[Monsieur Louis-Charles
Gauthier](#)
Téléphone : 514 826-
5534
Télécopieur : 514 826-
5534

Commande
: (1614478)
2019-07-04 8 h 07
Transmission :
2019-07-04 8 h 07

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Levio Conseils inc.
1001, boul. De Maisonneuve
Bureau 320
Montréal, QC, H3A 3C8
<http://www.levio.ca> NEQ : 1169672574

[Madame Kathy Tremblay](#)
Téléphone : 418 914-
3623
Télécopieur :

Commande
: (1614062)
2019-07-03 10 h
48
Transmission :
2019-07-03 10 h
48

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel

3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

M3P Services-Conseils
2001, boul. Robert-Bourassa
Bureau 1700
Montréal, QC, H3A 2A6
<http://www.m3pc.ca> NEQ : 1164929185

[Monsieur Responsable
des soumissions](#)
Téléphone : 514 312-
8664
Télécopieur :

Commande
: (1615282)
2019-07-05 12 h
03
Transmission :
2019-07-05 12 h
03

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 17 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Noverka Conseil
625, Avenue du Président-Kennedy
Suite 1000
Montréal, QC, H3A 1k2
NEQ : 1165610024

[Madame Catherine
Beaudry](#)
Téléphone : 514 849-
7072
Télécopieur :

Commande
: (1614326)
2019-07-03 15 h
21
Transmission :
2019-07-03 15 h
21

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 17 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Novipro
1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC)
bureau 1900
Montréal, QC, H3B2N2
<http://www.novipro.com> NEQ : 1145282845

[Monsieur Mathis Lorion](#)
Téléphone : 514 744-
5353
Télécopieur : 514 744-
3908

Commande
: (1618636)
2019-07-15 11 h
38
Transmission :
2019-07-15 11 h
38

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Procom 2000 Rue Peel 300 Montréal, QC, H3A2W5 http://www.procomquebec.ca NEQ : 1160926664	Monsieur Maxime Lavigne Téléphone : 514 731-7224 Télécopieur : 514 731-7244	Commande : (1614799) 2019-07-04 13 h 55 Transmission : 2019-07-04 13 h 55	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 17 - Courriel 3164713 - 19-17704 _Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	Commande : (1614444) 2019-07-04 7 h 16 Transmission : 2019-07-04 7 h 16	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19-17704 _Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1174095282	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	Commande : (1614507) 2019-07-04 8 h 27 Transmission : 2019-07-04 8 h 27	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel 3159181 - 19-17704 addenda 2 2019-07-18 16 h 18 - Courriel 3164713 - 19-17704 _Addenda 3 - Report de date 2019-08-02 9 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 http://www.rcgt.com NEQ : 3342037838	Madame Annie Givern Téléphone : 514 954-4621 Télécopieur : 514 878-2127	Commande : (1614905) 2019-07-04 15 h 27 Transmission :	3157150 - 19-17704 addenda 1 2019-07-15 15 h 26 - Courriel

2019-07-04 15 h
27
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 17 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.)
19, rue Le Royer Ouest, bureau 304
Montréal, QC, H2Y 1W4
<http://www.sia-partners.com> NEQ : 1170154943

[Monsieur Patrick Robert](#)
Téléphone : 514 281-
1737
Télécopieur : 514 281-
1524

Commande
: (1615333)
2019-07-05 13 h
17
Transmission :
2019-07-05 13 h
17

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Télécopie
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Télécopie
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 49 -
Messagerie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Systematix Technologies de l'Information Inc.
485, rue McGill, bureau 300
Montréal, QC, H2Y2H4
<http://www.systematix.com> NEQ : 1142016766

[Monsieur Jean-Pierre
Martin](#)
Téléphone : 514 393-
1363
Télécopieur : 514 393-
8997

Commande
: (1614069)
2019-07-03 10 h
54
Transmission :
2019-07-03 10 h
54

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date
2019-08-02 9 h 37 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

TRANSITION services conseils inc.
1020 rue bouvier
Bureau 400
Québec, QC, G2K 0K9
<http://www.transitionsc.ca> NEQ : 1160924842

[Monsieur Michel Fradette](#)
Téléphone : 418 626-
3003
Télécopieur :

Commande
: (1614693)
2019-07-04 11 h
31
Transmission :
2019-07-04 11 h
31

3157150 - 19-17704
addenda 1
2019-07-15 15 h 26 -
Courriel
3159181 - 19-17704
addenda 2
2019-07-18 16 h 18 -
Courriel
3164713 - 19-
17704_Addenda 3 -
Report de date

2019-08-02 9 h 37 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hotel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières, QC, G9A 5H3
NEQ :

[Madame Secrétaire](#)
[Approvisionnement](#)
Téléphone : 819 379-
3735
Télécopieur : 819 379-
4057

Commande
: **(1616853)**
2019-07-10 9 h 50
Transmission :
2019-07-10 9 h 50

Mode privilégié : Ne pas
recevoir

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.



Dossier # : 1198285001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 - (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques;
2. d'octroyer le contrat par lequel Cofomo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17703;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-26 08:09

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198285001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 - (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets majeurs nécessitant des expertises spécialisées, de pointe et évolutives dans la gestion des projets informatiques. Le Bureau de projet (« BdP ») du Service des TI vise à devenir un partenaire stratégique dans la livraison de valeurs d'affaires en déployant un ensemble de services reliés à la gestion de projets, de programmes et de portefeuilles d'initiatives TI s'inspirant des meilleures pratiques. Parmi ses objectifs stratégiques, le BdP cible la modernisation et la standardisation des pratiques et processus afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Service des TI et contribuer à augmenter la satisfaction des clients (unités d'affaires de la ville), des partenaires et des utilisateurs. Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestation de services qui permettront de soutenir sa capacité en gestion de projets informatiques. Disposant d'un portefeuille d'initiatives de plus de 125 projets et programmes d'envergures variées, le service des TI compte actuellement sur près de 59 ressources en gestion de projets. De ce nombre, près de 40 ressources se partagent le portefeuille de projets capitalisables du PTI. En considérant les autres responsabilités de gestion et tâches connexes à la Ville, il est important que les responsables de projets prennent en charge un nombre adéquat de projets, comparable au ratio de l'industrie afin de mener à bien leurs projets. Dès lors, le sourcing pour des services d'appoints est essentiel pour supporter la contention et équilibrer la capacité en gestion de projet pour la réalisation du PTI. L'évaluation et les projections des besoins auxquels répond cette entente sont basées sur le PTI 2019 et sur les besoins pour supporter la réalisation du PTI 2020-22.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 19-17703. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 3 juillet 2019 pour se terminer le 13 août 2019. La durée de la publication a été de 40 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

Au total, trois (3) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No.addenda	Date de publication	Nature
1	15 juillet 2019	Réponse à une question du marché.
2	23 juillet 2019	Réponses aux questions du marché.
3	30 juillet 2019	Réponses aux questions du marché et report de date au 13 août 2019

Le présent dossier vise donc à conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 - (9 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0369 - 24 août 2017 - Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 6 809 923, 26 \$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16021 - 7 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot de prestation de services spécialisés en gestion de projets informatiques. Ce dernier consiste:
Fournir des services de gestion de projets en fournissant les ressources compétentes;
Produire les livrables clés selon le cadre de gestion de projet et programme du BdP;
Gérer le suivi de l'avancement, la production des statuts d'avancement, les demandes de changement, les rencontres d'équipes, les présentations aux comités de gouvernance du projet/programme et autres redditions de comptes, le tout avec l'encadrement d'un responsable interne au Bureau de projets TI de la Ville.

Voici plusieurs projets majeurs qui bénéficieront de la présente entente:

60110 - Programme de sécurité et de continuité TI
68111 - Modernisation des télécommunications
70910 - Programme Plates-formes et infrastructures
72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition
74250 - Système de gestion des ressources humaines

L'ensemble de la prestation de services inclut les travaux nécessitant les compétences suivantes : compétences en réalisation, aptitudes relationnelles, compétences non techniques et compétences communes liées à la gestion de projet.

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de vingt-quatre (24) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, neuf (9) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 37,5%, alors que quinze (15) firmes n'ont pas déposé de soumission (62,5%). De ces quinze (15) firmes, sept (7) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Deux firmes déclarent que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le travail dans le délai requis;
- Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants compte tenu de ses chances de l'emporter;
- Une firme déclare que la demande est restrictive en raison de la taille de son entreprise (PME);
- Une firme n'a pas l'expertise requise;
- Une firme n'est pas en mesure de répondre aux conditions de manière compétitive;
- Une firme déclare que leur demande de changement de clause contractuelle a été refusée;
- Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Sur un total de neuf (9) soumissions, huit (8) sont déclarées conformes de point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et de critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 31 janvier 2019 (DA187655004). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Suite à l'évaluation des soumissions, trois (3) soumissionnaires ont été jugés non conformes techniquement, n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire: Groupe Nexio inc., Kinessor Groupe-Conseils inc. et Transition Services Conseils inc.

Les propositions des cinq (5) autres firmes se déclinent comme suit :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	82,3	0,34	3 908 805,08 \$		3 908 805,08 \$
Sirus services conseils en technologie de l'information inc.	73,0	0,29	4 227 918,18 \$		4 227 918,18 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	79,4	0,28	4 570 256,25 \$		4 570 256,25 \$
9205-2232 Québec (Noverka Conseil)	76,0	0,26	4 828 950,00 \$		4 828 950,00 \$
Alithya Canada inc.	74,3	0,20	6 225 896,00 \$		6 225 896,00 \$
Dernière estimation réalisée					4 340 306,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(431 501,17) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					(9,94)%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					319 113,10 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					8,16%

Il est à noter que le prix de l'adjudicataire est de 8,16% plus bas que le 2e soumissionnaire,

ce qui démontre que la proposition de l'adjudicataire est compétitive et explique l'écart de 9,94% avec l'estimation.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Cofomo inc. a renouvelé son accréditation le 20 octobre 2017 (voir pièce jointe). Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 26 juin 2020.

Après vérification, Cofomo inc. (NEQ 1142126664) n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et pourraient occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, donner suite à ce dossier, permettra au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Le maintien de la cadence de réalisation de projets;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville;
- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- D'augmenter la sécurité des différents systèmes et des données de la Ville;
- D'augmenter la résilience des fondations technologiques de la Ville;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plates-formes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 11 septembre 2019;
- Conseil municipal : 16 septembre 2019;
- Conseil d'agglomération : 19 septembre 2019;
- Rencontre de départ des contrats avec les fournisseurs : fin septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luminita MIHAI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-4921
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Philippe MONET
Chef de division

Tél : 514 458-7138
Télécop. :

Le : 2019-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian CHAPUT

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André TRUDEAU

directeur(trice) bureau de projets ti

Tél :

Approuvé le : 2019-08-22

directeur(trice) solutions d'affaires

Tél :

514-448-6733

Approuvé le :

2019-08-26

Le 20 octobre 2017

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN BARIBEAU
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O, BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

N° de décision : 2017-CPSM-1056975

N° de client : 3000290809

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFOMO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
500, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G7
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 373-3090

Dossier # : 1198285001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Gestion du portefeuille
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 3 908 805,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 19-17703 - (9 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



SEAO Liste des commandes.pdf19-17703 pv.pdf19-17703 Tableau Final.pdf



19-17703 Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-22

Lina PICHE
Chef de Section
Tél : 514-868-5740
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Groupe Nexio	Pointage intérimaire inférieur à 70 %
Kinessor Groupe-Conseils	Pointage intérimaire inférieur à 70 %
Transition services-conseils	Pointage intérimaire inférieur à 70 %
Livio Conseil	Documents de soumission manquants

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Alithya Canada inc.	6 225 896,00 \$	<input type="checkbox"/>	
Cofomo Inc	3 908 805,08 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	4 570 256,25 \$	<input type="checkbox"/>	
9205-2232 Québec (Noverka Conseil)	4 828 950,00 \$	<input type="checkbox"/>	
Sirus Services conseil en technologie de l'information	4 227 918,18 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Certains preneurs du cahier de charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs suivants: (2) Deux firmes déclarent que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le travail dans le délai requis, (1) déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants compte tenu de ses chances de l'emporter, (1) déclare que la demande est restrictive en raison de la taille de son entreprise (PME), (1) n'a pas l'expertise requise, (1) n'est pas en mesure de répondre aux conditions de manière compétitive, (1) déclare que leur demande de changement de clause contractuelle a été refusée,

Préparé par :

Elisa Rodriguez

Le

22 - 8 - 2019

19-17703 - PRESTATION DE SERVICES EN GESTION DE PROJETS INFORMATIQUES												Comité		
	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final				
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	20-8-2019	
Alithya Canada inc.	3,50	7,00	12,25	7,50	15,50	16,25	12,25	74,3	6 225 896,00 \$	0,20	5	Heure	10 h 30	
Cofomo Inc,	4,13	8,50	12,63	8,25	16,00	17,50	15,25	82,3	3 908 805,08 \$	0,34	1	Lieu	255 boul Crémazie Est	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,88	7,75	12,00	8,25	16,00	16,25	15,25	79,4	4 570 256,25 \$	0,28	3			
Groupe Nexio Inc.	3,63	7,25	9,00	7,75	14,00	10,75	12,00	64,4			Non conforme			
Kinessor Groupe-Conseils Inc.	3,25	5,50	7,75	6,75	13,25	8,00	8,75	53,3			Non conforme			
9205-2232 Québec (Noverka Conseil)	3,88	8,00	11,88	8,50	17,00	14,00	12,75	76,0	4 828 950,00 \$	0,26	4			
Sirus services conseils en technologie de l'information inc.	3,13	5,75	11,88	8,50	14,75	14,25	14,75	73,0	4 227 918,18 \$	0,29	2			
TRANSITION Services Conseils inc.	2,38	8,00	12,38	8,25	13,75	12,25	11,50	68,5			Non conforme			
								-						
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau													

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17703

Numéro de référence : 1284545

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : PRESTATION DE SERVICES EN GESTION DE PROJETS INFORMATIQUES

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1614293) 2019-07-03 14 h 51 Transmission : 2019-07-03 14 h 51	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703 _Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Alithya Services-conseils inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 NEQ : 1171011282	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Commande : (1621393) 2019-07-23 15 h 13 Transmission : 2019-07-23 15 h 13	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-23 15 h 13 - Téléchargement 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 15 h 13 - Téléchargement 3163911 - 19-17703 _Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	Commande : (1614785) 2019-07-04 13 h 40 Transmission : 2019-07-04 13 h 40	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel

3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> CMI Groupe Conseil 330, Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5 NEQ : 1172658602	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529-5899 Télécopieur : 418 529-9161	Commande : (1614623) 2019-07-04 10 h 23 Transmission : 2019-07-04 10 h 23	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19- 17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	--	--	---

<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1614128) 2019-07-03 11 h 37 Transmission : 2019-07-03 11 h 37	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19- 17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	Commande : (1614061) 2019-07-03 10 h 48 Transmission : 2019-07-03 10 h 48	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19- 17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	---	--	---

<input type="checkbox"/> Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf	Madame Marijolaine Giguère	Commande : (1614040)	3157156 - 19-17703 addenda 1
--	--	-----------------------------	---------------------------------

Bureau 300
Québec, QC, G2K 0B8
<http://fujitsu.com/ca> NEQ : 1143039486

Téléphone : 418 840-5100
Télécopieur : 418 840-5105

2019-07-03 10 h 32
Transmission :
2019-07-03 10 h 32

2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Groupe Nexio Québec, division de Groupe Nexio inc. et division de Groupe Nexio Sélect inc.
2050 rue De Bleury
bureau 500
Montréal, QC, H3A 2J5
<http://www.nexio.com> NEQ : 1169427326

[Monsieur Richard Poulin](#)
Téléphone : 514 798-3707
Télécopieur : 514 284-9002

Commande : (1617467)
2019-07-11 9 h 32
Transmission :
2019-07-11 9 h 32

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Jitlan Inc.
3551 Boul St-Charles, suite 118
Kirkland, QC, H9H 3C4
NEQ : 1148416432

[Madame Louanne Rioux](#)
Téléphone : 514 900-3807
Télécopieur :

Commande : (1614082)
2019-07-03 11 h 02
Transmission :
2019-07-03 11 h 02

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

KinEssor
615, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 820
Montréal, QC, H3B 1P5
<http://www.KinEssor.com> NEQ : 1162858378

[Monsieur Eric Levesque](#)
Téléphone : 514 912-4013
Télécopieur :

Commande : (1615905)
2019-07-08 13 h 48
Transmission :
2019-07-08 13 h 48

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Landry et associés CP 624, Succ. B Montréal, QC, H3B 3K3 http://www.landryconsulting.com NEQ : 1167033159	Monsieur Claude M Landry Téléphone : 514 998-7265 Télécopieur :	Commande : (1616121) 2019-07-08 23 h 29 Transmission : 2019-07-08 23 h 29	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703 _Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

<input type="checkbox"/> Les Services conseils ABna inc. 2875, bd laurier Edifice Delta 1 - Bureau 1350 Québec, QC, G1V2M2 http://www.abnaconseils.com NEQ : 1165489486	Madame Lucie Émond Téléphone : 418 977-2262 Télécopieur : 888 226-2555	Commande : (1614359) 2019-07-03 15 h 56 Transmission : 2019-07-03 15 h 56	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703 _Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	Commande : (1614062) 2019-07-03 10 h 48 Transmission : 2019-07-03 10 h 48	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703 _Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> M3P Services-Conseils 2001, boul. Robert-Bourassa Bureau 1700 Montréal, QC, H3A 2A6 http://www.m3pc.ca NEQ : 1164929185	Monsieur Responsable des soumissions Téléphone : 514 312-8664 Télécopieur :	Commande : (1614084) 2019-07-03 11 h 03 Transmission :	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2
---	---	--	--

2019-07-03 11 h 03
2019-07-23 14 h 26 - Courriel
3163911 - 19-17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Morency Société d'avocats
2875 Boulevard Laurier, Bureau#200
Québec, QC, G1V 2M2
NEQ : 3340905218

[Monsieur Jonathan Desjardins Mallette](#)
Téléphone : 514 845-3533
Télécopieur :

Commande : (1620250)
2019-07-18 17 h 44
Transmission :
2019-07-18 17 h 44
3157156 - 19-17703 addenda 1
2019-07-18 17 h 44 - Téléchargement
3160784 - 19-17703 addenda 2
2019-07-23 14 h 26 - Courriel
3163911 - 19-17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Noverka Conseil
625, Avenue du Président-Kennedy
Suite 1000
Montréal, QC, H3A 1k2
NEQ : 1165610024

[Madame Catherine Beaudry](#)
Téléphone : 514 849-7072
Télécopieur :

Commande : (1614326)
2019-07-03 15 h 21
Transmission :
2019-07-03 15 h 21
3157156 - 19-17703 addenda 1
2019-07-15 15 h 27 - Courriel
3160784 - 19-17703 addenda 2
2019-07-23 14 h 26 - Courriel
3163911 - 19-17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Novipro
1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC)
bureau 1900
Montréal, QC, H3B2N2
<http://www.novipro.com> NEQ : 1145282845

[Monsieur Mathis Lorion](#)
Téléphone : 514 744-5353
Télécopieur : 514 744-3908

Commande : (1618647)
2019-07-15 11 h 48
Transmission :
2019-07-15 11 h 48
3157156 - 19-17703 addenda 1
2019-07-15 15 h 27 - Courriel
3160784 - 19-17703 addenda 2
2019-07-23 14 h 26 - Courriel
3163911 - 19-17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

R3D_Conseil_Inc.
1450 city councillors
340
Montréal, QC, h3a2e6
<http://www.r3d.com> NEQ : 1145625696

[Monsieur Michel Savoie](#)
Téléphone : 514 392-9997
Télécopieur : 514 392-9940

Commande : (1614445)
2019-07-04 7 h 19

Transmission :
2019-07-04 7 h 19

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

R3D_Conseil_Inc.
1450 city councillors
340
Montréal, QC, h3a2e6
<http://www.r3d.com> NEQ : 1174095282

[Monsieur Michel Savoie](#)
Téléphone : 514 392-9997
Télécopieur : 514 392-9940

Commande : (1614508)
2019-07-04 8 h 28

Transmission :
2019-07-04 8 h 28

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
S.E.N.C.R.L.
600 De La Gauchetière O. bur. 2000
Montréal, QC, H3B 4L8
<http://www.rcgt.com> NEQ : 3342037838

[Madame Annie Givern](#)
Téléphone : 514 954-4621
Télécopieur : 514 878-2127

Commande : (1614898)
2019-07-04 15 h 20

Transmission :
2019-07-04 15 h 20

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3
2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

SIRIUS, Services Conseils
5095, rue Jean-Talon Est, Bur 2003
Montréal, QC, H1S 3G4
<http://www.siriuseconseils.com> NEQ : 1148297154

[Madame Carole Lespérance](#)
Téléphone : 514 982-9444
Télécopieur :

Commande : (1617686)
2019-07-11 12 h 50

Transmission :
2019-07-11 12 h 50

3157156 - 19-17703
addenda 1
2019-07-15 15 h 27 -
Courriel
3160784 - 19-17703
addenda 2
2019-07-23 14 h 26 -
Courriel
3163911 - 19-
17703_Addenda 3

2019-07-31 9 h 32 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Société Conseil Groupe LGS (Montréal) 1 Place Ville-Marie Bureau 2200 Montréal, QC, H3B 3M4 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709	Madame Annie Lavoie Téléphone : 514 964-0387 Télécopieur :	Commande : (1616546) 2019-07-09 14 h 08 Transmission : 2019-07-09 14 h 08	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
---	--	--	---

<input type="checkbox"/> Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Monsieur Jean-Pierre Martin Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	Commande : (1614051) 2019-07-03 10 h 42 Transmission : 2019-07-03 10 h 42	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> TRANSITION services conseils inc. 1020 rue bouvier Bureau 400 Québec, QC, G2K 0K9 http://www.transitionsc.ca NEQ : 1160924842	Monsieur Michel Fradette Téléphone : 418 626-3003 Télécopieur :	Commande : (1614700) 2019-07-04 11 h 37 Transmission : 2019-07-04 11 h 37	3157156 - 19-17703 addenda 1 2019-07-15 15 h 27 - Courriel 3160784 - 19-17703 addenda 2 2019-07-23 14 h 26 - Courriel 3163911 - 19-17703_Addenda 3 2019-07-31 9 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> Ville de Trois-Rivières 1325, place de l'Hotel-de-Ville C.P. 368	Madame Secrétaire Approvisionnement Téléphone : 819 379-3735	Commande : (1616856) 2019-07-10 9 h 51	Mode privilégié : Ne pas recevoir
---	---	--	-----------------------------------

Trois-Rivières, QC, G9A 5H3
NEQ :

Télécopieur : 819 379-
4057

Transmission :
2019-07-10 9 h 51

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés



(2)

Dossier # : 1194565008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un garage situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. La dépense totale est de 289 646,46 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8014-009.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2020, un garage d'une superficie de 4 113 pi² situé au 2350, rue Dickson et utilisé pour les besoins du centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 289 646,46 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de renouvellement de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-15 10:17

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1194565008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un garage situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. La dépense totale est de 289 646,46 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8014-009.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1^{er} mai 2018, un garage situé au 2350, Dickson, dont le bail vient à échéance le 31 décembre 2019. Le Centre d'expertise, relevant de la Section de l'identification judiciaire du SPVM, a pour mandat de faire l'expertise judiciaire des véhicules volés, retrouvés ainsi que ceux ayant fait l'objet de délits.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision - Approuver le bail par laquelle la Ville loue de Jalbec inc., un garage intérieur situé au 2350 rue Dickson, pour un terme de 20 mois, soit du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2019, pour une dépense totale de 90 637,67 \$, incluant les taxes.

CG08 0485 - 25 septembre 2008 - Approuver le bail par lequel la Ville loue de Service de Remorquage Direct Inc. des espaces situés au 460, rue Marien pour une durée de cinq ans, à compter du 15 mars 2008, pour un montant total de 424 694,58 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue, du locateur Jalbec inc., un garage situé au 2350, rue Dickson à Montréal, utilisé pour les besoins du Centre d'expertise du SPVM, dont la superficie locative représente 4 113 pi². Le terme du renouvellement de bail est de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024. Ce bail peut être résilié par la Ville sans pénalité sur avis de 6 mois.

JUSTIFICATION

Le bail du Centre d'expertise viendra à échéance le 31 décembre 2019 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération les expertises judiciaires du SPVM. Bien qu'il s'agisse d'une augmentation du loyer de base d'environ 2 % annuellement, le loyer de base convenu représente les taux de location du marché pour ce type d'immeuble pour ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie : 4 113 pi ²	Loyer total pour 5 ans
Loyer total	251 921,25 \$
TPS	12 596,06 \$
TVQ	25 129,14 \$
Loyer total	289 646,46 \$
Ristourne TPS 100 %	(12 596,06 \$)
Ristourne TVQ 50 %	(12 564,57 \$)
Loyer net	264 485,82 \$

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le loyer brut (comprenant les frais d'exploitation et les taxes foncières) augmente de 2 % par année pour la durée du terme.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 289 646,46 \$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le SPVM à relocaliser le Centre d'expertise dans un autre immeuble en location.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 19 septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 2 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-07-30

514 872-8726

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations
en remplacement de Francine Fortin, directrice
des transactions immobilières du 2 au 5 août
inclusivement

Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2019-08-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-08-06

Aspects financiers

Superficie locative en pi ² :						
4 113	Loyer actuel		Loyer annuel pour le renouvellement			
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Loyer brut \$/pi ²	11,50	11,75	12,00	12,25	12,50	12,75
Frais d'exploitation \$/pi ²	inclus					
Taxes foncières \$/pi ²	inclus					
Loyer au pi ²	11,50	11,75	12,00	12,25	12,50	12,75
Loyer annuel avant taxes	47 299,50 \$	48 327,75 \$	49 356,00 \$	50 384,25 \$	51 412,50 \$	52 440,75 \$

Loyer pour la période du:		01/01/2020 au 31/12/2020	01/01/2021 au 31/12/2021	01/01/2022 au 31/12/2022	01/01/2023 au 31/12/2023	01/01/2024 au 31/12/2024	
Loyer total avant taxes	47 299,50 \$	48 327,75 \$	49 356,00 \$	50 384,25 \$	51 412,50 \$	52 440,75 \$	251 921,25 \$
TPS	2 364,98 \$	2 416,39 \$	2 467,80 \$	2 519,21 \$	2 570,63 \$	2 622,04 \$	12 596,06 \$
TVQ	4 718,13 \$	4 820,69 \$	4 923,26 \$	5 025,83 \$	5 128,40 \$	5 230,96 \$	25 129,14 \$
Total	54 382,60 \$	55 564,83 \$	56 747,06 \$	57 929,29 \$	59 111,52 \$	60 293,75 \$	= 289 646,46 \$
Ristourne de TPS	2 364,98 \$	2 416,39 \$	2 467,80 \$	2 519,21 \$	2 570,63 \$	2 622,04 \$	12 596,06 \$
Ristourne TVQ (50%)	2 359,06 \$	2 410,35 \$	2 461,63 \$	2 512,91 \$	2 564,20 \$	2 615,48 \$	12 564,57 \$
Loyer net	49 658,56 \$	50 738,10 \$	51 817,63 \$	52 897,16 \$	53 976,70 \$	55 056,23 \$	264 485,82 \$

PREMIÈRE CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE BAIL

ENTRE: **JALBEC INC.**, compagnie constituée en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 1421, rue Michelin, à Laval, province de Québec, H7L 4S2, agissant et représentée par Monsieur Jacques Dupras, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare ;

(ci-après appelé le «Locateur»)

ET: **LA VILLE DE MONTREAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE le 25 avril 2018, le Locateur a signé avec la Ville de Montréal une convention de Bail concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de 4113 pi² de l'Édifice sis au 2350, rue Dickson, local 700, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er mai 2018 et se terminant le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal désire prolonger le Bail jusqu'au 31 décembre 2024 selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2024.

3 Loyer

Le Loyer brut annuel est établi comme suit :

- Onze dollars et soixante-quinze cents (11,75 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la première année de la Durée ;
- Douze dollars (12,00 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la deuxième année de la Durée ;
- Douze dollars et vingt-cinq cents (12,25 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la troisième année de la Durée ;
- Douze dollars et cinquante cents (12,50 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la quatrième année de la Durée ;
- Douze dollars et soixante-quinze cents (12,75 \$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la cinquième année de la Durée.

4 Option de renouvellement

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs de un (1) an chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au Loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et celle restante, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

5 Option de résiliation

Le Locateur accorde au Locataire l'option de résilier le Bail en tout temps pourvu qu'il ait préalablement remis un avis écrit au Locateur six (6) mois avant la date de résiliation.

6 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.

Signée par le Locateur à Montréal, ce ____e jour du mois de _____ 2019

JALBEC INC.

Par _____
Jacques Dupras

Signée par le Locataire à Montréal, ce ____e jour du mois de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le _____

Résolution no : _____

Dossier # : 1194565008

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations

Objet : Approuver la première convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur Jalbec inc., un garage situé au 2350, rue Dickson à Montréal, pour les besoins du Centre d'expertise du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024. La dépense totale est de 289 646,46 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8014-009.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194565008 - 2350 Dickson SPVM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-02

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549

Division : Service des finances - Point de service HDV

Article 20.26

**Approuver une prolongation de bail d'un emplacement situé
au Complexe environnemental Saint-Michel**

Ce document vous sera livré ultérieurement.

Article 20.27

Accorder un contrat pour le service de tri et de mise en marché de matières recyclables de l'agglomération de Montréal

Ce document vous sera livré ultérieurement.



Dossier # : 1197360004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 19-17656 au montant total estimé des ententes de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes, pour une période approximative de 8 mois, à partir du 20 septembre 2019 au 30 avril 2020.
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17656 et aux tableaux de prix reçus ci-joints;

Adjudicataires recommandés

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Le Plateau-Mont-Royal Mercier- Hochelaga-Maisonneuve Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée	Ahuntsic-Cartierville - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Société de Transport de Montréal - Lasalle - Rosemont - la Petite-Patrie - Saint-Léonard - Villeray- Saint-Michel -Parc Extension - Ville de Montréal-Est - Jardin Botanique de Montréal	Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield Ville de Mont-Royal
Compass Minerals Canada Corp.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville de Mont-Royal - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Anjou - Le Sud-Ouest - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Montréal-Nord - Pierrefonds- Roxboro - Saint-Laurent - Village de Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	

3. d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$ incluant les taxes;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH **Le** 2019-08-15 10:14
BOUCHARD

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1197360004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d’offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées. Ces ententes-cadres seront disponibles pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, le Jardin botanique de Montréal, les quinze (15) Villes liées de l’agglomération ainsi que pour la Société de transport de Montréal (STM).

Depuis 2002 le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires, des ententes-cadres pour la fourniture du sel de déglacage des chaussées.

En octobre 2018, les contrats pour la fourniture et livraison de sel de déglacage des chaussées ont été octroyés, conformément aux documents d’appels d’offres 18-16938 et 18-17188, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes Cargill Sel , Sécurité Routière, une division de Cargill limitée ainsi que la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée, pour un montant total estimé de 22 272 122,57 \$, incluant les taxes. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de six (6) mois se terminant le 30 avril 2019, sans aucune option de prolongation. En avril 2019, le Service de l’approvisionnement a recueilli les prévisions de tous les participants et a procédé au lancement d’un appel d’offres afin de combler son besoin pour la saison 2019-2020.

L'appel d'offres public 19-17656 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de trente-quatre (34) jours calendaires, soit du 22 mai 2019 au 25 juin 2019. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingt (180) jours calendaires, soit jusqu'au 22 décembre 2019.

Pendant la période de sollicitation, un (1) addenda a été émis pour clarifier des éléments administratifs.

L'octroi est effectué en prenant en compte la capacité maximale de fourniture offerte par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement. Chacun des participants au regroupement confirme individuellement ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0554 - 25 octobre 2018 - Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 6 890 039,56 \$, incluant les taxes et Groupe B : 966 652,31 \$, incluant les taxes) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 \$, incluant les taxes) des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appels d'offres publics 18-16938 (3 soum.) et 18-17188 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 22 272 122,57 \$, incluant les taxes.)

CG17 0360 - 24 août 2017 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$, incluant les taxes.), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$, incluant les taxes.) et la firme technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$, incluant les taxes), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 17-15993 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 897 253,39 \$, incluant les taxes.)

CG16 0496 - 25 août 2016 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$, incluant les taxes.) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 931 149,89 \$, incluant les taxes.), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$, incluant les taxes.)

DESCRIPTION

L'appel d'offres comprend du sel régulier pour les chaussées ainsi que du sel traité utilisé par certains participants.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, du Jardin botanique de Montréal, de la Société de transport de Montréal (STM), ainsi que des quinze (15) villes reconstituées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount).

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs anticipés et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour l'hiver 2019-2020, un potentiel d'approvisionnement de 208 120 tonnes métriques (tm) pour le groupe A (sel régulier) et de 10 000 tonnes métriques (tm) pour le groupe B (sel traité), mais n'engagent aucunement les participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction des besoins et sont tributaires, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale. En cas de nécessité, les

clauses contractuelles permettent aux participants de consommer jusqu'à 20 % de plus que les quantités exprimées au bordereau de soumission.

À noter que les trois soumissionnaires ont soumis, pour le sel régulier, un total de 200 000 tonnes métriques. Cette quantité offerte par le marché est considérée pour l'octroi puisqu'elle est suffisante pour répondre aux besoins des participants selon l'historique de consommation de la dernière saison. En effet, lors de la saison 2018-2019, les 194 218 tonnes métriques ont été commandées dans un contexte de forte consommation comparativement aux saisons précédentes.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement pour déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons demandé une garantie de soumission de 2 % du montant total, toutes taxes incluses, ainsi qu'une garantie d'exécution de 50 % du montant total du contrat, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permettront d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et d'assurer la sécurité publique.

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES (8) :

- Apritech;
- Cargill sel, Sécurité Routière;
- Compass Minerals Canada Corp.;
- Ficar Capital Itée;
- Future International Diversifié inc.;
- K+S Sel Windsor Itée;
- Sel Warwick inc.;
- Union des municipalités du Québec.

SOUSSIONNAIRES (3) :

- Cargill sel, Sécurité Routière;
- Compass Minerals Canada Corp.;
- K+S Sel Windsor Itée.

Les avis de désistement des preneurs du cahier de charge sont les suivantes :

- Les produits ne sont pas offerts par la firme;
- Incapacité d'exécuter ce contrat.

Sel régulier (groupe A)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée	20 321 737,50 \$		23 364 917,69 \$ *
Compass Minerals Canada Corp.	21 436 273,25 \$		24 646 355,17 \$ *
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	24 254 863,80 \$		27 887 029,65 \$ *
Dernière estimation réalisée			24 402 335,22 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	25 299 434,17 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	8,30 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	4 522 111,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	19,40 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(1 037 417,53 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 4,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	1 281 437,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	5,50 %

Sel traité (groupe B)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée	1 153 320,00 \$		1 326 029,67 \$ *
Compass Minerals Canada Corp.	1 400 325,00 \$		1 610 023,67 \$
Dernière estimation réalisée			1 373 520,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 468 026,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			10,70 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			283 994,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			21,40 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(47 490,42 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 3,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			283 994,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			21,40 %

* **Note:** Pour les fins de la comparaison entre les différents soumissionnaires, les montants

des soumissions de ces firmes sont basés sur la quantité totale requise (208 120 tm pour le groupe A et 10 000 tm pour le groupe B). Toutefois, les montants octroyés sont en fonction des capacités maximales que chacun des soumissionnaires est en mesure de fournir. Le tout est attribué dans le meilleur intérêt pour l'ensemble des participants.

Pour le sel régulier, le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 102,89 \$ la tm (sans taxes), incluant la livraison, pour une quantité estimée de 200 000 tonnes métriques. Il s'agit d'une variation à la hausse de 6,77 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier (96,36 \$ / tm, sans taxes), pour une quantité estimée de 192 300 tm.

Pour le sel traité, le plus bas soumissionnaire conforme de cet appel d'offres, la firme Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, se voit octroyer le contrat en entier. Le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 115,33 \$ la tonne métrique (sans taxes), incluant la livraison, pour une quantité estimée de 10 000 tonnes métriques. C'est une variation à la hausse de 3,35 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier (111,59 \$ / tm, sans taxes).

La hausse des prix observée cette année est principalement attribuable à une grève en 2018 de plusieurs mois à la mine de Goodrich en Ontario, appartenant à la firme Compass Minerals. Le procédé d'extraction de la firme ayant également changé en 2018, la firme n'a toujours pas, en date d'aujourd'hui, atteint sa capacité de production des années précédentes. Cette grève, jumelée à une importante augmentation de la demande dans la région des Grands lacs contribuent à la création d'une pénurie. Cette situation a mené certains fournisseurs à importer du sel en provenance du Chili afin de combler les besoins du marché. Les coûts du transport de ce sel contribuent à l'augmentation des prix.

À titre de comparatif avec les autres municipalités du Québec, malgré la hausse des prix observés, nous pouvons conclure que, cette année, nous avons obtenu un prix moyen inférieur pour le sel de déglacage des chaussées. Le regroupement de Montréal continue de bénéficier du plus bas niveau de prix parmi les municipalités du Québec; à 102,89 \$/tonne métrique (excluant les taxes), il est inférieur d'environ de 0,57% du prix moyen des autres municipalités du Québec (UMQ), 103,48 \$/ tonne métrique (excluant les taxes).

Le prix de revient du sel étant constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison, la différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des arrondissements ou des villes reconstituées participantes. Puisque chacun des soumissionnaires a proposé des prix pour tous les arrondissements et les Villes liées de l'agglomération ainsi que pour la STM, le mode d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible de chacun des soumissionnaires.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité

des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier devra être soumis pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats. Cette étude est requise étant donné qu'un contrat est supérieur à dix (10) millions de dollars, également que deux (2) contrats sont supérieurs à deux millions de dollars et que ceux-ci sont accordés à deux (2) adjudicataires soit les firmes Cargill sel, Sécurité Routière (7 784 973,48 \$, incluant les taxes) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$, incluant les taxes), qui en sont à leur troisième et sixième octroi de contrat consécutif.

Afin d'assurer à tous les participants un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet aux participants d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Adjudicataires recommandés

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Le Plateau-Mont-Royal Mercier- Hochelaga-Maisonneuve Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles	
Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée	Ahuntsic-Cartierville - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Société de Transport de Montréal - Lasalle - Rosemont - la Petite-Patrie - Saint-Léonard - Villeray- Saint-Michel-Parc Extension - Ville de Montréal-Est - Jardin Botanique de Montréal	Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield Ville de Mont-Royal
Compass Minerals Canada Corp.	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Lachine - Outremont - Verdun - Ville de Mont-Royal - Ville de Dorval et Ville de l'Île de Dorval - Anjou - Le Sud-Ouest - L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Montréal-Nord - Pierrefonds- Roxboro - Saint-Laurent - Village de Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Hampstead - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le sel régulier s'élevant à 24 402 335,22 \$, incluant les taxes, ainsi que pour le sel traité, s'élevant à 1 373 520,09 \$, incluant les taxes, pour la période hivernale 2019-2020 (environ 8 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, du Jardin botanique de Montréal, de quinze (15)

villes liées de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal (STM), en fonction des prix moyens obtenus pour ces produits lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 14,54 %. Cette majoration représente l'évolution de l'Indice des prix industriels pour la catégorie des produits de ciment, de verre et d'autres minéraux non métalliques [P81], tels que publiés par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2019, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2019. Également, l'estimation prend en compte la pénurie du produit qui affecte les prix fortement à la hausse. La portion relative aux coûts de transport a été indexée de 2,50 % en tenant compte de l'Indice des prix à la consommation mensuel (IPC), publié en mars 2019. L'estimation de l'appel d'offres a tenu compte de la situation particulière du marché.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de la nouvelle Politique de déneigement de la Ville de Montréal adoptée en août 2015, une recommandation de revoir les pratiques de gestion des sels de voirie a été émise. C'est dans cette optique et pour faire suite à la demande du Service de la concertation des arrondissements que l'utilisation du sel traité a été limitée aux villes liées depuis l'hiver 2016-2017. Afin d'appuyer cette décision, une étude sur les fondants et abrasifs a été faite par le Service de la concertation des arrondissements pour évaluer l'impact que ce type de produit peut avoir sur l'environnement, les infrastructures, les eaux de ruissellement et l'aspect financier. Cette étude finalisée en juin 2017 n'a pas permis de démontrer de différences justifiant de modifier le type de produit pouvant être utilisé par la Ville (sel régulier et sel prétraité). Par conséquent, la Ville ne prévoit pas de modification majeure pour le type de sel de déglacage utilisé.

Nos fournisseurs travaillent également depuis plusieurs années, afin d'améliorer leur empreinte écologique. Depuis 2013, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée a réalisé une réduction de 17 % de sa consommation d'énergie, une réduction de 22 % de sa consommation d'eau et vise une réduction de 50 % de ses déchets d'ici 2020.

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée a réalisé en 2018 un plan d'évaluation de ses fournisseurs sur des questions environnementales. Enfin, un plan de réduction pour les émissions de CO₂ a été mis en place.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le non-renouvellement de ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture du stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des l'ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec les firmes retenues.

CE 28 août 2019

CPEC 4 septembre 2019

CE 11 septembre 2019

CM 16 septembre 2019

CG 19 septembre 2019
Début du contrat 20 septembre 2019
Fin du contrat 30 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-2988
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-30

Pierre GATINEAU
c/d Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-08-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-08-14

SEL RÉGULIER (GROUPE A)

RÉPARTITION DES CONTRATS		Compass			Windsor			Cargill		
Quantité	REPARTITION PAR SOUMISSIONNAIRE	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total
CAPACITÉ MAXIMALE EN TONNE MÉTRIQUE		100 000			30 000			70 000		
8 640	AHUNTSIC- CARTIERVILLE							8 640	95,47 \$	824 860,80 \$
4 128	ANJOU	4 128	102,20 \$	421 881,60 \$						
11 520	CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	11 520	102,80 \$	1 184 256,00 \$						
6 240	LACHINE	6 240	102,35 \$	638 664,00 \$						
5 760	LASALLE							5 760	96,68 \$	556 876,80 \$
8 640	LE PLATEAU MONT ROYAL				8 640	116,02 \$	1 002 412,80 \$			
5 760	LE SUD OUEST	5 760	102,80 \$	592 128,00 \$						
2 400	L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	2 400	105,35 \$	252 840,00 \$						
9 600	MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE				9 600	116,02 \$	1 113 792,00 \$			
4 800	MONTREAL NORD	4 800	102,50 \$	492 000,00 \$						
3 360	OUTREMONT	3 360	103,55 \$	347 928,00 \$						
5 760	PIERREFONDS ROXBORO	5 760	105,20 \$	605 952,00 \$						
11 520	RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES				11 520	116,34 \$	1 340 236,80 \$			
8 832	ROSEMONT LA PETITE PATRIE							8 832	96,68 \$	853 877,76 \$
14 400	SAINT LAURENT	14 400	103,70 \$	1 493 280,00 \$						
6 720	SAINT LEONARD							6 720	96,68 \$	649 689,60 \$
5 280	VERDUN	5 280	102,65 \$	541 992,00 \$						
23 040	VILLE MARIE							23 040	98,28 \$	2 264 371,20 \$
10 560	VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION							10 560	96,68 \$	1 020 940,80 \$
418	VILLAGE DE SENNEVILLE	418	103,70 \$	43 346,60 \$						
754	VILLE DE BAIE D'URFE							754	98,66 \$	74 389,64 \$
6 720	VILLE DE CÔTE ST LUC	6 720	102,35 \$	687 792,00 \$						
4 560	VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX	4 560	104,15 \$	474 924,00 \$						
4 080	VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ILE DE DORVAL	4 080	102,50 \$	418 200,00 \$						
1 200	VILLE DE HAMPSTEAD	1 200	102,65 \$	123 180,00 \$						
2 688	VILLE DE KIRKLAND	2 688	104,45 \$	280 761,60 \$						
2 304	VILLE DE MONTREAL EST							2 304	96,68 \$	222 750,72 \$
1 152	VILLE DE MONTREAL OUEST	1 038	102,20 \$	106 083,60 \$						
4 800	VILLE DE MONT ROYAL	4 800	103,55 \$	497 040,00 \$						
1 248	VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE	1 248	105,50 \$	131 664,00 \$						
9 600	VILLE DE WESTMOUNT	9 600	102,50 \$	984 000,00 \$						
144	JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL							144	98,89 \$	14 240,16 \$
3 168	SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL							3 168	91,23 \$	289 016,64 \$
TOTAL		100 000		10 317 913,40 \$	29 760		3 456 441,60 \$	69 922		6 771 014,12 \$

SEL TRAITÉ (GROUPE B)

RÉPARTITION DES CONTRATS		Compass			Cargill		
Quantité	REPARTITION PAR SOUMISSIONNAIRE	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total	Quantité en tonne métrique	Prix à la tonne métrique	Total
CAPACITÉ MAXIMALE EN TONNE MÉTRIQUE		10 000			10 000		
1 500	VILLE DE BEAUNSFIELD		- \$		1 500	115,40 \$	173 100,00 \$
8 000	VILLE DE POINTE CLAIRE		- \$		8 000	115,46 \$	923 680,00 \$
500	VILLE DE MONT-ROYAL		- \$		500	113,08 \$	56 540,00 \$
TOTAL					10 000		1 153 320,00 \$

**Prix unitaire à la tonne métrique payé pour le sel de déglacage
par chacun des participants au regroupement de Montréal**

Appel d'offres 19-17656

Saison 2019-2020

SEL ORDINAIRE (groupe A)			Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison (sans tx)
# Participant	Participants	Quantité	Cargill sel, Sécurité Routière
1	AHUNTSIC- CARTIERVILLE	8 640	95,47 \$
2	VILLE MARIE	23 040	98,28 \$
3	VILLE DE BAIE D'URFE	754	98,66 \$
4	SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL	3 168	91,23 \$
5	LASALLE	5 760	96,68 \$
6	ROSEMONT LA PETITE PATRIE	8 832	96,68 \$
7	SAINT LEONARD	6 720	96,68 \$
8	VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION	10 560	96,68 \$
9	VILLE DE MONTREAL EST	2 304	96,68 \$
10	JARDIN BOTANIQUE DE MONTREAL	144	98,89 \$
# Participant	Participants	Quantité	Compass Minerals Canada
1	CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	11 520	102,80 \$
2	LACHINE	6 240	102,35 \$
3	OUTREMONT	3 360	103,55 \$
4	VERDUN	5 280	102,65 \$
5	VILLE DE MONT ROYAL	4 800	103,55 \$
6	VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ILE DE DORVAL	4 080	102,50 \$
7	ANJOU	4 128	102,20 \$
8	LE SUD OUEST	5 760	102,80 \$
9	L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	2 400	105,35 \$
10	MONTREAL NORD	4 800	102,50 \$
11	PIERREFONDS ROXBORO	5 760	105,20 \$
12	SAINT LAURENT	14 400	103,70 \$
13	VILLAGE DE SENNEVILLE	418	103,70 \$
14	VILLE DE CÔTE ST LUC	6 720	102,35 \$
15	VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX	4 560	104,15 \$
16	VILLE DE HAMPSTEAD	1 200	102,65 \$
17	VILLE DE KIRKLAND	2 688	104,45 \$
18	VILLE DE MONTREAL OUEST	1 152	102,20 \$
19	VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE	1 248	105,50 \$
20	VILLE DE WESTMOUNT	9 600	102,50 \$
# Participant	Participants	Quantité	K + S sel windsor
1	LE PLATEAU MONT ROYAL	8 640	116,02 \$
2	MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE	9 600	116,02 \$
3	RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES	11 520	116,34 \$
SEL TRAITÉ (groupe B)			Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison (sans tx)
# Participant	Participants	Quantité	Cargill sel, Sécurité Routière
1	VILLE DE BEACONSFIELD	1500	110,74 \$
2	VILLE DE POINTE CLAIRE	8000	112,44 \$
3	VILLE DE MONT-ROYAL	500	110,74 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17656

Numéro de référence : 1269442

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture du sel de déglçage des chaussées pour la saison 2019-2020

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Apritech 40 rue de Paris 92100 - BOULOGNE BILLANCOURT, , 92100	Monsieur Grégoire GOUPIL Téléphone : 332 472-52700 Télécopieur :	Commande : (1609361) 2019-06-19 7 h 18 Transmission : 2019-06-19 7 h 18	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-06-19 7 h 18 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cargill sel, Sécurité Routière 300 du St-Sacrement suite 225 Montréal, QC, H2Y 1X4	Monsieur Bertrand Tiap-Chong Téléphone : 514 840-8271 Télécopieur : 514 849-7025	Commande : (1598036) 2019-05-23 9 h 26 Transmission : 2019-05-23 9 h 26	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-05-29 10 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Compass Minerals Canada Corp. 577 rue Notre-Dame Bureau 209 Repentigny, QC, J6A 2T6	Madame Guylaine Gaudet Téléphone : 450 582-6044 Télécopieur : 450 582-9306	Commande : (1597849) 2019-05-22 19 h 27 Transmission : 2019-05-22 19 h 27	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-05-29 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ficar Capital Ltée 351 des camélias Saint-Eustache, QC, J7P5P5	Monsieur Frédéric Hamel Téléphone : 514 567-8555 Télécopieur :	Commande : (1601150) 2019-05-29 14 h 11 Transmission : 2019-05-29 14 h 11	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-05-29 14 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Future International Diversifié Inc. 926 Jacques Paschini Bois-des-Filion, QC, J6Z 4W4	Madame Josée Lacoste Téléphone : 450 621-4230 Télécopieur : 450 621-0503	Commande : (1602616) 2019-06-03 9 h 52 Transmission : 2019-06-03 9 h 52	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-06-03 9 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
K+S Sel Windsor Ltée 755 boul. St Jean Suite 700 Pointe-Claire, QC, H9R5M9	Monsieur Andres Pizarro-Contreras Téléphone : 514 630-0900 Télécopieur : 514 694-2451	Commande : (1598173) 2019-05-23 11 h 06 Transmission : 2019-05-23 11 h 06	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-05-29 8 h 29 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sel Warwick Inc. 807 boul. Pierre Roux Est Victoriaville, QC, G6T1T7 http://www.selwarwick.com	Monsieur Steeve Courtois Téléphone : 819 758-5229 Télécopieur : 819 758-5220	Commande : (1603143) 2019-06-04 7 h 29 Transmission : 2019-06-04 7 h 29	3135169 - 19-17656_ADD1 2019-06-04 7 h 29 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Union des municipalités du Québec.
2020, boulevard Robert-Bourassa
Bureau 210
Montréal, QC, H3A2A5
<http://www.umq.qc.ca>

[Monsieur Gilbert Ouellet](#)
Téléphone : 514 282-7700
Télécopieur : 514 282-8893

Commande : (1602113)
2019-05-31 10 h 45
Transmission :
2019-05-31 10 h 45

3135169 - 19-17656_ADD1
2019-05-31 10 h 45 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1197360004

Unité administrative responsable :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition

Objet :

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes



Rapport - mandat SMCE197360004.pdf

Dossier # :1197360004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197360004**

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197360004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill limitée (Groupe A : 7 784 973,48 \$ et Groupe B : 1 326 029,67 \$), la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$) et la firme Compass Minerals Canada Corp. (11 863 020,93 \$) pour une période de huit (8) mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées au montant total de 24 948 067,81 \$ incluant les taxes – appel d'offres public 19-17656 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à vingt (20) % de celui octroyé, soit 4 989 613,56 \$, incluant les taxes, pour un total de 29 937 681,37 \$, incluant les taxes.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, dont :*
 - *les adjudicataires en sont à leur troisième et sixième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Cargill sel, Sécurité Routière (7 784 973,48 \$, incluant les taxes) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$, incluant les taxes).*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié la présentation du Service qui leur a permis de bien comprendre la particularité du marché du sel, représenté par trois grandes firmes et pour lequel le Québec compte trois clients majeurs (MTQ, UMQ et l'Agglomération de Montréal). De plus, les explications fournies par le Service ont permis aux membres de comprendre les raisons pour lesquelles ce marché est haussier et d'obtenir plusieurs précisions techniques fort intéressantes relativement au produit concerné, un fondant et non un abrasif, ainsi qu'à la méthode de distribution du produit entre les différentes villes

liées et arrondissements participants. De plus, le Service a informé les membres de sa stratégie visant à mieux se positionner sur le marché lors des prochains appels d'offres.

Les membres ont rapidement pu conclure en la conformité du processus, et ce, sans pour autant taire leur préoccupation par rapport à l'empreinte carbone du transport du sel et aux conséquences environnementales des types de fondants et d'abrasifs utilisés par la Ville. Par conséquent, la Commission souhaitera certainement recommander à l'Administration de travailler à identifier des produits et des pratiques plus environnementales dans un avenir rapproché.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, dont :*
 - *les adjudicataires en sont à leur troisième et sixième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Cargill sel, Sécurité Routière (7 784 973,48 \$, incluant les taxes) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (3 974 043,73 \$, incluant les taxes).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197360004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures de la Ville;
2. d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #19-17692;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
FNX-INNOV inc.	1 093 373,16 \$	1
Groupe ABS inc.	1 303 391,09 \$	2
GBI Experts-conseils inc.	546 141,25	6

Hudon Desbiens St- Germain Environnement inc.	593 328,49	7
---	------------	---

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-19 10:39

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Section de la géotechnique et de la chaussée de la Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) désire retenir les services professionnels de consultants pour l'aider à réaliser sa mission de fournir des services de surveillance environnementale des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville auprès de ses clients requérants.

Les services de surveillance environnementale des travaux d'excavation doivent être fournis par la DEST pour tous les projets de construction et de réfection, réalisés par la Direction des infrastructures. L'augmentation des investissements dans les infrastructures de la Ville dans les dernières années et des taux de réalisation des travaux ont occasionné une demande accrue des services requis dans les trois dernières années. La prochaine année devrait voir la publication du *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés* qui va imposer un suivi informatisé de tous les transports de sols contaminés, avec un professionnel en environnement compétent au départ de chaque camion.

En raison de la disponibilité immédiate des services requis pour répondre aux besoins des chantiers, de la courte période de construction où tous ces services sont exigés sur tous les chantiers, le processus d'appel d'offres et d'octroi de mandat ne peut être complété pour chacun des projets à l'intérieur des courts délais imposés et, de ce fait, la DEST doit faire appel à des firmes privées via des ententes-cadres.

Suite aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures des dernières années, les ententes-cadres conclues en mai 2017 (CG17 0206) ont été fortement utilisées et le nombre de mandats disponibles ne permettra pas de faire face à la programmation complète de 2020 de la Direction des infrastructures. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être conclues pour répondre à la demande.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres #19-17692 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Le détail du processus est décrit à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Un addenda a été publié le 12 juin 2019 afin de modifier certaines exigences concernant le nombre d'année d'expérience des techniciens juniors pour permettre un plus grand bassin de candidats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0206 - 18 mai 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec GHD Consultants Ltée (2 285 082,14 \$), Les Consultants S.M. inc. (2 412 829,71 \$), Solmatech inc. (1 073 234,14 \$) et Les Services exp inc. (1 100 920,12 \$) pour réaliser la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures - Appel d'offres public 17-15708 - 4 soumissionnaires (1173855002);

CG14 0471 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (2 250 481,56 \$), WSP Canada inc. (2 399 598,38 \$), Groupe ABS inc. (767 117,80 \$) et Les Consultants SM inc. (663 271,80 \$) totalisant une somme maximale de 6 080 469,54 \$ (taxes incluses) afin d'effectuer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville / Appel d'offres public no 14-13675 - 7 soumissionnaires (1143855001).

DESCRIPTION

Les services professionnels du présent contrat visent, sans toutefois s'y restreindre, la présence d'un technicien de chantier spécialisé en environnement sur les chantiers, l'approbation des sites d'élimination et la compilation des sols contaminés excavés. Les services de surveillance environnementale sont principalement prodigués par des techniciens de chantier, encadrés par un chargé de projet.

Suite à l'analyse des quatre (4) soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no. 19-17692, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes. Le contrat #2 ayant un unique soumissionnaire conforme, le montant de ce contrat a été négocié en raison d'un écart important avec la dernière estimation interne de 27,1% au moment de l'ouverture de l'enveloppe de prix de la firme Groupe ABS inc..

CONTRAT	Firmes	Montant des contrats	
		Initial lors de la soumission	Après négociation
CONTRAT (Lot)1	FNX-INNOV inc.	1 093 373,16 \$	N/A
CONTRAT (Lot)2	Groupe ABS inc.	1 387 725,26 \$	1 303 391,09 \$
CONTRAT (Lot)6	GBI Experts-conseils inc.	546 141,25 \$	N/A
CONTRAT (Lot)7	Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49 \$	N/A
TOTAL TAXES INCLUSES :		3 620 568,16 \$	3 536 233,99 \$

- N/A : Non applicable

Les ententes-cadres seront valides pour une période maximale de trente-six (36) mois à partir de la date de la décision des instances ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires maximales indiquées, selon la première des deux (2) éventualités.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires des ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

JUSTIFICATION

La réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, incluant la construction et la réfection des conduites d'eau et d'égout en plus des structures routières, requiert une surveillance environnementale lors des travaux d'excavation. Celle-ci est nécessaire afin de vérifier et de contrôler la gestion des sols et des matériaux excavés par les entrepreneurs lors des travaux et s'assurer de façon diligente que leur élimination est réalisée conformément aux lois, politiques et règlements en vigueur. Un rapport de gestion des sols excavés, suite à la surveillance environnementale est d'ailleurs obligatoire dans le cadre des projets de construction de conduites souterraines réalisés en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. De plus, le projet de *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés* devrait voir le jour à la fin de l'année 2019. Celui-ci imposera un suivi informatisé des camions de sols contaminés attesté par un professionnel en environnement compétent à chaque départ de camion.

La DEST ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST doit donc constituer une réserve de firmes, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure de nouvelles ententes-cadres afin d'assurer la surveillance environnementale des travaux d'excavation des sols et des matériaux qui seront réalisés pour la Ville. Les activités de surveillance environnementale des travaux d'excavation sont une partie intégrante de la réalisation des projets.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés afin d'octroyer sept (7) contrats, répartis selon trois (3) bordereaux de prix d'envergure différente afin d'attirer un maximum de soumissionnaires, de la plus petite firme à la plus grande. Les bordereaux de prix ont été élaborés pour permettre de réaliser un (1) à trois (3) projets simultanés par firme. Des équipes de travail d'envergure différente sont ainsi demandées dans les contrats selon trois organigrammes types que les soumissionnaires doivent présenter.

L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

L'enveloppe budgétaire sera répartie suivant les quantités inscrites dans les bordereaux des prix et pourra comprendre un nombre indéterminé de mandats. Les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires à taux horaire par catégorie d'employés. Les services des techniciens requièrent l'utilisation d'équipements spécialisés et ce coût est inclus dans le taux horaire des techniciens. Les dépenses pour les analyses chimiques en laboratoire les plus courantes sont admissibles selon les prix unitaires soumissionnés dans les bordereaux de prix, tandis que les analyses chimiques plus ponctuelles sont admissibles selon un facteur multiplicatif établi par les soumissionnaires appliqué aux taux unitaires suggérés par l'Association des firmes de génie-conseil (AFG) dans le guide de rémunération en vigueur.

Estimations

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions.

Pour faire les estimations, les moyennes des taux horaires et des prix unitaires d'analyses chimiques soumis par les différents adjudicataires dans les deux (2) dernières années ont été utilisées. Il est à noter une forte augmentation des taux dans les deux dernières années. Il en a été de même pour déterminer le facteur multiplicatif de réduction des taux proposés par l'AFG dans le guide de rémunération en vigueur.

Analyse des soumissions

Seules quatre (4) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables et ont été soumises au comité de sélection pour évaluation. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

À noter que les firmes pouvaient présenter plus d'une équipe dans le cadre de cet appel d'offres. Seul Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. a présenté plus d'une équipe mais la première équipe n'a pas remporté la note de passage et n'a donc pas été retenue. Les trois (3) autres soumissionnaires n'ont présenté qu'une seule équipe.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat, sera exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non-conforme pour la suite des contrats à accorder. En conséquence, les firmes FNX-INNOV inc. et Groupe ABS inc. étant les adjudicataires recommandés des contrats #1 et #2, deviennent non conformes pour les contrats subséquents et la firme GBI Experts-Conseils inc. étant l'adjudicataire recommandée du contrat #6, devient non conforme pour le contrat #7.

Contrat #1 :

	Note intermédiaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Soumissions conformes			
FNX-INNOV inc.	76,8	1,16	1 093 373,16 \$
Groupe ABS inc.	86	0,98	1 387 725,26 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 091 687,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			1 685,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			0,2%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)			294 352,10 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)			26,9%

Contrat #2 après négociation:

	Note intermédiaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Soumissions conformes			
Groupe ABS inc.	86	1,04	1 303 391,09 \$
FNX-INNOV inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 091 687,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			211 703,46 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			19,4%

Contrat #6 :

Soumissions conformes	Note intermédiaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
GBI Experts-Conseils Inc.	72	2,23	546 141,25 \$
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc	68,4	Non conforme	
Dernière estimation réalisée à l'interne			539 175,26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			6 965,99 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			1,3%

Contrat #7 :

Soumissions conformes	Note intermédiaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc	70	2,02	593 328,49 \$
GBI Experts-Conseils Inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			539 175,26 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)			54 153,23 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)			10,0%

L'analyse et l'évaluation des soumissions sont présentées de façon détaillée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu la meilleure note finale et les estimations faites à l'interne sont les suivants :

CONTRATS	Soumissionnaires	Écarts (\$)	Écarts (%)
# 1	FNX-INNOV inc.	1 685,53 \$	+ 0,2 %
# 2	Groupe ABS inc.	211 703,46 \$	+ 19,4 %
# 6	GBI Experts-Conseils Inc.	6 965,99 \$	+ 1,3 %
# 7	Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	54 153,23 \$	+ 10,0 %

Parmi les quatre (4) soumissions, deux (2) présentent des écarts de 10% ou plus, qui sont attribuables à des taux horaires élevés.

Seules deux (2) firmes ont soumissionné sur les contrats #1 et #2. Peu de soumissionnaires ont déposé une offre pour ces contrats, car ceux-ci exigent de mener trois (3) projets simultanés par contrat, en plus des ententes-cadres déjà actives, ce qui impose aux firmes une contrainte importante de mobilisation de techniciens en environnement sur les chantiers de la Ville.

Les autres contrats de moindre envergure (contrats #3 à #7) n'ont intéressés que peu de firmes qu'elles soient de petite ou de grande taille. Les plus petits contrats ont toutefois attiré deux nouveaux soumissionnaires puisqu'ils ne mobilisent qu'un seul technicien. Les techniciens en environnement sont actuellement très sollicités sur le marché pour les surveillances environnementales de travaux. Les ententes-cadres établies par la DEST sont exigeantes en personnel et contraignent les firmes à mobiliser leurs techniciens pour toute la saison de travaux. Les firmes atteignent leur capacité maximale à fournir des techniciens

en environnement sur les chantiers. Ainsi, les soumissionnaires intéressés par ces ententes-cadres sont moins nombreux, le marché devient saturé et les taux horaires continuent d'augmenter depuis 2017. Une hausse des prix significative a été utilisée dans les estimations internes basés sur les derniers appels d'offres, lesquels ont montré une augmentation médiane des taux horaires de 32% entre 2014 et 2017-2018.

Le contrat #2 montre l'écart le plus important avec l'estimation interne (19,4 %) et ce, même après une négociation du montant du contrat avec le soumissionnaire. A noter que la négociation du prix de ce contrat a mené à une réduction de 84 334,17 \$ par rapport au prix initial soumis.

Les contrats #1, #6 et #7 présentent des écarts de prix acceptables par rapport aux estimations internes et sont recommandés par la DEST en vue de leur octroi. De plus, compte tenu de la négociation de prix du contrat #2 et de l'état actuel du marché pour ces services, la DEST recommande également l'octroi du contrat #2.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret no 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés sont inscrits au registre des entreprises autorisées à conclure des contrats publics de l'Autorité des marchés publics. L'attestation de la firme FNX-INNOV inc. est en vigueur depuis le 8 novembre 2018, celle du Groupe ABS inc. depuis le 3 octobre 2014, celle de Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. depuis le 5 février 2018 et le renouvellement de GBI Experts-Conseils inc. est en vigueur depuis le 27 mai 2019. Ces documents sont joints au dossier.

Les adjudicataires recommandées ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et sont conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et la résolution CG11 0082, deux contrats seront soumis à ladite commission pour étude :

Contrat 1 à FNX-INNOV inc.: Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent. En effet, les deux contrats précédents ont été adjugés à la firme Les Consultants S.M. inc, laquelle a été acquise par FNX-INNOV inc. en décembre 2018. De plus, l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Contrat 2 à Groupe ABS inc.: Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ et l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats de surveillance environnementale de plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de bons de commande dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ ou arrondissements). Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres. Les crédits sont prévus au budget PTI ou au budget de fonctionnement.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 3 536 233,99 \$ taxes incluses, pour les quatre (4) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 3 229 052,98 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces services professionnels en environnement permettront de contribuer au développement durable en vérifiant que les pratiques légales relatives aux sols d'excavation sont suivies dans le cadre des différents projets d'infrastructures de la Ville. Ainsi, la surveillance environnementale permettra de contrôler la gestion des sols contaminés et des matériaux excavés et de vérifier leur gestion en conformité avec les lois, politiques et règlements en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services de surveillance environnementale des travaux d'excavation auprès de ses requérants. Par ailleurs, elle pourrait ne pas pouvoir respecter la future réglementation imposant un suivi informatisé des transports de sols contaminés que le futur règlement du *Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques* imposera.

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 101 100\$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré-à-gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et des retards dans les échéanciers des travaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 décembre 2019, soit la date de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 septembre 2019

Début des services des ententes-cadres : octobre 2019

Fin des services des ententes-cadres : septembre 2022 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires prévues aux contrats, selon la première des deux (2) éventualités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laure BASSIGNOT
Conseillère aménagement

Tél : 514 872-3799
Télécop. : 514 872-1669

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-15

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-08-19

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483

N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Gemini
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5E3
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525 9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 393-0357
Télécopieur : 514 871-3090

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1^{ER} MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec
Place de la Cité - tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria - 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

ANNEXE 7.00 G - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

(le SOUMISSIONNAIRE doit joindre ce document à sa Soumission)



Le 27 mai 2019

GBI EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR SERGE BEAUDOIN
255, BOUL CRÉMAZIE E
9^E ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H2M 1L5

N° de décision : 2019-DAMP-0362
N° de client : 2700007729

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public amendé

Monsieur,

La présente décision annule et remplace la décision numéro 2018-cpsm-1028448 rendue le 24 juillet 2018. L'Autorité des marchés publics (l'« AMP ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BEAUDOIN HURENS, CONSULTANTS ENVIROCONSEIL, ÉCLIPSO DESIGN-CONSTRUCTION et GBI, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). GBI EXPERTS-CONSEILS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **23 mai 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.


Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

c.c. : Me Ricardo Hrtschan

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 3 octobre 2014

GROUPE ABS INC.
A/S MONSIEUR DOMINIC STE-MARIE
17, DE L'INDUSTRIE
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

N° de décision : 2014-CPSM-1051557
N° de client : 3000144512

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LABORATOIRE A.B.S., LABORATOIRE ABS et SOLUTIONS OCRE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). GROUPE ABS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **2 octobre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2540, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 399-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dernière mise à jour : **lundi, 25 juin 2018 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GROUPE ABS INC.
Adresse du siège social : 17, DE L'INDUSTRIE, , SAINT-RÉMI, QC, J0L 2L0, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000144512
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165977969

Autres noms d'affaires

- BÉTON OPTIMAL
-
- GROUPE ABS
-
- LABORATOIRE A.B.S.
-
- LABORATOIRE ABS
-
- OPTIMAL CONCRETE
-
- SOLUTIONS OCRE

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : **jeudi, 15 août 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GROUPE ABS INC.

Adresse du siège social : 17, DE L'INDUSTRIE, , SAINT-RÉMI, QC, J0L 2L0, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000144512

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165977969

Autres noms d'affaires

- BÉTON OPTIMAL
-
- GROUPE ABS
-
- GROUPE ABS / STRATUM CPT / GÉOWAVE
-
- LABORATOIRE A.B.S.
-
- LABORATOIRE ABS
-
- OPTIMAL CONCRETE
-
- SOLUTIONS OCRE

[Nouvelle recherche](#)

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 5 février 2018

HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC.
A/S MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS RAOULT
640, RUE SAINT-PAUL O, BUR. 100
MONTRÉAL (QC) H3C 1L9

N° de décision : 2018-CPSM-1007773

N° de client : 3001407335

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous HDS ENVIRONNEMENT et HDS ENVIRONNEMENT, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 février 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17692

Numéro de référence : 1274700

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Les Services EXP Inc 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1603562) 2019-06-04 13 h 59 Transmission : 2019-06-04 13 h 59	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 http://www.snclavalin.com/fr/environnement-geosciences	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1604015) 2019-06-05 10 h 01 Transmission : 2019-06-05 10 h 01	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3	Madame Catherine Fortin Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500	Commande : (1603632) 2019-06-04 14 h 43 Transmission : 2019-06-04 14 h 43	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	Commande : (1603258) 2019-06-04 9 h 18 Transmission : 2019-06-04 9 h 18	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Wood Solutions en Environnement & Infrastructure 1425, Transcanadienne, bureau 400 Dorval, QC, H9P2W9 http://www.woodplc.com	Monsieur Stéphane Bergeron Téléphone : 514 684-5555 Télécopieur : 514 684-1309	Commande : (1603715) 2019-06-04 15 h 47 Transmission : 2019-06-04 15 h 47	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)	Madame Martine Gagnon	Commande : (1603912) 2019-06-05 9 h	

1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Transmission : 2019-06-05 9 h	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
8418748 Canada Inc. 8550 Cote de Liesse Montréal, QC, H4T 1H2	Madame Guylaine Parent Téléphone : 514 284-6085 Télécopieur : 514 284-5229	Commande : (1604438) 2019-06-06 6 h 33 Transmission : 2019-06-06 6 h 33	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	Commande : (1605215) 2019-06-07 11 h 18 Transmission : 2019-06-07 11 h 18	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Avizo experts-conseils inc. (bureau des offres) 1595, rue Bégin Montréal, QC, H4R1W9 http://www.avizo.ca	Madame Dorothée Massé Téléphone : 819 346-4342 Télécopieur :	Commande : (1604373) 2019-06-05 16 h 15 Transmission : 2019-06-05 16 h 15	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DEC INC 149B, rue Principale Saint-Sauveur, QC, J0R 1R6 http://www.decenviro.com	Monsieur Guillaume Dumais Téléphone : 450 222-76177 Télécopieur : 450 227-5377	Commande : (1604410) 2019-06-05 17 h 51 Transmission : 2019-06-05 17 h 51	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 1001, rue Sherbrooke Est, burau 600 Montréal, QC, H2L 1L3 http://www.englobecorp.com	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	Commande : (1605243) 2019-06-07 11 h 48 Transmission : 2019-06-07 11 h 48	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	Commande : (1603730) 2019-06-04 16 h 03 Transmission : 2019-06-04 16 h 03	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	Commande : (1604657) 2019-06-06 10 h 51 Transmission : 2019-06-06 10 h 51	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Géinnovation 1560 rue louvain O., suite 200 Montréal, QC, H4N3B3 http://www.geninnovation.com	Monsieur Jean francois Séguin Téléphone : 438 794-4749 Télécopieur : 514 381-9502	Commande : (1607965) 2019-06-14 11 h 56 Transmission : 2019-06-14 11 h 56	3142655 - Addenda 1 2019-06-14 11 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe ABS 7950, rue Vauban Montréal, QC, h1J 2X5	Monsieur Jean Elie Joseph Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	Commande : (1603485) 2019-06-04 12 h 54 Transmission : 2019-06-04 12 h 54	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe SCP Environnement inc. 4567 rue Beaubien est bureau #1 Montréal, QC, H1T 1T5	Monsieur Daniel Perreault Téléphone : 514 722-1451 Télécopieur :	Commande : (1604153) 2019-06-05 11 h 57 Transmission : 2019-06-05 11 h 57	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. 640 St-Paul Ouest Bureau 100 Montréal, QC, H3C 1L9 http://www.hdsenv.com	Monsieur Jean-Paul Ballot Téléphone : 514 398-0553 Télécopieur : 514 398-0554	Commande : (1604473) 2019-06-06 8 h 04 Transmission : 2019-06-06 8 h 04	3142655 - Addenda 1 2019-06-12 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1197231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [19-17692 DetCah.pdf](#)
 -  [19-17692 pv.pdf](#)
 -  [grille comité 19-17692- contrat 1.pdf](#)
 -  [grille comité 19-17692- contrat 2 rev.pdf](#)
 -  [grille comité 19-17692- Contrat 6.pdf](#)
 -  [grille comité 19-17692- Contrat 7.pdf](#)
 -  [19-17692 Intervention lot 1.pdf](#)
 -  [19-17692 Intervention lot 2.pdf](#)
 -  [19-17692 Intervention lot 6.pdf](#)
 -  [19-17692 Intervention lot 7.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-16

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
FNX-INNOV inc.	1 093 373,16	<input checked="" type="checkbox"/>	lot 1
Groupe ABS	1 387 725,26	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Les firmes qui se sont procuré le cahier des charges et n'ont pas soumissionné ont évoqué les motifs suivants:

- 1 firme pour manque de temps pour préparer la soumission,
- 4 firmes pour les exigences du devis non rencontrées
- 2 firmes pour manque de capacité
- d'autres n'ont pas répondu

Préparé par : Le - -

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe ABS	1 303 391,09	<input checked="" type="checkbox"/>	lot 2

Information additionnelle

Les firmes qui se sont procuré le cahier des charges et n'ont pas soumissionné ont évoqué les motifs suivants:

- 1 firme pour manque de temps pour préparer la soumission,
- 4 firmes pour les exigences du devis non rencontrées
- 2 firmes pour manque de capacité
- d'autres n'ont pas répondu

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Hudon Desbiens St-Germain	Note intérimaire insuffisante
FNX-INNOV inc.	Recommandée comme adjudicataire pour le contrat 1
Groupe ABS	Recommandée comme adjudicataire pour le contrat 2

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
GBi Experts-Conseil Inc.	546 141,25	<input checked="" type="checkbox"/>	6

Information additionnelle

Les firmes qui se sont procuré le cahier des charges et n'ont pas soumissionné ont évoqué les motifs suivants:

- 1 firme pour manque de temps pour préparer la soumission,
- 4 firmes pour les exigences du devis non rencontrées
- 2 firmes pour manque de capacité
- d'autres n'ont pas répondu

Préparé par :

Le --

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="FNX-INNOV inc."/>	<input type="text" value="Recommandé comme adjudicataire pour le contrat 1"/>
<input type="text" value="Groupe ABS"/>	<input type="text" value="Recommandé comme adjudicataire pour le contrat 2"/>
<input type="text" value="GBi Experts-Conseil Inc."/>	<input type="text" value="Recommandé comme adjudicataire pour le contrat 6"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	593 328,49	<input checked="" type="checkbox"/>	7

Information additionnelle

Les firmes qui se sont procuré le cahier des charges et n'ont pas soumissionné ont évoqué les motifs suivants:

- 1 firme pour manque de temps pour préparer la soumission,
- 4 firmes pour les exigences du devis non rencontrées
- 2 firmes pour manque de capacité

Préparé par :

Le - -

19-17692 - Services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre des projets d'infrastructures (CONTRAT 1)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	15%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
FNX-INNOV inc.	3,88	5,50	8,75	12,63	25,25	20,75	76,8	1 093 373,16 \$	1,16	1	Heure	Lundi 15 juillet 2019
Groupe ABS	4,50	7,75	13,25	13,25	26,50	20,75	86,0	1 387 725,26 \$	0,98	2	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal											

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17692 - Services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre des projets d'infrastructures (CONTRAT 2)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	15%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
FNX-INNOV inc.	3,88	5,50	8,75	12,63	25,25	20,75	76,8		-	Contrat 1	Heure	Lundi 15 juillet 2019
Groupe ABS	4,50	7,75	13,25	13,25	26,50	20,75	86,0	1 303 391,09 \$	1,04	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal											

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17692 - Services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre des projets d'infrastructures (CONTRAT 6)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	15%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
GBi Experts-Conseil Inc.	4,13	7,00	10,50	8,88	22,00	19,50	72,0	546 141,25 \$	2,23	1	Heure	10h00
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	3,38	5,75	8,25	11,38	20,25	19,38	68,4			Non conforme	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal											

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17692 - Services professionnels de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre des projets d'infrastructures (CONTRAT 7)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	15%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
GBi Experts-Conseil Inc.	4,13	7,00	10,50	8,88	22,00	19,50	72,0		-	Contrat 6	Heure	Lundi 15 juillet 2019
Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.	3,38	5,75	8,25	11,38	21,25	20,00	70,0	593 328,49 \$	2,02	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal											

Multiplicateur d'ajustement
10000

Dossier # : 1197231029

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique

Objet :

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).



Rapport - mandat SMCE197231029.pdf

Dossier # :1197231029

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197231029**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231029

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public no 19-17692 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme (Contrat 2).*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont pu apprécier les explications relatives au processus d'appel d'offres mené et à l'analyse des soumissions reçues réalisés conformément aux politiques, lois, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

Le Service a bien expliqué que la sollicitation importante du marché, actuellement haussier, en raison du grand nombre de projets simultanés, dont plusieurs projets d'envergure en cours sur le territoire de la Ville (REM, Turcot, etc.) et des nouveaux besoins en réponse à la corruption dans le marché des sols contaminés), explique l'augmentation relative des coûts. Cette situation ayant pour résultat de faire augmenter le nombre de techniciens en environnement requis puisqu'une disponibilité saisonnière importante des services est requise sur les chantiers. De plus, puisque la prochaine réglementation sera plus restrictive, une surveillance accrue sera nécessaire.

Bien que peu de soumissionnaires aient déposé une soumission, comme lors du dernier appel d'offre similaire, il demeure que quatre soumissionnaires ont obtenu la note de passage. De plus, deux nouvelles stratégies ont été déployées dans le cadre de cet appel d'offres, dont une visant à diminuer les exigences en ce qui concerne le personnel technique et une autre visant à octroyer des contrats de moindre envergure. Cette dernière stratégie a permis à deux nouveaux adjudicataires d'obtenir un premier contrat. Ainsi, au final, les commissaires comprennent que l'octroi des quatre contrats permettra la réalisation d'un nombre de mandats simultanés, répondant ainsi de manière suffisante aux besoins pour l'année 2020.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Contrat 1);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme (Contrat 2).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231029 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1195308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Excavations Vidolo Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une période de 35 mois, pour la fourniture et le transport, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 284 453\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17687 et au tableau de prix reçus;

Lot	Écocentre	Nom du soumissionnaire	Total taxes incluses
Lot 2	Écocentre Acadie	Excavations Vidolo Ltée	702 743 \$
Lot 3	Écocentre Côte-des-Neiges	Excavations Vidolo Ltée	1 213 205 \$
Lot 4	Écocentre La Petite-Patrie	Excavations Vidolo Ltée	2 067 268 \$
Lot 5	Écocentre Rivière-des-Prairies	Excavations Vidolo Ltée	1 983 350 \$
Lot 6	Écocentre Saint-Michel	Excavations Vidolo Ltée	3 317 888 \$
Total 5 contrats (incluant indexation et ajustement de carburant)			9 284 453 \$

2. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183\$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-23 17:11

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1195308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement est responsable de planifier les contrats de collecte, de transport et de valorisation des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal.

Grâce au réseau d'écocentres ouverts à tous les citoyens de l'agglomération de Montréal, la Ville rencontre les orientations du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), ainsi que les engagements dans le cadre du C40 Cities avec pour objectif d'atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030. Toutes les matières déposées dans les écocentres sont ensuite transportées vers de sites de recyclage, de valorisation ou d'enfouissement.

Le 11 janvier dernier, le Sous-secrétariat aux marchés publics a ajouté l'entreprise Mélimax Transport inc. au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Conséquemment, elle a dû mettre fin à ses liens contractuels avec la Ville de Montréal 60 jours plus tard, soit le 13 mars 2019. Les contrats adjugés à Mélimax pour la fourniture et le transport de conteneurs aux écocentres à LaSalle et à Saint-Laurent ont donc été résiliés. La Ville a sollicité le marché à deux reprises depuis janvier, afin d'octroyer de nouveaux contrats pour le transport

par conteneurs dans ces deux écocentres, mais aucune soumission n'a été reçue. Ces écocentres ont d'ailleurs dû être fermés temporairement du 19 avril au 5 juin 2019 (Saint-Laurent) et du 3 mai au 19 juin (LaSalle). La Ville a été en mesure de les rouvrir en mettant en place un nouveau mode opératoire de transport sans conteneur.

Les démarches réalisées par la Ville ces derniers mois ont démontré l'absence d'entreprises possédant actuellement les équipements ou le personnel suffisant, ou les deux pour offrir le niveau de service requis aux écocentres à LaSalle et à Saint-Laurent (en conteneurs), ainsi que les limites du marché pour les autres écocentres. Ce constat est partagé par Recyc-Québec.

C'est dans ce contexte que l'appel d'offres public 19-17687 pour le ou les contrats de transport de matières par conteneur dans six (6) écocentres a été lancé le 15 mai 2019. L'écocentre à LaSalle n'a pas été inclus dans cet appel d'offres, le marché ayant déjà été sollicité à de nombreuses reprises et n'ayant pas répondu en raison des volumes considérables à transporter. Les quantités étant légèrement moins élevées à l'écocentre à Saint-Laurent, il a été décidé de maintenir cet écocentre dans ledit appel d'offres.

Les soumissionnaires ont eu 26 jours pour préparer leur dossier. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 juin 2019. La soumission est valide pendant les 120 jours calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a été publié le 15 mai dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

Voici en résumé le résultat de l'appel d'offres :

Saint-Laurent (lot #1)	Acadie (lot #2)	Côte-des-Neiges (lot #3)	La Petite-Patrie (lot #4)	Rivière-des-Prairies (lot #5)	Saint-Michel (lot #6)
aucun soumissionnaire	un seul soumissionnaire	un seul soumissionnaire	un seul soumissionnaire	deux (2) soumissionnaires	un seul soumissionnaire

Aucune soumission n'a été fournie pour le lot n° 1 (écocentre Saint-Laurent) et deux soumissions pour le lot n° 5 (écocentre Rivières-des-Prairies).

Le Service de l'approvisionnement a organisé une rencontre le 15 juillet 2019 avec Monsieur Viviani, vice-président d'Excavations Vidolo ltée, seul soumissionnaire pour 4 lots (écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie et Saint-Michel), le conviant à réviser ses prix. Une nouvelle soumission a été reçue le 19 juillet avec une diminution globale de 51 616 \$ taxes incluses (soit - 0,55 %) du premier prix soumis.

L'octroi des contrats de transport, sans conteneur (nouveau mode opérationnel), pour les écocentres à Saint-Laurent (lot n° 1) et à LaSalle (qui ne faisait pas partie de cet appel d'offres) fera l'objet d'un autre dossier décisionnel.

La hausse des prix reçus doit être remise dans le contexte actuel du marché. Les facteurs principaux pouvant expliquer cette hausse sont :

- La difficulté à recruter et à retenir la main-d'œuvre;
- L'augmentation des délais d'attente longs aux centres de traitement étant donné la diminution des sites disponibles;
- Les aléas du trafic accentués par les nombreux chantiers sur le réseau de l'agglomération;
- La hausse des coûts d'assurances liés au risque et à la fragilité actuelle du marché, notamment avec l'inscription de l'entreprise Mélimax au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Dans cette perspective, cette hausse des coûts peut être difficilement mise en comparaison directe avec les soumissions du précédent contrat de transport.

Voici la liste des addendas :

Addenda 1 : Retrait de 2 clauses au contrat, émis le 23 mai 2019

Addenda 2 : Report de date d'ouverture et modification de la garantie d'exécution, émis le 31 mai

2019

Addenda 3 : Modification du bordereau des prix, émis le 10 juin 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0334 - 19 mai 2016 : Accorder un contrat à Excavations Vidolo Itée et à Mélimax Transport inc. pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 et 42 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 900 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soumissionnaires).

CG13 0333 - 29 août 2013 : Accorder à Excavations Vidolo Itée, RCI Environnement inc., WM Québec inc. et Gestion Environnementale Éconord inc. divers contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les écocentres ont pour objectif de maximiser le détournement des résidus de CRD (construction rénovation, démolition) de l'enfouissement. Pour cela, ils sont conçus pour permettre la séparation par catégorie de matières reçues à la source. Les matières sont ainsi déposées dans des conteneurs. Les soumissionnaires doivent inscrire un prix unitaire pour chaque transport effectué entre les écocentres et les différents lieux de traitement des matières. Les coûts sont établis en fonction de la fourniture de conteneurs et du nombre de transports et de déplacements effectués à l'intérieur des sites des écocentres. En 2018, plus de 17 368 transports de conteneurs et 3 050 déplacements ont permis le bon déroulement des opérations dans les écocentres. Le contrat présenté dans ce sommaire est d'une durée de 35 mois avec possibilité de deux années d'option de prolongation. Il pourra commencer à partir du 1^{er} décembre 2019, ou selon l'écoulement des crédits du contrat actuellement en vigueur (fin du contrat en cours prévue le 30 novembre 2019) pour se terminer le 31 octobre 2022.

Le contrat pourra donc débuter après la fin du contrat actuellement en vigueur (fin du contrat prévue le 30 novembre 2019), à partir du 1^{er} décembre 2019 pour se terminer le 31 octobre 2022, soit une durée de 35 mois.

Grâce à ce contrat, les matières (principalement des résidus de CRD) seront acheminées vers les centres de valorisation et de traitement.

Trois addendas ont été publiés et les détails sont inscrits dans l'intervention du Service de l'approvisionnement :

1- Retrait de 2 clauses au contrat :

- A) l'ajustement des prix du carburant à la hausse ou à la baisse lorsque la variation est d'au moins 1 % (cette clause fut retirée des documents d'EDILEX car retrouvée au devis);
- B) préavis de 2 jours en cas d'incapacité de fournir le service (cette clause fut retirée des documents d'EDILEX car retrouvée au devis);

2- Report de date d'ouverture au 11 juin et modification de la garantie d'exécution de 20 % à 10 %. Décision conjointe du Service de l'approvisionnement et du Service de l'environnement à la suite de la demande d'un soumissionnaire potentiel; ce dernier mentionnant qu'il ne pourrait pas supporter financièrement le montant de garantie d'exécution de 20 %;

3- Modification du bordereau des prix - fichier Excel (erreur de cellule protégée pour le lot n° 6).

L'estimation préparée par les professionnels (pour ces 5 lots) était de 5 140 679 \$ taxes incluses. Cette estimation a été réalisée en considérant une hausse de tarif unitaire de 5 % du prix de 2018 ainsi qu'une progression annuelle de 3 % du nombre de transports selon les indicateurs statistiques des dernières années d'opération des écocentres. Or, il semble que le marché du transport par conteneurs change progressivement ses façons d'établir ses prix, en fixant des taux horaires plutôt que par transport. Cela a un impact considérable sur les prix puisqu'une portion du

risque associé aux aléas du transport routier, historiquement assumé par les entrepreneurs, est transférée aux donneurs d'ouvrages. À cela s'ajoutent les limites du marché de transport par conteneurs, comme mentionné dans le contexte.

Ces éléments ont été confirmés lors de la rencontre de négociation avec le président de l'entreprise Excavations Vidolo Ltée qui a expliqué la hausse significative des prix soumis :

- Les délais d'attente très longs aux centres de traitement et les aléas du trafic accentués par les nombreux chantiers dans le réseau de l'agglomération;
- La difficulté à recruter et à retenir la main d'œuvre (chauffeurs);
- L'augmentation des coûts des équipements et du carburant au cours des 3 dernières années;
- La hausse des coûts des assurances liés au risque et à la fragilité actuelle du marché; notamment avec l'inscription de l'entreprise Mélimax au Registre des entreprises non admissibles (RENA), qui faisait également affaire avec Intact Assurance.

Les prix révisés ont permis de réduire les coûts de 51 616,34 \$ taxes incluses.

Pour toutes ces raisons, le montant de la soumission, bien qu'elle ait été révisée par le soumissionnaire, est 81 % plus élevé que l'estimé des professionnels.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat permettra la fourniture et le transport par conteneurs de matières provenant des cinq (5) écocentres de l'agglomération vers divers lieux de valorisation et de traitement prédéterminés.

Il y a eu 7 preneurs du cahier des charges et 2 soumissions déposées.

Lors de la préparation des documents de l'A/O 19-17687, il a été estimé qu'une hausse des volumes des matières allait s'opérer dans les cinq (5) écocentres demeurés ouverts en raison de la fermeture temporaire des écocentres à LaSalle et à St-Laurent. De ce fait, les quantités au contrat en vigueur (A/O 16-15121) allaient s'écouler plus rapidement que prévu. Dans cette perspective, l'estimation de la fin du contrat 16-15121 avait été revue pour se terminer avant la date de fin prévue, soit le 30 novembre 2019.

Or, il s'est avéré que la fermeture des écocentres à LaSalle et à St-Laurent n'a pas eu d'incidence significative sur les quantités disponibles au contrat 16-15121.

Le tableau suivant fournit les résultats du processus d'appel d'offres ainsi que l'évaluation réalisée par les professionnels de la Ville.

PRIX DU CONTRAT								
Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme								
Soumissions conformes (taxes incluses)	Acadie (lot #2)	Côte-des-Neiges (lot #3)	La Petite - Patrie (lot #4)	Rivière -des- Prairies (lot #5)	Saint-Michel (lot #6)	TOTAL Contrat de 3 ans	Options de prolongation (2 ans)	TOTAL incluant les années de prolongation
Excavations Vidolo Ltée	726 664 \$	1 230 824 \$	2 081 272 \$	1 977 079 \$	3 269 303 \$	9 285 141 \$	6 190 094 \$	15 475 235 \$
EBI Montréal inc.				2 315 726 \$				
Estimation des professionnels internes (\$)	481 500 \$	684 541 \$	1 148 723 \$	1 204 131 \$	1 621 784 \$	5 140 679 \$	3 427 119 \$	8 567 798 \$
Coût moyen des soumissions	N/A	N/A	N/A	2 146 403 \$	N/A			

conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)								
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	N/A	N/A	N/A	9%	N/A			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	N/A	N/A	N/A	338 647 \$	N/A			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	N/A	N/A	N/A	17%	N/A			
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	245 164 \$	546 283 \$	932 549 \$	772 948 \$	1 647 519 \$	4 144 463 \$	2 762 975 \$	6 907 438 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	51%	80%	81%	64%	102%	81%	81%	81%

Ce dossier décisionnel sera soumis à un examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats, prévu début septembre 2019, car ces contrats répondent aux critères suivants :

- Contrat de plus de 2 M\$;
- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Les lots 4 et 6 sont d'un montant supérieur à 2 M\$, pour un troisième contrat consécutif à ce

fournisseur, c'est pourquoi ils font l'objet d'une présentation à la commission permanente d'examens des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour le présent contrat est évaluée à 9 284 453 \$ incluant les taxes et les indexations annuelles du coût de la vie et l'ajustement des prix du carburant. Ces sommes seront réparties sur une période de 4 années financières et se présentent comme suit :

Année	2019	2020	2021	2022	Total
Contrat 5 écocentres	257 921 \$	3 095 047 \$	3 095 047 \$	2 579 206 \$	9 027 221 \$
Indexation	- \$	3 611 \$	47 014 \$	72 940 \$	123 565 \$
Ajustement de carburant	- \$	3 869 \$	50 488 \$	79 311 \$	133 667 \$
Total taxes incluses	257 921 \$	3 102 527 \$	3 192 549 \$	2 731 457 \$	9 284 453 \$

Le montant du contrat en objet (9 284 453 \$) diffère du prix soumis (9 285 141 \$) pour les raisons suivantes :

- > Le contrat débutera le 1^{er} décembre 2019 au lieu du 1^{er} novembre 2019 (initialement prévu à l'appel d'offres), pour une durée totale de 35 mois.
- > Rappelons que les indexations IPC et les ajustements des prix du carburant sont inclus au montant octroyé.

Le détail du calcul de l'aspect financier est fourni en pièce jointe.

Le coût approximatif annuel de ce nouveau contrat s'élève à 3 102 527 \$. Ceci engendre un écart défavorable approximatif de 1 446 867 \$ par an, en comparaison avec le coût annuel des anciens contrats (environ 1 655 660 \$) octroyés au même fournisseur (1^{er} déc. 2016 - 30 novembre 2019). Cet écart est dû à la hausse des prix unitaires proposés par Excavations Vidolo ltée par rapport à l'ancien contrat pour toutes les raisons déjà citées dans la partie Justification du présent sommaire. De plus, la quantité de transports a été bonifiée de 3 % par an en raison de la hausse les écocentres.

Pour l'année 2019, la dépense additionnelle de 114 073 \$ sera absorbée par des économies du contrat de traitement des matières recyclables du Service de l'environnement. Pour les années subséquentes, elle sera financée par une rectification récurrente à la base budgétaire du Service de l'environnement qui se présente ci-dessous :

Budget additionnel	2019	2020	2021	2022	Total
Ajustement récurrent sur la base budgétaire	0 \$	1 321 182 \$	1 403 385 \$	1 481 183 \$	4 205 750 \$

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement des opérations des écocentres de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement, à l'objet des services techniques des écocentres. Elle sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En respect à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), le transport des matières en provenance des écocentres contribue aux objectifs suivants : récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019. La Ville s'est également engagée dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat est requis pour le 1^{er} décembre 2019 (5 écocentres). Advenant un retard dans l'octroi du contrat, les écocentres devront fermer leurs portes et le service aux citoyens sera affecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 28 août 2019
Commission permanente d'examen des contrats : autour du 4 septembre 2019
Comité exécutif : 11 septembre 2019
Conseil municipal : 16 septembre 2019
Conseil d'agglomération : 19 septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie C BERGERON, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine HERBRETEAU
Agente de recherche

Tél : 514 868-3962
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

Le : 2019-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-08-23

Année	2019	2020	2021	2022
Contrat 5 écocentres	257 921 \$	3 095 047 \$	3 095 047 \$	2 579 206 \$
Indexation	- \$	3 611 \$	47 014 \$	72 940 \$
Ajustement de carburant	- \$	3 869 \$	50 488 \$	79 311 \$
Total taxes incluses	257 921 \$	3 102 527 \$	3 192 549 \$	2 731 457 \$

Budget additionnel	2019	2020	2021	2022
Ajustement récurrent sur la base budgétaire		1 321 182 \$	1 403 385 \$	1 481 183 \$

Total
9 027 221 \$
123 565 \$
133 667 \$
9 284 453 \$

Total
4 205 750 \$

Service de l'environnement

Coût des contrats pour la fourniture et transport de matières par conteneurs pour 5 écocentres - 2019 - 2022

GDD: 1195308002

Contrat : Excavations Vidolo Ltée					
Période	2019	2020	2021	2022	Total
	1 Mois	12 Mois	12 Mois	10 Mois	35 mois
Lot 2 Écocentre Acadie	16 451 \$	197 407 \$	197 407 \$	164 506 \$	575 770 \$
Lot 3 Écocentre Côte-des-Neiges	28 400 \$	340 800 \$	340 800 \$	284 000 \$	994 001 \$
Lot 4 Écocentre La Petite-Patrie	48 393 \$	580 714 \$	580 714 \$	483 929 \$	1 693 750 \$
Lot 5 Écocentre Rivière-des-Prairies	46 428 \$	557 141 \$	557 141 \$	464 284 \$	1 624 995 \$
Lot 6 Écocentre Saint-Michel	77 669 \$	932 025 \$	932 025 \$	776 688 \$	2 718 406 \$
Matières recyclables - écocentres	6 987 \$	83 843 \$	83 843 \$	69 869 \$	244 542 \$
Sous-total	224 328 \$	2 691 931 \$	2 691 931 \$	2 243 276 \$	7 851 464 \$
Indexation (1)	- \$	3 141 \$	40 890 \$	63 440 \$	107 471 \$
Ajustement de carburant (2)	- \$	3 365 \$	43 912 \$	68 981 \$	116 258 \$
Total contrat, indexation et ajustement de carburant- avant taxes	224 328 \$	2 698 436 \$	2 776 733 \$	2 375 696 \$	8 075 193 \$
TPS 5%	11 216 \$	134 922 \$	138 837 \$	118 785 \$	403 760 \$
TVQ 9,975%	22 377 \$	269 169 \$	276 979 \$	236 976 \$	805 501 \$
Total - taxes incluses	257 921 \$	3 102 527 \$	3 192 549 \$	2 731 457 \$	9 284 453 \$
Total - taxe nette	235 516 \$	2 833 021 \$	2 915 223 \$	2 494 184 \$	8 477 943 \$

Budget additionnel	2019	2020	2021	2022	Total
Budget 2019	121 443 \$	1 511 838 \$	1 511 838 \$		
Ajustement récurrent sur la base budgét	114 073 \$	1 321 182 \$	1 403 385 \$	1 481 183 \$	4 319 823 \$

- 1) Le coût annuel des transports sera ajusté à 70 % en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) estimée à 2%
- 2) Les coût annuel des transport sera ajusté à **30%** en fonction de la flutuaction du prix de carburant.
La variation du prix de carburant est estimé à 5 % par année.
- 3) Le prix sera ferme jusqu'au 30 novembre 2020.

Transports de matières par conteneurs:1001.0010000.103160.04383.54503.014405.0.0.0.0.0

Transports de matières recyclables par conteneurs: 1001.0010000.103160.04323.54503.014405.0.0.0.0.0

Contrat : Excavation vidolo

Lot 2: Écocentre Acadie

1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest H3M 3G1

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	81	167.00 \$	13 527.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	201	198.00 \$	39 798.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	1 213	188.00 \$	228 044.00 \$
Koncas Recyclage	791	198.00 \$	156 618.00 \$
RCI Environnement,(Laval)	483	188.00 \$	90 804.00 \$
Groupe Bauval Inc	217	180.00 \$	39 060.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	36	188.00 \$	6 768.00 \$
Déplacements	1 148	50.00 \$	57 400.00 \$
	4 170	TOTAL	632 019.00 \$

Lot 3: Écocentre Côte-des-Neiges

6925, chemin de la Côte-des-Neiges H3S 2B6

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	84	198.00 \$	16 632.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	243	198.00 \$	48 114.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	1 829	234.00 \$	427 986.00 \$
Koncas Recyclage	1 128	240.00 \$	270 720.00 \$
Recyclage Notre-Dame	736	239.00 \$	175 904.00 \$
Groupe Bauval Inc	243	198.00 \$	48 114.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	55	219.00 \$	12 045.00 \$
Déplacements	1 420	50.00 \$	71 000.00 \$
	5 738	TOTAL	1 070 515.00 \$

Lot 4: Écocentre La Petite-Patrie

1100, rue des Carrières H2S 2A8

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	156	184.00 \$	28 704.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	318	214.00 \$	68 052.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	3 609	235.00 \$	848 115.00 \$
Koncas Recyclage	1 631	239.00 \$	389 809.00 \$
Recyclage Notre-Dame	1 167	239.00 \$	278 913.00 \$
Groupe Bauval Inc	418	214.00 \$	89 452.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	75	214.00 \$	16 050.00 \$
Déplacements	1 822	50.00 \$	91 100.00 \$
	9 196	TOTAL	1 810 195.00 \$

Lot 5: Écocentre Rivière-des-Prairies

11400, rue Léopold-Christin H1E 7R3

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	460	190.00 \$	87 400.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	214	225.00 \$	48 150.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	4 050	215.00 \$	870 750.00 \$
Koncas Recyclage	1 686	190.00 \$	320 340.00 \$
Recyclage Notre-Dame	1 307	109.00 \$	142 463.00 \$
Groupe Bauval Inc	707	235.00 \$	166 145.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	65	225.00 \$	14 625.00 \$
Déplacements	1 394	50.00 \$	69 700.00 \$
	9 883	TOTAL	1 719 573.00 \$

Lot 5: Écocentre Saint-Michel

2475, rue des Regrattiers H1Z 4P2

Nom du lieu	Nombre d'unités pour 3 ans	Prix unitaire	Sous-total
	(A)	(B)	(A X B)
Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	399	145.00 \$	57 855.00 \$
Centre de tri de Montréal - TIRU	327	145.00 \$	47 415.00 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc	5 334	247.00 \$	1 317 498.00 \$
Koncas Recyclage	3 220	247.00 \$	795 340.00 \$
Recyclage Notre-Dame	1 394	247.00 \$	344 318.00 \$
Groupe Bauval Inc	752	247.00 \$	185 744.00 \$
Conteneur de 20 verges cubes chargé et transporté au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)	58	140.00 \$	8 120.00 \$
Déplacements	1 744	50.00 \$	87 200.00 \$
	13 228	TOTAL	2 843 490.00 \$

Total avant taxes 8 075 792.00 \$
Total taxes incluses - contrat 1: Excavation vidolo 9 285 141.85 \$

Nombre de transports (sans déplacements) 34 687
Nombre de déplacement 7 528
Coût moyen par transport - avant taxes 221.97 \$
Coût moyen par transport - taxes incluses 255.21 \$

Budget	2019 - 1 mois		2020 - 12 mois		2021 - 12 mois		2022 - 12 mois	
	Nbr	\$	Nbr	\$	Nbr	\$	Nbr	\$
Transports	891.5	111 286 \$	10698	1 389 956 \$		1 389 956 \$		1 389 956 \$
Déplacement	193.5	10 157 \$	2322	121 882 \$		121 882 \$		121 882 \$
Total		121 443 \$		1 511 838 \$		1 511 838 \$		1 511 838 \$

Total taxes incluses (Budget) 1 655 660 \$
Nouveau contrat 3 102 527 \$
Écart (1 446 867) \$

Dossier # : 1195308002

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet : Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17687 pv.pdf](#)[19-17687 DetCah.pdf](#)[19-17687 Intervention.pdf](#)



[19-17687 TCP révisé.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514 872-2988

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Lina PICHE
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification	
No de l'appel d'offres :	19-17687
No du GDD :	1195308002
Titre de l'appel d'offres :	Fourniture et transport de matières par conteneurs pour six (6) écocentres
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	15 - 5 - 2019
Nombre d'addenda émis durant la période :	3
Ouverture originalement prévue le :	- - -
Date du dernier addenda émis :	10 - 6 - 2019
Ouverture faite le :	11 - 6 - 2019
Délai total accordé aux soumissionnaires :	26 jrs
Date du comité de sélection :	- - -

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs :	7	Nbre de soumissions reçues :	2
		% de réponses :	29
		Nbre de soumissions rejetées :	0
		% de rejets :	0
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	9 - 10 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	9 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi			
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Excavation Vidolo ltée	726 663,85	<input checked="" type="checkbox"/>	lot2
Excavation Vidolo ltée	1 230 824,62	<input checked="" type="checkbox"/>	lot3
Excavation Vidolo ltée	2 081 271,70	<input checked="" type="checkbox"/>	lot4
Excavation Vidolo ltée	1 977 079,06	<input checked="" type="checkbox"/>	lot5
Excavation Vidolo ltée	3 269 302,63	<input checked="" type="checkbox"/>	lot6
EBI Montréal inc.	2 315 726,42	<input type="checkbox"/>	lot5

Information additionnelle

Deux firmes ont soumissionné. Une firme sur les lots 2 à 6 et l'autre firme sur le lot 5 uniquement. Aucune soumission reçu pour le lot 1. Nous avons rencontré, dans le cadre de négociation, la première firme étant le seul soumissionnaire conforme pour les lots 2,3,4 et 6. Cette firme, Excavation Vidolo ltée, a révisé ses prix à la baisse.

Les firmes qui se sont procurées le cahier des charges et qui n'ont pas déposées de soumission, ont évoqué les raisons suivantes :

- Manque de disponibilité tel qu'exigé par la ville
- N'est pas son activité principale
- Manque d'intérêt en raison de l'éloignement des écocentres

Préparé par : Cherifa Hellal

Le 24 - 7 - 2019

No de l'appel d'offres

19-17687

Agent d'approvisionnement

Cherifa Hellal

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Données après négociation		Données avant négociation	
			Montant sans taxes*	Montant taxes incluses	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	Lot 2: Écocentre Acadie	Excavation Vidolo Itée	632 019,00 \$	726 663,85 \$	633 647,00 \$	728 535,64 \$
LOT3	Lot 3: Écocentre Côte-des-Neiges	Excavation Vidolo Itée	1 070 515,00 \$	1 230 824,62 \$	1 073 705,00 \$	1 234 492,32 \$
LOT4	Lot 4: Écocentre La Petite-Patrie	Excavation Vidolo Itée	1 810 195,00 \$	2 081 271,70 \$	1 813 960,00 \$	2 085 600,51 \$
LOT5	Lot 5: Écocentre Rivière-des-Prairies	Excavation Vidolo Itée	1 719 573,00 \$	1 977 079,06 \$	1 719 573,00 \$	1 977 079,06 \$
		EBI Montréal inc.	2 014 113,00 \$	2 315 726,42 \$	2 014 113,00 \$	2 315 726,42 \$
LOT6	Lot 6: Écocentre Saint-Michel	Excavation Vidolo Itée	2 843 490,00 \$	3 269 302,63 \$	2 879 800,00 \$	3 311 050,05 \$

*Les prix de la firme Excavation Vidolo Itée sont des prix révisés suite la rencontre de négociation étant donné que c'est le seul soumissionnaire conforme pour les lots 2,3,4,6. En ce qui a trait au lot #5, il n'y a pas de négociation puisque nous avons 2 soumissions conformes sur ce lot.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17687

Numéro de référence : 1268264

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et transport de matières par conteneurs pour six (6) écocentres

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
EBI Montréal inc. 8155, rue Larrey Montréal, QC, H1J 2L5	Madame Roxanne Bélanger Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	Commande : (1598655) 2019-05-24 8 h 44 Transmission : 2019-05-24 8 h 44	3132510 - Addenda 1 2019-05-24 8 h 44 - Téléchargement 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Vidolo ltée 2122, rue Régent Montréal, QC, H4A 2P9	Monsieur Marco Viviani Téléphone : 514 484-6652 Télécopieur : 514 484-6652	Commande : (1595151) 2019-05-15 20 h 53 Transmission : 2019-05-15 20 h 53	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 20 - Télécopie 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Télécopie 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 14 h 14 - Télécopie 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Vidolo ltée 2122, rue Régent Montréal, QC, H4A 2P9	Monsieur Marco Viviani Téléphone : 514 484-6652 Télécopieur : 514 484-6652	Commande : (1605646) 2019-06-10 11 h 15 Transmission : 2019-06-10 11 h 15	3132510 - Addenda 1 2019-06-10 11 h 15 - Téléchargement 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-06-10 11 h 15 - Téléchargement 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Télécopie 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

GFL Environmental Inc.. 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	Madame Ginette Brouillard Téléphone : 450 645-3182 Télécopieur : 450 641-4458	Commande : (1596191) 2019-05-17 12 h 21 Transmission : 2019-05-17 12 h 21	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 19 - Courriel 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Multi Recyclages S.D. Inc. 3030 Montee St-Francois Laval, QC, H7E 4P2	Monsieur yvan smith Téléphone : 450 625-9191 Télécopieur : 450 625-9628	Commande : (1598146) 2019-05-23 10 h 43 Transmission : 2019-05-23 10 h 43	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 19 - Courriel 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4	Madame Geneviève Roy Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 514 352-7557	Commande : (1597645) 2019-05-22 13 h 56 Transmission : 2019-05-22 13 h 56	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 19 - Courriel 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tria Écoénergie inc. 1985 Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, j5r5z8	Monsieur Dominic Beaulieu Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur :	Commande : (1597934) 2019-05-23 8 h 13 Transmission : 2019-05-23 8 h 13	3132510 - Addenda 1 2019-05-23 16 h 19 - Courriel 3137012 - Addenda 2-Report de date 2019-05-31 13 h 39 - Courriel 3141228 - Addenda 3 (devis) 2019-06-10 13 h 43 - Courriel 3141229 - Addenda 3 (bordereau) 2019-06-10 13 h 43 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Ville de Saguenay 3501 du Roi-Georges Jonquière Saguenay, QC, G7X 1V6	Madame Nadia Savard Téléphone : 418 698- 3055 Télécopieur : 418 546-2114	Commande : (1599760) 2019-05-27 11 h 34 Transmission : 2019-05-27 11 h 34	3132510 - Addenda 1 2019-05-27 11 h 34 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
--	--	--	--

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1195308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière - GDD1195308002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GOUBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Dossier # : 1195308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.



Rapport - mandat SMCE195308002.pdf

Dossier # :1195308002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE195308002**

**Accorder un contrat à Excavations Vidolo
Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses,
pour la fourniture et le transport de matières par
conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie,
Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-
Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35
mois - Appel d'offres public 19-17687
(2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement
récurrent à la base budgétaire du Service de
l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de
1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022.
Ajustement total de 4 205 750 \$.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE195308002

Accorder un contrat à Excavations Vidolo Limitée au montant de 9 284 453 \$ taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq (5) écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 35 mois - Appel d'offres public 19-17687 (2 soumissionnaires). Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 321 182 \$ en 2020, de 1 403 385 \$ pour 2021, de 1 481 183 \$ en 2022. Ajustement total de 4 205 750 \$.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, dont :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lots 4 et 6).*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires sont d'avis que le processus est conforme et fort bien justifié en fonction du contexte d'urgence dans un marché haussier. Bien que le Service ait eu recours à une solution viable en modifiant les contrats pour éviter l'utilisation exclusive de conteneurs dans ce cas-ci, les membres de la Commission sont d'avis qu'une nouvelle stratégie à plus long terme doit être élaborée pour contrer la fermeture du marché, et ce, en réévaluant notamment la possibilité d'une gestion en vrac.

Le Service a expliqué que le rapport de force est inégal et que la marge de négociation est très mince. Cependant, une clause contractuelle stipulant que les camions doivent être équipés de GPS, figure au contrat. La Ville doit cependant s'assurer du développement de l'interface permettant le suivi des déplacements.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$, dont :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lots 4 et 6).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE195308002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1198057007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique;
2. d'accorder les contrats par lesquels les firmes, ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17600;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.	896 805,00 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.	524 573,44 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Évolution bureautique	2 479 148,44 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-08-15 14:46

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1198057007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des TI de la Ville vise à devenir un partenaire stratégique dans la gestion du portefeuille applicatif des unités d'affaires qu'elle dessert. Parmi ses objectifs stratégiques, le service des TI cible la modernisation du portefeuille d'applications tout en assurant le soutien du parc applicatif actuel, le tout, en lien avec ses orientations et l'architecture en place. De plus, le Service des TI vise à contribuer à la standardisation des pratiques et processus afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la productivité permettant ainsi de satisfaire les besoins des unités d'affaires, des partenaires et des utilisateurs.

Lot 1 et 2

Le Service des TI fournit à divers autres services de la Ville, dont le Service des Finances, le service de l'approvisionnement, le service de la gestion et planification immobilière et le service de l'évaluation foncière, des services applicatifs de gestion de systèmes mission. Plusieurs de ces applications ont une assise sur des technologies d'Oracle, incluant Oracle Forms. Ces lots permettront d'assurer le développement de nouvelles fonctionnalités et l'intégration aux nouveaux services numériques afin de répondre aux besoins de ces clients et permettra aussi d'assurer le développement de nouvelles fonctionnalités et l'intégration aux nouveaux services numériques afin de répondre aux besoins de ces clients.

Lot 3

Le programme d'évolution bureautique regroupe des initiatives visant la mise à jour du parc des postes de travail, des postes mobiles, du système d'exploitation, des unités mobiles et des logiciels de gestion de ces plates-formes pour l'ensemble de la Ville. La nature de ce mandat est de développer, d'implanter, et d'intégrer les nouvelles solutions technologiques (logiciel et matériel) requises pour répondre aux besoins bureautiques (physique ou virtuel)

de la Ville.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 19-17600. Cet appel d'offre a été publié sur le site SÉAO et dans le journal Le Devoir le 22 mai 2019. Le délai de réception des soumissions a été de 35 jours, soit du 22 mai 2019 au 25 juin 2019. La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 25 juin 2019. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier suivant leur ouverture.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addenda ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature
1	28 mai 2019	Précisions apportées suite à des questions du marché
2	7 juin 2019	Précisions apportées suite à des questions du marché
3	19 juin 2019	Précisions apportées suite à des questions du marché

Le présent dossier vise donc à conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0500 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 \$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301 \$, taxes incluses), avec Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16216 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0497 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Cofomo inc. (lot 1 au montant de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 au montant de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 460 596,41 \$, taxes incluses) et avec Les solutions Victrix inc. (lot 5 au montant de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres public 17-16212 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne trois (3) lots de prestations de services en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique. Plus précisément, les éléments couverts sont les suivants :

Description des lots	Principaux projets consommateurs des lots
Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.	68272 - Cadenassage; 68275 - Modernisation SGPI;

Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.	74551 - Evaluation foncière et taxation; 71450 - Inspection mobile.
	68092 - Migration Simon
	09000 -Chantier d'amélioration de la gestion de la logistique
	68088 - Appro. 3
	70450 - Optimisation des paiements
Lot 3 - Évolution bureautique	74561 - Remplacement des postes véhiculaires du SPVM et PDA 74562 - Remplacement des postes de travail et Windows 10

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt du marché avec un total de douze (12) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 33,3 % des preneurs, alors que huit (8) firmes n'ont pas déposé de soumission soit 66,6 %.

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que deux firmes avaient des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de soumissionner et de respecter les délais requis, deux autres firmes ont un carnet de commandes complet et, les deux dernières n'ont pas les ressources requises pour effectuer ces mandats. Les deux autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Toutes les firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 - Développement d'applications Oracle Forms.

Pour ce lot, quatre soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	76,8	1,41	896 805,00 \$		896 805,00 \$
TECHNOLOGIE RENAPS CANADA INC.	73,9	1,34	923 019,30 \$		923 019,30 \$
COFOMO INC.	78,6	1,29	999 178,74 \$		999 178,74 \$
ALITHYA CANADA INC.	70,0	0,92	1 303 816,50 \$		1 303 816,50 \$
Dernière estimation réalisée					862 312,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					34 492,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					4%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					26 214,30 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	2,92%
---	-------

Lot 2 - Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.

Pour ce lot, deux soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	76,8	2,42	524 573,44 \$		524 573,44 \$
ALITHYA CANADA INC.	73,0	2,25	547 568,44 \$		547 568,44 \$
Dernière estimation réalisée					546 131,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(21 557,81 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$					(3,95%)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$					22 995,00 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$					4,38%

Lot 3 - Évolution bureautique

Pour ce lot, deux soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
COFOMO INC.	81,6	0,53	2 479 148,44 \$		2 479 148,44 \$
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	79,5	0,31	4 242 577,50 \$		4 242 577,50 \$
Dernière estimation réalisée					2 673 168,75\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					(194 020,31 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$					(7,26%)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$					1 763 429,06\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$					71,13%

L'estimation a été réalisée par le client en janvier 2019 sur la base d'une validation des coûts présentement en utilisation pour un projet similaire.

Dans un contrat similaire qui se termine en septembre 2019, nous n'avions demandé qu'un seul taux pour un type de ressource. Suite à notre expérience, nous avons convenu de demander deux taux pour deux types de ressources soit une expertise avancée et une expertise standard, dans le but de diminuer le coût des services. Certaines tâches pourraient être effectuées par des ressources externes moins qualifiées.

L'écart de 71,13% entre les deux soumissionnaires est dû au nouveau taux demandé soit l'expertise standard. Nous croyons que le 2^e soumissionnaire a mal interprété notre besoin soit la nécessité d'avoir des ressources avec moins d'expertise (plus exécutant).

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant pour le lot 3:

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.
- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme CGI inc. a obtenu son accréditation le 19 avril 2019, et cette dernière demeure valide. De plus, la firme Cofomo inc. à quant à elle obtenu son accréditation le 20 octobre 2017 et cette dernière demeure valide.

Après vérification, CGI inc, et Cofomo inc. ne sont pas inscrites sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- Le maintien de la cadence de réalisation de projets;

- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1er passage au CE : 28 août 2019;
- Présentation du dossier au CEC: 4 septembre 2019;
- Retour au CE : 11 septembre 2019;
- Approbation du dossier par le CM : 16 septembre 2019;
- Approbation du dossier par le CG : 19 septembre 2019;
- Rencontre de départ avec les fournisseurs : début octobre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annie THERRIEN, Service des technologies de l'information

Lecture :

Annie THERRIEN, 16 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl LESSARD
conseiller(ère) analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-868-8747
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-12

Annie THERRIEN
Chef de division

Tél : 514-872-8938
Télécop. : 514-872-2036

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-08-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-08-15

Le 20 octobre 2017

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN BARIBEAU
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O, BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

N° de décision : 2017-CPSM-1056975

N° de client : 3000290809

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFOMO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
500, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 373-3090

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489

N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Letellier', is positioned above the typed name and title.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1198057007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [SEAO Liste des commandes.pdf19-17600 pv.pdf19-17600 comité lot 1.pdf](#)
 -  [19-17600 comité lot 2.pdf](#)  [19-17600 comité lot 3.pdf](#)  [19-17600 intervention lot 1.pdf](#)
 -  [19-17600 intervention lot 2.pdf](#)  [19-17600 intervention lot 3.pdf](#)
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

Le : 2019-08-14

19-17600 - Prestation de services de développement d'applications Oracle Form, configuration et développement de la suite Oracle EBS et d'évolution bureautique (3 lots)
 Lot 1 : Développement d'applications Oracle Forms.

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	23-07-2019
ALITHYA CANADA INC.	3,75	6,25	9,50	7,25	15,50	14,75	13,00	70,0	1 303 816,50 \$	0,92	4	Heure	9 h 00
COFOMO INC.	3,88	7,25	12,25	8,00	15,50	15,75	16,00	78,6	999 178,74 \$	1,29	3	Lieu	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	3,88	7,50	11,13	7,75	16,50	16,25	13,75	76,8	896 805,00 \$	1,41	1		
TECHNOLOGIE RENAPS CANADA INC.	3,25	7,00	10,38	7,75	14,75	14,75	16,00	73,9	923 019,30 \$	1,34	2		
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ALITHYA CANADA INC	1 303 816,50 \$	<input type="checkbox"/>	
COFOMO INC	999 178,74 \$	<input type="checkbox"/>	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	896 805,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
TECHNOLOGIE RENAPS CANADA INC	923 019,30 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes ont des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de soumissionner et de respecter les délais requis, deux firmes ont un carnet de commandes complet et deux firmes n'ont pas les ressources requises. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17600 - Prestation de services de développement d'applications Oracle Form, configuration et développement de la suite Oracle EBS et d'évolution bureautique (3 lots)
 Lot 2 : Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.

	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intermédiaire total	Prix	Pointage final		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date	
ALITHYA CANADA INC.	3,75	6,50	10,00	7,50	15,00	16,00	14,25	73,0	547 568,44 \$	2,25	2	Heure	23-07-2019 9 h 00
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	3,88	7,25	10,88	7,25	16,25	16,00	15,25	76,8	524 573,44 \$	2,42	1	Lieu	255 Boul. Crémazie Est , bureau 400
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
								-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau												

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ALITHYA CANADA INC	547 568,44 \$	<input type="checkbox"/>	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	524 573,44 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes ont des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de soumissionner et de respecter les délais requis, deux firmes ont un carnet de commandes complet et deux firmes n'ont pas les ressources requises. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -

19-17600 - Prestation de services de développement d'applications Oracle Form, configuration et développement de la suite Oracle EBS et d'évolution bureautique (3 lots)
Lot 3 : Évolution bureautique

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Expérience du coordonnateur des services</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
FIRME	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	\$		Rang	Date
COFOMO INC.	3,88	7,75	13,50	8,00	15,25	16,00	17,25	81,6	2 479 148,44 \$	0,53	1	Heure 9 h 00
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	3,75	7,50	12,75	7,75	16,25	16,50	15,00	79,5	4 242 577,50 \$	0,31	2	Lieu 255 Boul. Crémazie Est , bureau 400
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
								-		-		
0								-		-		
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
COFOMO INC	2 479 148,44 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC	4 242 577,50 \$		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes ont des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de soumissionner et de respecter les délais requis, deux firmes ont un carnet de commandes complet et deux firmes n'ont pas les ressources requises. Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Le - -



Liste des commandes

Numéro : 19-17600

Numéro de référence : 1270187

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Prestation de services de développement d'applications Oracle Form, configuration et développement de la suite Oracle EBS et d'évolution bureautique (3 lots)

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650- 6414 Télécopieur : 418 650- 5876	Commande : (1597869) 2019-05-22 21 h 34 Transmission : 2019-05-22 21 h 34	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 450 682- 1013	Commande : (1599731) 2019-05-27 11 h 17 Transmission : 2019-05-27 11 h 17	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866- 0039 Télécopieur : 514 866- 0900	Commande : (1597885) 2019-05-23 6 h 39 Transmission : 2019-05-23 6 h 39	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415- 3000 Télécopieur : 514 415- 3999	Commande : (1598212) 2019-05-23 11 h 36 Transmission : 2019-05-23 11 h 36	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	Commande : (1598002) 2019-05-23 9 h 05 Transmission : 2019-05-23 9 h 05	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	Commande : (1598476) 2019-05-23 16 h 21 Transmission : 2019-05-23 16 h 21	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	Commande : (1598369) 2019-05-23 14 h 42 Transmission : 2019-05-23 14 h 42	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	PlanAxiom 1460 Cap Éternité Laval, QC, H7E3K2 http://www.planaxion.com NEQ : 1170806146	Monsieur Jean-Francois Desroches Téléphone : 514 219-3075 Télécopieur :	Commande : (1597882) 2019-05-23 6 h 23 Transmission : 2019-05-23 6 h 23	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	PwC Management Services L.P. 1250, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B4Y1 NEQ : 3347816566	Madame Nadia Bergeron Téléphone : 514 205-5001 Télécopieur :	Commande : (1598431) 2019-05-23 15 h 33 Transmission : 2019-05-23 15 h 33	3134540 - 19-17600 addenda 1 2019-05-28 10 h 09 - Courriel 3140485 - 19-17600 addenda 2 2019-06-07 10 h 33 - Courriel 3145697 - 19-17600 addenda 3 2019-06-19 11 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	RENAPS TECHNOLOGY CANADA INC	Monsieur PATRICK HAMOU	Commande : (1602716)	

101 Marcel-Laurin
suite 300
Montréal, QC, H4N 2M3
<http://www.renaps.com> NEQ :
1160177441

Téléphone : 1888 987-
3627
Télécopieur :
2019-06-03 11 h 07
Transmission :
2019-06-03 11 h 07

3134540 - 19-17600 addenda 1
2019-06-03 11 h 07 -
Téléchargement
3140485 - 19-17600 addenda 2
2019-06-07 10 h 33 - Courriel
3145697 - 19-17600 addenda 3
2019-06-19 11 h 53 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Société Conseil Groupe LGS
(Montréal)
1 Place Ville-Marie
Bureau 2200
Montréal, QC, H3B 3M4
<http://www.lgs.com> NEQ : 1142691709

[Madame Annie Lavoie](#)
Téléphone : 514 964-
0387
Télécopieur :

Commande
: **(1599163)**
2019-05-24 15 h 25
Transmission :
2019-05-24 15 h 25

3134540 - 19-17600 addenda 1
2019-05-28 10 h 09 - Courriel
3140485 - 19-17600 addenda 2
2019-06-07 10 h 33 - Courriel
3145697 - 19-17600 addenda 3
2019-06-19 11 h 53 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Systematix Technologies de
l'Information Inc.
485, rue McGill, bureau 300
Montréal, QC, H2Y2H4
<http://www.systematix.com> NEQ :
1142016766

[Monsieur Pierre
Lecavalier](#)
Téléphone : 514 393-
1363
Télécopieur : 514 393-
8997

Commande
: **(1597842)**
2019-05-22 17 h 46
Transmission :
2019-05-22 17 h 46

3134540 - 19-17600 addenda 1
2019-05-28 10 h 09 - Courriel
3140485 - 19-17600 addenda 2
2019-06-07 10 h 33 - Courriel
3145697 - 19-17600 addenda 3
2019-06-19 11 h 53 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1198057007

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels

Objet :

Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires)



Rapport - mandat SMCE198057007.pdf

Dossier # :1198057007

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE198057007**

Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198057007

Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont bien compris la nouvelle stratégie du Service des technologies de l'information, qui a consisté à diminuer le nombre d'heures des ressources professionnelles et à prévoir un plus grand nombre d'heures pour des ressources techniques qui procéderont concrètement au remplacement des ordinateurs de bureau sur les trois prochaines années. Les commissaires ne peuvent que saluer la pertinence de cette approche qui a pour effet de réduire les coûts de ce projet pour la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198057007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1197343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense de 22 667 277,73 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 2 906 061,25 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 387 474,83 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine;
- 2- d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Filtrum inc., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 373 741,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 10316;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire requis. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-18 11:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau doit procéder à d'importants travaux de maintien des actifs à l'usine de production d'eau potable Lachine. Ils constituent la phase 1 des travaux prioritaires (considérant leur criticité) à réaliser pour garantir la fiabilité de l'alimentation en eau potable en tout temps et pour assurer la sécurité des citoyens en cas d'incendie. Ce projet vise principalement le remplacement et la rénovation de différents systèmes de procédés chimiques, d'équipements électriques et mécaniques et de divers systèmes connexes, et ce, dans différents secteurs de l'usine.

Des études menées sur l'état des actifs de cette usine (construite durant les années 1960) ont révélé que plusieurs équipements de procédé, mécaniques, électriques, d'automatisation et contrôle ainsi que d'architecture sont maintenant vétustes ou ont atteint leur limite de vie utile. La réfection partielle de cette usine est donc essentielle et incontournable pour assurer sa fiabilité avant sa fermeture dans un horizon de dix (10) ans. Le présent investissement fait partie intégrante du scénario ayant mené à la recommandation de fermeture (à moyen terme) de cette usine.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public no 10316 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et publié dans le journal *Le Devoir* le 26 avril 2019. La durée de la publication a été de soixante-quinze (75) jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 11 juillet 2019 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de validité des offres est de cent vingt (120) jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 8 novembre 2019.

Neuf (9) addendas ont été émis durant la période de soumission afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-après). L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des impacts financiers liés aux addendas.

Les questions répondues dans les divers addendas sont partagées principalement en quatre (4) différentes catégories soit :

- Des demandes de précisions supplémentaires (entre autres, pour établir les limites et clarifier les interfaces des travaux entre les différentes disciplines);
- Des demandes de clarification d'informations qui se trouvent déjà aux plans et devis;
- Des demandes de visites des lieux;
- Des demandes de report de la date d'ouverture des offres.

N°	Date de publication	Description
1	9 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Harmonisation de la demande d'appel d'offres suivant la mise à jour des documents standardisés de la Ville, effectuée par le Service de la performance organisationnelle le 24 mai 2019. · Report de la date d'ouverture au 6 juin 2019. · Prolongation de la date limite de prise de rendez-vous pour la visite des lieux et extension de la période des visites.
2	14 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels.
3	17 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels. · Précisions techniques.
4	27 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels. · Report de la date d'ouverture au 27 juin 2019 à la demande du marché. · Précisions techniques.
5	6 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Réponses aux questions administratives et techniques des soumissionnaires potentiels. · Précisions administratives et techniques.
6	19 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Réponses aux questions techniques des soumissionnaires potentiels. · Précisions techniques engendrées par les diverses questions. · Report de la date d'ouverture au 4 juillet 2019 à la demande du marché.
7	20 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Précisions techniques principalement en électricité. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
8	27 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Précisions techniques en mécanique de procédé. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels. · Report de la date d'ouverture au 11 juillet 2019 à la demande du marché.
9	3 juillet 2019	<ul style="list-style-type: none"> · Précision administrative. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Accorder deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC-Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11570 (5 soumissionnaires).

CG17 0237 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour l'exécution de travaux de remplacement des vannes, de la tuyauterie et de travaux divers de réfection à la

galerie inférieure des filtres de l'usine d'eau potable de Lachine - Dépense totale de 4 464 612,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10209 - (6 soum.).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de la phase 1 de divers travaux requis pour le maintien des actifs et la réfection partielle de l'usine de production d'eau potable Lachine. Ces travaux, répartis selon les secteurs de l'usine, comportent principalement des modifications aux ouvrages existants en mécanique de procédé, en électricité, en automatisation, en mécanique de bâtiment, en structure et en architecture. Ces travaux seront exécutés suivant un séquençement qui permettrait de minimiser leurs impacts sur les opérations quotidiennes de l'usine et d'assurer la production d'eau potable.

Ce contrat comprend principalement :

- Le remplacement des systèmes de génération et d'injection d'ozone et l'installation d'un système d'alimentation en oxygène gazeux;
- La conversion à l'hypochlorite de sodium en remplacement du chlore gazeux pour réduire les risques de santé et de sécurité;
- Le remplacement de plusieurs vannes murales des secteurs : eau brute et eau distribuée (incluant la réserve);
- La réalisation des travaux de mécanique de bâtiment (CVAC) et de plomberie dans différents secteurs de l'usine;
- La réalisation des travaux d'électricité, de chauffage et d'éclairage dans différents secteurs de l'usine;
- La mise à niveau des pompes à la basse pression et le remplacement de leurs moteurs et démarreurs;
- La réalisation de travaux de structure et d'architecture pour l'aménagement des nouveaux équipements de traitement (ozone et produits chimiques);
- Des modifications du système d'automatisation et de contrôle;
- La décontamination : enlèvement d'amiante et de plomb dans les zones concernées;
- La réalisation des tests et essais ainsi que la mise en service des équipements;
- La fourniture de la documentation technique et la formation du personnel de l'exploitation d'usine.

L'ensemble des travaux doit être terminé dans un délai de 682 jours à compter de la date de début des travaux ordonnée par le Directeur.

Le coût de base des travaux s'élève à 19 373 741,65 \$, taxes incluses.

Des dépenses contingentes de 2 906 061, 25 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût de base des travaux, sont ajoutées au budget afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant la construction.

Des dépenses incidentes de 387 474,83 \$, taxes incluses, soit 2 % du coût des travaux, sont aussi prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de la qualité, de laboratoire et d'inspection des matériaux et des équipements.

Une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a été obtenue pour réaliser ce projet conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10316, quinze (15) preneurs du cahier des charges se sont procurés les documents sur le site SÉAO dont la liste se trouve en pièce jointe. Trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission.

Les motifs de désistement des douze (12) autres preneurs du cahier de charges sont les suivants :

- Sept (7) sont des sous-traitants, dont trois (3) fournisseurs;
- Un (1) a évoqué le manque de temps pour préparer sa soumission;
- Deux (2) n'ont pas donné de raison. Le responsable étant absent;
- Un (1) s'est fait acheter par une des trois (3) compagnies ayant déposé une soumission;
- Un (1) a mentionné ne pas être assez compétitif pour le travail à réaliser.

L'analyse de la conformité administrative a été réalisée par la DEP tandis que l'évaluation de la conformité "technique/financière" a été réalisée par le consultant du projet WSP Canada inc.

Après l'analyse des soumissions, il s'avère que deux (2) soumissions sont conformes et que l'entreprise Filtrum inc. présente la soumission la plus basse conforme. Un (1) soumissionnaire a été déclaré non-conforme en vertu de l'article 18.3 du cahier des clauses administratives spéciales et de la clause 3.8.1.4.2 des instructions aux soumissionnaires qui stipule que : « *La soumission de l'Entrepreneur est automatiquement rejetée si le prix à l'item Assurances, garanties et frais généraux de chantier dépasse sept pour cent (7 %) de la valeur totale de la soumission* ».

Le tableau ci-après présente les écarts de prix entre les différentes soumissions conformes et la dernière estimation.

Firmes soumissionnaires (conformes)	Prix de base (taxes incluses)
1- Filtrum inc.	19 373 741,65 \$
2- Allen entrepreneur général inc.	20 947 065,30 \$
Dernière estimation réalisée	25 827 628,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>	20 160 403,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,06 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 573 323,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	8,12 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-6 453 887,08 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-24,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	1 573 323,65 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,12 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 24,99 % (soit 6 453 887,08 \$, taxes incluses) par rapport à l'estimation réalisée par le consultant WSP Canada inc. Cet écart est principalement attribué aux postes suivants du bordereau de soumission (par ordre d'importance) :

- Section 1.0 "Frais de l'Entrepreneur général (assurances, garanties, frais généraux de chantier, profits et administration)", qui contribue à 48 % de cet écart (soit 3 097 062,03 \$, taxes incluses). Cette différence provient majoritairement du sous-article 1.3 relatif aux profits de l'Entrepreneur ;
- Section 3.0 "Travaux secteur chloration", qui contribue à 17 % de cet écart (soit 1 098 966,69 \$, taxes incluses). Cette différence provient majoritairement du sous-article 3.3 relatif aux travaux d'instrumentation et contrôle dans ce secteur (installation, programmation et configuration de certains équipements) ainsi qu'à l'article 3.1.2 relatif aux travaux temporaires inhérents au système de chloration;
- Section 2.0 "Travaux secteur ozonation", qui contribue à presque 13 % de cet écart (soit 819 920,07 \$, taxes incluses). Cette différence provient majoritairement du sous-article 2.3 relatif aux travaux d'instrumentation et contrôle dans ce secteur (installation, programmation et configuration de divers équipements constituant le système d'ozonation);
- Section 8 "Autres travaux d'instrumentation et contrôle" qui contribue à presque 12 % de cet écart (soit 771 126,98 \$, taxes incluses). Cette différence provient majoritairement du sous-article 8.2 relatif à la mise à niveau du système de contrôle complet afférent à la mécanique du bâtiment.
- Le reste de l'écart soit 666 811,31 \$, taxes incluses, est réparti entre divers articles du bordereau (autres que ceux cités ci-dessus).

En général, la compétitivité et la concurrence du marché peuvent considérablement contribuer aux variations observées. Selon sa soumission, Filtrum inc. exécuterait lui-même la majeure partie des travaux sans recours à la sous-traitance. Ce qui justifierait les écarts favorables de prix observés, eu égard à la réduction de l'effort associé à la gestion et à la coordination des sous-traitants, tant sur le point de vue administratif (gestion documentaire des contrats de sous-traitance, etc.) que sur le chantier (réduction du temps de contremaître ou de contrôle de qualité associé aux activités des sous-traitants).

Le soumissionnaire recommandé soit Filtrum inc. a fourni son attestation de Revenu Québec. Il détient également son attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier. Une vérification a été faite auprès

de l'AMP à savoir que l'entreprise Filtrum inc. figure sur le registre des entreprises autorisées à contracter (REA).

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé Filtrum inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$ et qu'il existe un écart de plus de 20% entre la dernière estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 19 373 741,65 \$, taxes incluses. La dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses, comprend le coût du contrat de 19 373 741,65 \$, taxes incluses, un montant de 2 906 061,25 \$, taxes incluses, pour les contingences ainsi qu'un montant de 387 474,83 \$, taxes incluses, pour les incidences.

Cette dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses, représentant un coût net de 20 698 245,89 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2019-2021 de la DEP.

Ce montant sera financé par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à pratiquer une gestion responsable des ressources et à améliorer la qualité de vie des citoyens de Lachine. En effet, la réfection partielle de l'usine de production d'eau potable de Lachine vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal. La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts majeurs seraient les suivants :

- Production d'eau potable à risque en raison de la vétusté des équipements;
- Les exigences réglementaires pourraient ne pas être respectées en raison de problèmes liés à la fiabilité des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates prévisionnelles :

- Commission permanente sur l'examen des contrats: septembre 2019;
- Octroi du contrat (CG) : septembre 2019;
- Ordre de début des travaux : octobre 2019;
- Réception provisoire : septembre 2021;
- Fin du contrat : septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Franck NINGUE
Chargé de projet

Tél : 514 872-5381
Faïçal Bouzid
Chef de section - Bureau Projets
1
514-868-5144

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Faical BOUZID
c/s - Bureau Projets

Tél : 514 868-5144
pour Christian MARCOUX
C/d - IUR
514-872-3483

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-08-13

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-08-15

Le 19 janvier 2017

FILTRUM INC.
A/S MADAME ALINE AUGER
430, RUE DES ENTREPRENEURS
QUÉBEC (QC) G1M 1B3

N° de décision : 2017-CPSM-1004607

N° de client : 2700023505

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous FILTRUM CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). FILTRUM INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877-525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 395-0337
Télécopieur 514 873-3090

Le 10 avril 2019

FILTRUM INC.
430, RUE DES ENTREPRENEURS
QUÉBEC QC G1M 1B3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700023505
N° de demande : 1900000983
N° de confirmation de paiement : 000253382068

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **jeudi, 11 juillet 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : FILTRUM INC.

Adresse du siège social : 430, RUE DES ENTREPRENEURS, , QUÉBEC, QC, G1M 1B3, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700023505

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166806464

Autres noms d'affaires
<ul style="list-style-type: none">FILTRUM CONSTRUCTION

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).



Raisons de désistement/abstention à soumissionner des preneurs du cahier des charges (juillet 2019).
Voir ci-dessous en rouge.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10316

Numéro de référence : 1261326

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Divers travaux de réfection prioritaires de l'usine d'eau potable de Lachine - Phase 1

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784 <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">Soumission déposée</div>	Madame Sandra Levesque Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1586039) 2019-04-29 13 h 46 Transmission : 2019-04-29 13 h 46	3123955 - Addenda #1 + report (devis) 2019-05-09 9 h 53 - Courriel 3123956 - Addenda #1 + report (bordereau) 2019-05-09 9 h 53 - Téléchargement 3126738 - Addenda #2 (devis) 2019-05-14 13 h 56 - Courriel 3126739 - Addenda #2 (plan) 2019-05-14 15 h 35 - Messagerie 3129434 - Addenda #3 (devis) 2019-05-17 11 h 24 - Courriel 3129435 - Addenda #3 (plan) 2019-05-17 12 h 36 - Messagerie 3134079 - Addenda #4 (devis) 2019-05-27 14 h 13 - Courriel 3134080 - Addenda #4 (plan) 2019-05-27 14 h 13 - Courriel 3134081 - Addenda #4 (bordereau) 2019-05-27 14 h 13 - Téléchargement 3139673 - Addenda #5 (devis) 2019-06-06 9 h 27 - Courriel 3139674 - Addenda #5 (plan) 2019-06-06 9 h 27 - Courriel 3139675 - Addenda #5 (bordereau)

2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel
3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Allen Entrepreneur Général Inc.
118 de la Gare
Saint-Henri, QC, G0R 3E0
<http://www.allen-entrepreneurgeneral.com>
NEQ : 1142398784

Soumission déposée

[Madame Sandra
Levesque](#)
Téléphone : 418
882-2277
Télécopieur : 418
882-2721

Commande : (1588380)
2019-05-02 13 h 37
Transmission :
2019-05-02 14 h 59
2 copies

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 30 -
Messagerie
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 40 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 06 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 06 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 13 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Aluma Safway inc.
2850 Montee St-Francois
Laval, QC, h7e4p2
NEQ : 1163086896

Sous-traitant

[Monsieur David
Lebrun](#)
Téléphone : 514
383-1985
Télécopieur : 450
661-1881

Commande : (1596926)
2019-05-21 12 h 45
Transmission :
2019-05-21 12 h 45

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)

2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-21 12 h 45 -
Téléchargement
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 11 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 11 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
 2019-07-03 16 h 14 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Brault Maxtech inc 525, Notre-Dame, 2e étage Saint-Lambert. (Montérégie), QC, J4P2K6 http://www.braultmaxtech.com NEQ : 1165581639	Monsieur Marcel Brault Téléphone : 450 904-1824 Télécopieur : 514 221-4122	Commande : (1585197) 2019-04-26 13 h 31 Transmission : 2019-04-26 13 h 31	3123955 - Addenda #1 + report (devis) 2019-05-09 9 h 53 - Courriel 3123956 - Addenda #1 + report (bordereau) 2019-05-09 9 h 53 - Téléchargement 3126738 - Addenda #2 (devis) 2019-05-14 13 h 56 - Courriel 3126739 - Addenda #2 (plan) 2019-05-14 15 h 36 - Messagerie 3129434 - Addenda #3 (devis) 2019-05-17 11 h 24 - Courriel 3129435 - Addenda #3 (plan) 2019-05-17 12 h 38 - Messagerie 3134079 - Addenda #4 (devis) 2019-05-27 14 h 13 - Courriel 3134080 - Addenda #4 (plan) 2019-05-27 14 h 13 - Courriel 3134081 - Addenda #4 (bordereau) 2019-05-27 14 h 13 - Téléchargement 3139673 - Addenda #5 (devis) 2019-06-06 9 h 27 - Courriel 3139674 - Addenda #5 (plan) 2019-06-06 9 h 27 - Courriel 3139675 - Addenda #5 (bordereau) 2019-06-06 9 h 27 - Téléchargement 3145470 - Addenda # 6 (devis) 2019-06-19 8 h 10 - Messagerie 3145471 - Addenda # 6 (plan) 2019-06-19 8 h 10 - Messagerie
--	--	--	---

Fournisseurs d'équipements: leurs prix sont remis aux Entrepreneurs

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Construction Arcade
1200, rue Bernard-Lefebvre
Laval, QC, H7C0A5
NEQ : 1162114673

Sous-traitant
structure/
architecture

[Monsieur Michel
Lehoux](#)
Téléphone : 514
881-0579
Télécopieur :

Commande : (1585167)
2019-04-26 12 h 51
Transmission :
2019-04-26 12 h 51

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 31 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 28 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 13 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Construction Deric Inc
5145, rue Rideau
Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperideric.ca> NEQ :
1169078178

Soumission déposée

[Monsieur Alexandre
Coulombe](#)
Téléphone : 418
781-2228
Télécopieur : 418
522-9758

Commande : (1585634)
2019-04-29 8 h 59
Transmission :
2019-04-29 8 h 59

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 34 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 30 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 31 -
Messagerie

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 32 -
Messagerie

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 14 h 04 -
Messagerie

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)



Construction Deric Inc
5145, rue Rideau
Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperideric.ca> NEQ :
1169078178

Soumission déposée

[Monsieur Alexandre
Coulombe](#)
Téléphone : 418
781-2228
Télécopieur : 418
522-9758

Commande : (1599234)
2019-05-24 17 h 13
Transmission :
2019-05-24 17 h 13

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-24 17 h 13 -
Téléchargement
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-24 17 h 13 - Aucun
Mode privilégié : Ne pas
recevoir

Construction Socomec Inc.
3200, rue des Chantiers
Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3
NEQ : 1172861644

**Aucun retour à la suite de
la demande.
Le responsable n'était
pas disponible.**

[Monsieur Mathieu
Boisvert](#)
Téléphone : 450
743-0017
Télécopieur :

Commande : (1590013)
2019-05-06 15 h 54
Transmission :
2019-05-06 15 h 54

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 38 -
Messagerie
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 40 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 13 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 13 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Filtrum Inc.
430 rue des Entrepreneurs
Québec, QC, G1M 1B3
<http://www.filtrum.qc.ca> NEQ : 1166806464

Soumission déposée

[Madame Christine
Gauthier](#)
Téléphone : 418
687-0628
Télécopieur : 418
687-3687

Commande : (1585310)
2019-04-26 14 h 58
Transmission :
2019-04-26 16 h 08

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 37 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)

2019-05-17 12 h 39 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 32 -
Messagerie
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 33 -
Messagerie
3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 12 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 12 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 14 h 05 -
Messagerie
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel
3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com	Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220	Commande : (1586694) 2019-04-30 11 h 28 Transmission : 2019-04-30 11 h 28	3123955 - Addenda #1 + report (devis) 2019-05-09 9 h 53 - Courriel
--	---	--	--

Pas de réponse

Télécopieur : 514
325-3822

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 32 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 29 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)

2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report

2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 13 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

GROUPE PROMEC INC.
1300, rue Saguenay
Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3
NEQ : 1147308788

À juger ne pas être
assez compétitif
pour la nature du
travail à réaliser.

[Madame Caroline
Forget](#)

Téléphone : 514
901-7500

Télécopieur : 514
901-7501

Commande : (1594070)

2019-05-14 11 h 39

Transmission :

2019-05-14 11 h 39

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)

2019-05-14 11 h 39 -
Téléchargement

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)

2019-05-14 11 h 39 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)

2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)

2019-05-14 15 h 36 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)

2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)

2019-05-17 12 h 38 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)

2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)

2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134081 - Addenda #4
(bordereau)

2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)

2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)

2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)

2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 09 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 09 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
<http://www.groupe/ml.ca> NEQ :
1169018786

**Sous-traitant
(électricité)**

Madame Nancy
Ross
Téléphone : 450
347-1996
Télécopieur : 450
347-8509

Commande : (1590690)
2019-05-07 14 h 51
Transmission :
2019-05-07 14 h 51

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 35 -
Messagerie

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 37 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)

2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel
3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les Installations Électriques Pichette Inc .
3080 rue Peugeot
Laval, QC, H7L 5C5
NEQ : 1143997626

**Sous-traitant
(électricité)**

[Monsieur François
Pichette](#)
Téléphone : 450
682-4411
Télécopieur : 450
682-8930

Commande : (1601429)
2019-05-30 8 h 49
Transmission :
2019-05-30 8 h 49

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-30 8 h 49 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 10 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 10 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
 2019-07-03 16 h 14 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

Norclair inc..
 1100, montée Masson
 Laval, QC, h7e 4p2
<http://www.norclair.ca> NEQ : 1149059355

Norclair a été
 achetée par le
 Groupe Deric
 construction Inc qui
 a déposé une
 soumission.

[Monsieur Jean-
 François Lessard](#)
 Téléphone : 450
 688-4012
 Télécopieur : 450
 688-9123

Commande : (1588903)
 2019-05-03 10 h 23
Transmission :
 2019-05-03 11 h 12

3123955 - Addenda #1 +
 report (devis)
 2019-05-09 9 h 53 - Courriel
 3123956 - Addenda #1 +
 report (bordereau)
 2019-05-09 9 h 53 -
 Téléchargement
 3126738 - Addenda #2
 (devis)
 2019-05-14 13 h 56 -
 Courriel
 3126739 - Addenda #2
 (plan)
 2019-05-14 15 h 35 -
 Messagerie
 3129434 - Addenda #3
 (devis)
 2019-05-17 11 h 24 -
 Courriel
 3129435 - Addenda #3
 (plan)
 2019-05-17 12 h 34 -
 Messagerie
 3134079 - Addenda #4
 (devis)
 2019-05-27 14 h 13 -
 Courriel
 3134080 - Addenda #4
 (plan)
 2019-05-27 14 h 31 -
 Messagerie
 3134081 - Addenda #4
 (bordereau)
 2019-05-27 14 h 13 -
 Téléchargement
 3139673 - Addenda #5
 (devis)
 2019-06-06 9 h 27 - Courriel
 3139674 - Addenda #5
 (plan)
 2019-06-06 9 h 32 -
 Messagerie
 3139675 - Addenda #5
 (bordereau)
 2019-06-06 9 h 27 -
 Téléchargement
 3145470 - Addenda # 6
 (devis)
 2019-06-19 8 h 08 -
 Messagerie
 3145471 - Addenda # 6
 (plan)

2019-06-19 8 h 08 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement
3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel
3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 14 h 04 -
Messagerie
3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel
3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2
NEQ : 1164575657

Manque de temps pour
déposer une soumission.

[Monsieur Yanick
Gougeon](#)
Téléphone : 819
429-5555
Télécopieur : 819
429-6555

Commande : (1587001)
2019-04-30 16 h 10
Transmission :
2019-04-30 23 h 49

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 32 -
Messagerie
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 29 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 32 -
Messagerie
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 31 -
Messagerie

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 07 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 14 h 04 -
Messagerie

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 13 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

SUEZ WTS
600 Willow Tree Road
Leonia, NJ, 07605
NEQ :

[Monsieur Ali Erfani](#)
Téléphone : 201
676-2239
Télécopieur :

Commande : (1593692)
2019-05-13 16 h 54
Transmission :
2019-05-13 16 h 54

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-13 16 h 54 -
Téléchargement

3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-13 16 h 54 -
Téléchargement

3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel

3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 37 -
Messagerie

Fournisseurs d'équipements: leurs
prix sont remis aux Entrepreneurs

3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel

3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 39 -
Messagerie

3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel

3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement

3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel

3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement

3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 11 -
Messagerie

3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 11 -
Messagerie

3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 04 -
Téléchargement

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Xylem inc.
300 Ave. Labrosse
Montréal, QC, H9R 4V5
<http://ITTFlygt.ca> NEQ : 1140373151

[Monsieur Michel
Rousseau](#)
Téléphone : 514
428-4864
Télécopieur :

Commande : (1591598)
2019-05-09 7 h 24
Transmission :
2019-05-09 7 h 24

3123955 - Addenda #1 +
report (devis)
2019-05-09 9 h 53 - Courriel
3123956 - Addenda #1 +
report (bordereau)
2019-05-09 9 h 53 -
Téléchargement
3126738 - Addenda #2
(devis)
2019-05-14 13 h 56 -
Courriel
3126739 - Addenda #2
(plan)
2019-05-14 15 h 36 -
Messagerie
3129434 - Addenda #3
(devis)
2019-05-17 11 h 24 -
Courriel
3129435 - Addenda #3
(plan)
2019-05-17 12 h 37 -
Messagerie
3134079 - Addenda #4
(devis)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134080 - Addenda #4
(plan)
2019-05-27 14 h 13 -
Courriel
3134081 - Addenda #4
(bordereau)
2019-05-27 14 h 13 -
Téléchargement
3139673 - Addenda #5
(devis)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139674 - Addenda #5
(plan)
2019-06-06 9 h 27 - Courriel
3139675 - Addenda #5
(bordereau)
2019-06-06 9 h 27 -
Téléchargement
3145470 - Addenda # 6
(devis)
2019-06-19 8 h 09 -
Messagerie
3145471 - Addenda # 6
(plan)
2019-06-19 8 h 09 -
Messagerie
3145472 - Addenda # 6
(bordereau)
2019-06-19 8 h 03 -
Téléchargement

**Fournisseurs d'équipements: leurs
prix sont remis aux Entrepreneurs**

3146561 - Addenda #7
(devis)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3146562 - Addenda #7
(plan)
2019-06-20 13 h 59 -
Courriel

3149642 - Addenda #8 +
Report
2019-06-27 14 h 33 -
Courriel

3151844 - Addenda #9
2019-07-03 16 h 14 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1197343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1197343001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-12

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes)



Rapport - mandat SMCE197343001.pdf

Dossier # :1197343001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197343001**

**Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la
réalisation de divers travaux de réfection
prioritaires phase 1 à l'usine de production
d'eau potable Lachine - Dépense totale de
22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres
public no 10316 (2 soumissionnaires
conformes).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197343001

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires phase 1 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 22 667 277,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10316 (2 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart de prix est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offre et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien reçu l'exposé de l'analyse des trois soumissions reçues ainsi que la justification du rejet du soumissionnaire non conforme en raison de l'ajout d'une nouvelle clause administrative spéciale (18.3), introduite par le Service de la performance organisationnelle, et de la clause 3.8.1.4.2 des instructions aux soumissionnaires qui stipule que : « *La soumission de l'Entrepreneur est automatiquement rejetée si le prix à l'item « Assurances, garanties et frais généraux de chantier » dépasse sept pour cent (7 %) de la valeur totale de la soumission ».*

De plus, l'écart de 24,99%, favorable à la Ville par rapport à l'estimé du Service, a été expliqué à la satisfaction des commissaires par le fait que l'adjudicataire possède déjà plusieurs équipements nécessaires à la réalisation du type de travaux prévus au contrat ainsi que par sa volonté de l'obtenir en raison de sa parfaite adéquation avec son champ d'expertise.

De plus, les membres ont souhaité savoir si la firme ou la ressource ayant produit l'estimé original était la même que celle ayant réalisé l'estimé de contrôle, ce qui a été confirmé par le Service.

Finalement, les membres souhaitent éventuellement obtenir des données résultant d'une analyse des évaluations produites par les firmes, notamment afin de connaître les écarts entre les évaluations produites et les coûts auxquels les contrats sont conclus. Ceci fera donc fort probablement l'objet d'une recommandation au rapport annuel de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *L'écart de prix est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197343001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1197713003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

Il est recommandé :

1. de conclure trois ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis pour les contrats no 1 et no 2, et par laquelle la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 3, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels multidisciplinaires dans les domaines de l'aménagement du territoire, du l'urbanisme, du design urbain et du patrimoine, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17634;

Contrat no 1	Lemay Co inc.	1 788 022,22 \$, taxes incluses
Contrat no 2	Fahey et associés inc.	1 464 147,99 \$, taxes incluses
Contrat no 3	Atelier Civiliti inc.	1 221 028,75 \$, taxes incluses

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-18 11:36

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197713003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a pour mission d'améliorer la qualité du cadre de vie des Montréalais tout en stimulant la création de la richesse collective.

À cette fin, le SUM fournit aux arrondissements et à la Direction générale l'encadrement et le soutien en planification du développement du territoire qui répondent aux enjeux d'aménagement urbain, de patrimoine et de mobilité.

La Direction de l'urbanisme est notamment appelée à :

- participer aux démarches intégrées de révision des Plans d'urbanisme et de mobilité;
- conduire des démarches de planification urbaine et d'interventions des secteurs de planification désignés prioritaires par l'Administration, sur l'ensemble du territoire de la ville;
- coordonner la mise en œuvre des projets urbains;
- élaborer des orientations d'aménagement et établir des actions prioritaires sur de grandes thématiques sectorielles (milieu de vie, secteurs d'emploi, milieux naturels, patrimoine bâti, mobilité urbaine, etc.);
- proposer des aménagements et des scénarios de mise en valeur de la trame et des secteurs urbains, du cadre bâti et des lieux publics;
- mettre en œuvre la Politique et le Plan d'action en patrimoine;
- soutenir les arrondissements et les services en matière de planification et d'aménagement du territoire.

Dans ce contexte et compte tenu des nombreux projets à venir au cours des trois prochaines années, la Direction de l'urbanisme requiert, par le biais de ces ententes-cadres, des services professionnels multidisciplinaires en aménagement du territoire, en urbanisme, en design urbain et en patrimoine afin de soutenir ses activités dans le cadre de la réalisation desdits projets visant notamment des secteurs en planification, en voie de réalisation ou patrimoniaux. La multidisciplinarité de chacun de ces mandats fait en sorte que les ressources professionnelles nécessaires, surtout en ce qui a trait à certaines expertises de pointe, ne sont pas disponibles à Ville de Montréal, et ce, de façon concomitante, pour répondre aux besoins de ces mandats dans les délais requis.

Les trois dernières ententes-cadres ont été octroyées en mars 2018 pour un montant total de 3 952 208,14 \$, taxes incluses. De ce montant, moins de 22 % sont disponibles pour des mandats à venir. Par ailleurs, plusieurs mandats devraient être octroyés d'ici la fin de l'été par le biais desdites ententes-cadres. Dans ce contexte, la Direction de l'urbanisme ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour répondre à sa mission.

Les soumissionnaires disposaient d'un délai de 33 jours pour préparer et déposer leur soumission.

L'appel d'offres a été lancé le 22 mai 2019, et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 25 juin suivant.

Aucun addenda n'a été émis au cours du processus d'appel d'offres.

La durée de validation des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 22 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0192 – 29 mars 2018 (1187889001) : Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 837 070,55 \$, taxes incluses (8 soumissions, 4 conformes); 2) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 543 900,40 \$, taxes incluses (7 soumissions, 2 conformes); 3) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 571 237,19 \$, taxes incluses (7 soumissions, 1 conforme), pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 17-16443 / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les mandats consistent à fournir à la Ville de Montréal des services professionnels multidisciplinaires principalement en :

- aménagement du territoire;
- urbanisme;
- design urbain;
- patrimoine.

Plus précisément, les différents mandats seront réalisés sur le territoire de la Ville de Montréal à différentes échelles, et ce, en fonction des besoins afférents aux mandats. De manière non limitative, les principaux types de services professionnels que l'adjudicataire devra être en mesure de fournir dans les mandats qui lui seront confiés sont les suivants :

- recherche documentaire de cas novateurs, de meilleures pratiques et de pratiques innovantes applicables dans un contexte montréalais;
- diagnostic :
 - inventaire et caractérisation du territoire afin de déterminer les secteurs vacants, à transformer et établis;

- caractérisation physicospatiale (morphologie urbaine, cadre bâti, composantes paysagères et patrimoniales);
- étude historique (formation du territoire);
- étude préalable à une évaluation de l'intérêt patrimonial d'un bâtiment ou d'un site;
- profil social et démographique;
- étude de marché (résidentiel, commercial et d'emploi);
- évaluation de la capacité d'accueil (développement immobilier).
 - vision préliminaire :
 - orientations d'aménagement et de développement;
 - orientations de conservation et de mise en valeur du patrimoine;
 - stratégie de conservation et de mise en valeur du patrimoine.
 - hypothèses d'aménagement :
 - scénario d'aménagement de quartier, de rue et de lieux publics (parcs, places, pôles de mobilité, centres de distribution urbains, sites de bornes de recharge électrique, stationnement, etc.);
 - stratégie d'encadrement réglementaire (approches impliquant des paramètres quantitatifs, qualitatifs, souples ou limitatifs);
 - étude de faisabilité technique et financière;
 - rendu visuel (schéma, croquis, plans, élévations, coupes, perspectives, etc.).
 - conception détaillée :
 - guide d'aménagement et de design;
 - avant-projet détaillé : plans et devis (jusqu'à 40 %);
 - estimation des coûts des projets;
 - suivi de certification environnementale (ex. : LEED®, SITES®, Envision™, BREEAM®, Living Future©, etc.).

L'adjudicataire pourra également être appelé à réaliser et fournir les services suivants :

- participer à des assemblées publiques tenues par l'Office de consultation publique de Montréal, les conseils d'arrondissement ou autres organismes, où sont présentés les projets de développement;
- faire des présentations aux élus et aux représentants de la Ville et des arrondissements;
- assister aux réunions avec les divers partenaires concernés par le mandat ou avec le public;
- animer des séances de concertation et/ou de codesign avec la population et les partenaires;

- collaborer avec des intervenants internes ou externes à la réalisation de mandats tels que :
 - élaboration de guides, politiques ou plans d'action;
 - organisation d'événements et de séances de participation publique;
 - intégration de critères de performance en développement durable;
 - études de caractérisation géotechnique et environnementale;
 - mise en place des mesures de protection des ressources archéologiques;
 - plans et devis pour des projets de design industriel (ex. : bornes de recharge);
 - etc.

Ainsi, afin de pouvoir offrir les services demandés, les firmes mandatées ont proposé des équipes multidisciplinaires composées notamment d'architectes, d'architectes paysagistes, de designers urbains et d'urbanistes. Par ailleurs, les firmes mandatées se sont adjointes les ressources complémentaires suivantes : designer industriel, économistes, estimateurs, ingénieurs en foresterie urbaine, en gestion écologique des eaux de pluie, en conception routière, en mobilité et circulation et des professionnels en certification environnementale, en consultation et concertation citoyenne, en histoire, en patrimoine, en sociologie, en modélisation 3D et en géomatique.

Les firmes mandatées agiront sous la responsabilité de la Directrice de l'urbanisme ou de son représentant autorisé.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des besoins prévisionnels pour les trente-six prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des ressources sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant d'évaluer l'offre en vue du pointage final.

Le mode de rémunération sera au choix du requérant des services professionnels, soit entre la méthode horaire avec un plafond équivalant à l'enveloppe budgétaire du programme de travail ou la méthode forfaitaire.

Aucune dépense contingente ou incidente n'est prévue pour chacun des contrats.

La durée des ententes-cadres est établie sur une période maximale de trente-six mois à compter de la date de la résolution d'octroi du contrat ou jusqu'à épuisement des crédits disponibles pour la réalisation des projets liés à chacun des contrats, selon la première des deux éventualités.

JUSTIFICATION

Sur les 16 firmes s'étant procuré le cahier des charges dans le cadre de cet appel d'offres public, cinq firmes ont présenté des offres pour chacun des contrats, soit une proportion de 31,25 % des firmes, pour un total de 20 offres reçues (5 fois 4 contrats).

Les offres reçues ont été présentées conformément à la Loi sur les cités et villes prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Ces offres ont été analysées en première étape (évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Parmi elles, des offres ont été rejetées. Les raisons qui motivent ces rejets sont précisées dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les offres ayant obtenu le pointage minimal requis étaient admissibles à la deuxième étape du processus (évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, qui s'est réuni le 10 juillet 2019, celui-ci recommande de retenir les offres de service de :

Contrat no 1	Lemay Co inc.	1 788 022,22 \$, taxes incluses
Contrat no 2	Fahey et associés inc.	1 464 147,99 \$, taxes incluses
Contrat no 3	Atelier Civiliti inc.	1 221 028,75 \$, taxes incluses

Contrat no 1 – Lemay Co inc.

Parmi les cinq soumissions reçues, deux n'ont pas obtenu le pointage intérimaire requis.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)
Lemay Co inc.	83,5	0,75	1 788 022,22 \$
Fahey et associés inc.	80,4	0,70	1 849 891,41 \$
Atelier Civiliti inc.	73,8	0,63	1 962 594,51 \$
Dernière estimation réalisée			2 113 152,22 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			(325 130,00 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x100</i>			-15,39 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i>			61 869,19 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x100</i>			3,46 %

Contrat no 2 – Fahey et associés inc.

Parmi les cinq soumissions reçues, deux n'ont pas obtenu le pointage intérimaire requis. La firme Lemay Co inc. a été retenue pour le contrat no 1, elle est donc réputée non valide pour les contrats restant à octroyer.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)
Fahey et associés inc.	80,4	0,89	1 464 147,99 \$
Atelier Civiliti inc.	73,8	0,80	1 554 806,93 \$
Dernière estimation réalisée			1 674 546,90 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			(210 398,91 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			-12,56 %

$((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$	
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire)$	90 658,94 \$
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire) / adjudicataire) \times 100$	6,19 %

Contrat no 3 – Atelier Civiliti inc.

Parmi les cinq soumissions reçues, deux n'ont pas obtenu le pointage intérimaire requis. Les firmes Lemay Co inc. et Fahey et Associés inc. ont été retenues pour les contrats no 1 et no 2, elles sont donc réputées non valides pour les contrats restant à octroyer. Atelier Civiliti inc. se trouve donc la seule firme ayant atteint le pointage final en fonction des critères de sélection préétablis.

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)
Atelier Civiliti inc.	73,8	0,63	1 221 028,75 \$
Dernière estimation réalisée			1 314 760,35 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) $(l'adjudicataire - estimation)$			(93 731,60 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((l'adjudicataire - estimation) / estimation) \times 100$			-7,13 %
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire)$			S. O.
Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^e\ meilleure\ note\ finale - adjudicataire) / adjudicataire) \times 100$			S. O.

Analyse – Contrat no 1 :

Pour le contrat no 1, nous constatons un écart non négligeable entre les offres conformes soumises :

- La soumission de l'adjudicataire s'établissant à 1 788 022,22 \$ (incluant taxes) - est 15,39 % plus basse que l'estimation faite par le SUM;
- L'offre la plus haute est de 1 962 594,51 \$ (incluant taxes) soit 7,12 % plus basse que l'estimation réalisée par le SUM.

Pour le contrat no 1, nous constatons que la moyenne des prix des trois firmes soumissionnaires se situe à 1 866 836,05 \$ (incluant taxes). Il y a donc un écart de 11,66 % avec l'estimation réalisée par le SUM. L'estimation du SUM est basée sur le juste prix du marché.

De plus, les taux horaires proposés par Lemay Co inc. pour certaines ressources sont nettement en dessous des taux estimés. À titre d'exemple :

- les taux horaires des professionnels seniors (10 ans et plus d'expérience) ainsi que les professionnels intermédiaires (5 à 10 ans d'expérience) de l'adjudicataire sont inférieurs de 18 % par rapport à l'estimation du SUM;
- les taux horaires des estimateurs seniors (10 ans et plus d'expérience) ainsi que les estimateurs intermédiaires (5 à 10 ans d'expérience) de l'adjudicataire sont inférieurs de 38 % par rapport à l'estimation du SUM. Ceux des estimateurs juniors (moins de 5 ans) sont quant à eux inférieurs de 31 % par rapport à l'estimation du SUM;
- les taux horaires du personnel technique de l'adjudicataire sont également inférieurs de 27 % pour le personnel de 10 ans et plus d'expérience, de 38 % pour le personnel technique de 5 à 10 ans d'expérience et de 36 % pour le personnel technique de moins de 5 ans d'expérience par rapport à l'estimation du SUM.

D'ailleurs, les taux horaires proposés par Lemay Co inc. sont nettement en dessous de la recommandation des taux horaires de l'Association des architectes paysagistes du Québec, de l'Association des designers industriels du Québec ou encore des taux horaires admissibles pour les services d'architectes aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement du Québec par des architectes. Cette remarque est également valide pour les ressources de type « personnel technique ».

Analyse – Contrat no 2 :

Pour le contrat no 2, nous constatons un écart entre les offres conformes soumises :

- La soumission de l'adjudicataire s'établissant à 1 464 147,99 \$ (incluant taxes) est 12,56 % plus basse que l'estimation faite par le SUM;
- L'offre la plus haute est 1 554 806,93 \$ (incluant taxes), soit 7,15 % moins élevée que l'estimation réalisée par le SUM.

Pour le contrat no 2, nous constatons également que la moyenne des prix des deux firmes soumissionnaires se situe à 1 509 477,97 \$ (incluant taxes). Il y a donc un écart de 9,86 % avec l'estimation réalisée par le SUM.

L'adjudicataire n'a pas effectué de majoration des taux horaires entre l'an 1, l'an 2 et l'an 3.

D'autre part, les taux horaires proposés par Fahey et Associés inc. pour certaines ressources sont en dessous des taux estimés. À titre d'exemple :

- le taux horaire du directeur de projet de l'adjudicataire est inférieur de 30 % par rapport à l'estimation du SUM. La tendance est la même pour le chargé de projet dont le taux horaire est 27 % inférieurs par rapport à l'estimation du SUM;
- le taux horaire des professionnels (10 ans et plus d'expérience) de l'adjudicataire est inférieur de 23 % par rapport à l'estimation du SUM.

Les taux horaires proposés par Fahey et Associées inc. sont en dessous de la recommandation des taux horaires de l'Association des architectes paysagistes du Québec, de l'Association des designers industriels du Québec ou encore des taux horaires admissibles pour les services d'architectes aux fins de l'application du tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement du Québec par des architectes.

Cependant, les taux horaires des estimateurs intermédiaires (5 à 10 ans d'expérience) et juniors (moins de 5 ans) sont respectivement plus élevés de 30 % et 32 % par rapport à l'estimation du SUM.

Analyse – Contrat no 3 :

Pour le contrat no 3, nous constatons que la soumission de l'adjudicataire s'établissant à 1 221 028,75 \$ (incluant taxes) est 7,13 % plus basse que l'estimation faite par le SUM.

Bien que le montant total de la soumission soit similaire à l'estimation du SUM, l'écart des taux horaires selon le type de ressources entre l'adjudicataire et l'estimation du SUM peut être notable. À titre d'exemple :

- le taux horaire du directeur de projet de l'adjudicataire est inférieur de 25 % à celui de l'estimation du SUM tandis que celui pour le chargé de mandat est inférieur à 15 % par rapport à l'estimation du SUM;
- le taux horaire des estimateurs seniors (10 ans et plus d'expérience) est par contre supérieur de 24 % par rapport à l'estimation du SUM.

Autorité des Marchés Publics (AMP)

Dans le cadre de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, les trois adjudicataires disposent d'un certificat de l'Autorité des marchés publics (AMP) dont copies sont jointes au présent dossier. Les dates d'émissions des autorisations sont les suivantes :

- Lemay Co inc. : 13 février 2017;
- Fahey et Associés inc. : 12 avril 2019;
- Atelier Civiliti inc. : 17 avril 2019.

Après validation, les trois adjudicataires ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle.

Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC)

Le présent dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, puisque le montant du contrat no 3 octroyé à Atelier Civilité inc. se chiffre à 1 221 028,75 \$ et qu'il s'agit de la seule soumission conforme reçue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les trois ententes-cadres, les dépenses d'honoraires professionnels représentent un coût total maximal de 4 473 198,96 \$, incluant les taxes, sur une période maximale de trente-six (36) mois, ce qui représente une dépense totale maximale de 4 084 626,88 \$ net de ristournes.

Chaque entente-cadre conclue permettra de couvrir plusieurs mandats. Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction de l'urbanisme et aux projets d'autres unités administratives tels les services centraux et les arrondissements, pour lesquelles la Direction de l'urbanisme offre ses services en appui. Les fonds seront puisés aux PTI 2019-2021 et PTI 2020-2022 ou au budget de fonctionnement en fonction des divers mandats. Ainsi, aucune imputation budgétaire spécifique n'est requise au présent dossier décisionnel.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) ou avec les règlements des arrondissements.

Les services professionnels seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon deux méthodes possibles : forfaitaire ou horaire avec plafond équivalent à l'enveloppe budgétaire

affectée aux différents mandats. La rémunération est établie à partir des taux horaires et des ressources indiquées dans les bordereaux de prix des adjudicataires.

Ces mandats pourraient encourir des dépenses d'agglomération pour des projets s'inscrivant dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel, ce qui relève de la compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transition écologique et Plan de développement durable de la collectivité montréalaise

Certains mandats réalisés dans le cadre des ententes-cadres permettront notamment de s'inscrire en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise - *Montréal durable 2016-2020* et contribueront à :

- réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;
- faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

Ville de Montréal. (2016) *Montréal durable 2016-2020, Ensemble pour une métropole durable*, Quatre priorités d'intervention. p 13.

Vision Zéro

La Ville de Montréal s'est dotée du plan d'action Vision Zéro. Cette approche a pour but de réduire au maximum les décès et blessures graves dans les rues de Montréal en agissant sur l'ensemble des composantes du système de circulation routière pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, conducteurs et passagers. Elle nécessite la collaboration de toutes les parties prenantes afin que les solutions d'aménagement proposées soient portées par tous. Certains mandats réalisés dans le cadre des ententes-cadres permettront de s'arrimer au plan d'action Vision Zéro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'ententes de services professionnels avec des firmes multidisciplinaires expertes principalement en aménagement du territoire, en urbanisme, en design urbain et en patrimoine permettra à la Direction de l'urbanisme d'atteindre ses objectifs, de soutenir efficacement les arrondissements et d'accélérer la réalisation de ses projets. Dans le cas où le dossier n'est pas approuvée ou est retardé, les différents mandats devront passer à travers les processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat spécifiques, ce qui aura pour conséquence de ralentir l'atteinte des objectifs fixés par la Direction de l'urbanisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats: à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances.

Début des contrats : octobre 2019.

Services professionnels dispensés : octobre 2019 à octobre 2022 ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires respectives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pascal LACASSE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Louis-Henri BOURQUE, 1er août 2019
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, 30 juillet 2019
Pascal LACASSE, 29 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurélie LÉPINOUX
conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-2203
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-29

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme

Tél : 514 872-7978
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2019-08-14

Le 13 février 2017

LEMAY CO INC.
A/S MONSIEUR LOUIS T. LEMAY
3500, RUE SAINT-JACQUES
MONTRÉAL (QC) H4C 1H2

N° de décision : 2017-CPSM-1009603

N° de client : 2700031550

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- LEMAY + CHA
- LEMAY + DAA
- LEMAY + MMA
- LEMAY ARCHITECTURE + DESIGN
- LEMAY ASSOCIÉS (ARCHITECTURE, DESIGN)
- SERVICES INTÉGRÉS LEMAY ET ASSOCIÉS
- LEMAY INTERGRATED SERVICES AND ASSOCIATES

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LEMAY CO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 novembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', with a stylized, cursive script.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Le 12 avril 2019

FAHEY & ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR BRIAN FAHEY
740, RUE NOTRE-DAME O
BUR. 1501
MONTRÉAL (QC) H3C 3X6

No de décision : 2019-DAMP-0239
N° de client : 3000338368

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). FAHEY & ASSOCIÉS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Le 17 avril 2019

ATELIER CIVILITI INC.
A/S MONSIEUR PETER SOLAND
5778, RUE SAINT-ANDRÉ
MONTRÉAL (QC) H2S 2K1

No de décision : 2019-DAMP-0266
N° de client : 3000648951

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ATELIER CIVILITI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **16 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Dossier # : 1197713003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Direction
Objet :	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17634 int. d'octroi contrat 1.pdf19-17634 int. d'octroi contrat 2.pdf



19-17634 int. d'octroi contrat 3.pdf19-17634 pv.pdf19-17634 tableau contrat 1.pdf



19-17634 tableau contrat 2.pdf19-17634 tableau contrat 3.pdf19-17634 liste seo.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

Le : 2019-07-30

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Atelier Civiliti Inc.	1 962 594,51 \$	<input type="checkbox"/>	
Lemay CO	1 788 022,22 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Fahey et associés Inc.	1 849 891,41 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des onze firmes n'ayant pas déposé d'offres, une était sous-traitante d'un soumissionnaire. La majorité des autres preneurs ne rencontraient pas les exigences en termes de ressources spécialisées.

Préparé par : Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

BC2 Groupe conseil Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante
Rousseau Lefebvre Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante
Lemay CO	Non conforme contrat 2, ayant obtenu contrat 1

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Atelier Civiliti Inc.	1 554 806,93 \$	<input type="checkbox"/>	
Fahey et associés Inc.	1 464 147,99 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Des onze firmes n'ayant pas déposé d'offres, une était sous-traitante d'un soumissionnaire. La majorité des autres preneurs ne rencontraient pas les exigences en termes de ressources spécialisées.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

BC2 Groupe conseil Inc.	Pas obtenu la note intermédiaire suffisante
Rousseau Lefebvre Inc.	Pas obtenu la note intermédiaire suffisante
Lemay CO	Non conforme contrat 3, obtenu contrat 1
Fahey et associés Inc.	Non conforme contrat 3, obtenu contrat 2

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Atelier Civiliti Inc.	1 221 028,75 \$	X	

Information additionnelle

Des onze firmes n'ayant pas déposé d'offres, une était sous-traitante d'un soumissionnaire. La majorité des autres firmes ne rencontraient pas les exigences en termes de ressources spécialisées.

Préparé par :

Le - -

19-17634 - Services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain pour la Direction de l'urbanisme (Contrat 1)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du directeur de projet et de sa relève</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité					
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date					
Atelier Civiliti Inc.	3,50	6,75	11,00	16,00	20,25	16,25	73,8	1 962 594,51 \$	0,63	3		mercredi 10-07-2019				
BC2 Groupe conseil Inc.	3,63	6,50	10,25	12,50	21,50	14,25	68,6			Non conforme	Heure	13h30				
Lemay CO Inc.	4,00	8,75	12,00	17,00	24,50	17,25	83,5	1 788 022,22 \$	0,75	1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage				
Fahey et associés Inc.	3,88	7,75	11,00	16,00	25,00	16,75	80,4	1 849 891,41 \$	0,70	2	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Multiplicateur d'ajustement</th> </tr> <tr> <td></td> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement			10000
Multiplicateur d'ajustement																
	10000															
Rousseau Lefebvre Inc.	3,13	5,50	11,25	12,50	18,25	14,00	64,6			Non conforme						
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier															

19-17634 - Services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain pour la Direction de l'urbanisme (Contrat 2)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du directeur de projet et de sa relève</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Atelier Civiliti Inc.	3,50	6,75	11,00	16,00	20,25	16,25	73,8	1 554 806,93 \$	0,80	2		mercredi 10-07-2019
BC2 Groupe conseil Inc.	3,63	6,50	10,25	12,50	21,50	14,25	68,6			Non conforme	Heure	13h30
Lemay CO Inc.	4,00	8,75	12,00	17,00	24,50	17,25	83,5		-	contrat 1	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Fahey et associés Inc.	3,88	7,75	11,00	16,00	25,00	16,75	80,4	1 464 147,99 \$	0,89	1	Multiplicateur d'ajustement	
Rousseau Lefévre Inc.	3,13	5,50	11,25	12,50	18,25	14,00	64,6			Non conforme	10000	
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											

19-17634 - Services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain pour la Direction de l'urbanisme (Contrat 3)

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du directeur de projet et de sa relève</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Atelier Civiliti Inc.	3,50	6,75	11,00	16,00	20,25	16,25	73,8	1 221 028,75 \$	1,01	1	Heure	mercredi 10-07-2019 13h30
BC2 Groupe conseil Inc.	3,63	6,50	10,25	12,50	21,50	14,25	68,6			Non conforme	Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage
Lemay CO Inc.	4,00	8,75	12,00	17,00	24,50	17,25	83,5		-	contrat 1		
Fahey et associés Inc.	3,88	7,75	11,00	16,00	25,00	16,75	80,4		-	contrat 2		
Rousseau Lefévre Inc.	3,13	5,50	11,25	12,50	18,25	14,00	64,6			Non conforme		
Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier											
											Multiplicateur d'ajustement	
											10000	



Liste des commandes

Numéro : 19-17634

Numéro de référence : 1270507

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en aménagement urbain pour la Direction de l'urbanisme

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> NIPPAYSAGE architectes paysagistes 6889 boul. St-Laurent suite 3 Montréal, QC, H2S3C9 NEQ : 1168854603	<u>Madame Mélanie Mignault</u> Téléphone : 514 272-6626 Télécopieur :	Commande : (1600022) 2019-05-27 15 h 35 Transmission : 2019-05-27 15 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Provencher Roy + Associés architectes 700-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y1N3 NEQ : 1172835382	<u>Madame Suzanne Mélançon</u> Téléphone : 514 844-3938 Télécopieur : 514 844-6526	Commande : (1598049) 2019-05-23 9 h 32 Transmission : 2019-05-23 9 h 32	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Rousseau Lefebvre inc. 100 rue Tourangeau Est Laval, QC, H7G 1L1 http://www.rousseau-lefebvre.com NEQ : 1149485345	<u>Monsieur Daniel Lefebvre</u> Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	Commande : (1598438) 2019-05-23 15 h 40 Transmission : 2019-05-23 15 h 40	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	<u>Madame Claudine Talbot</u> Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1598064) 2019-05-23 9 h 43 Transmission : 2019-05-23 9 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Ville de Trois-Rivières 1325, place de l'Hotel-de-Ville C.P. 368 Trois-Rivières, QC, G9A 5H3 NEQ :	<u>Madame Secrétaire Approvisionnement</u> Téléphone : 819 379-3735 Télécopieur : 819 379-4057	Commande : (1617072) 2019-07-10 13 h 46 Transmission : 2019-07-10 13 h 46	Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/> WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	<u>Madame Martine Gagnon</u> Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1598286) 2019-05-23 13 h 28 Transmission : 2019-05-23 13 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> 2 Architectures Inc 6250 rue Hutchison, local 300A Montréal, QC, H2V 4C5 NEQ : 1171613186	<u>Madame Émilie Vandal-Piché</u> Téléphone : 514 278-4443 Télécopieur :	Commande : (1597792) 2019-05-22 16 h 11 Transmission : 2019-05-22 16 h 11	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest	<u>Madame Louise Michaud</u> Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	Commande : (1598687) 2019-05-24 9 h 02	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Montréal, QC, H2X 3P4
<http://www.aecom.com> NEQ : 1161553129

Transmission :
2019-05-24 9 h 02
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Affleck de la Riva architectes
1450 City Councillors
Suite 230
Montréal, QC, H3A 2E6
<http://www.affleckdelariva.com> NEQ : 3346062121

Monsieur Richard de la Riva
Téléphone : 514 861-0133
Télécopieur : 514 861-5776

Commande
: (1598529)
2019-05-23 18 h 24
Transmission :
2019-05-23 18 h 24

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

BC2 Groupe Conseil inc.
85 rue Saint-Paul Ouest
Bureau 300
Montréal, QC, H2Y3V4
<http://www.groupebc2.com> NEQ : 1166369067

Monsieur Olivier Collins
Téléphone : 514 507-3600
Télécopieur : 514 507-3601

Commande
: (1599002)
2019-05-24 13 h 18
Transmission :
2019-05-24 13 h 18

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

CEUM
3516 avenue du Parc
Montréal
Montréal, QC, H1V1V1
<http://www.ecologieurbaine.net> NEQ : 1144917920

Madame Véronique Fournier
Téléphone : 514 282-8378
Télécopieur : 514 985-9725

Commande
: (1599584)
2019-05-27 9 h 54
Transmission :
2019-05-27 9 h 54

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Civiliti
5778 rue St-Andre
Montréal, QC, H2S2K1
<http://www.civiliti.com> NEQ : 1170643176

Monsieur Peter Soland
Téléphone : 514 402-9353
Télécopieur : 514 402-9353

Commande
: (1601234)
2019-05-29 15 h 41
Transmission :
2019-05-29 15 h 41

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Coopérative Le Comité
4057 rue Sainte-Catherine Est
Montréal, QC, H1W2G9
<http://www.lecomitemtl.com/> NEQ : 1171634653

Monsieur Pierre Moro-Lin
Téléphone : 514 318-0366
Télécopieur :

Commande
: (1609047)
2019-06-18 10 h 58
Transmission :
2019-06-18 10 h 58

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Fahey et Associés inc.
740 Notre-Dame Ouest
Bureau 1501
Montréal, QC, H3C3X6
<http://www.fahey.ca> NEQ : 1169583532

Monsieur Brian Fahey
Téléphone : 514 939-9399
Télécopieur :

Commande
: (1598390)
2019-05-23 14 h 56
Transmission :
2019-05-23 14 h 56

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

FNX-INNOV inc.
433, rue Chabanel Ouest, 12e étage
Montréal, QC, H2N 2J8
NEQ : 1174002437

Madame Cinthia Fournier
Téléphone : 450 651-0981
Télécopieur : 450 651-9542

Commande
: (1598424)
2019-05-23 15 h 29
Transmission :
2019-05-23 15 h 29

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Lemay CO inc.
3500, rue Saint-Jacques
Montréal, QC, H4C 1H2
<http://www.lemay.com> NEQ : 1149007115

Monsieur Jean Vachon
Téléphone : 514 316-7936
Télécopieur : 514 936-8137

Commande
: (1600789)
2019-05-29 8 h 28
Transmission :
2019-05-29 8 h 28

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les Services EXP Inc
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 800-B
Montréal, QC, H3A 3C8
NEQ : 1167268128

Madame Ginette Laplante
Téléphone : 819 478-8191
Télécopieur : 819 478-2994

Commande
: (1597743)
2019-05-22 15 h 27
Transmission :
2019-05-22 15 h 27

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1197713003

Unité administrative responsable :

Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Direction

Objet :

Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634



Rapport - mandat SMCE197713003.pdf

Dossier # :1197713003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE197713003**

**Conclure trois ententes-cadres d'une durée de
trente-six mois avec les firmes suivantes :**
**1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de
1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions,
3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une
somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes
incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier
Civiliti inc. pour une somme maximale de
1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1
conforme); pour la fourniture de services
professionnels multidisciplinaires en
aménagement urbain - Appel d'offres public
19-17634.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197713003

Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes : 1) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 788 022,22 \$, taxes incluses (5 soumissions, 3 conformes); 2) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 1 464 147,99 \$, taxes incluses (5 soumissions, 2 conformes); 3) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 221 028,75 \$, taxes incluses (5 soumissions, 1 conforme); pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 19-17634.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont pu obtenir des justifications satisfaisantes concernant l'important écart observé entre les taux horaires estimés et ceux de l'adjudicataire, à savoir que les firmes soumissionnent souvent en proposant des taux horaires modestes, et ce, précisément dans l'objectif d'obtenir des ententes-cadres puisque celles-ci leur permettent de mieux planifier leur main-d'œuvre et de réaliser ainsi des économies d'échelle.

Le Service a pu préciser que ces appels d'offres sont effectués dans le contexte d'un marché haussier et contingenté. Les commissaires ont également pu obtenir différentes informations relatives aux ententes-cadres, notamment à l'effet que les arrondissements peuvent avoir recours aux services qui y sont prévus, le tout étant sujet à une évaluation de la concordance entre l'entente et les besoins.

Les membres ont compris que le lot 3 n'avait pas été évalué en raison de l'élimination des deux autres firmes.

Finalement, le Service a précisé, à la demande des commissaires, que c'est le Service de l'approvisionnement qui a tenu le comité de sélection et que le fait que l'adjudicataire n'ait pas obtenu la note de passage de 70%, mais plutôt un pointage intérimaire de 68,6%, avait certainement dû faire l'objet de discussions sérieuses au sein du comité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197713003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1190805004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (plus particulièrement le SIM) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253. Montant estimé de l'entente pour le lot 4 : 4 773 106,01 \$ (taxes incluses);
- 2 - d'autoriser un montant total de 715 965,90 \$, à titre de budget de contingences (taxes incluses);
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH **Le** 2019-08-16 12:50
BOUCHARD

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190805004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1 800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs: commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisirs et communautaires, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Celui-ci exploite, entretient et assure le maintien d'actifs des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actifs et de développement. Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion et de la planification des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.

Certaines propriétés de la Ville ont été rénovées au fil du temps, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en oeuvre divers projets afin de faire la mise aux normes, ainsi que la mise à niveau et d'effectuer une réfection importante des composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

L'appel d'offres public (19-17253) pour huit lots de services professionnels en architecture et ingénierie, publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Le Devoir le 18 avril 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 43 jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 30 mai 2019.

Six addenda ont été émis :

Addenda 1 30-04-2019 Modification de la durée du contrat.

Addenda 2 03-05-2019 Modification de l'un des mandats du lot #2.

Addenda 3 07-05-2019 Réponses à trois questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 4 14-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 5 21-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 6 23-05-2019 Réponses à deux questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la Division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à la séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE 12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- Les relevés et les études préliminaires;
- L'estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
- Les plans et devis;
- Les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- Les documents d'appel d'offre;
- La surveillance des travaux;
- Les suivis durant la période de garantie.

La liste prévisionnelle de projets incluse au devis à titre indicatif n'incluait qu'une envergure de coût des travaux. Cette liste représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec l'un ou l'autre des projets ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autre d'envergure comparable appartient à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués en début de mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Plus particulièrement, les lots 1 à 8 portent sur la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets selon les secteurs suivants :

Lot 1 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - GDD 1190805005.

Lot 2 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - aucun soumissionnaire conforme.

Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - GDD 1190805003.

Lot 4 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - présent dossier.

Lots 5 et 6 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV) - aucun soumissionnaire conforme.

Lots 7 et 8 : Bâtiments industriels - aucun soumissionnaire conforme

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels sont à taux horaire.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Lors de l'appel d'offres, il y a eu onze preneurs de cahier des charges, dont sept firmes d'architecture et quatre firmes d'ingénierie. Sur ce nombre trois ont remis des soumissions (27,3%). Une seule firme a retourné le formulaire sur l'explication de son désistement et mentionne que son carnet de commandes est déjà rempli pour les années à venir.

Les trois preneurs de cahier des charges ayant remis des soumissions pour le lot 4 (projets du SIM) sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc.
- Archipel Architecture
- Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

Pour ce lot, il y a eu trois offres de service soumises et l'une d'elles était non conforme car elle a obtenu le lot 3. Groupe Marchand architecture et design inc. et les Architectes Labonté Marcil ont obtenu des pointages supérieurs à 70 %.

Soumissions conformes	Pointage intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Lot 4						
Groupe Marchand architecture et design inc.	74,33 %	0.26	3 666 348,04 \$	1 106 757,98 \$	715 965,90 \$	5 489 071,92 \$
Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	77,33 %	0.20	5 290 477,48 \$	1 096 550,50 \$	958 054,20 \$	7 345 082,18 \$
Estimation SGPI			2 746 939,59 \$	907 335,80 \$	548 141,31 \$	4 202 416,70 \$
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (\$)						1 286 655,22 \$

Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (%)	30,60 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (\$)	1 856 010,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale (%)	33,80 %

Une allocation pour des services additionnels a été ajoutée à chaque soumission. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination ou l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus. La somme demandée à ces fins pour le lot 4 est de 715 965,90 \$ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

L'écart entre l'estimation et les prix du soumissionnaire conforme s'explique par les raisons suivantes:

Les conditions actuelles du marché font que plusieurs firmes ont un carnet de commandes déjà saturé.

Dans le devis soumis lors de cet appel d'offres, les exigences pour les services de base sont plus élevées que dans les contrats précédemment octroyés: notamment, la présence des professionnels au chantier a été établie à un minimum d'une visite par semaine par discipline pour les chantiers allant jusqu'à 1 600 000 \$ et à deux visites par semaine pour les chantiers de 1 600 000 \$ à 20 000 000 \$. De plus, les livrables exigibles sont beaucoup plus exhaustifs que dans les devis précédents, ils sont décrits avec précision, et ce à chaque étape du projet.

Le bordereau se découpe en trois parties :

- Services de base (taux en pourcentage par discipline).
- Services additionnels (taux horaire.)
- Dépenses admissibles (de type administratif).

Les membres du comité de sélection tenu le 17 juin 2019 recommandent de retenir l'offre de Groupe Marchand architecture et design pour le lot 4.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente d'examen des contrats, car il répond aux critères suivants relatifs aux contrats de service professionnels de plus de 1 M\$:

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et les villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) a effectué un estimé préalable de la dépense du lot 4 s'élevant à 4 202 416,70\$ taxes et contingences incluses, sur 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie. C'est-à-dire qu'après quatre ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat, selon les besoins et l'état d'avancement des projets . Il s'agit d'une option sans frais additionnels.

L'estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes des clients.

Dans l'ensemble, les pourcentages et les taux horaires soumis sont plus élevés que l'estimation réalisée par le SGPI.

La présente entente permet au SGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et augmente l'efficacité globale de réalisation de ceux-ci, et ce tout en assurant une stabilité des taux pour une période de cinq ans.

Groupe Marchand architecture et design détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir en pièce jointe).

Les services EXP inc. détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets du SGPI. Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification du plan triennal d'immobilisation (PTI). Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Cette entente-cadre est limitée aux projets réalisés par le SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat viseront une certification LEED conformément à la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet d'augmenter les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 11 septembre 2019

CM: 16 septembre 2019

CG: 19 septembre 2019

Émission de l'entente-cadre : septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patricia TEULLET-FEBRES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 895-4787
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-26

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité
publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
En remplacement de
madame Sophie Lalonde,
Directrice
(de 14 au 16 août 2019)

Approuvé le : 2019-08-15

Le 13 mars 2017

GRUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
606, CATHCART
600
MONTRÉAL (QC) H3B 1K9

N° de décision : 2017-CPSM-1016189

N° de client : 3000971734

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

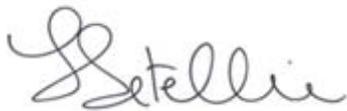
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269

N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

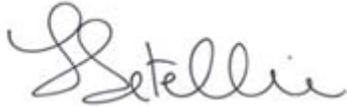
Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', with a stylized, cursive script.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1190805004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Intervention Lot 4.pdf](#)[SEAO](#) [Liste des commandes.pdf](#)[Tableau Résultats Lot 4.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia TEULLET-FEBRES
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1032

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-14

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe Marchand architecture & design inc.	\$ 4 773 106,01	<input checked="" type="checkbox"/>	4
Architectes Labonté Marcil	\$ 6 387 027,96	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Parmi les firmes s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposé de proposition pour le lot 4, on retrouve trois firmes d'ingénierie ayant déposé à titre de sous-traitant. Au moment de l'intervention, un (1) avis de désistement était reçu à cause de carnet de commandes complet.

Préparé par : Le - -

19-17253 - services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise aux normes de bâtiments - Lot 4

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>approche proposée</i>	<i>capacité de production et échéancier</i>	<i>expérience de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	15%	30%	20%	10%	20%	100%	\$		Rang	Date	
Archipel Architecture	4,00	13,00	25,67	16,67	8,67	17,67	85,67	Non conforme Lot 3			Heure	0 h 00
Groupe Marchand architecture & design inc.	4,00	11,00	24,00	11,67	7,00	16,67	74,33	4 773 106,01 \$	0,26	1	Lieu	255 Crémazie Est bureau 400
Architectes Labonté Marcil	4,00	12,33	21,00	14,67	9,00	16,33	77,33	6 387 027,96 \$	0,20	2		
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Patricia Teullet-Febres											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17253

Numéro de référence : 1260112

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise au normes de bâtiments

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Archipel Architecture 24 Mont-Royal ouest bureau 804 Montréal, QC, H2T 2S2 http://www.archipel-architecture.ca	Madame Mathilde Petibon Téléphone : 514 286-7557 Télécopieur :	Commande : (1586549) 2019-04-30 10 h 08 Transmission : 2019-04-30 10 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	Commande : (1581806) 2019-04-18 15 h 33 Transmission : 2019-04-18 15 h 33	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DMA architectes s.e.n.c.r.l. 204-655 rue Desnoyers Montréal, QC, H4C 3E1 http://www.dmaarchitectes.com	Madame Carine Lobo Téléphone : 514 288-4251 Télécopieur :	Commande : (1582841) 2019-04-23 12 h 08 Transmission : 2019-04-23 12 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	Commande : (1590526) 2019-05-07 11 h 47 Transmission : 2019-05-07 11 h 47	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest	Monsieur Francois Lemay Téléphone : 514 904-2878	Commande : (1588134) 2019-05-02 10 h 07	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement

Montréal, QC, H2Z 1B1
<http://www.gmad.ca>

Télécopieur :

Transmission :
 2019-05-02 10 h 07

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Groupe Régis Côté inc
 682, rue William
 Montréal, QC, H3C 1N9
<http://www.regiscote.com>

[Madame Stéphanie Cote](#)
 Téléphone : 514 871-8595
 Télécopieur : 514 871-2279

Commande : (1582875)
 2019-04-23 12 h 57
Transmission :
 2019-04-23 12 h 59

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 12 h 57 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 12 h 57 - Messagerie
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Héloïse Thibodeau Architecte Inc.
 395, avenue Beaumont
 Montréal, QC, H3N 1T5

[Madame Eve de Grosbois](#)
 Téléphone : 514 334-0831
 Télécopieur : 514 334-2475

Commande : (1582929)
 2019-04-23 13 h 36
Transmission :
 2019-04-23 13 h 36

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Services EXP Inc
 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
 Bureau 800-B
 Montréal, QC, H3A 3C8

[Madame Ginette Laplante](#)
 Téléphone : 819 478-8191
 Télécopieur : 819 478-2994

Commande : (1581854)
 2019-04-18 16 h 06
Transmission :
 2019-04-18 16 h 06

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Martin Roy et Associés.
 1601, Chemin d'Oka
 Deux-Montagnes, QC, J7R 1N1

[Madame Réjeanne Duchaine](#)
 Téléphone : 450 623-0340
 Télécopieur : 450 623-9302

Commande : (1591860)
 2019-05-09 10 h 47
Transmission :
 2019-05-09 10 h 47

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TLÀ Architectes inc.
 2372, boul. St-Martin est ,2e étage

[Monsieur Benoît Lalonde](#)
 Téléphone : 450 629-9992
 Télécopieur : 450 629-9994

Commande : (1587021)
 2019-04-30 16 h 37

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement

Laval, QC, H7E 5A4
<http://www.tla-architectes.com>

Transmission :
 2019-04-30 16 h 37

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)
 1135, boulevard Lebourgneuf
 Québec
 Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com>

[Madame Martine Gagnon](#)
 Téléphone : 418 623-2254
 Télécopieur : 418 624-1857

Commande : (1582661)
 2019-04-23 10 h 30
Transmission :
 2019-04-23 10 h 30

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1190805004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet :

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes



Rapport - mandat SMCE190805004.pdf

Dossier # :1190805004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE190805004**

**Conclure une entente cadre avec Groupe
Marchand Architecture et Design et Les services
EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec
possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour
la fourniture de services professionnels en
architecture et ingénierie pour la réalisation des
plans et devis ainsi que l'accompagnement
durant les chantiers pour divers projets dans la
Division de la Sécurité publique et d'Espace
pour la vie (lot 4 - Projets du Service des
incendies) de la Direction de la gestion des
projets immobiliers. Dépense totale de
5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ +
contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses.
Appel d'offres public 19-17253 - 2
soumissionnaires conformes.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190805004

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 489 071.92 \$ (contrat: 4 773 106,01 \$ + contingence: 715 965,90 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17253 - 2 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrats de service professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a expliqué les écarts observés à la satisfaction des commissaires. De plus, les membres ont compris que cinq des huit lots n'ont pas pu être octroyés, notamment en raison de la saturation du marché, du trop grand nombre de commandes dans les carnets des fournisseurs potentiels et des nouvelles exigences de la Ville. Le Service a précisé que les lots n'ayant pas trouvé d'adjudicataire seront remis en appels d'offres à une période plus propice de l'année. De plus, dans ce contexte, les commissaires apprécient qu'une même firme puisse obtenir deux lots et que de nouveaux critères de vérification aient été introduits.

Finalement, au-delà de la conformité du processus d'octroi, et ce, bien que les commissaires comprennent que la Ville entend véhiculer le message qu'un meilleur contrôle de ses projets sera effectué dorénavant, en améliorant leur surveillance par une présence accrue de professionnels sur les chantiers, la Commission est d'avis qu'il y a lieu pour la Ville de prendre du recul afin de mieux se positionner par rapport à la conjoncture du marché, en réfléchissant notamment à la durée des contrats et à l'évolution des taux horaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de service professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE190805004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1198244004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.

2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no **19-17508** et selon les conditions stipulées aux projets de conventions;

Contrat No 1: Enveloppe de 1 723 855.24 \$ (toutes taxes incluses) : FNX-INNOV Inc.

Contrat No 2: Enveloppe de 1 592 824.56 \$ (toutes taxes incluses) : SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC Inc.

Contrat No 3: Enveloppe de 1 303 976.20 \$ (toutes taxes incluses) : Groupe ABS Inc

Contrat No 4: Enveloppe de 978 293.42 \$ (toutes taxes incluses) : WSP Canada Inc.

Contrat No 5: Enveloppe de 599 609.57 \$ (toutes taxes incluses) : Solmatech Inc.

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-16 12:21

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198244004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En raison de l'ampleur des projets de transactions immobilières (achat, vente, échange), de construction ou de rénovation d'immeubles (postes de quartier, casernes de pompiers, bibliothèques, etc.), la Direction des transactions immobilières et la Direction de la gestion de projets immobiliers du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) doivent faire appel à des firmes spécialisées pour effectuer des mandats de caractérisation environnementale et d'études géotechniques. Ces mandats doivent être effectués en amont afin que le SGPI ait les données nécessaires à la prise de décision sur l'initiative des projets. Étant donné le court délai imposé dans le secteur des transactions immobilières ainsi que le court délai entre le moment où les crédits sont disponibles pour les différents travaux de construction et de rénovation, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé entraînerait des insuccès dans les transactions et des retards d'exécution de travaux de construction ou de rénovation, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadres opérationnelles.

Les ententes-cadres semblables conclues par le SGPI en juin 2016 arrivent à échéance et certaines enveloppes budgétaires de ces ententes sont totalement engagées. Comme plusieurs études sont à prévoir dans les prochaines années, il est requis de conclure de nouvelles ententes. La totalité des mandats exécutés par chacune des firmes ne pourra

excéder le montant maximum de l'enveloppe correspondant au contrat qui leur aura été octroyé.

L'appel d'offres no 19-17508 a été publié le 25 mars 2019 dans le site électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) par la Direction de l'approvisionnement. Lors de l'ouverture des soumissions le 25 avril 2019, six (6) soumissionnaires ont présenté des soumissions. Ceci a laissé un délai de trente (30) jours aux soumissionnaires afin de présenter leur candidature. Le délai de validité est de cent quatre-vingts (180) jours à la suite du dépôt de la soumission; aucune prolongation n'est nécessaire puisque la période est en vigueur.

Dans le cadre de cet appel d'offres quatre (4) addendas ont été publiés les 2, 4, 17 et 23 avril 2019 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des précisions apportées aux documents d'appel d'offres. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'ont eu aucun impact sur le prix des soumissions.

Pour cet appel d'offres, il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres, celui-ci ayant été réalisé avec l'utilisation d'une grille pré-approuvée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0412 – 22 juin 2016 – Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville avec les firmes suivantes : Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$. Les sommes indiquées incluent toutes les taxes. Appel d'offres public no 16-14947. Cinq soumissionnaires.

CG14 0359 – le 21 août 2014 – Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville; Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat No 1 : Enveloppe de 600 000 \$: Inspec-Sol inc.

Contrat No 2 : Enveloppe de 500 000 \$: WSP Canada inc.

CE14 1196 – le 6 août 2014 – Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville; Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12336 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat No 3 : Enveloppe de 400 000 \$: Les Services EXP inc.

Contrat No 4 : Enveloppe de 300 000 \$: Groupe Qualitas (Équipe 1)

CE12 2078 – 19 décembre 2012 – Conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental des

bâtiments requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville.
Approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 12-12408 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Enveloppe de 400 000 \$: Inspec-Sol inc. (30765 - Équipe 1)

Enveloppe de 300 000 \$: Solmatech inc.

Enveloppe de 200 000 \$: Inspec-Sol inc. (30764 - Équipe 2)

DESCRIPTION

Sans s'y restreindre, les services professionnels suivants pourront être demandés par la Ville :

- La réalisation d'études de caractérisation environnementale Phase I (études qui consistent en la revue de l'information existante et à faire l'historique du terrain);
- La réalisation d'études de caractérisation environnementale Phase II (études qui consistent à évaluer la qualité environnementale des sols et de l'eau souterraine à l'aide de travaux d'échantillonnage sur le terrain et de l'analyse en laboratoire des échantillons prélevés);
- La réalisation d'études ou d'expertises géotechniques;
- La préparation des différentes attestations fournies par les experts, tel que l'exige la section IV de la loi sur la qualité de l'environnement;
- La préparation de plans de gestion des déblais et de réhabilitation environnementale;
- La préparation de déclarations de conformité, de plans de réhabilitation et de demandes d'autorisation à soumettre au Ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques, et répondre aux demandes d'informations supplémentaires;
- La réalisation d'estimations des coûts de gestion des déblais ou de réhabilitation environnementale ainsi que des coûts liés à des conditions géotechniques défavorables;
- La surveillance de travaux de gestion des déblais ou de réhabilitation environnementale;
- La formulation de recommandations pour les mesures de mitigation pour le contrôle des biogaz.

Le mode de rémunération de ces services professionnels sera à taux horaire et à taux unitaire selon les taux présentés aux bordereaux des adjudicataires. Les contrats seront octroyés pour une durée maximale de trois (3) ans à partir de la date de l'autorisation d'octroi ou lorsque le montant redevable aura atteint la somme maximale des dits contrats

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public 19-17508 s'est déroulé du 26 mars au 25 avril 2019. Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, six (6) ont déposé une soumission et neuf (9) se sont abstenus, ce qui représente une proportion de 40 % de preneurs de cahier des charges qui ont déposé une soumission.

Au terme de l'évaluation, cinq (5) soumissions ont obtenu une note supérieure à la note de passage de 70 %.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que cinq (5) contrats (lots) soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Estimations

Les estimations internes, préparées au moment de lancer l'appel d'offres, ont été établies en fonction des quantités prévisionnelles inscrites aux différents bordereaux de la soumission. Les quantités indiquées pour les articles du bordereau de chacune des ententes-cadres sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour les estimations, la moyenne des taux soumis par les adjudicataires pour des contrats de services professionnels de même nature octroyés de 2016 à 2019 a été utilisée.

Analyse des soumissions

Un total de six (6) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Chacun des six (6) soumissionnaires a déposé une soumission pour chacun des cinq (5) contrats. Elles ont toutes été jugées recevables. Les six (6) soumissions jugées recevables ont été soumises au comité de sélection, formé de trois (3) personnes, pour évaluation. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels. Le comité de sélection s'est rencontré le mercredi 22 mai 2019.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat est exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non conforme pour la suite des contrats à accorder. Les six (6) soumissionnaires n'ont présenté qu'une (1) seule équipe.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 19-17508, il est recommandé de retenir les services des cinq (5) firmes suivantes :

FNX-INNOV Inc.
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
Groupe ABS Inc
WSP Canada Inc.
Solmatech inc.

Les tableaux suivants résument les notes obtenues lors de l'évaluation des soumissions conformes par le comité de sélection :

CONTRAT #1 - 1 723 855,24 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
FNX-INNOV inc.	78,5	0,75	1 723 855,24 \$	N/A	1 723 855,24 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	81	0,67	1 969 889,67 \$	N/A	1 969 889,67 \$

Groupe ABS inc.	70,3	0,58	2 070 973,28 \$	N/A	2 070 973,28 \$
WSP Canada inc.	70,3	0,55	2 185 309,42 \$	N/A	2 185 309,42 \$
Solmatech inc.	70,2	0,52	2 293 783,44 \$	N/A	2 293 783,44 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée			1 447 638,44 \$	N/A	1 447 638,44 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					276 216,80 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					19,1%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					246 034,43 \$
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					14,3%
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					
CONTRAT #2 - 1 592 824,56 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	81	0,82	1 592 824,56 \$	N/A	1 592 824,56 \$
Groupe ABS inc.	70,3	0,72	1 675 846,63 \$	N/A	1 675 846,63 \$
WSP Canada inc.	70,3	0,69	1 748 408,04 \$	N/A	1 748 408,04 \$
Solmatech inc.	70,2	0,65	1 848 418,58 \$	N/A	1 848 418,58 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée			1 206 114,21 \$	N/A	1 206 114,21 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					386 710,35 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					32,1%

((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					83 022,07 \$
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					5,2%
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					
CONTRAT #3 - 1 303 976,20 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Groupe ABS inc.	70,3	0,92	1 303 976,20 \$	N/A	1 303 976,20 \$
WSP Canada inc.	70,3	0,90	1 341 419,36 \$	N/A	1 341 419,36 \$
Solmatech inc.	70,2	0,85	1 419 223,23 \$	N/A	1 419 223,23 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée					
					967 298,00 \$
N/A					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					336 678,20 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					34,8%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					37 443,16 \$
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					2,9%
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					
CONTRAT #4 - 978 293,42 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
WSP Canada inc.	70,3	1,23	978 293,42 \$	N/A	978 293,42 \$
Solmatech inc.	70,2	1,22	987 586,27 \$	N/A	987 586,27 \$

Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée			723 543,27 \$	N/A	723 543,27 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					254 750,15 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					35,2%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					9 292,85 \$
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					0,9%
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					
CONTRAT #5 - 599 609,57 \$					
Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Solmatech inc.	70,2	2	599 609,57 \$	N/A	599 609,57 \$
Stantec Experts-conseils Ltée	69,7	non conforme			
Dernière estimation réalisée			480 754,38 \$	N/A	480 754,38 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					118 855,19 \$
(l'adjudicataire - estimation)					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					24,7%
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100%					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					N/A
(2ème meilleure note finale - adjudicataire)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					N/A
((2ème meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100%					

			GRAND TOTAL	6 198 558,99 \$
			(contrats 1 à 5)	

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après.

Contrat (Lot)	Total du contrat (taxes incluses)	Écart (\$) p/r à l'estimation	Écart (%)
1	1 723 855,24 \$	276 216,80 \$	19,1%
2	1 592 824,56 \$	386 710,35 \$	32,1%
3	1 303 976,20 \$	336 678,20 \$	34,8%
4	978 293,42 \$	254 750,15 \$	35,2%
5	599 609,57 \$	137 425,59 \$	24,7%

De façon générale, les raisons justifiant les écarts observés sont les suivantes :

- Le manque de ressources humaines dans le domaine des services demandés a fait bondir le taux horaire des professionnels mais également du personnel de soutien;
- Étant donné la forte demande de travaux à Montréal dans le domaine du génie civil, les firmes sont très sollicitées et ceci a contribué à l'augmentation des taux horaires du personnel mais également des taux des travaux qui incluent l'opération. Par exemple, les différences les plus marquées par rapport à l'estimation sont observées dans le taux des sondages qui inclut le salaire du personnel technique;
- De plus, souvent les adjudicataires ne sont pas propriétaires des équipements dédiés à l'exécution des sondages tels que les foreuses, ils doivent donc avoir recours à des sous-traitants qui sont, eux aussi, monopolisés par la quantité importante de travaux à Montréal. Il en découle une augmentation des taux pour ces équipements et leur opération.

Les écarts calculés entre le prix de l'adjudicataire et celui du soumissionnaire ayant la deuxième meilleure note finale, varient entre 0,9 % et 14,3 %, pour une moyenne de variation d'environ 6%. Ces écarts confirment que les soumissionnaires de ce secteur d'activité offrent leur service à des taux comparables.

L'estimation a été réalisée à partir des taux de 2016 à 2019. En considérant uniquement les taux des années 2018 et 2019, les taux soumis sont comparables en ce qui a trait aux taux des professionnels mais les écarts demeurent élevés (supérieurs à 20%) pour les taux reliés aux travaux de forages.

Étant donné la forte demande du marché, si un appel d'offres était remis sur le marché dans la conjoncture actuelle, les taux proposés ne seraient pas différents de ceux soumis dans le présent appel d'offres. La recommandation d'adjudication de ces contrats est donc maintenue.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne sont pas rendus non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent dossier donne suite à des contrats assujettis à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret no 435-2015 adopté le 10 juin 2015. Les adjudicataires recommandés pour les Contrats (Lots) 1 à 3 détiennent leur attestation de l'*Autorité des marchés publics*. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables à sa présentation devant la *Commission permanente sur l'examen des contrats*. Selon les dépenses prévisionnelles, les Contrats (Lots) 2 et 3 de services professionnels des firmes *SNC-Lavalin GEM Québec inc.* et *Groupe ABS inc.* sont supérieurs à 1 000 000 \$ et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le présent dossier est conforme aux politiques et directives du Service de l'approvisionnement pour un appel d'offres public, et il respecte la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de cinq ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques requis dans le cadre de projets de transactions immobilières (achat, vente, échange), de construction ou de rénovation d'immeubles (postes de quartier, casernes de pompiers, bibliothèques, etc.). Les services professionnels seront fournis sur demande. Les différents services de la Ville pourront faire appel à ces ententes. Les enveloppes budgétaires des cinq (5) contrats seront réparties de la façon suivante :

Contrat no 1 : 1 723 855.24 \$ (taxes incluses) à la firme FNX-INNOV Inc.
Contrat no 2 : 1 592 824.56 \$ (taxes incluses) à la firme SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC Inc.
Contrat no 3 : 1 303 976.20 \$ (taxes incluses) à la firme Groupe ABS Inc.
Contrat no 4 : 978 293.42 \$ (taxes incluses) à la firme WSP Canada Inc.
Contrat no 5 : 599 609.57 \$ (taxes incluses) à la firme Solmatech Inc.

Pour un montant total de 6 198 558.99 \$ (taxes incluses).

L'enveloppe maximale attribuée à chacune des firmes permettra de couvrir plusieurs projets. Ces mandats seront confiés à l'aide de « bons de commande » dont les crédits proviendront des projets identifiés par chacun des requérants. Ces ententes pourraient se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés pour certains immeubles tels que les postes de quartier et les casernes de pompiers. Le Service de l'environnement s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires. Le SGPI déterminera leurs priorités et affectations budgétaires selon leurs besoins.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les études fourniront l'information requise quant à la qualité des sols pour en permettre leur saine gestion, conformément à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette décision permettra d'assurer, par le biais de ces services professionnels, que les conditions géotechniques et environnementales du site soient connues lors de transactions immobilières ou pour la conception des projets et que ces derniers soient réalisés de façon sécuritaire, en limitant les risques de coûts imprévus, conformément aux lois règlements et politiques en vigueur concernant la réhabilitation des terrains contaminés et en respectant

les échéanciers imposés par les différents projets touchés.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, le SGPI ne sera plus en mesure de réaliser des caractérisations environnementales et des études géotechniques lors de travaux prévus pour la rénovation ou dans le cadre de transactions immobilières. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de rénovation et pourrait même parfois mener à l'échec d'une transaction immobilière.

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, puisque les ententes-cadres en cours seront expirées à la date du 22 juin 2019, le SGPI devra, pour des mandats inférieurs à 101 100 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre à leurs besoins dans les délais fixés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 28 Août 2019

Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 Septembre 2019

CE: 11 Septembre 2019

CM: 16 Septembre 2019

CG: 19 Septembre 2019

Octroi des contrats : suite à l'adoption du présent dossier par les instances visées

Début des contrats : Septembre 2019

Fin du contrat : trente-six (36) mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication aux adjudicataires ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdeljalil BERRANNOUN
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0857

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-18

Julie CASTONGUAY
chef de division - services administratifs

Tél : 514-872-4481

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières, en
remplacement de Sophie Lalonde du 14 au
16 août 2019 inclusivement

Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2019-08-16

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **dimanche, 16 juin 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : GROUPE ABS INC.

Adresse du siège social : 17, DE L'INDUSTRIE, , SAINT-RÉMI, QC, J0L 2L0, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000144512

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165977969

Autres noms d'affaires

- BÉTON OPTIMAL
-
- GROUPE ABS
-
- GROUPE ABS / STRATUM CPT / GÉOWAVE
-
- LABORATOIRE A.B.S.
-
- LABORATOIRE ABS
-
- OPTIMAL CONCRETE
-
- SOLUTIONS OCRE

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 6 juin 2019

GROUPE ABS INC.
A/S MADAME MANON TREMBLAY
17, DE L'INDUSTRIE
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

No de décision : 2019-DAMP-0398
N° de client : 3000144512

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

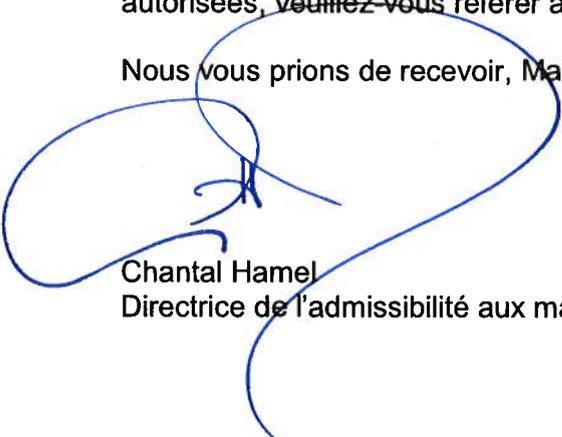
Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous « Béton Optimal », « Groupe ABS » et « Groupe ABS / Stratum CPT / Géowave », le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE ABS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **5 juin 2022**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **dimanche, 16 juin 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : FNX-INNOV INC.

Adresse du siège social : 2425, BOUL PITFIELD, , SAINT-LAURENT, QC, H4S 1W8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3001642376

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1174002437

Autres noms d'affaires
<ul style="list-style-type: none">Aucun

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483

N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Continar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1^{ER} MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **dimanche, 16 juin 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.

Adresse du siège social : 455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, , MONTRÉAL, QC, H2Z 1Z3, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000197288

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166291337

Autres noms d'affaires

- GROUPE QUALITAS
-
- LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.I.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC.

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 8 août 2019

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

No de décision : 2019-DAMP-0659
N° de client : 3000197288

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE QUALITAS et LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.J.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide jusqu'au **7 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Dossier # : 1198244004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  [19-17508 PV.pdf](#)
-  [19-17508 SEAO Liste des commandes.pdf](#)
-  [19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 1.pdf](#)
-  [19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 2.pdf](#)
-  [19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 3.pdf](#)
-  [19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 4.pdf](#)
-  [19-17508 Intervention Appel D'offres CONTRAT 5.pdf](#)
-  [19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT 1.pdf](#)
-  [19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT 2.pdf](#)



19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT 3.pdf



19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT4.pdf



19-17508 Tableau des résultats GLOBAL FINAL CONTRAT5.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
FNX INNOV INC.	1 723 855,24 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
GROUPE ABS INC.	2 070 973,28 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	1 969 889,67 \$	<input type="checkbox"/>	
SOLMATECH INC.	2 293 783,44 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP CANADA INC.	2 185 309,42 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : FNX INNOV INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 1 firme note de passage inférieure à 70%. Des 9 autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Adjudicataire pour le contrat 1; donc non conforme pour les autres contrats

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
GROUPE ABS INC.	1 675 846,63 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	1 592 824,56 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
SOLMATECH INC.	1 848 418,58 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP CANADA INC.	1 748 408,04 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme: SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 2 firmes sont déclarées non conforme: 1 note de passage inférieure à 70%, 1 adjudicataire contrat 1. Des 9 autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

<input type="text" value="FNX INNOV INC."/>	<input type="text" value="Adjudicataire pour le contrat 1; donc non conforme pour les autres contrats"/>
<input type="text" value="SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC"/>	<input type="text" value="Adjudicataire pour le contrat 2; donc non conforme pour les autres contrats"/>
<input type="text" value="STANTEC EXPERTS CONSEILS"/>	<input type="text" value="Note de passage inférieure à 70%"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
GROUPE ABS INC.	1 303 976,20 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
SOLMATECH INC.	1 419 223,23 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP CANADA INC.	1 341 419,36 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 3 à la firme: GROUPE ABS INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 3 firmes sont déclarées non conforme: 1 note de passage inférieure à 70%, 2 adjudicataires contrat 1et 2. Des 9 autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

FNX INNOV INC.	Adjudicataire pour le contrat 1; donc non conforme pour les autres contrats
GROUPE ABS INC.	Adjudicataire pour le contrat 3; donc non conforme pour les autres contrats
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC	Adjudicataire pour le contrat 2; donc non conforme pour les autres contrats
STANTEC EXPERTS CONSEILS	Note de passage inférieure à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SOLMATECH INC.	987 586,27 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP CANADA INC.	978 293,42 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 4 à la firme: WSP CANADA INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 4 firmes sont déclarées non conforme: 1 note de passage inférieure à 70%, 3 adjudicataires contrat 1, 2 et 3. Des 9 autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

FNX INNOV INC.	Adjudicataire pour le contrat 1; donc non conforme pour les autres contrats
GROUPE ABS INC.	Adjudicataire pour le contrat 3; donc non conforme pour les autres contrats
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC	Adjudicataire pour le contrat 2; donc non conforme pour les autres contrats
WSP CANADA INC.	Adjudicataire pour le contrat 4; donc non conforme pour les autres contrats
STANTEC EXPERTS CONSEILS	Note de passage inférieure à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SOLMATECH INC.	599 609,57 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 5 à la firme: SOLMATECH INC., ayant obtenu le plus haut pointage. 5 firmes sont déclarées non conforme: 1 note de passage inférieure à 70%, 4 adjudicataires contrat 1, 2, 3, 4. Des (9) autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'ont pas répondu et d'autres n'avaient pas la capacité, les prérequis.

Préparé par :

Le - -



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 1</i>
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5	1 723 855,24 \$	0,75	1	Heure	mercredi 22-05-2019
GROUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3	2 070 973,28 \$	0,58	3	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0	1 969 889,67 \$	0,67	2		
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	2 293 783,44 \$	0,52	5		
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme		
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3	2 185 309,42 \$	0,55	4		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly											

Multiplicateur d'ajustement
10000



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 2</i>		
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date			
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5		-	Non conforme	mercredi 22-05-2019			
GRUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3	1 675 846,63 \$	0,72	2	10 h 00			
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0	1 592 824,56 \$	0,82	1	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e		
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	1 848 418,58 \$	0,65	4	<table border="1"> <tr> <th>Multiplicateur d'ajustement</th> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement														
10000														
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme				
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3	1 748 408,04 \$	0,69	3				
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly													



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 3</i>
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5		-	Non conforme	mercredi 22-05-2019	
GROUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3	1 303 976,20 \$	0,92	1	10 h 00	
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0		-	Non conforme		
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	1 419 223,23 \$	0,85	3		
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme		
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3	1 341 419,36 \$	0,90	2		
0									-			
0									-			
0									-			
0									-			
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly											

Multiplicateur d'ajustement
10000



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 4</i>		
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 22-05-2019		
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5		-	Non conforme	Heure	10 h 00		
GROUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3		-	Non conforme	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e		
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0		-	Non conforme				
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	987 586,27 \$	1,22	2	<table border="1"> <tr> <td>Multiplicateur d'ajustement</td> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement														
10000														
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme				
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3	978 293,42 \$	1,23	1				
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly													



19-17508 - Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 5</i>		
FIRME	5%	10%	20%	15%	25%	25%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 22-05-2019		
FNX-INNOV INC	3,00	7,33	13,67	12,33	21,67	20,50	78,5		-	Non conforme	Heure	10 h 00		
GROUPE ABS INC.	2,83	6,00	13,67	11,67	19,17	17,00	70,3		-	Non conforme	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e		
SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.	4,00	8,67	17,33	13,00	20,00	18,00	81,0		-	Non conforme				
SOLMATECH INC.	3,67	6,33	13,33	12,50	18,33	16,00	70,2	599 609,57 \$	2,00	1	<table border="1"> <tr> <td>Multiplicateur d'ajustement</td> </tr> <tr> <td>10000</td> </tr> </table>		Multiplicateur d'ajustement	10000
Multiplicateur d'ajustement														
10000														
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	3,00	8,33	16,00	10,50	17,50	14,33	69,7			Non conforme				
WSP CANADA INC.	2,33	6,33	15,00	11,50	20,00	15,17	70,3		-	Non conforme				
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
0							-		-					
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly													



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 19-17508

Numéro de référence : 1250320

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour des études de caractérisation environnementale et géotechniques

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Akifer inc. 1990, rue Cyrille-Duquet, bureau 210 Québec, QC, G1N 4K8 http://www.akifer.ca	Monsieur Stéphane Lambert. Téléphone : 418 872-1161 Télécopieur : 418 872-5626	Commande : (1568737) 2019-03-28 6 h 49 Transmission : 2019-03-28 6 h 49	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<p>BluMetric Environnement inc. 4-41 rue de Valcourt Gatineau, QC, J8T 8G9 http://www.blumetric.ca NEQ : 1169682672</p>	<p>Madame Myriam Beaulne Téléphone : 613 531-2725 Télécopieur :</p>	<p>Commande : (1574037) 2019-04-05 8 h 26 Transmission 2019-04-05 8 h 26</p>	<p>3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-05 8 h 26 - Téléchargement 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-05 8 h 26 - Téléchargement 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement</p>
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<p>DEC INC 1585 rue Fleetwood app. 111 Laval, QC, H7N0A6 http://www.decenviro.com NEQ : 1162082581</p>	<p>Monsieur Guillaume Dumais Téléphone : 450 222-76177 Télécopieur : 450 222-5377</p>	<p>Commande : (1567880) 2019-03-26 18 h 02 Transmission 2019-03-26 18 h 02</p>	<p>3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20</p>

			h 20 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Del Degan, Massé et associés 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6 http://www.groupe-ddm.com NEQ : 1173560583	Monsieur Raphael Readman. Téléphone : 418 877- 5252 Télécopieur : 418 877- 6763	Commande : (1568643) 2019-03-27 16 h 02 Transmission : 2019-03-27 16 h 02	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 20 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié

			(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 100, rue Jean-Coutu, bureau 101 Varenes, QC, J3X 0E1 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281- 5173 Télécopieur : 450 668- 5532	Commande : (1568691) 2019-03-27 17 h 01 Transmission : 2019-03-27 17 h 01	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 NEQ : 1174002437	Madame Cynthia Fournier Téléphone : 450 651- 0981 Télécopieur : 450 651- 9542	Commande : (1567995) 2019-03-27 8 h 11 Transmission : 2019-03-27 8 h 11	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R

2019-04-17 10
h 21 - Courriel
3113022 - 19-
17508 Addenda
no 4 Q et R
(devis)
2019-04-24 -
Courriel
3113023 - 19-
17508 Addenda
no 4 Q et R
(bordereau)
2019-04-24 -
Téléchargement

Mode privilégié
(devis) :
Courrier
électronique
Mode privilégié
(plan) : Courrier
électronique

Golder Associates Ltd.
7250, rue du Mile End,
, 3e étage
Montréal, QC, H2R 3A4
NEQ : 1145916293

[Madame](#) **Commande** 3099329 - 19-
[Lillian](#) **: (1567742)** 17508 Addenda
[Borgal](#) 2019-03-26 15 no 1 Q et R
Téléphone h 56 2019-04-02 16
: 905 567- **Transmission** h 59 - Courriel
4444 :
Télécopieur 2019-03-26 15 3101636 - 19-
: h 56 17508 Addenda
no 2 Q et R
2019-04-04 20
h 20 - Courriel
3110029 - 19-
17508 Addenda
no 3 Q et R
2019-04-17 10
h 21 - Courriel
3113022 - 19-
17508 Addenda
no 4 Q et R
(devis)
2019-04-24 -
Courriel
3113023 - 19-
17508 Addenda
no 4 Q et R
(bordereau)
2019-04-24 -
Téléchargement

Mode privilégié
(devis) :
Courrier
électronique
Mode privilégié

			(plan) : Courrier électronique
Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1165977969	Monsieur Jean Elie Joseph. Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	Commande : (1571695) 2019-04-02 10 h 36 Transmission : 2019-04-02 10 h 36	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe SCP Environnement inc. 4567 rue Beaubien est bureau #1 Montréal, QC, H1T 1T5 NEQ : 1168284678	Monsieur Daniel Perreault. Téléphone : 514 722-1451 Télécopieur :	Commande : (1577239) 2019-04-11 7 h 36 Transmission : 2019-04-11 7 h 36	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-11 7 h 36 - Téléchargement 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-11 7 h 36 - Téléchargement 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R

			2019-04-17 10 h 21 - Courriel
			3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis)
			2019-04-24 - Courriel
			3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau)
			2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	Commande : (1571288) 2019-04-01 16 h 54 Transmission : 2019-04-01 16 h 54	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 20 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié

			(plan) : Courrier électronique
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences NEQ : 1166291337	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1568527) 2019-03-27 14 h 21 Transmission : 2019-03-27 14 h 21	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 NEQ : 1145544798	Madame Catherine Fortin Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500	Commande : (1568254) 2019-03-27 10 h 31 Transmission : 2019-03-27 10 h 31	3099329 - 19-17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19-17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19-17508 Addenda

			no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils Itée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot. Téléphone : 418 626- 2054 Télécopieur :	Commande : (1568119) 2019-03-27 9 h 15 Transmission : 2019-03-27 9 h 15	3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 19 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Westmount	Madame	Commande	3099329 - 19-

<p>1 BETHUNE WESTMOUNT, QC, H3Z 2L2 http://www.westmount.org NEQ :</p>	<p>Elisa Gaetano Téléphone : 514 989- 5313 Télécopieur : 514 989- 5488</p>	<p>: (1572786) 2019-04-03 13 h 46 Transmission : 2019-04-03 13 h 46</p>	<p>17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-03 13 h 46 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir</p>
<p>Wood Solutions en Environnement & Infrastructure 1425, Transcanadienne, bureau 400 Dorval, QC, H9P2W9 http://www.woodplc.com NEQ : 1149862121</p>	<p>Monsieur Stéphan Bergeron Téléphone : 514 684- 5555 Télécopieur : 514 684- 1309</p>	<p>Commande : (1568870) 2019-03-28 8 h 57 Transmission : 2019-03-28 8 h 57</p>	<p>3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 20 - Courriel 3110029 - 19- 17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel 3113022 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel 3113023 - 19- 17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057</p>	<p>Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623- 2254 Télécopieur : 418 624- 1857</p>	<p>Commande : (1567585) 2019-03-26 13 h 26 Transmission : 2019-03-26 13 h 26</p>	<p>3099329 - 19- 17508 Addenda no 1 Q et R 2019-04-02 16 h 59 - Courriel 3101636 - 19- 17508 Addenda no 2 Q et R 2019-04-04 20 h 20 - Courriel</p>

	3110029 - 19-17508 Addenda no 3 Q et R 2019-04-17 10 h 21 - Courriel
	3113022 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (devis) 2019-04-24 - Courriel
	3113023 - 19-17508 Addenda no 4 Q et R (bordereau) 2019-04-24 - Téléchargement
	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

La sélection d'un fournisseur est obligatoire.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC: Signaler un acte](#) 

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info et publicité sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires



[répréhensible](#)

[Autorité des marchés](#)

[publics](#) 

[Autorité des marchés](#)

[financiers](#) 

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1198244004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , -

Objet :

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires



Rapport - mandat SMCE198244004.pdf

Dossier # :1198244004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 19 septembre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE198244004**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198244004

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : FNX-INNOV Inc (1 723 855.24 \$), SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC (1 592 824.56 \$), Groupe ABS Inc (1 303 976.20 \$), WSP Canada Inc (978 293.42 \$) et Solmatech Inc (599 609.57 \$) totalisant une somme maximale de 6 198 558.99 \$, taxes incluses pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechniques dans le cadre de transactions immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles. Appel d'offres public no 19-17508 - Six (6) soumissionnaires.

À sa séance du 28 août 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce contrat répondait au critère suivant :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lesquels :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 septembre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a bien expliqué le contexte dans le cadre duquel les différentes ententes-cadres sont requises. Il s'agit d'un marché saturé où la pénurie de main-d'œuvre est constatée et dont les entreprises ont des carnets de commandes bien remplis, ce qui explique les taux horaires élevés.

Les membres ont également bien compris qu'il est à l'avantage de la Ville de faire affaires avec cinq firmes distinctes en raison de la multiplication des équipes disponibles. De plus, les membres comprennent que dans ce contexte, la Ville agit prudemment en ne haussant pas ses estimés, notamment en ce qui concerne les taux horaires pour les forages, d'où les écarts observés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lesquels :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation initiale mentionnée lors de la demande d'autorisation d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198244004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1195304001**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services à KELENY INC. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités pour la somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soumissionnaire).

Il est recommandé :

- d'octroyer un contrat de services professionnels à KELENY INC. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 inclusivement;
- d'autoriser une dépense de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-08-26 15:20

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1195304001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services à KELENY INC. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités pour la somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Créée le 30 août 1851, la cour municipale de la Ville de Montréal demeure depuis lors parmi les plus importantes cours de justice de proximité au Canada. Depuis le 1^{er} janvier 2002, elle exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal et dessert présentement la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements, ainsi que les quinze (15) municipalités reconstituées, pour un total de seize (16) municipalités composant l'agglomération de Montréal. La cour municipale exerce sa compétence en matière civile, pénale et criminelle. Elle déploie ses activités à son chef-lieu établi au 775, rue Gosford, ainsi que dans quatre (4) points de service répartis sur le territoire de sa juridiction. À l'instar de tout tribunal au Québec et au Canada, la cour municipale, où la langue habituelle des procédures est le français, a l'obligation constitutionnelle de fournir aux parties qui le requièrent, tout autant qu'aux témoins appelés dans certaines causes, les services d'interprète pouvant traduire, sous serment, intégralement et fidèlement, les témoignages rendus, et ce, en toute impartialité et dans le plus strict respect des règles édictées par les tribunaux supérieurs en cette matière.

De ce fait, et au vu de la diversité culturelle distinctive de Montréal, la cour municipale doit faire régulièrement appel à des interprètes judiciaires, et ce, pour approximativement une soixantaine de langues dont l'anglais et l'espagnol (respectivement pour près de 57 % et de 9 % des assignations), l'arabe, le farsi / perse, l'italien, le mandarin, le punjabi, le russe, le tamoul / tamil, de même que pour certaines langues au caractère plus particulier, dont l'ukrainien, le serbo-croate, le khmer, le gujarati, le bulgare, l'albanais et l'inuk-tituk. À plusieurs reprises également, elle fait appel à des interprètes du français gestuel selon la *Langue des signes du Québec* (LSQ), ainsi qu'à des interprètes de l'anglais gestuel selon l'*American Sign Language* (ASL). Ainsi, ce secteur d'activités professionnelles est très spécialisé et nécessite la formation et le maintien d'une banque d'interprètes pour une multitude de langues. De plus, comme le détaille le devis technique à l'appui de l'appel

d'offres public 19-17733, le nombre annuel de demandes, entre 2015 et 2017, est d'environ 5 000 demandes par an.

La Direction des services judiciaires (DSJ) du Service des affaires juridiques (SAJ) a la responsabilité de voir à ce que ces services professionnels soient fournis de manière continue, conformément aux demandes de la cour et aux exigences de la loi.

Au fil des ans, la firme d'interprètes judiciaires KELENY INC., est devenue le seul fournisseur offrant des services d'interprètes couvrant 142 langues et desservant l'ensemble du territoire du Québec. Or, la dernière convention de services professionnels en vigueur (CG16 0200), en vertu de laquelle depuis le 21 mars 2016, la firme KELENY INC. fournissait ses services à la cour municipale, est arrivée à échéance le 22 mars 2019. Depuis cette date, les services ont été maintenus par des contrats octroyés de gré à gré à cette même entreprise.

L'appel d'offres public 19-17733 est lancé pour une durée d'un an permettant des soumissions inférieures à 1 000 000,00 \$ (un million), lequel ne requiert pas une autorisation de l'AMP.

Il s'agit d'un contrat de services professionnels de 999 949,07 \$ pour lequel l'adjudicataire KELENY INC. en est à plusieurs octrois de contrats consécutifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0200 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal, dans le cadre de ses activités, pour la somme maximale de 2 878 330,14 \$, taxes incluses, couvrant la période du 21 mars 2016 au 22 mars 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0246 - 30 avril 2015 - Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Keleny inc. (CG13 0078), afin de modifier le tarif applicable pour les services d'interprétation du langage gestuel dans le cadre des activités de la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG13 0078 - 21 mars 2013 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 12-12209 (CE12 1445) / Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à la firme Keleny inc., visant la fourniture, pour une période de 3 ans à compter du 22 mars 2013, des services d'interprètes et de traducteurs judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités, pour une somme maximale de 2 509 583 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

DA120890001 - 19 décembre 2012 - Retenir les services de la firme Keleny inc. pour la fourniture, au cours des mois de janvier et de février 2013, de services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaires nécessaires aux activités de la cour municipale de la Ville de Montréal, et ce, aux tarifs unitaires soumis par cette firme pour ces services le 6 décembre 2012 et d'autoriser à cette fin une dépense n'excédant pas cent mille dollars (100 000 \$), toutes taxes incluses.

CE12 1445 - 5 septembre 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture pour une période de quatre (4) ans, de tous les services professionnels d'interprétariat et de traduction judiciaires que requiert la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités.

CG11 0082 - 24 mars 2011 - Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG07 0496 - 20 décembre 2007 - Approuver le projet de convention par lequel la firme Keleny inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2008, les services professionnels d'interprétation et de traduction judiciaire requis par la cour municipale de la Ville de Montréal conformément à l'appel d'offres public 07-10559, et autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 997 000,38 \$ (taxes incluses), échelonnée sur cette période (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services à KELENY INC. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités pour la somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020.

L'appel d'offre public portant le numéro 19-17733 a été publié le 10 juillet 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. La période de soumission s'est terminée le 13 août 2019.

La seule soumission déposée au Service du greffe de la Ville pour l'appel d'offres 19-17733 est le soumissionnaire KELENY INC. situé au 440, rue Saint-Antoine Est à Montréal (Québec) H2Y 1A5.

Le comité de sélection autorisé s'est réuni le 21 août 2019 afin d'évaluer la seule soumission déposée.

Les critères d'évaluation de la soumission étaient les suivants :

- 1) Présentation de l'offre 5 %
- 2) Compréhension du mandat et de la problématique 20 %
- 3) Capacité de production et échéancier 20 %
- 4) Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25 %
- 5) Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30 %

La soumission a été jugée conforme et a obtenu le pointage de 79,67 %.

JUSTIFICATION

Le recours aux services d'interprètes et de traducteurs judiciaires s'impose afin que la cour municipale rencontre son obligation légale et constitutionnelle de fournir aux parties qui le requièrent, tout autant qu'aux témoins appelés dans certaines causes, les services d'interprète: pouvant traduire, sous serment, intégralement et fidèlement les témoignages rendus, et ce, en toute impartialité et dans le plus strict respect des règles édictées par les tribunaux supérieurs en cette matière.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL INITIAL (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Adjudicataire KELENY INC.		79,67	1 078 017,09 \$	-	1 078 017,09 \$	999 949,07 \$
Dernière estimation réalisée			955 143,32 \$		955 143,32 \$	955 143,32 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					122 873,77 \$	44 805,75 \$
VOICILAFORMULE : (l'adjudicataire - estimation)						
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					13%	5%
VOICILAFORMULE : [(l'adjudicataire - estimation)/estimation] X 100						

Conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le Service de l'approvisionnement (SA) a entrepris des démarches pour s'entendre avec le soumissionnaire pour un prix moindre sans toutefois changer les autres obligations prévues au contrat. Ainsi, l'écart entre l'estimation de la Ville et la soumission a été réduit de 13 % à 5 %. Le prix de la soumission a été négocié à la baisse (de 1 078 017,09 \$ à 999 949,07 \$).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 999 949,07 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an, soit du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 inclusivement.

En guise de comparaison, le précédent contrat de services professionnel avec KELENY INC. (CG16 0200) se chiffrait à 2 503 440,00 \$ (avant taxes) pour une durée de trois (3) ans, correspondant à un coût annuel de 834 480,00 \$ (avant taxes). Le montant du contrat à octroyer (avant taxes) s'élève à 869 710,00 \$. L'augmentation annuelle est ainsi de 35 230,00 \$.

En pourcentage, les tarifs du contrat à octroyer ont donc augmenté de 7,5 % à 20,3 %, selon les services concernés (service de base - anglais/français, service sur demande régulière ou urgente), par rapport au précédent contrat datant de 2016 et couvrant une durée de trois ans, ce qui équivaut à une augmentation annuelle de 2,5 % à 6,8 %.

Ces sommes sont disponibles au budget de fonctionnement du SAJ et seront planifiées pour les budgets des années concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce service professionnel d'interprètes et de traducteurs judiciaires est nécessaire pour la cour municipale afin de répondre à son obligation légale et constitutionnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat et entrée en vigueur subséquente à compter de la date d'approbation par les instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Le dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patricia TEULLET-FEBRES)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie GRAVEL
C/s greffière adjointe et chef de section du greffe

Tél : 514 872-6866
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-22

Marie-France BISSONNETTE
C/d greffe & greffier de la cour mun.

Tél : 514 872-2510
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe

Tél : 514 872-4222
Approuvé le : 2019-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique BELPAIRE
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe

Tél : 514 872-4222
Approuvé le : 2019-08-23

Dossier # : 1195304001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe
Objet :	Octroyer un contrat de services à KELENY INC. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités pour la somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17733 pv.pdf SEAO Liste des commandes.pdf



Tableau de résultats comité de sélection.pdf Intervention 19-17733.pdf



RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia TEULLET-FEBRES
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-1032

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Keleny inc.		<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

L'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » a permis au service de l'approvisionnement d'entreprendre des démarches avec la firme Keleny inc. (seul soumissionnaire conforme avec un écart de prix de + 13%) pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans leur soumission. Ainsi, l'écart est passé de 13 % à 5 % (le prix de la soumission ayant été revu de 1 078 017,09 \$ à 999 949,07 \$).

Préparé par :

Le - -

19-17733 - Services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	20%	20%	25%	30%	100%	\$		Rang	Date	
Keleny Inc.	3,17	17,67	14,67	21,17	23,00	79,67	999 949,07 \$	1,30	1	Heure	mercredi 21-08-2019
						-		-		Lieu	255 boul. Crémazie Est bureau 400 salle gré à gré
						-		-			Multiplicateur d'ajustement
						-		-			10000
Agent d'approvisionnement	Patricia Teullet										



Liste des commandes

Numéro : 19-17733

Numéro de référence : 1286958

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Keleny 440 Saint - Antoine Est Montréal, QC, H2Y1A5	Monsieur Paul Keleny Téléphone : 514 845-3111 Télécopieur : 514 845-3006	Commande : (1620587) 2019-07-19 13 h 45 Transmission : 2019-07-19 13 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1195304001

Unité administrative responsable :

Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe

Objet :

Octroyer un contrat de services à KELENY INC. pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre de ses activités pour la somme maximale de 999 949,07 \$, taxes incluses, couvrant la période du 20 septembre 2019 au 19 septembre 2020 - Appel d'offres public 19-17733 (1 seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1195304001 interprète Keleny.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Josée BIBEAU
Préposée au budget
Tél : 872-1897

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-26

Celine D'AOUST
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : (514) 872-4938

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, Point De Service Hdv



Dossier # : 1194184002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du soutien à la magistrature
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demander la nomination d'un juge à la cour municipale

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-08-14 13:25

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1194184002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du soutien à la magistrature
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demander la nomination d'un juge à la cour municipale

CONTENU

CONTEXTE

La cour municipale de la Ville de Montréal est composée de trente-et-un (31) juges qui exercent leurs fonctions à temps plein et de façon exclusive afin d'exercer leur juridiction en matière civile, pénale et criminelle sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Montréal.

Annuellement, dans l'exercice de ses compétences c'est plus de deux-cent-cinquante-neuf mille (259 000) dossiers qui sont portés aux rôles de la cour municipale.

Le processus de concours et de nomination des juges municipaux relève de la compétence exclusive du gouvernement du Québec et plus précisément de la ministre de la Justice. Par ailleurs, l'article 7 du *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat* , RLRQ c T-16, r.4.1 (chapitre 3) prévoit ce qui suit :

« Lorsqu'un juge doit être nommé et après avoir pris en considération les besoins exprimés par le juge en chef de la Cour du Québec ou, le cas échéant, ceux exprimés par la municipalité où est situé le chef-lieu de la cour municipale et par le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales, le secrétaire ouvre, à la demande du ministre, un concours et fait publier dans le Journal du Barreau du Québec et sur le site Internet du ministère de la Justice un avis invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0506 - 28 septembre 2017 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juges à la Cour municipale de la Ville de Montréal.

CG17 0211 – 18 mai 2017 – Demander à la ministre de la Justice d’entreprendre les procédures nécessaires au lancement d’un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de quatre postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG16 0262 – 21 avril 2016 – Demander à la ministre de la Justice d’entreprendre les procédures nécessaires au lancement d’un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG16 0136 – 25 février 2016 – Demander à la ministre de la Justice d’entreprendre les procédures nécessaires au lancement d’un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG15 0711 – 26 novembre 2015 – Demander à la ministre de la Justice d’entreprendre les procédures nécessaires au lancement d’un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de trois postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Demande de nomination d'un juge à la cour municipale.

JUSTIFICATION

Le 24 juillet 2019, est décédé l’honorable Richard Starck, lequel était juge à la cour municipale nommé en janvier 2011.

La gestion efficace des fonds publics et la saine administration de la justice à la cour municipale nécessite le remplacement de ce poste aujourd'hui vacant, comme le prévoit l’article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01, le tout afin de favoriser un traitement diligent des dossiers devant la cour municipale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'absence prolongé d'un juge à la cour municipale entraîne des coûts plus élevés pour son remplacement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, une stratégie de communication sera établie avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-14

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-08-14



Dossier # : 1195892001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs, selon la réorganisation 2019 et applicable à l'édifice Louis-Charland (0410). Ces montants serviront au remboursement des travaux d'amélioration locative à la société Brennan Duke, ainsi qu'aux travaux d'aménagements, réaménagements et optimisation des espaces administratifs.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 28,46 % par l'agglomération, pour un montant de 766 326,35 \$ taxes incluses.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-23 15:53

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1195892001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs, selon la réorganisation 2019 et applicable à l'édifice Louis-Charland (0410). Ces montants serviront au remboursement des travaux d'amélioration locative à la société Brennan Duke, ainsi qu'aux travaux d'aménagements, réaménagements et optimisation des espaces administratifs.

CONTENU

CONTEXTE

L'édifice Louis-Charland situé au 801 Brennan est le plus important centre administratif de la Ville de Montréal, en superficie, mais aussi en nombre d'employés qui y travaillent (1547 personnes). Aménagé en 2006 pour regrouper plusieurs services corporatifs sous un même toit, le bail avec la Société en commandite Brennan Duke, agissant par son seul commandité 9095-5139 Québec inc., se termine en 2026. L'édifice loge actuellement les services suivants :

- le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
- le Service des technologies d'information (STI)
- le Service de la culture (SC)
- une partie du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)
- un pôle du Service de l'Approvisionnement
- le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMS)
- une partie du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)

Depuis 2012, l'Administration municipale connaît une importante réorganisation. Les services municipaux, dorénavant regroupés sous plusieurs directions générales, et souhaitant optimiser la synergie d'équipe et l'efficacité opérationnelle, ont formulé des demandes au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour regrouper leurs effectifs selon leurs nouvelles structures. Un plan directeur d'optimisation des espaces administratifs a été réalisé pour l'édifice administratif Louis-Charland. Des mises aux normes selon l'encadrement administratif relatif à la norme d'attribution des aires de travail sont actuellement en cours.

Des réaménagements et des déplacements sont à prévoir sur 8 des 10 étages de l'édifice.

Des investissements doivent être faits rapidement pour optimiser les aménagements et permettre de créer plus de postes de travail. Le remplacement du mobilier existant par du mobilier collaboratif, uniquement pour le Service des TI, ainsi que la consolidation des services occupants de l'édifice Louis Charland sont les stratégies retenues pour l'édifice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0789 - 17 décembre 2015 - Autoriser une dépense de 1 201 776,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation du plan stratégique de densification des espaces administratifs de l'édifice Louis-Charland (0410). Ce montant servira au remboursement des travaux d'amélioration locative à la Société Brennan Duke, ainsi qu'aux réaménagements nécessaires dans cet édifice.

CG08 0334 - 19 juin 2008 - Approuver un projet de modification de bail aux termes duquel la Ville de Montréal et la Société en commandite Brennan-Duke conviennent de prolonger le bail de l'immeuble situé au 801, rue Brennan à des fins d'activités de bureaux, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er janvier 2017, et ce, aux mêmes termes et conditions, pour une dépense annuelle de 6 800 082,14 \$, taxes incluses;

CM05 0104 - 21 février 2005 - Approuver le regroupement des services corporatifs au 31, rue Duke et approuver les projets de baux avec la Société en commandite Brennan-Duke, la SDM et l'administration portuaire de Montréal.

DESCRIPTION

Pour le projet d'optimisation des espaces administratifs de l'édifice Louis-Charland, en vertu du bail, le propriétaire fera réaliser les travaux d'amélioration locative.

Conformément aux règles de délégation, le Service de la gestion et de la planification immobilière s'occupera de coordonner tout le processus d'achat du mobilier et de réaménagement à l'intérieur des ententes cadres conclues entre la Ville et les fournisseurs de mobilier. La Ville de Montréal demeure propriétaire de tout le mobilier et des équipements de télécommunication après la réalisation du projet. Les pièces retirées lors de l'adaptation du mobilier existant seront conservées en inventaire pour des adaptations futures de postes de travail dans l'édifice ou pour d'autres projets d'aménagements

L'objet de la présente demande d'autorisation vise à faire approuver les crédits nécessaires au projet.

JUSTIFICATION

Pour être en mesure de loger l'ensemble des services dans les espaces actuels du parc immobilier de la Ville, il faut :

- Relocaliser certaines unités administratives selon la nouvelle structure organisationnelle
- Réaménager et optimiser certains espaces déjà occupés
- Comblent les espaces actuellement vacants

Ce projet de regroupement et d'optimisation des espaces est en interrelation avec les nombreux projets en cours et la réorganisation 2019 de la direction générale.

La réorganisation 2019 invite donc à la consolidation des équipes selon les besoins de la direction générale.

Le projet devra être exécuté durant l'occupation et l'accroissement des effectifs, avec des

espaces d'entreposage limités pour le mobilier qui sera démantelé.

Après analyse, la direction générale a préalablement approuvé un nouvel aménagement collaboratif dans les espaces TI qui permettra un gain de 74 postes de travail sur leurs étages respectifs.

Cependant, le rythme du processus de dotation est plus rapide que la disponibilité des postes.

Si requis, les professionnels du propriétaire seront mandatés pour fournir les plans et devis nécessaires afin d'effectuer des travaux conformes.

L'estimation des coûts du projet a été réalisée par le SGPI sur une base comparative de coûts suite à des appels d'offres publics pour des projets semblables exécutés par le passé.

Si les crédits sont autorisés, l'octroi de contrat à l'entrepreneur, par le propriétaire, sera réalisé dans le courant du mois de janvier. Le propriétaire est tenu, par ses propres encadrements, de procéder à un appel d'offres public pour les travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce dossier est de 2 692 519.04 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Il sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 766 326,35 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-034 du règlement – Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Un montant maximal de 1 926 354,24 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporatif 18-028 du règlement – Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Cette dépense sera assumée à 28,46 % par l'agglomération et à 71,54 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les directives de la Politique de développement durable qui seront appliquées sont la gestion des déchets de construction et l'utilisation de peinture sans composés organiques volatiles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus d'autoriser la dépense, les unités ne pourront pas être regroupées selon leurs besoins. De plus, tous les projets en interrelation de la cascade des mouvements des unités administratives seront en périls.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2019-2020 :

- regroupement du Service de la culture au 5e étage Duke
- regroupement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

- regroupement du Service des technologies de l'information au 80 Queen
- regroupement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
- optimisation des espaces des technologies de l'Information, 3e étage Duke

Printemps 2020 à printemps 2021 :

- optimisation des espaces des technologies de l'Information au 2e Prince et Duke
- regroupement final du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

La mise à niveau des salles de conférences se fera à partir de l'hiver 2019 et se poursuivra durant le projet.

Il est à noter que les travaux d'amélioration locative sont tributaires des clauses au bail pour chacune des locations. Puisque les travaux doivent être effectués par le propriétaire, le calendrier des déplacements a été ajusté selon l'échéancier des travaux de celui-ci.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures du réseau routier
Luc GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Alain DUFORT, Direction générale
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports
Martin PAGÉ, Service des technologies de l'information
Ivan FILION, Service de la culture
Isabelle CADRIN, Direction générale

Lecture :

Louise-Hélène LEFEBVRE, 22 août 2019
Isabelle CADRIN, 22 août 2019

Claude CARETTE, 22 août 2019
Ivan FILION, 22 août 2019
Suzanne LAVERDIÈRE, 21 août 2019
Luc GAGNON, 21 août 2019
Martin PAGÉ, 21 août 2019
Johanne DEROME, 21 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie ORTEGA
Gestionnaire immobilier, chef d'équipe

Tél : 514 872-6963
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-08-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
(en remplacement de Sophie Lalonde)

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-08-23

			Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total	
Contrat:	Travaux	%	\$			
	Electricité- 2e Prince et duke		50 000,00 \$			
	Electricité- 3e duke		50 000,00 \$			
	6e		- \$			
	Mise aux normes et regroupement 7e		- \$			
	Deménagement 8e		- \$			
	Déménagement 9e étage		- \$			
	Déménagement 10e		- \$			
	salle de conferences		50 000,00 \$			
	Sous-total :	100,0%	150 000,00 \$	7 500,00 \$	14 962,50 \$	172 462,50 \$
Contingences	10,0%	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	17 246,25 \$	
Total - travaux:		165 000,00 \$	8 250,00 \$	16 458,75 \$	189 708,75 \$	
Services prof		9%	14 850,00 \$	742,50 \$	1 481,29 \$	17 073,79 \$
	Incidences					
	Chaises et filières		30 000,00 \$			
	Nouveau mobilier - 2e Prince et duke		881 980,00 \$			
	Nouveau mobilier - 3e duke		565 000,00 \$			
	Déménagement 4e étage		90 000,00 \$			
	Déménagement 5e étage		35 000,00 \$			
	Mise aux normes et regroupement 6e		120 000,00 \$			
	Mise aux normes et regroupement 7e		110 000,00 \$			
	Deménagement 8e		29 000,00 \$			
Déménagement 9e étage		31 000,00 \$				
Déménagement 10e		30 000,00 \$				
Salle de conferences		240 000,00 \$				
Total - Incidences :		2 161 980,00 \$	108 099,00 \$	215 657,51 \$	2 485 736,51 \$	
Coût des travaux (Montant à autoriser)		2 341 830,00 \$	117 091,50 \$	233 597,54 \$	2 692 519,04 \$	
Ristournes:	Tps	100,00%	117 091,50 \$		117 091,50 \$	
	Tvq	50,0%		116 798,77 \$	116 798,77 \$	
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		2 341 830,00 \$	117 091,50 \$	116 798,77 \$	2 458 628,77 \$

Dossier # : 1195892001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement

Objet :

Autoriser une dépense de 2 692 519,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le projet d'optimisation des espaces administratifs, selon la réorganisation 2019 et applicable à l'édifice Louis-Charland (0410). Ces montants serviront au remboursement des travaux d'amélioration locative à la société Brennan Duke, ainsi qu'aux travaux d'aménagements, réaménagements et optimisation des espaces administratifs.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1195892001- Édifice Louis-Charland\(410\)-optimisation des espaces-réorg 2019.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1197211001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure.

1. Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-30 07:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197211001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 201+820 à 202+080, du secteur Bridge/Bonaventure.

CONTENU

CONTEXTE

La Caisse de dépôt et placement du Québec infra (CDPQi), par l'entremise du consortium NouvLR, effectue la conception et la construction du Réseau Express Métropolitain (REM). La réalisation de ce projet de 67 km va nécessiter la construction de nouvelles infrastructures qui se raccorderont au réseau existant de la Ville de Montréal ou seront à proximité d'infrastructure existante. La portion de projet faisant l'objet du présent document concerne la réalisation d'un Saut-de-mouton, soit le passage des voies du REM au-dessus des voies ferroviaires de CN dans le secteur Bridge/Wllington.

Les travaux ciblés consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement ferroviaire (rail léger), entre la rue Wellington et la rue Bridge à Montréal, au-dessus des voies ferrées sur lesquelles CN, Amtrak, EXO et VIA agissent à titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies »). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

La Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4e suppl.)) mentionne à l'article 8 que le promoteur doit donner un avis de travaux projetés. Le paragraphe 8(1) de l'article se lit ainsi : Avis par le promoteur : Le promoteur ne peut entreprendre la construction ou la modification d'installations ferroviaires désignées par règlement avant d'en avoir donné avis conformément aux règlements. Il peut toutefois le faire si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Le paragraphe 8(2) se lit ainsi : Avis d'opposition : Le destinataire de l'avis qui considère que les travaux qui y sont visés portent atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens — meubles ou immeubles — peut, dans le délai

prévu dans l'avis, notifier au promoteur son opposition motivée à leur égard, auquel cas il dépose sans délai copie de cette notification auprès du ministre.

Dans le cas présent, après vérification avec les différentes unités impliquées dans le projet et pouvant être impactés par de tels travaux (tel qu'identifié à la section justification), aucune objection n'a été soulevé par rapport aux travaux proposés par le promoteur (CDPQ Infra).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n.a.

DESCRIPTION

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manière sécuritaire sans jamais affecter la sécurité des biens publics, notamment ceux sous la gouverne d'Hydro Québec, de la Ville de Montréal, d'InfraMTL, de la Société immobilière du Canada, de CN, de Via ou d'Amtrak, et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur.

Sous peu, deux autres avis seront soumis à la Ville et à ses partenaires pour des travaux similaires dans le secteur Bridge/Wellington jusqu'à la rue Marc-Cantin. Les mêmes approches seront effectuées auprès des parties prenantes au projet.

JUSTIFICATION

Après vérification auprès des services centraux impliqués, de l'arrondissement du Sud-Ouest et d'Urgence Santé, nous recommandons la signature de l'avis pour non objection car aucun actif de la ville ne subit d'impacts, tout comme il est jugé que les conditions requises sont déployées pour assurer la sécurité des citoyens à proximité de l'emprise ferroviaire.

UNITÉS / SERVICES / GOUVERNEMENT	COMMENTAIRE CONCERNANT LA SÉCURITÉ
PONTS ET TUNNELS	Pas d'objection version 28 mai 2019
SPVM	Pas d'objection version 28 mai 2019
SIM	Pas d'objection version 28 mai 2019
Projet Griffintown	Pas d'objection version 28 mai 2019
Division de l'aménagement et du design urbain - SUM	Pas d'objection version 28 mai 2019
Service de l'eau	Pas d'objection version 28 mai 2019
Sécurité Civile	Pas d'objection version 28 mai 2019
Urgence Santé	Pas d'objection version 28 mai 2019
Arrondissement du Sud-Ouest	Pas d'objection version 28 mai 2019

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnées dans le présent sommaire décisionnel sont sous la responsabilité de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec Infra (CDPQi).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation et la diffusion de l'avis de non objection de l'ensemble des parties identifiées à l'Avis, la CDPQi ne pourra faire construire par NouvLR cette section de tronçon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Avis : septembre 2019

Projet de type conception/construction : début: été 2019 - fin: automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chef de section - Section REM

Tél : 514 872-8544
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-05

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2019-08-19

Approuvé le : 2019-08-23



Le 21 juin 2019

PAR COURRIEL

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »)

M. Éric Harvey, Avocat principal - Affaires réglementaires
935, rue de la Gauchetière Ouest, 15e étage
Montréal (Québec) H3B 2M9
Courriel : Eric.Harvey@cn.ca

VIA Rail Canada Inc. (« Via »)

M. Denis Vallières, Directeur Principal, Exploitation du réseau
3 Place Ville-Marie, bureau 500
Montréal (Québec) H3B 2C9
Courriel: Denis_Vallieres@viarail.ca

National Railroad Passenger Corporation (« Amtrak »)

Ms Keren C. Rabin, Deputy General Counsel
One Massachusetts Ave., NW
Washington, DC 20001, Courriel: RabinK@amtrak.com

Ville de Montréal

Claude Carrette, Directeur, Service des infrastructures, de la voirie et des transports,
Division des grands projets
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4
Courriel : claudc.carette@ville.montreal.qc.ca

Société immobilière du Canada

Pierre-Marc Mongeau, Vice-président, immobilier Québec et Vieux-Port de Montréal
333, rue de la Commune Ouest
Montréal, Québec, H2Y 2E2
Courriel : pmmongeau@clc.ca

Hydro-Québec

Mathieu Bérubé
Délégué commercial principal, Services et ventes aux clients grands puissance,
Direction - Services et ventes clientèles d'affaires
Complexe Desjardins, Tour de Est, 18^e étage
Montréal (Québec) C.P. 10 000, H5B 1H7
Courriel : berube.mathieu@hydro.qc.ca



InfraMTL inc. (« InfraMTL »)

Thomas Lavier
Directeur affaires juridiques
1140 boul. de Maisonneuve O., 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : tlavier@rem.info

Projet : Réseau Express Métropolitain (REM)
Sujet : Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire* –
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal –
Chainage REM la culée: 201+820 – 202+080

Madame, Monsieur,

Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4^e supplément) (la « **Loi** »), la présente donne avis de l'intention de Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») de construire l'étagement mentionné en rubrique comme il est indiqué sur les plans listés ci-dessous, dont vous trouverez un exemplaire ci-joint. Le présent avis annule et remplace l'avis reçu par certains des destinataires identifiés ci-dessus le 28 mai dernier et ayant le même objet.

No. de plan	Date d'émission
602024-202600-10040-43D0-0100_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D0-0200_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1111_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1122_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1153_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1154_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1203_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1204_PD	2019-06-10
602024-202600-10040-43D3-1205_PD	2019-06-10

Description des travaux projetés

Les travaux consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement (rail léger), entre la rue Wellington et la rue Bridge à Montréal, au-dessus des voies ferrées sur lesquelles CN, Amtrak et VIA agissent à titre de compagnie de chemin de fer (les « **Voies** ») (voir A-23.1 dans le plan ci-dessous). Le nouveau pont (le « **Pont REM** ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.



Vue en plan

Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manière sécuritaire sans jamais affecter la sécurité des biens du public, d'Hydro Québec, de la Ville de Montréal, d'InfraMTL, de la Société immobilière du Canada, de CN, de Via ou d'Amtrak, et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur. Les travaux seront réalisés à partir d'un ou plusieurs des lots 1 853 644 (InfraMTL), 4 657 479 (Société Immobilière du Canada), 1 853 645 (Hydro Québec) ou 2 160 172 (Ville de Montréal), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à :

Paul Gendreau,

Directeur de secteur

Projet REM s.e.c.

1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage

Montréal (Québec) H3A 1M8

Courriel : pgendreau@rem.info



Avec copie à :

Thomas Lavier,

Directeur, affaires juridiques

Projet REM s.e.c.

1140 boul. de Maisonneuve O., 12e étage

Montréal (Québec) H3A 1M8

Courriel : tlavier@rem.info

Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau

Ministre des Transports

Place de Ville

330, rue Sparks

Ottawa (Ontario) KIA ON5

mintc@tc.gc.ca

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débiter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM projette d'exécuter ces travaux le plus rapidement possible et demande donc au destinataire de la présente de lui signifier son acceptation au projet en signant et en retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et Me Thomas Lavier (tlavier@rem.info). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Évènements	Date et Durée
Date approximative du début des travaux	25 juin 2019 (à condition que tous les destinataires de l'Avis notifient au promoteur leur intention de ne pas s'opposer au projet)
Prévision de la durée des travaux	8 mois



Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Dufour, CPA, CA,
Directeur général, Projet REM s.e.c.

p.j. : Plans

c.c. : **M. Salvatore Pizzanelli**, Directeur – Région Québec, Transports Canada,
sal.pizzanelli@tc.gc.ca

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR,
jaime.freyre@NouvLR.com

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-ville, NouvLR,
xavier.denettancourt@NouvLR.com

Mme Isabelle Lebrun, ing., M. Ing., Chef de section - Projet REM, Division des
grands projets – Portefeuille 1, Service des infrastructures, de la voirie et des
transports, Ville de Montréal, ilebrun@ville.montreal.qc.ca



ACCEPTATION

Sujet de l'avis : Construction de l'étagement pour le nouveau REM à
Montréal - Chainage REM la culée: 201+820 – 202+080

Date de l'avis : 21 juin 2019

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____ le _____.

RESPONSABLE

TÉMOIN

Nom en lettre moulées

Nom en lettre moulées

Titre

Titre

Signature

Signature

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

STRUCTURE

ANTENNE RIVE SUD - STRUCTURE AÉRIENNE

AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - PM73.04 ST-HYACINTHE (P05-P11)

ÉMIS POUR AVIS

2019 - 06 - 10

CONTRACT NO. 602024

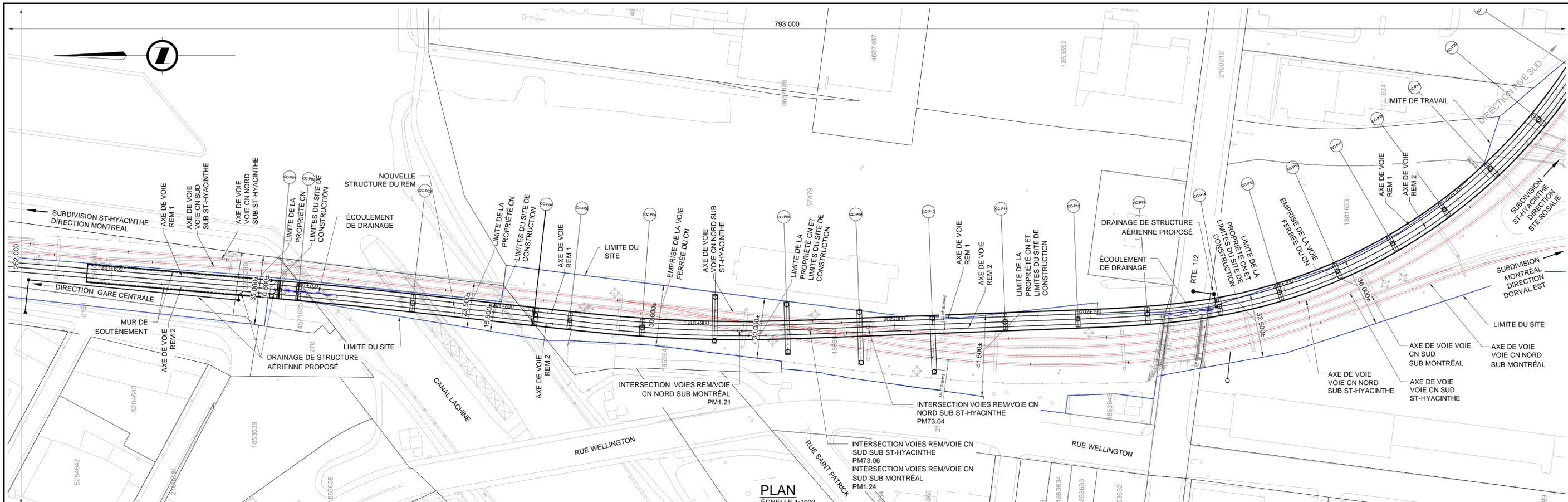


TABLE DES MATIÈRES

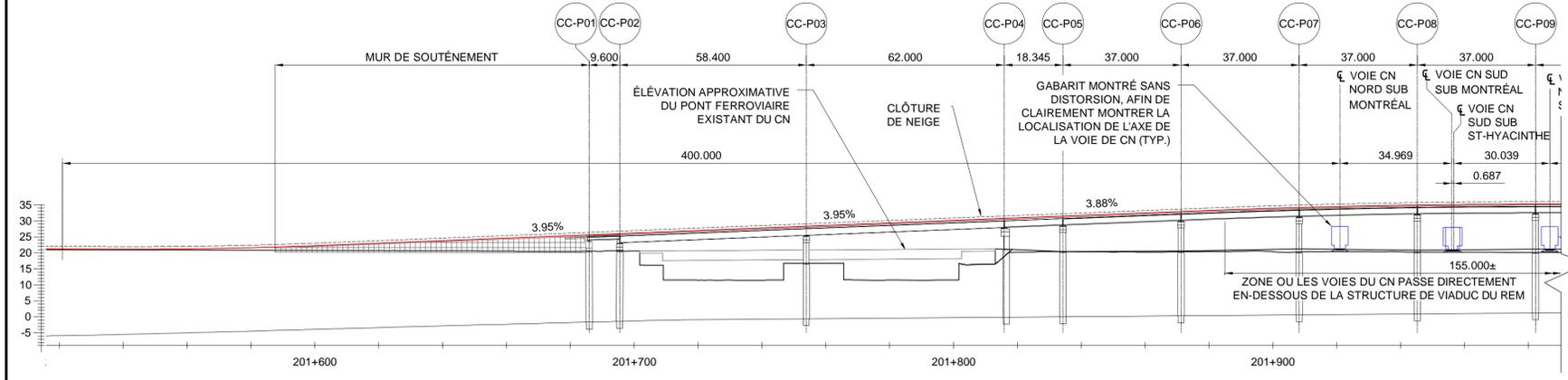
NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
602024-202600-10040-43D0-0100	PD	PAGE TITRE
602024-202600-10040-43D0-0200	PD	TABLE DES MATIÈRES
602024-202600-10040-43D0-1111	PD	1:1000 PLAN ET ÉLEVATION
602024-202600-10040-43D0-1122	PD	PLAN ET PROFIL
602024-202600-10040-43D0-1153	PD	1:200 PLAN - 03 DE 08
602024-202600-10040-43D0-1154	PD	1:200 PLAN - 04 DE 08
602024-202600-10040-43D0-1203	PD	P05, P06, & P07
602024-202600-10040-43D0-1204	PD	P08, & P09
602024-202600-10040-43D0-1205	PD	P10, & P11

FEUILLET: REM
 DATE D'IMPRESSION: 2019-06-10 4:42 BAKALOVA, VERA
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMI\MISZ\17062024-202600-10040-43D0-0200.DWG
 FORMAT: A1

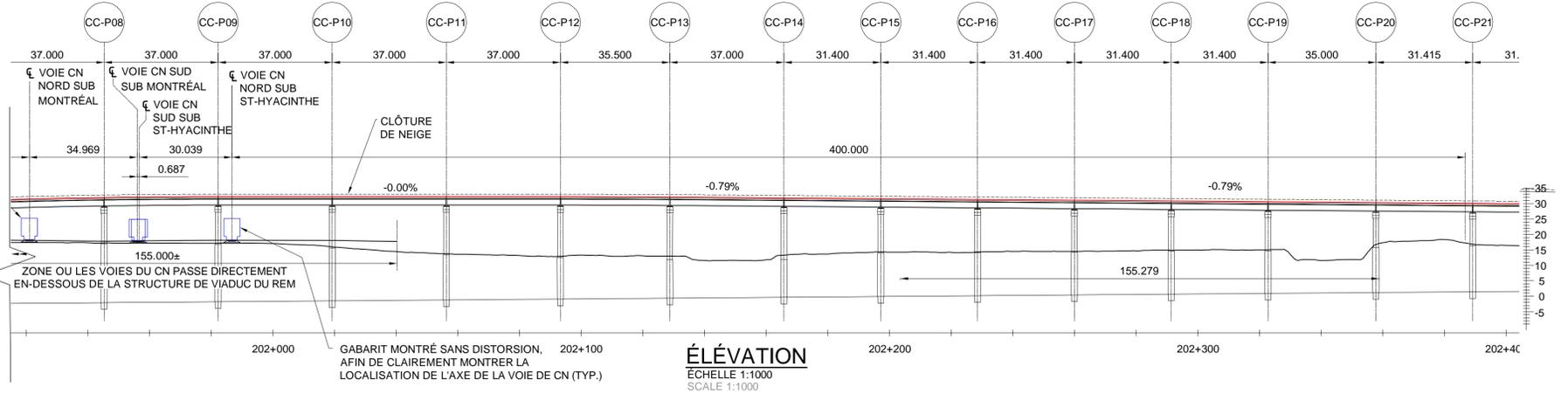
CONÇU <u>L. E., ing. / P. K., ing.</u> DESSINÉ <u>J. BLOM, tech.</u> VÉRIFIÉ <u>F. PANAH, ing.</u> APPROUVÉ <u>F. PANAH, ing.</u>	HISTORIQUE DE RÉVISION	SCEAUX	PLAN DE LOCALISATION	MANDATAIRE	CLIENT	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE TABLE DES MATIÈRES																				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>RÉV</th> <th>DATE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>PAR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA</td> <td>2019-03-27</td> <td>ÉMIS POUR PERMIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>2019-04-30</td> <td>ÉMIS POUR PERMIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td>PC</td> <td>2019-05-10</td> <td>ÉMIS POUR PERMIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td>PD</td> <td>2019-06-10</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>P.K.</td> </tr> </tbody> </table>	RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR	PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> ÉMIS POUR PERMIS <small>Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.</small> </div>			ÉCHELLES
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR																							
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.																							
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.																							
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.																							
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.																							
						NUMÉRO DE DESSIN 602024 - 202600-10040 - 43D3 - 0200																				
						PD																				



PLAN
ÉCHELLE 1:1000
SCALE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000
SCALE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000
SCALE 1:1000

NOTES GÉNÉRALES:

- POUR LES NOTES GÉNÉRALES VOIR LES DESSINS 602024-00000-10040-43D0-0010 À 0013.
- IL EST PROPOSÉ DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT AU-DESSUS DE LA VOIE DU CN.
- LE NOUVEAU PONT DU TRAIN LÉGER AU DESSUS DES VOIES DU CN ENTRE LES PILIERS P5 ET P11 EST COMPOSÉ DE 6 TRAVÉES DE TROIS POUTRES NEBT SUPPORTANT UNE DALLE DE BÉTON.
- LES TRAVÉES REPOSERONT SUR DES CHEVÈTRES EN BÉTON AVEC DES FONDATIONS PROFONDES EN CAISSON ENCASTRÉS AU ROC.
- LES MESURES DE PROTECTION DES VOIES DU CN CONTRE LA CHUTE DE NEIGE À PARTIR DES STRUCTURES DU TRAIN LÉGER DU REM SERONT ÉTABLIES AVEC DES CLÔTURES MODIFIÉES.
- LE DRAINAGE DES TABLIERS DES STRUCTURES AÉRIENNES DU REM SERA EFFECTUÉ PAR CONDUITES COLLECTANT LES EAUX PROVENANT DES AVALOIRS, DES CONDUITS ET DES DESCENTES DES STRUCTURES, DIRIGEANT LE RUISSELLEMENT DE FAÇON À NE PAS NUIRE AU DRAINAGE DE L'EMPRISE DU CN.

NOTES PROPRES AU SITE:

- SISMICITÉ: ZONE SISMIQUE "D" SELON LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE.

NOTES GÉOTECHNIQUES:

- LES PROFILS DES DIFFÉRENTS COUCHES ET DU SOCLE ROCHEUX (FRACTURÉ ET SAIN LE CAS ÉCHÉANT) ENTRE LES FORAGES ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR INTERPOLATION LINÉAIRE ET ILS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS AVEC PRÉCAUTION, PARCE QU'ILS NE REPRÉSENTENT PAS NÉCESSAIREMENT LA RÉALITÉ.
- LE NIVEAU DU ROC SAIN AUGMENTE PROGRESSIVEMENT DE -6 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P05 À +2 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P11.
- VOIR LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE 602024-202642-80020-4GER-0004-PB, DATÉ DU 5 FÉVRIER 2019

RÉFÉRENCES:

- PLANS DE LA STRUCTURE DU REM: LOTS DE DESSINS 43202600-A22, 43202600-A25 ET 43202600-A26.
- ALIGNEMENT ET PROFIL DES VOIES DU TRAIN LÉGER SELON LES DESSINS 602024-212400-10000-4RD1-2013 À 2016
- PLAN DIRECTEUR DU CN, REV. 01 EN DATE DU 4 AVRIL 2018

FEUILLET: 1111
DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:16 AM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\RENA\DM521479\602024-10040-43D3-1111.DWG

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCÉAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis / Temporary License
Nom / Name: Sungyoung Kim
No. OIQ: P102047
Valable / Valid until: 2019-09-15
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
MONTREAL/QUEBEC
06/10/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

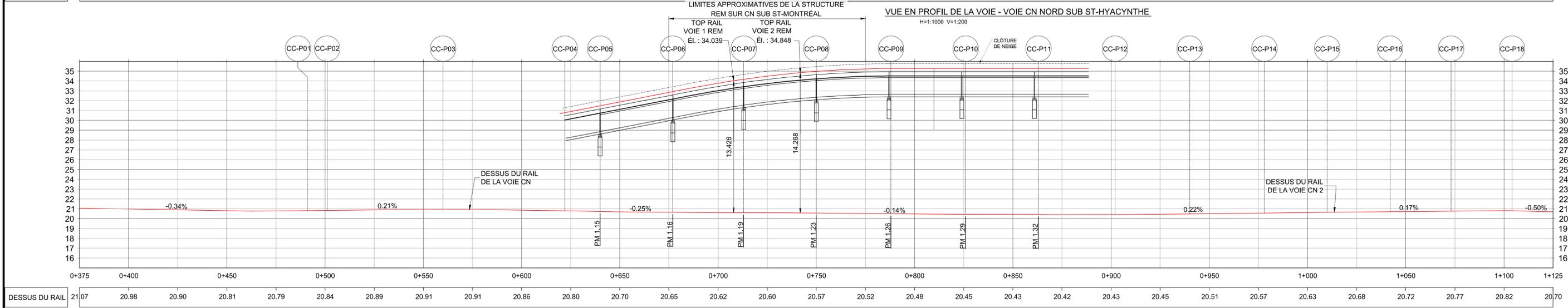
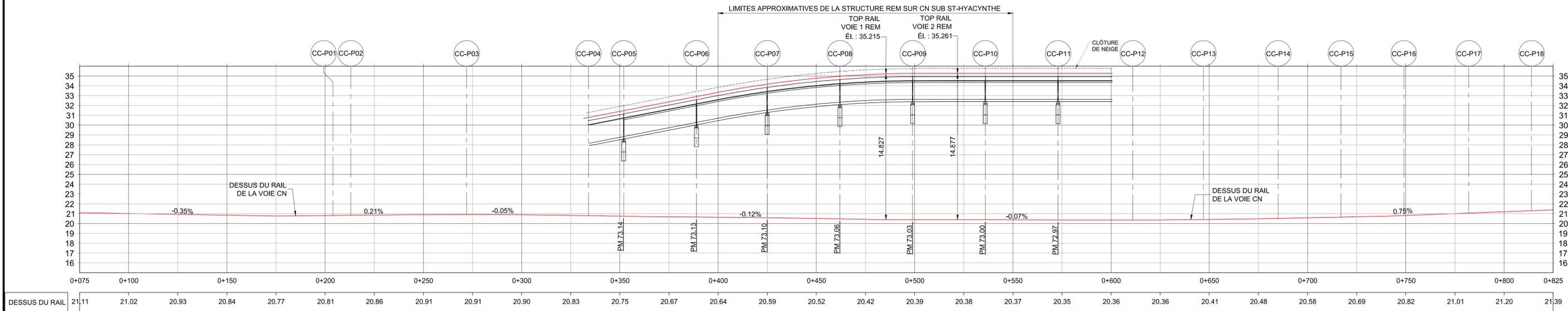
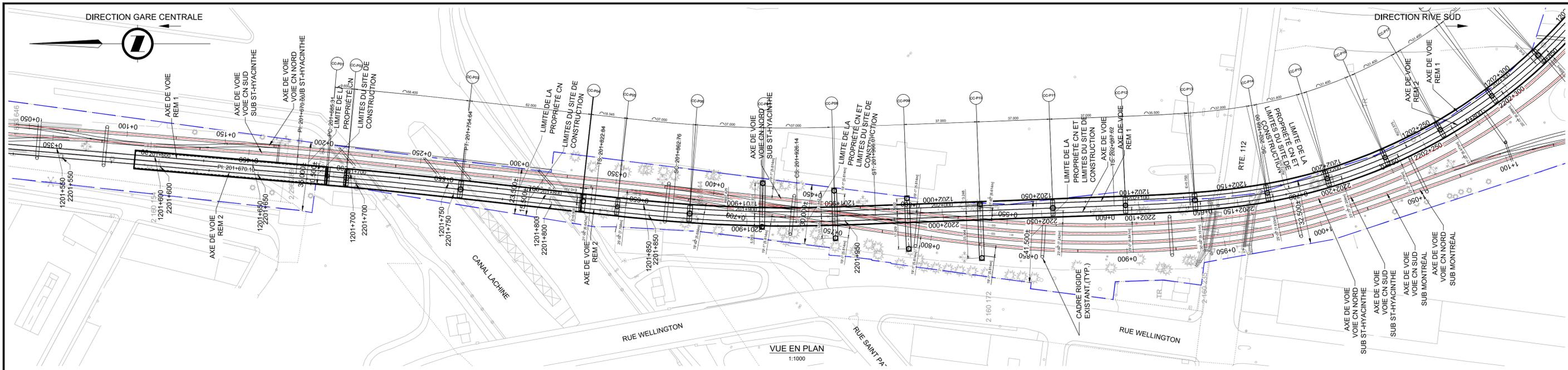
ÉCHELLES

0 25 50 100 m
H=1:1000
V=1:1000

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS
DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE
1:1000 PLAN

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1111 PD



CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, ing. / F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION				
REV	DATE	DESCRIPTION	PAR	
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.	
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.	

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Permis / Name: Stongyong Kim
 No. OIQ: PTD047
 Val après / Valid after: 2019-09-16
 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN / MONTREAL/QUEBEC
 08/10/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 25 50 100 m
 H=1:1000
 V=1:200

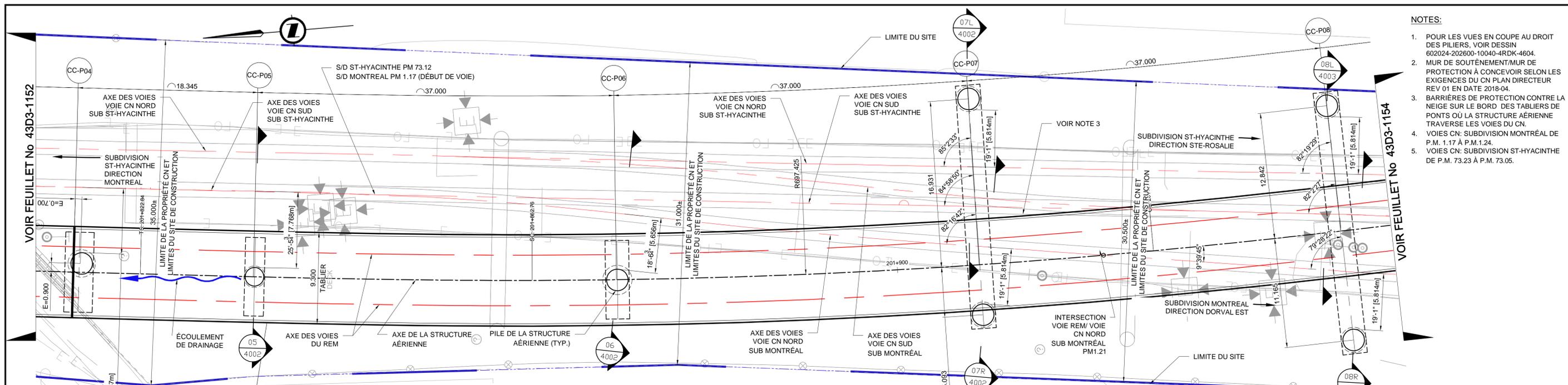
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS
DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE
PLAN ET PROFIL

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1122

PD

FEUILLET: PLAN/PROFIL 1-500
 DATE D'IMPRESSION: 2019-06-19 4:11 PM NOWAK, THOMAS
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REA\00115165\602024-202600-10040-43D3-1122.DWG

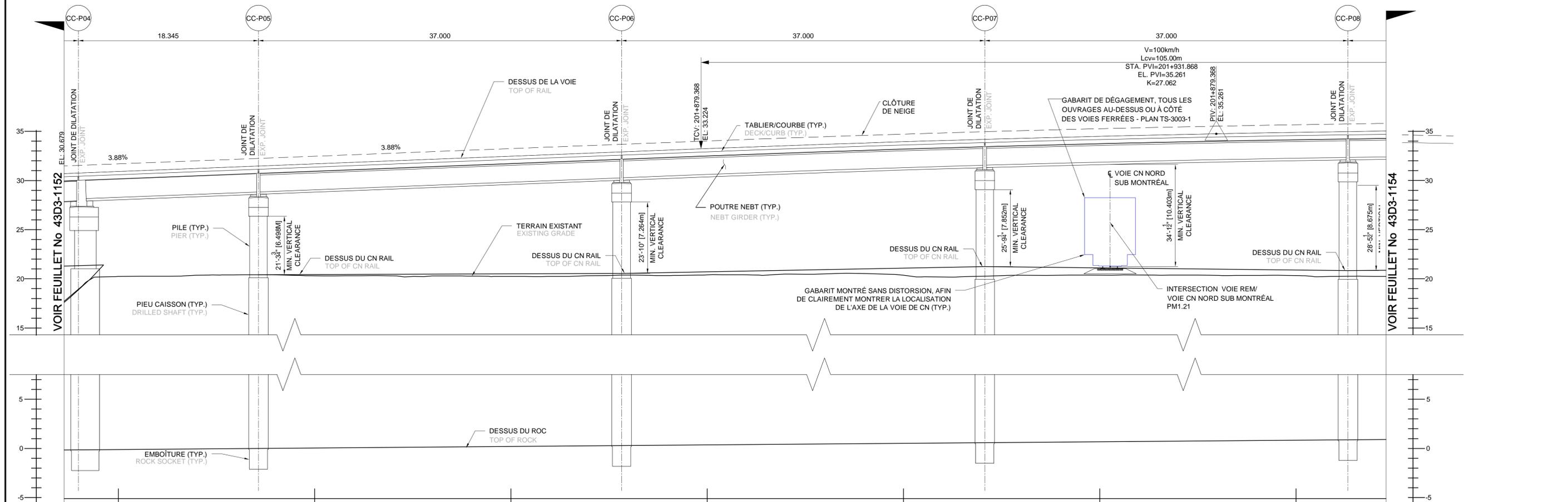


- NOTES:
1. POUR LES VUES EN COUPE AU DROIT DES PILIERS, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-4RDK-4604.
 2. MUR DE SOUTÈNEMENT/MUR DE PROTECTION À CONCEVOIR SELON LES EXIGENCES DU CN PLAN DIRECTEUR REV 01 EN DATE 2018-04.
 3. BARRIÈRES DE PROTECTION CONTRE LA NEIGE SUR LE BORD DES TABLIERS DE PONTS OU LA STRUCTURE AÉRIENNE TRAVERSE LES VOIES DU CN.
 4. VOIES CN: SUBDIVISION MONTREAL DE P.M. 1.17 À P.M.1.24.
 5. VOIES CN: SUBDIVISION ST-HYACINTHE DE P.M. 73.23 À P.M. 73.05.

LÉGENDE

— A —	AQUEDUC	— O —	OLÉODUC	— M —	CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
— C —	ÉGOUT COMBINÉ	— S —	CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	— V —	CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAINE
— S —	ÉGOUT SANITAIRE	— T —	CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN	— F.O. —	CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN
— G —	GAZODUC				

PLAN
ÉCHELLE 1:200



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:200

FEUILLET: 1153-P04-P08
 DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:35 AM BLOM_JEFF
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMDMS21\701602024-202600-10040-43D3-1153.DWG

CONÇU L. E., ing. / P. K., ing.

DESSINÉ J. BLOM, tech.

VÉRIFIÉ F. PANAH, ing.

APPROUVÉ F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-05-19	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Permis Temporaire / Temporary License

Nom / Name: Sungyong Kim

No. OIQ: P102047

Val. après / Valid after: 2019-06-18

Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTREAL/QUEBEC

06/10/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 5 10 m H=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

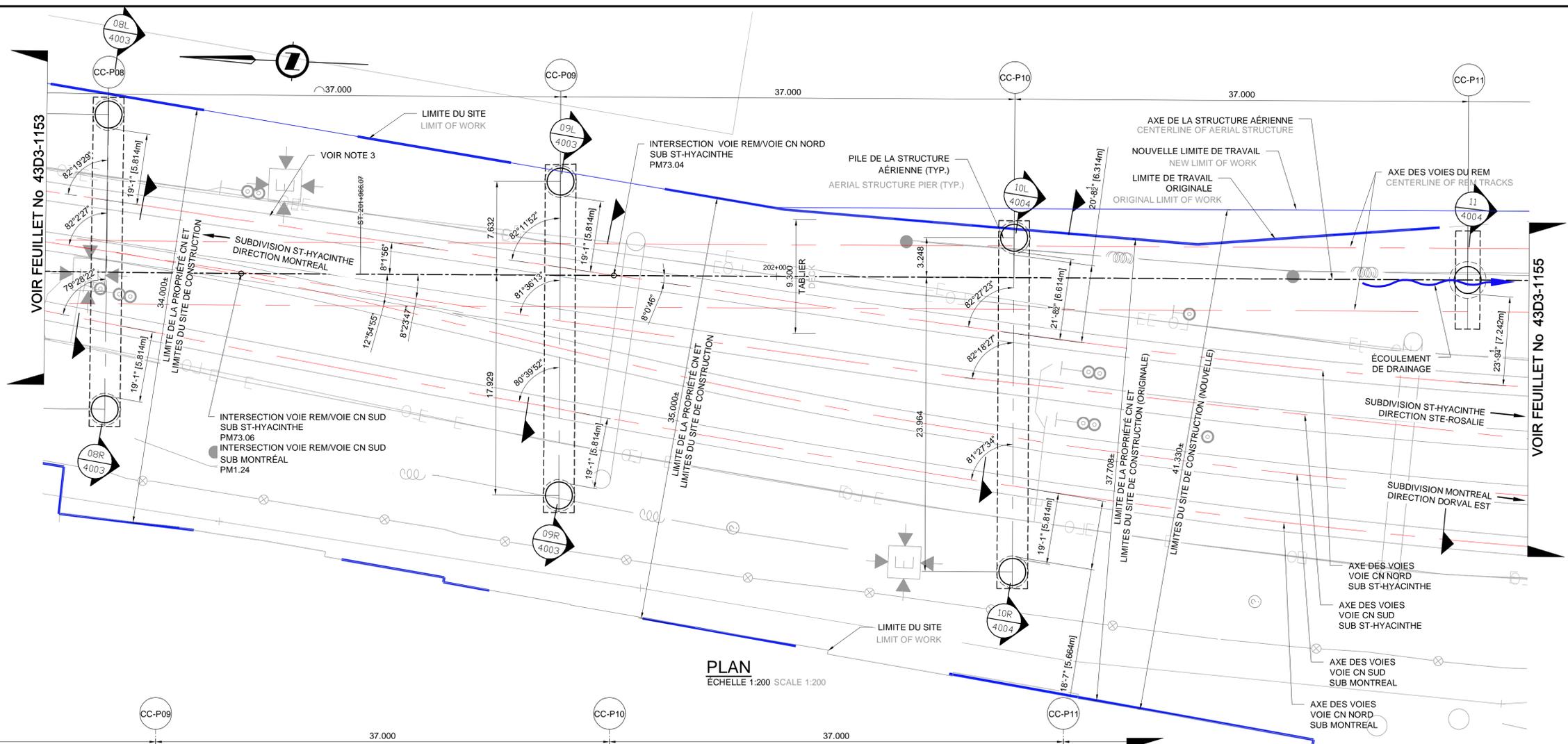
ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE FERREÉ DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE

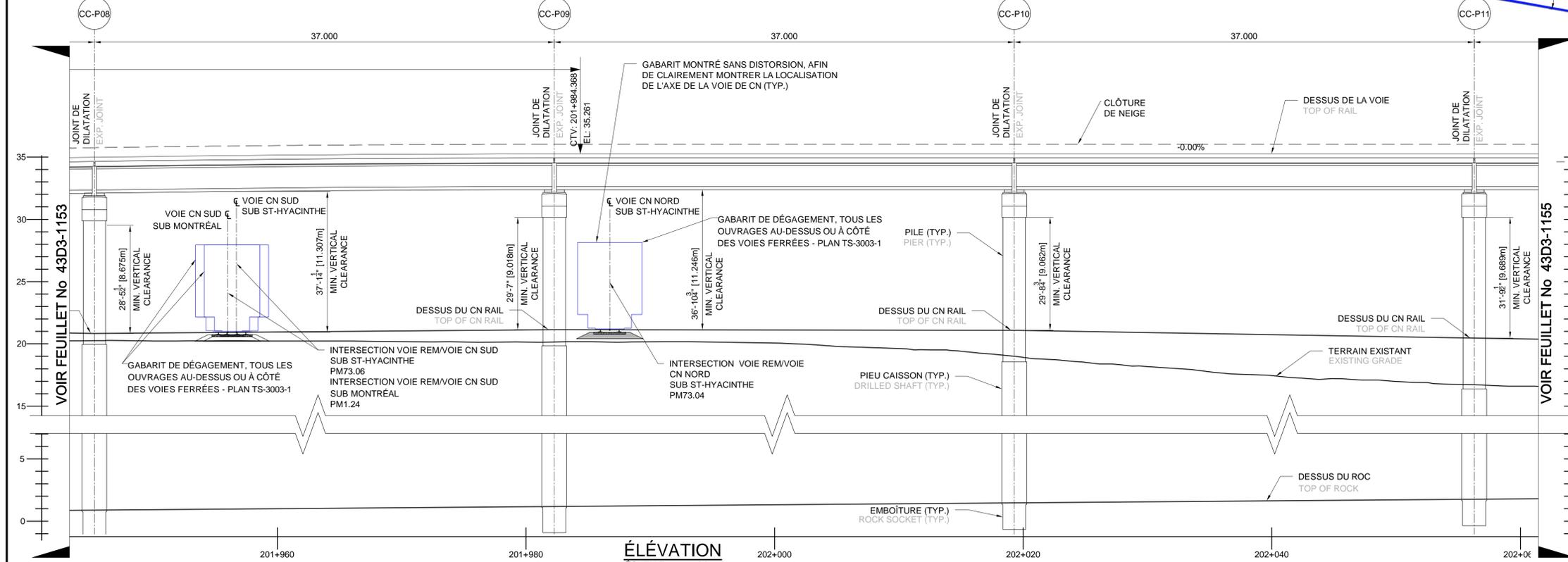
1:200 PLAN

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1153

PD



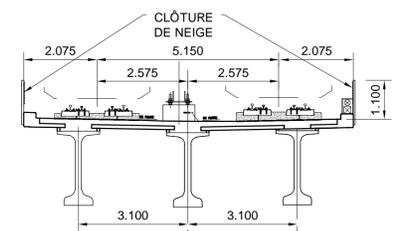
PLAN
ÉCHELLE 1:200 SCALE 1:200



ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:200 SCALE 1:200

- NOTES:
- POUR LES VUES EN COUPE AU DROIT DES PILIERS, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-4RDK-4604.
 - MUR DE SOUTÈNEMENT/MUR DE PROTECTION À CONCEVOIR SELON LES EXIGENCES DU CN PLAN DIRECTEUR REV 01 EN DATE 2018-04.
 - BARRIÈRES DE PROTECTION CONTRE LA NEIGE SUR LE BORD DES TABLIERS DE PONTS OU LA STRUCTURE AÉRIENNE TRAVERSE LES VOIES DU CN.
 - VOIES CN: SUBDIVISION MONTRÉAL DE P.M. 1.17 À P.M.1.24.
 - VOIES CN: SUBDIVISION ST-HYACINTHE DE P.M. 73.23 À P.M. 73.05.

- NOTES:
- VOIES CN: SUBDIVISION ST-HYACINTHE DE P.M. 73.23 À P.M. 73.05.
 - VOIES CN: SUBDIVISION MONTRÉAL DE P.M. 1.17 À P.M.1.24.
 - SNOW PROTECTION BARRIERS ON THE CURB OF BRIDGE DECKS WHERE AERIAL STRUCTURE CROSS ABOVE CN TRACKAGE.



SECTION TYPIQUE
ÉCHELLE 1:100
TYPICAL SECTION

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.



PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.



CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

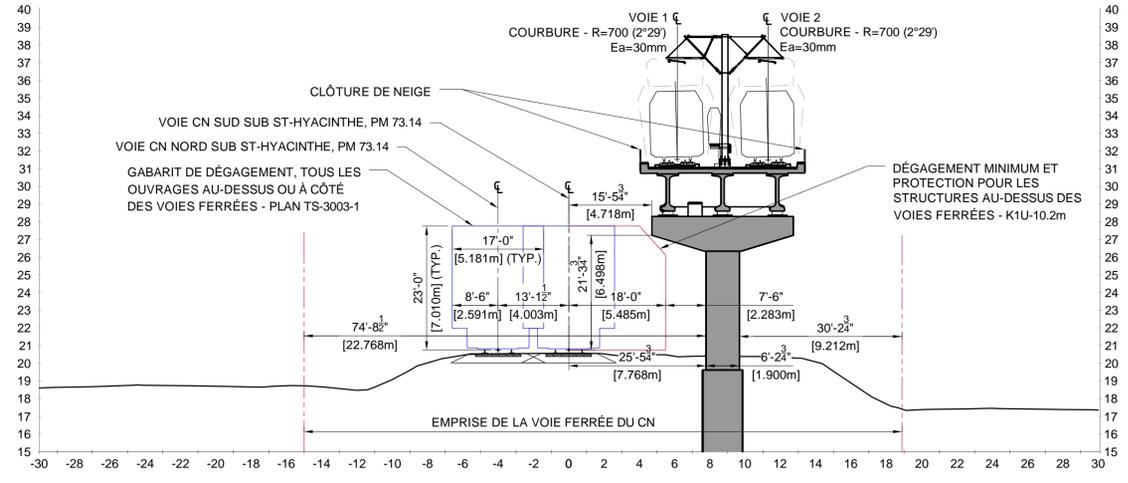
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS LAVOIE FERREE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE

1:200 PLAN

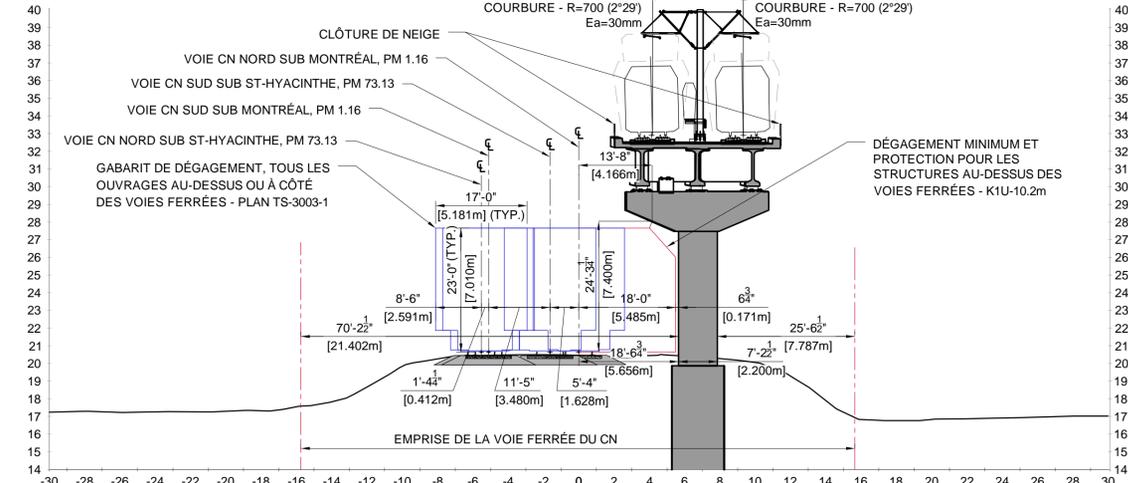
NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1154

PD

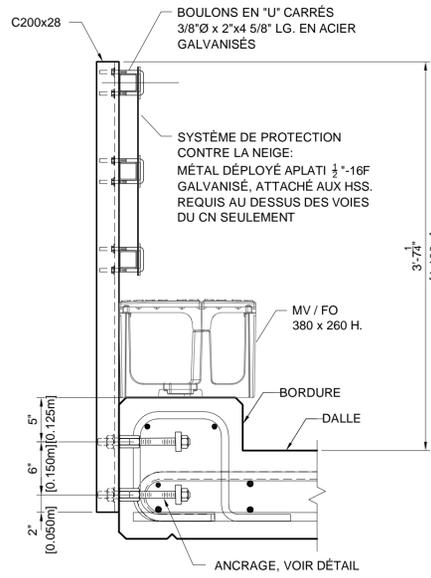
FEUILLET: 1154-P08-P11
DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:56 AM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMDMS21\701602024-202600-10040-43D3-1154.DWG



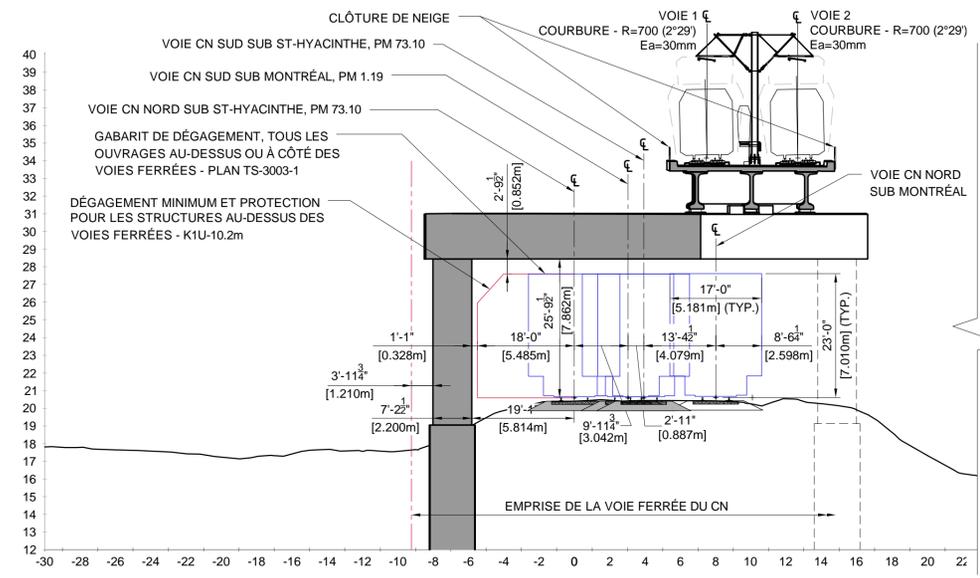
05 COUPE - PILE CC-P05 - DIRECTION RIVE SUD
1103 ÉCHELLE 1:200



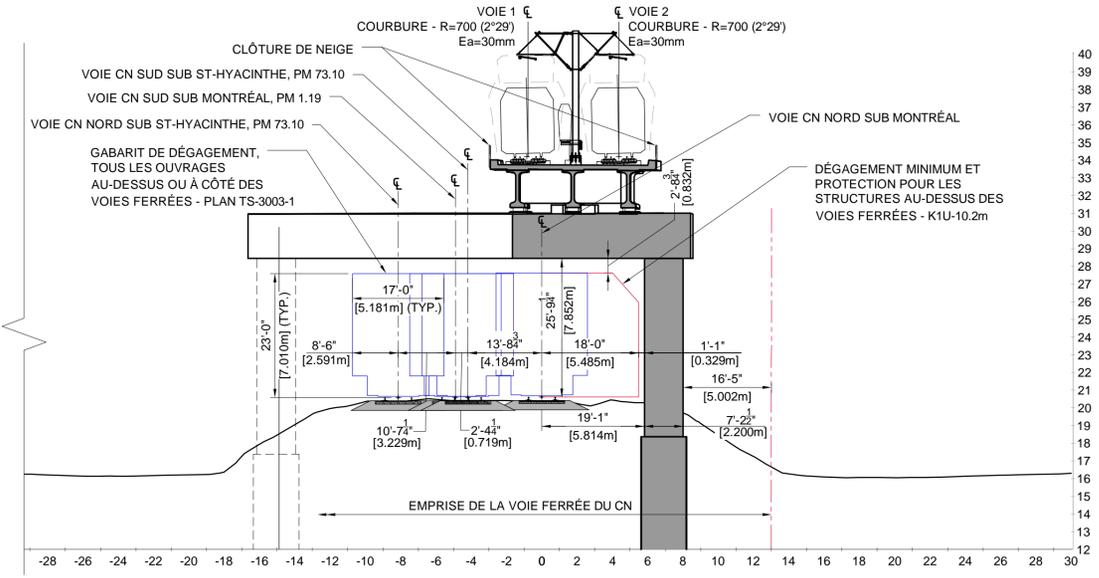
06 COUPE - PILE CC-P06 - DIRECTION RIVE SUD
1103 ÉCHELLE 1:200



DÉTAIL - CLÔTURE DE NEIGE
ÉCHELLE 1:20



07L COUPE - PILE CC-P07 (GAUCHE) - DIRECTION RIVE SUD
1103 ÉCHELLE 1:200



07R COUPE - PILE CC-P07 (DROITE) - DIRECTION RIVE SUD
1103 ÉCHELLE 1:200

NOTE
1. LA TOLÉRANCE DE CONSTRUCTION (±3/4") EST FOURNIE.

FEUILLET PIERS 05-07
DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:46 AM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMDMS21\701602024-202600-10040-43D3-1203.DWG

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.



PLAN DE LOCALISATION

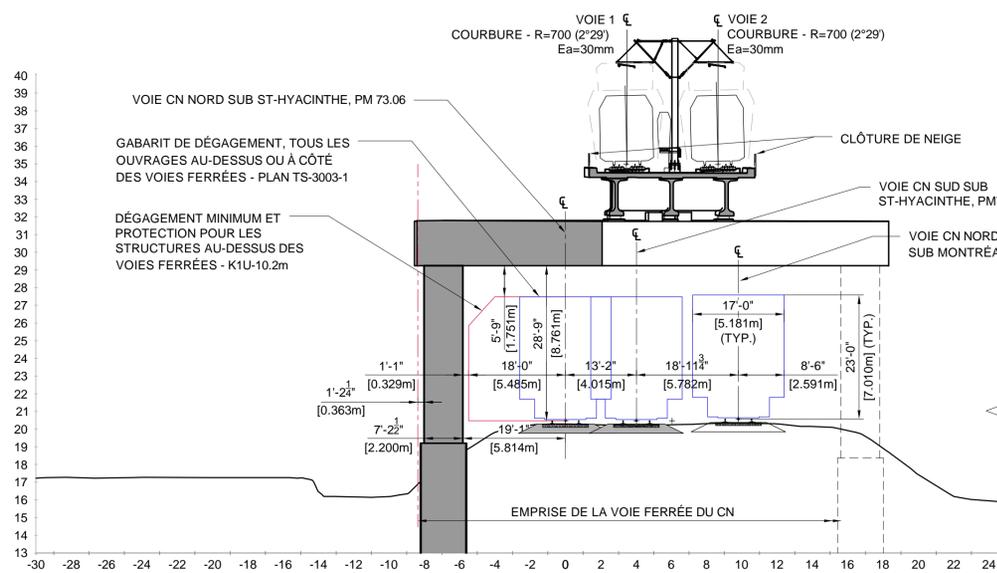
ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

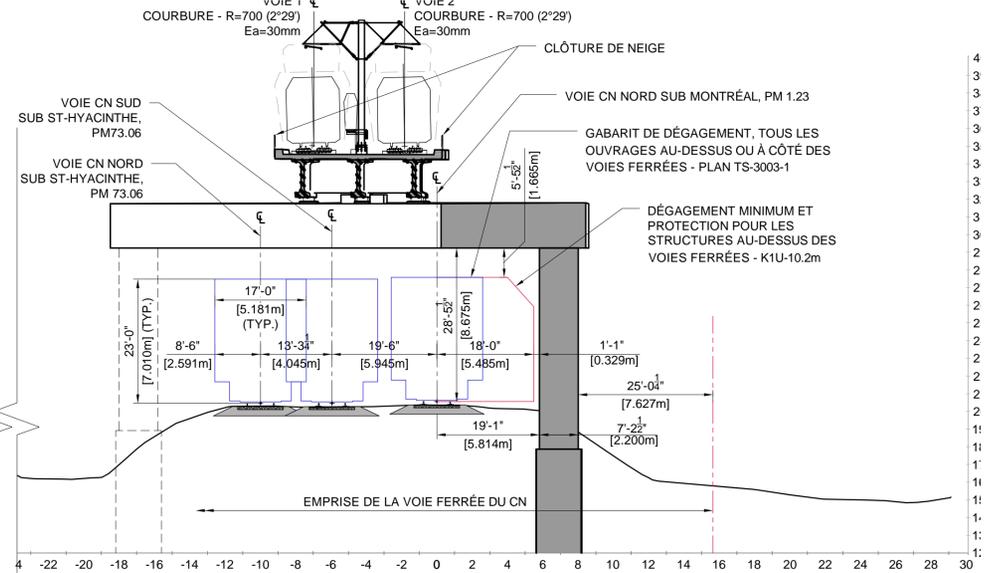


MANDATAIRE	NouvLR
CLIENT	Réseau express métropolitain
ÉCHELLES	

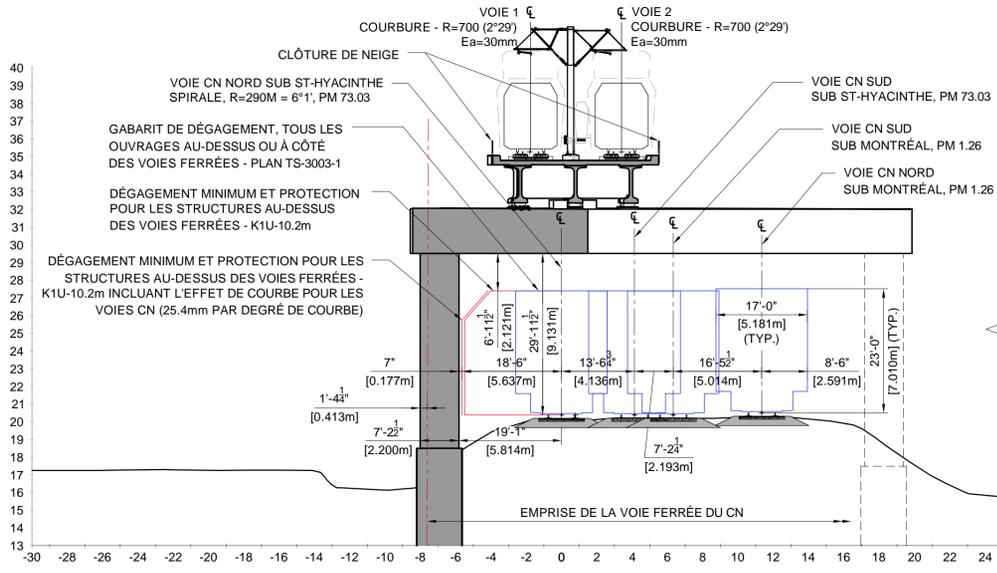
<p>RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN</p> <p>ANTENNE RIVE-SUD</p> <p>STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE P05, P06 & P07</p>	
NUMÉRO DE DESSIN	602024-202600-10040-43D3-1203
	PD



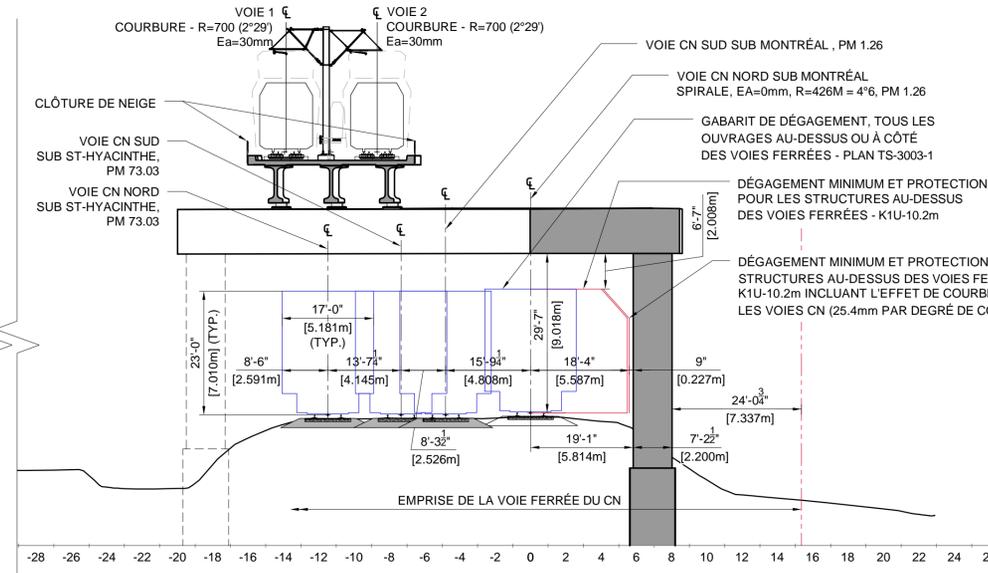
08L COUPE - PILE CC-P08 (GAUCHE) - DIRECTION RIVE SUD
1104 ÉCHELLE 1:200



08R COUPE - PILE CC-P08 (DROITE) - DIRECTION RIVE SUD
1104 ÉCHELLE 1:200



09L COUPE - PILE CC-P09 (GAUCHE) - DIRECTION RIVE SUD
1104 ÉCHELLE 1:200



09R COUPE - PILE CC-P09 (DROITE) - DIRECTION RIVE SUD
1104 ÉCHELLE 1:200

NOTE
1. LA TOLÉRANCE DE CONSTRUCTION (±3/4") EST FOURNIE.

FEUILLET PIERS 08-09
DATE D'IMPRESSION: 2019-06-20 11:47 AM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMI\DESIGN\202600-10040-43D3-1204.DWG

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

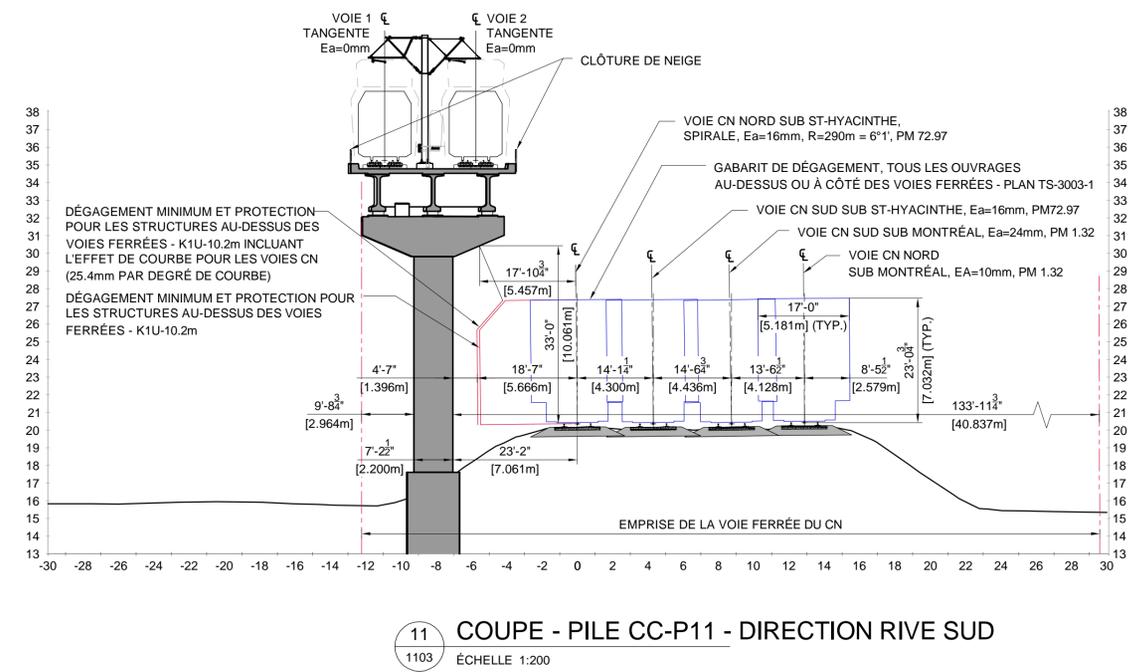
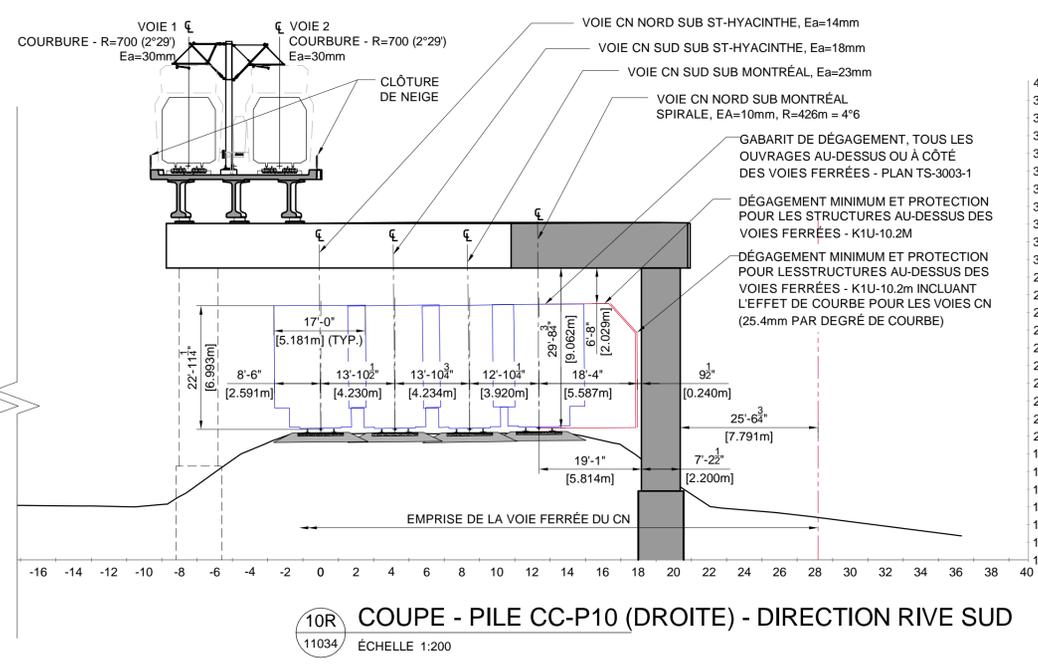
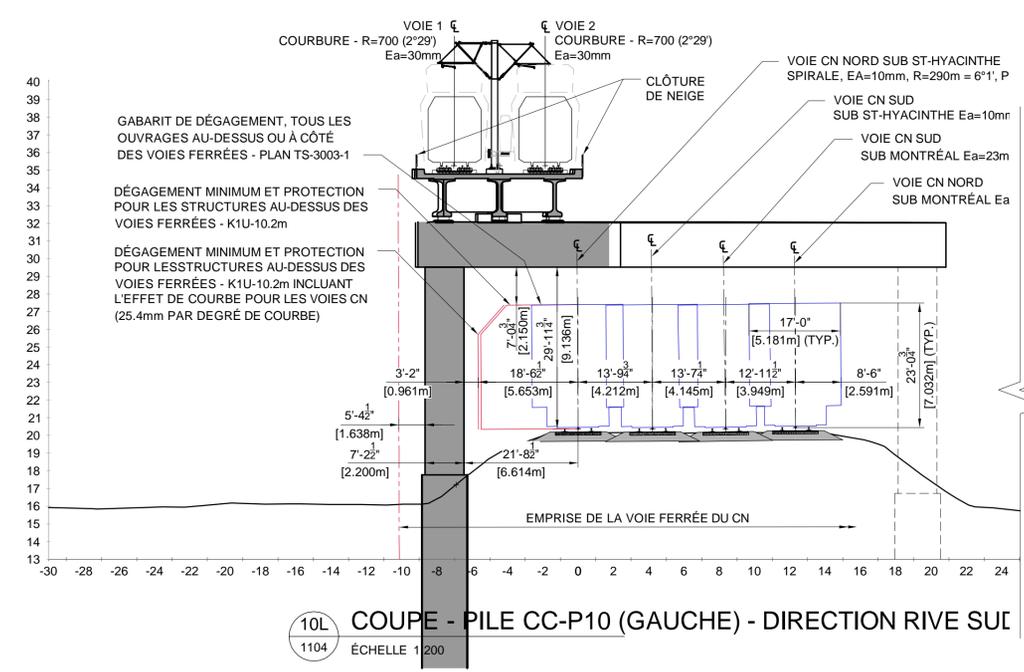
CLIENT

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS
LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE
P08, P09

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1204

PD



NOTE
1. LA TOLÉRANCE DE CONSTRUCTION (-3/4") EST FOURNIE.

CONÇU	L. E., ing. / P. K., ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-03-27	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-04-30	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PC	2019-05-10	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PD	2019-06-10	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis temporaire / Temporary Licence
Nom / Name: Suigong Kim
No. OIQ: P100047
Val. après / Valid after: 2019-06-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
MONTREAL/QUÉBEC
06/10/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS
DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM73.04 ST-HYACINTHE
P10, P11

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1205

PD



Dossier # : 1185895003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle (2599), arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle (2599), arrondissement de LaSalle (CG19 0136);
2. d'autoriser une dépense à titre de budget d'incidences de 36 286,80 \$ au lieu de 43 544,16 \$;
3. d'autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Diane DRH
BOUCHARD

Le 2019-08-13 13:35

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1185895003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle (2599), arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

CONTENU

CONTEXTE

Des erreurs sont survenues au niveau des montants octroyés en lien avec le sommaire 1185895003, contrat accordé par la résolution CG19 0136, séance tenue le 28 mars 2019.

La dépense totale qui a été autorisée selon le sommaire 1185895003, contrat accordé au conseil d'agglomération, résolution CG19 0136, est de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant (voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 1) :

- Un montant de 453 585,00 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire;
- Un montant de 90 717,00 \$, taxes incluses, soit 20 % du montant du contrat pour le budget des contingences. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux;
- Un montant de 43 544,16 \$, taxes incluses, pour le budget des incidences.

Cette dépense est 100 % de nature d'agglomération, un virement au montant de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration (agglomération) était requis. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2019.

Explication des erreurs survenues pour les travaux:

- La contingence a été calculée à deux reprises;
- Premièrement, le prix total de la soumission était composé d'un prix forfaitaire de 453 585,00 \$, taxes incluses, qui comportait un prix total de 394 421,74 \$ ainsi qu'une somme de 15 % de contingence de 59 163,26 \$;
- Deuxièmement, lors de la rédaction du sommaire, une seconde contingence fut calculée à 20 % sur le prix total du montant du forfait de la soumission de 453 585,00 \$, soit la somme de 90 717,00 \$, taxes incluses.

La correction de la dépense totale à autoriser au sommaire doit être de 489 871,80 \$, taxes incluses, comprenant (voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 2) :

- Un montant de 394 421,74 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire;
- Un montant de 59 163,26 \$, taxes incluses, soit 15 % pour le budget des contingences, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux;
- Un montant de 36 286,80 \$, taxes incluses, soit 8 % pour le budget des incidences.
- Un montant total de 453 585,00\$ (394 421,74 \$ + 59 163,26 \$) taxes incluses est le juste montant à octroyer au plus bas soumissionnaire.

Cette dépense est 100 % de nature d'agglomération. Un virement au montant de 447 318,25 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration (agglomération) est requis. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2019.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
Gestionnaire immobilier, chargée de projets

514 872-6997

Tél :

Télécop. : 514 280-3597

Dossier # : 1185895003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement

Objet :

Autoriser une dépense totale de 453 585 \$, taxes et contingences incluses, au lieu de 544 302 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle (2599), arrondissement de LaSalle (CG19 0136) / Autoriser un virement de 447 318,25 \$ au lieu de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185895003 - Écocentre LaSalle-22JAN2019-MAJ12032019-2.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire - Service des finances
Direction du conseil et du soutien financier -
Point de service HDV

Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-12

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers

Tél : 514-872-1443

Co-auteur:
Pierre Lacoste
Préposé au budget
514-872-4065

Division : Direction du conseil et du soutien financier - Point de service HDV-Service des finances

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 28 mars 2019
Séance tenue le 28 mars 2019

Résolution: CG19 0136

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 587 846,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5982 (3 soum.) / Autoriser un virement de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0475;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 585 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5982;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, soit une somme de 453 585 \$ pour les travaux, une somme de 90 717,90 \$ pour le budget des contingences et une somme de 43 544,16 \$ pour le budget des incidences, le cas échéant;
- 3 - d'autoriser un virement de 536 783 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1185895003

/lc

Valérie PLANTE

Mairesse

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 mars 2019



Dossier # : 1185895003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, (2599), arrondissement de LaSalle au montant de 453 585,00 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et incidences - Appel d'offres public (5982) - (3 soumissionnaires). / Autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 585,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5982);
2. d'autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, soit la somme de 453 585,00 \$ pour le contrat de travaux, la somme de 90 717,90 \$ pour le budget des contingences et la somme de 43 544,16 \$ pour le budget des incidences, le cas échéant;
3. d'autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 12:03

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1185895003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, (2599), arrondissement de LaSalle au montant de 453 585,00 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et incidences - Appel d'offres public (5982) - (3 soumissionnaires). / Autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

L'écocentre LaSalle fut construit en 2010-2011 et figure parmi les sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles accessibles pour tous les citoyens de l'agglomération montréalaise. La dépense capitalisée fut prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de l'environnement.

Sur le lot de l'écocentre LaSalle, il est aménagé un bassin de rétention d'eau pluviale situé à environ 3,5 mètres de la ligne de propriété et adjacent à un talus. (voir la photo du site de l'écocentre en pièce jointe n° 1).

En octobre 2017, la Ville de Montréal a été informée d'une problématique d'écoulement des eaux en provenance de l'écocentre. Des interventions d'urgence ont été et sont requises car la situation actuelle s'aggrave avec le temps et menace l'intégrité du site.

En février 2018, la Ville de Montréal a décidé de mandater AXOR, experts-conseils, pour réaliser une étude afin de faire l'analyse de l'état des circonstances, des causes possibles et de proposer des solutions potentielles. L'étude souligne que la problématique serait reliée à la configuration du bassin de rétention, ce qui a entraîné par conséquent la création d'une

zone d'érosion importante. Pour remédier à cette situation, la firme AXOR propose d'utiliser un géotextile, de colmater la brèche avec de l'enrochement et de remblayer avec la terre végétale.

En juin 2018, le mandat s'est poursuivi avec la firme AXOR pour réaliser des études géotechnique et hydraulique complémentaires, puis réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet du bassin de rétention des eaux pluviales et la stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle.

Cette dépense est requise afin de remettre l'actif en état de fonctionnement, sans en accroître sa durée de vie ni sa capacité de production.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de la publication a été de 17 jours, soit du 9 octobre au 25 octobre 2018, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Deux (2) addendas ont été émis durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2018-10-12	Des précisions aux documents des plans et devis	Impact sur le coût
2	2018-10-18	De multiples questions de la part des soumissionnaires	Aucun impact sur le coût

Des visites des lieux ont été organisées et se sont déroulées entre les 16-17 et 23 octobre 2018 inclusivement.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été obtenue jusqu'au 15 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1253026 - 30 janvier 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à AXOR Experts-Conseils pour la réalisation des études, des plans et devis et de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de la rénovation du bassin de rétention à l'écocentre Lasalle au 7272, rue Saint-Patrick. Le budget a été autorisé par une entente-cadre 16-15643-3-031. Contrat 15404 : Dépense totale de 64 999,97\$, taxes incluses.

- CG17 0094 - 20 mars 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec CIMA + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16-15643 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et de stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle.

Les travaux du présent mandat consistent principalement à :

- Imperméabiliser un bassin de rétention existant;
- Excaver et remblayer;
- Végétaliser des surfaces auprès de talus.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont un est l'Association de la construction du Québec (ACQ) et un autre est la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Un total de trois (3) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 30% des preneurs du cahier des charges (en excluant l'ACQ et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval). Parmi les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission, il y avait un (1) fournisseur d'équipements et six (6) firmes qui n'avaient pas de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres #5982, la plus basse soumission a été analysée et jugée conforme (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe n° 2).

Firmes soumissionnaires	Prix (avant taxes)	Taxes (T.P.S & T.V.Q.)	Total (taxes incluses)
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	394 507,50 \$	59 077,50 \$	453 585,00 \$
Construction Urbex inc.	418 290,65 \$	62 639,02 \$	480 929,67 \$
Les excavations Super inc.	466 405,50 \$	69 844,22 \$	536 249,72 \$
Estimation des professionnels (\$)	293 307,50 \$	43 922,80 \$	337 230,30 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			490 254,80
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			8,08%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			82 664,73
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			18,22%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			116 354,70
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			34,50%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			27 344,68
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			6,03%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 337 230,30 \$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à 116 354,70 \$ (34,50%). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 490 254,80 \$, ce qui représente un écart de 8,08% avec la plus basse conforme. La différence

entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 82 664,73 \$, soit de 18,22%.

Les montants des soumissions reçues sont similaires, ce qui confirme que les documents d'appel d'offres ont été compris et analysés par les soumissionnaires avec la même vision.

Les professionnels ont fait mention d'avoir omis certains items ou travaux lors de la réalisation de leur estimation. Puisque la différence entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels est importante, ceux-ci ont procédé à l'analyse détaillée de l'origine des principaux écarts :

- Les frais généraux, administratifs et profits sont plus élevés d'environ 25 000,00 \$ sous-estimé;
- Les accès au chantier très difficiles, causés par les chantiers Turcot et ceux du secteur;
- L'incertitude concernant les travaux d'excavation et de remblais le talus; le volume réel des vides internes ne pourra pas être déterminé avant l'excavation de la brèche.

Les professionnels sont d'avis qu'il est requis d'effectuer les travaux le plus rapidement possible et de façon permanente afin de ne pas aggraver la situation.

L'analyse des soumissions faite démontre que Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle. (Voir la lettre de recommandation des professionnels n° 3).

Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA) ou des personnes déclarées non conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle.

Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). En effet, le communiqué 587 dont il est fait mention dans le sommaire décisionnel précise que l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce mandat, puisque selon le décret 796-2014 du 10 septembre 2014 (entré en vigueur le 24 octobre 2014), le contrat visé ne comporte pas une dépense égale ou supérieure à 5 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant :

- Un montant de 453 585,00 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire;
- Un montant de 90 717,00 \$, taxes incluses, soit 20% du montant du contrat pour le budget des contingences. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux;
- Un montant de 43 544,16 \$, taxes incluses, pour le budget des incidences (voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 4).

Cette dépense est 100% de nature d'agglomération, un virement au montant de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes d'administration (agglomération) est requis. Les travaux seront réalisés à 100% en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible. Cela permettra d'éviter une aggravation de la situation actuelle, notamment par les fortes précipitations futures potentielles et la fonte des neiges au printemps 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15404 Mandat : 18984-2-001

Octroi du contrat au CG :	<ul style="list-style-type: none">• Mars 2019
Réalisation des travaux :	<ul style="list-style-type: none">• Avril - Mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Costas LABOS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Carl MOISE, Service de l'environnement
Alix OSSE, Service de l'environnement
Nabil HADDADOU, Service de l'environnement

Lecture :

Nabil HADDADOU, 21 novembre 2018

Éric BLAIN, 20 novembre 2018

Alix OSSE, 20 novembre 2018

Costas LABOS, 20 novembre 2018

Carl MOISE, 20 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997

Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-19

Biagio ZILEMBO
Cadre en reaffectation

Tél : 514 872-3904

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-02-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2019-03-01



Dossier # : 1185110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

Il est recommandé :
d'ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-23 21:31

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1185110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda n'implique pas l'autorisation de crédits supplémentaires, mais seulement l'ajustement de la répartition des crédits déjà autorisés dans les projets mentionnés ci-bas.

Lors de l'appel d'offres public tenu en 2018, une liste prévisionnelle de projets avait été incluse dans les documents. À cette liste s'ajoutait un montant prévu pour la réalisation des travaux dans des bâtiments encore inconnus au moment de l'appel d'offres.

Dans la liste prévisionnelle se trouvait le bâtiment du Chalet du Mont-Royal. Pour cette raison, une demande de crédits provenant de l'agglomération a été faite dans le sommaire décisionnel. Au moment de l'octroi du contrat, les coûts de travaux anticipés pour le Chalet du Mont-Royal étaient de 2,3 M\$. Après un audit approfondi de l'état du bâtiment avec les professionnels, le coût estimé des travaux a augmenté de manière substantielle afin de s'assurer de maintenir cet actif situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Les honoraires des services professionnels pour ce projet sont maintenant de l'ordre de 966 000,00 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 20 %. La dépense en services professionnels du projet du Chalet du Mont-Royal sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Par la suite, un projet prioritaire s'est ajouté à la charge du SGPI et afin de débiter rapidement le projet, il a été convenu que les honoraires professionnels seraient pris à même le présent contrat. Le système de climatisation du bâtiment situé au 2580, boulevard Saint-Joseph (qui abrite entre autres le SPVM, le bureau du taxi, des serveurs de la Ville, etc.) est en fin de vie utile. Des travaux d'urgence ont été effectués sur le refroidisseur en 2018 afin de prolonger la période d'exploitation de cet équipement. La tour d'eau présente aussi des signes d'usure importants et requiert un suivi minutieux compte tenu des exigences réglementaires de la Régie du bâtiment du Québec. La dépense en services professionnels du projet du bâtiment situé au 2580,

boulevard Saint-Joseph (207 000 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 20 %) sera assumée à 45,11 % (93 377,70 \$) par l'agglomération et à 54,89 % (113 622,30 \$) par la Ville Centre à même les crédits déjà autorisés au dossier décisionnel 1185110001.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

514 872-2703

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1185110001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Ajuster la répartition des crédits déjà autorisés dans le cadre du contrat accordé à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., pour les services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs, afin de tenir compte des travaux du Chalet du Mont-Royal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1185110001 - Addenda - Services professionnels contrat valise.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV

Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-18

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 20 septembre 2018
Séance tenue le 20 septembre 2018

Résolution: CG18 0492

Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 3 779 812,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17071 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 septembre 2018 par sa résolution CE18 1486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 779 812,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie, dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 599 821,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17071 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1185110001
/lc

Valérie PLANTE

Mairesse

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 21 septembre 2018



Dossier # : 1185110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs pour une somme maximale de 3 779 812,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-17071) - (4 soum)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 779 812,86 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs comprenant tous les frais incidents.
2. d'accorder un contrat a Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, et qui s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 599 821,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (18-17071) et selon les termes et conditions stipulés au contrat ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92,48 % par la Ville centre et à 7,52 % pour l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2018-08-30 10:15

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1185110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc. et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation de services professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de projets de protection de bâtiments corporatifs pour une somme maximale de 3 779 812,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (18-17071) - (4 soum)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier corporatif de la Ville de Montréal est constitué d'environ 240 bâtiments dont plusieurs sont presque centenaires. Certains d'entre eux ont été rénovés dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes. Les services prévus dans le présent contrat sont nécessaires afin de permettre la mise en oeuvre des projets de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et protéger l'actif immobilier. Afin de mettre en oeuvre le programme triennal d'immobilisation 2018-2020 de la Ville de Montréal, le SGPI a recours à des consultants externes pour la réalisation des projets. Les consultants retenus auront le mandat de réaliser des projets jusqu'à concurrence des honoraires prévus à leur contrat. Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels de chacune des disciplines à chaque étape de conception (esquisse, préliminaires, dossier définitif et appel d'offres) et de construction des projets (chantier et période de garantie). Ce processus présente l'avantage d'identifier les ressources externes pour mettre en oeuvre simultanément plusieurs projets.

L'appel d'offres public, publié dans le Devoir le 20 juin 2018, a offert aux soumissionnaires un délai de 51 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 9 août 2018 (jusqu'au 6 décembre 2018).

4 addenda ont été émis:

Addenda 1 : 19 juillet 2018 ajout services surveillance accrue, remplacement bordereau pour les ajouter + question/réponses

Addenda 2 : 20 juillet 2018 questions/réponses

Addenda 3 : 1^{er} août 2018 questions/réponses

Addenda 4 : 6 août 2018 questions/réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'équipe composée de firmes externes pour l'exécution de services professionnels afin de réaliser les mandats suivants :

- Relevés;
- Estimations;
- Études préparatoires;
- Plans et devis;
- Appel d'offres public;
- Surveillance des travaux;
- Plans tels que construits.

Tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels du SGPI.

Des travaux de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes sont requis pour assurer l'intégrité des bâtiments et protéger les actifs immobiliers de la Ville. L'expertise des professionnels sera consacrée, entre autres, aux édifices et sites suivants :

1. Piscine Jarry
2. Pataugeoire Jeanne-Mance
3. Chalet du parc Maisonneuve - Phase 2
4. Réfection de la Maison Smith - Phase 2
5. Chalet du Mont-Royal
6. Divers bâtiments corporatifs.

JUSTIFICATION

Il y a eu 21 preneurs des cahiers des charges et 5 ont remis une soumission. Les firmes qui ont remis le formulaire de désistement indiquent qu'ils n'avaient pas le temps à accorder à cet appel d'offres ou le carnet de commandes trop remplis pour répondre aux exigences de la Ville.

La firme Viau Bastien Gosselin Architecte inc. n'a pas obtenu le pointage intérimaire nécessaire à l'ouverture de son enveloppe et, par conséquent, a été déclarée non conforme.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Taxes	Total
Riopel Dion St-Martin inc.	80,00	0,42	2 722 574,30 \$	407 705,40 \$	3 130 279,70 \$
Chevalier Morales Architecte inc.	71,17	0,36	2 962 105,00 \$	443 575,22 \$	3 405 680,22 \$
St-Gelais Montminy & Associés Architectes S.E.N.C.R.L.	71,67	0,33	3 218 825,00 \$	482 019,04 \$	3 700 844,04 \$
Les Architectes FABG inc.	75,33	0,33	3 340 275,00 \$	500 206,18 \$	3 840 481,18 \$

Dernière estimation réalisée			2 870 189,17 \$	429 810,83 \$	3 300 000, 00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 169 720,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 5,14 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					275 400,52 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					8,8 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 20 août 2018, recommandent de retenir l'offre de l'équipe formée par Riopel Dion St-Martin inc et GBi experts-conseils inc. pour la réalisation des projets corporatifs tels que présentés dans l'onglet description. Ces derniers ont obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Le présent contrat est visé par la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les deux firmes adjudicataires du présent contrat possèdent leur attestation de l'AMF. Celle de Riopel a été délivrée le 13 novembre 2015 et GBi experts-conseils inc. a renouvelé la sienne le 24 juillet 2018.

De plus, ces deux firmes ne sont pas inscrites au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne sont pas inscrites sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 3 779 812,86 \$. Ce montant inclut les contingences de 15 % (469 541,97 \$ taxes incluses, qui permettront de répondre aux imprévus en cours de projet) et les incidences de 5 % (179 991,09 \$ taxes incluses qui serviront à couvrir les coûts engendrés par des services de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers en cours de réalisation des projets).

Cette dépense sera assumée à 92,48 % par la Ville centre et à 7,52 % pour l'agglomération. La dépense d'agglomération est reliée au projet du Chalet du Mont-Royal qui sera réalisé dans le cadre du présent octroi de contrat. Il s'agit du seul bâtiment de compétence d'agglomération de ce mandat.

La dépense est prévue au PTI 2018-2020 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

La dépense se répartit de la manière suivante : 5 % en 2018, 55 % en 2019 et 40 % en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets seront réalisés selon la politique de développement durable de la Ville et obtiendront l'accréditation LEED appropriée lorsqu'ils le permettent. Dans le cas contraire, les projets seront réalisés selon les principes de développement durable qu'il est possible d'appliquer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi du contrat devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les meilleures conditions de mise en oeuvre des projets identifiés. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non-respect des échéanciers prévus et des dommages supplémentaires aux bâtiments du parc immobilier de la Ville. .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels : 20 septembre 2018

Début du mandat : 1^{er} octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY
Gestionnaire immobilier

Tél : (514) 872-2703
Télécop. : (514) 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-22

Isabelle BONNEAU
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-7853
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2018-08-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2018-08-27

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	\$			
	Prix forfaitaire	0,0%	2 722 574,30			
		0,0%				
		0,0%				
	Admin et profits	0,0%	0,00			
	Divers - Autres trav.	0,0%				
	Sous-total :	100,0%	2 722 574,30	136 128,72	271 576,79	3 130 279,80
	Contingences	15,0%	408 386,15	20 419,31	40 736,52	469 541,97
Total - Contrat :		3 130 960,45	156 548,02	312 313,30	3 599 821,77	
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	5,0%	156 548,02	7 827,40	15 615,67	179 991,09
Coût des travaux (Montant à autoriser)			3 287 508,47	164 375,42	327 928,97	3 779 812,86
Ristournes:	Tps	100,00%		164 375,42		164 375,42
	Tvq	50,0%			163 964,48	163 964,48
	Coût après rist. (Montant à emprunter)					3 451 472,95



Dossier # : 1198144002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-08-22 17:49

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198144002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025, le remplacement des frênes sur rues et en parcs locaux progresse bien. Cependant, depuis 2017, les inventaires des frênes dans les milieux boisés ont démontré une progression de l'agrile du frêne dans les grands parcs. L'intensification des interventions dans les parcs-nature et les grands parcs urbains est donc incontournable. Puisque la majorité de ces grands parcs sont accessibles au public, il est impératif d'assurer la sécurité des lieux. De plus, la restauration des milieux naturels fait partie intégrante du plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne pour maintenir l'intégrité écologique de ces territoires protégés.

À la suite de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les projets prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0634 – 29 novembre 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).
- CG18 0563 – 25 octobre 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au plan d'action contre l'agrile du frêne du SGPMRS pour les années 2019, 2020 et 2021.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les travaux suivants :

- la réalisation d'inventaires écologiques et forestiers;
- la planification du reboisement;
- l'abattage de frênes morts, dépérissants (infestés par l'agrile du frêne) ou présentant un danger potentiel;
- le traitement à l'insecticide des frênes identifiés à des fins de conservation;
- les travaux de contrôle de plantes exotiques envahissantes;
- la préparation du terrain et la réalisation du reboisement;
- les activités d'entretien des plantations;
- la gestion des plantes exotiques envahissantes après le reboisement.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SGPMRS d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses nécessaires pour la réalisation des travaux requis par la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs de compétence d'agglomération.

Ces espaces comportent plus de 2 000 hectares d'espaces verts et naturels constituant les foyers de biodiversité de l'île de Montréal. L'infestation de ces milieux par l'agrile du frêne progresse rapidement et la perte massive de frênes conduira à l'envahissement par des espèces végétales non désirées. La mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne permettra donc :

1. d'assurer la sécurité du public dans les grands parcs;
2. d'assurer le maintien d'un couvert forestier dans les milieux boisés;
3. de restreindre les pertes de biodiversité liées à l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes;
4. de limiter les dépenses associées à un statu quo.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des travaux du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs prévus par le programme 34700 Plan de la forêt urbaine prévu au PTI 2019-2021.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder cinq (5) ans conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribuera à l'une des quatre priorités d'interventions du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 :

«Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources».

Il contribuera également aux actions 4 et 5 de cette priorité :

«Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité»;
«Exercer une gestion écologique des terrains».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est essentielle pour assurer le financement des travaux de lutte contre l'agrile du frêne. Ceux-ci visent le maintien de l'intégrité écologique des milieux boisés et la sécurité du public qui fréquente les grands parcs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion (conseil d'agglomération) : 19 septembre 2019.

Adoption (conseil d'agglomération) : 24 octobre 2019.

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
automne 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-04

Luc ST-HILAIRE
Ingénieur forestier

Tél : 514-872-7691
Télécop. :

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-08-22

Dossier # : 1198144002

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine

Objet : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[HP - 1198144002 - Plan d'action agrile du frêne - VF.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-18

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES MILIEUX BOISÉS ET LES GRANDS PARCS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. Un emprunt de 7 500 000 \$ est autorisé pour le financement de la mise en œuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Cette dépense est détaillée à l'annexe A.
2. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ANNEXE A
DÉPENSES VISANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX REQUIS AU PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES MILIEUX BOISÉS ET LES GRANDS PARCS D'AGGLOMÉRATION

ANNEXE A
DÉPENSES VISANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX REQUIS AU PLAN
D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE DANS LES MILIEUX BOISÉS
ET LES GRANDS PARCS D'AGGLOMÉRATION

Travaux	Description	Coût (taxes incluses)
Planification/ Préparation	Production de plants de reboisement en pépinière et achat de plants en pépinière privée	150 000,00 \$
	Planification du reboisement	100 000,00 \$
Exécution	Abattage de frênes morts, infestés ou présentant un danger potentiel	5 500 000,00 \$
	Interventions de lutte biologique contre l'agrile du frêne	150 000,00 \$
	Traitement à l'insecticide de frênes identifiés à des fins de conservation	150 000,00 \$
	Travaux de contrôle des plantes exotiques envahissantes	1 050 000,00 \$
	Préparation du terrain et réalisation du reboisement	300 000,00 \$
Suivi et entretien	Activités d'entretien des plantations	100 000,00 \$
TOTAL (taxes incluses)		7 500 000,00 \$

Dossier # : 1198144002

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine

Objet : Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les milieux boisés et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1198144002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-09

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances



Dossier # : 1197404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

Il est recommandé d'adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-17 10:39

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

CONTENU

CONTEXTE

La quote-part tarifaire est le moyen financier retenu afin que la répartition d'une partie du coût du programme de la Mesure de la Consommation d'Eau (MCE) soit effectuée sur la base des compteurs installés par chacune des municipalités liées. La quote-part tarifaire comporte cinq activités qui comprennent la fourniture de compteurs d'eau, la fourniture des accessoires de compteurs, la mise en conformité des entrées d'eau, l'installation de compteurs et l'exploitation.

Les tarifs liés à la fourniture de certains compteurs d'eau doivent être révisés. En effet, l'entente contractuelle pour les compteurs a pris fin en mars 2019. Les nouvelles ententes contractuelles, d'une durée de 24 mois, offrent une grille de prix différente.

Une modification de la date de prise d'effet des règlements au 1^{er} octobre 2019 a également été faite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0486 - 20 septembre 2018 - Accorder deux contrats pour la fourniture de compteurs d'eau à la suite de l'appel d'offres 18-17019 : Nouvelle TEchnologie (TEKNO) inc. fournira les compteurs de diamètres 40 mm, 50 mm, 250 mm et 300 mm pour une somme maximale de 825 764.25\$ taxes incluses et Les compteurs Lecompte Ltée fournira les compteurs de diamètres 16 mm à 25 mm pour une somme maximale de 834 327.59\$ taxes incluses.

CG18 0510 - 20 septembre 2018 - Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

(RCG 13-004)» .

CG18 0045 - 7 mars 2018 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 870 418.24\$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-16458 (4 soumissionnaires).

CG15 0649 - 29 octobre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) - (RCG13-004).

CG15 0648 - 29 octobre 2015 - Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire.

CG14 0107 - 27 février 2014 - Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005).

CG13 0091 - 21 mars 2013 - Adopter le règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau.

CG13 0090 - 21 mars 2013 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG13 0085 - 21 mars 2013 - Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031).

CG12 0238 - 21 juin 2012 - Adopter le règlement modifiant le règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG07 0461 - 29 novembre 2007 - Adoption du règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles.

DESCRIPTION

Les modifications réglementaires proposées liées au RCG 13-005 toucheront les éléments suivants de l'Annexe A :

- Mise à jour des grilles tarifaires pour l'acquisition de compteurs;
- Retrait de certains accessoires et changement de prix des émetteurs;
- Modification de la date de prise d'effet du règlement au 1^{er} octobre 2019.

Les modifications réglementaires proposées liées au RCG 13-004 toucheront les éléments suivants :

- Mise à jour de la prise d'effet du règlement au 1^{er} octobre 2019 et modification de la

date de transmission du bon de commande (article 5 2^e alinéa b) pour que la date soit au 1^{er} octobre et non au 15 octobre.

JUSTIFICATION

Un nouveau contrat pour l'achat de compteurs est habituellement octroyé tous les deux ans. Ceci a pour effet, d'une part, de changer l'offre des compteurs disponibles pour les villes liées et, d'autre part, de faire fluctuer les prix des compteurs selon le marché, le prix des matériaux de fabrication et les nouvelles technologies disponibles à chaque nouveau contrat. L'agglomération qui vend les compteurs par la suite aux villes liées, doit mettre à jour ses grilles tarifaires.

Les changements de date de prises d'effet des Règlements et de transmission du bon de commande ont été modifiés au 1^{er} octobre au lieu du 15 octobre. La raison du changement est que la quote-part annuelle doit être transmise au plus tard le 30 novembre de chaque année aux villes liées. Le Service de l'eau doit fournir les montants des quotes-parts au Service des finances. Des vérifications du Service des finances doivent être faites avant l'envoi des factures aux villes liées. En avançant la date de deux semaines, le Service de l'eau pourra terminer la compilation à l'avance et permettre ainsi au Service des finances d'avoir un délai raisonnable pour sa vérification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces nouveaux tarifs seront pris en considération dans l'élaboration des futurs budgets de fonctionnement et des mises à jour du plan triennal d'immobilisations du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces règlements modifiés contribueront à l'atteinte des objectifs de la stratégie d'économie d'eau québécoise :

- réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de mettre à jour le règlement occasionnerait un déséquilibre financier pour l'agglomération entre l'activité d'acquisition des compteurs et la facturation de la quote-part aux villes liées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2019 : Communication aux villes liées des nouveaux tarifs et rappel de la possibilité d'utiliser le système de relève à distance de l'agglomération pour les compteurs équipés d'un émetteur compatible.

1er octobre 2019 : Application des nouveaux tarifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie RAULT, Service des finances
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 10 juin 2019
Stéphanie RAULT, 10 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey MAURICE
Agente de recherche

Tél : 514 872-3416
Télécop. : 514 872-3487

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-31

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 514 280-0063
Télécop. : 514 872 3587

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-07-15

Dossier # : 1197404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197404001-Règlement modifiant le Règlement RCG 13-004.doc](#)



[1197404001-Règlement modifiant le Règlement RCG13-005.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-10

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LES DÉLÉGATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT
SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES BÂTIMENTS
UTILISÉS EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDEN-
TIELLES (RCG 07-031) (RCG 13-004)**

Vu les articles 16, 17, 19(5), 47 et 56 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 5 du Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) est modifié par le remplacement de la date du « 15 octobre » par la suivante : « 1^{er} octobre ».

GDD 1197404001

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR LA FOURNITURE DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES AFFÉRENTES (RCG 13-005)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. La grille tarifaire relative à la fourniture de compteurs présentée à la section I de l'annexe A du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) est remplacée par la suivante :

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À LA FOURNITURE DE COMPTEURS		
<i>Base tarifaire</i>		<i>Prix unitaire</i>
<i>DIAMÈTRE (mm)</i>	<i>TYPE</i>	
15 (5/8 po)	MÉCANIQUE	96,67 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	131,90 \$
20 (3/4 po)	MÉCANIQUE	118,45 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	144,10 \$
25 (1 po)	MÉCANIQUE	158,10 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	180,35 \$
40 (1 ½ po)	MÉCANIQUE	400,57 \$
50 (2 po)	MÉCANIQUE	504,70 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 320,00 \$
75 (3 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE	2 126,69 \$
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 329,00 \$

100 (4 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 347,00 \$
150 (6 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 708,00 \$
200 (8 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	1 840,00 \$
250 (10 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	3 883,82 \$
300 (12 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	4 506,85 \$

2. La grille tarifaire relative à l'installation de l'équipement présentée à la section II de l'annexe A de ce règlement est remplacée par la suivante :

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ACCESSOIRES		
<i>Base tarifaire</i>		<i>Prix unitaire</i>
<i>TYPE</i>	<i>DIAMÈTRE (mm)</i>	
Adaptateur	15 x 20 (5/8 po x 3/4 po)	7,82 \$
	15 x 25 (5/8 po x 1 po)	9,68 \$
	20 x 25 (3/4 po x 1 po)	8,99 \$
	25 x 50 (1 po x 2 po)	64,21 \$
Raccord	20 (3/4 po)	5,74 \$
	25 (1 po)	9,80 \$
Joint d'étanchéité	20 (3/4 po) ronde	0,20 \$
	25 (1 po) ronde	0,25 \$
	40 (1 1/2 po) Ovale	2,15 \$
	50 (2 po) Ovale	1,45 \$
	50 (2 po) ronde 4 trous	3,75 \$
	75 (3 po) ronde 4 trous	4,00 \$
	100 (4 po) ronde 8 trous	5,00 \$
	150 (6 po) ronde 8 trous	6,00 \$
	200 (8 po) ronde 8 trous	8,00 \$
	250 (10 po) ronde 12 trous	15,00 \$
300 (12 po) ronde 12 trous	18,00 \$	
Boulon	SS316 (5/8 po x 3 1/4 po)	1,72 \$
	SS316 (3/4 po x 3 3/4 po)	3,02 \$
	SS316 (1/2 po x 1 1/2 po) percé	1,49 \$
	SS316 (5/8 po x 2 po)	1,24 \$
	SS316 (5/8 po x 2 po) percé	3,00 \$
	SS316 (5/8 po x 2 1/2 po)	1,47 \$
	SS316 (5/8 po x 2 1/2 po) percé	3,30 \$
	SS316 (5/8 po x 3 1/4 po) percé	3,65 \$
	SS316 (3/4 po x 3 3/4 po) percé	4,75 \$
	SS316 (7/8 po x 6 po)	11,50 \$
	SS316 (7/8 po x 6 po) percé	17,40 \$

Écrou	SS316 (5/8 po)	0,41 \$
	SS316 (3/4 po)	0,62 \$
	SS316 (7/8 po)	1,15 \$
Rondelle	SS316 (1/2 po)	0,16 \$
	SS316 (5/8 po)	0,28 \$
	SS316 (3/4 po)	0,50 \$
	SS316 (7/8 po)	0,75 \$
Émetteur		73,50 \$

3. Le présent règlement prend effet le 1^{er} octobre 2019.

GDD 1197404001



Dossier # : 1198168004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

Il est recommandé d'adopter le règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-28 15:26

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198168004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Face aux conséquences des bouleversements climatiques, Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. Les milieux naturels assurent le maintien de la biodiversité et enrichissent la qualité de vie des citoyens. En 2004, la Ville de Montréal s'est dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats et les milieux humides et hydriques. En 2015, à la suite de l'atteinte de l'objectif de 6 % de territoire protégé, la cible a été majorée à 10 % lors de la révision du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* . En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels offre à la population montréalaise de nouveaux lieux de contact avec la nature et contribue au pouvoir d'attraction de la Ville.

Le Grand parc de l'Ouest vise à assurer la santé des milieux naturels ainsi que la mise en place d'un réseau de plein air urbain intégré. Mis en valeur dans une perspective intégrée et globale, cette entité permettra de boucler la ceinture verte bordant le lac des Deux Montagnes. Le Grand parc de l'Ouest permet également de consolider la trame verte de la ville et de créer un environnement urbain à échelle humaine et respectueuse de l'environnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0315 - 31 mai 2018 - Adoption modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.

CG15 0644 - 29 octobre 2015 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

CG09 0480 - 3 décembre 2009 - Adoption du Règlement relatif à l'établissement et la

dénomination du parc-nature des Rapides du Cheval Blanc, conformément à l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Conseil de la Communauté urbaine de Montréal - 25 avril 1984 - Adoption du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

DESCRIPTION

Le présent règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest vise la création d'un territoire qui regroupe les parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-l'Île-Bizard, du Cap-Saint-Jacques et des Rapides du Cheval Blanc, le parc agricole du Bois-de-la-Roche, en plus d'inclure des secteurs d'intérêt.

Le présent règlement délimite un territoire d'une superficie approximative de 3282 ha. La création de cette entité exige la délimitation de l'emplacement de ce territoire. À titre indicatif, cette délimitation est illustrée sur une carte disponible dans les pièces jointes.

Conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), ce règlement est sans effet quant au tiers tant que la Ville de Montréal n'aura pas conclu une entente lui permettant d'exploiter le parc avec un propriétaire ou que la Ville soit devenue propriétaire d'un immeuble visé par le règlement.

JUSTIFICATION

La création du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la volonté de l'agglomération de Montréal de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire. La délimitation du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la volonté de créer des espaces verts au bénéfice de la collectivité. De nombreux milieux naturels à l'intérieur de la délimitation du Grand parc de l'Ouest sont considérés comme étant des terrains à forte valeur écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration des lots identifiés dans les limites du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels et la biodiversité, conformément aux orientations du *Plan de développement durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest assurera l'intégration légale des lots identifiés à l'intérieur de ses limites, ce qui permettra ensuite à la Ville de poursuivre ses démarches en vue d'assurer leur conservation, en tout ou en partie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura une opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption du règlement est prévue pour le conseil d'agglomération du mois de septembre 2019. Après l'adoption de ce règlement, des démarches pour assurer la protection de certains lots pourront être entreprises.

La décision sur le choix du toponyme du Grand parc de l'Ouest fera l'objet d'une résolution distincte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudine DESCHÊNES
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-1465

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-25

Véronique ANGERS
c/d développement stratégique et
programmation - grands parcs

Tél :

514 872-6746

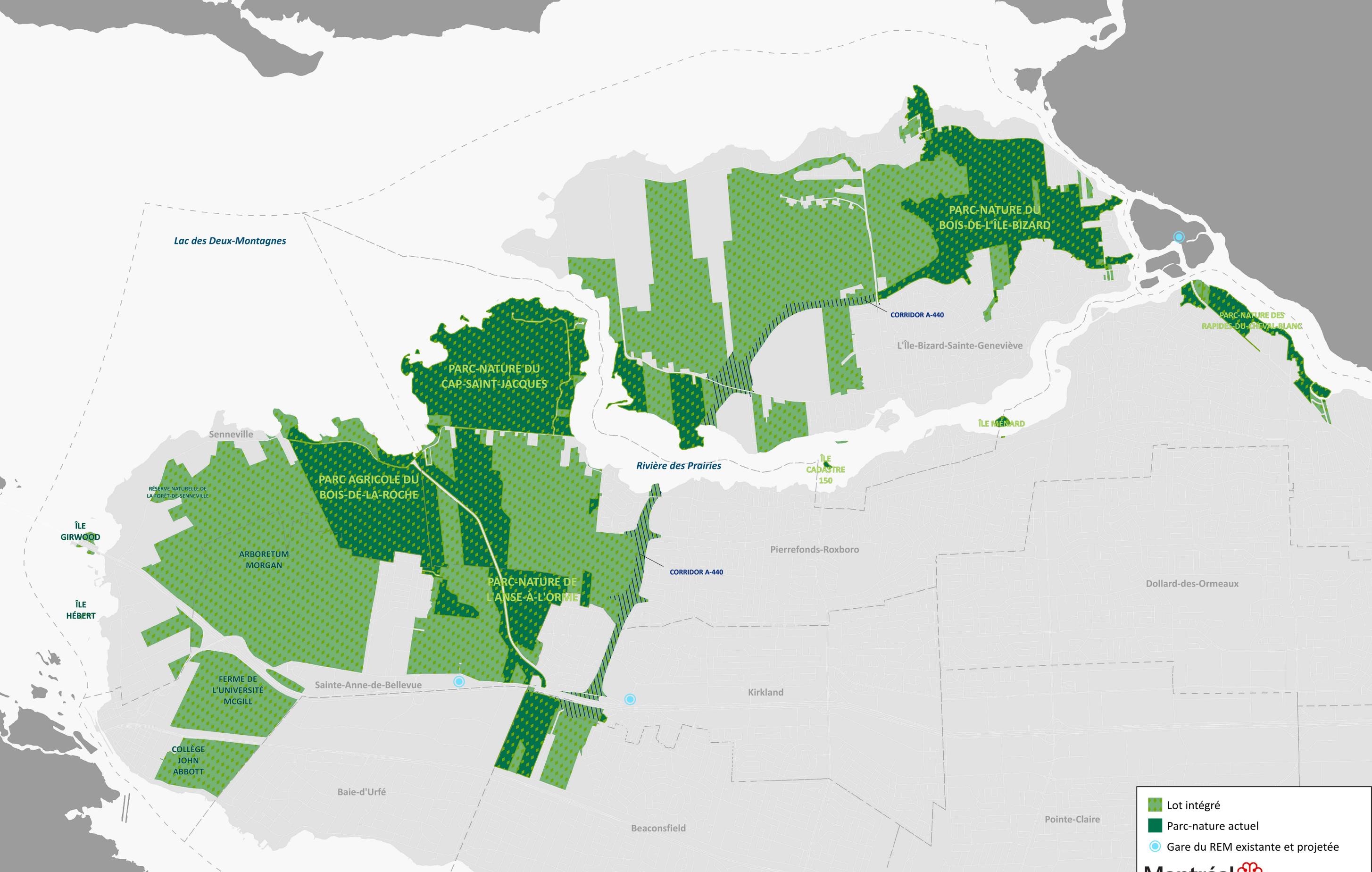
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456

Approuvé le : 2019-07-26



Dossier # : 1198168004

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau

Objet : Adopter le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AG 1198168004 - Grand parc de l'Ouest 2019-08-02.docANNEXE 1 2019-08-02.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-26

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DU GRAND PARC DE L'OUEST

Vu l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Est établi et dénommé sur le territoire de l'agglomération de Montréal, le parc à caractère régional suivant, soit le Grand parc de l'Ouest, dont l'emplacement est constitué des territoires et des immeubles mentionnés aux paragraphes 1° à 3° suivant :

1° les territoires des parcs à caractère régional et des parcs à caractère intermunicipal énumérés au présent paragraphe, tel qu'ils sont établis en vertu du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional (72) en date du (*inscrire la date du jour qui précède celui de l'entrée en vigueur du présent règlement*) :

- a) le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, à l'exception des lots 1 417 584, 1 417 586, 1 418 790, 1 418 791, 2 458 046, 3 532 903 et 3 532 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- b) le parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- c) le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
- d) le parc-agricole du Bois-de-la-Roche;
- e) l'Île cadastre 150;
- f) l'Île Ménard;
- g) les Approches de l'Île Ménard;

2° le territoire du parc à caractère régional dénommé le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc tel qu'il est établi en vertu du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc (RCG 09-033) en date du (*inscrire la date du jour qui précède celui de l'entrée en vigueur du présent règlement*);

3° les immeubles identifiés à l'Annexe 1 au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2. Le présent règlement remplace et abroge :

1° les paragraphes 5°, 6°, 7° et 9° de l'article 1, le titre 5 (parc-nature de l'Anse-à-l'Orme), le titre 6 (parc-nature du Cap-Saint-Jacques), le titre 7 (parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard) et le titre 9 (parc agricole du Bois-de-la-Roche) de l'annexe A, les titres P-3 (Bois no 4), P-4 (Bois no 5), P-6 (Bois no 7), P-7 (Bois no 8) de l'annexe B de même que l'Île cadastre 150, l'Île Ménéard et les Approches de l'Île Ménéard prévus à l'annexe B et l'annexe C du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional;

2° le Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc (RCG 09-033).

ANNEXE 1

DÉSIGNATION CADASTRALE DES IMMEUBLES D'UNE PARTIE DU GRAND PARC DE L'OUEST, préparé à Montréal, le deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 45 des minutes de Marc-Antoine Métivier, a.-g. au dossier 23084 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

GDD 1198168004

**DÉSIGNATION CADASTRALE DES IMMEUBLES D'UNE
PARTIE DU GRAND PARC DE L'OUEST**

CIRCONSCRIPTION

FONCIÈRE : MONTRÉAL
CADASTRE : DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉS : VILLE DE MONTRÉAL
(ARRONDISSEMENTS DE L'ÎLE-
BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE ET
PIERREFONDS-ROXBORO)
VILLE DE KIRKLAND
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-
BELLEVUE
VILLAGE DE SENNEVILLE

Ce document est préparé aux fins de l'Annexe 1 du Règlement du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest. Les immeubles y sont triés dans les tableaux 1 à 5 qui font chacun référence à une municipalité locale ou à un arrondissement de la Ville de Montréal puis désignés en ordre croissant de numéro de lot au Cadastre du Québec.

LISTE DES TABLEAUX

	Territoire visé (code géographique)	Page
Tableau 1	Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (66023)	2
Tableau 2	Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (66023)	6
Tableau 3	Ville de Kirkland (66102)	10
Tableau 4	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (66117)	11
Tableau 5	Village de Senneville (66127)	20

/2

TABLEAU 1 – Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–
Sainte-Genève

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
4 295 482	3 178,7
4 296 061	298 846,7
4 296 407	25 969,9
4 296 747	14 395,6
4 296 813	123 121,0
4 296 840	2 822,1
4 297 246	6 967,6
4 297 254	12 852,3
4 297 259	8 481,0
4 297 280	5 489,5
4 297 704	193 466,6
4 298 344	576 830,3
4 298 356	37 999,6
4 298 363	6 749,6
4 298 387	1 781,6
4 298 411	1 754,6
4 298 413	1 175,6
4 298 421	7 406,9
4 298 423	1 852,4
4 298 451	5 550,4
4 298 475	10 045,7
4 298 487	2 297,9
4 298 488	3 116,0
4 298 492	3 722,8
4 298 493	929,0
4 298 496	988,5
4 299 176	84 005,7
4 299 343	28 321,7
4 299 344	5 779,2
4 299 415	520 076,6
4 299 505	12 011,5
4 299 509	3 164,0
4 299 534	8 897,0
4 299 554	929,0
4 299 555	929,0
4 299 570	576,1

/3

4 299 571	421,2
4 299 572	854,7
4 299 577	2 917,4
4 589 113	576,0
4 589 115	710,9
4 589 204	31 645,3
4 589 216	923,8
4 589 217	701,3
4 589 218	998,4
4 589 219	894,2
4 589 220	968,6
4 589 221	1 012,2
4 589 222	989,3
4 589 224	1 495,7
4 589 225	1 448,6
4 589 231	625 920,5
4 589 255	373 949,7
4 589 261	3 668,5
4 589 401	96 099,5
4 589 412	1 720 054,6
4 589 431	30 437,6
4 589 432	223 462,9
4 589 459	646,6
4 589 493	642,0
4 589 748	151 174,4
4 589 753	9 420,4
4 589 768	2 827,3
4 589 770	48 220,2
4 589 772	1 679,2
4 589 773	12 391,0
4 589 777	74 999,1
4 589 779	328 760,9
4 589 785	126,0
4 589 862	10 947,9
4 589 873	2 839 654,1
4 590 210	6 795,4
4 590 221	23 024,6
4 590 222	711,8
4 590 224	704,5
4 590 225	563,4
4 590 249	4 347,1

/4

4 590 263	655,1
4 590 269	1 064,1
4 590 273	887,7
4 590 276	4 399,7
4 590 277	1 166,5
4 590 278	8 305,5
4 590 285	877,1
4 590 286	519,5
4 590 287	956,1
4 590 288	809,5
4 590 289	924,0
4 590 290	924,0
4 590 291	923,8
4 590 292	763,1
4 590 294	941,0
4 590 295	871,0
4 590 296	313,8
4 590 297	758,9
4 590 298	914,0
4 590 299	789,5
4 590 300	832,3
4 590 301	1 067,7
4 590 302	1 323,2
4 590 303	1 049,3
4 590 305	759,1
4 590 306	856,8
4 590 307	801,7
4 590 309	173,8
4 590 336	88 449,7
4 590 338	601,9
4 590 339	1 029,1
4 590 343	1 323,9
4 590 344	992,9
4 590 345	1 323,9
4 590 347	698,1
4 590 353	1 360,0
4 590 356	37 267,0
4 590 357	57 053,6
4 590 510	29 810,7
4 590 514	3 734,2
4 590 515	1 680,2

/5

4 590 516	2 618,7
4 590 539	129,6
4 590 542	11 963,9
4 590 543	639 517,6
4 590 544	19 002,9
4 590 548	219 503,6
4 590 556	49 126,7
4 590 598	41 183,9
4 590 608	249,7
4 590 609	130 101,4
4 590 614	1 342,4
4 590 619	6 794,8
4 590 620	6 797,9
4 590 715	4 179,9
4 590 761	121 464,1
4 590 778	92 096,5
4 590 779	27 797,5
4 590 781	2 247,1
4 590 824	600,2
4 590 825	682,0
4 590 827	1 180,2
5 118 849	1 805,2
5 119 080	216,2
5 119 090	180,1
5 182 502	1 643,1
5 299 016	221,7
5 299 018	757,9
5 299 021	1 008,2
5 299 022	1 271,2
5 299 023	6 239,0
5 299 024	256 544,5
5 564 225	2 883,9
5 564 226	2 888,5
5 790 276	7 471,7
5 915 758	18 656,4
5 915 759	17 439,0

MA.M

/6

TABLEAU 2 – Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
1 389 075	1 274,2
1 389 076	464,5
1 389 077	464,5
1 389 078	464,5
1 389 080	696,8
1 389 081	696,8
1 389 082	464,5
1 389 083	464,5
1 389 084	464,5
1 389 086	464,5
1 389 087	573,6
1 389 088	388,8
1 389 089	487,7
1 389 090	589,9
1 389 091	692,1
1 389 092	596,7
1 389 093	375,8
1 389 094	443,6
1 389 095	936,8
1 389 096	684,2
1 389 097	800,5
1 389 098	805,8
1 389 099	821,3
1 389 100	1 068,4
1 389 101	1 228,9
1 389 102	1 665,1
1 389 103	424,3
1 389 104	680,4
1 389 105	656,1
1 389 106	588,5
1 389 107	567,6
1 389 108	1 200,8
1 389 111	548,1
1 389 112	521,5
1 389 113	1 157,6
1 389 114	671,3

MA.M

/7

1 389 115	725,5
1 389 116	1 393,5
1 390 827	464,5
1 977 233	1 013,8
1 977 234	1 114,8
1 977 235	1 845,1
1 977 236	401,8
1 977 237	522,3
1 977 238	1 114,8
1 977 241	864,6
1 977 243	712,4
1 977 244	459,9
1 977 245	593,7
1 977 251	1 521,2
1 977 252	2 567,4
1 977 253	401,8
1 977 254	401,8
1 977 257	401,8
1 977 259	401,8
1 977 260	836,1
1 977 261	836,1
1 977 262	418,1
1 977 263	464,5
1 977 264	464,5
1 977 265	836,1
1 977 266	464,5
1 977 267	1 074,5
1 977 268	464,5
1 977 269	464,5
1 977 270	464,5
1 977 271	464,5
1 977 272	464,5
1 977 273	722,8
1 977 274	464,5
1 977 275	39 592,7
1 977 297	194 685,3
1 977 298	216 987,2
1 977 309	17 125,7
1 977 312	51 745,7
1 977 315	77 974,2
1 977 435	828,4

/8

1 977 436	537,9
1 977 438	937,7
1 977 439	660,0
1 977 440	709,5
1 977 441	957,5
1 977 442	788,4
1 977 443	1 919,2
1 977 444	741,6
1 977 445	1 895,7
1 977 446	660,0
1 977 447	537,9
1 977 448	921,0
1 977 449	709,5
1 977 450	751,7
1 977 451	537,9
1 977 452	709,5
1 977 453	6 905,2
1 977 454	709,5
1 977 456	660,0
1 977 457	537,9
1 977 458	812,1
1 977 459	751,7
1 977 460	709,5
1 977 461	2 765,8
1 977 462	660,0
1 977 463	800,8
1 977 464	626,6
1 977 465	640,3
1 977 466	537,9
1 977 467	639,6
1 977 468	1 040,9
1 977 469	820,9
1 977 470	674,6
1 977 471	537,9
1 977 472	660,0
1 977 474	811,3
1 977 475	809,9
1 977 476	653,0
1 977 477	660,0
1 977 478	709,5
1 977 479	594,0

MA.M

/9

1 977 480	278 254,5
1 977 481	39 785,0
1 977 651	19 873,2
1 978 981	1 756,4
1 978 990	68 025,5
1 978 991	93 086,8
1 978 993	89 669,8
1 979 024	2 113,5
1 979 025	676,5
1 990 761	2 492,9
1 990 949	622,6
1 990 974	401,8
1 991 057	401,8
1 991 079	281,3
1 991 084	401,8
2 461 328	35 881,6
3 016 043	574,5
3 016 044	679,8
3 395 646	384 093,3
3 395 778	1 084,5
3 523 483	464,5
3 523 484	464,5
3 617 233	6 893,4
3 725 210	100 888,3
4 430 310	13 690,8
4 430 311	138 575,6
4 430 312	86 285,6
4 430 313	10 000,0
4 430 314	124 949,5
4 430 315	224 536,6
4 460 080	119 370,1
4 460 081	68 940,9
4 472 099	140 803,9
4 662 070	3 293,3
4 662 071	30 909,2
4 662 072	21 195,8
4 682 707	40 276,3
4 682 708	20 233,1
4 682 709	90 657,0
4 682 710	52 448,2
4 714 402	39 682,2

M.A.M

/10

4 714 403	36 027,1
4 714 404	4 049,5
4 714 405	9 263,8
4 714 406	3 335,9
4 722 078	11 195,0
4 784 735	146 647,3
4 784 736	11 479,7
4 784 737	4 164,2
4 784 738	49 186,9
4 784 739	60 522,7
4 802 998	102 067,4
4 802 999	72 592,6
4 803 002	17 822,4
4 803 003	79 976,6
4 803 004	230 614,1
4 803 005	3 527,9
4 803 006	6 990,3
4 803 007	108 650,2
4 803 008	65 006,6
5 046 826	90 718,6
5 046 827	1 822,2
5 073 739	1 428,2
5 073 740	3 786,7
5 073 741	11 254,5

TABLEAU 3 – Ville de Kirkland

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
2 458 090	19 019,9
2 458 959	6 850,4
2 461 328	35 881,6
2 461 471	58 856,1

TABLEAU 4 – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
1 556 721	17 024,6
1 556 759	45 894,6
1 556 789	399 731,8
1 556 792	1 094 500,2
1 556 795	49 104,3
1 558 416	42 917,2
1 558 433	1 010,8
1 558 434	615,5
1 558 435	559,9
1 558 436	559,9
1 558 437	605,3
1 558 438	540,0
1 558 439	715,2
1 558 440	523,1
1 558 441	915,3
1 558 442	709,4
1 558 443	764,3
1 558 444	644,6
1 558 446	791,8
1 558 447	715,2
1 558 448	660,0
1 558 449	647,2
1 558 450	831,4
1 558 451	600,0
1 558 452	600,0
1 558 453	540,0
1 558 454	540,0
1 558 455	733,7
1 558 457	684,2
1 558 458	600,0
1 558 459	600,0
1 558 460	557,1
1 558 461	592,3
1 558 462	592,3
1 558 463	540,0
1 558 464	722,1
1 558 465	648,4
1 558 466	540,0

/12

1 558 468	540,0
1 558 469	540,0
1 558 470	540,0
1 558 471	698,0
1 558 472	619,8
1 558 473	592,3
1 558 474	540,0
1 558 475	540,0
1 558 476	540,0
1 558 477	540,0
1 558 478	633,6
1 558 479	540,0
1 558 480	540,0
1 558 481	540,0
1 558 482	646,2
1 558 483	552,9
1 558 484	552,9
1 558 485	552,9
1 558 486	592,3
1 558 487	592,3
1 558 488	540,0
1 558 489	592,3
1 558 490	540,0
1 558 491	540,0
1 558 492	540,0
1 558 493	540,0
1 558 494	540,0
1 558 495	540,0
1 558 496	540,0
1 558 497	777,2
1 558 498	1 165,9
1 558 499	741,7
1 558 500	702,6
1 558 501	540,0
1 558 502	540,0
1 558 503	540,0
1 558 505	540,0
1 558 506	540,0
1 558 507	540,0
1 558 508	540,0
1 558 509	540,0

/13

1 558 510	540,0
1 558 511	624,4
1 558 512	564,9
1 558 513	591,2
1 558 514	658,1
1 558 515	684,8
1 558 516	600,0
1 558 517	600,0
1 558 518	600,0
1 558 519	592,3
1 558 520	543,9
1 558 521	551,6
1 558 522	617,0
1 558 523	559,4
1 558 524	571,5
1 558 525	764,4
1 558 526	666,7
1 558 529	1 063,2
1 558 530	589,8
1 558 531	600,0
1 558 532	600,0
1 558 533	617,0
1 558 534	559,2
1 558 535	592,3
1 558 536	826,2
1 558 540	594,2
1 558 541	524,8
1 558 542	530,6
1 558 543	739,3
1 558 544	1 679,9
1 558 545	600,0
1 558 546	1 024,2
1 558 547	651,0
1 558 548	575,1
1 558 549	656,0
1 558 550	514,5
1 558 551	537,2
1 558 552	546,9
1 558 553	556,6
1 558 555	576,0
1 558 556	1 035,1

/14

1 558 557	569,5
1 558 558	586,5
1 558 559	587,3
1 558 560	569,2
1 558 561	575,5
1 558 563	555,6
1 558 564	545,7
1 558 565	535,8
1 558 566	516,1
1 558 567	673,4
1 558 568	702,8
1 558 569	692,8
1 558 570	687,9
1 558 573	780,6
1 558 574	592,3
1 558 575	600,0
1 558 576	592,3
1 558 577	540,0
1 558 578	600,0
1 558 579	571,4
1 558 581	800,0
1 558 582	646,9
1 558 583	587,2
1 558 584	604,1
1 558 585	8 494,7
1 558 586	167,5
1 558 587	667,8
1 558 588	1 080,5
1 558 589	668,2
1 558 590	580,0
1 558 591	580,0
1 558 592	580,0
1 558 593	272,0
1 558 594	580,0
1 558 595	592,3
1 558 596	592,3
1 558 597	540,0
1 558 598	580,0
1 558 599	558,1
1 558 600	514,2
1 558 601	672,7

/15

1 558 602	689,5
1 558 603	531,0
1 558 604	9 353,6
1 558 605	578,6
1 558 606	580,0
1 558 607	592,3
1 558 608	599,4
1 558 609	540,0
1 558 610	540,0
1 558 611	540,0
1 558 612	540,0
1 558 613	540,0
1 558 614	540,0
1 558 615	4 766,9
1 558 616	540,0
1 558 617	540,0
1 558 618	540,0
1 558 619	540,0
1 558 620	540,0
1 558 621	540,0
1 558 622	540,0
1 558 623	540,0
1 558 624	540,0
1 558 625	578,7
1 558 626	5 179,8
1 558 627	760,4
1 558 628	938,2
1 558 629	740,5
1 558 630	540,0
1 558 631	540,0
1 558 632	540,0
1 558 633	540,0
1 558 634	540,0
1 558 635	540,0
1 558 636	529,2
1 558 637	1 571,9
1 558 638	461,9
1 558 639	536,2
1 558 640	540,0
1 558 641	592,3
1 558 642	540,0

/16

1 558 643	592,3
1 558 644	580,0
1 558 645	580,0
1 558 646	580,0
1 558 647	580,0
1 558 648	615,5
1 558 649	649,8
1 558 650	966,6
1 558 651	662,5
1 558 652	600,0
1 558 653	600,0
1 558 654	540,0
1 558 655	540,0
1 558 656	540,0
1 558 657	540,0
1 558 658	540,0
1 558 660	540,0
1 558 661	540,0
1 558 662	635,3
1 558 663	967,0
1 558 664	739,6
1 558 665	586,4
1 558 666	543,0
1 558 667	540,0
1 558 668	592,3
1 558 669	559,9
1 558 704	3 358 108,0
1 558 705	1 114,5
1 559 403	686,5
1 559 404	587,7
1 559 405	587,7
1 559 406	587,7
1 559 407	587,7
1 559 408	587,7
1 559 409	633,9
1 559 452	20 028,5
1 559 454	79 014,5
1 559 455	5 238,0
1 559 458	728,1
1 559 469	8 246,2
1 559 470	61 356,4

/17

1 559 474	180 032,0
1 559 475	3 417,6
1 559 476	32 110,7
1 559 479	6 894,8
1 559 480	1 221,1
1 559 483	17 039,2
1 559 485	79 709,5
1 559 490	49 603,6
1 559 496	2 972,9
1 559 497	1 008,0
1 559 498	44 567,2
1 559 500	4 402,0
1 559 501	1 421,1
1 559 523	10 377,4
1 559 524	13 253,7
1 559 528	1 630,1
1 559 531	7 753,0
1 559 663	6 072,2
1 559 756	501,7
1 559 776	158 544,0
1 559 777	15 720,1
1 559 778	25 039,0
1 559 779	4 290,1
1 559 789	4 041,7
2 461 307	1 469,1
2 461 314	447,8
2 461 315	640,6
3 756 628	1 625,9
3 756 629	1 343,4
3 756 630	1 148,3
3 756 631	1 002,8
3 756 632	967,4
3 756 633	813,0
3 756 634	261,3
3 756 635	317,8
3 756 636	388,0
3 756 637	458,1
3 756 638	742,3
3 756 639	852,3
3 756 640	743,2
3 756 641	789,1

/18

3 756 642	773,4
3 756 643	688,5
3 756 644	857,7
3 756 645	2 103,5
3 756 646	1 283,3
3 756 647	1 448,6
3 756 648	1 007,2
3 756 649	654,1
3 756 650	725,1
3 756 651	837,0
3 756 652	972,3
3 756 653	62,0
3 756 654	217,8
3 756 655	413,1
3 756 656	956,0
3 756 657	955,4
3 756 658	905,5
3 756 659	1 499,9
3 756 660	1 928,9
3 756 662	2 737,5
3 756 663	1 521,3
3 756 664	358,6
3 756 665	820,6
3 756 666	869,6
3 756 667	940,3
3 756 668	935,2
3 756 669	853,8
3 756 670	724,4
3 756 671	653,4
3 756 672	581,8
3 756 673	813,9
3 756 674	862,3
3 756 675	926,6
3 756 676	1 039,0
3 756 677	1 114,6
3 756 678	967,5
3 756 679	767,2
3 756 680	767,2
3 756 681	623,9
3 756 682	54,9
3 756 683	428,2

/19

3 756 684	365,3
3 756 685	308,8
3 756 686	252,3
3 756 687	220,6
3 756 688	76,1
3 756 690	414,6
3 756 691	231,3
3 756 692	730,3
3 756 693	1 472,8
3 756 694	1 037,6
3 756 695	949,3
3 756 696	943,2
3 756 697	937,3
3 756 698	931,7
3 756 699	1 092,7
3 756 700	1 632,7
3 756 701	2 218,6
3 756 702	1 226,9
4 002 876	1 509,3
4 002 877	1 835,4
4 002 878	928,9
4 002 879	796,1
4 002 880	796,1
4 173 344	934,0
4 173 345	16 642,7
4 173 346	3 723,5
4 213 359	27,0
4 213 360	7,2
4 213 361	58,0
4 247 134	10 764,4
4 247 135	12 581,4
4 310 106	2 117,1
4 310 107	35 243,0
4 310 114	4 539,1
4 310 115	2 320,7
4 310 117	158,7
6 308 199	405,5
6 308 200	2 416,6
6 308 201	152,8
6 308 202	154,8
6 308 203	2 303,9

/20

6 308 204	343,9
6 308 205	9,6
6 308 206	599,3
6 308 207	601,5
6 308 208	50,4
6 308 209	3 317,3
6 308 210	576,2
6 308 211	19,2
6 308 212	638,0
6 308 213	2 466,2
6 308 214	134,5
6 308 215	5 418,9
6 308 216	413,5
6 308 217	410,8
6 308 218	1 137,4
6 308 219	196,1
6 308 220	1 040,9
6 308 221	62,8
6 308 222	47,6
6 308 223	666,0
6 308 224	1 547,0
6 308 225	99,5
6 308 226	662,6
6 308 227	321,5
6 308 228	1 124,3
6 312 080	168 657,4

TABLEAU 5 – Village de Senneville

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m ²)
1 976 772	17 744,5
1 976 800	2 229,7
1 976 801	2 229,7
1 976 943	53 531,9
1 976 951	166 675,9
1 976 957	77 208,5
1 976 958	212 619,1
1 976 959	63 940,3
1 976 960	408 140,5
1 976 971	22 741,2

/21

1 976 980	68 728,3
1 976 989	57 442,8
1 977 089	132 331,4
1 977 164	37 192,6
1 977 185	503 254,0
1 977 212	16 349,4
1 977 213	904,9
1 977 214	116 069,0
1 977 215	16 205,3
1 977 216	13 915,1
1 977 217	5 962,8
1 977 218	5 715,3
1 977 221	60 617,4
1 978 995	2 549,4
1 978 997	35 248,9
1 978 999	2 127,5
1 979 000	3 850,5
1 990 879	180 141,4
1 990 967	52 209,5
1 991 025	310,8
2 507 120	7 998,1
3 977 387	1 061,2
3 977 388	8 068,7
3 977 389	8 003,5
3 977 390	22 068,9
4 884 103	28 832,3
4 884 104	30 804,7
5 352 132	312 504,9

/22

Les numéros de lot et superficies du Cadastre du Québec indiqués dans ce document sont à jour en date du 22 juillet 2019.

Préparé à Montréal, le deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 45 de mes minutes au dossier 23084 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

(SIGNÉ)

MARC-ANTOINE MÉTIVIER
Arpenteur-géomètre

Dossier : 23084

Copie conforme à l'original

Montréal, le 2019-08-02

MA. Métivier ag.

Arpenteur(e)-géomètre





Dossier # : 1194368007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Il est recommandé:

- 1) d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
- 2) d'adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2015).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-23 09:30

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1194368007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en 2008 prévoyait un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'une de ces mesures visait plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire montréalais dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires.

Afin de tenir compte de l'évolution du cadre urbain et de l'intensification des besoins pour de nouveaux aménagements cyclables, une première modification au Décret (CG15 0037) a été rendue nécessaire en 2015 alors que le réseau cyclable montréalais totalisait 650 kilomètres.

Aujourd'hui, ce réseau totalise 876 kilomètres dans l'ensemble de l'agglomération. Forte de ce succès, la Ville de Montréal entend poursuivre ses efforts afin qu'un plus grand nombre de cyclistes se déplacent à vélo. C'est dans ce contexte qu'une seconde modification est requise afin de permettre, notamment, le déploiement du Réseau express vélo (REV). Celui-ci se veut une infrastructure cyclable de grande capacité, attrayante et conviviale. Les 17 grands axes dont il est composé se présentent comme la colonne vertébrale du réseau cyclable montréalais à laquelle pourront se greffer de nombreux axes cyclables locaux. Le REV vise à assurer la desserte de grands pôles d'activités commerciales, résidentielles, industrielles et institutionnelles de même que les pôles de transport collectif par des liaisons fiables, sécuritaires et continues.

Ce réseau d'axes cyclables contribuera à la transformation de l'environnement urbain en véritables milieux de vie. Il soutient l'offre d'une mobilité active sur le territoire montréalais par l'implantation d'infrastructures aménagées selon les meilleures pratiques, assurant ainsi un niveau de sécurité optimal et réduisant les conflits potentiels avec les autres usagers de la route. Le vélo devient ainsi un mode de transport à part entière, à la portée de tous et attrayant pour les nouveaux utilisateurs potentiels.

À l'heure actuelle, 118 kilomètres (64%) du REV sur les 184 kilomètres qu'il totalise figurent sur la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal qui apparaît dans le *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)* à la suite de la modification apportée en 2015 (CG15 0037). Le financement nécessaire à la planification et à la réalisation des 66 kilomètres restants ne peut être puisé dans les budgets d'agglomération (budget de fonctionnement et PTI) que si ceux-ci apparaissent à leur tour dans l'annexe du Décret, parmi les équipements et infrastructures d'intérêt collectif.

Il importe de mentionner que les axes à l'étude pour le REV ont fait l'objet de présentations et de discussions auprès de différents comités ou instances, notamment auprès des directeurs d'arrondissements lors d'une rencontre tenue le 9 avril dernier et auprès des directeurs généraux des villes liées lors de la rencontre de l'Association des municipalités de banlieue tenue le 7 mai dernier.

C'est dans ce contexte qu'il est requis de modifier le Décret concernant l'agglomération de Montréal. L'objectif étant d'y ajouter les 66 kilomètres à l'étude pour le Réseau express vélo (REV) afin que l'agglomération puisse planifier et amorcer leur réalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0037 (29 janvier 2015) - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
CG09 0364 (27 août 2009) - Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) (réseau cyclable);

DESCRIPTION

Il s'agit dans un premier temps d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal pour y inclure les corridors à l'étude pour le REV (184 km). La carte du REV illustrant notamment les nouveaux axes (66 km) à inclure dans la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal figure en pièce jointe.

Ensuite il s'agit d'approuver le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). Ce règlement nécessite l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

JUSTIFICATION

Il est acquis que les budgets d'agglomération (budget de fonctionnement et PTI) ne peuvent financer la planification et la réalisation de nouvelles infrastructures cyclables que si celles-ci figurent parmi les équipements et infrastructures projetées d'intérêt collectif du *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)*. Or, 66 kilomètres (36%) des axes à l'étude pour le REV à l'heure actuelle n'apparaissent pas dans la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération montréalaise annexée au Décret. D'où la nécessité de modifier le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* afin d'y intégrer la totalité des axes à l'étude pour le REV.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bien que les corridors à l'étude pour le REV soient maintenant connus, la démarche visant à en évaluer les coûts de réalisation n'a pas encore été complétée. Les différentes études de conception doivent être réalisées, ce qui permettra de mieux apprécier les coûts associés à son déploiement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement du réseau cyclable montréalais et, par extension, du Réseau express vélo (REV), s'inscrivent dans les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* dont l'une des priorités vise la réduction des émissions de GES. Le REV vise à accroître l'usage du vélo partout sur le territoire de l'agglomération en offrant des liaisons confortables, sécuritaires, fiables et continues entre divers générateurs de déplacements, notamment les grands pôles d'activités et les principaux pôles de transport collectif. Ainsi, il s'appuie sur des principes favorisant une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable à l'échelle locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du dossier par les instances décisionnelles de la Ville est requise afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) de procéder à une modification du *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)* en inscrivant le REV parmi les équipements et les infrastructures d'intérêt collectif. Conséquemment, il sera possible pour l'agglomération d'utiliser les sommes prévues au budget de fonctionnement et au programme triennal d'immobilisation (PTI) pour financer sa planification et son implantation à la grandeur de l'agglomération. Si le dossier n'est pas approuvé par les instances, aucune modification au Décret ne sera possible par le MAMH et aucune somme du budget de fonctionnement et du PTI d'agglomération ne pourra être allouée pour la planification et le déploiement des corridors à l'étude pour le REV qui n'apparaissent pas dans l'annexe du Décret.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les 5 premiers axes du REV ont fait l'objet d'un dévoilement lors d'un point de presse tenu le 27 mai dernier. Aucune autre opération de communication n'est prévue pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 août 2019 : Approbation des modifications au réseau cyclable par le conseil d'agglomération et avis de motion du règlement;
19 septembre 2019 : Adoption du règlement par le conseil d'agglomération;
Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-28

François GODEFROY
Chef de section

Tél : 514-868-0972
Télécop. :

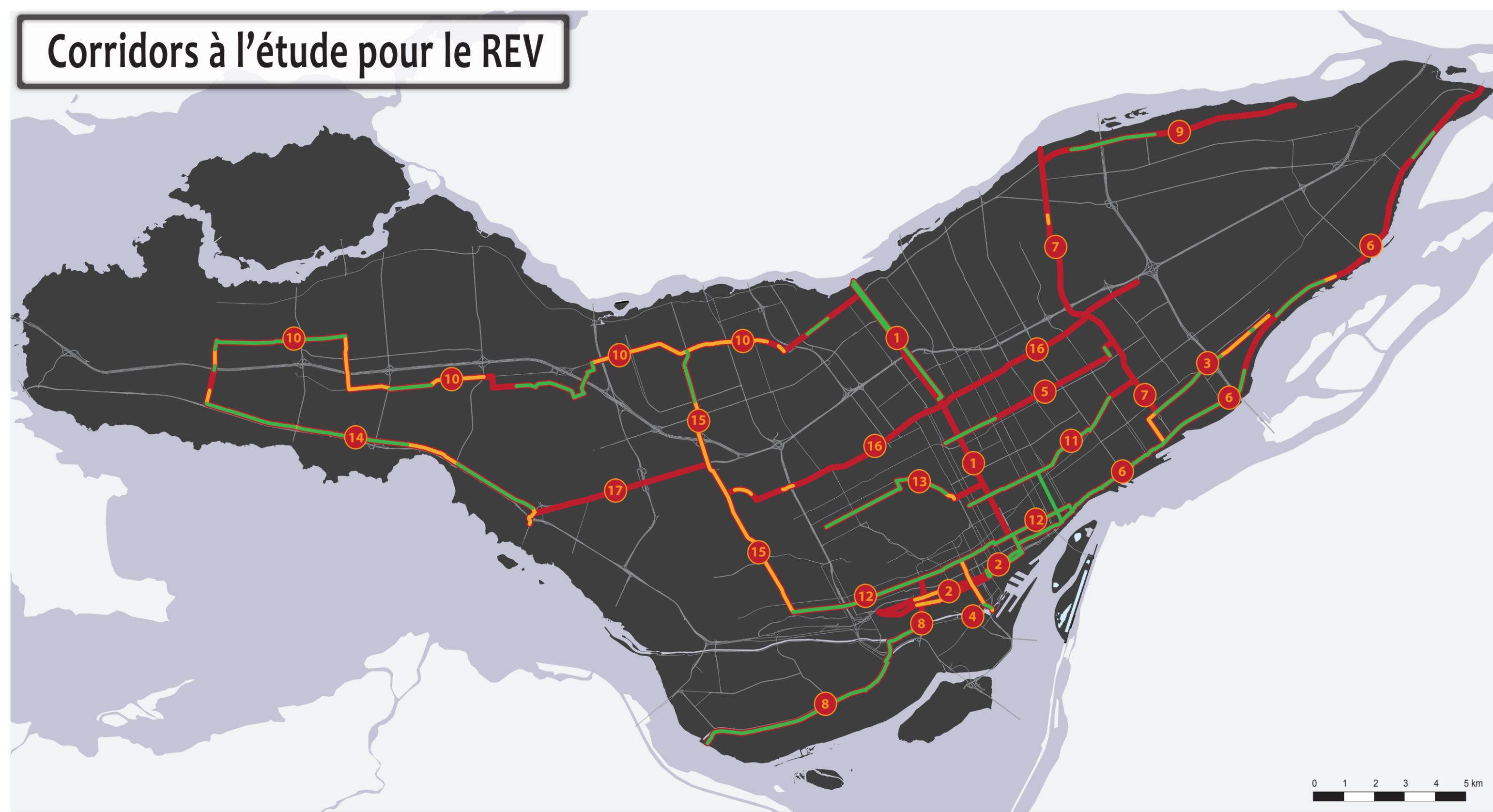
APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-07-23

Corridors à l'étude pour le REV



Montréal

Service de l'urbanisme et de la mobilité
 Direction de la mobilité
 Div. du dev. des projets et intégration des réseaux

Date: 8 août 2019

Listes des corridors à l'étude

- | | | |
|---|----------------------------------|---|
| 1 - Axe Lajeunesse-Berri-Saint-Denis | 7 - Axe Nord-Sud du secteur Est | 13 - Chemin de la Côte-Sainte-Catherine |
| 2 - Viger / Saint-Antoine / Saint-Jacques | 8 - Atwater / Canal de l'Aqueduc | 14 - Elm / Cardinal |
| 3 - Souigny | 9 - Rivière -des-Prairies | 15 - Cavendish |
| 4 - Peel | 10 - Henri-Bourassa / Technoparc | 16 - Axe Est-Ouest |
| 5 - Bellechasse | 11 - Rachel | 17 - Côte-de-Liesse / A-520 |
| 6 - Notre-Dame (René-Lévesque) | 12 - Maisonneuve | |

Corridors à l'étude pour le REV (184 km)

- Tronçons à inclure dans le nouveau décret d'agglomération (66 km)
- Tronçons projetés déjà inclus dans le plan du réseau cyclable actuel et projeté (32,5 km)
- Tronçons existants déjà inclus dans le plan du réseau cyclable actuel et projeté (85,5 km)

Dossier # : 1194368007

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux

Objet : 1) Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

Conformément à l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), ce règlement nécessite l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

FICHIERS JOINTS



[Règl. mod. annexe Décret agglomération.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-02

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.

Tél : 514 872-3024

Division : Direction des affaires civiles

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MODIFIANT L'ANNEXE
DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (1229-2005,
8 DÉCEMBRE 2005)**

Vu l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est modifiée par le remplacement des mots « Réseau cyclable et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le 29 janvier 2015 (CG15 0037) » par les mots « Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le *(insérer ici la date de l'adoption de la résolution approuvant la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable) (insérer ici le numéro de cette résolution)* ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXX.

GDD : 1194368007



Dossier # : 1197485001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la Convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers.

D'approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la Convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-08 16:55

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197485001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la Lettre d'entente no 45 entre la Ville de Montréal et L'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section local 125), laquelle vise à apporter des modifications aux modalités de l'article 26 de la Convention collective 2010-2017 qui concernent l'attribution et la distribution des uniformes des employés pompiers.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 26 de la convention collective 2010-2017 applicable aux employés pompiers (ci-après la "Convention collective") prévoit les modalités relatives à l'attribution et à la distribution des uniformes.

Or, au cours de l'année 2018, la Ville de Montréal a mis en place un projet visant à optimiser la gestion vestimentaire de l'ensemble des employés œuvrant au sein de la sécurité publique, incluant les employés pompiers. Dans le cadre de ce projet, la Ville de Montréal a octroyé un contrat visant à transférer à un fournisseur externe la responsabilité complète de l'attribution et de la distribution des uniformes. Puisque ce projet ne correspond pas à certaines dispositions de l'article 26 de la Convention collective, il était nécessaire que les parties entreprennent des négociations afin de modifier les dispositions problématiques au sein de l'article 26 de la Convention collective.

Faisant suite aux négociations entreprises, une entente est intervenue entre les parties en juin 2019, sous réserve de son approbation par l'autorité compétente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 120090 du 22 mars 2012: Approuver le projet de renouvellement de la convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2017

CG 180063 du 25 janvier 2018: Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, avec Logistik Unicorp inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 (2 soum., 1 seul conforme).

DESCRIPTION

Dans le cadre de la conclusion de la Lettre d'entente 45, laquelle est jointe à la présente, les parties ont convenu d'apporter des modifications aux articles 26.01 et 26.06 de la Convention collective, le tout afin que ces articles puissent être en conformité avec le système d'attribution et de distribution des uniformes implanté et intégré par le nouveau fournisseur, au cours de l'année 2019. Ces modifications touchent plus particulièrement le système de pointage permettant de procéder aux commandes des pièces d'uniformes (article 26.01) ainsi que les délais et autres modalités applicables lors desdites commandes (article 26.06).

JUSTIFICATION

La Lettre d'entente 45 permet d'ajuster les dispositions de l'article 26 de la Convention collective en ce qui a trait à l'attribution et la distribution des uniformes, afin que ces dispositions puissent être conformes aux façons de faire du nouveau fournisseur externe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications apportées aux articles 26.01 et 26.06 sont de nature normative et n'engendrent pas de coût directement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Lettre d'entente 45 a été signée par les représentants des parties et entrera en vigueur au moment de son approbation par l'autorité compétente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène DORION
Conseillère principale en relations de travail

Tél : 514-299-3545
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-29

Sylvain Rodrigue
Chef de division relations de travail (séc.
publique)

Tél : 514 868-7651
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean ROCHETTE
Adjoint au directeur
Tél : 514.872.0131
Approuvé le : 2019-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2019-07-29

**ENTENTE NO 45 (2010-2017)
AYANT POUR OBJET LA MODIFICATION DES MODALITÉS ENTOURANT L'ATTRIBUTION ET LA
DISTRIBUTION DES UNIFORMES AUX EMPLOYÉS POMPIERS**

ENTRE : LA VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
Ci-après « l'Employeur »

ET : L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL INC.
(ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POMPIERS, SECTION
LOCALE 125)
Ci-après « le Syndicat »

ATTENDU QUE L'article 26 de la convention collective 2010-2017 prévoit des modalités particulières en ce qui a trait à l'attribution et à la distribution des uniformes des employés pompiers ;

ATTENDU QUE L'Employeur a mis en place un projet visant à optimiser la gestion vestimentaire de l'ensemble des employés oeuvrant au sein de la sécurité publique, incluant les employés pompiers ;

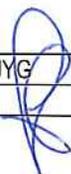
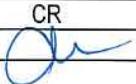
ATTENDU QUE Dans le cadre du projet susmentionné, l'Employeur a octroyé un contrat visant à transférer à un fournisseur externe la responsabilité complète de l'attribution et de la distribution des uniformes des employés oeuvrant au sein de la sécurité publique, incluant les employés pompiers (ci-après le « nouveau système d'attribution et de distribution des uniformes »);

ATTENDU QUE L'article 26.06 de la convention collective 2010-2017 prévoit que la commande des pièces d'uniformes devant être distribuées au cours d'une année visée doit avoir lieu à l'automne précédent cette année visée;

ATTENDU QUE Le nouveau système d'attribution et de distribution des uniformes sera implanté et intégré au cours de l'année 2019;

ATTENDU QUE La première commande des employés pompiers, pour les pièces d'uniformes devant être distribuées au cours de l'année visée 2019, ne peut avoir lieu avant l'implantation et l'intégration du système au cours de l'année 2019;

ATTENDU QUE Les délais mentionnés au paragraphe précédent font en sorte que les employés pompiers n'ont pu utiliser les points qu'ils ont présentement en banque avant la date butoir du 31 décembre 2018 prévue à l'article 26.01 de la convention collective 2010-2017;

BL	JYG	CR	LB
			

ATTENDU QUE

Le nouveau système d'attribution et de distribution des uniformes offrira aux employés pompiers plus de latitude quant aux moments où ils peuvent procéder à la commande de leurs pièces d'uniformes;

ATTENDU QUE

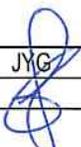
Les parties ont entamé des discussions afin que les modalités du nouveau système d'attribution et de distribution des uniformes soient reflétées au sein de la convention collective 2010-2017 et qu'elles ne causent pas de préjudice aux employés pompiers;

EN RAISON DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente Entente;
2. En ce qui a trait à l'application de l'article 26.01 de la convention collective 2010-2017, les parties conviennent de ce qui suit:
 - a. À compter du 1^{er} janvier 2019 et pour les années subséquentes, le nombre de points accordé à chaque employé pompier sera alloué annuellement, en date du 1^{er} janvier;
 - b. À compter de 1^{er} janvier 2019, le nombre de points nécessaire à une commande de pièces d'uniforme sera déduit au moment où la commande sera effectuée par l'employé pompier;
 - c. En date du 31 décembre 2018, les employés pompiers pourront, de façon unique et exceptionnelle, reporter au 1^{er} janvier 2019 la totalité des points qu'ils ont en banque pour l'année 2019, à savoir 100% des points liés aux commandes de l'année 2019 et un maximum de 50% des points qu'ils n'ont pas utilisé pour les commandes de l'année 2018, le tout afin de pouvoir utiliser ces points lors de l'implantation et de l'intégration du nouveau système, en 2019;
3. En ce qui a trait à l'application de l'article 26.06 de la convention collective 2010-2017, les parties conviennent qu'afin de se conformer aux modalités prévues au nouveau système d'attribution et de distribution des uniformes, le libellé actuellement en vigueur doit être retiré de la convention collective 2010-2017 et remplacé par le libellé suivant:

« 26.06

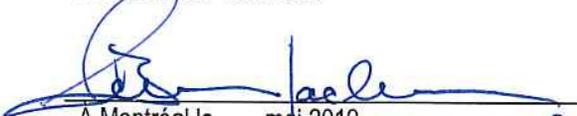
- a) *Les employés procèdent à la commande de leurs pièces d'uniformes en fonction de leurs besoins respectifs, au moment de leur choix, jusqu'à un maximum de trois (3) fois par année et ce, en s'assurant que l'ensemble de leurs commandes (une, deux ou trois commandes selon le cas) respecte le nombre de points qui leur est accordé annuellement;*
- b) *Les employés pompiers procèdent à la commande de leurs pièces d'uniformes en utilisant le site web qui est mis à leur disposition pour ce faire;*
- c) *À moins de retard dans la livraison de pièces faisant l'objet d'un nouvel appel d'offres dont la preuve incombe à l'employeur, les pièces d'uniformes commandées par les employés pompiers sont distribuées et remises à ces derniers dans un délai n'excédant pas six (6) mois à compter du moment où la commande est effectuée. »*

BL	JYG	CR	LB
			

4. En ce qui a trait à l'application du nouvel article 26.06, les parties conviennent qu'en raison du fait que le nouveau système d'attribution et de distribution des uniformes n'a pas encore été officiellement implanté et intégré, la première commande de pièces d'uniforme des employés pompiers, pour l'année visée 2019, sera tributaire de cette date d'implantation et d'intégration et qu'elle pourra être réalisée uniquement lorsque ledit système sera fonctionnel;
5. Les parties conviennent qu'au fin de l'interprétation de la présente Entente et de l'article 26 de la convention collective 2010-2017, une année visée correspond à une année civile, débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre;
6. Les parties conviennent que les dispositions de la présente Entente ne doivent pas faire en sorte qu'un employé pompier se voit accordé plus ou moins de points pour une année visée que ce à quoi il avait droit en vertu des dispositions de la convention collective 2010-2017;
7. Les parties reconnaissent que la présente Entente est conditionnelle à son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville et qu'elle entre en vigueur à compter de cette approbation;

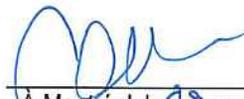
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé

POUR L'EMPLOYEUR

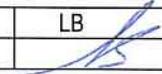

 À Montréal le 18 mai 2019
 Bruno Lachance
 Directeur du service de sécurité incendie


 À Montréal le 14 mai 2019
 Jean-Yan Gagnon
 Directeur des relations de travail

POUR LE SYNDICAT


 À Montréal, le 29 mai 2019
 Chris Ross
 Président


 À Montréal, le 29 mai 2019
 Luc Boisvert
 Secrétaire

BL	JYG	CR	LB
			



Dossier # : 1195326002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un (1) an, à compter du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020. Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt. Autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service

Il est recommandé :

1. d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de policier de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période de un (1) an, à compter du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 ;
2. d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt ;
3. d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente et tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal ;
4. d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-08 17:33

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1195326002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un (1) an, à compter du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020. Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt. Autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2011, le gouvernement provincial a créé la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), présidée par madame France Charbonneau, juge de la Cour supérieure, Au terme de ses travaux, le 24 novembre 2015, la CEIC a remis son rapport au gouvernement provincial. Ce rapport comportait soixante recommandations découlant de constats établis à partir de la preuve présentée lors des audiences. La première recommandation vise à assurer l'intégrité des contrats publics. Ainsi, la CEIC a demandé au gouvernement provincial de doter le Québec d'une autorité des marchés publics.

L'Autorité des marchés publics (AMP), instance neutre et indépendante, est la porte d'entrée unique en ce qui concerne la surveillance des marchés publics et l'application des lois et des règlements encadrant les contrats publics au Québec. Son rôle de surveillance vise le secteur public, les réseaux de la santé et de l'éducation, les sociétés d'État et le monde municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

La mission principale de l'AMP est de surveiller l'ensemble des contrats publics, notamment la conformité des processus d'adjudication et d'attribution de ces contrats, de même que de recevoir les plaintes de personnes intéressées. Elle est aussi responsable du registre des entreprises ayant obtenu l'autorisation pour conclure des contrats et sous-contrats publics (REA) et du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). À cette fin, l'AMP mettra en place et entreprendra des actions afin :

- d'examiner les processus d'adjudication ou d'attribution de l'ensemble des contrats publics québécois;
- d'examiner l'exécution d'un contrat public porté à son attention;
- d'effectuer une veille des marchés afin de détecter les situations problématiques affectant la concurrence;
- de partager les meilleures pratiques contractuelles auprès des organismes publics;
- d'assurer l'application de diverses mesures pour assurer la probité et la performance des entreprises faisant affaire ou voulant faire affaire avec l'État, soit :
 - de consigner les entreprises fautives au Registre des entreprises non admissibles,
 - de délivrer des autorisations de contracter avec l'État,
 - de centraliser des rapports de rendement des entreprises,
 - d'établir les règles de fonctionnement du système électronique d'appel d'offres en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

JUSTIFICATION

Le SPVM prête à l'AMP un commandant pour une période d'un (1) an, renouvelable pour une durée maximale de trois (3) ans. Plus précisément, la ressource prêtée aura pour fonction de :

- Conseiller le gestionnaire responsable du Service de la vérification et des enquêtes de l'AMP, en participant à l'établissement des bonnes pratiques du Service en question, en matière d'enquête, à l'identification des besoins en matière de ressources humaines du Service et au recrutement des enquêteurs;
- Contribuer à la réalisation du mandat d'enquête des organismes publics en matière d'adjudication, d'attribution et d'exécution de contrats;
- Contribuer à la production des rapports des enquêteurs en validant les orientations à donner aux rapports d'enquête et le plan de rédaction en s'assurant de la cohérence du contenu et de la forme du projet avec les normes du Service;
- Développer, mettre en place et promouvoir des approches et des outils d'enquête diversifiés, des processus d'évaluation, des guides et d'autres documents de vérification;
- S'assurer du suivi des conclusions des rapports transmis à la suite des mandats d'enquête.

Dans un esprit de partenariat, le présent prêt de service favorisera le partage des bonnes pratiques et mettra à profit les aptitudes, l'expertise, les connaissances et les compétences de chaque partie en matière de surveillance des marchés publics et d'application des lois et des règlements encadrant les contrats publics au Québec. Ce prêt offrira l'opportunité au SPVM de développer ses pratiques d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics, en plus de le faire rayonner dans un contexte de mise sur pied d'un bureau d'enquête et ultimement d'accroître son réseau externe à l'échelle provinciale.

À ce sujet, un protocole d'entente a été préparé afin d'énoncer les droits et les obligations du SPVM et de l'AMP à l'égard du présent prêt de service. Il sera signé par Monsieur Sylvain Caron, directeur du SPVM, en vertu de l'autorisation du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Aussi, l'effectif policier permanent du SPVM sera augmenter temporairement d'un poste pour la période du prêt, et ce, afin de combler temporairement la réduction de l'effectif policier permanent causée par le présent prêt de service.

Il est essentiel de préciser que les démarches de validation du protocole ont occasionné un délai dans le processus décisionnel. Cependant, en raison de l'urgence du besoin de l'AMP, le commandant a débuté son prêt de service le 1^{er} avril 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'AMP rembourse le salaire au taux de rémunération régulier, les avantages et les heures supplémentaires approuvées au préalable par le représentant de l'AMP ou son remplaçant, conformément aux Conditions de travail des officiers de direction du SPVM.

L'AMP rembourse aussi l'ensemble des cotisations à tous les régimes d'avantages sociaux applicables, y compris les cotisations aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-invalidité, d'assurance-vie et de retraite.

L'AMP rembourse également les frais admissibles versés et engagés, dans le cadre de l'Entente pendant la période du prêt de service, tels les frais de formation, de transport, de logement, de repas et les frais accessoires.

Finalement, l'AMP rembourse toute autre somme déboursée ou due à l'employé pour la période où il est prêté à l'AMP, découlant de ses conditions de travail ou de dispositions législatives, en vigueur ou ayant effet rétroactivement.

Le commandant utilisera, pendant la durée du prêt de service, le véhicule automobile qui lui est couramment fourni par le SPVM dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, et ce, comme étant un officier de direction.

Les crédits budgétaires pour les revenus et dépenses sont prévus dans les budgets d'opération. Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Le présent dossier relève de l'autorité décisionnelle du conseil d'agglomération considérant les dépenses occasionnées relatives à l'automobile à déboursier en vertu du Protocole d'entente de prêt de service et l'augmentation de l'effectif policier.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le partenariat du SPVM auprès de l'AMP soutiendra le processus d'application de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lynne LABELLE, Service de police de Montréal
Claudia BLOUIN, Service des ressources humaines

Lecture :

Claudia BLOUIN, 18 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stavroula ARVANITIS
Lieutenant

Tél : 514 280-2975
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-17

Simonetta BARTH
directeur(trice) adjoint(e) au spvm

Tél : 514-280-2317
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur

Tél : 514-280-2005

Approuvé le : 2019-08-07

Dossier # : 1195326002

Unité administrative responsable :

Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -

Objet :

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un (1) an, à compter du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020. Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt. Autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Cette intervention vise à confirmer la validité du protocole d'entente de prêt de service quant à sa forme et son contenu.

FICHIERS JOINTS



[Protocole d'entente AMP.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate en droit du travail
Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-25

Audrey LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514-872-1437
Division : Droit du travail



PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

LA VILLE DE MONTRÉAL
REPRÉSENTÉE PAR
LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
(Ci-après « SPVM »)

ET

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS
(Ci-après « AMP »)

CONCERNANT LE PRÊT DE SERVICE
DU COMMANDANT TRI-MINH TRUONG
(Ci-après « Employé en prêt de service »)

À

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Table des matières

1. BUTS ET OBJECTIFS	3
2. AUTORISATION	3
3. STATUT DE L'EMPLOYÉ EN PRÊT DE SERVICE	3
4. FONCTIONS DE L'EMPLOYÉ EN PRÊT DE SERVICE	3
5. ENCADREMENT ET RAPPORTS D'ÉVALUATION	4
6. CONGÉS	5
7. INSTALLATIONS, SOUTIEN ADMINISTRATIF ET ÉQUIPEMENT	5
8. UTILISATION DES VÉHICULES	6
9. DISPOSITIONS FINANCIÈRES	6
10. INDEMNISATION	7
11. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	8
12. SÉCURITÉ	8
13. UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS	8
14. SIGNALEMENT DES INCIDENTS OU DEMANDES D'INFORMATIONS	9
15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	9
16. REPRÉSENTANTS	9
17. SUIVI	9
18. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	10
19. DURÉE ET RÉSILIATION	10
20. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE	10
21. SIGNATURES	11
ANNEXE A – ATTESTATION DE L'EMPLOYÉ EN PRÊT DE SERVICE	12

1. BUT ET OBJECTIFS

- 1.1. Le présent protocole d'entente (ci-après « Entente ») vise à énoncer les droits et les obligations du Service de police de la Ville de Montréal (ci-après « SPVM ») et de l'Autorité des marchés publics (ci-après « AMP »), à l'égard du prêt de service d'un employé à l'AMP (ci-après « Employé en prêt de service »). L'Entente sera finalisée par la signature de l'Annexe A par l'Employé en prêt de service. L'Annexe A est réputée faire partie de l'Entente.
- 1.2. Les objectifs de l'Entente sont les suivants :
 - veiller à la compréhension mutuelle du mandat, des responsabilités et des pratiques d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics;
 - veiller au partage et à la mise à profit des aptitudes, de l'expertise, des connaissances et des compétences de chaque partie en matière de surveillance des marchés publics et l'application des lois et des règlements encadrant les contrats publics au Québec.

2. AUTORISATION

- 2.1. L'Entente est conclue entre la Ville de Montréal, représentée par Monsieur Sylvain Caron, directeur du SPVM, dûment autorisé à signer en vertu de l'autorisation de l'autorité compétente de la Ville à cet effet et par Monsieur Denis Galland, Président-directeur général de l'AMP.

3. STATUT DE L'EMPLOYÉ EN PRÊT DE SERVICE

- 3.1. L'Employé en prêt de service sera affecté temporairement à l'AMP, pendant une période d'**une (1) année**, soit jusqu'au 31 mars 2020, sauf si elle est prolongée ou résiliée conformément à l'article 19 des présentes.
- 3.2. L'Employé en prêt de service travaillera dans les bureaux de l'AMP, au 413 rue St-Jacques, Suite 160, Montréal (Québec), H2Y 0A2.
- 3.3. L'Employé demeure sous l'autorité administrative du SPVM pendant la durée du prêt de service et continue d'être assujéti aux Conditions de travail des officiers de direction du SPVM, telles que modifiées de temps à autres.

4. FONCTIONS DE L'EMPLOYÉ EN PRÊT DE SERVICE

- 4.1. L'Employé en prêt de service devra s'acquitter de toutes les fonctions nécessaires afin de réaliser les objectifs de l'Entente.
- 4.2. L'Employé en prêt de service remplira les fonctions suivantes :
 - Conseiller le gestionnaire responsable du Service de la vérification et des enquêtes de l'AMP, en participant à l'établissement des bonnes pratiques

du Service en matière d'enquête, à l'identification des besoins en matière de ressources humaines du Service et au recrutement des enquêteurs;

- Contribuer à la réalisation du mandat d'enquête des organismes publics en matière d'adjudication, d'attribution et d'exécution de contrats;
- Contribuer à la production des rapports des enquêteurs en validant les orientations à donner à un rapport d'enquête et le plan de rédaction en s'assurant de la cohérence du contenu et de la forme du projet avec les normes du Service;
- Développer, mettre en place et promouvoir des approches et des outils d'enquête diversifiés, des processus d'évaluation, des guides et d'autres documents en vérification;
- S'assurer du suivi des conclusions des rapports transmis à la suite des mandats d'enquête.

5. ENCADREMENT ET RAPPORTS D'ÉVALUATION

- 5.1. L'Employé en prêt de service est sous l'autorité opérationnelle de la personne responsable à l'AMP ou son remplaçant qui en assurera la supervision et aura le pouvoir de formuler à son intention et en des termes précis les directives jugées raisonnables et nécessaires aux fins de la réalisation des objectifs de l'Entente. À cette fin, l'Employé est assujéti aux politiques de gestion, méthodes et procédures applicables au sein de l'AMP.
- 5.2. Le SPVM demeurera habilité à prendre des mesures disciplinaires et/ou administratives à l'égard de l'Employé en prêt de service.
- 5.3. L'Employé en prêt de service continuera de devoir se conformer aux exigences des lois et des règlements encadrant les activités du SPVM, à savoir la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1), le Code de déontologie des policiers du Québec (RLRQ, c. P-13.1, r. 1), le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal (RLRQ, c. P-13.1, r. 2.01), le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026), et les encadrements administratifs applicables aux cadres du SPVM non incompatibles avec l'Entente, pendant la période de prêt de service.
- 5.4. Dans l'éventualité où l'Employé en prêt de service considère qu'une politique, directive, procédure ou instruction de l'AMP est incompatible avec celle applicable aux cadres du SPVM, il doit se référer à la personne responsable à l'AMP ou son remplaçant, qui fera le lien avec son homologue au SPVM, pour déterminer laquelle doit être respectée dans les circonstances du prêt de service.
- 5.5. L'AMP devra communiquer au SPVM, dans les plus brefs délais, tout événement relié à un accident de travail, à une absence prolongée pour maladie et tous les renseignements pertinents concernant le travail et le comportement de l'Employé en prêt de service.

- 5.6. L'AMP veillera à offrir à l'Employé en prêt de service toute formation spécialisée dont il aura besoin afin d'accomplir ses fonctions à l'AMP conformément à l'Entente.
- 5.7. Durant la période de prêt de service, le SPVM veillera à ce que l'Employé en prêt de service maintienne ses compétences et obtienne toutes les formations indispensables aux officiers de direction du SPVM, notamment en matière de maniement d'armes à feu, et aux cadres de la Ville de Montréal, le cas échéant. Les coûts de la formation seront pris en charge en totalité par le SPVM.
- 5.8. L'Employé en prêt de service informera la personne responsable à l'AMP ou son remplaçant des dates de formation.
- 5.9. À la fin de chaque année, la personne responsable à l'AMP ou son remplaçant, en collaboration avec le gestionnaire de l'Employé en prêt de service au SPVM, remettra au SPVM une évaluation de la performance de l'Employé en prêt de service. L'Employé en prêt de service aura l'occasion d'examiner son évaluation de la performance et de formuler des commentaires avant que celle-ci ne soit transmise au SPVM.

6. CONGÉS

- 6.1. L'Employé en prêt de service pourra prendre des congés de maladie pendant la période de prêt de service, conformément aux Conditions de travail des officiers de direction du SPVM. Les demandes de congés de maladie seront présentées à la personne responsable à l'AMP ou son remplaçant.
- 6.2. L'Employé en prêt de service devra prendre des congés annuels et tout autre congé accumulé au cours de la période de prêt de service, conformément aux Conditions de travail des officiers de direction du SPVM. Les demandes de congés seront présentées au préalable à la personne responsable à l'AMP ou son remplaçant qui les recommandera en fonction des besoins opérationnels.
- 6.3. Chaque mois, la personne responsable à l'AMP ou son remplaçant fera parvenir au SPVM un rapport faisant état des congés de maladie, des congés annuels et tout autre congé accumulé, pris par l'Employé en prêt de service.

7. INSTALLATIONS, SOUTIEN ADMINISTRATIF ET ÉQUIPEMENT

- 7.1. L'AMP fournira à l'Employé en prêt de service un espace de stationnement, un espace de bureau, le mobilier, les fournitures, le téléphone cellulaire, l'ordinateur portable, l'équipement, la technologie et les banques de données dont il aura besoin pour accomplir ses fonctions à l'AMP conformément à l'Entente.
- 7.2. Tous les biens de l'AMP fournis en applications de l'Entente sont la propriété de l'AMP. L'utilisation et la manipulation de ces biens doivent être conformes aux politiques, directives, procédures et instructions de l'AMP.

8. UTILISATION DES VÉHICULES

- 8.1. Le SPVM fournira à l'Employé en prêt de service un véhicule automobile pour accomplir ses fonctions à l'AMP conformément à l'Entente, et ce, aux conditions suivantes :
- l'Employé en prêt de service devra être titulaire de la classe de permis requise, en vigueur, pour conduire desdits véhicules au Québec;
 - l'Employé en prêt de service devra se conformer aux obligations prévues aux politiques, directives, procédures et instructions en vigueur au SPVM.
- 8.2. L'Employé en prêt de service s'engage à ne pas entamer ni à participer à titre de conducteur à une poursuite avec ledit véhicule.
- 8.3. Les dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24-2) et de la Loi sur l'assurance automobile (RLRQ, c. A-25) prévalent sur toutes politiques, directives, procédures et instructions en vigueur au SPVM inconciliables avec celles-ci.
- 8.4. Le SPVM est responsable de mener l'enquête des circonstances de tout accident impliquant son véhicule.

9. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- 9.1 Le SPVM continue, pendant la période du prêt de service, de verser à l'Employé en prêt de service son salaire au taux de rémunération régulier, les avantages et les heures supplémentaires approuvées au préalable par le représentant de l'AMP ou son remplaçant, conformément aux Conditions de travail des officiers de direction du SPVM.
- 9.2. Le SPVM continuera, pendant la période du prêt de service, de payer ses cotisations et de retenir celles de l'Employé en prêt de service à tous les régimes d'avantages sociaux applicables, y compris les cotisations aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-invalidité, d'assurance-vie et de retraite.
- 9.3. L'AMP remboursera au SPVM toutes les sommes déboursées dont il est fait mention aux paragraphes 9.1 et 9.2 ainsi que toute autre somme déboursée ou due à l'employé pour la période où il est prêté à l'AMP, découlant de ses conditions de travail ou de dispositions législatives, en vigueur ou ayant effet rétroactivement. L'AMP ne remboursera pas les heures supplémentaires effectuées à la demande du SPVM.
- 9.4. L'AMP assumera et remboursera aussi au SPVM et/ou à l'Employé en prêt de service les frais admissibles versés qui sont engagés, dans le cadre de l'Entente pendant la période du prêt de service, tels les frais de formation, de transport, de logement, de repas et les frais accessoires (ci-après « frais admissibles »).

- 9.5. Chaque mois, le SPVM fera parvenir à l'AMP une facture faisant état des sommes et frais admissibles, ci-haut mentionnés, payés par la SPVM à l'Employé en prêt de service conformément à la présente Entente.
- 9.6. L'AMP reconnaît que les montants réclamés par le SPVM pourraient être revus en fonction des augmentations salariales ou conformément aux Conditions de travail des officiers de direction du SPVM.
- 9.7. Le SPVM entend fournir à l'AMP, sur demande, tous les renseignements et toutes copies de documents utiles à la vérification des montants des factures envoyées à l'AMP en vertu de la présente Entente.
- 9.8. Dans l'éventualité où l'Employé en prêt de service est appelé à témoigner devant un tribunal dans le cadre d'une cause ayant un lien avec les fonctions qu'il a accomplies à l'AMP, l'AMP remboursera au SPVM le temps nécessaire à l'Employé en prêt de service pour la préparation du témoignage, le déplacement, le témoignage et les frais de stationnement, de transport, de repas et d'hébergement, sur production des pièces justificatives; et ce, même si le prêt de service est terminé au moment du témoignage. En cas de témoignage après emploi à la Cour dans le cadre d'une cause ayant un lien avec les fonctions qu'il a accomplies à l'AMP, l'AMP remboursera également les sommes dues en vertu des Conditions de travail des officiers de direction du SPVM.
- 9.9. L'Entente ne doit pas imposer d'obligations financières supplémentaires au SPVM. À moins d'entente entre les Parties, toute réclamation supérieure aux modalités financières prévues à la présente Entente ou non visées par cette Entente est à la charge de l'AMP.

10. INDEMNISATION

- 10.1. Le SPVM demeurera responsable à l'égard de toute réclamation ou demande en justice consécutive à une blessure que l'Employé en prêt de service peut subir, à une invalidité dont il peut être atteint ou à son décès survenu dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à l'AMP conformément à l'Entente.
- 10.2. L'Employé en prêt de service sera dégagé de toute responsabilité pourvu qu'il ait agi de bonne foi sans sortir du cadre de la présente Entente.
- 10.3. L'AMP est tenue d'indemniser le SPVM et / ou l'Employé en prêt de service des dommages-intérêts, dépens, débours, intérêts, pertes et autres dépenses qui découlent de toute demande en justice (y compris les revendications, les demandes entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), réclamation, cause d'action, action, procédure judiciaire ou enquête intentée, présentée ou ouverte par un tiers relativement ou consécutivement à la conduite dont l'Employé en prêt de service a fait preuve dans l'exercice des fonctions qui lui incombent aux termes de l'Entente, pourvu que l'Employé en prêt de service ait agi de bonne foi sans sortir du cadre de la présente Entente. L'AMP est tenue de rembourser les sommes versées relatives à l'assistance judiciaire et à la protection prévue aux

Condition de travail des officiers de direction du SPVM pour l'exercice de ses fonctions à l'AMP.

- 10.4. Si l'Employé en prêt de service n'est pas admissible à l'indemnisation prévue par la présente Entente, il bénéficiera tout de même des protections prévues aux Conditions de travail des officiers de direction du SPVM à cet égard.

11. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- 11.1. L'AMP a la responsabilité de veiller à la santé et à la sécurité de l'Employé en prêt de service lorsqu'il accomplit ses fonctions à l'AMP conformément à l'Entente.
- 11.2. En cas de blessure de l'Employé en prêt de service, ce sont les dispositions pertinentes de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (RLRQ, c. A-3.001) à laquelle le SPVM est assujéti qui s'appliquent. L'AMP rembourse au SPVM toute somme déboursée dans ce contexte.

12. SÉCURITÉ

- 12.1. L'Employé en prêt de service pourra être assujéti à un processus d'enquête de sécurité si celui-ci était jugé nécessaire aux fins de l'exécution de ses fonctions prévues à l'Entente. L'Employé en prêt de service devra se conformer aux exigences requises en matière d'enquête de sécurité pendant toute la période de prêt de service.

13. UTILISATION ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

- 13.1. L'Employé en prêt de service veillera à ce que la collecte, la transmission, la divulgation, la conservation et l'élimination de l'information et/ou des documents traités dans le cadre de l'Entente soient conformes à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), aux autres lois et règlements applicables, ainsi qu'aux politiques, directives, procédures et instructions en vigueur.
- 13.2. L'Employé en prêt de service ne communiquera à aucune personne ou organisme (y compris le SPVM) des renseignements ou des documents auxquels il a accès dans le cadre de son prêt de service, sans le consentement préalable écrit et exprès de l'AMP, à moins que la loi ne l'exige. Dans le cas où la loi l'exige, l'Employé en prêt de service devra, dans la mesure du possible, en informer au préalable la personne responsable à l'AMP ou son remplaçant.
- 13.3. L'Employé en prêt de service se conformera aux mises en garde qui se rattachent aux renseignements et traitera les renseignements conformément à la classification de sécurité inscrite sur le document. Tous les renseignements fournis aux termes de la présente l'Entente seront pleinement protégés et toutes les mises en garde et classifications de sécurité imposées par une partie seront respectées dans la mesure prévue par la loi.

14. SIGNALEMENT DES INCIDENTS OU DEMANDES D'INFORMATIONS

- 14.1. Le SPVM et l'AMP doivent immédiatement se communiquer tous les renseignements pertinents concernant des incidents qui mettent en cause l'Employé en prêt de service ou qui sont survenus dans le cadre de l'Entente et qui pourraient donner lieu à des réclamations (y compris les réclamations de tiers, les demandes entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), de demandes, de causes d'action, d'actions, de poursuites ou d'enquêtes.
- 14.2. L'AMP répondra à toute demande faite, entre autres, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ou de toute autre autorité légitime, concernant de l'information ou des documents traités dans le cadre de la présente Entente. Le cas échéant, l'AMP devra consulter le SPVM et celui-ci devra fournir à l'AMP l'aide nécessaire.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 15.1. Toute propriété intellectuelle développée dans le cadre de l'Entente sera la propriété de l'AMP.

16. REPRÉSENTANTS

- 16.1. Les représentants du SPVM et de l'AMP dans le cadre de l'Entente sont :

Pour le SPVM :	Pour l'AMP :
Nom : Lieutenant Stavroula Arvanitis	Nom : Monsieur Gino Francoeur
Titre : Missions internationales et des services affaires Service de police de la Ville de Montréal	Titre : Vice-président Autorité des marchés publics
Adresse : 1441, rue Saint-Urbain, 6 ^e étage Montréal (Québec) H2X 2M6	Adresse : 525 René-Lévesque Est, Rez-de-chaussée, bureau RC.30 Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 514-280-2975 prets.services@spvm.qc.ca	Téléphone : 418 646 0221

- 16.2. Le remplacement des représentants du SPVM et de l'AMP doit faire l'objet d'un préavis écrit à l'intention de l'autre service de police.

17. SUIVI

- 17.1. Les représentants du SPVM et de l'AMP se rencontreront au besoin afin d'examiner et d'évaluer l'application et l'efficacité des modalités de l'Entente.

18. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

18.1. Les représentants du SPVM et de l'AMP se consulteront en cas de différends découlant de l'interprétation ou de l'application de l'Entente et tenteront de bonne foi de résoudre le problème. Si les représentants n'y parviennent pas, ils conviennent de renvoyer la question au directeur du SPVM ou à la personne qu'il désignera et au président-directeur général de l'AMP ou à la personne qu'il désignera.

19. DURÉE ET RÉSILIATION

19.1. L'Entente entrera en vigueur à la date de la signature et sera rétroactive à partir du **1^{er} avril 2019**. Elle sera valide pour une (1) année, soit jusqu'au 31 mars 2020, sauf si elle est prolongée pour une période ne pouvant excéder trois (3) ans ou résiliée conformément aux dispositions ci-après.

19.2. Le SPVM et l'AMP peuvent en tout temps résilier l'Entente, pour quelque raison que ce soit, en donnant un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie, avec approbation de l'autorité compétente.

19.3. La résiliation de l'Entente ne dégage ni le SPVM ni l'AMP des obligations contractées durant son exécution.

19.4. L'Entente peut être modifiée sur consentement mutuel écrit du SPVM et de l'AMP, sous réserve de l'autorisation de l'autorité compétente.

19.5. Aucune disposition de l'Entente ne saurait avoir pour effet de remplacer ou de modifier une obligation dont le SPVM ou l'AMP est tenu de s'acquitter ou d'exercer en vertu de la loi.

19.6. L'Entente doit être interprétée d'une façon qui soit compatible avec la législation en vigueur au Québec.

20. INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

20.1. L'Entente constitue l'intégralité de ce dont les parties ont convenu, et annule ainsi que remplace toutes les communications, négociations ou ententes, écrites ou verbales, qui lui sont antérieures.

21. SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les parties, par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés, le cas échéant, ont signé l'Entente :

Pour le SPVM :

Signé à _____, province de Québec, le _____ 2019.

Sylvain Caron
Directeur

Pour l'AMP :

Signé à _____, province de Québec, le _____ 2019.

Monsieur Denis Galland
Président-directeur général

Cette entente a été approuvée par la résolution : _____

ANNEXE A

ATTESTATION DE L'EMPLOYÉ EN PRÊT DE SERVICE

Prénom et Nom de l'Employé en prêt de service : _____

Grade : _____

Date de début du prêt de service : _____

Date de fin du prêt de service : _____

Poste occupé pendant le prêt de service : _____

Lieu du prêt de service : _____

ATTESTATION DE L'EMPLOYÉ EN PRÊT DE SERVICE

J'ai lu et je comprends l'objet et les modalités de l'Entente et j'accepte de m'y conformer.

J'accepte d'être affecté à l'AMP et d'y exercer les fonctions prévues pour la durée mentionnée plus haut et je reconnais et accepte les conditions et modalités énoncées dans les présentes que je m'engage à respecter.

Signé à _____, province de Québec, le _____ 2019.

Tri-Minh Truong
Commandant
Service de police de la Ville de Montréal

Dossier # : 1195326002

Unité administrative responsable :

Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -

Objet :

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un commandant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP), pour une période d'un (1) an, à compter du 1er avril 2019, et ce, jusqu'au 31 mars 2020. Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la période du prêt. Autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Fichier standard interv fin_GDD 1195326002 AMP.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-9146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-19

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 514-280-2192

Division : Services des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Article 51.01

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.